



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RAPPORT DE PRESENTATION Tome 1 - Diagnostic

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019 par délibération du conseil communautaire
Mis à jour les	31 décembre 2019 et 29 avril 2022 par arrêté communautaire
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024 et 09 décembre 2025 par délibérations du conseil communautaire
Révisé le	

I. Préambule	11
II. Procédure	11
III. Diagnostic et état initial de l'Environnement	12
A. Etat initial de l'environnement	12
1. La Communauté des Communes Berry Loire Puisaye dans son contexte territorial.	12
1.1. CCBLP : la structure intercommunale	12
1.2. Situation géographique et interaction avec les territoires alentours	13
1.3. Situation administrative	14
2. Milieux physiques.....	15
2.1. Climatologie.....	15
2.2. Géologie / pédologie.....	15
2.3. Topographie.....	17
2.4. Hydrographie	18
2.4.1. Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée	18
2.4.2. Un état des cours d'eau globalement bon mais à surveiller	20
2.4.3. Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre	23
3. Le milieu naturel et le cadre biologique.....	24
3.1. Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité	24
3.1.1. Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche	24
3.1.1.1. Un réseau aquatique constituant des refuges pour la faune associée au milieu aquatique	24
3.1.1.2. Les zones humides : des espaces particulièrement riches en biodiversité	26
3.1.2. Des espaces boisés parsemant le territoire.....	29
3.1.3. Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux.....	31
3.1.4. Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés	32
3.2. Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus	33
3.2.1. De nombreux zonages de protection	34
3.2.1.1. Les sites Natura 2000 : des réservoirs de biodiversité d'importance supra-nationale	35
3.2.1.2. Des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire.....	35
3.2.1.3. Un Espace Naturel Sensible correspondant au Parc Départemental de Trousse-Bois.....	35
3.2.2. Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire	37
3.2.2.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	38
3.2.2.2. Les zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	39
3.3. Trame Verte et Bleue	39
3.3.1. Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?.....	39
3.3.2. Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale	40
3.3.3. La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois	42
3.3.4. La Trame Verte et Bleue locale.....	44
3.3.4.1. La sous-trame des milieux boisés	46
3.3.4.2. La sous-trame des milieux ouverts	48

3.3.4.3.	La sous-trame des milieux aquatiques.....	50
3.3.4.4.	La sous-trame des milieux humides.....	51
3.3.4.5.	La sous-trame des milieux calcicoles	52
4.	Prévention des risques et nuisances	53
4.1.	<i>Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines</i>	53
4.1.1.	Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses	53
4.1.2.	Des risques industriels localisés	54
4.1.3.	Une exposition au risque nucléaire	56
4.1.4.	Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets	59
4.2.	<i>Les risques naturels</i>	60
4.2.1.	Un territoire exposé au risque d’inondation	60
4.2.1.1.	Un territoire sujet aux débordements de cours d’eau	60
4.2.1.2.	Une sensibilité aux inondations par remontée de nappes	63
4.2.1.3.	Des documents-cadre appelant à une meilleure gestion du risque inondation	66
4.2.1.3.1.	Plan de Gestion des Risques d’Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne	66
4.2.1.3.2.	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne / Seine-Normandie	66
4.2.2.	Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti	66
4.2.2.1.	Un risque d’effondrement prégnant.....	66
4.2.2.2.	Un risque sismique très faible	66
4.2.2.3.	Une sensibilité moyenne à nulle face à l’aléa retrait-gonflement des argiles	68
4.3.	<i>Le bruit</i>	70
4.4.	<i>Qualité de l’air</i>	71
4.4.1.	Bilan des émissions de polluants atmosphériques	71
4.4.2.	Une qualité de l’air globalement bonne.....	71
4.5.	<i>La pollution lumineuse</i>	71
4.6.	<i>Les déchets</i>	73
4.6.1.	Une gestion bien structurée	73
4.6.1.1.	Une compétence du SMICTOM	73
4.6.1.2.	Différents modes de collecte	73
4.6.1.3.	Une méthode de traitement intégrant la valorisation des déchets.....	74
4.6.2.	Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d’ordures ménagères collectés.....	74
4.6.2.1.	Un bilan positif des tonnages en 2015.....	74
4.6.2.2.	Une tendance globale à la hausse des déchets mais une diminution constatée de la fraction des ordures ménagères	74
4.6.2.3.	Une progression du tri sélectif.....	76
5.	Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables	77
5.1.	<i>Alimentation en électricité</i>	77

5.2.	<i>Communication numérique</i>	78
5.3.	<i>Bilan des consommations énergétiques</i>	79
5.3.1.	Une consommation énergétique en baisse	79
5.3.2.	Une dépendance aux énergies fossiles.....	81
5.3.3.	Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques	81
5.4.	<i>Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre</i>	82
5.4.1.	Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus	82
5.4.2.	Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES	82
5.5.	<i>Production d'énergie et développement des énergies renouvelables</i>	83
5.5.1.	La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire	83
5.5.2.	Un développement de l'éolien envisageable	83
5.5.3.	Un potentiel solaire intéressant	84
5.5.4.	La géothermie.....	85
5.5.5.	La biomasse	85
5.5.6.	Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur	85
6.	La ressource en eau.....	87
6.1.	<i>La gestion de l'eau potable</i>	87
6.2.	<i>La protection incendie</i>	92
6.3.	<i>Gestion de l'assainissement des eaux usées</i>	94
6.4.	<i>Gestion des eaux pluviales</i>	99
B.	<u>Diagnostic territorial</u>	101
1.	Paysages naturels	101
1.1.	<i>Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC</i>	101
1.2.	<i>Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC</i>	101
1.3.	<i>Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains</i>	101
1.4.	<i>Les grands paysages du territoire</i>	103
1.4.1.	Le Val de Loire : Val sous coteaux.....	104
1.4.2.	La Forêt d'Orléans	105
1.4.3.	Le Plateau de la Sologne orléanaise	106
1.4.4.	Les vallons du Berry	107
1.4.5.	La Puisaye	108
1.5.	<i>Les unités de paysages</i>	109
1.5.1.	Les paysages fermés de boisements	109
1.5.2.	Les vallées des rivières et des rus	111
1.5.3.	Le plateau agricole.....	112
1.5.4.	Le bocage.....	112
1.5.5.	La plaine de la vallée de la Loire et ses coteaux	112
1.5.6.	La Loire	113

1.6.	<i>L'évolution du paysage dans le temps</i>	113
1.7.	<i>Patrimoine végétal remarquable</i>	115
1.8.	<i>Fiches synthétiques par commune</i>	116
1.8.1.	Adon	116
1.8.2.	La Bussière	116
1.8.3.	Feins-en-Gâtinais	117
1.8.4.	Esgrignelles	118
1.8.5.	Ouzouer-sur-Trézée	118
1.8.6.	Briare	119
1.8.7.	Breteau	120
1.8.8.	Champoulet	121
1.8.9.	Dammarie-en-Puisaye	122
1.8.10.	Ousson-sur-Loire	122
1.8.11.	Bonny-sur-Loire	123
1.8.12.	Batilly-en-Puisaye	124
1.8.13.	Thou	124
1.8.14.	Faverelles	125
1.8.15.	Beaulieu-sur-Loire	126
1.8.16.	Châtillon-sur-Loire	126
1.8.17.	Saint-Firmin-sur-Loire	127
1.8.18.	Autry-le-Châtel	128
1.8.19.	Cernoy-en-Berry	129
1.8.20.	Pierrefitte-ès-Bois	130
2.	<i>Morphologie urbaine et patrimoine</i>	131
2.1.	<i>Organisation générale du territoire</i>	131
2.2.	<i>L'impact du val de la Loire sur l'organisation générale du territoire</i>	131
2.3.	<i>L'évolution de la morphologie urbaine</i>	132
2.4.	<i>Les différentes typo-morphologies du territoire</i>	133
2.4.1.	Les centres historiques	134
2.4.2.	Les centres villes « traditionnels »	135
2.4.3.	Les faubourgs	136
2.4.4.	Les bourgs ruraux	136
2.4.5.	Les premières extensions	137
2.4.6.	Les extensions récentes	137
2.4.7.	Les zones d'activités	138
2.4.8.	Les hameaux	141
2.4.9.	Les écarts bâtis	141
2.5.	<i>Les entrées de villes, villages</i>	142

2.6.	<i>Les axes structurants dessinant le paysage urbains (séquençage grande routes)</i>	144
2.7.	<i>L'espace public</i>	145
2.8.	<i>Le vocabulaire architectural des constructions</i>	149
2.8.1.	Les maisons de bourg	149
2.8.2.	Les maisons d'architecture régionale	150
2.8.3.	Les premières extensions	150
2.8.4.	La maison des années 50 à 70	151
2.8.5.	L'architecture des années 80 à 2000 avec le pavillon classique	151
2.8.6.	Les constructions contemporaines	151
2.8.7.	Les architectures des habitats collectifs ou groupés	152
2.9.	<i>Le patrimoine historique et culturel</i>	153
2.9.1.	Les sites archéologiques	153
2.9.2.	Les sites classés et inscrits	153
2.9.3.	Les monuments historiques	154
2.9.4.	Le petit patrimoine témoin du passé	158
2.10.	<i>Une fiche synthétique par commune</i>	159
2.10.1.	Adon	159
2.10.2.	La Bussière	159
2.10.3.	Feins-en-Gâtinais	160
2.10.4.	Escrignelles	160
2.10.5.	Ouzouer-sur-Trézée	160
2.10.6.	Briare	161
2.10.7.	Breteau	162
2.10.8.	Champoulet	162
2.10.9.	Dammarie-en-Puisaye	163
2.10.10.	Ousson-sur-Loire	163
2.10.11.	Bonny-sur-Loire	164
2.10.12.	Batilly-en-Puisaye	165
2.10.13.	Thou.....	165
2.10.14.	Faverelles.....	166
2.10.15.	Beaulieu-sur-Loire	166
2.10.16.	Châtillon-sur-Loire	167
2.10.17.	Saint-Firmin-sur-Loire	168
2.10.18.	Autry-le-Châtel	168
2.10.19.	Cernoy-en-Berry	169
2.10.20.	Pierrefitte-ès-Bois	169
3.	Population	173
3.1.	<i>Intercommunalité au cœur d'un bassin de vie d'importance départementale et d'un Pays porteur d'un projet communautaire</i>	173

3.2.	<i>Evolution démographique de la population intercommunale</i>	175
3.3.	<i>Répartition de la population sur le territoire intercommunal</i>	177
3.3.1.	Répartition de la population par commune	177
3.3.2.	Des évolutions démographiques divergentes	179
3.4.	<i>Densité et concentration de la population sur le territoire intercommunal</i>	183
3.4.1.	Densité par commune	183
3.4.2.	Concentration de population dans les ensembles bâtis.....	184
3.5.	<i>Solde migratoire / solde naturel</i>	186
3.6.	<i>Ménages et structures familiales</i>	189
3.6.1.	Evolution du nombre de ménage et phénomène de desserrement	189
3.6.2.	Types de ménages et composition des familles	192
3.7.	<i>Structure de la population par tranche d'âge/ indice de jeunesse</i>	193
3.7.1.	Une tendance au vieillissement de population	193
3.7.2.	Indice de jeunesse	198
3.8.	<i>Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation</i>	200
3.8.1.	Scolarisation et niveau de formation de la population intercommunale.....	200
3.8.2.	Niveau de formation des habitants de plus de 15 ans	200
3.8.3.	Catégories socio-professionnelles (CSP).....	202
3.8.4.	Revenus des ménages	203
4.	Le logement	204
4.1.	<i>Evolution du parc de logements et dynamique constructive</i>	204
4.1.1.	Evolution.....	204
4.1.2.	Dynamique constructive.....	206
4.2.	<i>Situation énergétique de l'habitat : un parc de logements légèrement plus énergivore que la moyenne départementale</i>	207
4.2.1.	Situation énergétique de l'habitat.....	207
4.2.1.1.	Le confort énergétique en 2013	208
4.2.2.	Les objectifs d'avenir	210
4.2.3.	Un parc de logements dominé par les résidences principales	211
4.3.	<i>Des résidences principales en constante évolution mais une répartition déséquilibrée</i>	213
4.3.1.	Une évolution ralentie des résidences principales	213
4.3.1.1.	Tendances 2007-2013.....	213
4.3.1.2.	Part des résidences principales par commune	215
4.3.2.	Des résidences secondaires moins nombreuses dans les communes ligériennes.	216
4.3.3.	Des taux de vacance en augmentation.....	218
4.4.	<i>Les caractéristiques des résidences principales</i>	220
4.4.1.	Des résidences principales dominées par la propriété.....	220
4.4.2.	Un développement de l'habitat axé sur le mode individuel	222
4.4.3.	Une faible mobilité résidentielle	223

4.4.4.	Une taille inadaptée à celle des ménages	223
4.5.	<i>Confort des résidences principales</i>	224
4.5.1.	Le confort des résidences principales.....	224
4.5.2.	Qualité des logements.....	224
4.5.3.	Les équipements de confort établis par l'INSEE	225
4.6.	<i>Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)</i>	226
4.7.	<i>Les copropriétés fragiles</i>	226
4.8.	<i>Analyse du parc social : un déséquilibre spatial</i>	227
4.8.1.	Définition du logement social.....	227
4.8.2.	Qui finance le logement social ?.....	228
4.8.3.	Les attentes face à la loi SRU et Répartition spatiale du logement social	228
4.8.4.	Les aides sociales au logement –Caisse d'Allocation Familiale	228
4.8.5.	Les caractéristiques du logement social.....	230
4.8.5.1.	Les logements des organismes publics (HLM loué vide) – INSEE RGP 2013	230
4.8.5.2.	Typologies du logement social - Données DREAL Centre, RPLS 2015	232
4.8.5.3.	Le parc des bailleurs sociaux en 2015/2016	234
4.8.6.	Analyse de la demande en logements sociaux.....	235
4.8.6.1.	Logements sociaux attribués entre juillet 2015 et juin 2016 et leurs occupants.....	235
4.8.6.2.	La demande en logements sociaux en juin 2016	237
4.8.6.2.1.	Le nombre de demandeurs	237
4.8.6.2.2.	Le type de logements demandés	239
4.8.6.2.3.	Profil des demandeurs	240
4.8.7.	L'accession sociale à la propriété	241
4.8.7.1.	Le prêt social location-accession(PSLA)	241
4.8.7.2.	Le prêt à taux zéro (PTZ) – DREAL Centre (SGFGAS)	241
4.8.8.	Ménages éligibles au logement social	243
4.9.	<i>Analyse du parc locatif privé</i>	244
4.9.1.	La répartition géographique de l'offre	244
4.9.2.	Les loyers	245
4.9.3.	Les actions de réhabilitation dans le parc locatif privé	246
4.9.3.1.	Evolution du contexte juridique de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	246
4.9.3.2.	Etat actuel des subventions pour l'amélioration des logements sur la Communauté des Communes Giennoises	246
4.9.3.2.1.	En faveur des propriétaires occupants.....	246
4.9.3.2.2.	En faveur des propriétaires bailleurs	247
4.10.	<i>Projections du SCOT du Pays giennois en matière de production en logements</i>	248
4.10.1.	En matière de réalisation de nouveaux logements	248
4.11.	<i>Les autres modes d'hébergement</i>	251
4.11.1.	Les structures d'accueil pour les personnes âgées.....	251

4.11.2.	Les logements des jeunes, des apprentis et migrants	252
4.11.3.	Les logements des personnes handicapées	254
4.11.4.	Les autres services d'action sociale	254
4.11.5.	Les gens du voyage	254
4.11.5.1.	Les aires d'accueil	254
4.11.5.2.	l'habitat adapté	254
4.11.6.	Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD).....	254
5.	Le profil économique du territoire	258
5.1.	<i>Les tendances économiques au regard du SCOT</i>	258
5.2.	<i>Les emplois du territoire</i>	258
5.2.1.	La concentration d'emplois	258
5.2.2.	Les catégories d'emplois sur le territoire	263
5.2.3.	Les domaines d'activité des emplois	267
5.2.4.	La structure des entreprises	269
5.3.	<i>La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités</i>	271
5.4.	<i>L'agriculture</i>	277
5.4.1.	Préambule	277
5.4.2.	Un territoire agricole	277
5.4.2.1.	Une forte présence de l'agriculture sur le territoire.....	277
5.4.2.2.	Une activité agricole créatrice d'emplois	279
5.4.2.3.	Localisation des sièges d'exploitations	281
5.4.3.	Des exploitations en mutation	283
5.4.3.1.	Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants.....	283
5.4.3.2.	Des exploitations de plus en plus grandes.....	285
5.4.3.3.	Le développement du modèle sociétaire	287
5.4.3.4.	Un renouvellement des générations à accompagner	288
5.4.3.5.	Une forte dynamique collective.....	293
5.4.4.	Un territoire d'élevage et de grandes cultures.....	293
5.4.4.1.	Des ateliers diversifiés	293
5.4.4.2.	L'élevage présent dans plus de la moitié des exploitations.....	294
5.4.4.3.	Les céréales et oléo-protéagineux au cœur de l'économie agricole.....	295
5.4.4.4.	Le développement et diminution d'ateliers souhaités par les agriculteurs.....	297
5.4.4.5.	Les modes de commercialisation en circuits longs	299
5.4.4.6.	Les modes de commercialisation en circuits courts	300
5.4.5.	Un territoire en évolution.....	304
5.4.5.1.	Des bâtiments anciens mais fonctionnels.....	304
5.4.5.2.	Des projets de nouveaux bâtiments	305
5.4.5.3.	Des projets divers	307

5.4.6.	Les points de vigilance pour l'urbanisation	307
5.4.6.1.	Irrigation et drainage	307
5.4.6.2.	Situation sanitaire des exploitations.....	309
5.4.6.3.	L'environnement local	311
5.4.6.4.	Préoccupations	313
5.5.	<i>La sylviculture</i>	313
5.6.	<i>Le tourisme</i>	313
5.7.	<i>La population active</i>	316
6.	L'offre en équipements et services publics	330
6.1.1.	Le tissu associatif	330
6.1.2.	Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat.....	331
6.1.2.1.	Equipements d'accueil de la petite enfance	331
6.1.2.2.	Enseignement primaire et secondaire.....	331
6.1.3.	Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire.....	334
6.1.4.	L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Briare	334
6.1.4.1.	Etablissements.....	334
6.1.4.2.	Pharmacie	334
6.1.4.3.	Médecine libérale	335
6.1.5.	Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée	336
6.1.6.	Les équipements de service et de proximité	339
7.	Déplacements et mobilité	342
7.1.	<i>Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser</i>	342
7.1.1.	Un axe routier d'intérêt national.....	342
7.1.2.	Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles	342
7.1.3.	Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays	343
7.1.4.	Un espace multi-polarisé et divisé par la traversée de la Loire.....	344
7.2.	<i>Les migrations alternantes (domicile – travail)</i>	346
7.3.	<i>Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile</i>	349
7.3.1.	Mode de déplacement des actifs	349
7.3.2.	Equipement automobile des ménages.....	349
7.3.3.	Le transit des voies de communication	352
7.3.4.	Le transit de poids lourds	355
7.3.5.	Un réseau routier source de nuisances	357
7.3.6.	Les Voies classées à Grande Circulation	358
7.3.7.	Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCBLP	360
7.4.	<i>Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile</i>	362
7.4.1.	Usagers des transports en commun.....	362
7.4.2.	Le transport ferroviaire	363

7.4.3.	Réseau de Bus.....	366
7.4.3.1.	Le réseau de bus départemental REMI.....	366
7.4.3.2.	Réseau de Bus TER CENTRE	367
7.4.4.	Le co-voiturage	367
7.4.5.	Les modes doux	368
7.5.	<i>Le stationnement</i>	371
7.5.1.	Le stationnement individuel.....	371
7.5.2.	Le stationnement ouvert au public	372
7.5.3.	Inventaire de l'offre de stationnement ouvert au public par commune.....	374
7.6.	<i>Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois</i>	385
8.	Le foncier.....	387
8.1.	<i>Analyse de la consommation de l'espace</i>	387
8.2.	<i>Analyse du potentiel constructible</i>	387

I. PREAMBULE

☛ Les raisons de l'élaboration du PLU

Ce sont principalement :

- Satisfaire aux exigences des lois Grenelles et pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en matière de planification,
- Poursuivre une stratégie de développement du territoire cohérente avec les intercommunalités du Pays Giennois,
- Prendre en compte les interactions avec les territoires extérieurs au Pays Giennois,
- Rechercher un développement du territoire équilibré et de qualité pour le long terme,
- Intégrer et décliner le cadre fix par le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Giennois,
- Prendre en compte les risques naturels, technologiques et nucléaires,
- Définir les besoins du territoire, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'environnement, de ressources et de capacités des équipements ...
- Poursuivre la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire en termes de patrimoine naturel, d'espaces agricoles, de paysages et d'espaces naturels favorisant la biodiversité pour définir un projet environnemental garant de l'identité du territoire,
- Favoriser un développement territorial équilibré entre emplois, habitat, commerces et services,
- Adapter les règles d'urbanisme en vigueur pour prendre en compte les évolutions constructives en matière de performance énergétique, les nouvelles formes d'habitat, les processus d'économie d'énergie,
- Apporter une attention particulière sur le traitement paysager des entrées d'agglomérations,
- Intégrer les enjeux architecturaux et patrimoniaux,

II. PROCEDURE

☛ Prescription

Le 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communautés de Communes de Briare a décidé par délibération de réviser son Plan Local d'Urbanisme.

Le 18 décembre 2015 Conseil Communautaire de la Communautés de Communes de Châtillon-sur-Loire a décidé par délibération de réviser son Plan Local d'Urbanisme

L'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 modifié le 29 novembre 2016 portant sur la fusion des communautés de communes de Briare et de Châtillon-sur-Loire au 1^{er} janvier 2017 a permis la création de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le 06 avril 2017, le conseil communautaire de la communauté de commune Berry Loire Puisaye a décidé de fusionner les procédures de PLUi en cours d'élaboration telles que prescrites par les anciennes communautés de communes de Briare et de Châtillon-sur-Loire.

☛ Délibération du PADD (EPCI/Communes)

Le débat sur le P.A.D.D. au sein du conseil municipal s'est déroulé le 14 décembre 2017.

☛ Déroulé de la concertation

Les modalités de la concertation publique ont été notifiées dans la délibération de prescription.

Cette concertation s'est déroulée dès le début des études. Elle a débuté par l'ouverture du registre de concertation dans les mairies et au siège de la communauté de communes avec des documents à la disposition des habitants, par l'ouverture d'un interface internet permettant l'accès de documents sous forme dématérialisée, par une exposition, par un support pédagogique de synthèse mis à disposition des habitants pour chaque phase (diagnostic, PADD, Traduction réglementaire), par des articles dans la presse locale et dans les bulletins municipaux, par des ateliers participatifs thématiques, par plusieurs réunions publiques, par une boîte mail spécifique à destination des administrés

☞ Arrêt du projet

Le projet du PLUi a été arrêté, après avis favorable du Conseil Communautaire, le 29 janvier 2018.

Le projet présenté comporte les pièces suivantes :

- Un rapport de présentation (diagnostic territorial, justifications et évaluation environnementale)
- Le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (sectorielles et thématiques et les annexes)
- Les plans de zonage
- Le règlement et l'annexes au règlement
- La liste des servitudes d'utilité publique
- Les annexes sanitaires (eau potable, assainissement, déchets)
- Les différentes annexes : PPRi, secteurs affectés par le bruit.

III. DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

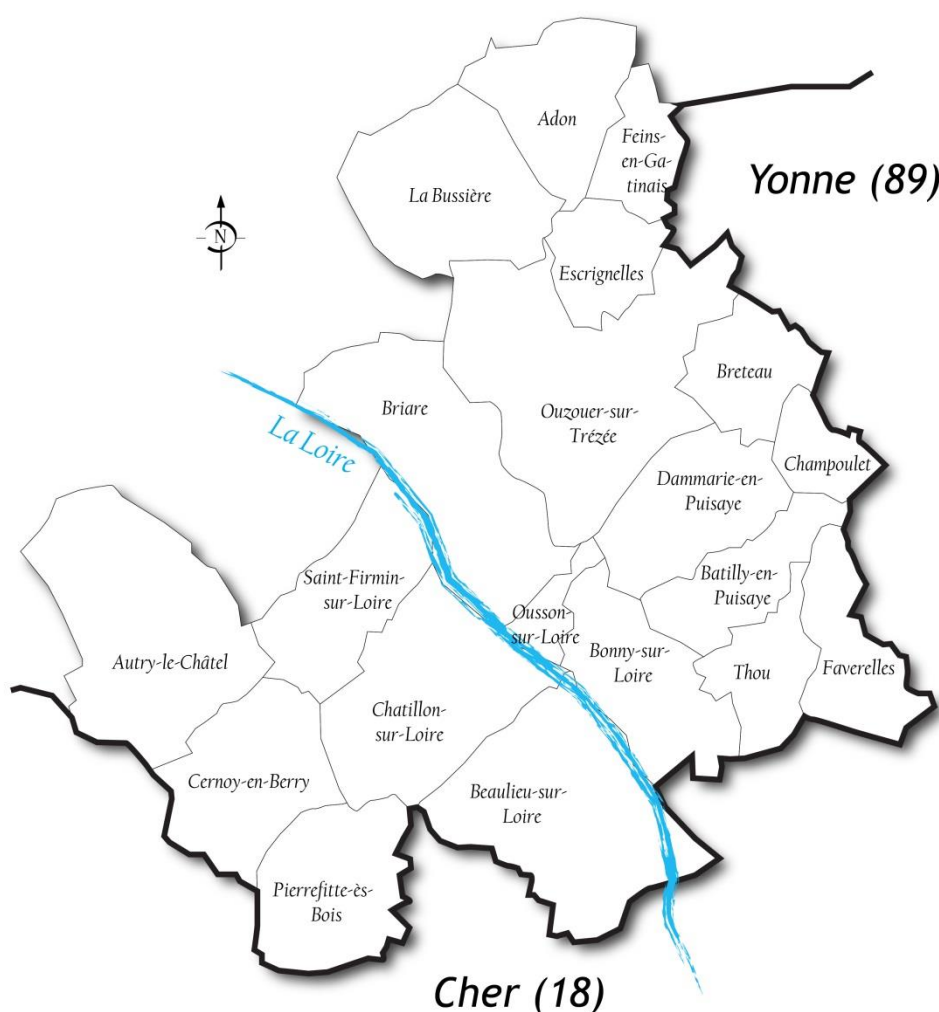
1. La Communauté des Communes Berry Loire Puisaye dans son contexte territorial.

1.1. *CCBLP : la structure intercommunale*

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a été créée la 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du canton de Briare et de la Communauté de Communes du canton de Châtillon-sur-Loire. Elle compte aujourd'hui, 20 communes :

- | | |
|--|---|
| - Adon (210 habitants) | -Autry-le-Châtel (1 004 habitants) |
| - Batilly-en-Puisaye (113 habitants) | -Beaulieu-sur-Loire (1 814 habitants) |
| - Bonny-sur-Loire (1 993 habitants) | -Breteau (74 habitants) |
| - Briare (5 748 habitants) | - Cernoy-en-Berry (468 habitants) |
| - Champoulet (45 habitants) | - Châtillon-sur-Loire (3 145 habitants) |
| - Dammarie-en-Puisaye (179 habitants) | - Escrignelles (56 habitants) |
| - Faverelles (152 habitants) | - Feins-en-Gâtinais (41 habitants) |
| - La Bussière (813 habitants) | - Ousson-sur-Loire (739 habitants) |
| - Ouzouer-sur-Trézée (1 203 habitants) | - Pierrefitte-ès-Bois (290 habitants) |
| - Saint-Firmin-sur-Loire (536 habitants) | - Thou (235 habitants) |

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye



1.2. *Situation géographique et interaction avec les territoires alentours*

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est située à l'extrémité Sud-Est du département du Loiret. Elle se trouve limitrophe de trois départements appartenant à deux régions différentes :

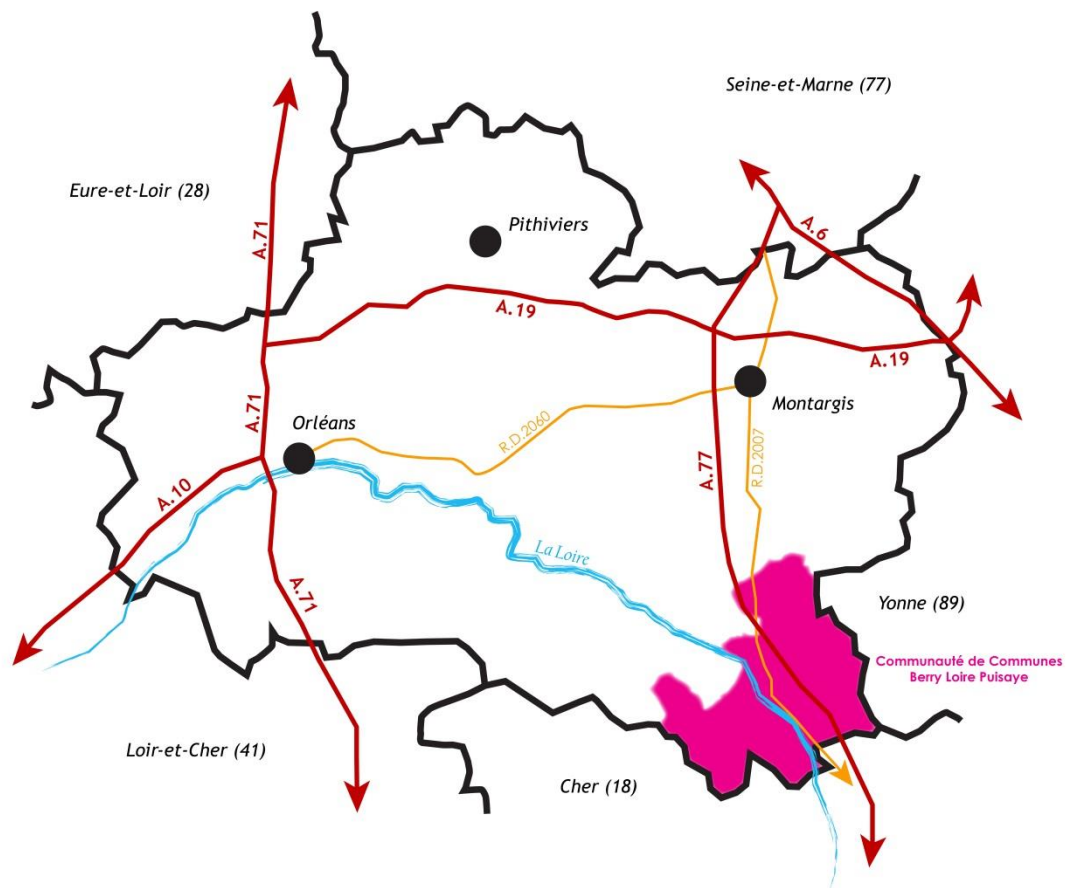
- le Cher, au Sud, en région Centre-Val-de-Loire,
- l'Yonne et la Nièvre, en région Bourgogne.

Elle s'étend sur 57 212 ha.

La ville de Briare (principale commune de la Communauté de Communes) est située à 78 km d'Orléans, la préfecture du Loiret, soit plus de 1 heure de trajet. Le territoire apparaît donc éloigné du principal pôle administratif du département.

Le territoire est tourné vers :

- Le département de l'Yonne (principalement pour la moitié Nord de la communauté de communes) car la préfecture d'Auxerre est à 76 km de Briare, soit un trajet équivalent à celui pour rejoindre Orléans.
- Le département du Cher et le Berry qui s'étend sur les communes au Sud du département. La préfecture de Bourges est légèrement plus loin, à 85 km.
- Le département de la Nièvre qui, par l'autoroute A77, est facile d'accès (la préfecture de Nevers est à 90 km). Cette même autoroute permet également de rejoindre rapidement l'Île de France.



1.3. Situation administrative

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye appartient :

- Au canton de Gien,
- Au Syndicat Mixte du Pays du Giennois qui regroupe les 31 communes de la Communauté des Communes Giennoises et de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- Au SCOT du Pays du Giennois qui regroupe les mêmes communes que le Syndicat Mixte du Pays du Giennois. Le SCOT a été approuvé en Comité Syndical le 29 mars 2016.

2. Milieux physiques

2.1. Climatologie

2.2. Géologie / pédologie

Les montagnes hercyniennes édifiées sur la région ont été très lentement érodées pour donner le bassin parisien et permettre aux mers d'envahir la région. Les longues transgressions marines du Jurassique puis du Crétacé ont accumulé les terrains sur près de 2000 m d'épaisseur.

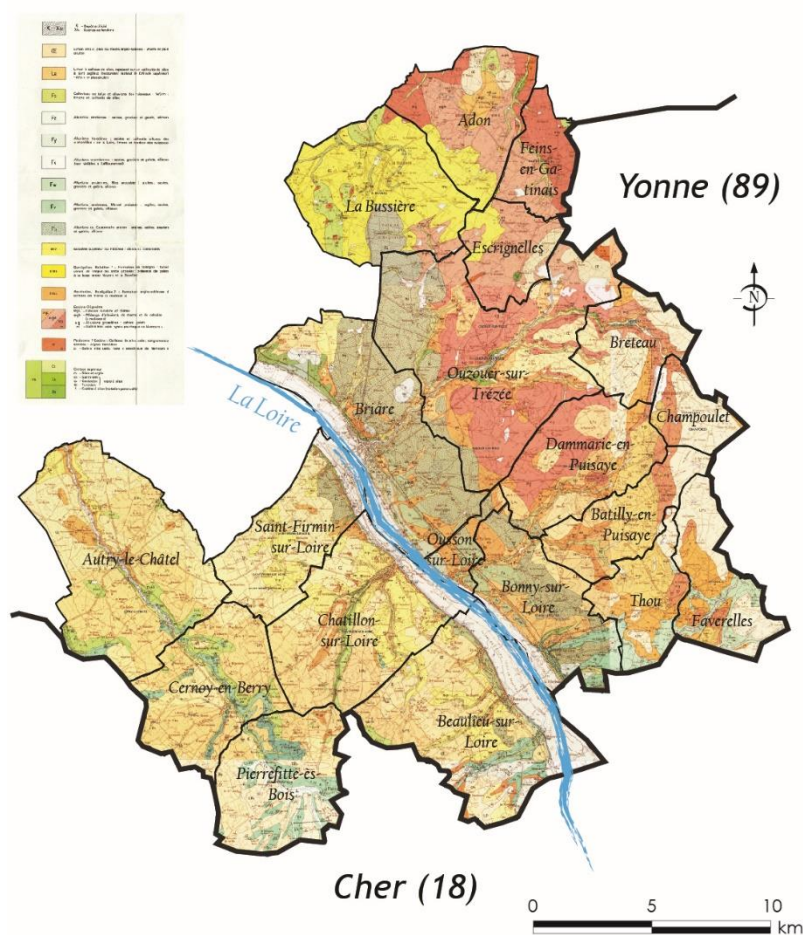
Depuis la fin du Crétacé, soit environ 70 millions d'années, la région a été soumise au régime continental, avec alternance d'érosions et de sédimentations surtout fluviale et lacustre.

A l'Eocène et probablement au Paléocène, les dépôts proviennent, d'une part du remaniement du Crétacé et spécialement de ses silex, d'autre part d'apports de fragments de cristallin du Massif Central. Progressivement les apports fluviaux modifient la composition de l'Eocène qui s'enrichit en sables feldspathiques provenant du Massif Central. C'est probablement à l'Eocène supérieur qu'un régime lacustre s'installe temporairement dans la région avec dépôts de calcaires et marnes (les calcaires de Briare).

Des déformations tectoniques assez importantes se sont produites au Paléogène. Il s'agit du jeu de fossé Nord-Sud de la Loire et du Loing. Lors du Quaternaire, les différents épisodes climatiques vont entraîner le creusement du réseau hydrographique par étapes. Les terrasses de la Loire mettent bien en évidence ce processus. La terrasse la plus ancienne, est vaste sur la rive droite de la Loire (de Neuvy à Briare). Elle se poursuit au Nord par une vallée morte très évasée, qu'on suit jusqu'à La Bussière.

En aval de Gien, trois grandes terrasses, plus basses que celle de la Bussière, s'ouvrent en éventail. Elles appartiennent aux grandes périodes à climat périglaciaire. La Loire s'est donc installée sur son tracé actuel au Quaternaire ancien. La dernière glaciation a creusé le val de Loire, large plaine alluviale.

Ce sont aussi les périodes à climat périglaciaire, et spécialement le Würm, qui ont produit les principales formations superficielles, limons et sables divers, par altérations et transports éoliens, fluviaux...



La géologie est le témoin des différentes époques qui se sont succédées pour façonner notre sous-sol.

Epoque du Crétacé

Il s'agit souvent de craie blanche, pure, non marneuse qui contient parfois des silex en rognons. On l'observe généralement en rive des différents cours d'eau de la région.

On distingue :

- le Cénomaniens inférieur à moyen (C1) identifié à l'affleurement au niveau de Cernoy-en-Berry.
- le Cénomaniens moyen à supérieur (C2), le plus répandu, est la craie sans silex que l'on trouve sur la rive droite de la Loire en amont de Bonny et sur les rives de la Notre Heure.
- le Turonien (C3), craie blanche avec ou sans silex observée dans le prolongement du Cénomaniens.
- le Coniacien (C4) et le Santonien (C5) forment le soubassement du plateau de Gien. On le retrouve dans la région d'Ouzouer-sur-Trézée.

Epoque du Tertiaire

Ces formations reposent sur l'agglomérat de silex à argile blanche du crétacé.

On distingue :

- l'Eocène, Paléocène (e) et (ek) faite de silex usés emballés dans une argile bariolée. On l'observe principalement entre Ousson-sur-Loire et Ouzouer-sur-Trézée mais également dans la Puisaye aux abords de Dammarie en Puisaye et quelques poches sur la rive Sud de la Loire (Autry-le-Châtel et Châtillon-sur-Loire).
- le Paléogène (eg) est une formation avec d'étroites analogies avec celle de Sologne. Elle se compose de sables quartzo-feldspathiques avec galets de silex et liant argileux. On la retrouve principalement en Puisaye entre Dammarie-en-Puisaye et Adon.
- le Néogène (mp) et le Burdigalien (m1b) correspondent à la formation de Sologne composée de sables quartzofeldspathiques avec dragées de quartz, galets de silex et liant argileux. Elle occupe une grande partie de la forêt d'Orléans (la Bussière). Elle est également présente au sud de la Loire, principalement sur les communes de Saint-Firmin-sur-Loire à Beaulieu-sur-Loire.

Epoque du Quaternaire

Il s'agit d'alluvions anciennes à modernes, de colluvions et de limons.

On distingue :

- les alluvions anciennes (Fu, Fv, Fw) se composent de sables quartzo-feldspathique, argiles, graviers et galets. Ces terrasses suivent la Loire de Bonny à Briare et la quitte pour se poursuivre en direction du Nord vers la Bussière. Sur la rive Sud de la Loire, elles sont moins importantes et suivent le fleuve.
- les alluvions holocènes (Fy) sont rares (Autry-le-Châtel) et situées dans les petites rivières (la Notre Heure).
- les alluvions modernes (Fz) ont une granulométrie variée qui va du sable fin aux galets. Elles occupent principalement la vallée de la Loire.
- les colluvions de talus (Fc) sont sablo-argileuses, grossières, souvent caillouteuses (galets de silex, dragées de quartz,...). Elles sont localisées dans les petits ruisseaux (le Feins, l'Ousson, la Trézée, la Notre Heure, le ruisseau des Trappes).
- les limons (OE, Ls, LPs) sont des formations souvent superficielles d'une grande hétérogénéité (du sédiment limono-argileux aux sable assez fin). Ils occupent de grandes surfaces sur les plateaux au Sud de la Loire entre Autry-le-Châtel et Beaulieu-sur-Loire. Au Nord de la Loire ils sont plus réduits.

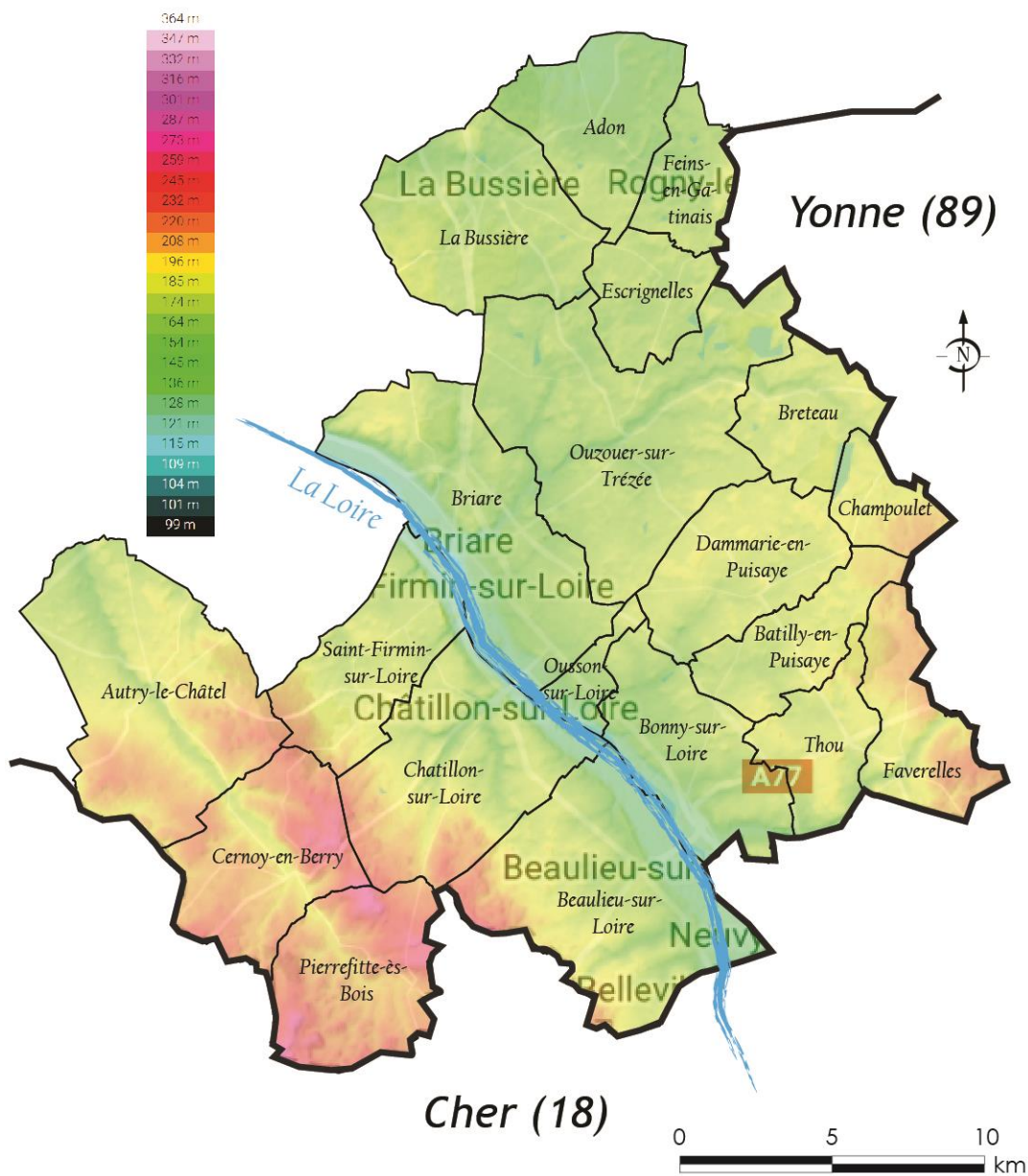
2.3. Topographie

La Loire et ses affluents ont façonné le relief de la région. La Loire forme la colonne vertébrale qui divise le territoire en deux. Sa vallée qui s'étend sur une largeur allant de un à plusieurs kilomètres marque le point bas avec le lit du fleuve situé à 126 m d'altitude au niveau de Briare.

Les coteaux qui délimitent ce lit du fleuve forment le relief le plus prononcé du territoire. A l'Ouest de Briare les coteaux les plus abrupts offrent une amplitude altimétrique de plus de 50 m sur une faible distance. Au Sud de la Loire les pentes sont plus douces mais les points culminants restent à environs 40 m au-dessus du niveau du lit du fleuve. Cette situation permet des co-visibilités d'une rive à l'autre lorsque la végétation le permet.

Le relief le plus accidenté se trouve sur les communes de Châtillon-sur-Loire, Cernoy-en-Berry et Pierrefitte-ès-Bois. C'est sur cette commune de Pierrefitte-ès-Bois qu'est localisé le point culminant du département du Loiret, à 273 m, au niveau du lieu-dit « Les Etourneaux ».

Le Nord du territoire se caractérise par un relief plus doux aux pentes peu marquées comme sur les communes de La Bussière, Adon,...



2.4. Hydrographie

2.4.1. Des ressources d'eau souterraine importantes dont la qualité est menacée

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye possède 6 réservoirs aquifères :

Les « Alluvions de la Loire moyenne avant Blois » FRGG108, correspondant au lit du fleuve et présentant un écoulement libre ;

La « Craie du Séno-Turonien du Sancerrois » FRGG084 dans le sud-est du territoire, à l'écoulement captif ;

La « Craie du Gâtinais » dans une grande moitié nord du territoire, à l'écoulement majoritairement libre ;

Les « Calcaires tertiaires captifs de la Beauce sous la forêt d'Orléans », FRGG135 ancrée au niveau de la commune de la Bussière. La cartographie du BRGM met en avant la présence de calcaire, il est à noter toutefois que la commune se situe à cheval sur des aquifères calcaires et crayeux, correspondant à la « Craie du Gâtinais » ;

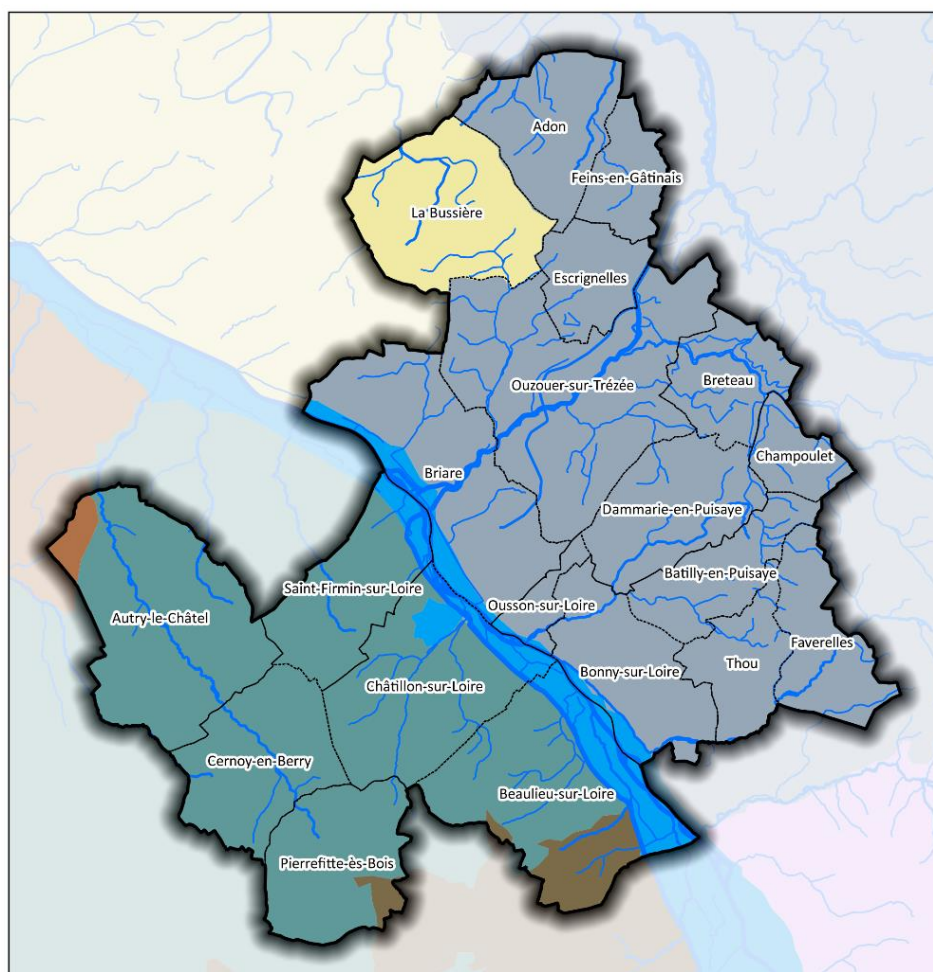
Les « Sables et Argiles Miocène de Sologne » FRGG094 dans une petite partie à l'extrémité sud-ouest du territoire, à l'écoulement majoritairement libre ;

Les « Sables et grès libres du Cénomaniens unité de la Loire » FRGG122 à l'extrémité sud-est du territoire.

POINT TECHNIQUE :

UNE MASSE D'EAU EST DITE CAPTIVE LORSQU'ELLE EST « SOUS COUVERTURE », C'EST-A-DIRE RECOUVERTE PAR UNE FORMATION GEOLOGIQUE PEU PERMEABLE. CETTE PROTECTION PAR UNE COUCHE IMPERMEABLE LEUR ASSURE UNE BONNE QUALITE, C'EST POURQUOI ELLES SONT SOUVENT SUREXPLOITEES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE. CETTE SUREXPLOITATION IMPLIQUE UN RENOUVELLEMENT TRES LENT, CONFERANT A CES RESSOURCES EN EAU, UN CARACTERE LIMITE.

UNE MASSE D'EAU EST DITE LIBRE LORSQU'ELLE EST RECOUVERTE PAR UNE FORMATION PERMEABLE PERMETTANT UNE RECHARGE PAR INFILTRATION. LES NAPPES LIBRES ONT UN TEMPS DE RENOUVELLEMENT MOINS LONG MAIS EN REVANCHE, ELLES SONT BIEN PLUS VULNERABLES AUX POLLUTIONS DIFFUSES (AGRICOLES, DOMESTIQUES, INDUSTRIELLES...)

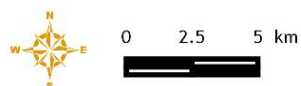


©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45
Cartographie : Biotope, 2016

Masse d'eau souterraine

- Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans
- Calcaires tertiaires libres de Beauce
- Craie du Gâtinais
- Craie du Séno-Turonien du Sancerrois
- Sables et argiles miocènes de Sologne
- Sables et grès libres du Cénomaniens unité de la Loire
- Alluvions Loire moyenne avant Blois

- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

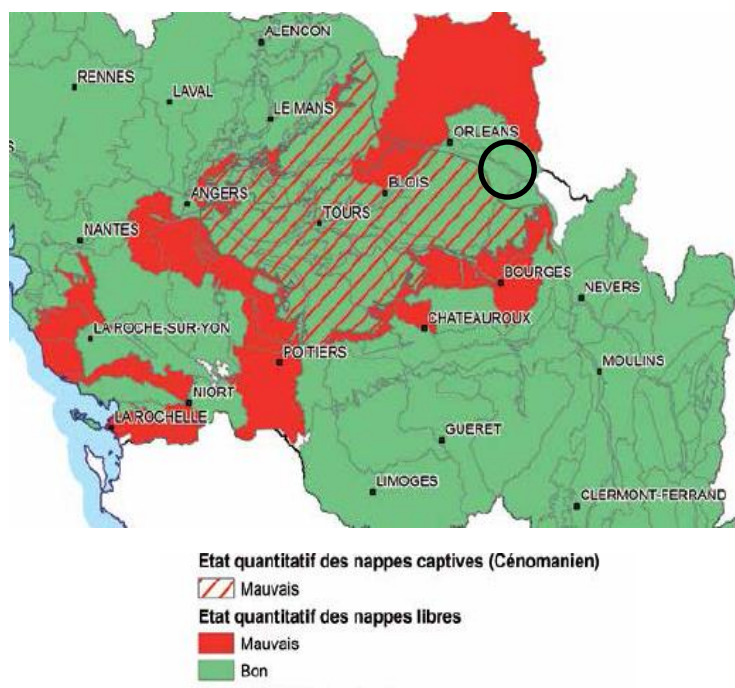


Carte : Masses d'eau souterraines dans la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (source : SDAGE Seine-Normandie et Loire-Bretagne, 2013).

L'ensemble de ces masses d'eau libres possède un **bon état quantitatif**, mais un **état chimique médiocre** (excepté pour la masse d'eau correspondant aux calcaires tertiaires captifs de Beauce au niveau de la commune de la Bussière). En raison de ce bilan, l'objectif¹ de « bon état » écologique pour ces masses d'eau a été reporté à 2021. L'agriculture intensive est le premier facteur de dégradation de la qualité de l'eau, celle-ci étant liée en effet à un fort taux de pesticides et de nitrates. Notons par ailleurs que le territoire est situé en zone vulnérable

¹ Ces objectifs de qualité sont définis dans le cadre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), élaborés suite à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

à la pollution par les nitrates, ce qui nécessite une vigilance sur les pollutions d'origine agricole. Des actions sont donc à poursuivre afin de réduire la pollution des ressources d'eau souterraine.

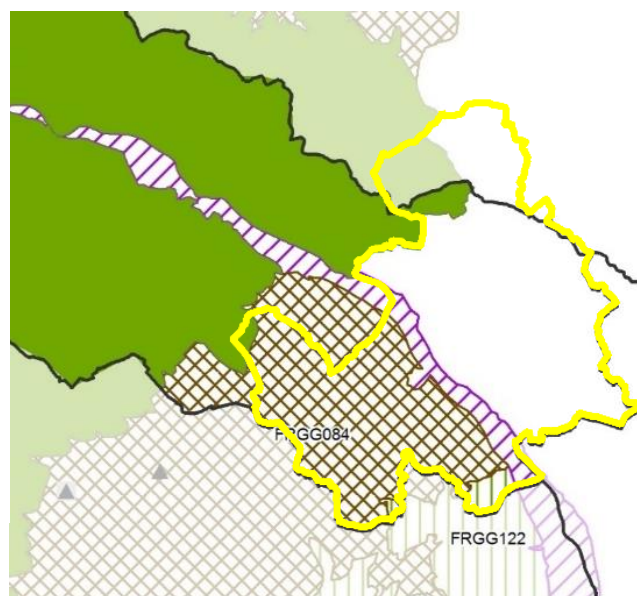


Carte : Etat quantitatif des masses d'eau souterraines, 2013 (source : SDAGE Loire Bretagne)

Bassin Loire-Bretagne
 Département : LOIRET

Etat et objectifs chimiques

- Masses d'eau en bon état**
- Bon état et objectif 2015
 - Bon état et objectif 2021 ou 2027
- Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027**
- Cause nitrates
 - Cause pesticides
 - Cause nitrates et pesticides



Carte : Etat chimique et objectif de « bon état » des masses d'eau souterraines (source : SDAGE Loire-Bretagne, 2013).

2.4.2. Un état des cours d'eau globalement bon mais à surveiller

Le territoire compte de nombreux cours d'eau et rus rattachés au bassin versant Loire-Bretagne pour la partie sud du territoire et au bassin Seine-Normandie pour la partie nord. Les principaux cours d'eau sont : la Loire, le canal latéral à la Loire, le canal de Briare, la Trézée, la Cheuille, la Venelle, les Trappes, l'Ethelin, l'Ousson, le Vernisson et la Notre Heure.



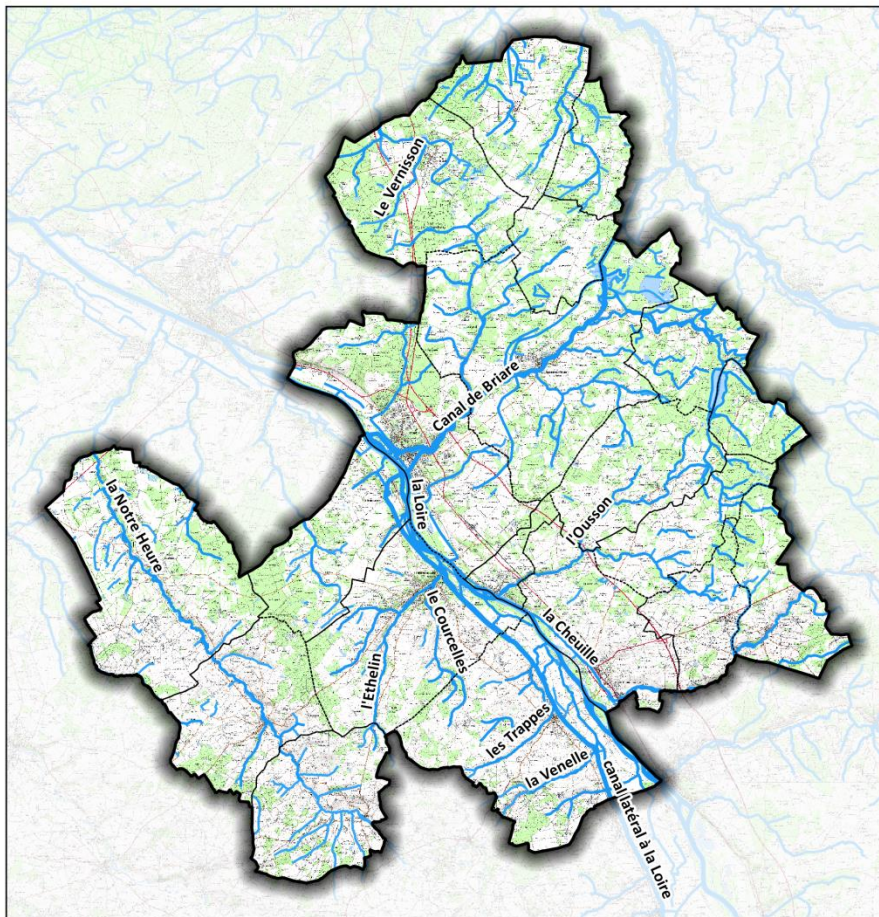
Photos : La Loire et son canal latéral à Châtillon (source : Biotope, octobre 2016).



Réseau hydrographique

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45
Cartographie : Biotope, 2016

Réseau hydrographique

- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



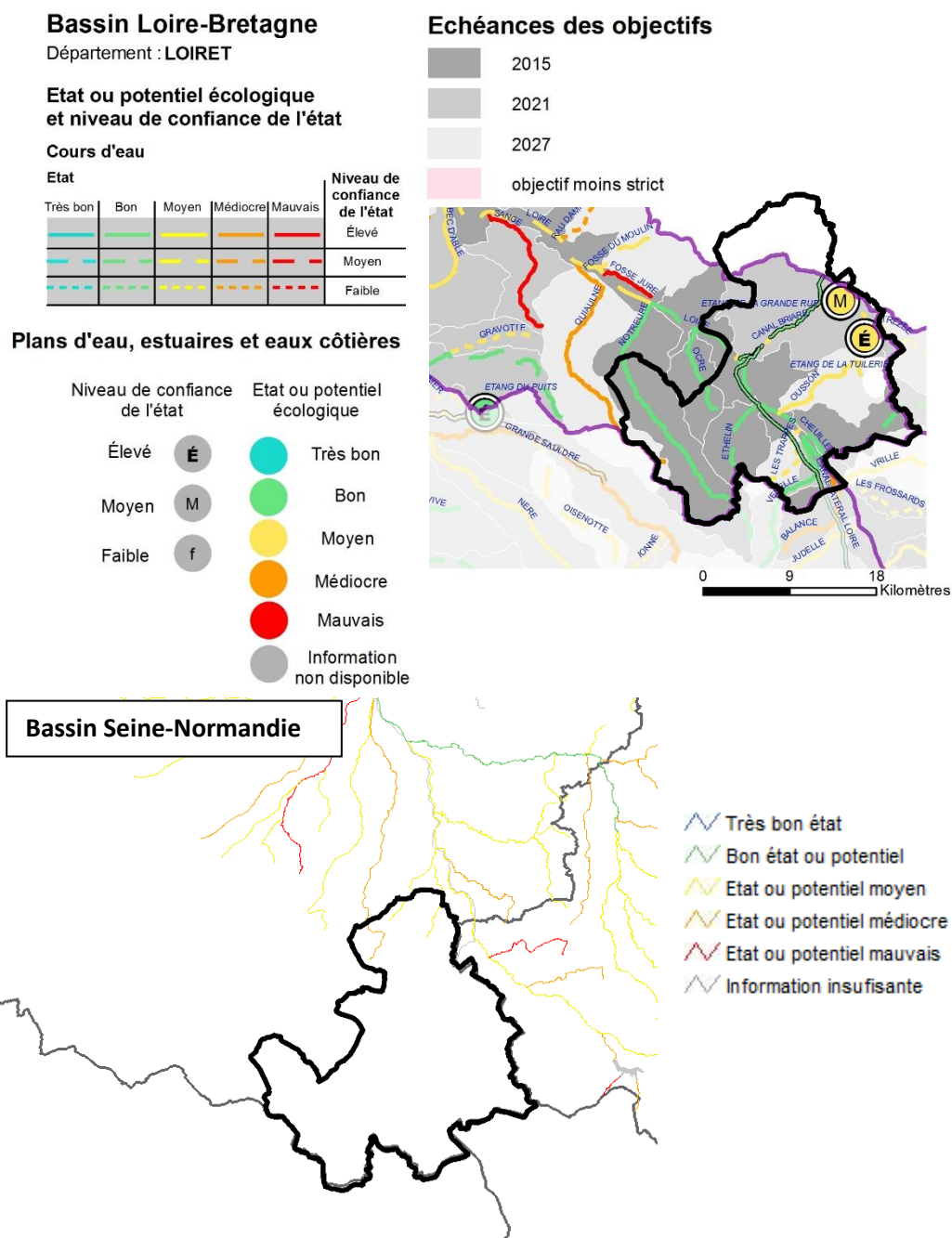
0 2.5 5 km



Carte : Réseau hydrographique dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : DREAL Centre-Val de Loire, Agences de l'eau).

POINT TECHNIQUE :

LA DETERIORATION, QUALITATIVE OU QUANTITATIVE, EST ANALYSEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE QUI, COMME POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES, DRESSE UN BILAN DE L'ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES PRINCIPALES SELON DEUX CRITERES : L'ÉCOLOGIE ET LA CHIMIE. LE BUT ETANT D'IDENTIFIER LES MASSES D'EAUX DEGRADEES ET LA MANIERE DONT ELLES LE SONT AFIN D'ORIENTER DES MESURES DE RESTAURATION ABOUTISSANT A UN « BON ETAT ». SUIVANT LA NATURE DE LA DEGRADATION, LES ECHÉANCES DEFINIES POUR ATTEINDRE CE « BON ETAT » VARIENT ENTRE 2015 ET 2027. EN PRENANT EN COMPTE LES DEUX OBJECTIFS CHOISIS, ON OBTIENT L'OBJECTIF DE « BON ETAT GLOBAL » DES EAUX.



Cartes : Etat écologique et objectif de « bon état » des masses d'eau superficielles (source : SDAGE Loire-Bretagne, SDAGE Seine-Normandie, 2013).

La majorité des cours d'eau du territoire sont en bon état écologique, pour un objectif qui était fixé à 2015. L'Ousson, la Trézée et les Trappes, présentent toutefois un état écologique moyen, et le Vernisson un état médiocre. Cela a conduit à un report de l'objectif de bon état écologique pour ces cours d'eau : à 2021 pour la Trézée et à 2027 pour le Vernisson, l'Ousson et le ru des Trappes.

Par ailleurs, le territoire recense également 2 importants plans d'eau à Escrignelles dont l'état écologique est jugé moyen.

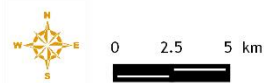
2.4.3. *Des objectifs de préservation de la ressource fixés dans les documents-cadre*

Les SDAGE constituent les documents stratégiques pour la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins versants. Ils sont déclinés à l'échelle des sous-bassins par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Dans le territoire, seule la commune de la Bussière est couverte par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau. Le PLUi doit être compatible avec les orientations du PAGD.



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45
Cartographie : Biotope, 2016

- SAGE "Nappe de Beauce"
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



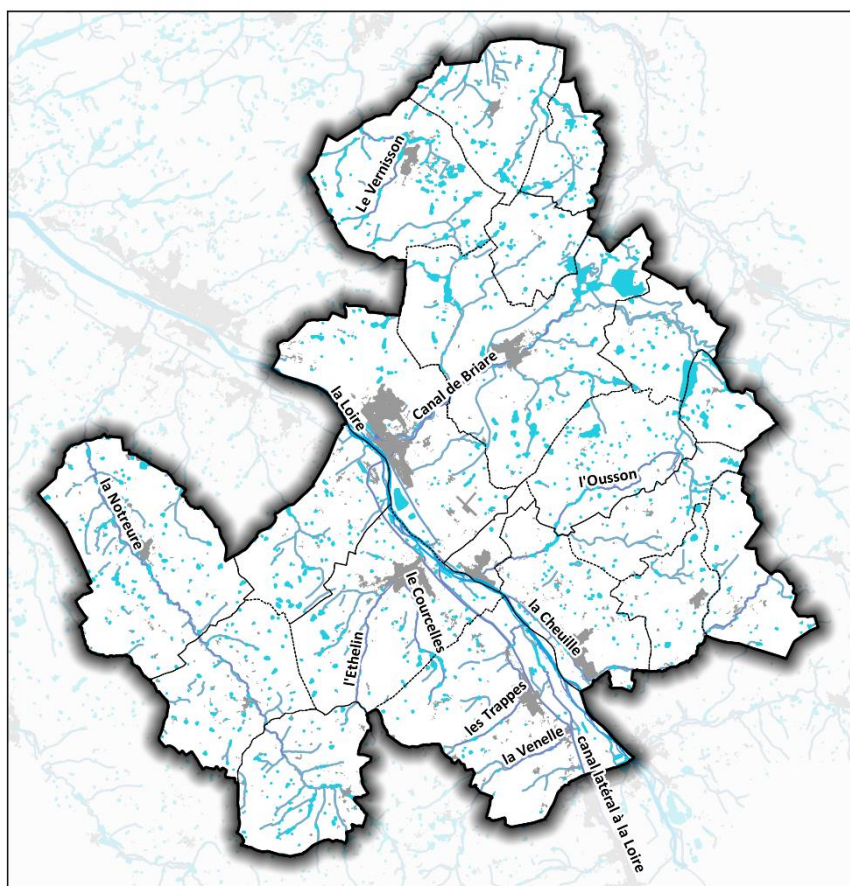
Carte : Couverture du territoire par les SAGE (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3. Le milieu naturel et le cadre biologique

3.1. Une diversité de milieux naturels, supports de biodiversité




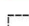
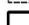
3.1.1. Des milieux aquatiques et humides accueillant une biodiversité spécifique riche

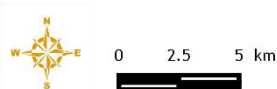
3.1.1.1. Un réseau aquatique constituant des refuges pour la faune associée au milieu aquatique



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25[®], SCAN25[®], 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ©Agence de l'Eau Seine-Normandie, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de milieu aquatique

-  Loire
-  Autre cours d'eau
-  Plan d'eau/mare
-  Limites communales
-  Limites du territoire intercommunal



Carte : Milieux aquatiques dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : DREAL Centre-Val de Loire, Pays du Giennois).

LES COURS D'EAU ET LEURS RIPISYLVES (BOISEMENTS ASSOCIES AU DOMAINE AQUATIQUE/HUMIDE LONGEANT LES COURS D'EAU) DISPOSENT SOUVENT D'UN FORT INTERET ECOLOGIQUE LIE EN PARTICULIER A LEURS ROLES DE CORRIDOR ECOLOGIQUE. EN EFFET, LES COURS D'EAU PERMETTENT LE DEPLACEMENT DE NOMBREUSES ESPECES AQUATIQUES (FAUNE ET FLORE) ET LES ABORDS DES COURS D'EAU ACCUEILLENT BIEN SOUVENT UNE VEGETATION HUMIDE RICHE (BOISEMENTS ET PRAIRIES), UTILE A DE NOMBREUSES

ESPECES ANIMALES, PARFOIS MENACEES COMME LE MARTIN PECHEUR D'EUROPE, ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENT LE LONG DE LA LOIRE. AINSI, DES COMMUNAUTES VEGETALES D'INTERET EUROPEEN PEUVENT ETRE PRESENTES AU SEIN DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES. C'EST LE CAS DES MEGAPHORBIAIES (FORMATIONS HAUTES ET LUXURIANTES DE TRANSITION ENTRE LA ZONE HUMIDE ET LA FORET), DES HERBIERS AQUATIQUES, DES FORETS ALLUVIALES OU DES SAULAIES PRESENTENT DANS LE TERRITOIRE.

Le **domaine ligérien** constitue un habitat aquatique et humide particulièrement riche sur le territoire. Il s'agit d'un habitat protégé à l'échelle européenne et abritant des espèces menacées ou protégées telles que la Grande moulette (moule d'eau douce en danger critique d'extinction), la Grande Alose, l'Anguille, la Lamproie marine, le Saumon atlantique. La Loire est un fleuve dont la dynamique a été relativement préservée. Ainsi de nombreuses grèves et îles de sables ou graviers se forment au milieu ou en bordure du lit du fleuve, des bras secondaires naissent ou se combrent pour former un bras mort (ou boire). Ces milieux, dépendants du régime du fleuve, présentent une richesse écologique remarquable. On y retrouve une flore et une faune d'intérêt représentée par les amphibiens (Crapaud calamite, Rainette verte...), les sternes (Sterne Pierregarin et Sterne Naine), l'Édicnème criard, les mouettes, les ardéidés (Bihoreau gris, Aigrette garzette...) et autres espèces limicoles (associées aux zones humides) fréquentant ces zones nues pour nicher ou se reposer. La Loire joue un rôle majeur pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Le territoire bénéficie également d'un **réseau hydrographique secondaire important**. La partie nord du territoire est marqué par la présence de cours d'eau en contexte forestier, peu connus car enclavés au sein de propriétés privées. La Trézée, bien que dégradée, constitue une annexe hydraulique d'intérêt pour la biodiversité. Enfin, au sud, la Nortreure est associée à des zones humides d'intérêt (boisements rivulaires, prairies humides).



Photos : Exemples d'espèces associées au domaine ligérien ; de gauche à droite : Martin-pêcheur, Loutre d'Europe, Gomphe serpentifère (source : Biotope, SMPG).

Les cours d'eau dans le territoire sont concernés par **différents types de menaces** :

- urbanisation en bordure des cours d'eau ;
- enfrichement des bancs de sable de la Loire ;
- détérioration de la qualité de l'eau du fait de la présence de polluants ;
- enfouissement du lit de la Loire ;
- développement d'espèces envahissantes telles que la Jussie ou le Robinier faux-Acacia.

La présence d'obstacles à la libre circulation de certaines espèces strictement inféodées au milieu aquatique, peut également limiter les flux écologiques des espèces. Ces obstacles correspondent principalement à des anciens moulins et des seuils qui viennent rompre le rythme des cours d'eau.



Photo : Seuil infranchissable à Châtillon-sur-Loire
(source : Biotope).

Outre les cours d'eau, le territoire compte également de nombreuses mares, espaces en eau de petite superficie correspondant à des spots très localisés intéressants pour la biodiversité aquatique et humide.

3.1.1.2. Les zones humides : des espaces particulièrement riches en biodiversité

POURQUOI PROTEGER LES ZONES HUMIDES ?

UNE ZONE HUMIDE EST UNE REGION OU L'EAU EST LE PRINCIPAL FACTEUR QUI CONTROLE LE MILIEU NATUREL ET LA VIE ANIMALE ET VEGETALE ASSOCIEE. LA LOI SUR L'EAU DEFINIT LES ZONES HUMIDES COMME « LES TERRAINS, EXPLOITES OU NON, HABITUELLEMENT INONDES OU GORGES D'EAU DOUCE, SALEE OU SAUMATRE DE FAÇON PERMANENTE OU TEMPORAIRE », LA VEGETATION Y EST DOMINEE PAR DES PLANTES HYGROPHILES PENDANT AU MOINS UNE PARTIE DE L'ANNEE.

A NOTER QUE LA CONVENTION DE RAMSAR A ADOPTE UNE OPTIQUE PLUS LARGE POUR DETERMINER QUELLES ZONES HUMIDES PEUVENT ETRE PLACEES SOUS SON EGIDE. LES ZONES HUMIDES SONT AINSI CONSIDEREES COMME « DES ETENDUES DE MARAIS, DE FAGNES, DE TOURBIERES OU D'EAUX NATURELLES OU ARTIFICIELLES, PERMANENTES OU TEMPORAIRES, OU L'EAU EST STAGNANTE OU COURANTE, DOUCE, SAUMATRE OU SALEE, Y COMPRIS DES ETENDUES D'EAU MARINE ». LES INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES PROVOQUEES PAR LA DISPARITION OU LA DEGRADATION DE CES MILIEUX VONT DE L'AMPLIFICATION CATASTROPHIQUE DES CRUES A L'EROSION ACCELEREE DU LITTORAL OU DES BERGES, EN PASSANT PAR L'ALTERATION DE LA QUALITE DE L'EAU. LA DEMONSTRATION DE L'INTERET ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE LA CONSERVATION DES ZONES HUMIDES CONDUIT MAINTENANT A LEUR CONFERER UN STATUT D'INFRASTRUCTURE NATURELLE POUR TENTER DE FAIRE RECONNAITRE LE DOUBLE BENEFICE FONCTIONNEL ET PATRIMONIAL QU'ELLES NOUS FOURNISSENT (SOURCE : IFEN).

EN LIEN AVEC LEURS CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES, LES ZONES HUMIDES REMPLISSENT DE MULTIPLES FONCTIONS D'ORDRE ECOLOGIQUE :

- ECRETEMENT DES CRUES ET SOUTIEN A D'ETIAGE : LES ZONES HUMIDES ATTENUENT ET DECALENT LES PICS DE CRUE EN RALENTISSANT ET EN STOCKANT LES EAUX. ELLES DESTOCKENT ENSUITE PROGRESSIVEMENT LES EAUX, PERMETTANT AINSI LA RECHARGE DES NAPPES ET LE SOUTIEN D'ETIAGE.
- EPURATION NATURELLE : LES ZONES HUMIDES JOUENT LE ROLE DE FILTRES QUI RETIENNENT ET TRANSFORMENT LES POLLUANTS ORGANIQUES (DENITRIFICATION) AINSI QUE LES METAUX LOURDS DANS CERTAINS CAS, ET STABILISENT LES SEDIMENTS. ELLES CONTRIBUENT AINSI A L'ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX.
- MILIEU DE FORTE BIODIVERSITE : DE PAR L'INTERFACE MILIEU TERRESTRE / MILIEU AQUATIQUE QU'ELLES FORMENT, LES ZONES HUMIDES CONSTITUENT DES HABITATS DE CHOIX POUR DE NOMBREUSES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES.
- VALEUR TOURISTIQUES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET EDUCATIVE : LES ZONES HUMIDES SONT LE SUPPORT DE NOMBREUX LOISIRS (CHASSE, PECHE, RANDONNEE...) ET OFFRENT UNE VALEUR PAYSAGERE

CONTRIBUANT A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE. LA RICHESSE EN BIODIVERSITE DES ZONES HUMIDES EN FAIT DES LIEUX PRIVILEGES POUR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT DU PUBLIC.

LES AGENCES DE L'EAU ONT REALISE UN PRE-INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES QUI IDENTIFIE D'IMPORTANTS SECTEURS A FORTE ET TRES FORTE POTENTIALITE DANS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

PAR LEUR RICHESSE EN HABITATS ET EN ESPECES, LEUR ROLE D'INFRASTRUCTURE NATURELLE, AINSI QUE LEUR PLACE COMME SUPPORT D'ACTIVITES ET CADRE PAYSAGER, LES ZONES HUMIDES CONSTITUENT DES ESPACES A FORTS ENJEUX ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL. LA MISE EN ŒUVRE DU PLU DOIT AINSI PERMETTRE LEUR PERENNITE A LONG TERME. CELA APPELLE DONC A :

- PRESERVER PHYSIQUEMENT LES ZONES HUMIDES (EVITER L'URBANISATION SUR LEUR EMPRISE) ; RAPPELONS QU'EN VERTU DE L'APPLICATION DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE, LA DESTRUCTION D'UNE ZONE HUMIDE DOIT FAIRE L'OBJET DE MESURES COMPENSATOIRES : AINSI, POUR 1 HA DE ZONE HUMIDE DETRUITE, LA COMPENSATION S'EFFECTUERA SUR 1,5 HA (TAUX DE COMPENSATION : 150% DE LA SURFACE DETRUITE).
- APPLIQUER DES MODALITES D'AMENAGEMENT QUI NE PORTENT PAS ATTEINTE A LEUR BON FONCTIONNEMENT (PRESERVATION LIENS HYDRAULIQUES ALIMENTANT LA ZONE HUMIDE ET GESTION DE SES ABORDS, GESTION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES ET PLUVIALES, MAITRISE DES POLLUTIONS DIFFUSES, ETC.).

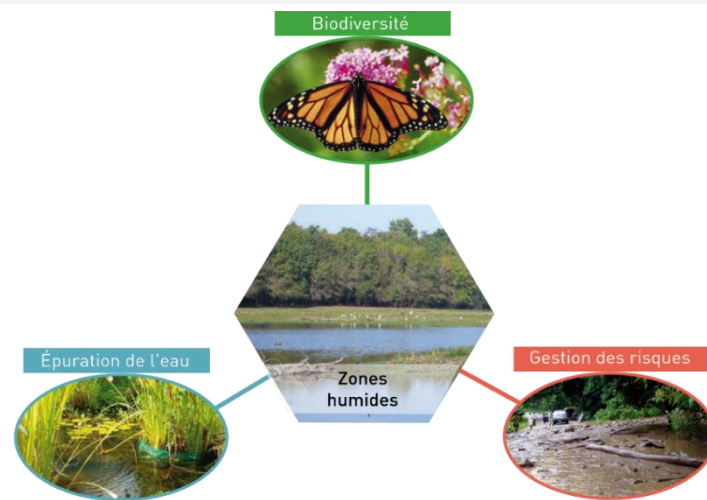


Figure : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Google Images).

Dans le territoire, **le lit majeur de la Loire** avec ses berges exondées, ses boires, ses boisements alluviaux, ses mégaphorbiaies et autres prairies inondables constituent une **zone humide majeure**.

Les autres cours d'eau et **vallons en tête de bassin** créent également une diversité de milieux humides à la **richesse floristique importante**. Par ailleurs, les affleurements marneux associés à des sources et des fossés permettent l'installation d'espèces peu communes comme l'Epipactis des marais ou la Gentiane pneumonanthe.

D'autre part, la **diversité d'habitats naturels en interaction avec le milieu forestier** très présent dans le nord du territoire, permet la présence d'une diversité faunistique remarquable (oiseaux et amphibiens notamment). Dans le sud du territoire, les milieux humides se retrouvent préférentiellement le long des rivières, à l'instar de la Nortreure, souvent bordés de boisements alluviaux de type aulnaie-frênaie ou saulaie. On rencontre dans ces boisements des espèces d'intérêt comme l'Osmonde royale ou la Prêle des bois. Ces vallées humides sont aussi associées à des végétations humides plus ouvertes (prairies, mégaphorbiaies, friches et landes) favorables à une faune d'intérêt (oiseaux et insectes notamment, tels que la Leucorrhine à large queue, le Damier de la Succise ou le Cuivré des marais). Les amphibiens sont particulièrement associés à ces milieux présentant des points d'eau stagnants adaptés.



Libellule fauve



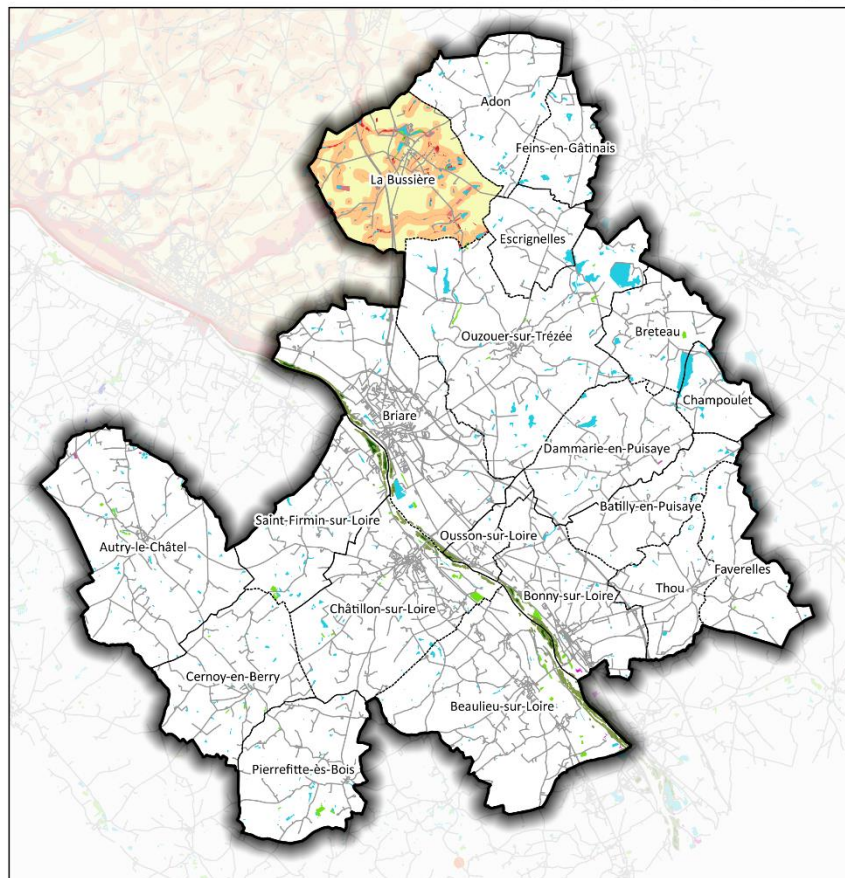
Crapaud calamite



Couleuvre à collier

Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux humides (source : Biotope).

Les zones humides ont connu depuis plusieurs dizaines d'années une **régression** sans précédent. Ainsi, nombre des espèces inféodées aux milieux humides sont aujourd'hui en forte régression. Les causes de dégradation sont multiples : destruction pour l'urbanisation, intensification agricole, conversion d'occupation du sol, drainage, artificialisation, abandon de l'entretien, fermeture des milieux. Les derniers textes favorables à l'assèchement des zones humides datent des années 1960-1970. Face à ce constat, des études sont menées par les Agences de l'eau, notamment dans le cadre des SAGE, afin d'inventorier ces espaces. Dans le territoire de la CC Berry Loire Puisaye, seule la commune de la Bussière est concernée par un inventaire de pré-localisation des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce. La carte ci-dessous dresse la cartographie de la probabilité de présence de zones humides d'après le SAGE et les milieux humides référencés via l'analyse de l'occupation du sol.



©Communauté de Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

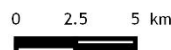
Probabilité de présence de zones humides d'après l'étude de pré-localisation du SAGE

- Très forte probabilité
- Forte probabilité
- Probabilité moyenne
- Faible probabilité

- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Milieu humide d'après les données d'occupation du sol

- Mare/Etang
- Chênaie alluviale
- Peupleraie
- Saulaie-peupleraie
- Saulaie
- Prairie humide

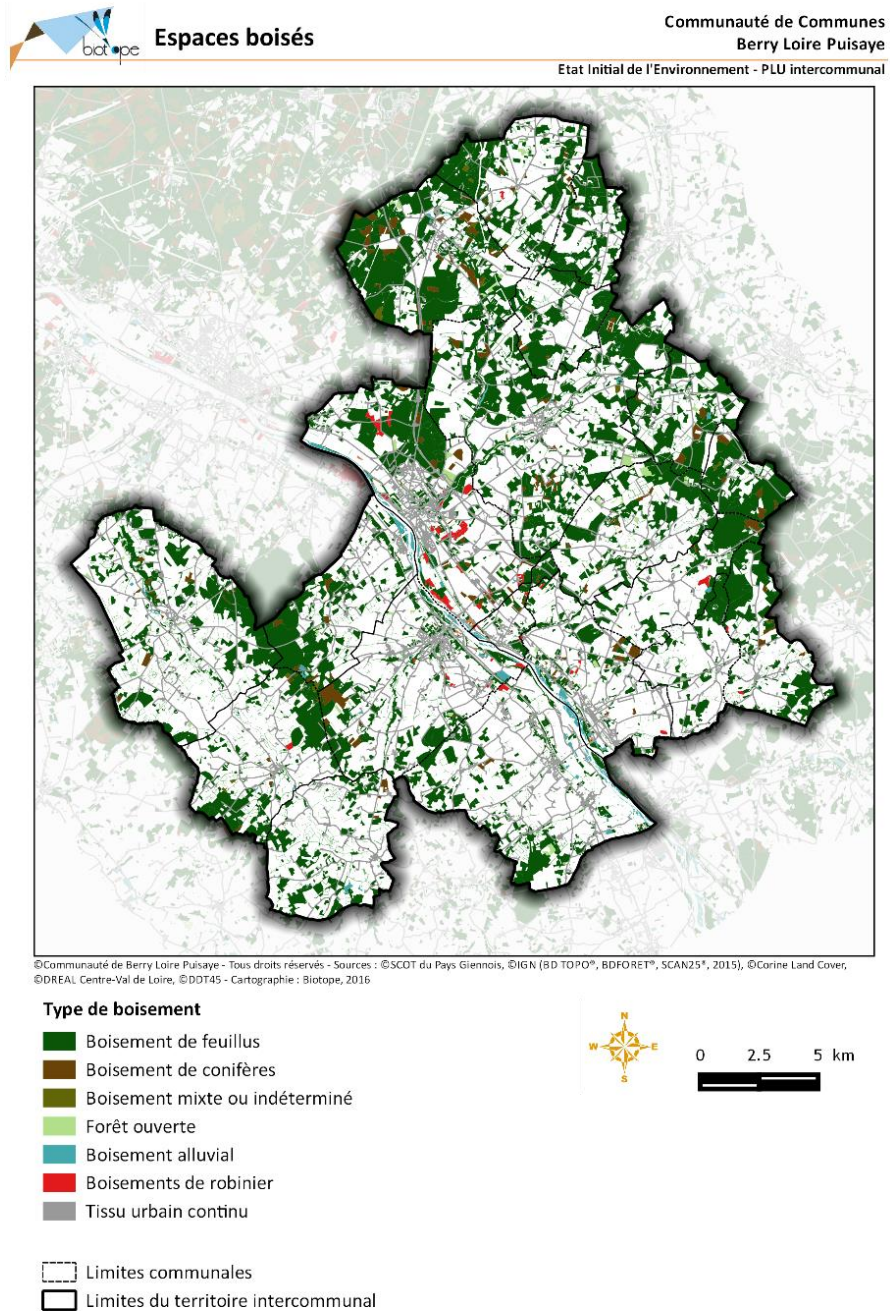


Carte : Zones humides potentielles d'après le SAGE Nappe de Beauce, et milieux humides existantes d'après les données d'occupation du sol de l'IGN (source : Agence de l'Eau Seine-Normandie, IGN).

3.1.2. Des espaces boisés parsemant le territoire

Les espaces boisés sont particulièrement importants dans la partie nord du territoire où ils forment le prolongement de la Forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France. Dans cette partie du territoire, ces boisements sont essentiellement privés, dédiés à la chasse et clôturés, ce qui peut constituer un frein important à la circulation des mammifères. Au nord de la Loire, la forêt dominante est composée de futaie et taillis de type chênaie-charmaie avec présence localement d'autres essences (robinier, châtaignier ou saules, aulnes et frênes dans les secteurs humides). Les plantations de conifères sont diffuses et s'atténuent suivant un gradient ouest-est. Notons que l'enrésinement des parcelles peut également conduire à une perte de biodiversité.

On retrouve aussi des espaces boisés (chênaie-charmaie) au sud de la Loire, sous l'influence de la Sologne, ainsi que des boisements de taille plus réduite, souvent associés aux vallées et aux coteaux (forêt de Saint-Firmin, sur les coteaux de la Loire).



Carte : Espaces boisés dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux boisés (source : Biotope).

3.1.3. Une mosaïque de milieux ouverts prairiaux

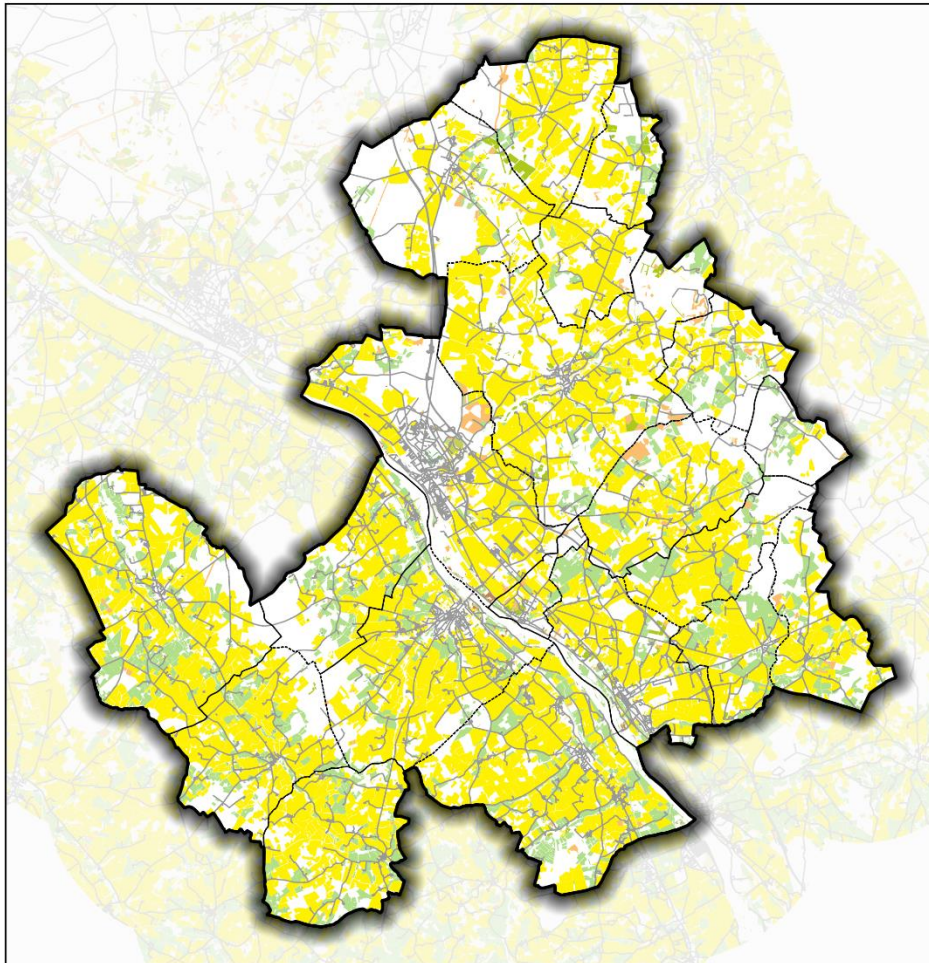
Le territoire accueille une importante mosaïque diffuse de milieux ouverts qualifiés de prairiaux associés aux zones de clairières, forêts ouvertes, landes et bocages à l'est (Puisaye, Berry). Cette mosaïque est composée de milieux extrêmement divers (pelouses, prairies, friches, ourlets...). Les facteurs influençant l'intérêt de ses milieux pour la biodiversité sont divers : caractère permanent ou temporaire, degré d'enfrichement, degré d'enrichissement en éléments minéraux, humidité ou sécheresse, modalités d'entretien, vocation (agricole, cynégétique, loisir...), densité de pâturage par des équins, des bovins, des ovins... La présence de deux centrales nucléaires à proximité introduit une spécificité, un ensemble important de milieux ouverts : les layons sous les lignes à haute tension. Ces éléments constituent d'importantes structures linéaires de milieux ouverts, notamment dans le secteur très boisé de l'ouest du territoire.

Ces zones ouvertes prairiales (au sens large) abritent plusieurs espèces, notamment des oiseaux et les insectes, et sont favorables à la dispersion de nombreuses espèces, notamment en présence de structures naturelles comme les haies ou les réseaux de mares et de fossés.

Les menaces pesant sur ces espaces sont principalement le changement de pratiques agricoles vers des pratiques intensives (cultures céréalières sur des grandes parcelles sans haies), l'abandon total de ces parcelles conduisant à un enfrichement puis une fermeture du milieu défavorable à la biodiversité et l'urbanisation.



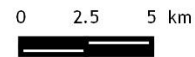
Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux prairiaux (source : Biotope).



©Communauté de Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Type de milieu ouvert

- Prairie
- Friche
- Formation herbacée indéterminée
- Lande
- Parc
- Fruticée
- Autre culture
- Tissu urbain discontinu
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : Espaces ouverts dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : TVB du SCOT du Pays Giennois).

3.1.4. Des pelouses et autres milieux calcicoles très localisés

Les pelouses calcicoles se composent d'une végétation spontanée herbacée rase, poussant sur des sols perméables, peu épais, pauvres en éléments nutritifs et exposés à des conditions de sécheresse et de chaleur difficiles (pente, exposition). De nombreuses espèces sont exclusivement inféodées à ces milieux (dont des orchidées, des insectes...). Ces milieux sont également importants pour les reptiles (Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune) ou les oiseaux qui y trouvent des zones de nidification et de nourrissage pour les oiseaux.

De telles pelouses sont rares en région Centre. Issues d'un entretien ancestral lié à un débroussaillage et à un pâturage mis en place par l'homme, elles sont aujourd'hui souvent relictuelles et dispersées faute d'entretien et s'embroussaillent (phénomène amplifié par le récent déclin des populations de lapins) pour évoluer progressivement vers le boisement lorsqu'elles ne sont pas converties en plantation de résineux, en cultures ou purement détruites pour l'urbanisation.

Les pelouses sèches se retrouvent communément au niveau des affleurements et coteaux calcaires, à l'instar de la commune de Saint-Firmin-sur-Loire (parmi les plus riches du Loiret), mais aussi, plus rarement, au niveau des zones sableuses en bordure de Loire.

De petites formations calcicoles sont parfois présentes au niveau des carrières, en bordures de certaines parcelles de vignes ou de vergers, sur les levées de Loire ou talus de voie ferrée ou routier (rocade est de Gien par exemple).

Ces **milieux en déclin généralisés sont menacés par la déprise agricole**, l'abandon du pastoralisme, la modification de pratiques, la conversion en plantation, la fréquentation, les sports mécaniques et l'urbanisation.



Photos : Exemples d'espèces associées aux milieux calcicoles ; de gauche à droite : Orchis militaire, Argus bleu, Coronelle lisse (source : Grands Buissons, CEN Centre).

3.2. Des espaces d'intérêt écologique et biologique reconnus

CERTAINS ESPACES NATURELS REMARQUABLES OU PRESENTANT UN INTERET NATUREL, PAYSAGER OU HISTORIQUE MONTRENT UNE QUALITE OU UN INTERET QUI SE TRADUIT PAR UNE RECONNAISSANCE AU NIVEAU EUROPEEN, NATIONAL OU REGIONAL (VOIRE UN A NIVEAU PLUS LOCAL). CES SITES PEUVENT ALORS FAIRE L'OBJET DE CLASSEMENTS OU D'INVENTAIRES, VOIRE DE « LABELS », QUI CONTRIBUENT A LEUR PRESERVATION A LONG TERME. BIEN QUE TOUS CES ZONAGES N'AIENT PAS OBLIGATOIREMENT UNE PORTEE REGLEMENTAIRE, ILS DOIVENT NEANMOINS ETRE PRIS EN COMPTE PAR LE PLUI AFIN DE DEFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PERMETTE :

LA PERENNITE DE CE CADRE RURAL DE QUALITE ;

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES POTENTIELLES DES AMENAGEMENTS ET LA DEFINITION DE MODALITES D'AMENAGEMENT QUI EVITENT UNE PRESSION ANTHROPIQUE SUR LES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS LES PLUS FRAGILES.

Sur le territoire du PLUI, sont répertoriés :

3 sites Natura 2000 « Zones Spéciales de Conservation » associés à la Directive Habitat ;

1 site Natura 2000 « Zones de Protection Spéciales » associés à la Directive Oiseaux ;

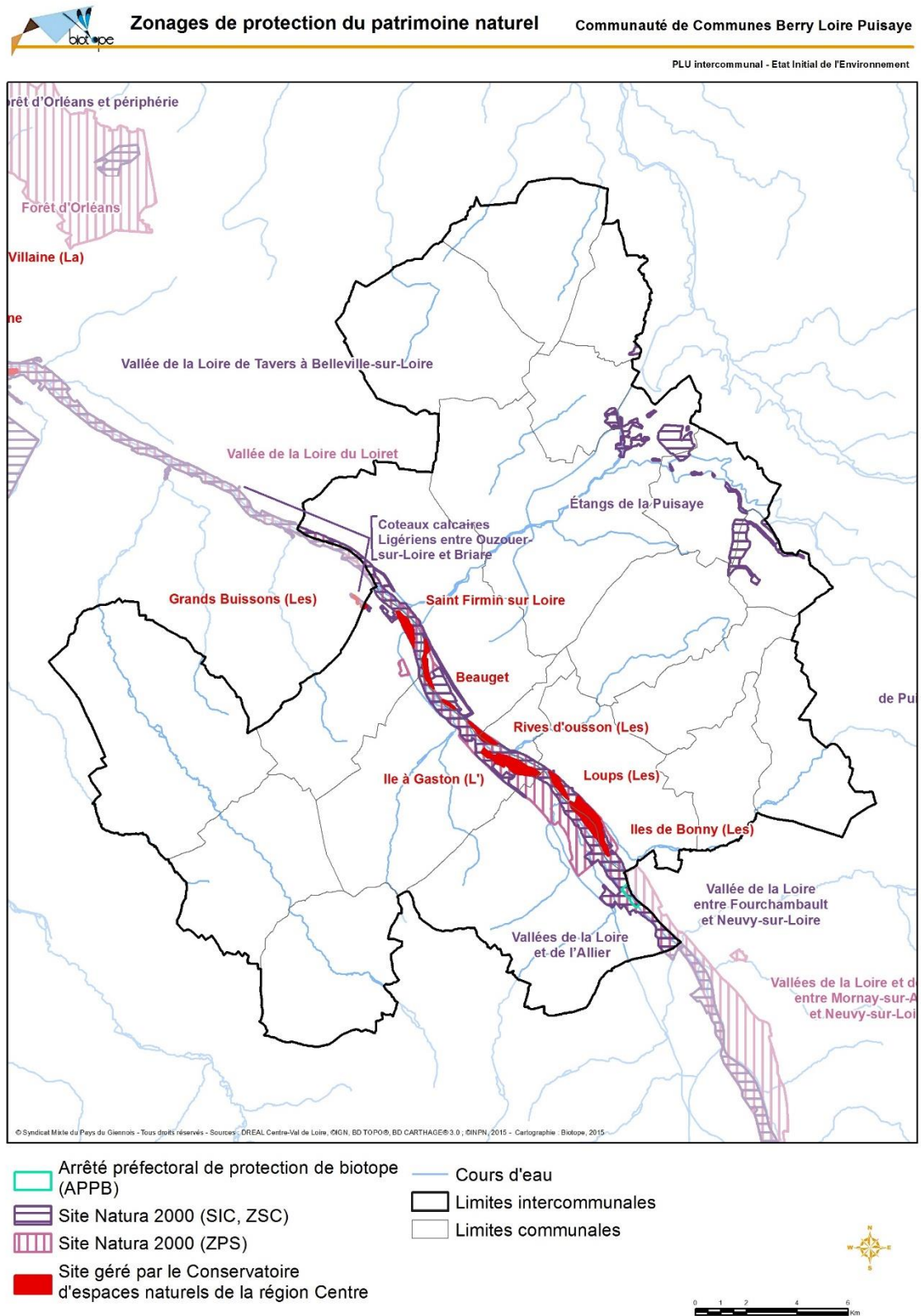
25 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en 21 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II ;

1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;

7 sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire.

Le territoire compte également 1 site ENS (Espace Naturel Sensible).

3.2.1. De nombreux zonages de protection



Carte : Zonages de protection du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3.2.1.1. Les sites Natura 2000 : des réservoirs de biodiversité d'importance supra-nationale

POINT TECHNIQUE :

AFIN DE MAINTENIR LES ESPECES ET LES MILIEUX NATURELS RARES ET MENACES A L'ECHELLE EUROPEENNE, L'UNION EUROPEENNE A DECIDE DE METTRE EN PLACE LE RESEAU NATURA 2000. LA TRANSCRIPTION DE CE RESEAU EN DROIT FRANÇAIS A DONNE LIEU A LA CREATION DE ZONES DE PROTECTION SPECIALES (ZPS), ISSUES DE LA DIRECTIVE OISEAUX, ET DE ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC), ISSUES DE LA DIRECTIVE HABITAT FAUNE FLORE.

CES SITES BENEFICIENT D'UNE PROTECTION RENFORCEE : TOUT PROJET SUSCEPTIBLE DE LEUR PORTER ATTEINTE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE EVALUATION DE SES INCIDENCES. DE PLUS, CES SITES DISPOSENT OU DISPOSERONT A TERME D'UN DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) QUI PRECISE LES ACTIVITES ET/OU OCCUPATIONS DU SOL INTERDITES, REGLEMENTEES OU FAVORISEES.

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye recense à ce jour 4 sites Natura 2000. Ces sites sont principalement reconnus principalement pour leur caractère humide ou leur intérêt pour l'avifaune :

N° du site	Nom	Type	Intérêt
FR2400528	Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire	ZSC	Avifaune des milieux ligériens
FR2400527	Etangs de la Puisaye	ZSC	Zones humides (petits cours d'eau, étangs de taille variée), Flore, avifaune
FR2400530	Coteaux calcaires Ligériens entre Ouzouer-sur-Loire et Briare	ZSC	Milieux calcaires et colonie hivernante de chiroptères
FR2410017	Vallée de la Loire du Loiret	ZPS	Avifaune des milieux ligériens

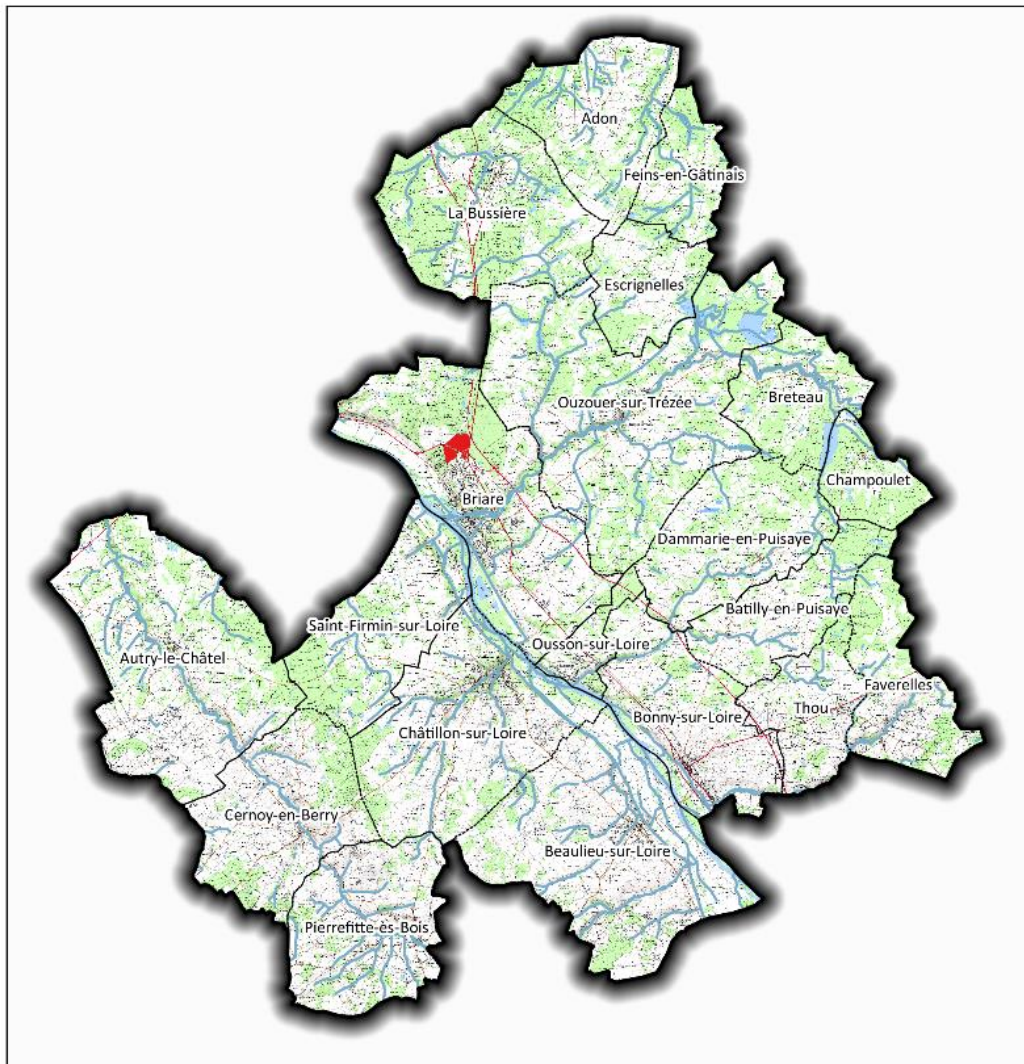
Tableau : Liste des sites Natura 2000 dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire, INPN).

3.2.1.2. Des espaces gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye recense 7 sites gérés par le CEN de la Région Centre-Val de Loire, assurant leur protection. Il s'agit d'un chapelet d'îlots le long de la Loire, constituant des habitats d'intérêt pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux associés à la Loire.

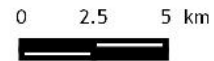
3.2.1.3. Un Espace Naturel Sensible correspondant au Parc Départemental de Trousse-Bois

Le territoire compte également 1 site ENS (Espace Naturel Sensible) géré par le Département et correspondant au Parc Départemental de Trousse-Bois, situé à Briare.



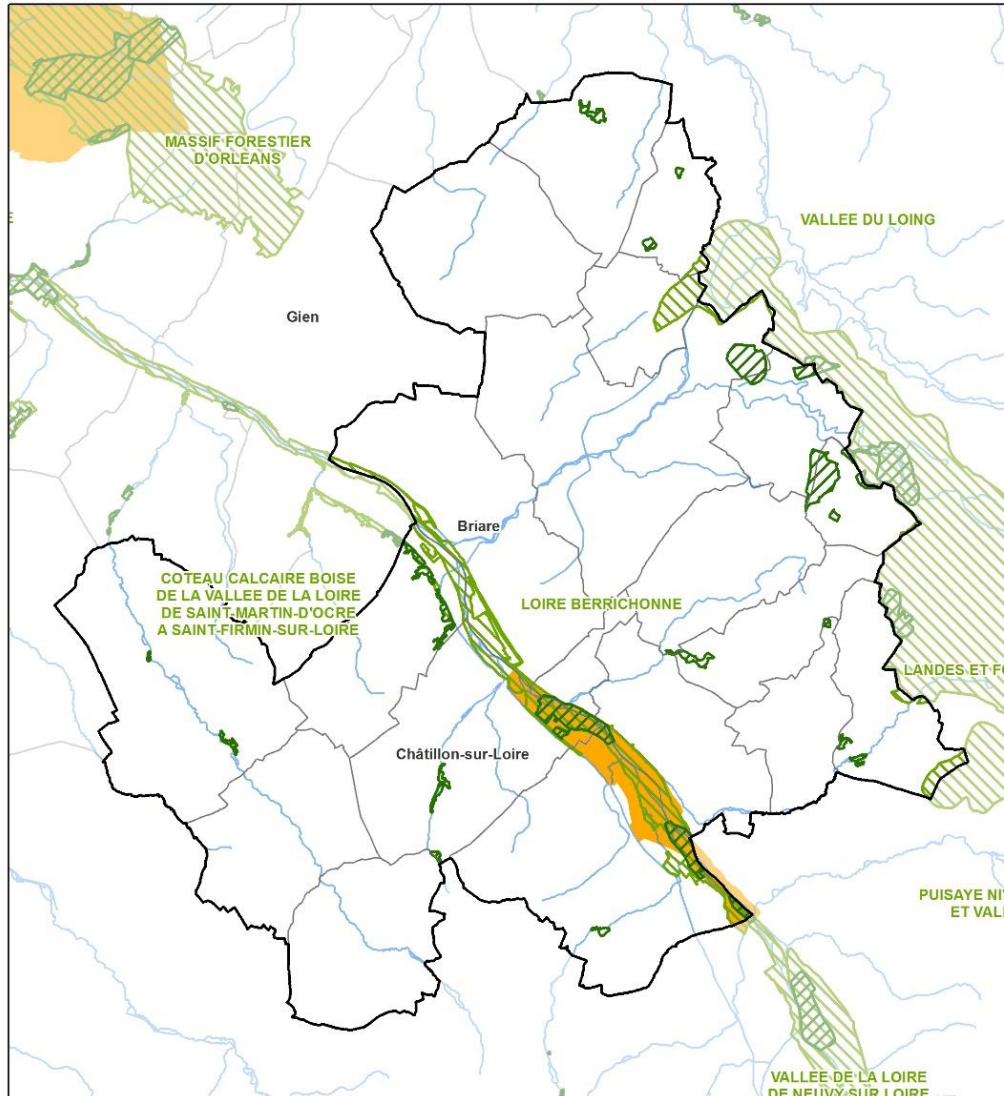
© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : © IGN (SCAN25®, 2015), © DREAL Centre-Val de Loire, © DDT45
Cartographie : Biotopie, 2016

- Espace Naturel Sensible :
Parc Départemental de Trousse-Bois
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



Carte : ENS de Trousse-Bois (source : DREAL Centre-Val de Loire, INPN).

3.2.2. Des zonages d'inventaire témoignant de l'intérêt écologique du territoire



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : DREAL Centre-Val de Loire, ©IGN, BD TOPO®, BD CARTHAGE® 3.0 ; ©INPN, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
de type I de 2ème génération
- ZNIEFF de type II de 2ème génération
- Zone importante pour la conservation
des oiseaux (ZICO)
- Cours d'eau
- Limites intercommunales
- Limites communales



Carte : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel (source : DREAL Centre-Val de Loire).

3.2.2.1. *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

L'INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) CONSTITUE LE PRINCIPAL INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. AMORCEE EN 1982, L'IDENTIFICATION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS (METROPOLE ET DOM) DE CES ZONES EST PROGRESSIVEMENT DEVENUE UN ELEMENT MAJEUR DE NOTRE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL ET UNE BASE OBJECTIVE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES. LES ZNIEFF ONT VOCATION A CONSTITUER UNE CONNAISSANCE AUSSI EXHAUSTIVE QUE POSSIBLE DES ESPACES NATURELS. LEUR INTERET REPOSE SOIT SUR L'EQUILIBRE ET LA RICHESSE DE L'ECOSYSTEME, SOIT SUR LA PRESENCE D'ESPECES FLORISTIQUES OU FAUNISTIQUES CARACTERISTIQUES (PARFOIS RARES ET MENACEES). DEUX TYPES DE ZONES SONT DEFINIS :

- LES ZNIEFF DE TYPE I : SECTEURS DE SUPERFICIE EN GENERAL LIMITEE, CARACTERISES PAR LEUR INTERET BIOLOGIQUE REMARQUABLE

- LES ZNIEFF DE TYPE II : GRANDS ENSEMBLES NATURELS RICHES ET PEU MODIFIES, OU QUI OFFRENT DES POTENTIALITES BIOLOGIQUES IMPORTANTES.

DU POINT DE VUE JURIDIQUE, LE ZONAGE ZNIEFF RESTE UN INVENTAIRE DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL. IL NE CONSTITUE PAS UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE DIRECTE. EN REVANCHE, IL CONVIENT DE VEILLER DANS CES ZONES A LA PRESENCE HAUTEMENT PROBABLE D'ESPECES ET D'HABITATS PROTEGES POUR LESQUELS IL EXISTE UNE REGLEMENTATION STRICTE. EN PRATIQUE, LA DESIGNATION D'UN SECTEUR EN ZNIEFF LIMITE LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT URBAIN, LES CONTRAINTES EN ZNIEFF DE TYPE I ETANT FORTES (PLUS MODEREES EN ZNIEFF II).

A ce jour, le territoire du PLUI compte 21 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.

Nom de la ZNIEFF	Type
LES GRANDS MARAIS ET LE PETIT MARAIS	I
PRAIRIE HUMIDE DU GRAND MOULIN	I
ETANG DU CHARME	I
BOIS ET PELOUSES DU GRAND PLESSIS	I
VAL DES RABUTELLOIRES ET ILE A GASTON	I
ETANG DE PAINCHAUD	I
ETANG DE LA TUILERIE	I
BOIS DE LA GARENNE ET DU PILON	I
ETANG DU BONDON	I
GREVES DU PONT DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE	I
GREVES DES VALS DE BEAULIEU, BONNY-SUR-LOIRE ET DE L'ILE BON	I
CHENAIE-CHARMAIE DES TREMBLAYS	I
CHENAIES-CHARMAIES DU GRAND MARTROI	I
CHENAIE-CHARMAIE DU VALLON DE L'ETHELIN	I
AULNAIE-FRENAIE DU BOIS DES VALLEES	I
CHENAIE-CHARMAIE DES RUESSES	I
ETANG DES PLAINS	I
ETANG DE GRAND RU	I
ETANG DE LA MAUVINÇRE ET DU ROSIER	I
PELOUSE MARNICOLE DE LA MAISON NEUVE	I
L'ETANG BOSSU ET SES ENVIRONS	I

COTEAU CALCAIRE BOISE DE LA VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-MARTIN-D'OCRE A SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	II
LOIRE BERRICHONNE	II
ETANGS, BOCAGE ET BOISEMENTS DE L'EST DE LA PUISAYE DU LOIRET	II
ETANGS, BOCAGE, LANDES ET FORETS DE PUISAYE AU SUD DU LOING	II

Tableau : Liste des ZNIEFF dans le territoire (source : DREAL Centre-Val de Loire).

L'élaboration du PLUi constitue une opportunité pour donner à ces espaces naturels une patrimonialité reconnue qui aura pour corollaire leur préservation à long terme à travers le plan de zonage.

3.2.2.2. Les zones d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Cet inventaire réalisé en 1994, basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux.

Une partie du domaine ligérien est également inventoriée comme une ZICO. Le site constituerait en effet un habitat propice à l'accueil de l'avifaune remarquable en offrant un espace de nourrissage, de reproduction et de repos.

3.3. *Trame Verte et Bleue*

3.3.1. Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

La Trame Verte et Bleue constitue un outil d'aménagement du territoire instauré par le Grenelle de l'Environnement et décliné à plusieurs échelles, qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent.

Si l'objectif premier est de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reposer et de se reproduire ; la Trame Verte et Bleue offre également de nombreux services aux habitants : épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et le changement climatique, production agricole (périurbaine), atténuation des risques (inondation, mouvements de terrain, etc), amélioration du cadre de vie, support d'activités de loisirs et de détente...

La Trame Verte et Bleue correspond ainsi à un outil stratégique pour les collectivités locales afin de :

- s'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...);
- permettre une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du PLUi, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain, etc.).

La trame verte et bleue se compose en trois principaux éléments :

Les réservoirs de biodiversité : espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (Natura 2000, ZNIEFF, réserve naturelle nationale et régionale)

Les zones relais : espaces naturels où la présence d'espèces déterminantes n'a pas été relevée et qui présentent des conditions écologiques relativement favorables à la faune et à la flore. Ces espaces vont servir de base dans la définition des corridors écologiques potentiels.

Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

La Trame Verte et Bleue constitue donc une infrastructure naturelle qui maille l'ensemble d'un territoire. Elle peut être déclinée en plusieurs sous-trames correspondant à des types de milieux différents, par exemple le milieu forestier ou bocager.

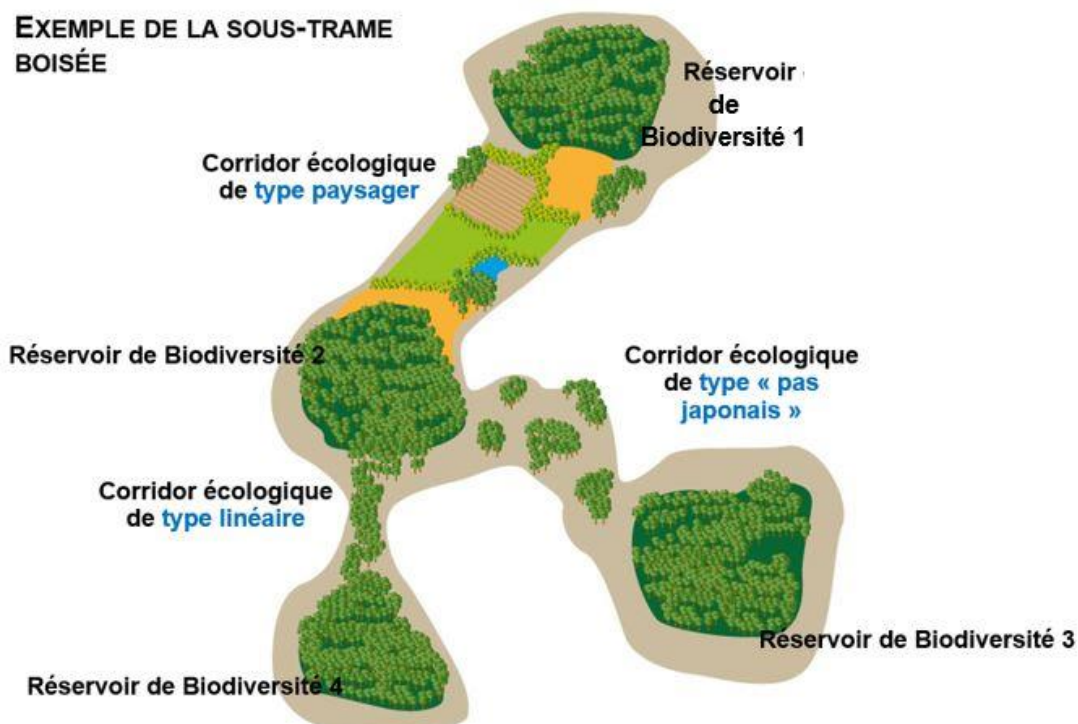


Figure : Schéma des composantes des Trames Vertes et Bleues. (source : Biotope).

ZOOM LEGISLATIF SUR LA TRAME VERTE ET LA TRAME BLEUE

DECOULANT DIRECTEMENT DU SOMMET DE RIO DE 1992, LA STRATEGIE PANEUROPEENNE DE SOFIA DE 1995 DEFINIT LE CONCEPT DE « RESEAU ECOLOGIQUE ». LA LOI D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (LOI N°99-533 DU 25 JUIN 1999) PORTANT MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (LOI N° 95-115 DU 4 FEVRIER 1995), DITE VOYNET, OFFICIALISE LE CONCEPT DE RESEAU ECOLOGIQUE EN FRANCE EN PREVOYANT UN DISPOSITIF STRATEGIQUE QUE LES COLLECTIVITES REGIONALES ET LOCALES ONT A DECLINER AUX ECHELLES PAYSAGERES ET LOCALES AVEC LEURS ADMINISTRISTRES. EN OCTOBRE 2007, UN ENSEMBLE DE RENCONTRES NATIONALES, « LES GRENELLES DE L'ENVIRONNEMENT », SUR LES THEMATIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE AFFICHENT L'ENGAGEMENT ET LA VOLONTE POLITIQUE DE LA PRISE EN COMPTE NOTAMMENT DE LA TRAME ECOLOGIQUE. IL EST AINSI DECIDE QU'UNE CARTOGRAPHIE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET DES DISCONTINUITES DOIT ETRE REALISEE A L'ECHELLE NATIONALE. LA TRAME VERTE ET BLEUE APPARAIT COMME UN OUTIL D'AMENAGEMENT QUI DOIT TROUVER SA TRADUCTION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME. ELLE EST EGALEMENT OPPOSABLE AUX GRANDES INFRASTRUCTURES.

LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET PROJETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS, PARTICULIEREMENT EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET D'URBANISME, DOIVENT PRENDRE EN COMPTE LES SCHEMAS REGIONAUX DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE). PAR AILLEURS, LA LOI GRENELLE 2 MODIFIE DE NOMBREUX ARTICLES DU CODE DE L'URBANISME (DTA, PLUI, PLU ET CARTE COMMUNALE) POUR INTEGRER L'OBJECTIF DE RESPECT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES, NOTAMMENT VIA L'EVALUATION DES INCIDENCES ET LE « PORTER A CONNAISSANCE » DES SRCE.

3.3.2. *Le SRCE : la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale*

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est concerné par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Centre-Val de Loire approuvé le 16 janvier 2015. Le SRCE a été initié

par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010. Elle constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière).

Par rapport au SRCE, le territoire est concerné par :

La sous-trame des milieux boisés : des micro-boisements, dont un principal au niveau de la Loire ;

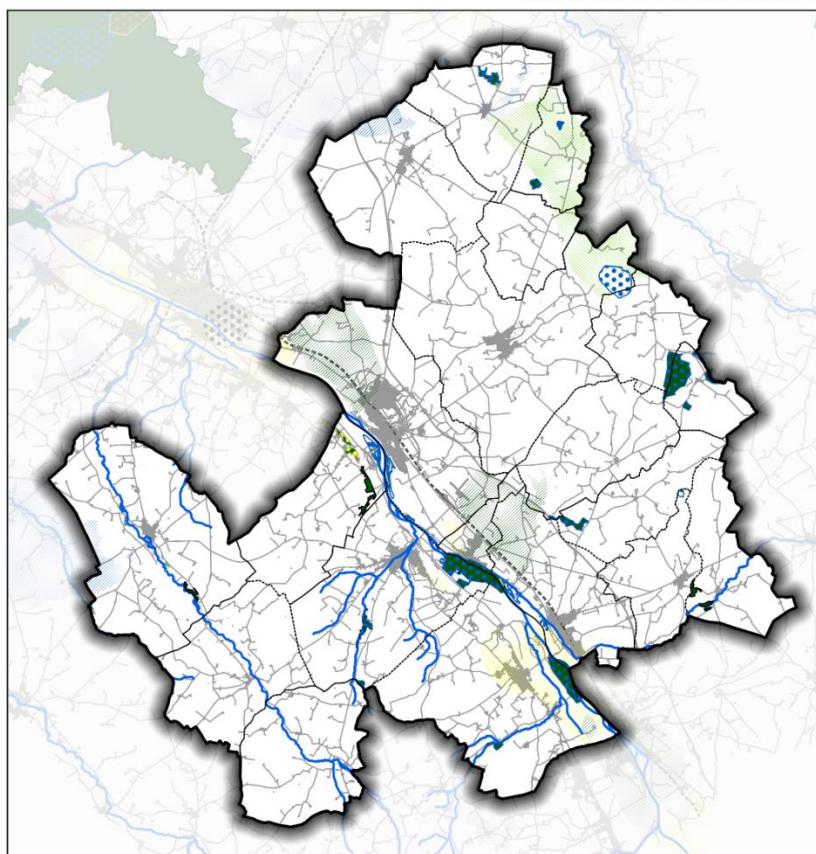
La sous-trame des milieux prairiaux : des réservoirs localisés en juxtaposition sur les micro-réservoirs forestiers (clairières forestières) ;

La sous-trame des milieux humides : l'Etang de la Grande Rue et des éléments humides au sein d'espaces forestiers ;

La sous trame des milieux calcaires : le long de la Loire ;







La sous-trame des cours d'eau : des réservoirs-corridor aquatiques dans le sud du territoire (Nortre Heure, Loire, Cheuille, Venelle, Ethelin...).

 **Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique** Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye
Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal










©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©SRCE Centre, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Réservoir de biodiversité

-  Milieux boisés
-  Milieux prairiaux
-  Milieux humides
-  Pelouses calcicoles
-  Landes acides
-  Milieux aquatiques (cours d'eau)

Corridor écologique

-  Milieux forestiers
-  Milieux prairiaux
-  Milieux humides
-  Pelouses calcicoles
-  Landes acides

-  Limites communales
-  Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Trame Verte et Bleue du SRCE (source : DREAL Centre).

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye possède également comme continuités écologiques : la vallée de la Loire, la vallée de la Nortreure, le prolongement vers l'est du Massif forestier orléanais...

L'échelle de précision des informations issue du SRCE est le 1/100 000^{ème}.

3.3.3. La Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois

Le Syndicat Mixte du Pays Giennois, qui comprend le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, a élaboré en 2015-2016 dans le cadre de son SCOT, une étude Trame Verte et Bleue en adéquation avec le SRCE de la Région Centre afin :

d'établir une cartographie affinée de la TVB à l'échelle du Pays ;

d'identifier des secteurs à enjeux ;

d'établir un programme opérationnel pour la préservation des continuités écologiques ;

d'intégrer cette étude aux documents d'urbanisme ;

de mener une concertation et une co-construction avec les acteurs locaux.

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est concerné par l'ensemble des sous-trames identifiées : milieux boisés, milieux aquatiques, milieux humides, milieux calcicoles, milieux ouverts prairiaux.

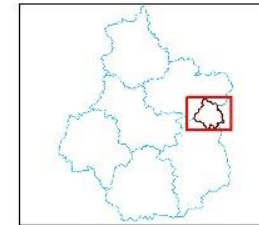
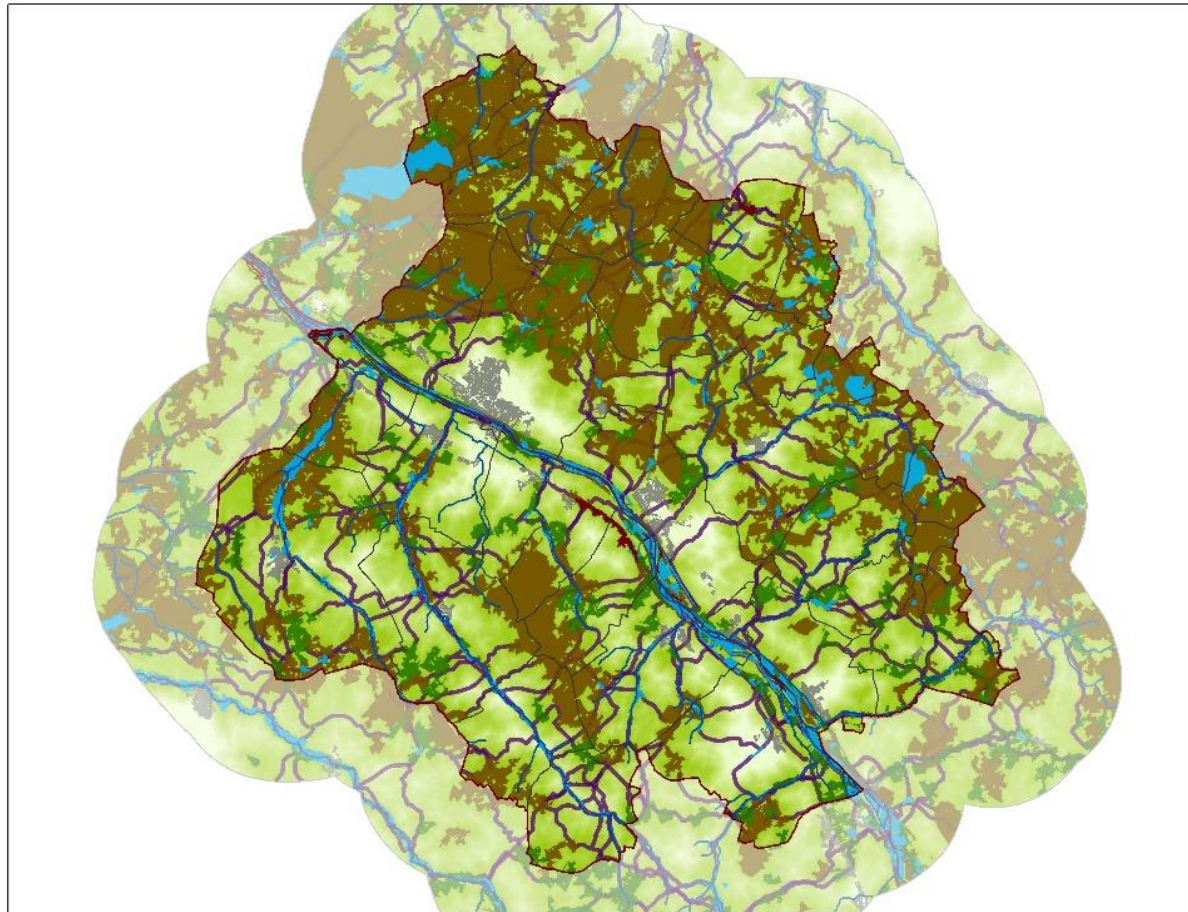


Réseau écologique du Pays du Giennois

Syndicat Mixte du Pays du Giennois



Etude Trame Verte et Bleue du Pays du Giennois



Localisation en région Centre

Réservoirs de biodiversité (RB)*

- RB des cours d'eau
- RB des milieux humides
- RB des milieux calcicoles
- RB des milieux ouverts prairiaux
- RB des milieux boisés

Corridors écologiques **

- Axes de corridors

Synthèse de la fonctionnalité des différentes sous-trames (corridors diffus)

- Dispersion très difficile
- Dispersion facile

- Zones urbanisées
- Limites communales
- Pays du Giennois
- Aire d'étude

* Les réservoirs de biodiversité peuvent être superposés. Certains secteurs peuvent concerner plusieurs sous-trames.

** Les axes de corridors affichent une connexion étroite entre deux réservoirs mais ne sont pas destinés à être exploités directement en tant que zonage. Les corridors sont plutôt définis au regard de la fonctionnalité (dispersion).



© Syndicat Mixte du Pays du Giennois - Tous droits réservés - Sources : GéoCentre (convention IGN40000457) & IGN, BD TOPO® ; DREAL Bourgogne, SRCE, 2015 ; DREAL Centre-Val de Loire, SRCE, 2015 - Cartographie : Biotope, 2016

Carte : Trame Verte et Bleue du Pays Giennois (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4. La Trame Verte et Bleue locale

La Trame Verte et Bleue locale correspond à la déclinaison de la Trame Verte et Bleue du SCOT du Pays Giennois. La Trame Verte et Bleue du PLUi reprend ainsi la cartographie de la TVB du SCOT, ayant été réalisée à une échelle déjà très fine, et y intègre des réservoirs/corridors secondaires ou d'échelle communale, ainsi que des éléments relais.

Elle est composée des sous-trames suivantes :

Milieus aquatiques : cours d'eau (correspondant également à des corridors)

Milieus humides

Plans d'eau (et abords humides)

Boisements alluviaux (correspondant également à des corridors le long des cours d'eau)

Zones tourbeuses et marécageuses

Prairies humides

Milieus boisés

Forêts et boisements

Milieus ouverts

Prairies et friches

Parcs

Vergers

Landes

Clairières

Milieus calcicoles

Pelouses calcicoles

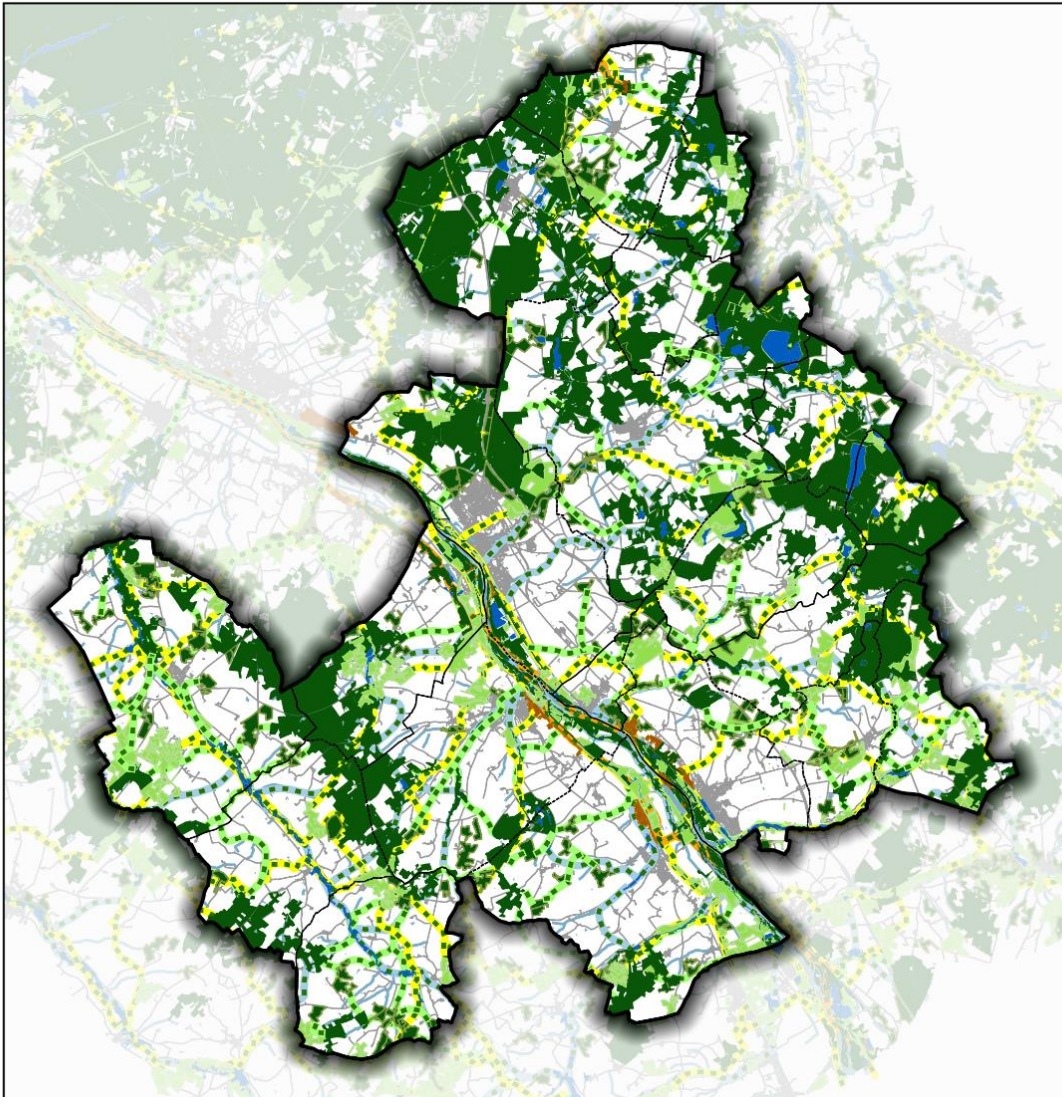
Sable



Composantes de la Trame Verte et Bleue

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

Réservoir de biodiversité

- Milieux boisés
- Milieux ouverts
- Milieux calcicoles
- Milieux aquatique et humides
- Cours d'eau

Corridor écologique

- - - Milieux boisés
- - - Milieux ouverts
- - - Milieux calcicoles
- - - Milieux humides

Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau routier
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Composantes de la Trame Verte et Bleue du Pays Giennois dans la CC Berry Loire Puisaye (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4.1. *La sous-trame des milieux boisés*

Les réservoirs principaux correspondent au prolongement du Massif de la Forêt d'Orléans, les boisements alluviaux de la Loire, la forêt de Saint-Firmin. La densité de boisement est particulièrement importante dans le nord du territoire, ce qui facilite la dispersion des espèces dans ce secteur (oiseaux, insectes, chauves-souris, amphibiens, reptiles...). Les clôtures constituent toutefois un frein aux déplacements des grands mammifères.

Les corridors présentent une fonctionnalité globalement bonne à moyenne. A noter que les corridors permettant de relier le domaine ligérien aux boisements du nord sont peu nombreux et menacés par la dynamique urbaine qui pourrait créer une coupure urbaine.

Les connexions entre les boisements s'effectuent notamment à travers les vallées et les zones de milieux ouverts relativement naturels (prairies, landes, friches...) renforcées par une mosaïque de boisements (bosquets, haies, parcs boisés voire jardins). D'autres espaces relais soutiennent la perméabilité de la sous-trame boisée dans les milieux urbains. C'est le cas notamment des fonds de jardins boisés, ou encore du parc de Domaine de Roches à Briare, situé en plein cœur de la ville.



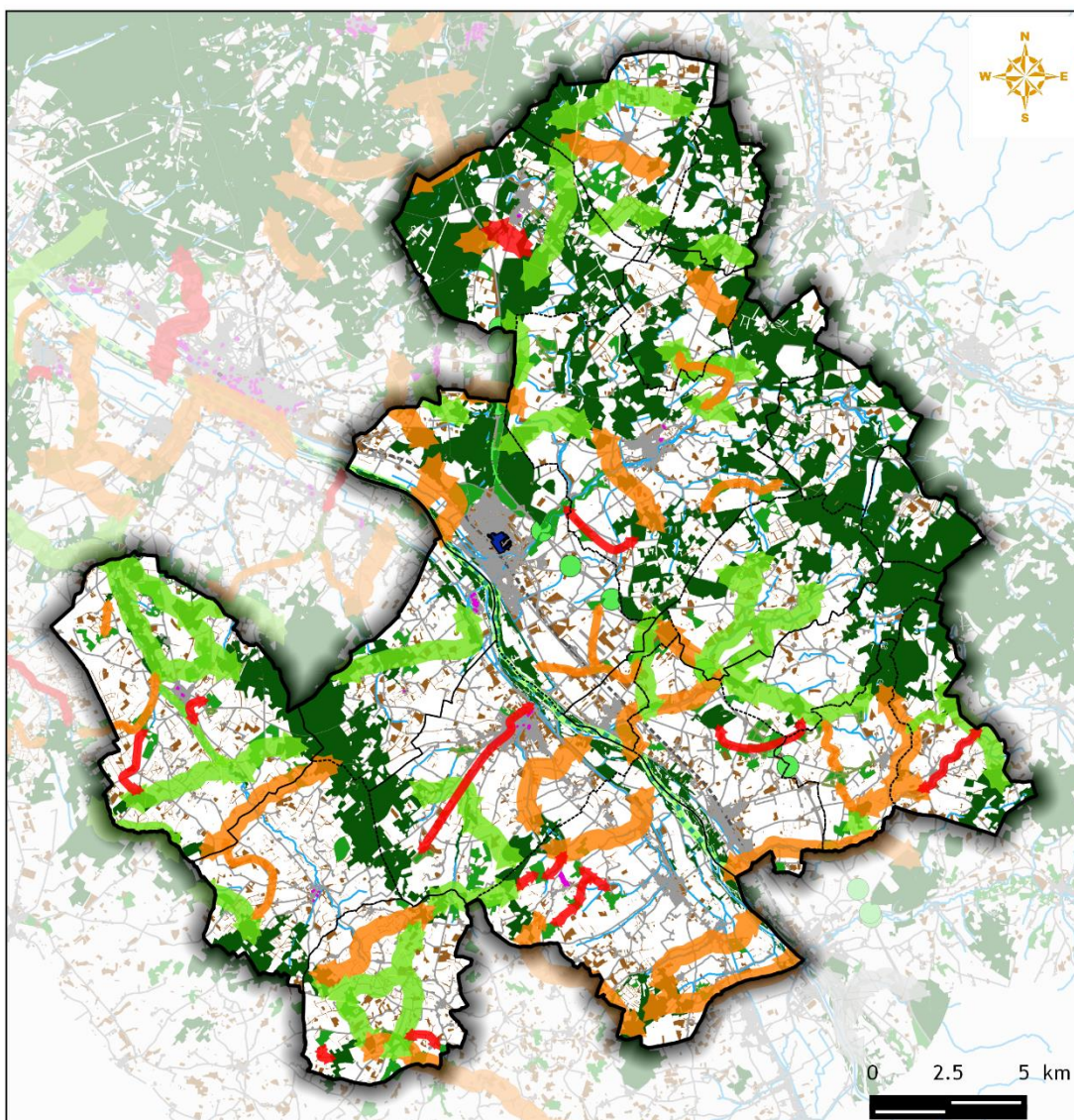
Figure : Massif d'Orléans (source : Biotope, 2016).



Sous-trame des milieux boisés

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©Corine Land Cover, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

Réservoir de biodiversité

- Réservoir des milieux boisés à l'échelle du Pays
- Réservoir des milieux boisés d'échelle communale

Corridor écologique (état et enjeu)

- Corridor principal
- Corridor secondaire
- Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter
- Corridor fragilisé à préserver
- Corridor menacé à protéger et à renforcer

Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau ferré
- Réseau routier
- Ouvrage reconnectant

Autre milieu boisé, support de la Trame Verte et Bleue

- Ripisylve le long de la Loire
- Parc urbain
- Cœur d'îlot urbain boisé (fonds de jardins)
- Autre espace boisé
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Carte : Sous-trame boisée (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4.2. *La sous-trame des milieux ouverts*

Les réservoirs des milieux ouverts identifiés sont composés d'espaces en herbes, clairières, prairies permanentes et temporaires, localisés de manière diffuse dans le territoire, avec un maillage légèrement plus resserré dans le centre. La majorité des réservoirs correspondent à des prairies associées à une exploitation agricole, la préservation des activités d'élevage apparaît donc comme un enjeu majeur pour cette sous-trame. Les espaces prairiaux sont parfois associés à des haies, des bosquets ou des mares, très présents dans l'est du territoire au bocage préservé. La continuité entre ces réservoirs est assurée par des éléments relais qui intègrent notamment des landes et des surfaces agricoles. Ces connexions empruntent souvent les lisières des massifs boisés et les tranchées ouvertes sous les lignes haute-tension, mais aussi les chemins et layons intérieurs. Les axes peuvent suivre également le réseau hydrographique et les ensembles de prairies humides. Toutefois, certaines continuités sont menacées par l'urbanisation, notamment dans les secteurs les plus dynamiques du domaine ligérien.



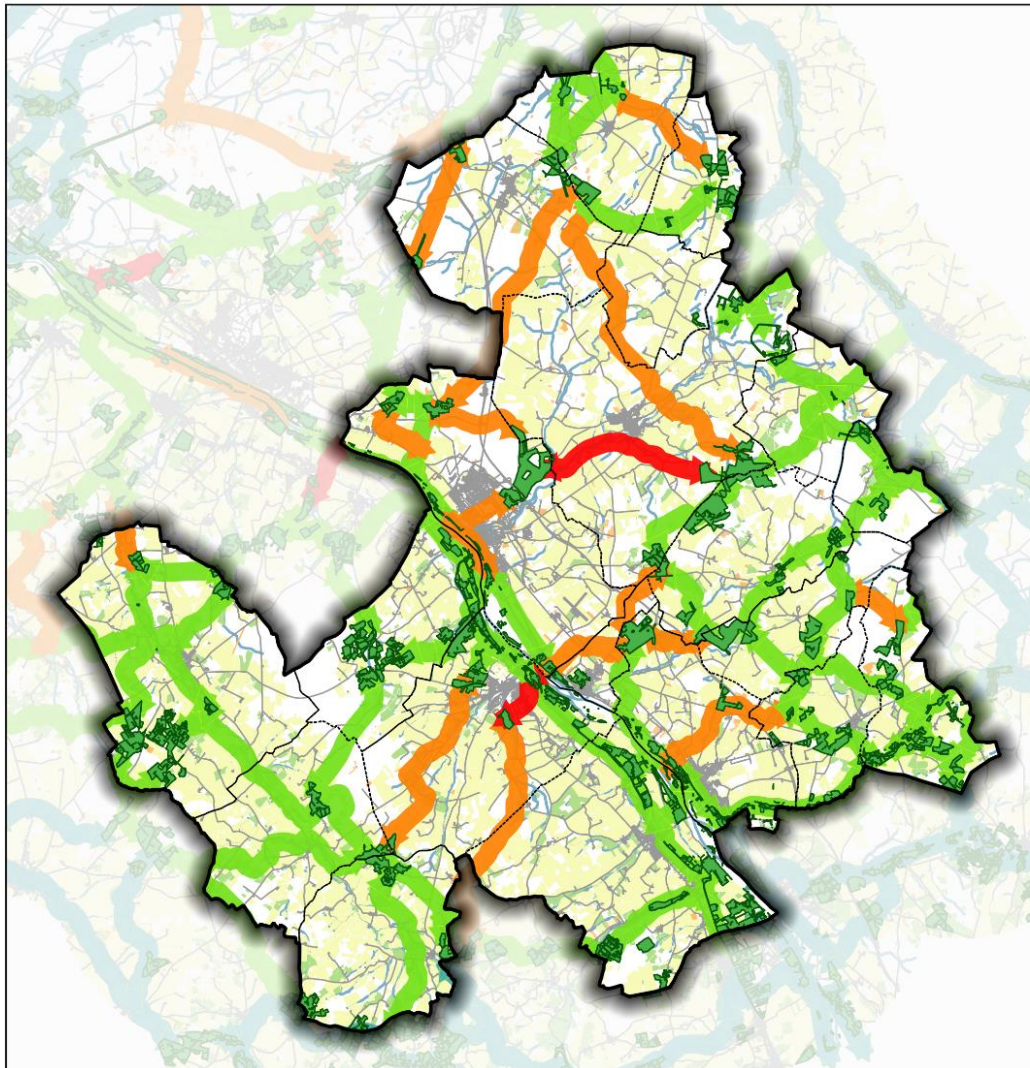
Figure : Prairie du Giennois (source : Biotope, 2016).



Sous-trame des milieux ouverts

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Gennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2017

Réservoir de biodiversité

■ Réservoir des milieux ouverts

Corridor écologique (état et enjeu)

■ Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter

■ Corridor fragilisé à préserver

■ Corridor menacé à protéger et à renforcer

Autre milieu ouvert, support de la Trame Verte et Bleue

■ Formation herbacée

■ Prairie

■ Friche

■ Lande

■ Surface essentiellement cultivée

Risque de fragmentation

■ Urbanisation

— Réseau routier

— Cours d'eau

□ Limites communales

□ Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Sous-trame des milieux ouverts (source : Syndicat Mixte du Pays Gennois).

3.3.4.3. La sous-trame des milieux aquatiques

Les principaux réservoirs aquatiques du territoire correspondent aux réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre des SDAGE et de la Trame Verte et Bleue du Pays. Il s'agit notamment de la Loire, la Nortreure, la Trézée, l'Ousson, l'Ocre, l'Ethelin, la Cheuille, la Venelle, le ru de Saint-Malo. Les autres cours d'eau permanents constituent des réservoirs d'échelle communale, dont la préservation de la qualité écologique participe au maintien de la biodiversité des réservoirs aquatique à l'échelle régionale et du Pays.

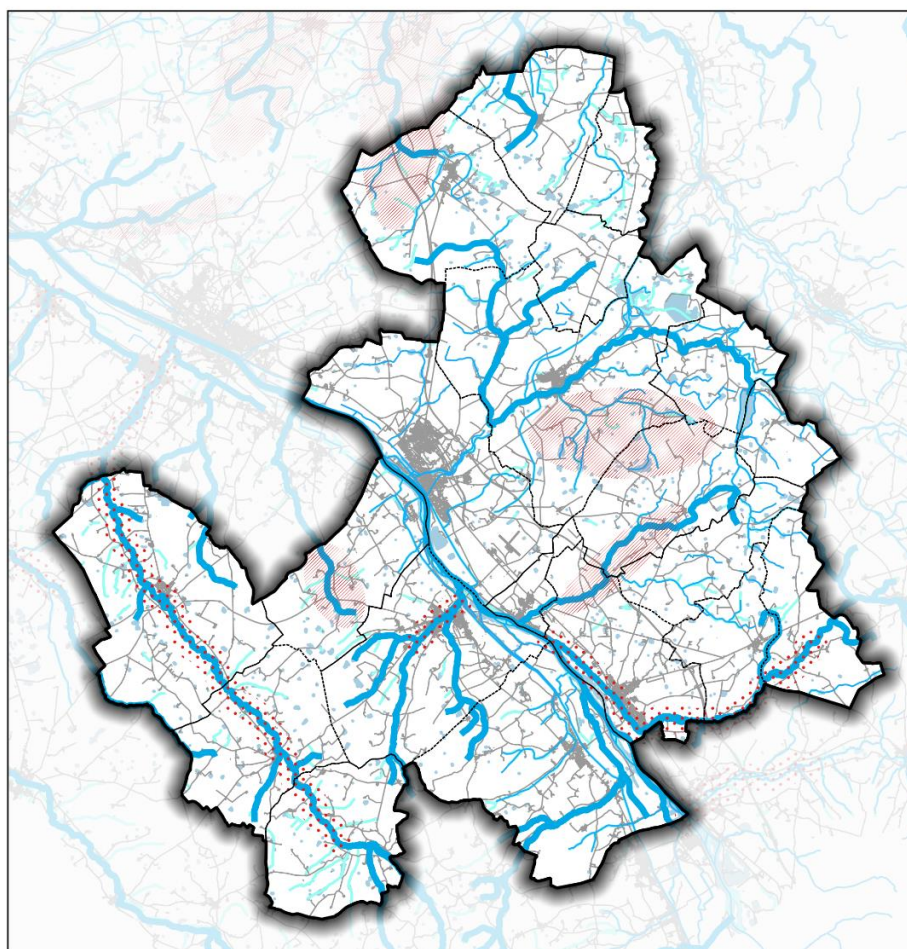
Les continuités écologiques sont assez fonctionnelles. Néanmoins, la présence d'ouvrages le long des cours d'eau (principalement des seuils et anciens moulins) entraîne toutefois des modifications dans les rythmes d'écoulement, pouvant engendrer des impacts sur les écosystèmes naturels associés à ces milieux. D'autre part, les caractéristiques naturelles de certains cours d'eau tels que la Trézée ou l'Ousson, sont modifiées par l'aménagement de plusieurs étangs.



Sous-trame des milieux aquatiques

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25*, SCAN25*, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

Réservoir-corrridor de biodiversité

- ▬ Réservoir (cours d'eau) à l'échelle du Pays
- ▬ Réservoir (cours d'eau) d'échelle communale

- Plan d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Autre milieu support de la Trame Verte et Bleue

- ▬ Cours d'eau intermittent

Risque de rupture de continuité

- ⋯ Obstacles à l'écoulement
- Etangs sur cours d'eau
- Urbanisation
- Réseau routier



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame des milieux aquatiques (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

3.3.4.4. *La sous-trame des milieux humides*

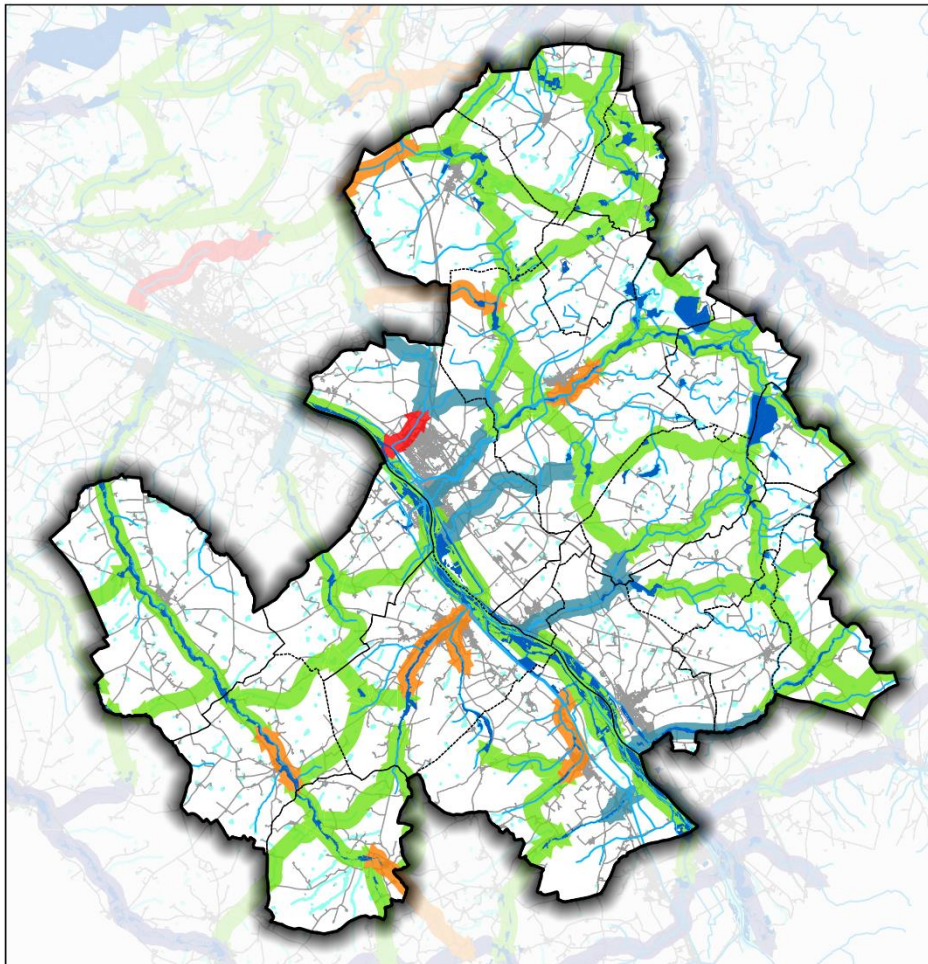
Les réservoirs humides du territoire correspondent principalement à des étangs, mares et boisements alluviaux, davantage fournis dans le nord-est. Le territoire compte assez peu de prairies humides ou tourbières. Les continuités écologiques sont plutôt fonctionnelles. Les connexions des milieux humides associés à la Loire avec ceux de ses affluents du nord présentent toutefois une fragilité certaine, notamment du fait de l'urbanisation qui vient rompre la naturalité des berges.



Sous-trame des milieux humides

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Gennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2017

Réservoir de biodiversité

■ Réservoir des milieux humides

Corridor écologique (état et enjeu)

- Corridor structurant fragilisé à préserver
- Corridor fonctionnel à maintenir et à conforter
- Corridor fragilisé à préserver
- Corridor menacé à protéger et à renforcer

Risque de fragmentation

- Urbanisation
- Réseau routier

- Autre espace en eau
- Cours d'eau
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame des milieux humides (source : Syndicat Mixte du Pays Gennois).

3.3.4.5. *La sous-trame des milieux calcicoles*

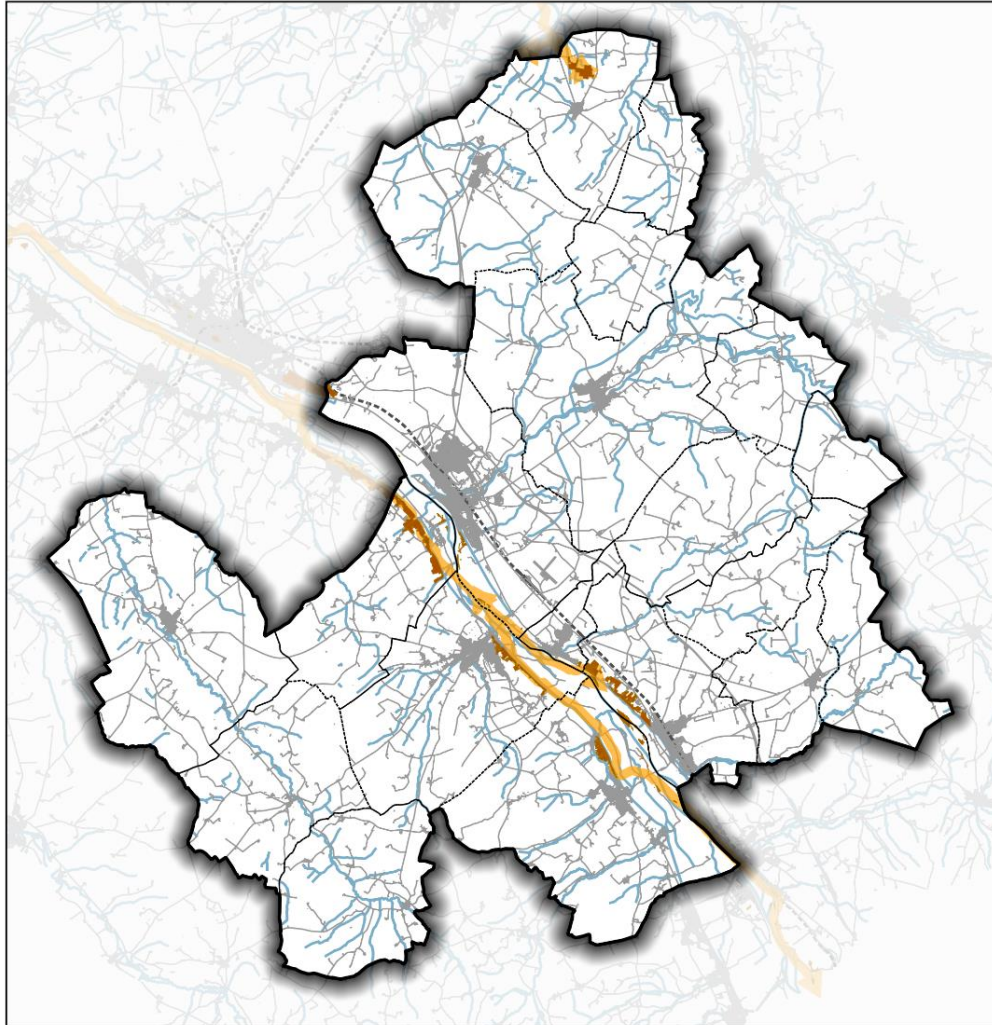
Les réservoirs calcicoles sont peu nombreux et de petite taille dans le territoire. Ils sont exclusivement associés au domaine ligérien. Un corridor « potentiel » serpente le long de la Loire et correspond aux pelouses des bords de Loire.



Sous-trame des milieux calcicoles

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (BD TOPOSCAN25°, SCAN25°, 2015), ©Pays du Giennois, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Réservoir de biodiversité


 Réservoir des milieux calcicoles

Corridor écologique


 Corridor théorique

Risque de fragmentation

 Urbanisation

 Réseau routier

 Cours d'eau

 Limites communales

 Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Sous-trame des milieux calcicoles (source : Syndicat Mixte du Pays Giennois).

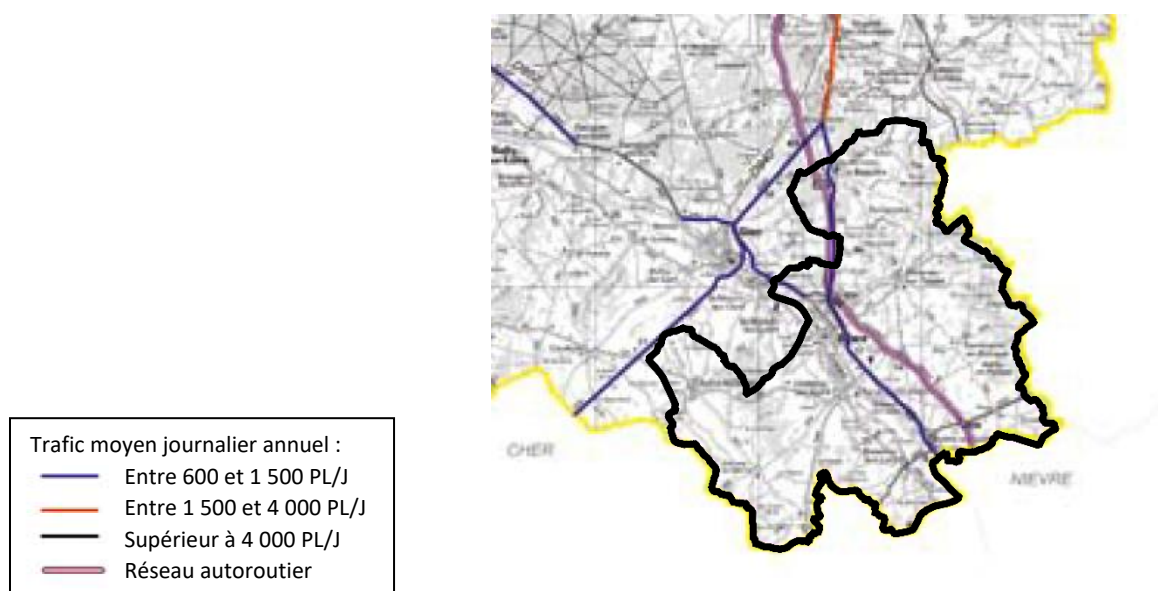
4. Prévention des risques et nuisances

UN RISQUE MAJEUR SE REFERE A UN EVENEMENT D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, POUVANT ENTRAINER DES DEGATS HUMAINS ET MATERIELS IMPORTANTS. QU'ILS SOIENT NATURELS (INONDATIONS, MOUVEMENTS DE TERRAIN...) OU TECHNOLOGIQUES (INDUSTRIELS, TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES...), LES RISQUES CONSTITUENT DES CONTRAINTES PLUS OU MOINS LOURDES, QUI DOIVENT ETRE PRISES EN CONSIDERATION DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME. LES RISQUES MAJEURS PEUVENT ETRE SOUMIS A L'APPLICATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES (PPR). LES COMMUNES CONCERNEES PAR CELUI-CI DISPOSENT ALORS DE PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ENCADREES PAR LES MESURES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES AU PPR. L'ABSENCE DE PPR PRESCRIT OU APPROUVE NE SIGNIFIE PAS OBLIGATOIREMENT L'ABSENCE DE RISQUE. DANS CE CAS, LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CONNAISSANCE DES ALEAS (EXEMPLE : ATLAS DES ZONES INONDABLES) CONSTITUENT UNE SOURCE D'INFORMATION QUI DOIT ETRE PRISE EN COMPTE PAR LES TERRITOIRES. OUTRE LES RISQUES MAJEURS, IL EXISTE D'AUTRES TYPES DE RISQUES QUI NE SONT PAS CONSIDERES COMME « MAJEURS » MAIS QUI PEUVENT ENGENDRER DES IMPACTS IMPORTANTS SUR LE BATI, C'EST NOTAMMENT LE CAS DES RISQUES LIES A LA PRESENCE D'ARGILES DANS LE SOL.

4.1. Les risques technologiques et de pollution des sols engendrés par les activités humaines

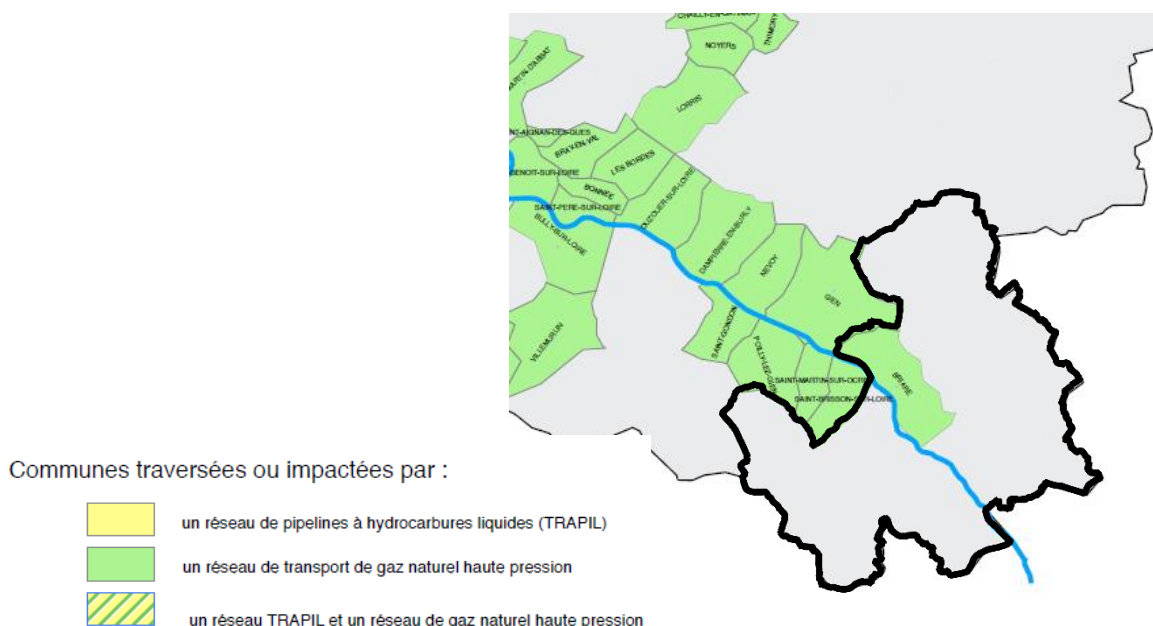
4.1.1. Un réseau de voies de communication et de canalisations entraînant un risque lié au transport de matières dangereuses

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est traversé par plusieurs voies de communication accueillant un trafic de poids lourds susceptible d'engendrer un risque associé au transport de matières dangereuses (explosion, incendie, contamination chimique...). Ainsi, les voies les plus à risque sont : l'autoroute A77 (trafic inconnu mais estimé très important), la RN7 (entre 600 et 1500 poids lourds par jour).



Carte : Trafic de poids lourds moyen journalier dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret).

D'autre part, la commune de Briare est concernée par un risque associé aux canalisations de gaz naturel haute pression. Les canalisations de transport de gaz sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines.



Carte : Communes traversées par des canalisations de gaz ou hydrocarbures (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs du Loiret)

4.1.2. Des risques industriels localisés

UN RISQUE INDUSTRIEL MAJEUR EST UN EVENEMENT ACCIDENTEL SE PRODUISANT SUR UN SITE INDUSTRIEL ET ENTRAINANT DES CONSEQUENCES IMMEDIATES GRAVES POUR LE PERSONNEL, LES POPULATIONS AVOISINANTES, LES BIENS ET/OU L'ENVIRONNEMENT.

LES GENERATEURS DE RISQUES SONT REGROUPES EN DEUX FAMILLES :

- LES INDUSTRIES CHIMIQUES PRODUISENT DES PRODUITS CHIMIQUES DE BASE, DES PRODUITS DESTINES A L'AGROALIMENTAIRE (NOTAMMENT LES ENGRAIS), LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE CONSOMMATION COURANTE (EAU DE JAVEL, ETC.) ;
- LES INDUSTRIES PETROCHIMIQUES PRODUISENT L'ENSEMBLE DES PRODUITS DERIVES DU PETROLE (ESSENCES, GOUDRONS, GAZ DE PETROLE LIQUEFIE).

LA MANIFESTATION DU RISQUE INDUSTRIEL PEUT SE TRADUIRE PAR DES EFFETS THERMIQUES (COMBUSTION ET EXPLOSION), MECANQUES (SURPRESSION RESULTANT D'UNE ONDE DE CHOC), OU TOXIQUES (EMANATION DE SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES).

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est exposé à des risques industriels, localisés autour de **23 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Les ICPE sont susceptibles d'engendrer des impacts sur l'Environnement et les riverains (suite à une explosion par exemple).

Parmi ces 23 ICPE, 1 correspond à **un site SEVESO seuil haut** (à risque très élevé) soumis à Autorisation, 15 sont non SEVESO mais soumises à Autorisation, 4 à Enregistrement et 3 sont de régime inconnu d'après la base de données ministérielle. Ces installations, qui accueillent principalement des activités industrielles (pour 16 d'entre elles), mais aussi des exploitations de carrières (pour 5 d'entre elles) et d'élevage (2 d'entre elles), font l'objet d'une réglementation spécifique permettant de limiter les risques pour les populations et l'environnement. Des préconisations demandées par le service d'Inspection des Installations Classées vont jusque l'interdiction de constructions dans un périmètre défini dans le cadre des rapports de l'Inspection. C'est le cas du site de AXEREA, situé à Briare.

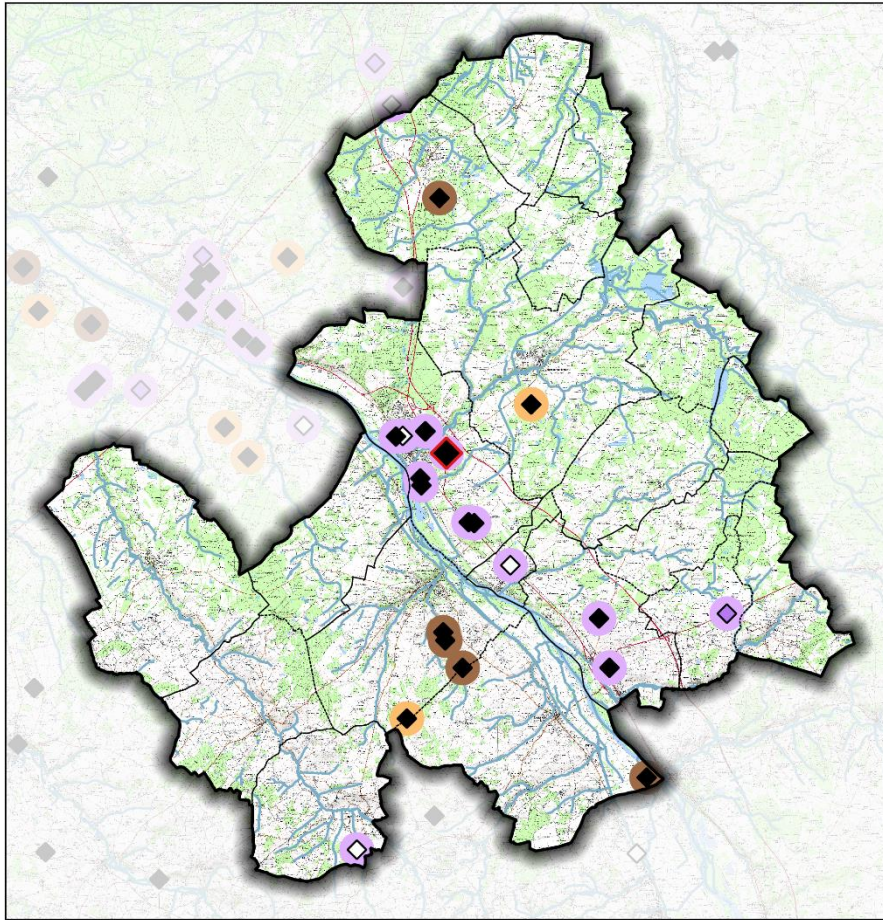
Le site SEVESO, correspondant à la société VWR International, localisée à Briare, correspond à un site de stockage et de distribution de produits chimiques. Un **PPRT** a été mis en place sur la commune de Briare afin de réglementer l'urbanisation et de réduire les risques aux abords du site.



Risques industriels

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



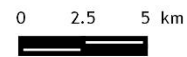
©Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45
Cartographie : Biotopie, 2016

Régime de l'ICPE

- SEVESO seuil haut (soumise à autorisation)
- Autorisation
- Enregistrement
- Inconnu

Type d'établissement

- Exploitation d'élevage
- Industrie
- Carrière



Limites communales

Limites du territoire intercommunal

Carte : Risque industriel dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEM : Inspections des Installations Classées)

Nom de l'établissement	Commune	Régime ICPE	Régime SEVESO	Type d'établissement
VWR INTERN	BRIARE	Autorisation	Seveso	Industrie
POUPARD Pauline	PIERREFITTE ES BOIS	Inconnu	Non Seveso	Industrie
CEMEX	BRIARE	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
SUPER U (SA CHAMPADIS)	BONNY SUR LOIRE	Enregistrement	Non Seveso	Industrie

PRETRE	THOU	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
DOMINGUES	OUSSON SUR LOIRE	Inconnu	Non Seveso	Industrie
DTP TERRASSEMENT	BRIARE	Inconnu	Non Seveso	Industrie
ARGAN (ex FOG AUTOMOTIVE)	BRIARE	Enregistrement	Non Seveso	Industrie
MIERMONT	CHATILLON SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation aviaire
CLINERIE (GAEC DE LA) LEFEVRE Christian	OUZOUER SUR TREZEE	Autorisation	Non Seveso	Exploitation porcine
SABCO	LA BUSSIERE	Autorisation	Non Seveso	Carrière
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EURE ET LOIR	BONNY SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
BARTIN RECYCLING	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
HUTCHINSON DESMARQUOY (INDUSTRIELLE SNC)	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
SAFIL	BONNY SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
GRANDS MOULINS DE PARIS (ex SOFRIA)	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
COLAS CENTRE OUEST - MEUNIER	CHATILLON SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Carrière
ROLAND	CHATILLON SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Carrière
AXEREAL	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
DECHERF	CHATILLON SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Carrière
ROUTIERE MORIN	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
EMAUX ET MOSAIQUES (JOLIES CERAMIQUES)	BRIARE	Autorisation	Non Seveso	Industrie
DECHERF	BEAULIEU SUR LOIRE	Autorisation	Non Seveso	Carrière

Tableau : Liste des ICPE dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT : Inspections des Installations Classées)

4.1.3. Une exposition au risque nucléaire

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite loi TSN) a fixé le cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre d'une véritable maîtrise des activités autour des installations nucléaires de base (INB). En particulier, l'article 31 dispose que « l'autorité administrative peut instituer autour des INB, y compris des installations existantes, des servitudes d'utilité publique concernant l'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis à déclaration ou autorisation administrative ». Le titre VI du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 précise les modalités d'institution de ces servitudes. Dans l'attente de la mise en place de ces servitudes, les préfets sont invités par circulaire ministérielle du 17 février 2000, à porter à la connaissance des collectivités compétentes en matière d'urbanisme la nature du risque et les mesures d'accompagnement devant assurer une maîtrise de l'urbanisation des abords des INB.

La démarche de développement prudente appelée par la circulaire du 17 février 2010 s'applique aux activités, constructions ou équipements nouveaux situés à l'intérieur des zones d'aléa à cinétique rapide des installations nucléaires, y compris les projets d'extension, de reconstruction ou de changement de destination. Le périmètre de vigilance est défini par un cercle de 2 kilomètres de rayon autour des réacteurs sur la base de scénarios d'accident à « cinétique rapide » (rejets de substances toxiques radioactives dont les conséquences atteignent les niveaux d'intervention dans un délai inférieur à 6 heures).

Les PPI doivent être révisés en prenant en compte l'évolution de la doctrine nationale de réponse à un accident radiologique et le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Les nouveaux PPI doivent intégrer trois évolutions majeures. Leur périmètre doit passer de 10 à 20 km autour des centrales. Cette extension doit conduire à élargir l'information du public et la réalisation de plans communaux de sauvegarde (PCS). En second lieu, les PPI doivent désormais planifier une mesure d'évacuation immédiate de 5 km autour des centrales contre 2 km actuellement.

Sur le terrain, le projet de PPI élargi définit trois périmètres autour des centrales : à 2 km, 5 km et donc 20 kilomètres.

Les trois principes généraux de maîtrise de l'urbanisation autour des INB applicables aux activités, constructions ou équipements nouveaux sont :

- préserver l'opérabilité des plans de secours ;
- maîtriser la croissance de la population à l'intérieur de la zone de danger et privilégier un développement territorial au-delà de la zone de danger ;
- permettre un développement maîtrisé répondant aux besoins de la population résidente




L'article R111-2 du code de l'urbanisme stipule que « *Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations* ».

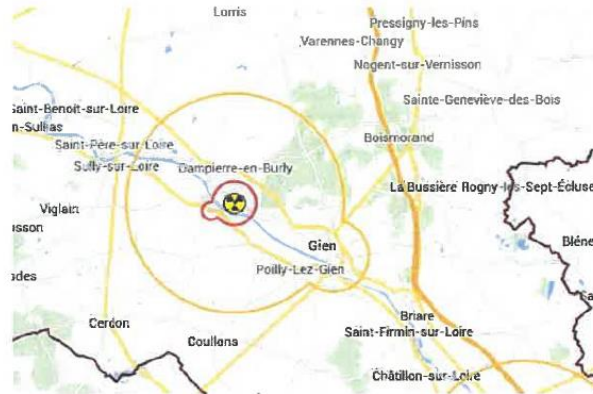
Précédemment dans le périmètre : Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Faverelles, Thou.

Désormais inclus dans le périmètre de 20 kms : Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Briare-le-Canal, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire.





Carte : Périmètre soumis à un risque nucléaire (source : DDT et SDN).

-  Centrale
-  Zone de sureté de 2 km
-  zone de sureté de 10 km

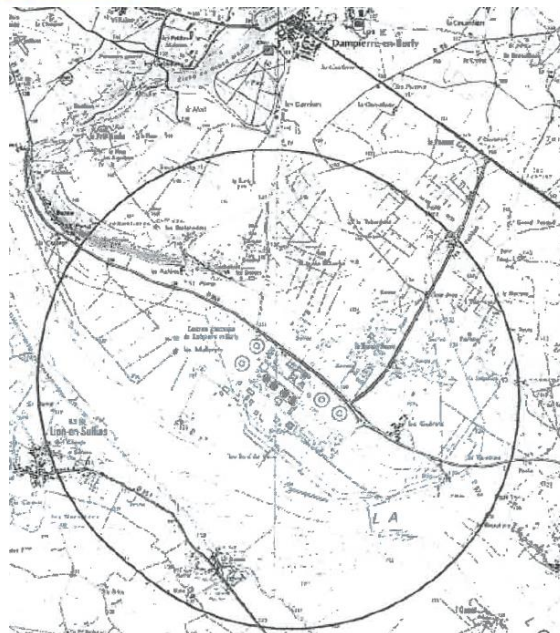


- Belleville**
 -  Centrale nucléaire EDF de Bel...
 -  Périètre 10 km
 -  Périètre 20 km
- Dampierre**
 -  Centrale nucléaire EDF de Da...
 -  Périètre 10 km
 -  Périètre 20 km



Dampierre et Belleville 
Périmètres de 20-km 

<https://www.sdn-berry-giennois-puisaye.fr/news/ppi-nouveau-perimetre-20-km-autour-de-belleville-communes-concernees/> 



Zone de danger des 2kms initiale autour de la centrale.

4.1.4. *Une pollution des sols avérée ou supposée à prendre en compte dans les projets*

ON CONSIDERE QU'UN SITE POLLUE EST « UN SITE QUI, DU FAIT D'ANCIENS DEPOTS DE DECHETS OU D'INFILTRATION DE SUBSTANCES POLLUANTES, PRESENTE UNE POLLUTION SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER UNE NUISANCE OU UN RISQUE PERENNE POUR LES PERSONNES OU L'ENVIRONNEMENT ». L'ORIGINE DE CES POLLUTIONS PEUT ETRE ATTRIBUEE A DES EPANDAGES FORTUITS OU ACCIDENTELS, A DES RETOMBES AU SOL DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES OU A D'ANCIENNES PRATIQUES D'ELIMINATION DES DECHETS. SOUS L'EFFET DE DIFFERENTS PROCESSUS PHYSICO-CHIMIQUES (INFILTRATION/PERCOLATION, DISSOLUTION, VOLATILISATION) CONTRIBUANT A LEUR DISSEMINATION, LES SUBSTANCES PRESENTES DANS LE SOL ONT PU DEVENIR MOBILES ET ATTEINDRE L'HOMME, LES ECOSYSTEMES, LES RESSOURCES EN EAU. AINSI, UN SITE POLLUE EST SOUVENT SYNONYME DE RISQUE POUR LES EAUX SOUTERRAINES.

Il existe deux bases de données nationales qui permettent de recenser les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée :

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;

Base de données BASIAS sur les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique) pouvant avoir engendré des pollutions.

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye recense 5 sites pollués d'après la base de données BASOL :

Ancien forage AEP le Val n°1 à Bonny-sur-Loire, contaminé au chrome ;

ALIZOL à Ouzouer-sur-Trézée ;

PROFAB à Briare (2 sites) ;

RIC Environnement à Briare.

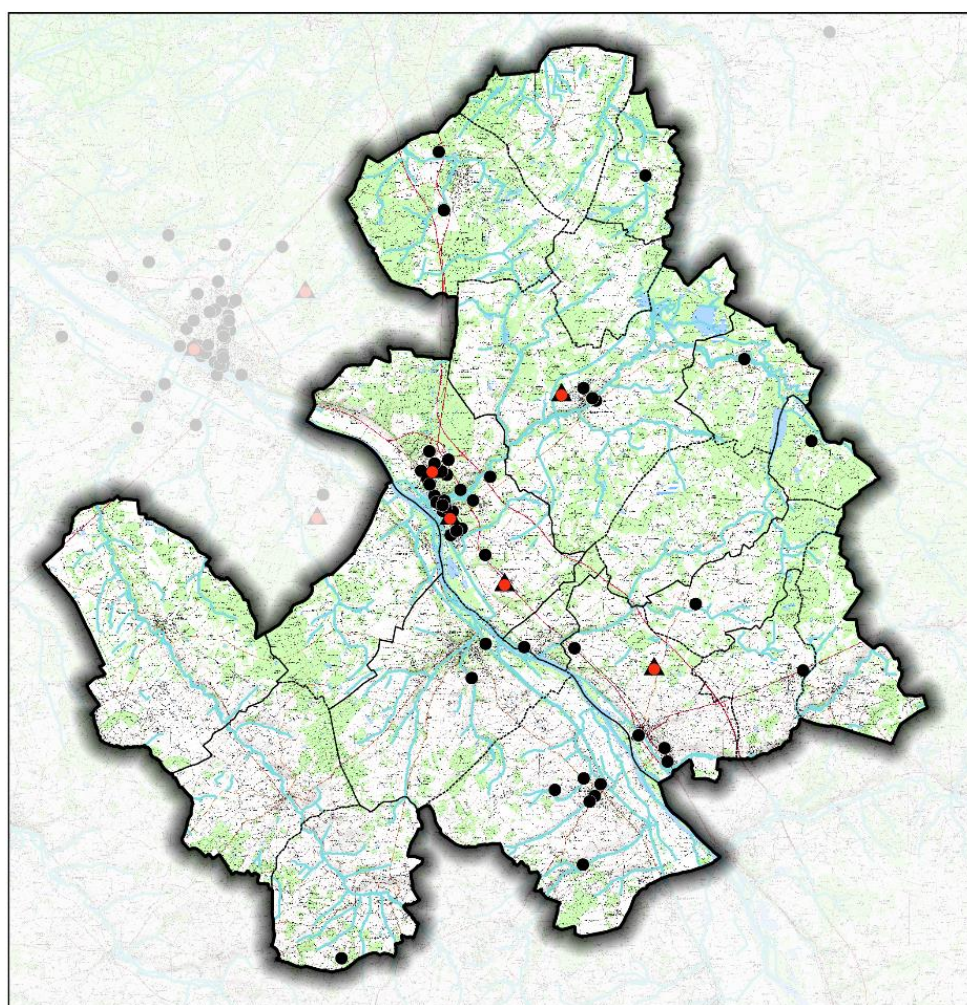
Par ailleurs, de nombreux anciens sites industriels et activités de service sont recensés dans le territoire d'après la base de données BASIAS. Ces sites sont susceptibles d'engendrer ou d'avoir engendré une pollution des sols. Ils sont majoritairement localisés dans la commune de Briare.



Pollution des sols

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

- ▲ Site pollué (base de données BASOL)
- Site potentiellement pollué (base de données BASIAS)



0 2.5 5 km



- Réseau hydrographique
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Carte : Sites pollués et potentiellement pollués recensés (source : DREAL Centre-Val de Loire, MEEDDAT).

4.2. Les risques naturels

4.2.1. Un territoire exposé au risque d'inondation

4.2.1.1. Un territoire sujet aux débordements de cours d'eau

La présence de nombreux cours d'eau, et plus particulièrement de la Loire, rend l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye vulnérable à des crues occasionnelles qui peuvent provoquer des inondations plus ou moins importantes. Le territoire dénombre d'ailleurs plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à une inondation. Le plus récent date du 8 juin 2016 et fait suite aux inondations survenues entre le 28 mai et le 5 juin 2016, qui ont particulièrement affectées le val de Loire.

Face aux risques importants de débordement de la Loire, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Loire-Val de Briare » a été instauré le 11/12/2002 et règlemente l'urbanisation dans 6 communes du territoire. Il identifie 2 zones soumises à une réglementation spécifique :

Une **zone A**, correspondant à une zone non ou peu urbanisée exposée à un aléa plus ou moins important, ou bien à une zone urbaine exposée à un aléa fort. Cette zone A est divisée en 4 secteurs d'aléas allant de faible à très fort. En fonction du secteur, certaines adaptations dans le règlement ont été apportées. Toutefois, l'inconstructibilité reste la règle générale dans cette zone, et le développement y est strictement contrôlé.

Une **zone B**, déjà urbanisée et constructible sous conditions, divisée en 3 secteurs d'aléa (faible et moyen). Dans cette zone, la construction entre autres de sous-sols, d'équipements de santé, d'établissements scolaires, de centres de stockage de déchets ou de produits dangereux, y est interdite.

La commune de Beaulieu-sur-Loire est également concernée par un second PPRI, le Plan de Prévention des Risques Inondation et Coulées de Boues du Sancerrois, approuvé en 2013. Ce PPR couvre quasi-intégralement la commune et prend en compte des secteurs inondables associés à des affluents de la Loire.

L'ensemble des communes concernées par ces PPRI ont également mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** qui suite à une analyse du risque, propose des mesures, ainsi qu'une méthodologie d'alerte et d'actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle..

POINT TECHNIQUE :

LES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) PERMETTENT DE LEGIFERER ET D'ENCADRER L'URBANISATION DANS LES ZONES LES PLUS SENSIBLES. LE PPRI CONSTITUE EN EFFET UN OUTIL REGLEMENTAIRE VISANT A LIMITER, DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, LES CONSEQUENCES HUMAINES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES CATASTROPHES NATURELLES. SON REGLEMENT S'IMPOSE A TOUT AUTRE DOCUMENT D'URBANISME ET DOIT ETRE ANNEXE AU PLU EN TANT QUE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE.

Le territoire est également concerné par l'**Atlas des Zones Inondables (AZI)** de la Vallée de la Loire (approuvé en 1995) qui a constitué le socle à l'élaboration du PPRI approuvé en 2002. Cependant, une grande partie du territoire située en retrait par rapport à la Loire, également concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau (le long de la Nortreure ou en point bas des canaux par exemple), n'est pas concernée par un AZI ou par un plan de prévention. Le manque d'information autour du risque dans ces secteurs peut constituer un frein pour la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques d'inondation.

POINT TECHNIQUE :

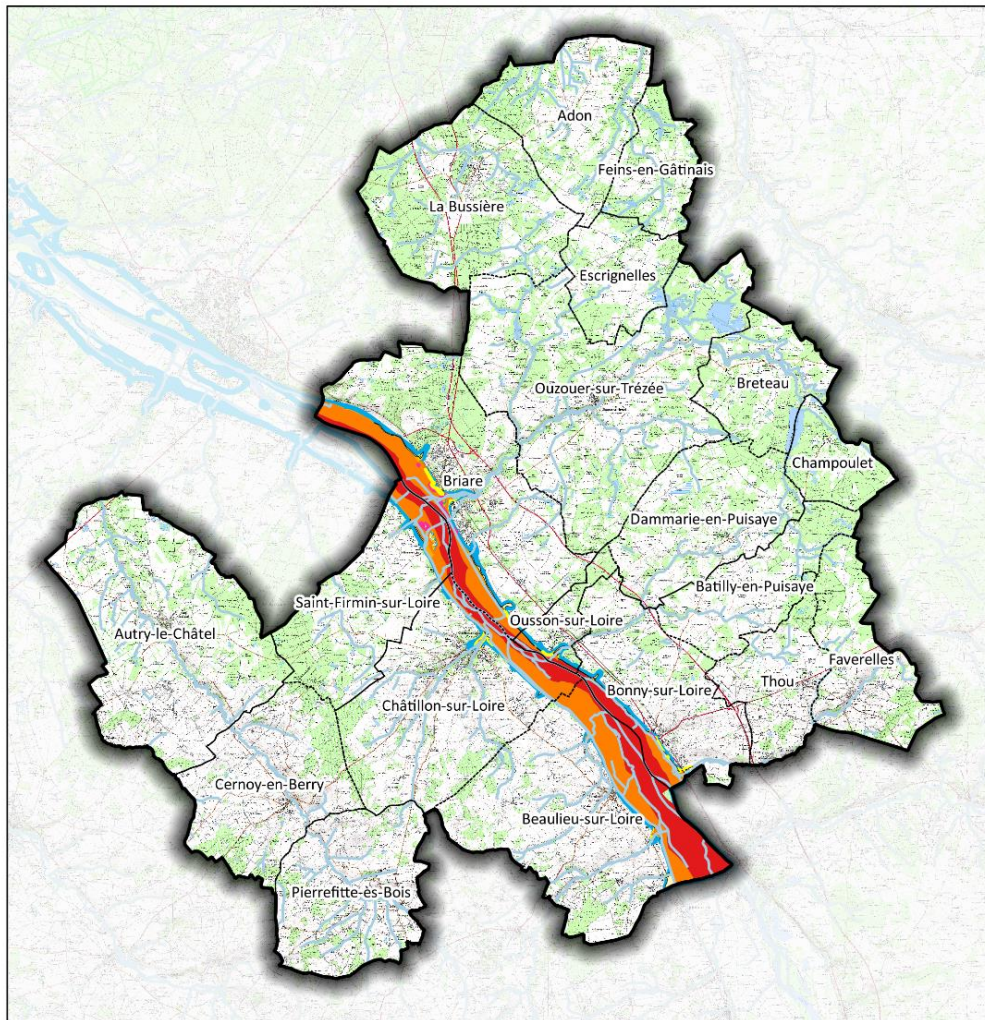
LES ATLAS DES ZONES INONDABLES VISENT A DELIMITER PAR LA METHODE HYDROGEO MORPHOLOGIQUE (ANALYSE DE LA STRUCTURATION DES DIFFERENTS LITS DES COURS D'EAU) ET PAR L'ETUDE DES CRUES PASSEES, LES ZONES SUSCEPTIBLES DE SUBIR UNE INONDATION PAR DEBORDEMENT DE COURS D'EAU. BIEN QUE CES ATLAS NE PREVOIENT AUCUNE MESURE CONTRAIGNANT L'URBANISATION DANS UN BUT PREVENTIF, ILS CONSTITUENT DES DOCUMENTS D'APPUI POUR FIXER DES REGLES D'URBANISME AFIN DE REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES A RISQUE.



Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Plan de Prévention du Risque Inondation

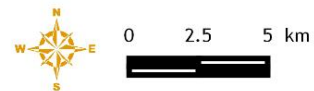
Zone A, interdite à la construction

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort
- Secteur d'aléa 4 - très fort

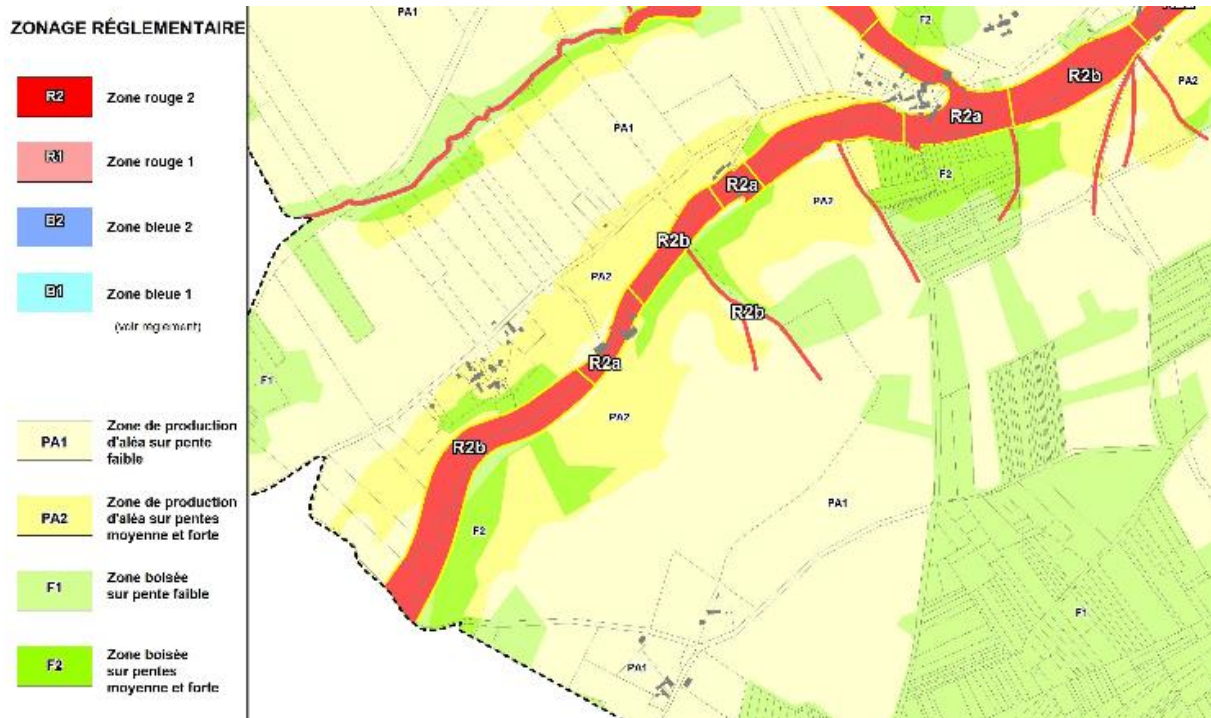
- Périmètre de la zone inondable (Atlas des Zones Inondables)
- Réseau hydrographique
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal

Zone B, déjà urbanisée, constructible sous conditions

- Secteur d'aléa 1 - faible
- Secteur d'aléa 2 - moyen
- Secteur d'aléa 3 - fort



Carte : Zonage PPRI de la Loire-Val de Briare (source : DDT, DREAL Centre-Val de Loire).



Carte : Extrait du zonage PPRI du Sancerrois dans le sud de Beaulieu-sur-Loire (source : Préfecture du Cher).

4.2.1.2. Une sensibilité aux inondations par remontée de nappes

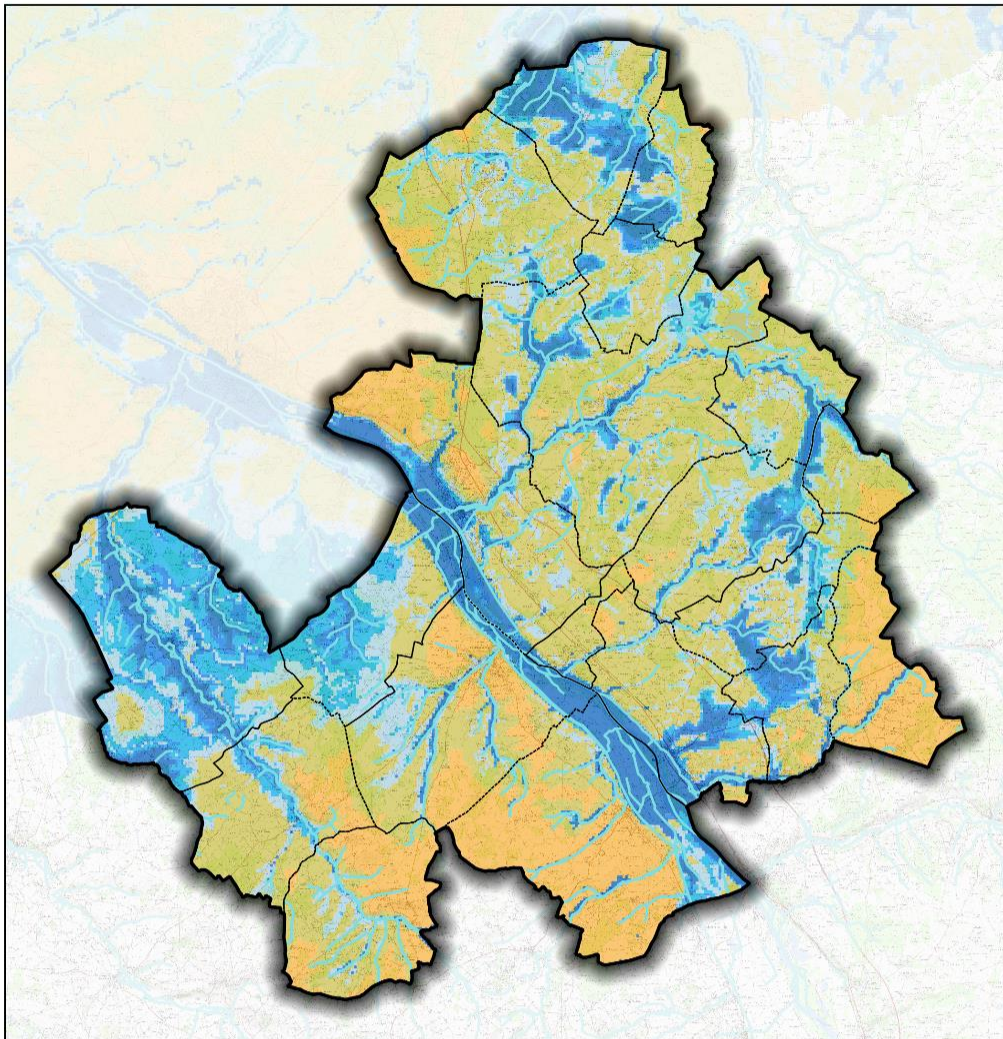
Outre les phénomènes de débordement de cours d'eau, une inondation peut également survenir suite à la remontée d'une nappe phréatique, phénomène souvent associé à des ruissellements importants. Les nappes d'eaux souterraines stockent une grande partie des eaux de pluie. En cas d'épisodes pluvieux importants, il arrive que la nappe soit saturée et que les eaux qu'elle contient affleurent, provoquant une inondation spontanée. Dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, le risque d'inondation par remontée de nappe concerne principalement les vallées alluviales (de la Loire, de la Nortreure, de la Trézée...). Il existe également un risque localisé dans le nord (Adon et Feins-en-Gâtinais) dans le sud-ouest (Autry-le-Châtel et Saint-Firmin-sur-Loire), ainsi qu'autour de la commune de Thou.



Risque d'inondation par remontée de nappes phréatiques

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25[®], 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016

Sensibilité aux remontées de nappes

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Réseau hydrographique
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



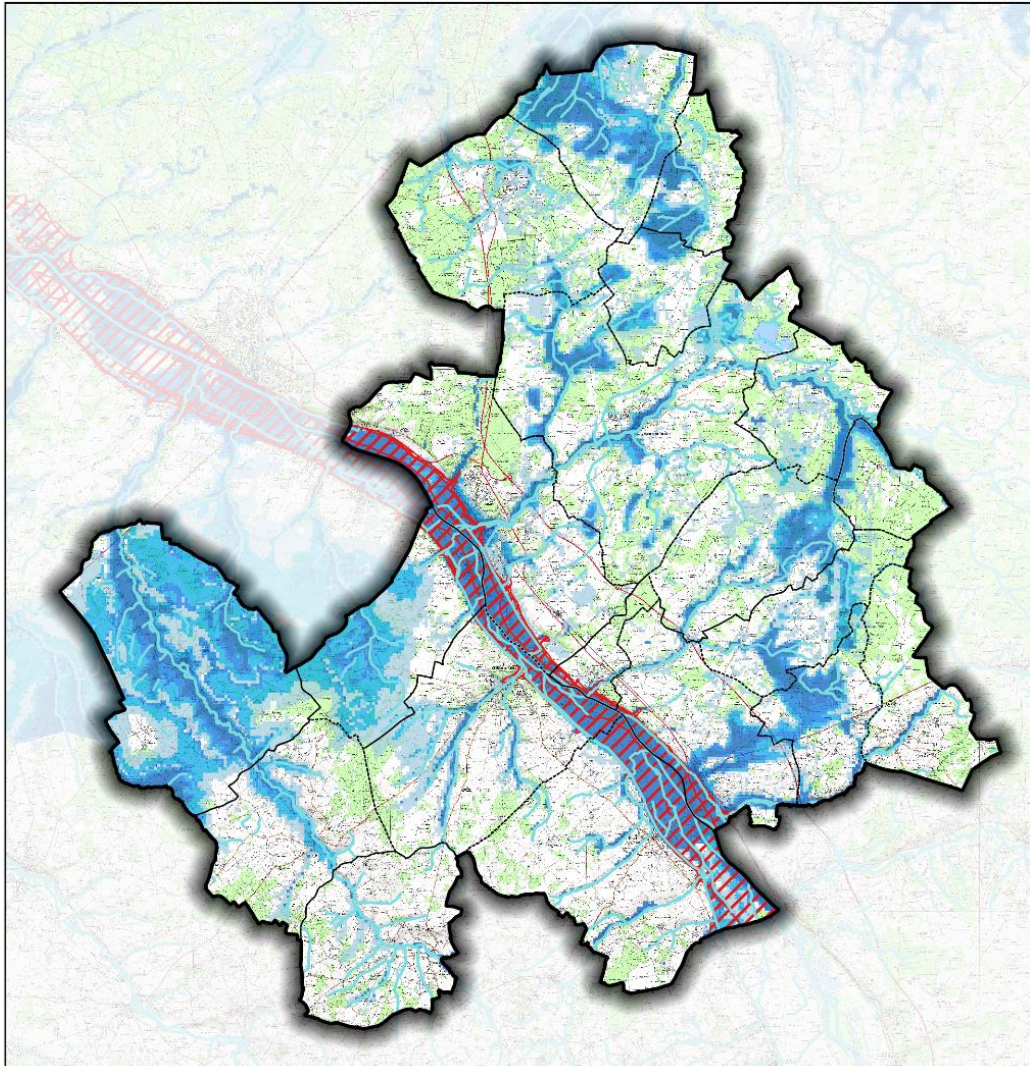
Carte : Sensibilité du territoire au risque d'inondation par remontée de nappe (source : BRGM, DREAL Centre-Val de Loire).



Synthèse des risques d'inondation


Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal




© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotope, 2016


Zone à risque d'inondation par débordement de cours d'eau

 Zone inondable de la Loire


Zone à risque d'inondation par remontée de nappe


 Nappe sub-affleurante

 Sensibilité très forte

 Sensibilité forte

 Sensibilité moyenne

 Réseau hydrographique

 Limites communales

 Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



Carte : Synthèse du risque inondation (source : BRGM, DDT, DREAL Centre-Val de Loire).

4.2.1.3. Des documents-cadre appelant à une meilleure gestion du risque inondation

4.2.1.3.1. Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

Le PGRI Loire-Bretagne a été établi pour la période 2016-2021. Il constitue une déclinaison de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) et propose une vision stratégique des actions à mener pour réduire les conséquences négatives des inondations.

Le PGRI est un document opposable à l'administration et à ses décisions. Les PLU/PLUI doivent en effet être compatibles avec le PGRI. Ce dernier comprend les objectifs généraux suivants :

- Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ;
- Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

4.2.1.3.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne / Seine-Normandie

Les SDAGE constituent des outils de planification concertée de la politique de l'eau avec lequel les PLU/PLUI doivent être compatibles. Il comprend des orientations qui participent à la prévention des risques d'inondation, avec par exemple la préservation des zones humides ou des têtes de bassin versant. Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est situé à cheval sur le bassin Loire-Bretagne et le bassin Seine-Normandie.

Les SDAGE se déclinent en SAGE à l'échelle des sous-bassins.

Le SDAGE Seine-Normandie a été annulé par le Tribunal Administratif de Paris pour vice de forme en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire, par décision du 19 décembre 2018. Ainsi le SDAGE en vigueur est le SDAGE 2010-2015.

Les SDAGE se déclinent en SAGE à l'échelle des sous-bassins.

Seule la commune de la Bussière est couverte par un SAGE : le SAGE Nappe de Beauce approuvé en 2013.

4.2.2. Des risques de mouvements de terrain pouvant fragiliser le bâti

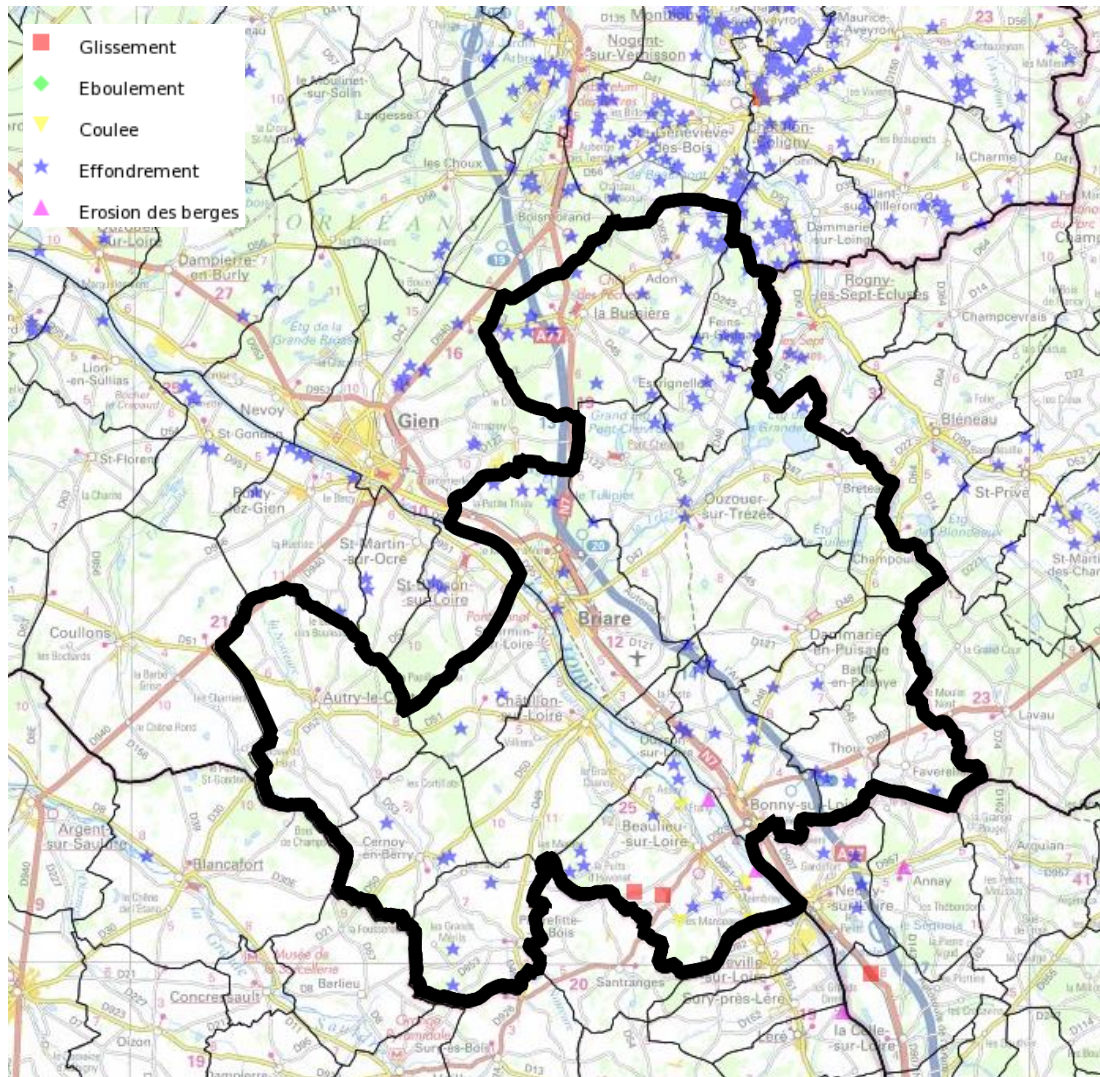
DEFINITION : UN MOUVEMENT DE TERRAIN EST UN DEPLACEMENT PLUS OU MOINS BRUTAL DU SOL OU DU SOUS-SOL. CE PHENOMENE D'ORIGINE NATURELLE OU ANTHROPIQUE, EST FONCTION DE LA NATURE ET DE LA DISPOSITION DES COUCHES GEOLOGIQUES. IL EST DU A DES PROCESSUS LENTS DE DISSOLUTION OU D'EROSION FAVORISES PAR L'ACTION DE L'EAU (PLUIE NOTAMMENT) ET/OU DE L'HOMME. IL PEUT SE TRADUIRE PAR UN SOUTERRAINES NATURELLES OU ARTIFICIELLES, DES CHUTES DE BLOC, DES ECOULEMENTS DE MASSES ROCHEUSES, DES GLISSEMENTS DE TALUS, DES RAVINEMENTS, SELON LA CONFIGURATION DES COTEAUX, DES PHENOMENES DE GONFLEMENT OU DE RETRAIT LIES AUX CHANGEMENTS D'HUMIDITE DE SOLS ARGILEUX (A L'ORIGINE DE FISSURATIONS DU BATI).

4.2.2.1. Un risque d'effondrement prégnant

Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye recense plusieurs sites ayant été touchés par des mouvements de terrain. Il s'agit quasi-exclusivement d'événements de type effondrement lié à la présence de dépressions souterraines ou à la sensibilité du substrat rocheux à la dissolution (70 événements minimum recensés). Seule la **commune de Beaulieu-sur-Loire recense également d'autres types de mouvements de terrain** (2 glissements, 2 effondrements des berges et 4 événements de type coulées de boue).

4.2.2.2. Un risque sismique très faible

Le territoire est situé en zone de sismicité 1 (aléa très faible) n'engendrant aucune obligation en termes de mesures parasismiques lors de la construction de bâtiments. Toutefois, il est à noter que la commune de Beaulieu-sur-Loire a déjà recensé un séisme de magnitude 1,2 sur l'échelle de Richter, aucun dégât n'a été recensé



Carte : Risques de mouvements de terrain dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : BRGM, IGN).

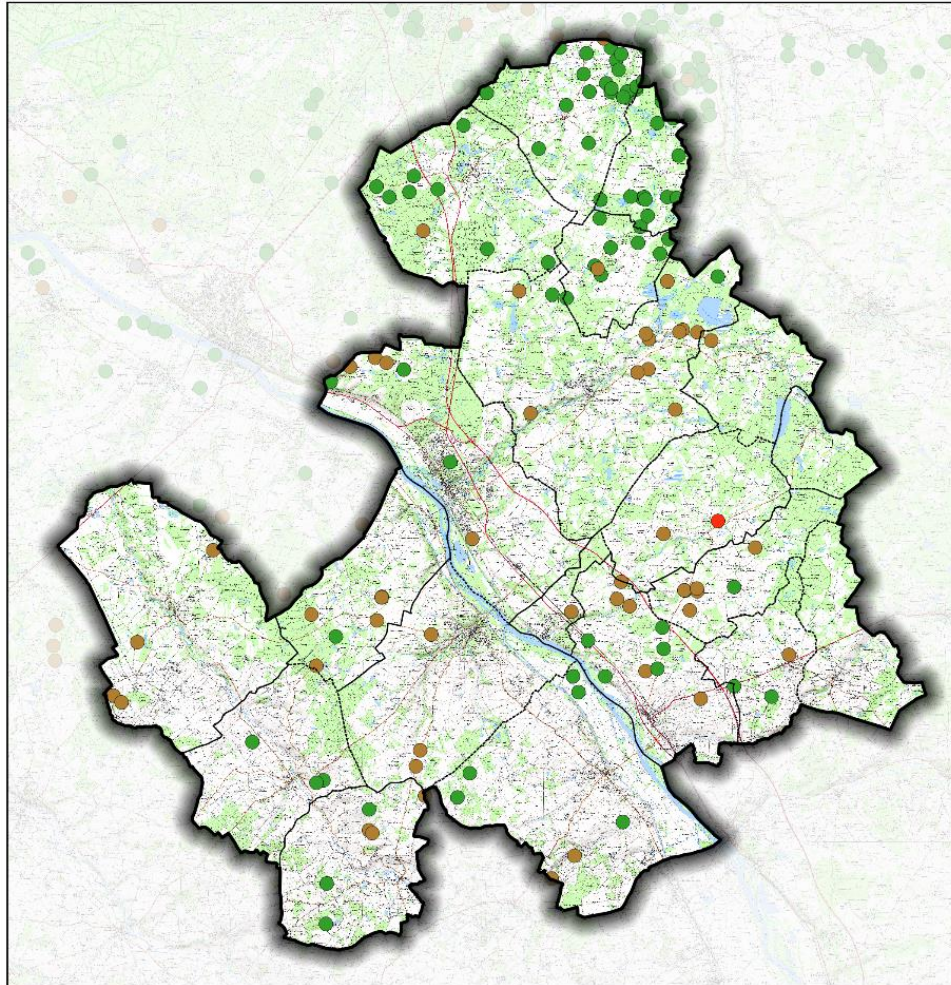
Le territoire recense de nombreuses cavités souterraines, correspondant principalement à des cavités naturelles dans le nord et à des carrières dans le centre. Ces cavités souterraines engendrent un risque d'effondrement dans des secteurs bien définis.



Risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25°, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

Type de cavité souterraine

- Cavité naturelle
- Carrière
- Ouvrage civil

--- Limites communales

▭ Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km



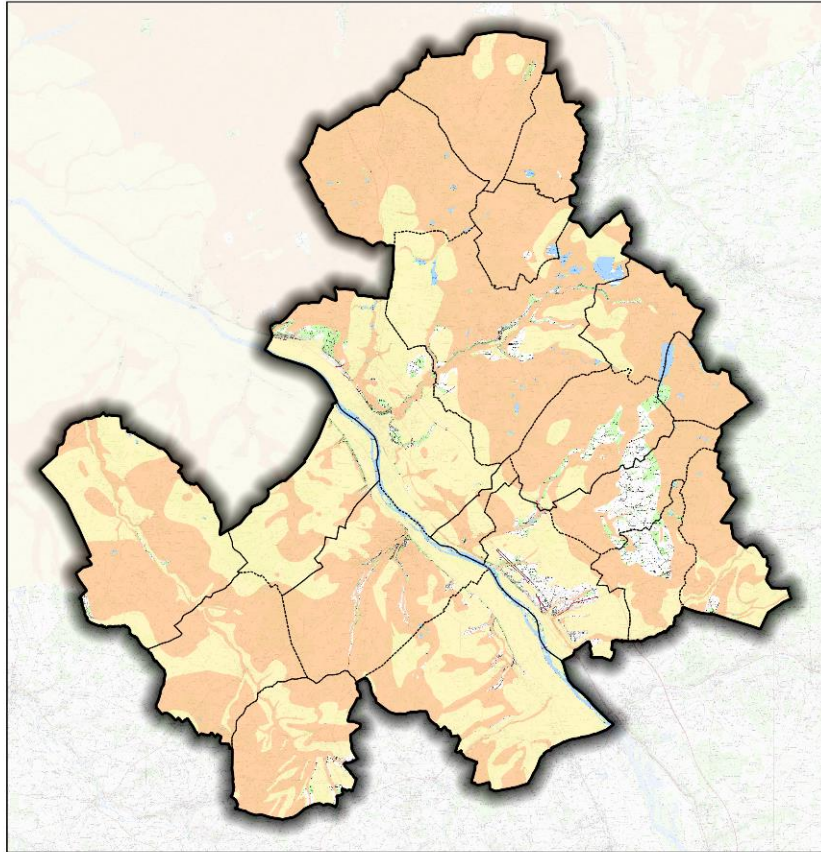
Carte : Cavités souterraines dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : BRGM).

4.2.2.3. Une sensibilité moyenne à nulle face à l'aléa retrait-gonflement des argiles

Le territoire est également concerné par le risque lié au « retrait-gonflement des argiles ». Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle. L'argile est un minéral qui a pour particularité d'absorber l'eau. Ainsi, son volume varie en fonction de sa teneur en eau : il gonfle lorsqu'il est à saturation et devient dur et cassant lorsqu'il est asséché. Le sol situé sous une maison est protégé de l'évaporation en période estivale mais pas le sol aux alentours qui sera, par contre, sujet à l'évapotranspiration. Ces phénomènes de retrait et gonflement entraînent des mouvements de terrain lents, peu dangereux pour l'homme mais pouvant provoquer des dégâts importants sur les constructions.

Le risque est moyen à faible dans le territoire, avec un risque globalement plus important dans le nord et plus mitigé dans le centre.

Risque de mouvement de terrain lié à la présence d'argiles
 Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
 Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



© Communauté de Communes Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©IGN (SCAN25^e, 2015), ©BRGM, ©DREAL Centre-Val de Loire, ©Agence de l'eau Loire Bretagne, ©DDT45 - Cartographie : Biotopie, 2016

Nature de l'aléa mouvement de terrain lié à la présence d'argiles dans le sol

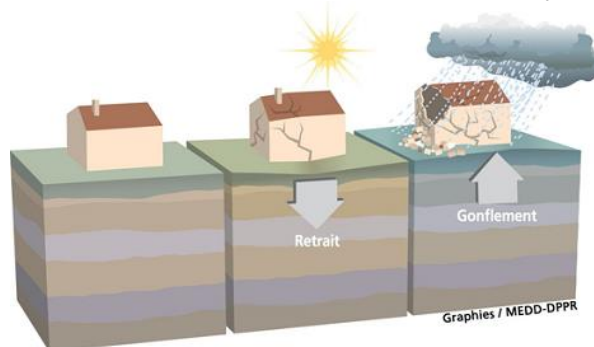
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa très faible ou nul
- Limites communales
- Limites du territoire intercommunal



0 2.5 5 km

Carte : Risque lié aux argiles dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : BRGM).

SCHEMA DU PHENOMENE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES (SOURCE : WWW.NORD.GOUV.FR).



4.3. Le bruit

LE BRUIT CONSTITUE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES UNE PREOCCUPATION MAJEURE POUR LES FRANÇAIS. SELON UNE ENQUETE STATISTIQUE REALISEE EN MAI 2010 PAR LA TNS-SOFRES, LE BRUIT DU AUX TRANSPORTS APPARAÎT COMME LA PRINCIPALE SOURCE DE NUISANCE (54%). LA LOI DE 1992 RELATIVE A LA MAITRISE DES NUISANCES AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE IMPOSE LA REALISATION D'UN CLASSEMENT DES VOIES SONORES, AINSI QUE LA DELIMITATION D'UN SECTEUR DE NUISANCE DE PART ET D'AUTRE DE L'INFRASTRUCTURE. A L'INTERIEUR DE CE SECTEUR, DES REGLES DE CONSTRUCTION SONT IMPOSEES AUX FUTURS PETITIONNAIRES DES PERMIS DE CONSTRUIRE AFIN DE GARANTIR UN ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS. LES PERIMETRES DE REUL LE LONG DE LA VOIE DOIVENT ETRE INTEGRES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX (ANNEXE DES PLU ET POS EN VIGUEUR).

CETTE REGLEMENTATION A ETE COMPLETEE PAR LA DIRECTIVE DE 2002 RELATIVE A L'EVALUATION ET A LA GESTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT, QUI IMPOSE AUX GRANDES AGGLOMERATIONS ET POUR LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS, LA REALISATION DE CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES. LES CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES CONDUISENT A L'ADOPTION DE PLANS DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PPBE.

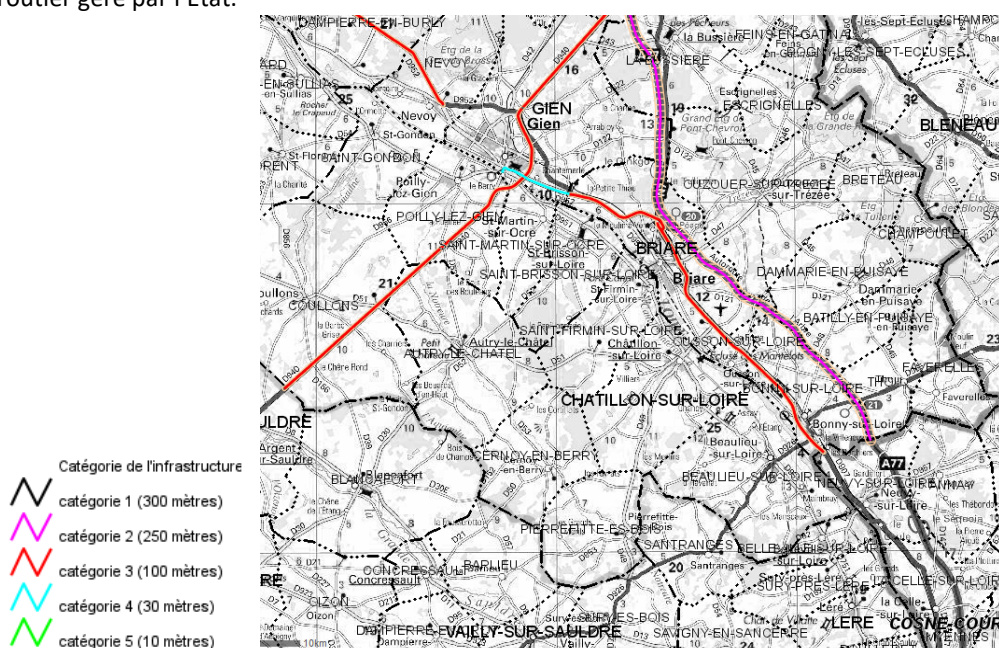
L'arrêté préfectoral du 24 avril 2009 identifie et classe les infrastructures routières et ferroviaires du Loiret, selon leur niveau sonore (ce classement fait l'objet d'une actualisation prévue pour 2017). Les constructeurs sont tenus de réaliser des travaux d'isolement acoustique des bâtiments inclus dans les secteurs de bruit. Il identifie dans le territoire :

L'autoroute A77, classée en catégorie 2 (nuisances sur 250m) ;

La route nationale RR2007 classée en catégorie 3 (nuisances sur 100m).

Aucune voie ferroviaire n'est classée dans le territoire. Certaines départementales pouvant présenter des nuisances ne sont pas incluses dans le classement préfectoral et nécessiteraient une attention dans le cadre de futurs aménagements. Enfin, d'autres sources de nuisances sonores affectent le territoire mais n'ont pas fait l'objet de référencements, c'est le cas notamment des aéronefs.

Aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ne concerne actuellement le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Un PPBE des infrastructures de l'Etat dans le Loiret est en cours d'élaboration, mais il ne prend en compte qu'une partie des sources de nuisances sonores, à savoir le réseau routier géré par l'Etat.



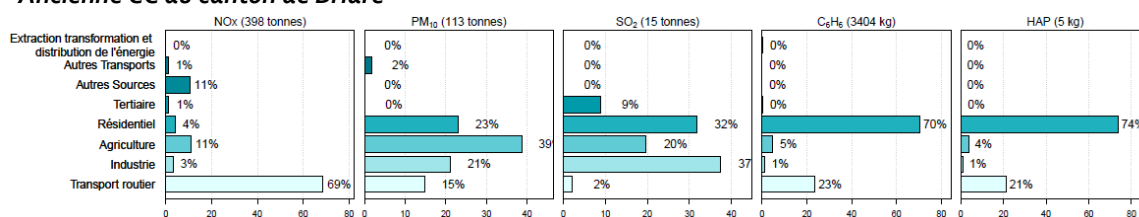
Carte : Classement des infrastructures terrestres dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : DDT).

4.4. Qualité de l'air

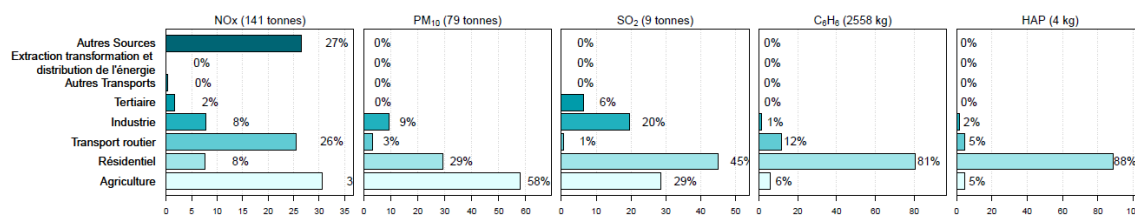
4.4.1. Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques dans le territoire s'élevaient en 2010 à 539 tonnes pour les oxydes d'azote (NOx), 192 tonnes pour les particules en suspension (PM10), 24 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 5962 kg pour le benzène (C₆H₆) et 9 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré. Ainsi, dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, les transports routiers sont responsables de la plupart des émissions de dioxyde d'azote (au fort pouvoir réchauffant). Le secteur agricole est responsable de la plupart des émissions de particules fines, le secteur résidentiel de benzène et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, notamment du fait de la combustion du bois de chauffage. Enfin, le secteur industriel est responsable d'une part importante des émissions de dioxyde de soufre dans le territoire, notamment à Briare.

Ancienne CC du canton de Briare



Ancienne CC du canton de Châtillon



Figures : Emissions de polluants par secteur d'activité dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye en 2010 (source : Lig'Air).

4.4.2. Une qualité de l'air globalement bonne

En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2014 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM10 (particules fines) et O₃ (ozone). Malgré le respect de ces valeurs (fixées à l'échelle européenne par la directive 2008/50/CE du 14 avril 2008), le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en particules fines (PM10) conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et de recommandation, mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

Polluants	Indicateurs	Valeurs maximales dans l'EPCI (Valeurs réglementaires)
NO ₂	Moyenne annuelle en situation de fond	7.6 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
PM ₁₀	Moyenne annuelle	16 µg/m ³ (valeur limite : 40 µg/m ³)
	Nombre de jours dépassant 50 µg/m ³	5 jours (valeur limite : 35 jours par an)
O ₃	Nombre de jours >120 µg/m ³ en moyenne sur 8h	10 jours (objectif qualité : 25 jours)
	AOT 40	10398 µg/m ³ .h (objectif qualité : 6000 µg/m ³ .h)

Tableau : Bilan des dépassements de seuil réglementaire pour les émissions de polluants dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye en 2010 (source : Lig'Air).

4.5. La pollution lumineuse

UNE OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PEUT A LA FOIS PERMETTRE UNE DIMINUTION DES ACCIDENTS DE CIRCULATIONS DE LA ROUTE DUS A L'EBLOUISSEMENT OU A LA FATIGUE OCULAIRE, DE FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIES ET FINANCIERS, MAIS AUSSI DE PRESERVER LE MILIEU NOCTURNE (TRAME ETOILEE, DEPLACEMENT DES ESPECES NOCTURNES) SANS DIMINUER LA QUALITE DE L'ECLAIRAGE. IL A EGALEMENT ETE DEMONTRE QU'IL POUVAIT Y AVOIR UN IMPACT SUR LA SANTE HUMAINE PAR UN DEREGLEMENT DU RYTHME BIOLOGIQUE. IL EST DONC IMPORTANT DE REPENSER LES MODES D'ECLAIRAGES POUR A LA FOIS

AMELIORER LE CADRE DE VIE ET MAINTENIR UNE QUALITE DU SERVICE. IL EXISTE PLUSIEURS METHODES POUR Y PARVENIR.

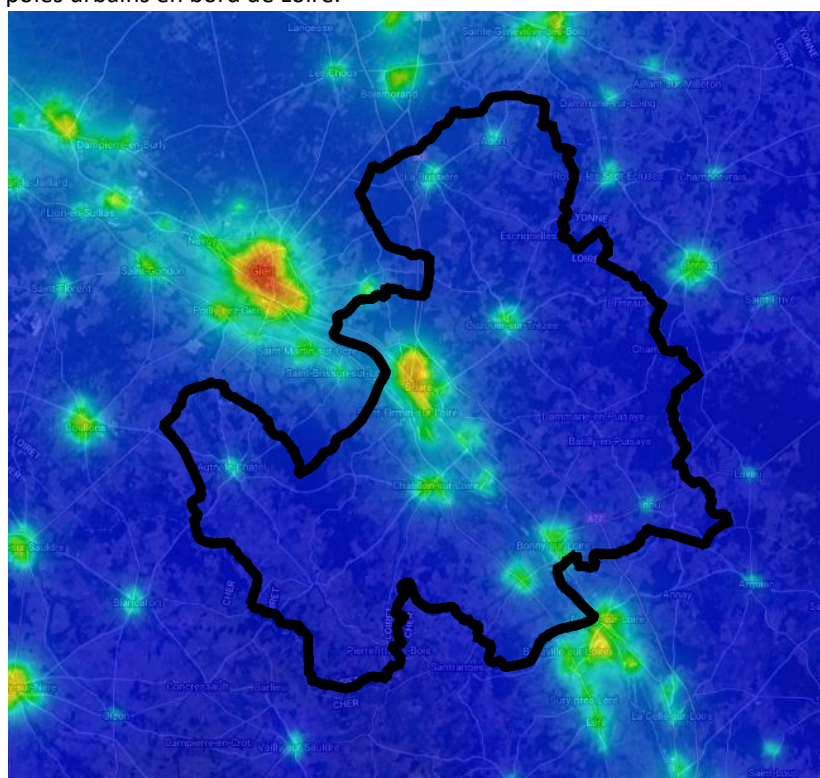
LA PREMIERE CONSISTE A OPTIMISER L'ORIENTATION DE L'ECLAIRAGE. L'UTILISATION D'UN ABAT-JOUR ADAPTE PERMET DE DIMINUER LA PART DE LUMIERE SE DIRIGEANT DIRECTEMENT VERS LE CIEL. POUR OPTIMISER L'EFFICACITE, IL EST IMPORTANT QUE L'AMPOULE UTILISEE NE LE DEPASSE PAS. COMME LES FAISCEAUX LUMINEUX SONT TOUS EMIS VERS LE SOL, IL EST POSSIBLE DE DIMINUER L'INTENSITE ET D'OBTENIR LA MEME QUALITE D'ECLAIRAGE

UNE SECONDE METHODE CONSISTE A UTILISER DES DIODES ELECTROLUMINESCENTES AYANT UN RENDEMENT « CONSOMMATION ENERGETIQUE/QUANTITE DE LUMIERE EMISE » MEILLEUR QUE LES LAMPES A INCANDESCENCE. LES PERFORMANCES ENERGETIQUES SONT DONC PLUS AVANTAGEUSES.

UNE TROISIEME PRATIQUE EST L'INSTALLATION DE DETECTEURS DE MOUVEMENTS. L'INTENSITE LUMINEUSE DEGAGEE EST FAIBLE LORSQUE LE DETECTEUR N'EST PAS ACTIONNE, PUIS S'ACTIVE DES LE PASSAGE D'UN INDIVIDU. IL PERMET D'ECLAIRER DANS DES PERIODES DITES « UTILES ». CEPENDANT, CE SYSTEME POSE DE NOMBREUSES QUESTIONS QUANT AUX REGLAGES A EFFECTUER. A QUELLE DISTANCE LE DETECTEUR VA REPERER L'INDIVIDU ? AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS S'ARRETE-T-IL ? PEUT-IL FAIRE LA DIFFERENCE ENTRE LE PASSAGE D'UN ANIMAL NOCTURNE ET CELUI D'UN USAGER ? IL EST DONC TRES DIFFICILE A METTRE EN PLACE SI ON SOUHAITE UN RENDEMENT TOTAL MAIS IL PEUT S'AVERER TRES EFFICACE EN TERMES D'ECONOMIES ENERGETIQUES.

LA QUATRIEME METHODE EST PLUS RADICALE. ELLE CONSISTE A CHOISIR UNE PLAGE HORAIRE OU LA FREQUENTATION EST LA MOINS IMPORTANTE ET PAR CONSEQUENT OU LA DEMANDE DU SERVICE EST LA PLUS FAIBLE AFIN D'ETEINDRE TOTALEMENT L'ECLAIRAGE (APPLICATION RESTREINTE A UN SECTEUR OU A DES AXES PARTICULIERS).

Dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, la pollution lumineuse est faible et se concentre sur les pôles urbains en bord de Loire.



Pollution lumineuse importante  Faible pollution lumineuse

Carte : Pollution lumineuse (source : avex-asso.org).

4.6. Les déchets

4.6.1. Une gestion bien structurée

4.6.1.1. Une compétence du SMICTOM

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye adhère au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire, qui gère également les déchets de 2 autres intercommunalités, soit l'équivalent de 44 communes (55 126 habitants). Le SMICTOM exerce à ce titre les compétences :

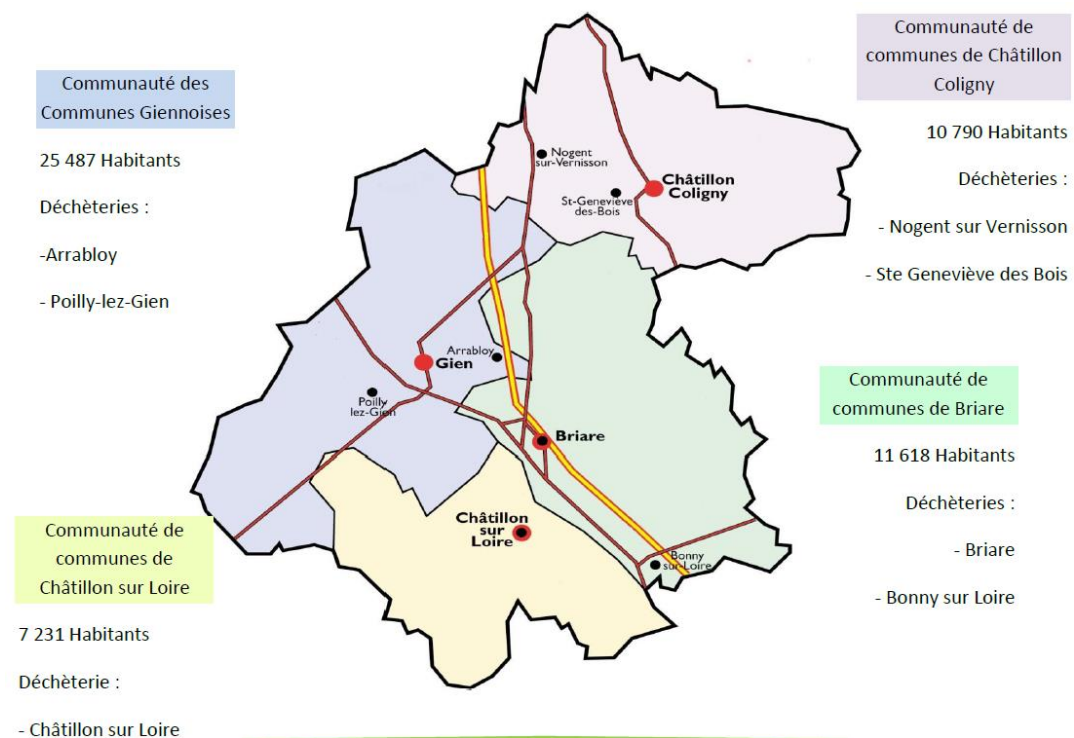
- collecte ;
- gestion de sept déchèteries (dont 3 situées au sein de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye) ;
- tri et transfert des déchets.

Le traitement des déchets par incinération (et enfouissement pour les résidus) relève de la compétence du SYCTOM (composé du SMICTOM et du SICTOM voisin).

4.6.1.2. Différents modes de collecte

Les déchets collectés en porte à porte sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets non ménagers des artisans et commerçants, à une fréquence d'une fois par semaine au minimum. Le SMICTOM a confié la collecte en porte à porte à la société COVED (fin de contrat prévu en juillet 2017), via un marché de service.

Les matériaux recyclables sont également collectés en déchetteries et en points d'apport volontaire. 3 des déchetteries de la SMICTOM sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. La gestion des déchetteries a été confiée à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT depuis 2015.



Carte : Localisation des déchetteries dans le territoire du SMICTOM (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

4.6.1.3. Une méthode de traitement intégrant la valorisation des déchets

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri d'Ormay (89) exploitée par la société SOREPAR. Il est à noter que l'éloignement du centre de tri induit un bilan carbone défavorable.

Une fois le tri effectué, les différents matériaux valorisables sont envoyés dans diverses entreprises et unités de recyclage, répartis dans la région. Les erreurs de tri sont quant à eux expédiés vers l'usine d'incinération d'Arrabloy.

La fraction non recyclable des déchets (ordures ménagères notamment) est incinérée, cette étape relève de la compétence du SYCTOM. L'incinération des déchets fait également l'objet de réflexions en faveur d'une valorisation énergétique, avec notamment un projet d'installation, près de l'usine d'incinération, de serres chauffées à partir de l'énergie provenant de l'incinération des déchets.

La valorisation des déchets verts est également encouragée via la mise en place d'un broyeur gratuit à disposition des habitants et d'une plateforme pour déchets verts à l'usage des agriculteurs à Beaulieu-sur-Loire.

4.6.2. Des actions à poursuivre pour conforter la tendance à la diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés

4.6.2.1. Un bilan positif des tonnages en 2015

En 2015, 34 272 tonnes de déchets ont été produits dans le territoire desservi par le SMICTOM, dont 14 710 tonnes d'ordures ménagères. Il s'agit d'une production plutôt satisfaisante, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant dans le territoire desservi par le SMICTOM est en effet inférieure à la moyenne nationale (267kg/hab/an contre 354kg/hab/an pour la moyenne française).

4.6.2.2. Une tendance globale à la hausse des déchets mais une diminution constatée de la fraction des ordures ménagères

La production globale de déchets s'inscrit dans une tendance à la hausse ces dernières années (+4,1% entre 2012 et 2015). Cet accroissement global est induit par une augmentation des déchets recyclables (+13,1% entre 2012 et 2015). Toutefois, alors que les tonnages globaux ont tendance à croître, ceux des ordures ménagères (qui ne sont pas valorisables) sont en déclin : -5,4% entre 2012 et 2015. La part des ordures ménagères dans le total de déchets produits a d'ailleurs reculé (elle est passée de 47% des déchets produits en 2012 à 43% de ceux produits en 2015), tandis que de la part des déchets pouvant être valorisés dans les tonnages globaux s'est accrue (29% en 2012 contre 31% en 2015). Cela démontre une appropriation du tri sélectif par les habitants.

		2012	2013	2014	2015	Evolution 2012-2015 (en %)	Production annuelle par habitant (en kg)
Collecte en porte à porte	Tonnages OM collectés	15557	15063	14807	14710	-5,4	267
	Tonnages emballages	523	737	904	925	76,9	17
	Tonnages verre	1684	1708	1723	1772	5,2	32
	Tonnages JRM	1040	1027	1041	1000	-3,8	18
	TOTAL valorisable en porte à porte	3247	3472	3668	3697	13,9	67

Collecte en déchetterie	Bois	552	560	570	629	13,9	11
	Fer	708	676	638	659	-6,9	12
	Papiers/cartons	258	270	284	276	7,0	5
	Déchets verts	4707	5127	5956	5453	15,8	99
	Déchets dangereux des Ménages	82	90	89	98	19,5	2
	Encombrants et gravats	7823	8404	8988	8750	11,8	159
	TOTAL	14130	15127	16525	15865	12,3	288
	Dont valorisable	6225	6633	7448	7017	12,7	127
	TOTAL	32934	33662	35000	34272	4,1	622
	TOTAL valorisable	9472	10105	11116	10714	13,1	194

Tableau : Synthèse des tonnages de déchets produits et de leur évolution entre 2012 et 2015 en tonnes (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

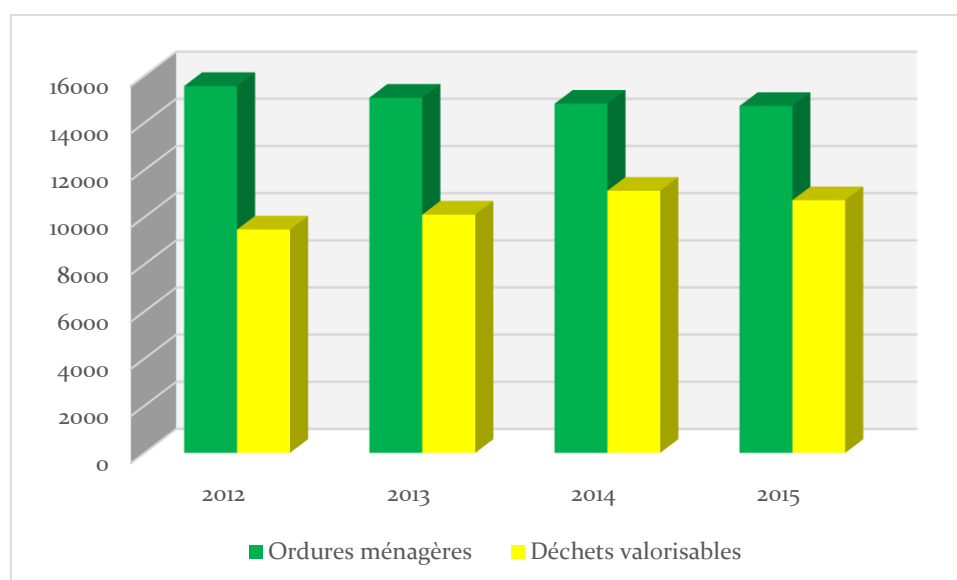


Figure : Evolution des tonnages de déchets (en tonnes) entre 2012 et 2015 (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ne dispose pas de plan de préventions des déchets. Toutefois, le Conseil Départemental du Loiret est doté d'un plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux et d'un plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) qui vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le PEDMA du Loiret fixe un objectif de réduction de la production des ordures ménagères de 25kg/hab/an entre 2008 et 2013 et de 35kg/hab/an entre 2014 et 2018. Le territoire du SMICTOM n'a pas atteint l'objectif fixé pour la période 2008-2013. Les efforts doivent donc être poursuivis.

Dans cette démarche, le compostage individuel permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères produits et apparaît alors comme étant l'une des alternatives à la collecte et au traitement des déchets engendrant d'importants coûts pour la collectivité mais aussi pour les usagers. Des actions en faveur du compostage sont à poursuivre au sein du territoire afin de répondre aux objectifs fixés à l'échelle du département.

4.6.2.3. Une progression du tri sélectif

En 2015, 7017 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans le territoire du SMICTOM. Ces tonnages de déchets recyclables ont augmenté sur la période 2012-2015. La marge de progrès du tri sélectif reste néanmoins importante.

Ce constat global met en évidence la nécessité de poursuivre les actions visant à informer et sensibiliser les habitants sur le tri sélectif. Plusieurs actions sont déjà menées par le SMICTOM : animations dans les écoles, distribution de tracts, de sacs de pré-collecte, etc.

Thème de l'animation	Nombres d'animations dispensées	Nombre de participants
Papier recyclé	12	322
Animation global sur les déchets	5	125
Tri et recyclage	39	993
Réduisons nos déchets	11	283
Total	67	1733

Tableau : Bilan des animations réalisées dans les écoles en 2015 par le SMICTOM dans son territoire d'intervention (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

D'autre part, l'installation de bornes de collecte enterrées ou semi-enterrées, permettant d'optimiser la collecte, tend à se développer dans le territoire. Des réflexions sont notamment menées dans les territoires voisins gérés par le SMICTOM (Gien notamment). Ce type d'installations permet par ailleurs de limiter les dépôts sauvages qui constituent une véritable nuisance pour les riverains.

5. Climat, air, énergie : potentialités énergétiques et énergies renouvelables

5.1. Alimentation en électricité

De nombreux ouvrages liés au transport de l'électricité sont implantés sur le territoire de la Communauté de Communes (les centrales de Dampierre-en-Burly et de Belleville-sur-Loire sont très proches).
Le territoire est traversé par de nombreuses lignes haute tension et très haute tension :

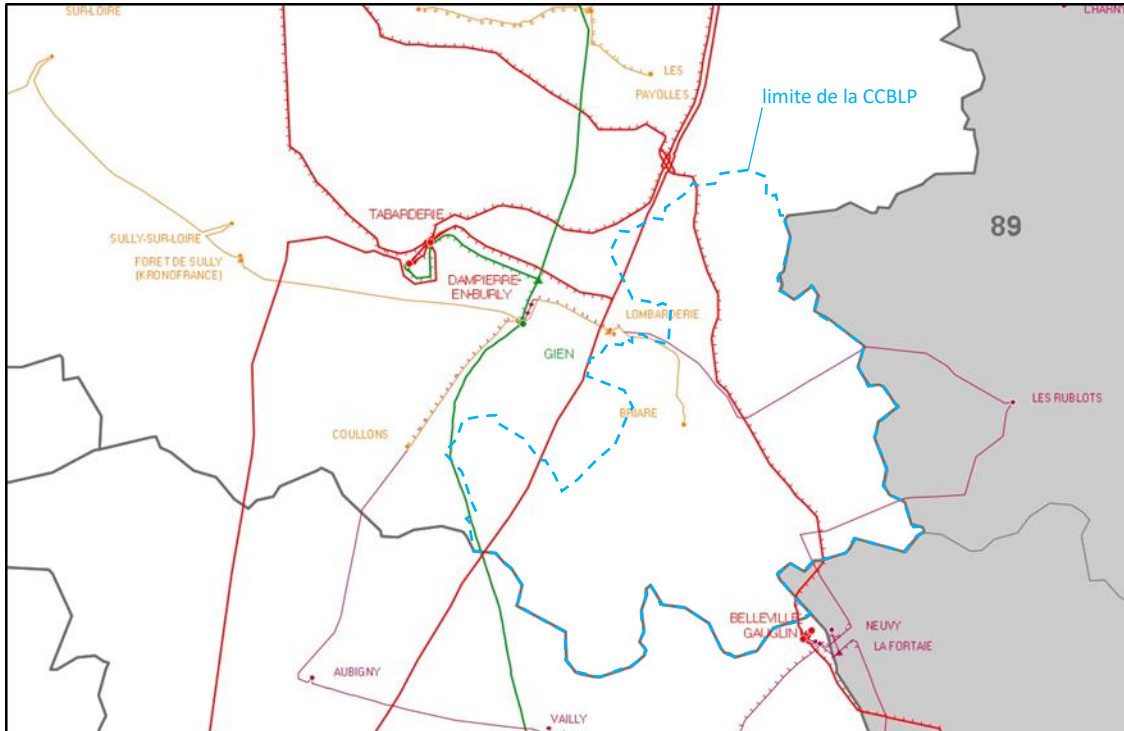
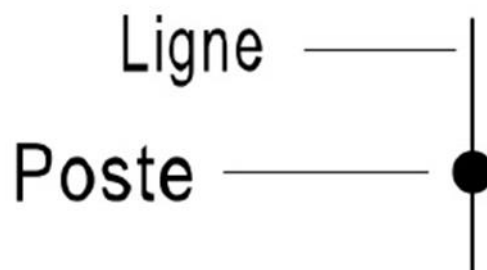


Figure 1 - Extrait de la carte du réseau de transport d'électricité de la Région Centre
Source : RTE-TEO-GIMR-PSC (CM12/214 - septembre 2012)

Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



5.2. Communication numérique

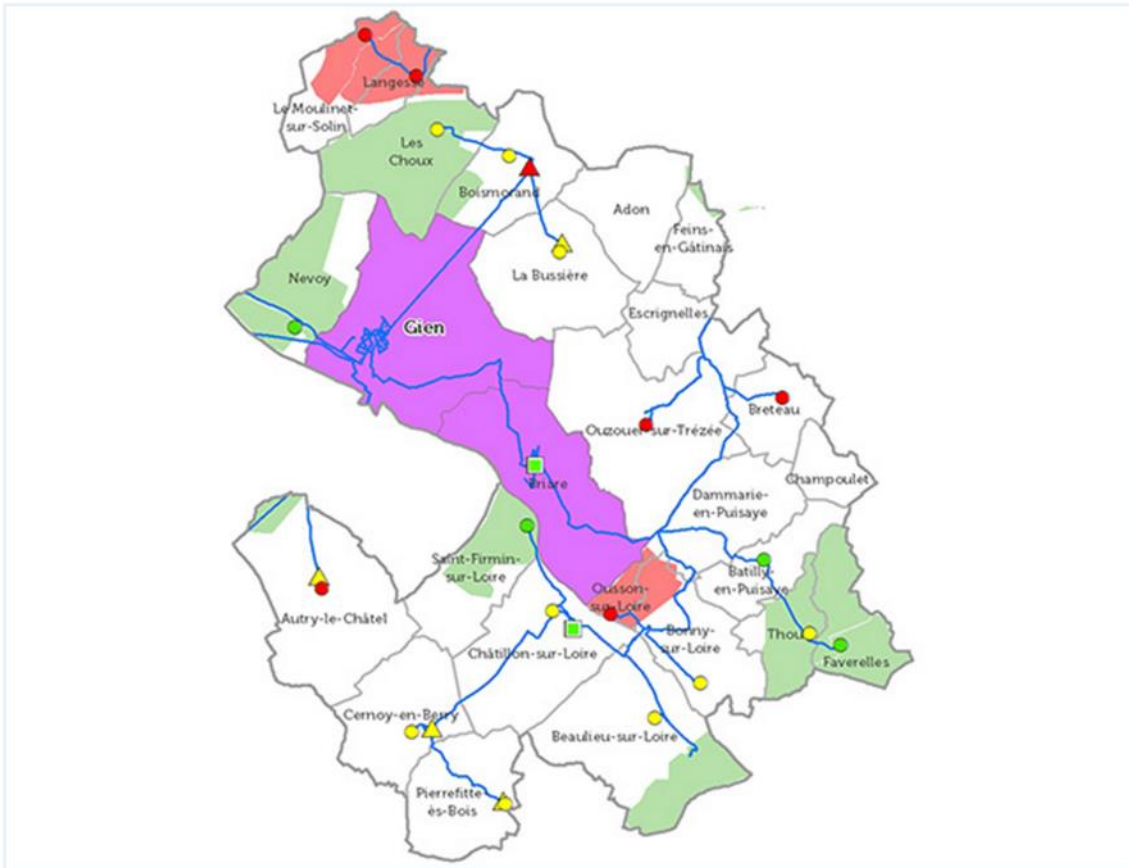


Figure 2 - Le réseau Lysséo (source : www.lysseo.fr)



Pour répondre aux enjeux du très haut débit (THD), le Département du Loiret a confié à SFR Collectivités, en février 2014, un vaste chantier télécom : le projet Lysséo.

Complément du réseau Médialys (lancé en 2004), Lysséo a pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire en THD d'ici 2024.

Finalement sur 10 ans, le Conseil Départemental envisage :

un réseau de 1900 km de câbles optiques, dont 810 km issus du réseau à haut débit

130 PRM (point de raccordement mutualisé), ce qui reviendra à multiplier presque par deux le nombre de NRA sur le territoire

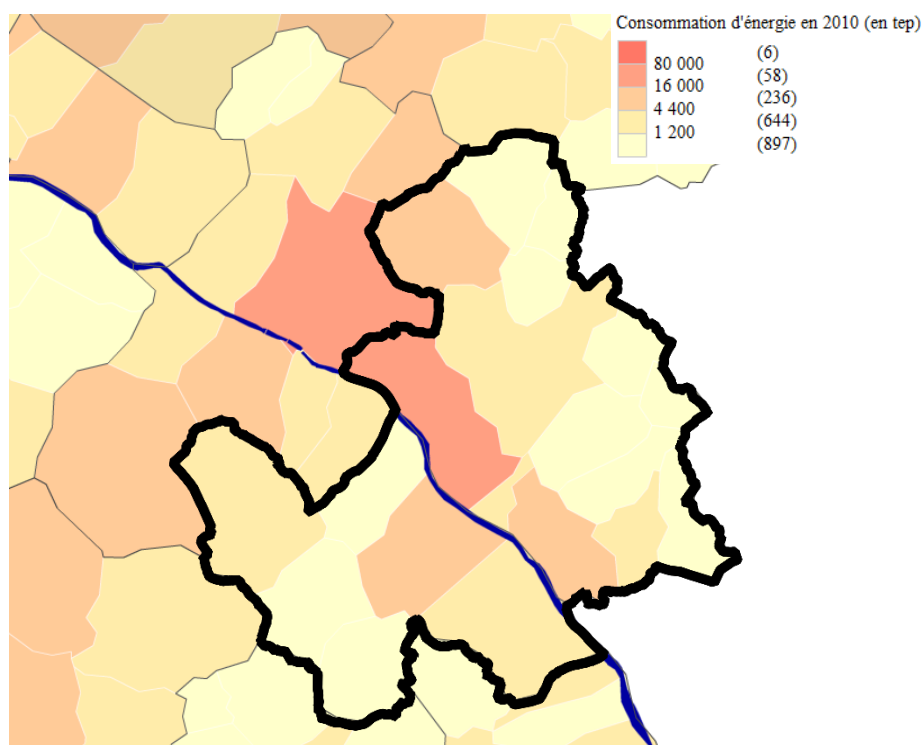
14 communes (avec une population de 6000 à 15000 habitants) couvertes à 100% par le FTTH

et chacune des 334 communes du Loiret bénéficiera d'un accès au très haut débit, ce qui répond à la question d'universalité, point fort du projet.

5.3. *Bilan des consommations énergétiques*

5.3.1. *Une consommation énergétique en baisse*

En 2010, d'après les données les plus récentes de l'Observatoire des énergies de la Région Centre, le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a consommé **48 371 tep** (tonnes équivalent pétrole) d'énergie finale, soit environ 2,53 tep/an/habitant. Il s'agit d'une consommation par habitant **équivalente à la moyenne nationale** de 2,5 tep/an/habitant en 2012. La commune de Briare présente la plus grande consommation brute. Toutefois, rapportée au nombre d'habitants, sa consommation devient sensiblement équivalente aux communes voisines, tandis que 2 communes aux caractéristiques plus rurales présentent une consommation par habitant nettement supérieure à la moyenne nationale, il s'agit de Thou et de la Bussière avec une consommation respective de 6,67 tep/an/habitant et 5,58 tep/an/hab. Le bilan sur ces 2 communes est en fait influencé par la présence d'usines et de voies de communication structurantes qui tirent les consommations estimées vers le haut.



Carte : Bilans des consommations d'énergies finales (non rapportées au nombre d'habitants) en 2010 (source : Lig'Air).

Commune	Population actuelle (année de référence : 2012)	Consommation en 2008 en tep	Consommation en 2010 en tep	Evolution 2008-2010	Consommation actuelle* par habitant en tep
TREZEE	1315	2222	2162	-2,70	1,64
LA BUSSIERE	807	4016	4502	12,10	5,58
THOU	249	1728	1662	-3,82	6,67
ADON	180	513	565	10,14	3,14
CHAMPOULET	53	147	109	-25,85	2,06
PUISAYE	173	898	456	-49,22	2,64
ESCRIGNELLES	73	228	217	-4,82	2,97
BRIARE	5660	18250	16795	-7,97	2,97
BONNY-SUR-LOIRE	2107	5775	6513	12,78	3,09
BRETEAU	85	717	230	-67,92	2,71
BATILLY-EN-PUISAYE	118	604	296	-50,99	2,51
FAVERELLES	163	450	474	5,33	2,91
OUSSON-SUR-LOIRE	788	1442	1345	-6,73	1,71
FEINS-EN-GATINAIS	51	95	95	0,00	1,86
AUTRY-LE-CHATTEL	1084	2209	2345	6,16	2,16
BEAULIEU-SUR-LOIRE	1810	3193	3034	-4,98	1,68
CHATILLON-SUR-LOIRE	3104	4358	4943	13,42	1,59
PIERREFITTE-ES-BOIS	304	1081	730	-32,47	2,40
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	525	1608	1020	-36,57	1,94
CERNOY-EN-BERRY	480	1275	878	-31,14	1,83
TOTAL	19129	50809	48371	-4,80	2,53

*La consommation dite actuelle correspond à la date des données disponibles les plus récentes, soit

Tableau : Bilans des consommations d'énergies finales en 2008 et en 2010 (source : OREGES, Lig'Air).

En 2008, la consommation d'énergie finale du territoire s'élevait à 50 809 tep. Une **diminution de 2,4% par an de la consommation énergétique** est donc observable au sein de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, suivant également une trajectoire nationale qui s'explique par les efforts menés dans la rénovation thermique et la transition vers des matériaux moins consommateurs (ampoules LED par exemple).

Le secteur des transports correspond au premier secteur en termes de consommations d'énergie finale dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye avec 40% des consommations en 2010, suivi par le secteur résidentiel avec 35% des consommations et par le secteur industriel avec 10% des consommations d'énergie finale. Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont également le transport et le résidentiel. Il est à noter toutefois que le bâti peut être considéré comme la première source de consommation énergétique dans le territoire. En effet, si l'on regroupe les secteurs résidentiels et tertiaires, les consommations énergétiques du bâti s'élèvent à 44% du bilan de la consommation.

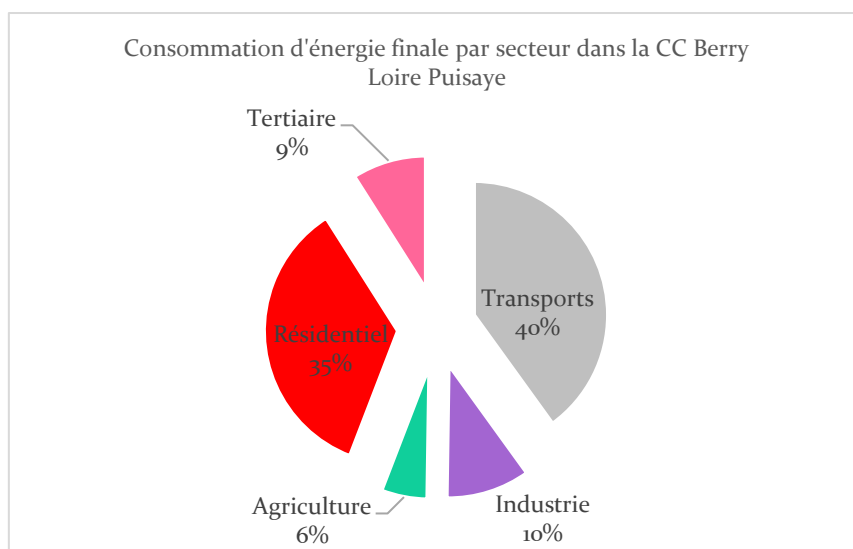


Figure : Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur en 2010 (source : Lig'Air).

5.3.2. Une dépendance aux énergies fossiles

Les énergies fossiles (gaz naturel et produits pétroliers) sont la première source d'énergie consommée avec 72% de la consommation directe du territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, il en va de même à l'échelle régionale. Ce bilan augmente encore si l'on y ajoute l'électricité (19% de la consommation), produite en grande partie à partir d'énergie fossile. Le bois, quant à lui, correspond à 8% de la consommation en énergie du territoire. Les énergies fossiles sont source d'émissions de GES importantes lors de leur combustion, c'est pourquoi le développement des énergies renouvelables constitue un impératif afin de réduire la dépendance des ménages aux énergies fossiles dont le coût est très variable et tend à augmenter, et lutter contre le réchauffement climatique.

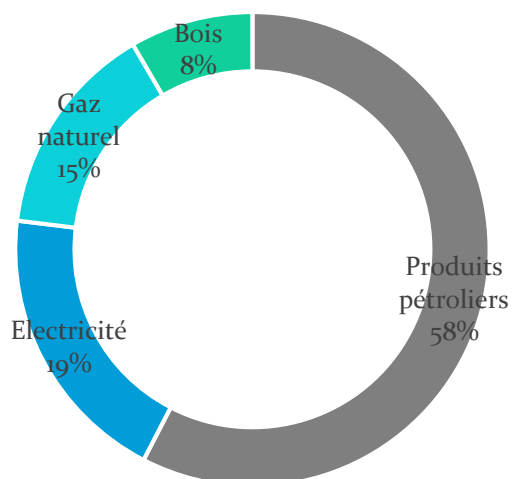


Figure : Consommation d'énergie finale par type d'énergie en 2010 à l'échelle de la CC Berry Loire Puisaye (source : Lig'Air).

5.3.3. Un bâti ancien, facteur de surconsommations énergétiques

Comme énoncé précédemment, le bâti est à l'origine de la majeure partie des consommations énergétiques du territoire, induites notamment par le chauffage. La typologie et l'âge des bâtiments, et des logements notamment, impactent beaucoup l'efficacité énergétique des bâtiments.

Dans le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye, 15% des logements ont été construits entre 1946 et 1972, soit une époque peu encline à l'utilisation de techniques et matériaux énergétiquement efficaces. Cela suppose des surconsommations énergétiques en raison de la faible efficacité énergétique de ces logements anciens. D'autre part, 84% des logements du territoire correspondent à des maisons. Cette typologie d'habitat est plus sensible aux déperditions d'énergie que les logements collectifs, du fait d'une plus grande part de la surface du logement en contact direct avec l'extérieur.

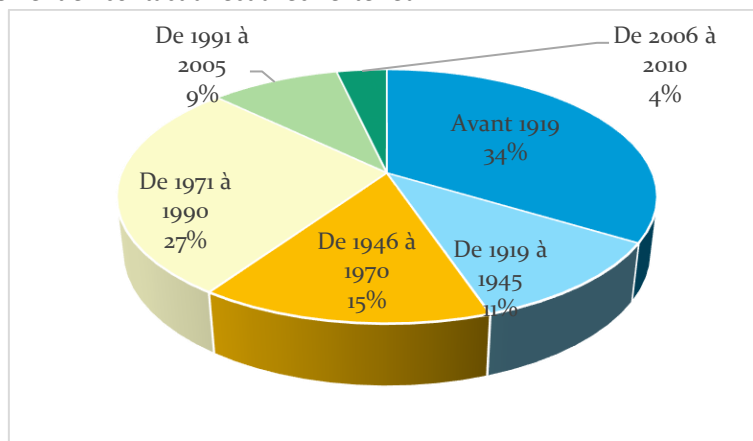


Figure : Répartition des logements en fonction de leur date de construction en 2013 (source : INSEE, RP2013).

5.4. Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Les modifications climatiques observées au niveau mondial ces dernières années ont pour origine l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère. Les conséquences de telles modifications sont multiples : extinction d'espèces, augmentation des risques, changements des pratiques agricoles, etc. Face à ce constat, la France s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique via notamment les lois Grenelle 1 et 2 ou plus récemment la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

5.4.1. Des actions à poursuivre pour réduire les émissions de GES tous secteurs confondus

En 2010, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye s'élevaient à **194 587 tonnes équivalent CO₂** (soit 1% des émissions régionales de GES). Le secteur agricole est en tête des émissions de GES (30% des émissions), suivi de près par le secteur des transports routiers qui correspond à 28% des émissions en 2010. Les GES émis par le secteur de l'Agriculture correspondent principalement aux protoxydes d'azote et au méthane. La marche de manœuvre pour les collectivités afin de limiter les émissions du secteur agricole reste limitée, contrairement aux politiques pouvant être menées dans le domaine des transports.

5.4.2. Une dépendance des ménages à l'automobile, à l'origine d'importantes émissions de GES

Les transports routiers consomment énormément d'énergies fossiles à l'origine d'importantes émissions de GES lors de leur combustion. Afin de limiter les émissions de GES, des alternatives à la voiture doivent donc être favorisées, notamment pour les déplacements domicile-travail. En 2013 en effet, 82% des actifs du territoire intercommunal utilisent la voiture comme mode de transport pour leurs déplacements domicile-travail, contre seulement 10% utilisant les modes doux (deux-roues et marche) et 3% les transports en commun (INSEE, RP2013). Pourtant, 34% des actifs du territoire travaillent au sein même de leur commune de résidence, laissant envisager la possibilité d'un report modal, sur le deux-roues par exemple, adapté pour les déplacements courts au sein de la commune mais qui ne représente actuellement que 4% des déplacements domicile-travail.

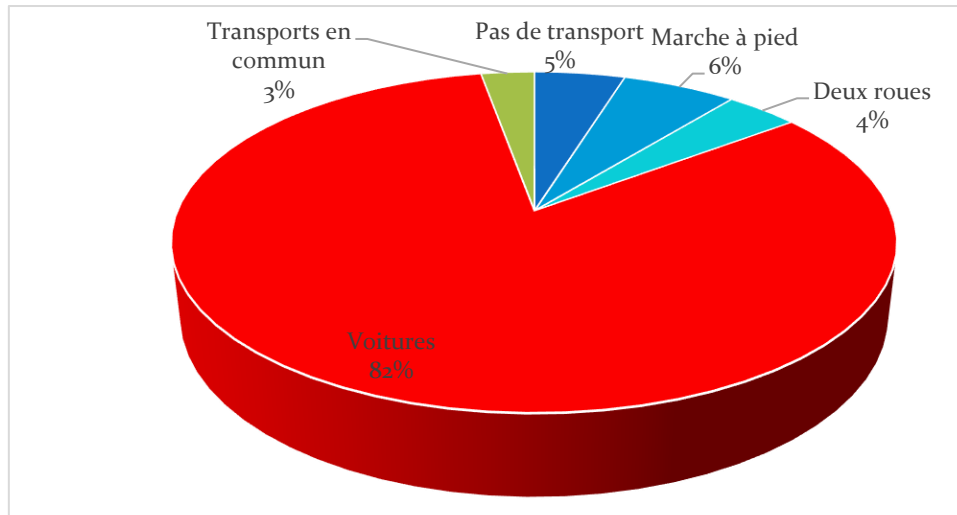


Figure : Répartition des déplacements de la population active de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye par mode de transport en 2013 (source : INSEE, RP2013).

5.5. Production d'énergie et développement des énergies renouvelables

5.5.1. La place des Energies Renouvelables dans le mix énergétique du territoire

En 2013, 97% de la production énergétique de la Région Centre était produite à partir des 4 centrales nucléaires de la région. Les 3% restant correspondent à la production à partir des énergies fossiles, des énergies renouvelables ou de récupération. Les 2 principales sources d'énergie renouvelables sont le bois (70%) et l'éolien (21%).

Une seule installation de production d'EnR est recensée dans le territoire de la Communauté de Communes d'après le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la Région Centre (S3REnR) datant de 2015. Elle correspond à une installation de 108 kW à Briare.

5.5.2. Un développement de l'éolien envisageable

D'après le Schéma Régional Eolien, aucune zone favorable à l'éolien n'est référencée dans le territoire. Il s'agit d'un zonage devenu obsolète mais qui donne toutefois une indication quant au potentiel du territoire. La délimitation de ces zones se base en effet sur différents critères paysagers, de puissance des vents, etc. Cela ne signifie pas que l'implantation d'éoliennes soit complètement inenvisageable dans le territoire, les vitesses de vent restant suffisantes pour le développement du petit éolien notamment. D'ailleurs, un projet de 4 éoliennes à Pierrefitte-ès-Bois a déjà fait l'objet d'une étude.

Le petit éolien, ou éolien domestique, désigne les éoliennes d'une puissance nominale inférieure ou égale à 30 kw, raccordées au réseau électrique ou autonome lorsqu'elles sont localisées en site isolé. Elles ont vocation à être utilisées conjointement avec d'autres énergies pour répondre à de faibles besoins (ceux d'une famille par exemple).

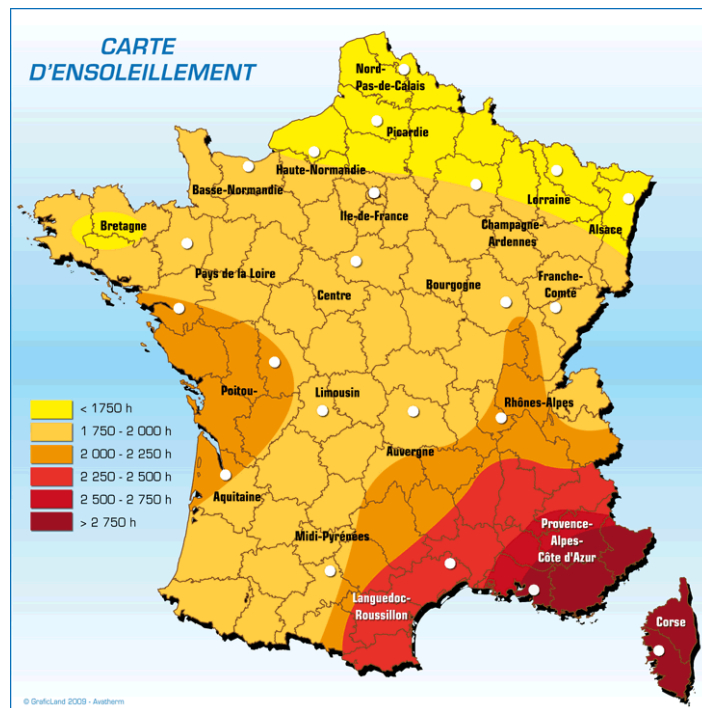


Photo : Exemple d'éolienne domestique innovante, « l'arbre à vent » (source : AFP, 2014).

5.5.3. Un potentiel solaire intéressant

Chaque année, le soleil fait parvenir sur Terre, 10 000 fois la consommation actuelle mondiale en énergie. Cette énergie renouvelable présente donc un potentiel important qui séduit particuliers et entreprises. C'est une ressource inépuisable utilisée pour l'énergie par deux types d'installations : les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité et les panneaux solaires thermiques qui produisent de la chaleur, utilisée pour le chauffage des bâtiments ou de l'eau. Notons que 5m² de panneaux solaires thermiques peuvent assurer 50% à 70% des besoins d'une famille.

L'ensoleillement en région Centre-Val de Loire est compris entre 2000 et 2500 heures en moyenne par an. Cela correspond à un potentiel énergétique de 4117 GWh/an environ, soit un potentiel moyen mais suffisant pour être exploitable.



Carte : Ensoleillement annuel en France (source : www.meteo10.com).

5.5.4. La géothermie

La géothermie désigne l'exploitation de la chaleur du sol (via des sondes) et des nappes souterraines (via des pompes à chaleur) afin de chauffer les bâtiments. Cette source de chaleur peut être utilisée pour des besoins ponctuels, ou collectivement via des pompes à chaleur alimentant des réseaux de chaleurs. Il s'agit d'une énergie qui a pour avantage de limiter les pertes, la pollution et les coûts liés aux transports, l'énergie géothermique étant produite localement.

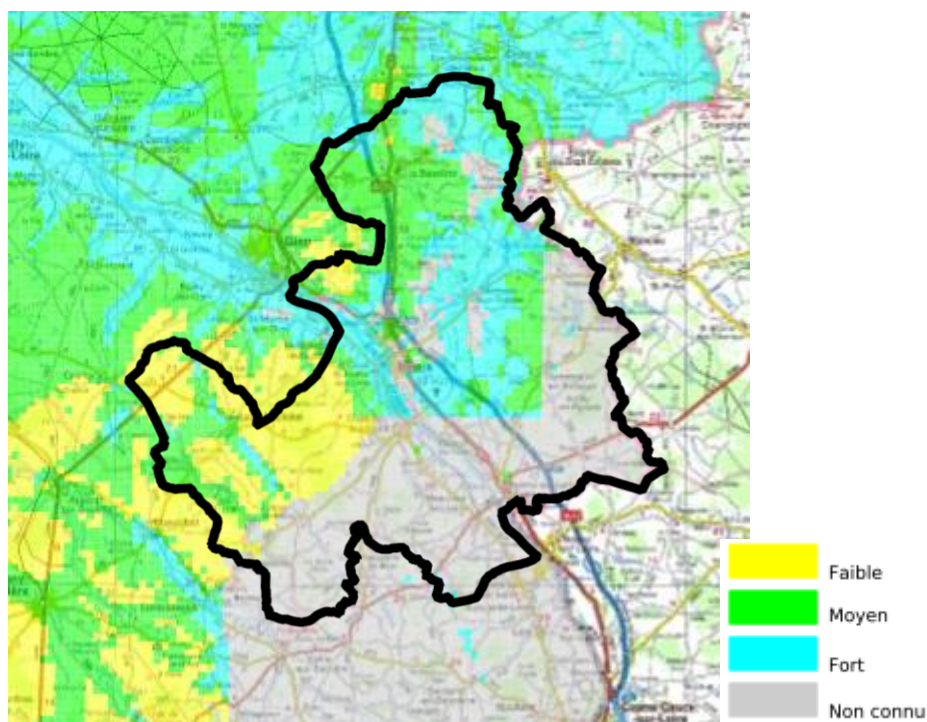
2 types de géothermie sont généralement distingués :

la géothermie très basse énergie (température inférieure à 30°C – entre 0 et 200m de profondeur) ;

la géothermie basse et haute énergie (température entre 30 et 150°C – entre 1800 et 2000m de profondeur).

En 2006, l'ADEME Centre a lancé une action de recherche sur les potentiels géothermiques en région Centre-Val de Loire, en partenariat avec le BRGM. En 2007, l'étude s'est conclue sur la création d'un Atlas de la géothermie superficielle en région Centre.

D'après la carte des potentiels de déploiement de la géothermie, **le territoire bénéficierait d'un potentiel moyen à fort dans le nord du territoire et faible à moyen dans le sud-ouest.** Le potentiel reste méconnu dans l'est du territoire. Des études de terrain pourraient permettre de vérifier et d'affiner la connaissance du potentiel géothermique dans le territoire.



Carte : Potentiel en géothermie superficielle dans la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (source : BRGM, geothermie-perspective.fr)

5.5.5. La biomasse

Le bois est une source d'énergie locale naturelle et renouvelable. La valorisation énergétique des sous-produits forestiers permet par ailleurs d'améliorer l'état sanitaire des forêts.

En région Centre-Val de Loire, l'énergie biomasse est la plus utilisée dans tous les secteurs confondus. Cette énergie est déjà exploitée dans le territoire, pour le chauffage des habitations notamment.

5.5.6. Un faible potentiel de développement des réseaux de chaleur

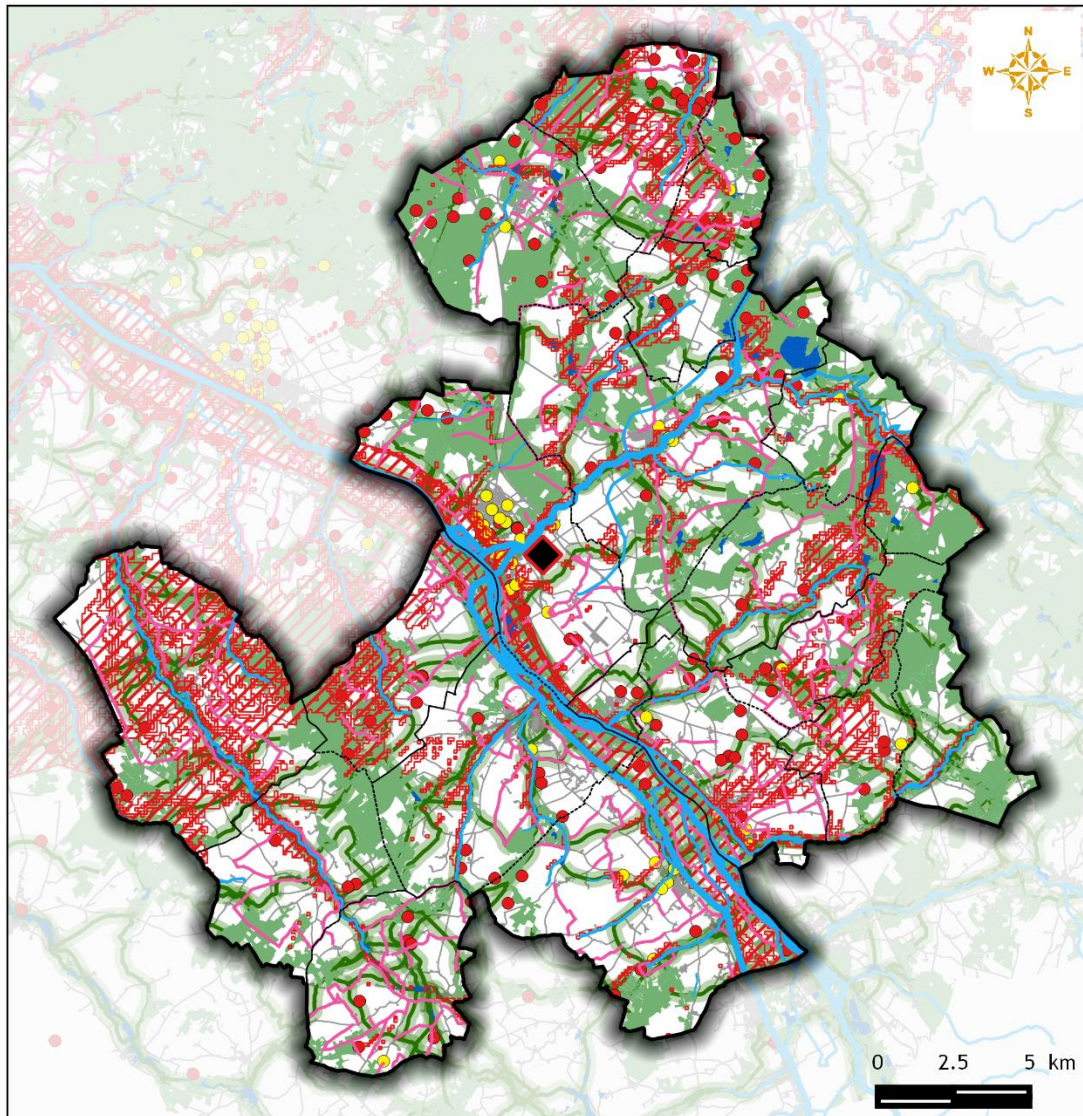
Le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ne dispose d'aucun réseau de chaleur. Ce type de dispositif est rentable dans le cas d'un tissu urbain dense, il peut par conséquent être envisageable dans le centre de Châtillon-sur-Loire ou de Briare, mais le potentiel de développement dans le territoire intercommunal reste faible.



Synthèse des enjeux

Communauté de Communes
Berry Loire Puisaye

Etat Initial de l'Environnement - PLU intercommunal



©Communauté de Berry Loire Puisaye - Tous droits réservés - Sources : ©SCOT du Pays Giennois, ©IGN (BD TOPO®, BDFORET®, SCAN25®, 2015), ©DREAL Centre-Val de Loire, ©DDT45, Agences de l'Eau, ©BRGM - Cartographie : Biotope, 2016

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité du territoire

- Réduire les pressions sur la ressource en eau et préserver la qualité des cours d'eau
- Protéger les zones humides et mares
- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Maintenir et renforcer la fonctionnalité des corridors écologiques
- Lutter contre le risque de fragmentation lié à l'urbanisation

Lutter contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique

- Tirer parti du potentiel solaire, biomasse et géothermique du territoire
 - Préserver les espaces naturels constituant des puits de carbone
 - Encourager la mobilité alternative à la voiture et lutter contre la pollution de l'air (tracé du PDIPR)
 - Promouvoir la réhabilitation des logements anciens et le développement de formes urbaines économes en énergie
- ### Limiter les risques et nuisances
- ▨ Réglementer l'urbanisation dans les zones à risque
 - Prévoir des mesures de dépollution avant tout projet dans les sites pollués
 - Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores

6. La ressource en eau

6.1. La gestion de l'eau potable

Seules les communes d'Autry-le-Châtel et de Saint-Firmin-sur-Loire gèrent leur réseau d'eau potable de manière autonome.

Les autres communes se sont groupées en syndicat intercommunal et/ou ont confié la gestion de leur réseau AEP à des prestataires (SUEZ en grande majorité).

Certaines communes rencontrent des problèmes liés à la qualité de l'eau (en particulier : teneur en pesticide supérieure à la norme) : Adon, Batilly-en-Puisaye, Dammarie-en-Puisaye, Faverelles, La Bussière, Ouzouer-sur-Trézée, Thou, Feins-en-Gâtinais, Escrignelles, Breteau, Champoulet et Briare.

La consommation moyenne par abonné est de l'ordre de 130 m³/an.

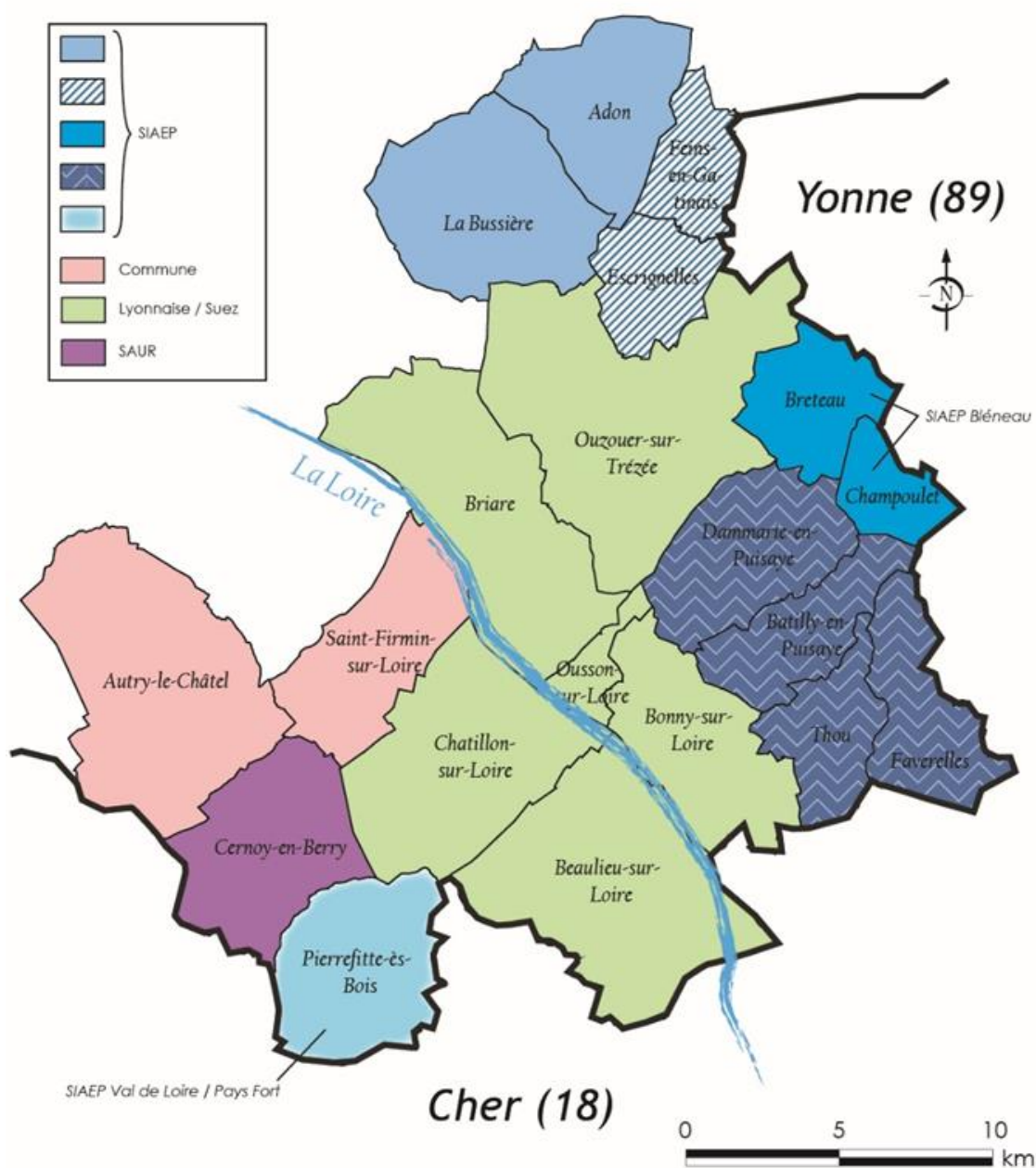


Figure 3 - Les différents gestionnaires du réseau d'eau potable

- COMMUNES DE ADON - LA BUSSIÈRE

Le réseau d'eau potable créé en 1960 est géré par le Syndicat Intercommunal La Bussière - Adon.

L'eau potable provient du forage de la Creuse situé sur la Commune de La Bussière.

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée au château d'eau de La Bussière (d'une capacité de 300m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNE D'AUTRY-LE-CHÂTEL

Le réseau d'eau potable créé au début des années 1960 est géré par la Commune d'Autry-le-Châtel.

L'eau potable provient d'un forage situé au lieu-dit les Bouards sur la Commune de Coullons.

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée au château d'eau situé au lieu-dit « La Croix Robin » puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNES DE BATILLY-EN-PUISAYE - DAMMARIÉ-EN-PUISAYE - FAVERELLES - THOU

Le réseau d'eau potable créé en 1965 est géré par le Syndicat Intercommunal de la Cheuille.

L'eau potable provient de la station de pompage « Les Veuves » située sur la Commune de Faverelles.

Elle est ensuite stockée au château d'eau situé sur la Commune de Faverelles puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

Le réseau d'eau potable créé en 1955 est géré par la Commune de Beaulieu-sur-Loire.

L'eau potable provient d'un forage situé Route de Bonny.

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée au château d'eau situé Route des Plessis (d'une capacité de 460m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNES DE BONNY-SUR-LOIRE - OUSSON-SUR-LOIRE

Le réseau d'eau potable créé en 1958 est géré par la Société SUEZ Eau France.

L'eau potable provient du forage 2 du Val situé sur la commune de Bonny-sur-Loire.

L'eau brute subit un traitement sur charbon actif puis une désinfection au chlore. Elle est ensuite stockée dans les réservoirs situés sur la commune de Bonny-sur-Loire (réservoir du Tiers-Etat d'une capacité de 500m³ et réservoir de Bonny d'une capacité de 400m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNES DE BRETEAU - CHAMPOULET

Le réseau d'eau potable créé en 1969 est géré par le Syndicat Intercommunal de la Région de Bléneau.

L'eau potable provient d'un captage situé sur la Commune de Saint-Privé (Yonne). Elle est stockée dans le château d'eau situé sur la Commune de Saint-Privé puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNE DE BRIARE

Le réseau d'eau potable créé en 1925 est géré par la Société SUEZ Eau France.

L'eau potable provient du forage 2 des Vignes et du forage 3 des Vignes.

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée dans le réservoir du Pavillon (d'une capacité de 1000m³), dans le réservoir surpresseur de la Plaine (d'une capacité de 500m³) et dans le réservoir surpresseur de Beauval (d'une capacité de 180m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNES DE CERNOY-EN-BERRY - PIERREFITTE-ÈS-BOIS

Le réseau d'eau potable créé en 1965 (Pierrefitte-ès-Bois) et en 1970 (Cernoy-en-Berry) est géré par le Syndicat Intercommunal Val de Loire - Pays Fort (Saint-Satur dans le Cher).

L'eau potable provient des captages situés sur la Commune de Boulleret dans le Cher.

L'eau potable est stockée dans le réservoir d'une capacité de 350m³ situé au lieu-dit « Les Montagnes » (Cernoy-en-Berry) et dans le réservoir d'une capacité de 200m³ situé au lieu-dit « Le Bois Rond » (Santranges dans le Cher) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNE DE CHATILLON-SUR-LOIRE

Le réseau d'eau potable créé en 1938 est géré par la Société SUEZ Eau France.

L'eau potable provient de la station de pompage du Chaudron.

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée dans le réservoir Ville (d'une capacité de 400m³) et dans le réservoir Guerrière (d'une capacité de 200m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNES DE ESCRIGNELLES - FEINS-EN-GATINAIS

Le réseau d'eau potable créé en 1968 (Escrignelles) est géré par le Syndicat Intercommunal Escrignelles – Feins-en-Gâtinais.

L'eau potable provient de la station de pompage « Le Sauvageon » situé sur la Commune d'Escrignelles.

- COMMUNE D'OUZOUER-SUR-TREZEE

Le réseau d'eau potable est géré par la Société SUEZ Eau France.

L'eau potable provient du forage 1 « Les Planches » et du forage 2 « Les Planches ».

L'eau brute subit un traitement par chloration. Elle est ensuite stockée dans le château d'eau (d'une capacité de 500m³) puis distribuée aux abonnés.

- COMMUNE DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

Le réseau d'eau potable créé en 1964 est géré par la Commune de Saint-Firmin-sur-Loire.

L'eau potable provient du captage situé au lieu-dit « Beauregard ».

Elle est ensuite stockée dans le réservoir « Beauregard » (d'une capacité de 150m³) et dans le réservoir « Nombranle » (d'une capacité de 140m³) puis distribuée aux abonnés.

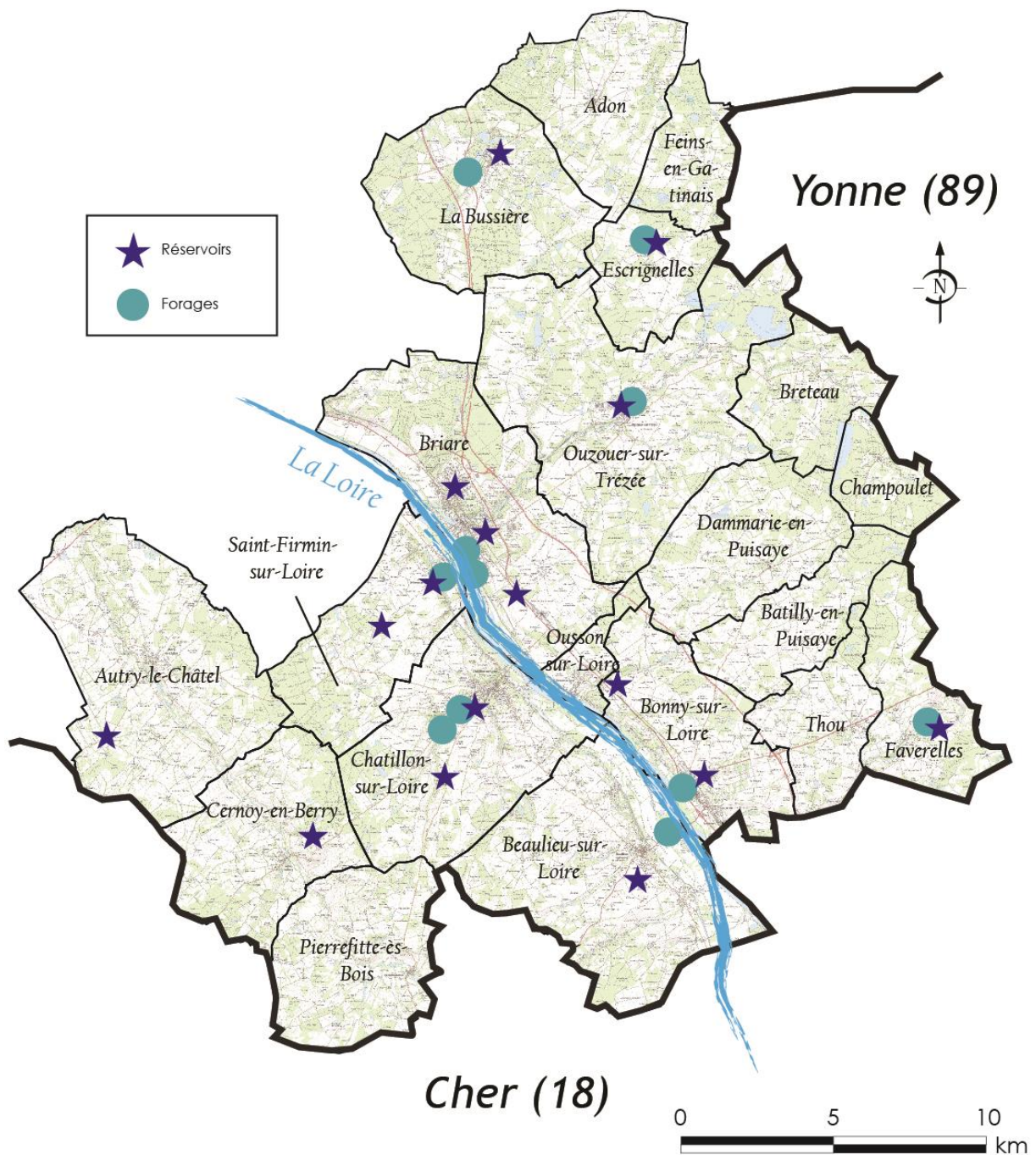


Figure 4 - Localisation des principaux ouvrages

A noter que la communauté de communes est impactée par le captage des Choux appartenant à la communauté des communes Giennoises.

Le schéma départemental d'eau potable réalisé par le Conseil Départemental a permis de mettre en avant des préconisations de travaux sur le territoire.

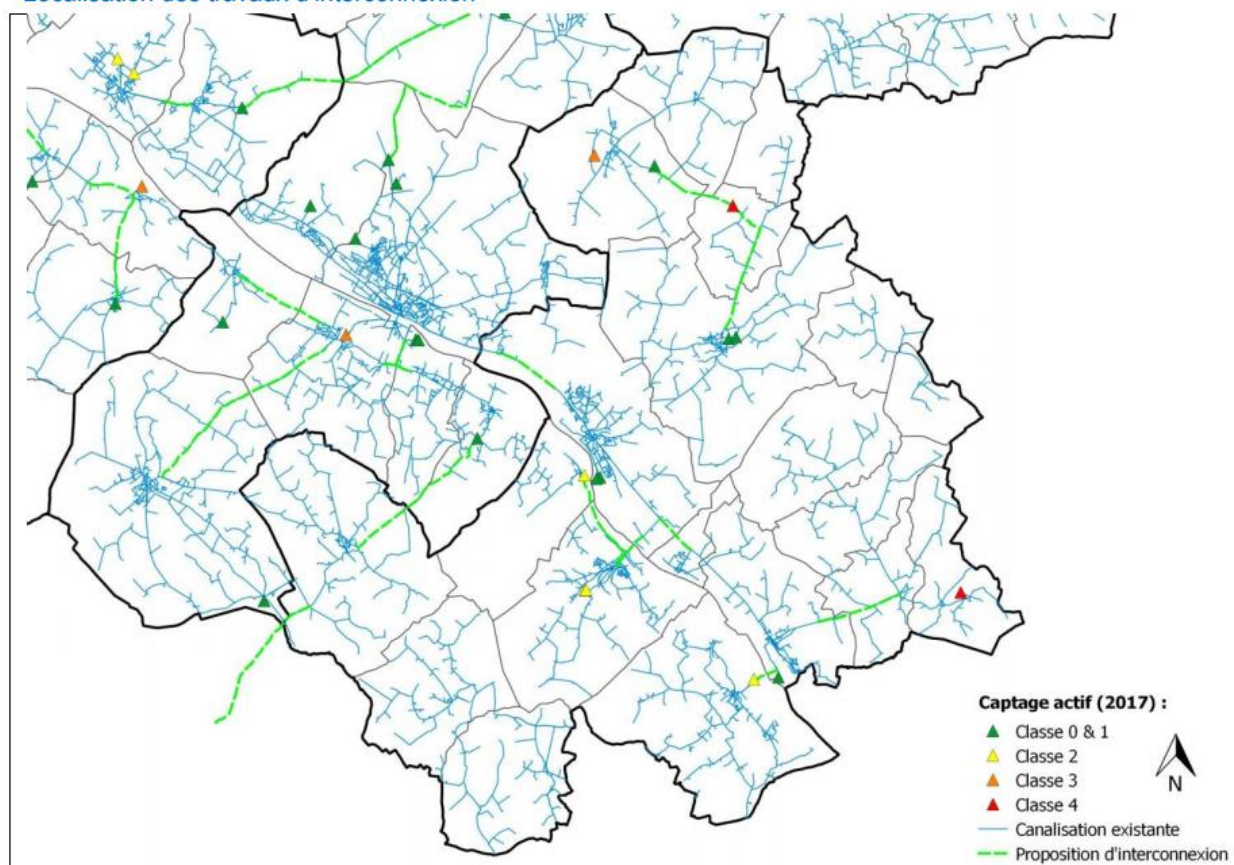
Ainsi il en ressort une estimation de 14 717 000€ de travaux pour la sécurisation de l'alimentation et la protection des forages et de la ressource.

Synthèse des investissements proposés

Types de travaux	Coût estimatif (€)	Pourcentage (%)
Traitement	3 106 000	21%
Sécurité d'alimentation	11 336 000	77%
Protection du forage et de la ressource	195 000	1%
Couverture des besoins en eau	80 000	1%
Total	14 717 000	100%

A cela s'ajoute une carte de localisation des propositions d'interventions sur les interconnexions.

Localisation des travaux d'interconnexion



6.2. *La protection incendie*

Réglementation :

Risques faibles (habitat isolé = Surface de Plancher < 200 m² et distance habitation voisine de + de 5 mètres) :

Réseau de distribution : débit de 30 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles/artificielles : volume disponible de 60m³ et distance maximale au risque de 200m.

Risques courants :

Réseau de distribution : débit de 60 m³/h et distance maximale au risque de 200m.

Réserves naturelles : volume disponible de 120 m³ et distance au risque de 200m.

- COMMUNE D'ADON

Le territoire d'Adon est couvert par 2 poteaux incendie dont les débits varient de 63 m³/h à 66 m³/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées le long de la Route de Boismorand (1200m³) et au lieu-dit « Mivoisin » (600m³).

- COMMUNE D'AUTRY-LE-CHATEL

Le territoire d'Autry-le-Châtel est couvert par 18 poteaux incendie dont les débits varient de 40 m³/h à 147 m³/h. En complément, 28 réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire. Une majorité présente des anomalies et l'aspiration est même impossible pour certaines (aux lieux-dits « Le Vieux Château » et « Les Grandes Brosses »).

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m³/h sont situés Rue du Bois Lamotte, Rue de la Croix Sainte Marie et Jardin de la Mairie.

- COMMUNE DE BATILLY-EN-PUISAYE

Le territoire de Batilly-en-Puisaye est couvert par 6 poteaux incendie dont les débits varient de 29 m³/h à 57 m³/h. En complément, des réserves incendie (mares) et des puisards sont aménagés sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le territoire de Bonny-sur-Loire est couvert par 56 poteaux incendie et 2 bouches incendie dont les débits varient de 26 m³/h à 285 m³/h. En complément, des réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE BRETEAU

Le territoire de Breteau est couvert par 7 réserves incendie dont les volumes varient de 30 m³ (citerne) à 1000 m³ (étang).

- COMMUNE DE BRIARE

Le territoire de Briare est couvert par 137 poteaux incendie et 5 bouches incendie dont les débits varient de 16 m³/h à 238 m³/h. En complément, 17 réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE CERNOY-EN-BERRY

Le territoire de Cernoy-en-Berry est couvert par 5 poteaux incendie dont les débits varient de 42 m³/h à 126 m³/h. En complément, dix réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE CHAMPOULET

Le territoire de Champoulet est couvert par 2 poteaux incendie (poteaux relais). En complément, 4 réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE CHATILLON-SUR-LOIRE

Le territoire de Châtillon-sur-Loire est couvert par 58 poteaux incendie dont les débits varient de 12 m³/h à 232 m³/h. En complément, des réserves incendie sont aménagées aux lieux-dits « Les Alliots », « La Carrerie » et « Les Billardières ».

Les poteaux dont le débit est inférieur à 60 m³/h ne concernent que des hameaux : « Les Marnes », « Le Petit Trequoy », « Rue du Port », « Les Menigaults », « Maison Neuve ».

- COMMUNE DE DAMMARIE-EN-PUISAYE

Le territoire de Dammarie-en-Puisaye est couvert par 6 poteaux incendie dont les débits varient de 25 m³/h à 45 m³/h. En complément, 7 réserves incendie et un puisard sont aménagés sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE D'ESCRIGNELLES

Le territoire d'Escrignelles est couvert par 3 réserves incendie situées Route du Pot Creux et au lieu-dit « La Girardière ».

- COMMUNE DE FAVERELLES

Le territoire de Faverelles est couvert par 4 poteaux incendie et une bouche incendie dont les débits varient de 41 m³/h à 55 m³/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées au lieu-dit « Montifault ».

- COMMUNE DE FEINS-EN-GATINAIS

Le territoire de Feins-en-Gâtinais est couvert par 4 réserves incendie.

- COMMUNE DE LA BUSSIERE

Le territoire de La Bussière est couvert par 19 poteaux incendie dont les débits varient de 44 m³/h à 208 m³/h. En complément, des réserves incendie sont aménagées le long de la Route d'Adon (400m³), au lieu-dit « Les Blots » (300m³), au lieu-dit « La Martinique », au lieu-dit « La Ménagerie » (4900m³).

- COMMUNE D'OUSSON-SUR-LOIRE

Le territoire d'Ousson-sur-Loire est couvert par 12 poteaux incendie et une bouche incendie dont les débits varient de 52 m³/h à 125 m³/h. En complément, deux réserves incendie sont aménagées le long du Chemin du Gril et au lieu-dit « Le Ponteau ».

- COMMUNE D'OUZOUER-SUR-TREZEE

Le territoire d'Ouzouer-sur-Trézée est couvert par 24 poteaux incendie et 2 bouches incendie dont les débits varient de 43 m³/h à 229 m³/h. En complément, 10 réserves incendie sont aménagées sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

Le territoire de Saint-Firmin-sur-Loire est couvert par 14 poteaux incendie dont les débits varient de 18 m³/h à 90 m³/h. En complément, 16 réserves incendie et 5 puisards sont aménagés sur l'ensemble du territoire.

- COMMUNE DE THOU

Le territoire de Thou est couvert par 8 poteaux incendie dont les débits varient de 31 m³/h à 45 m³/h. En complément, des réserves incendie (étangs) sont aménagées aux lieux-dits « La Chaise », « Vignelle » et « Linière ».

6.3. Gestion de l'assainissement des eaux usées

Les Communes de Batilly-en-Puisaye, Breteau, Escrignelles, Faverelles et Feins-en-Gâtinais n'ont aucun équipement collectif : les eaux usées sont traitées par de l'assainissement non collectif uniquement (le Service Public d'Assainissement Non Collectif - S.P.A.N.C. - est assuré par la Communauté des Communes pour l'ensemble du territoire).

Jusqu'au 1er janvier 2018, Les communes de Bonny-sur-Loire, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire et Thou géraient en direct leur réseau d'assainissement collectif.

Les autres communes avaient confié la gestion de leur réseau d'assainissement à un prestataire (SUEZ/Lyonnaise des Eaux).

Depuis le 1er janvier 2018, le service de l'assainissement collectif est géré au niveau intercommunal par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Elle a lancé une étude patrimoniale en assainissement. L'étude comprend le volet "eaux pluviales".

Les stations d'épuration sont en grande majorité de type « boues activées » :

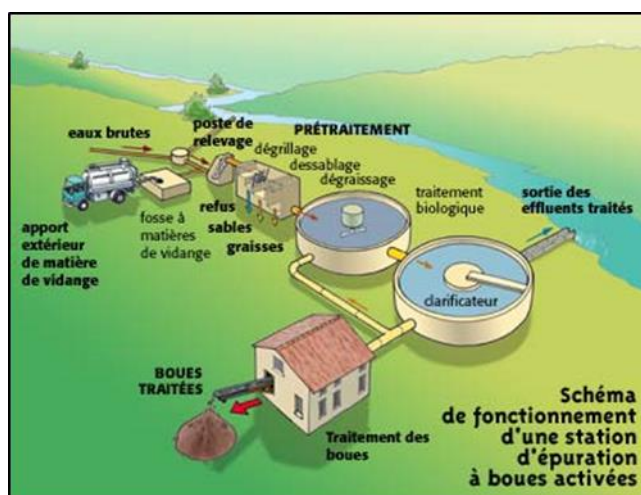


Figure 5 - Schéma de fonctionnement d'une station d'épuration à boues activées

- COMMUNE D'ADON

Le réseau de collecte représente un linéaire de 1,6 km.

En 2015, on dénombrait 91 foyers raccordés.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 270 EH a été mise en service en 1975.

Les boues issues de la station d'épuration sont stockées sur des lits plantés de roseaux.

- COMMUNE D'AUTRY-LE-CHATEL

Le réseau de collecte représente un linéaire de 12 km dont 5,8 km de type unitaire.

En 2015, on dénombrait 290 abonnés domestiques.

La station d'épuration (de type boues activées et rhizocompostage) d'une capacité de 850 EH a été mise en service en 2012.

- COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 12,7 km.

En 2015, on dénombrait un total de 520 raccordements.

La station d'épuration de l'Etang (de type boues activées) d'une capacité de 1800 EH a été mise en service en 2009.

La station d'épuration de Maimbray (de type boues activées) d'une capacité de 270 EH a été mise en service en 1983.

Les boues issues des stations d'épuration sont éliminées par épandage.

- COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

En 2015, on dénombrait 1469 foyers raccordés.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 2500 EH a été mise en service en 1994.

- COMMUNE DE BRIARE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 73,6 km dont 32 km de type unitaire.

En 2015, on dénombrait 2330 abonnés.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 8000 EH a été mise en service en 1995.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par épandage.

- COMMUNE DE CERNOY-EN-BERRY

En 2015, on dénombrait 140 foyers raccordés.

La station d'épuration d'une capacité de 500 EH a été mise en service en 1976.

- COMMUNE DE CHAMPOULET

Le réseau de collecte représente un linéaire de 2 km.

En 2015, on dénombrait 47 abonnés domestiques.

La station d'épuration (lagunage) d'une capacité de 180 EH a été mise en service en 1993.

- COMMUNE DE CHATILLON-SUR-LOIRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 32,5 km dont 7 km de type unitaire.

En 2015, la population raccordée était estimée à 1680 EH.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 3500 EH a été mise en service en 2008.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par épandage.

- COMMUNE DE DAMMARIE-EN-PUISAYE

La station d'épuration d'une capacité de 100 EH a été mise en service en 1993.

- COMMUNE DE LA BUSSIERRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 8 km.

En 2015, on dénombrait 343 abonnés domestiques.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 1000 EH a été mise en service en 1998. En 2015, elle fonctionnait à 49% de sa capacité.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par épandage.

- COMMUNE D'OUSSON-SUR-LOIRE

En 2015, on dénombrait 565 foyers raccordés.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 1000 EH a été mise en service en 1980.

- COMMUNE D'OUZOUER-SUR-TREZEE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 9,5 km.

En 2015, la population raccordée était estimée à 670 EH.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 2000 EH a été mise en service en 1992. En 2014, elle fonctionnait à 54% de sa capacité.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par épandage.

- COMMUNE DE PIERREFITTE-ES-BOIS

Le réseau de collecte représente un linéaire de 1,5 km.

En 2015, on dénombrait 80 abonnés domestiques.

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 300 EH a été mise en service en 1976. En 2014, elle fonctionnait à 39% de sa capacité.

- COMMUNE DE SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE

Le réseau de collecte représente un linéaire de 2,7 km.

En 2015, on dénombrait 170 abonnés domestiques (soit une population estimée à 280 EH).

La station d'épuration (de type boues activées) d'une capacité de 375 EH a été mise en service en 1979.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par incinération.

- COMMUNE DE THOU

Le réseau de collecte représente un linéaire de 2,8 km.

En 2015, on dénombrait 119 abonnés domestiques.

La station d'épuration (lagunage) d'une capacité de 175 EH a été mise en service en 1988.

Les boues issues de la station d'épuration sont éliminées par épandage.

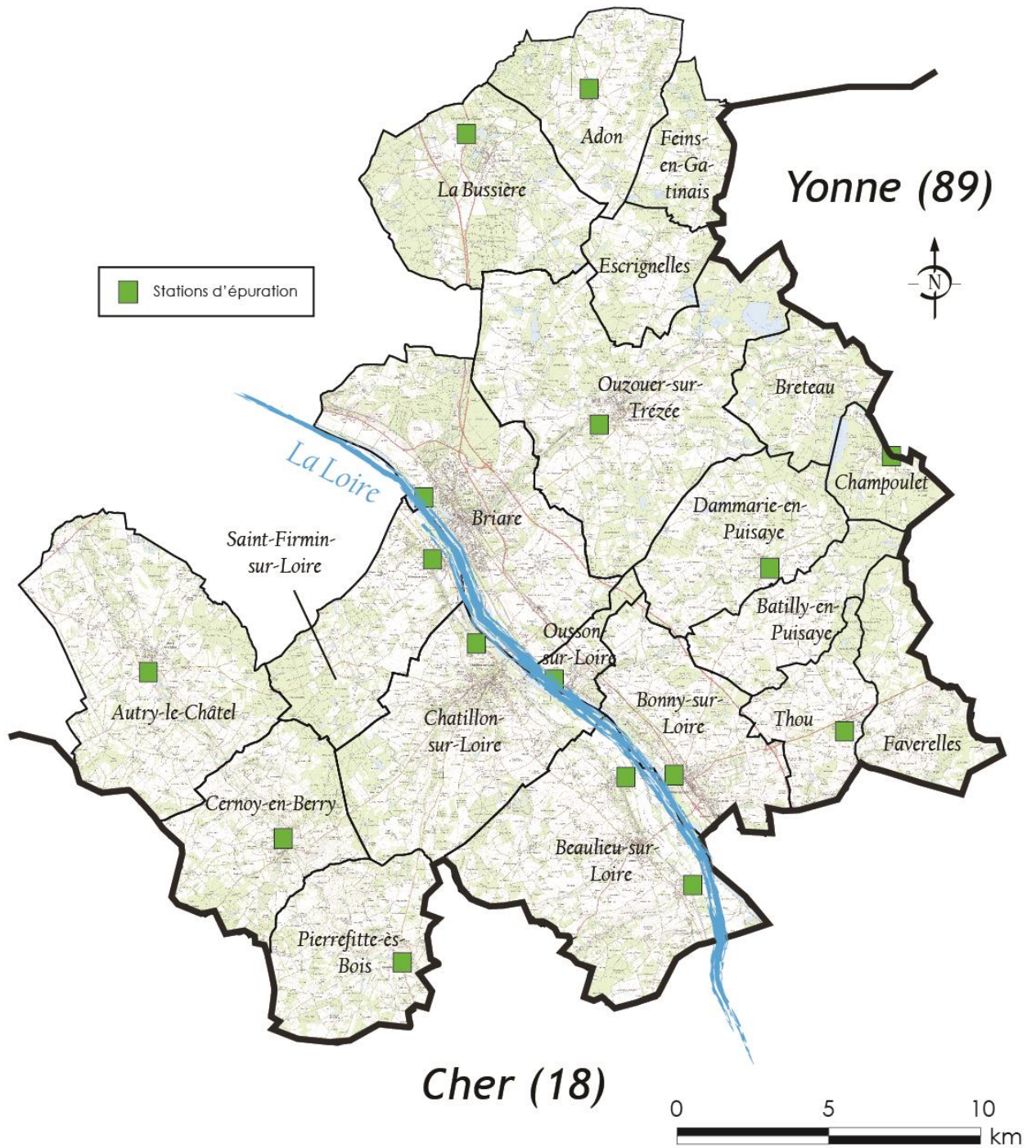


Figure 6 - Localisation des stations d'épuration

Communes	Degré de saturation des stations d'épuration (% de la capacité nominale en charge organique)
Adon	37%
Autry-le-Châtel	48%
Batilly-en-Puisaye	-
Beaulieu-sur-Loire (l'Etang)	23%
Beaulieu-sur-Loire (Maimbray)	67%
Bonny-sur-Loire	nc
Breteau	-
Briare	46%
Cernoy-en-Berry	nc
Champoulet	10%
Châtillon-sur-Loire	48%
Dammarie-en-Puisaye	nc
Escrignelles	-
Faverelles	-
Feins-en-Gâtinais	-
La Bussière	47%
Ousson-sur-Loire	nc
Ouzouer-sur-Trézée	34%
Pierrefitte-ès-Bois	19%
Saint-Firmin-sur-Loire	75%
Thou	nc

Source: rapport annuel des gestionnaires

Tableau 1 - Degré de saturation des stations d'épuration

6.4. Gestion des eaux pluviales

Chacune des communes assure la gestion de son réseau d'eaux pluviales. Cette gestion recouvre les fonctions de collecte, transport, stockage et traitement des eaux pluviales.

Pour plus de transparence mais également pour une meilleure gestion des eaux pluviales urbaines, le Code Général des Collectivités Territoriales rend possible et encadre la création d'un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines par les communes :

Art. L 2226-1 du CGCT « *La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.* ».

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'ensemble des EPCI exerceront à titre obligatoire la compétence assainissement - gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place des communes et pourront créer ce service public administratif.

La Commune de La Bussière est couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappe de Beauce ». Celui-ci fixe des orientations sur la gestion de l'eau que ce soit pour limiter les risques d'inondation ou préserver la qualité de la ressource ou le fonctionnement écologique des cours d'eau.

Elément de synthèse :

« Ressource en eau »

- Actuellement, la gestion du réseau d'eaux pluviales est assurée principalement par les communes (à partir 1er janvier 2020 = transfert de compétence obligatoire à la CCBLP - loi NOTRe)
- Plusieurs gestionnaires pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif : communes, syndicats intercommunaux et Lyonnaise/Suez
- Certaines communes sont entièrement gérées en assainissement non collectif (Batilly-en-Puisaye, Breteau, Escrignelles, Faverelles et Feins-en-Gâtinais)
- La gestion de l'assainissement non collectif est assurée par la Communauté de Communes
- Pas de dysfonctionnement majeur : les ouvrages pour l'alimentation en eau potable et pour l'évacuation des eaux usées sont suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins actuels
- Certaines communes rencontrent des problèmes liés à la qualité de l'eau potable (notamment une teneur en pesticides au-dessus de la norme)

Enjeux

Maintenir et améliorer la protection et la gestion durable de la ressource en eau :

- Sensibiliser et encourager les économies d'eau (récupération des eaux pluviales, amélioration des réseaux d'adduction...).
- Réduire l'utilisation des sources de pollution (pesticides en particulier).
- Maintenir voire renforcer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.
- Maintenir le niveau de fonctionnement des stations d'épuration.
- S'assurer de l'adéquation entre les capacités du réseau et l'accueil d'une nouvelle population.
- Réfléchir à la mise en place d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Paysages naturels

1.1. *Perceptions depuis l'extérieur vers l'intérieur de la CC*

Le paysage présent en périphérie de la communauté de commune est souvent un paysage fermé de boisement (forêt d'Orléans, Sologne orléanaise) ou un paysage avec une forte présence du végétal (Vallons du Berry et Puisaye). Les perceptions depuis l'extérieur restent donc très limitées. Les paysages présents sur la communauté de communes se prolongent au-delà des limites du territoire d'étude.

Le paysage se dévoile peu. Les quelques perceptions que l'on observe se limitent à des vues sur le paysage proche.



Figure 7 : En arrivant de Belleville-sur-Loire par la RD 951, la perspective s'arrête sur le hameau de Chenevière à Beaulieu-sur-Loire

1.2. *Perceptions depuis l'intérieur vers l'extérieur de la CC*

Le paysage extérieur à la communauté de communes est rarement perceptible. Le paysage fermé limite souvent les ouvertures visuelles. Cependant quelques perceptions sont possibles depuis le point haut des communes implantées en limite Est de la Puisaye.



Figure 8 : Depuis les hauteurs de Favernelles, aux abords des Jacquins, une vue sur la centrale de Belleville avec les collines du Cher en fond de perspective

1.3. *Perceptions depuis l'intérieur vers les tissus urbains*

Les bourgs implantés dans les vallées du Berry ou de la Puisaye offrent souvent de belles perceptions d'un village niché dans la verdure avec un clocher qui forme un signal dans le paysage.



Figure 10: Bourg d'Ouzouer-sur-Trézée



Figure 10 : Pierrefitte-ès-Bois avec les collines du cher en fond de perspective

Dans le paysage boisé et plus plat présent au Nord du territoire, on découvre également parfois des perceptions sur les petits bourgs sur fond de boisement.



Figure 12 : Vue sur le micro-bourg de Feins-en-Gâtinais



Figure 12 : Le bourg d'Adon encadré dans la verdure

Le Val de Loire accueille les bourgs les plus importants de la communauté de communes. Les principales perceptions sur Briare ce font depuis la déviation et elles ne sont malheureusement pas à l'image de la qualité du bourg (vues sur les arrières de la zone d'activités et des lotissements). Une autre perception est possible depuis la RD 957 en arrivant de Bonny-sur-Loire.



Figure 13 : Vue sur Briare en arrivant de Bonny-sur-Loire

Les perceptions sur Bonny-sur-Loire donnent une bonne image du bourg. Même les vues depuis la déviation sont de qualité avec l'église et les prairies humides en premier plan.



Figure 15 : vue de qualité depuis la déviation du bourg



Figure 15 : Depuis les hauteurs au Nord du bourg, la centrale de Belleville est souvent présente en fond de perspective

Les perceptions sur les bourgs de Beaulieu-sur-Loire et Châtillon-sur-Loire sont peu importantes et sont possibles principalement depuis la vallée de la Loire.



Figure 17 : Vue sur Châtillon-sur-Loire depuis la rive opposée de la Loire



Figure 17 : Vue de Beaulieu-sur-Loire depuis la vallée de la Loire

1.4. Les grands paysages du territoire

Le territoire n'est pas marqué par une région naturelle qui lui est propre. Il est à la convergence de différents paysages.

Selon l'atlas des paysages du Loiret on peut observer sur le site :

- la Forêt d'Orléans,
- la Puisaye,
- le Val de Loire,
- le Plateau de la Sologne orléanaise,
- les Vallons du Berry.

Cette diversité de paysages sur un territoire si restreint n'est pas présente ailleurs sur le département.

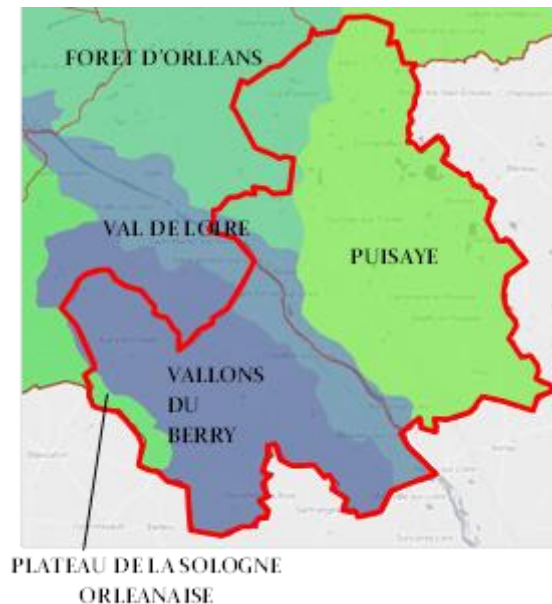


Figure 18 : source - Atlas des paysages du Loiret/CG45

1.4.1. Le Val de Loire : Val sous coteaux

Ce paysage forme un long couloir entre deux coteaux où coule la Loire. Sa largeur varie selon les endroits avec seulement 2 km au niveau de Châtillon-sur-Loire et 5 km au niveau de Gien.

La Loire n'est pas visible de loin. Elle se découvre en la traversant ou en longeant quand la végétation le permet.

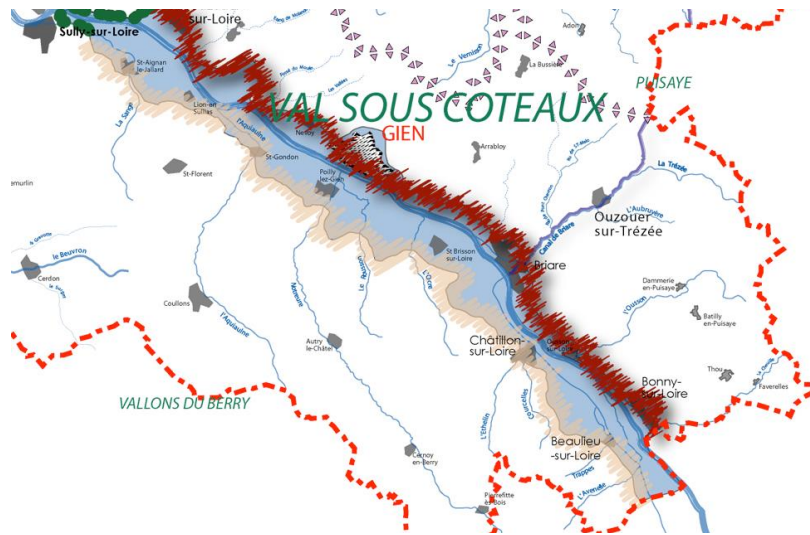


Figure 19: Région naturelle du Val sous coteaux - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

La forte présence des coteaux est principalement ressentie entre Gien et Briare au niveau de la RD 952. Il existe un contraste entre les deux coteaux. Le paysage boisé côté Nord s'oppose au paysage de grandes cultures côté Sud.



Figure 20 : Vue sur le coteau boisé à l'Est de la ville de Gien

La Loire offre des espaces d'une grande qualité paysagère, mêlant à la fois la « naturalité » du fleuve avec ces espaces sauvages et une occupation agricole aménagée par l'homme (prairie et cultures céréalières).

On notera que la centrale nucléaire de Belleville marque l'extrémité Est de ce paysage.



Figure 22 : La Loire à Beaulieu-sur-Loire



Figure 22 : Prairie humide sur les Iles de Bonny-sur-Loire

Le coteau est traversé par plusieurs affluents qui créent ainsi des événements dans ce paysage plutôt linéaire (La Trézée, empruntée par le canal de Briare, l'Ousson, l'Ethelin, la venelle, le ruisseau des Trappes).

Le rebord du plateau permet des perceptions de qualité sur le versant opposé.



Figure 23 : Vue sur le château de Saint-Brisson depuis la RD 952 à Briare

La traversée de la Loire est possible uniquement au niveau de Châtillon-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire avec également une traversée piétonne possible au niveau du pont canal de Briare.

Le Val de Loire est le secteur qui accueille le plus d'espaces urbanisés avec les principaux bourgs (Briare, Châtillon-sur-Loire, Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire).

1.4.2. La Forêt d'Orléans

La forêt d'Orléans se présente comme un massif boisé compact. Elle comprend les trois massifs de la forêt domaniale : le massif d'Orléans, le massif d'Ingrannes et le massif de Lorris (aucun de ces massifs est présent sur le territoire de la communauté de communes). Elle se prolonge à l'Est jusqu'à Briare par des boisements privés et des clairières qui représentent le massif des Choux (paysage présent sur les communes de La Bussière, Adon, Briare et en extrémité d'Ouzouer-sur-Trézée).

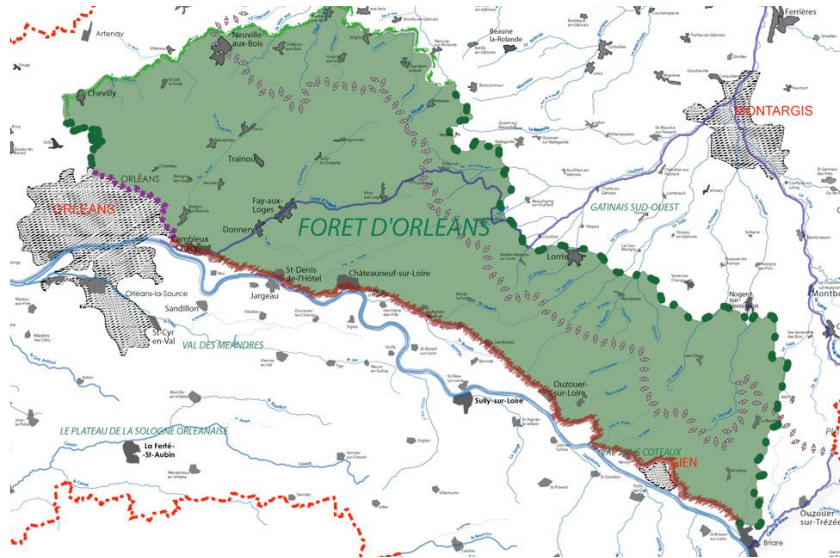


Figure 24 : Région naturelle de la forêt d'Orléans - source : Atlas des paysages du Loiret /CG45

Ce vaste massif forme un ensemble uniforme ponctué de vastes clairières, de zones humides, d'étangs et de nombreux chemins forestiers propices à la randonnée. Il est reconnu pour la qualité de sa faune et de sa flore. Cet ensemble paysager trouve son équilibre dans l'interaction entre les différents éléments qui le composent.



Figure 25 : Chemin traversant la forêt sur la commune de Briare

La forêt d'Orléans se situe sur la crête d'orientation Nord-Ouest et Sud-Est, qui sépare les bassins versants Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Loin de diminuer, les boisements s'étendent avec l'abandon de certaines terres agricoles laissées en friche. Ce développement des zones boisées a pour conséquence une fermeture encore plus importante du paysage.

1.4.3. Le Plateau de la Sologne orléanaise

Ce vaste plateau de 50 km de long et 15 à 20 km de large est situé en limite Sud du département, dans le coude formé par la Loire.

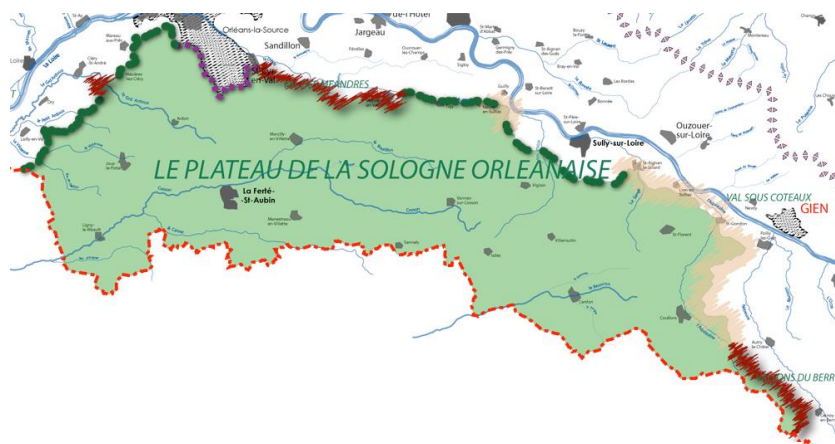


Figure 26 : Région naturelle du plateau de la Sologne orléanaise - source : Atlas des paysages du Loiret / CG45

Entièrement situé dans la région naturelle de la Sologne, composée à 60 % de boisements, ce paysage intimiste n'est pas toujours accessible du fait de vastes propriétés privées. Cependant un important réseau de chemins permet de pratiquer la randonnée.

Le plateau est composé de sols pauvres qui engendrent une imbrication de paysages divers. La forêt, les landes, les prairies, les cultures, les rivières, les étangs et les zones humides rassemblent de nombreux biotopes qui font la richesse de la faune et la flore.



Figure 27 : Boisement sur la commune de cernoy-en-Berry

Cette organisation du territoire, que l'on peut qualifier d'homogène, donne aux éléments particuliers une grande importance. Ce sont alors un clocher, une ferme, un village ou un château qui servent à s'orienter.

Le territoire est peu concerné par ce paysage présent uniquement au niveau de ses limites d'Autry-le-Chatel et de Cernoy-en-Berry.

1.4.4. Les vallons du Berry

Ce petit ensemble paysager compris entre le Val de Loire et le plateau de la Sologne correspond à l'extrémité Nord du Berry.

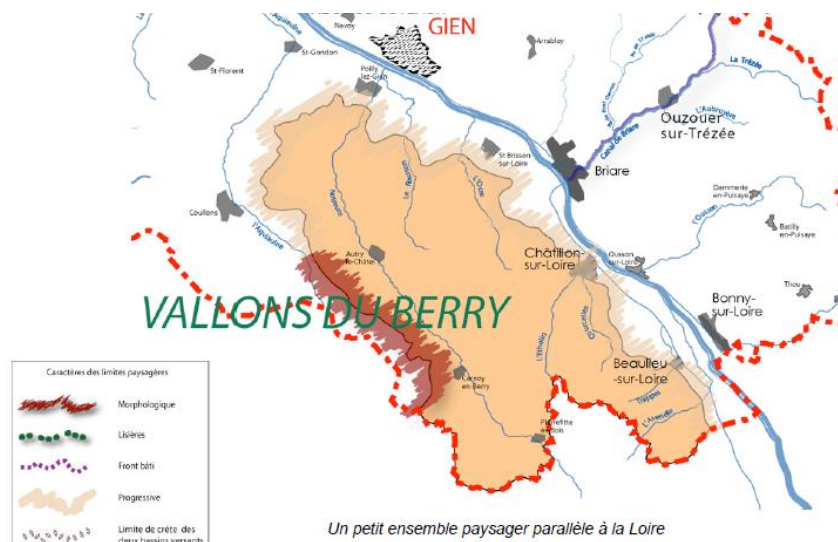


Figure 28 : Région naturelles des vallons du Berry - sources - Atlas des paysages du Loiret / CG45

Les petits vallons et la forêt de Saint-Brissson caractérisent ce paysage où le relief met en valeur la silhouette des villages qui se signale par le clocher de leur église. Les haies sont nombreuses et soulignent le relief. La forêt de Saint-Brissson forme un grand massif qui couvre un tiers du plateau.



Figure 30 : Vallons du Berry depuis Cernoy-en-Berry



Figure 30 : Le bourg d'Autry-le-Châtel dans la vallée de la Notre Heure

De nombreuses rivières sillonnent ce paysage avec notamment la Notre Heure qui est la plus importante dans cette unité. La vallée de la Notre Heure est marquée par la présence de trois villages (Autry-le-Châtel, Cernoy-en-Berry et Pierrefitte-ès-Bois) bien présent dans le paysage.

1.4.5. La Puisaye

Cet ensemble paysager fait partie de la région naturelle de la Puisaye. Paysage ondulé par de petites vallées, il se distingue notamment par la présence de nombreuses haies bocagères. Il présente des similitudes avec les vallons du Berry sur la rive opposée de la Loire.

La ligne de crête séparant le bassin Versant Loire-Bretagne de celui de la Seine-Normandie traverse ce paysage.

Le bocage est un faciès très caractéristique de la Puisaye, la polyculture et l'élevage dominant. Cependant certaines haies ont été supprimées pour laisser la place, sur certains plateaux, à des cultures céréalières avec des horizons plus lointains.

Cet espace montre de nombreux bois de surfaces importantes.

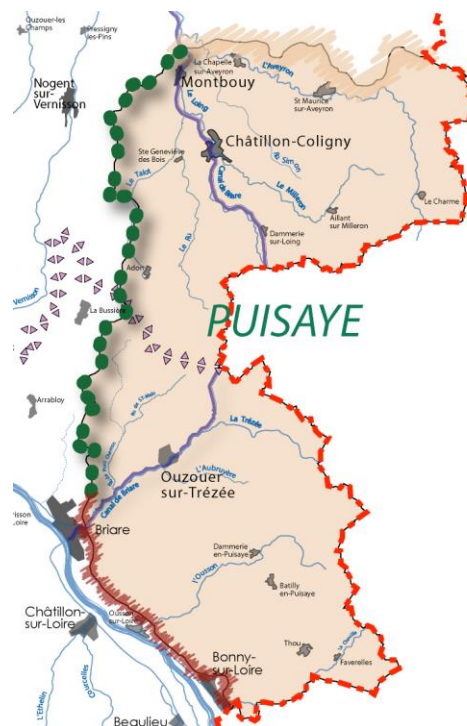


Figure 31 : Région naturelle de la Puisaye - source : Atlas des paysages du Loiret / CG45

Le paysage de la Puisaye met en valeur les petites vallées qui accueillent les villages qui se découvrent au fur et à mesure des déplacements.



Figure 32 : Village de Faverralles niché dans la vallée de la Cheuille

En dehors des rivières et ruisseaux présents dans le paysage, l'eau est également présente avec le canal de Briare. De plus, de nombreux étangs créés pour l'alimenter ponctuent la zone Nord de ce secteur.



Figure 34 : Etang à Champoulet



Figure 34 : Vallée de la Cheuille à Thou

1.5. Les unités de paysages

1.5.1. Les paysages fermés de boisements

Le paysage fermé de boisement occupe une bonne partie du territoire de la communauté de communes. Il est présent sur les deux rives de la Loire.

Sur la rive droite du fleuve, ces boisements appartiennent à la forêt d'Orléans pour les communes de **La Bussière, Adon et Briare**.



Figure 38 : Boisement à saint-Firmin-sur-Loire

Pour les autres communes, il s'agit des boisements de la Puisaye. Ces massifs sont de tailles variées mais les plus importants s'observent au Nord sur les communes de **Champoulet** qui est pratiquement entièrement en zone boisée, mais aussi sur **Feins-en-Gâtinais, Breteau, Ouzouer-sur-Trézée, Dammarie-en-Puisaye, Batilly-en-Puisaye, Thou et Faverelles**.



Figure 36 : Boisement de Puisaye sur la commune de Champoulet

Ce paysage se compose de bois de feuillus et de conifères quadrillés de nombreuses allées et sentiers forestiers. Ces accès facilitent la randonnée et la découverte des nombreux milieux sensibles qui occupent ce territoire.

On peut découvrir les nombreux étangs qui ponctuent l'espace. Ils sont alimentés par les rus et les rivières qui prennent leurs sources sur le territoire. Les pièces d'eau les plus importantes situées au Nord servent de réservoir pour alimenter le canal de Briare.

On notera que l'étang de Grand Ru (un des plus grands, en grande partie sur le territoire d'Ouzouer-sur-Trézée) est vide depuis plusieurs années.



Figure 37 : L'étang de la Tuilerie s'étend sur les communes de Champoulet et Breteau

Ce paysage sauvage est parcouru pour la découverte de sa faune et sa flore caractéristiques mais également pour la chasse qui représente une activité importante pour la région. Elle marque le paysage avec la présence de nombreux miradors implantés en limite des boisements.

Sur la rive gauche du fleuve, les massifs boisés sont également présents sur les communes de **Saint-Firmin-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Autry-le-Châtel et Cernoy-en-Berry**.

La forêt de Saint-Brisson se répartit sur l'ensemble de ces communes. Ce massif boisé aux limites très découpées est dense. Les clairières sont rares, quelques étangs sont présents en limite mais pas au cœur du massif. De nombreuses allées forestières quadrillent l'ensemble de la forêt.

1.5.2. *Les vallées des rivières et des rus*

Ce paysage de vallées est présent sur les deux rives de la Loire.

Sur la rive droite, ce paysage s’observe dans la vallée de la Trézée et du canal de Briare à **Ouzouer-sur-Trézée** et **Briare**, dans la vallée de l’Ousson à **Dammarie-en-Puisaye**, **Bonny-sur-Loire** et **Ousson**, dans la vallée de la Cheuille à **Faverelles**, **Thou** et **Bonny-sur-Loire**.



Figure 39 : Vallée de la Cheuille à Faverelles

Sur la rive gauche, ce paysage est aussi présent sur les communes de **Autry-le-Châtel**, **Cernoy-en-Berry** et **Pierrefitte-ès-Bois** avec la vallée de la Notre Heure, sur **Châtillon-sur-Loire** avec la vallée de l’Ethelin et la vallée du ru de Courcelles (ou la Courcelles) et sur **Beaulieu-sur-Loire** avec la vallée de la Venelle et du ruisseau des Trappes.



Figure 40 : Vallée de la Notre Heure à Autry-le-Châtel

La végétation présente sur les coteaux des cours d’eau qui entaillent le plateau agricole offre un paysage fermé. Ces lieux proposent une ambiance bucolique, le boisement alterne avec les prairies humides implantées sur les pentes moins prononcées.

1.5.3. Le plateau agricole

Le plateau agricole est présent dans le prolongement des coteaux qui délimitent la vallée de la Loire.

Ce paysage ouvert est ponctué de fermes et anciennes fermes avec des boisements en fond de perspective.

Le plateau, aux points hauts, offre parfois des perceptions sur la rive opposée du fleuve.



Figure 41 : Plateau agricole de Beaulieu-sur-Loire avec vue sur la rive opposée de la Loire

Ce paysage se retrouve sur les deux rives du fleuve avec, sur la rive droite, les territoires de **Briare**, **Ouzouer-sur-Trézée**, **Ousson** et **Bonny-sur-Loire**. Sur la rive gauche, il est localisé sur les territoires de **Saint-Firmin-sur-Loire**, **Châtillon-sur-Loire** et **Beaulieu-sur-Loire**.



Figure 42 : Plateau agricole de Bonny-sur-Loire avec vue sur le Berry

1.5.4. Le bocage

Le bocage s'observe principalement sur les communes de la Puisaye et des vallons du Berry.

De nombreuses haies accompagnent les voies et compartimentent le paysage, les ouvertures visuelles sont ainsi très limitées.



Figure 43 : Bocage sur la commune de Thou

Le bocage se compose de pâtures (présence d'élevage) et de cultures céréalières pour les parcelles de surfaces plus importantes.



Figure 44 : Bocage des vallons du Berry à Cernoy-en-Berry

1.5.5. La plaine de la vallée de la Loire et ses coteaux

La plaine de la Vallée de la Loire est située en zone inondable. En rive du fleuve, la forêt alluviale est principalement implantée au niveau des îles comme l'île à Gaston sur la commune de Châtillon-sur-Loire et l'île de Bonny,...



La richesse des terres alluviales a entraîné un développement agricole important avec du maraîchage et des cultures

Figure 45: Forêt alluviale sur Bonny-sur-Loire

céréalières. On peut également observer des pâtures et quelques peupleraies.



Les coteaux qui limitent le couloir du Val de Loire sont souvent boisés pour les zones au relief très prononcé. Cependant, on notera la présence de plusieurs vignobles qui appartiennent à l’AOC des coteaux du Giennois.



Figure 47 : Vignobles sur les coteaux de Bonny-sur-Loire

1.5.6. La Loire

La Loire offre un paysage vivant et évolutif.

Ce paysage a été façonné par une interaction entre le fleuve et les populations qui s’y sont établies tout au long de l’histoire. La Loire fut un axe de communication et de commerce de la période gallo-romaine jusqu’au 19^{ème} siècle. De nombreux ouvrages comme les levées (pour protéger les hommes des inondations) les quais (à Ousson-sur-Loire) témoignent de cette interaction.



Figure 48 : La Loire à Ousson-sur-Loire

Le fleuve a inspiré les artistes peintres et écrivains qui ont su mettre en valeur ses multiples facettes.

Selon les communes, le fleuve participe plus ou moins au paysage.

A Ousson-sur-Loire, la Loire fait partie intégrante du décor du bourg. Ce paysage évolue au fil des saisons, selon le niveau du fleuve, avec l’apparition et la disparition des bancs de sable.

Sur d’autres communes la ripisylve se développe suite à un ensablement progressif de certaines rives. Le développement de la végétation dans le lit du fleuve a tendance à refermer le paysage. L’accessibilité aux rives du fleuve devient difficile ainsi que la découverte de la faune et la flore qui font la richesse et l’attrait des lieux.



Figure 49 Ripisylve de la Loire à Beaulieu-sur-Loire

Le renouveau des bateaux traditionnels de Loire permet également de découvrir ce territoire sous un autre angle.

Une attention particulière pourra être apportée au développement de cette végétation afin de maintenir un paysage ouvert sur le Val et renforcer les vues sur la Loire. Une bonne gestion permettra une cohabitation entre les zones accessibles et les zones sensibles à préserver.

1.6. *L’évolution du paysage dans le temps*

La comparaison de la carte de l'état-major (milieu du 19^{ème} siècle) et de la carte IGN actuelle montre bien l'évolution du paysage sur le territoire de la communauté des communes.

On observe une franche augmentation des surfaces boisées sur le secteur des communes situées en forêts d'Orléans. Le massif des Choux dans le prolongement de la forêt d'Orléans était nettement moins important.

La fermeture du paysage s'explique par la faible qualité agronomique des terres qui ont été progressivement abandonnées par les agriculteurs.

En Puisaye et dans les vallons du Berry, l'augmentation des surfaces boisées est moins marquée. Le paysage a d'ailleurs eu tendance à s'ouvrir avec la suppression de plusieurs haies des secteurs bocagers. Cette ouverture des paysages pour une meilleure rentabilité des terres agricoles banalise le paysage et fait perdre leurs identités à ces régions naturelles. Aujourd'hui, ce phénomène doit s'atténuer, car sur le plan agricole, les haies sont répertoriées et dorénavant protégées au niveau de la Politique Agricole Commune.

En dehors de l'évolution des espaces naturels et du développement des espaces urbains, le paysage a également été modifié par l'arrivée de plusieurs éléments structurants qui marquent et divisent le paysage.

Les principaux sont la RD 2007 qui traverse le territoire selon un axe Nord- Ouest/Sud-Est. Cet axe impact principalement le paysage des communes sur la rive droite de la Loire.

L'autoroute A77 est également présente en parallèle de la RD 2007.

La voie de chemin de fer Paris/Clermont traverse également les communes en rive droite du fleuve.

Plusieurs lignes hautes tensions sont présentes sur l'ensemble du territoire.

1.7. Patrimoine végétal remarquable

Le paysage du territoire de la communauté de communes permet de découvrir un patrimoine végétal intéressant. En dehors des espaces protégés pour la qualité de leurs flores, on peut observer des alignements d'arbres et des arbres isolés d'un port et d'une envergure remarquables qui marquent le paysage. Ils participent à l'ambiance des lieux et méritent qu'on leurs prête attention.

Les alignements d'arbres ne pourront être préservés que si l'état sanitaire des sujets ne compromet pas la sécurité des usagers de la route.



Figure 52 : Alignement de platanes qui accompagne la RD 2007 à Bonny-sur-Loire



Figure 52 : Arbre isolé à Breteau, non loin du château "Le Muguet"



Figure 52 : Platane aux abords de la RD 2007 à la Bussière

Ces éléments donnent une identité aux sites. Leur suppression entraîne un appauvrissement et une banalisation des paysages défavorables au tourisme qui est important sur le territoire de la communauté de communes.

1.8. *Fiches synthétiques par commune*

1.8.1. Adon

La commune d'Adon est implantée en limite Nord de la communauté de communes.

La forêt d'Orléans (massif des Choux) occupe la partie Ouest du territoire communal et arrive non loin du bourg localisé au centre de la commune.

La Puisaye s'étend sur le reste du territoire communal avec des parcelles de culture céréalières aux abords du bourg. Ce paysage permet plusieurs perceptions lointaines sur le village. Le bocage se densifie en allant vers les limites communales avec des parcelles plus petites.

A l'Ouest, la vallée du Ru offre un paysage fermé avec du boisement qui occupe l'ensemble de la vallée.

Quelques étangs ponctuent le paysage fermé de la forêt d'Orléans et de la vallée du Ru.

Le seul élément structurant est la ligne haute tension qui traverse le massif de la forêt d'Orléans.



Figure 55 : Parcelle agricole avec vue sur le bourg



Figure 55 : Bocage de la Puisaye



Figure 55 : Boisement de la vallée du Ru

1.8.2. La Bussière

La commune de la Bussière est située en grande partie dans la forêt d'Orléans (massif des Choux). Plusieurs clairières importantes occupées par des cultures céréalières sont localisées dans ce paysage fermé.

La Puisaye arrive sur la partie Est de la commune avec la présence de quelques parcelles bocagères.

De nombreux étangs sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Plusieurs éléments structurants marquent le paysage. L'autoroute A77, en léger décalage la RD 2007, divisent la commune selon un axe Nord-Sud. On observe également le passage de plusieurs lignes haute tension.



Figure 58 : Boisement de la forêt d'Orléans



Figure 58 : Bocage de Puisaye aux abords de la Poterie



Figure 58 : L'autoroute A77 entaille le massif boisé de la forêt d'Orléans

1.8.3. Feins-en-Gâtinais

Feins-en-Gâtinais est une petite commune localisée en Puisaye et non en Gâtinais comme son nom pourrait le laisser penser.

Elle est localisée en dehors des principaux axes de communication.

Les massifs boisés s'étendent sur une importante partie du territoire avec notamment le bois Renard situé au Nord de la commune.

Les cultures céréalières et les pâtures représentent le reste du paysage.



Figure 61 : Cultures céréalières avec le bourg en fond de perspective



Figure 61 : Boisement au Nord de la commune



Figure 61 : Présence de haies bocagères sur la commune

1.8.4. Esrignelles

Esrignelles est une commune de Puisaye dont le paysage se compose d'espaces fermés de boisements implantés principalement aux limites communales Nord, Est et Sud, de cultures céréalières pour les parcelles les plus importantes et de parcelles bocagères limitées de haies.

La commune, située en dehors des principaux axes de communication, est limitée à l'Est par le canal de Briare et par la rigole d'alimentation du canal.



Figure 64 : Paysage aux abords du ru de St-Malo



Figure 64 : Ferme de la Girardière avec le bois du Loup en fond de perspective



Figure 64 : la rigole d'alimentation du canal de Briare en limite communale

1.8.5. Ouzouer-sur-Trézée

Ouzouer-sur-Trézée est une commune d'une importante superficie.

Elle est située aux portes de la forêt d'Orléans qui marque la limite Ouest de la commune.

La Puisaye s'étend donc sur pratiquement l'ensemble du territoire avec la vallée du canal de Briare et de la Trézée qui traverse et divise le territoire selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Les coteaux boisés de la vallée forment un long ruban vert bien visible depuis le plateau agricole. Il forme un fond de perspective aux parcelles de cultures céréalières réparties de part et d'autre de la vallée. Des haies bocagères sont encore présentes sur le territoire communal. Elles forment souvent une transition avec boisement.

De nombreux massifs boisés sont répartis sur l'ensemble du territoire avec un paysage fermé plus important en limite Nord.

Ce paysage accueille de nombreux étangs dont certains servent de réservoir pour alimenter le canal de Briare. L'étang de la Grande Rue qui est un des plus grands du Loiret et servait d'étape pour les oiseaux migrateurs est actuellement vide depuis plusieurs années. Il doit être prochainement remis en eau.

Les seuls éléments structurants qui marquent le paysage sont les lignes haute tension qui entaillent le paysage à l'Ouest de la commune.



Figure 68 : Le canal de Briare forme un long ruban dissimulé dans la verdure



Figure 68 : Boisement en limite communale



Figure 68 : Parcelle agricole traversée par une ligne haute tension



Figure 68 : Aux abords du Grand St-Aubin, la vallée de la Trézèze en premier plan et le ruban de la vallée du canal de Briare en arrière-plan

1.8.6. Briare

Briare est une commune qui s'étire sur environ 11 km le long de la Loire et d'une largeur moyenne inférieure à 4 km.

Le Val de Loire marque donc toute la limite Ouest de la commune et l'intérieur des terres se divise entre la forêt d'Orléans (massif des Choux) au Nord et la Puisaye au Sud.

Le bourg de Briare divise les bords du fleuve en deux parties distinctes.

Au Nord, la ripisylve de faible largeur laisse rapidement la place à des parcelles agricoles. Le coteau qui limite le Val de Loire est assez prononcé en limite Nord. Il est boisé avec des secteurs bâtis. Ensuite, la pente s'adoucit et les parcelles agricoles prennent le relais avec notamment quelques vignobles.

Au Sud, l'espace naturel est nettement plus important notamment au niveau de l'île de Beauval située entre la rive du fleuve et l'ancien canal de Briare. Une carrière est située sur cette île (l'exploitation est terminée et la zone doit devenir un espace de loisirs et de détente).

Au-delà de l'ancien canal (qui est un site inscrit), l'espace agricole est entrecoupé de boisements et de friches qui vont accroître le paysage fermé.

Le plateau au Nord a une dominante de boisement avec les limites de la forêt d'Orléans. Quelques clairières sont occupées par des parcelles agricoles.

Au Sud, le plateau est essentiellement agricole avec notamment la présence de l'aérodrome de Briare-Châtillon. Cet espace ouvert permet des perceptions sur la rive gauche du fleuve.

La vallée du canal et de la Trézèze forme également un paysage fermé de boisements.

Plusieurs éléments structurants divisent le paysage. L'autoroute A77 isole la partie Nord-Est de la commune. De même pour la RD 2007 (route classée à grande circulation) qui longe l'autoroute puis s'en écarte pour suivre les bords du plateau. La voie de chemin de fer qui suit la RD 952 au Nord de Briare puis la RD 2007 au Sud est également un élément qui marque le paysage.

Les habitants de Briare bénéficient de la présence, au Nord du bourg, du parc départemental de Trousse-Bois (espace boisé avec sentiers de découverte).

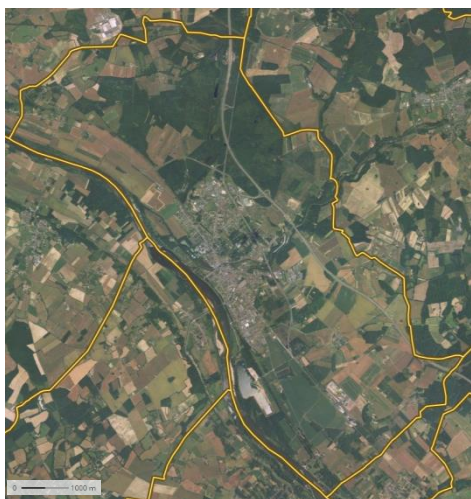


Figure 71 : Ancien canal de Briare latéral à la Loire



Figure 71 : Plateau agricole au Sud avec perception sur la rive opposée du fleuve



Figure 71 : Coteau Nord avec vignobles cultures et boisements en limite Nord

1.8.7. Breteau

Breteau est située au cœur de la Puisaye.

L'espace boisé domine le paysage. Il est toujours présent en fond de perspective. La vallée de la Trézée forme également un paysage fermé.

Les parcelles agricoles ont tendance à diminuer avec l'apparition de plusieurs friches.

L'étang de la Tuilerie qui sert de réservoir au canal de Briare est un élément marquant dans le paysage. La limite communale divise la pièce d'eau en deux (partie Est sur le territoire de Champoulet). La ligne haute tension qui traverse le territoire communal est également un élément structurant du paysage.



Figure 74 : La vallée de la Trézée forme une frange boisée dans le paysage



Figure 74 : Parcelles agricoles sur fond de boisement

Figure 74 : Boisement pour accéder au Cul-de-Sac

1.8.8. Champoulet

Champoulet est une petite commune de Puisaye (la plus petite de la communauté de communes) en grande partie boisée. Les parcelles agricoles restent restreintes. Une des particularités de la commune est que les limites du territoire sont souvent situées au milieu des étangs qui sont implantés sur deux communes (étang de la Tuilerie, étang du Château, étang de la Cahauderie).



Figure 76 : Boisement de Puisaye



Figure 76 : La limite communale qui est également la limite départementale passe au milieu de l'étang de la Cahauderie

1.8.9. Dammarie-en-Puisaye

Le paysage de Dammarie-en-Puisaye est bien représentatif des paysages de Puisaye. Les massifs boisés de diverses tailles ponctuent le territoire. Les haies prennent le relais pour créer du bocage avec pâtures et des cultures céréalières occupent les parcelles de plus grande taille.

La vallée de l'Ousson forme également une frange boisée sur la partie au Sud du bourg.

La ligne haute tension est l'élément structurant le plus marquant de la commune car l'autoroute A77 qui coupe la pointe Sud de Dammarie à peu d'impacts sur le territoire de la commune.



Figure 79 : Le Bois de Beaurain



Figure 79 : Cultures céréalières avec la Grande Métairie et les boisements en fond de perspective



Figure 79 : Bocage à la sortie est du bourg

1.8.10. Ousson-sur-Loire

Ousson-sur-Loire est une petite commune des bords de Loire.

Le Val de Loire est restreint. Au Nord du bourg, la forêt alluviale occupe l'espace entre la rive du fleuve et la levée. Ensuite, jusqu'au pied du coteau, l'espace est composé de boisements, de friches et de quelques parcelles agricoles. Au Sud du bourg qui a son centre ancien implanté en rive de Loire, le coteau arrive en limite du fleuve. Il est occupé de parcelles bâties avec jardins et de boisements en extrémité Sud de la commune.

Au-delà du coteau, les parcelles agricoles du plateau restent limitées. L'urbanisation reste très présente dans le paysage.

Le paysage fermé de la vallée de l'Ousson forme la limite Est de la commune. Il accueille quelques vignobles sur le versant Sud.

La RD 2007 (route classée à grande circulation) et la voie de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand qui est parallèle à cet axe structurant, forment une véritable coupure qui divise le territoire communal. La Loire avec l'urbanisation occupe la partie Sud et le reliquat, au Nord, est constitué de parcelles agricoles et de boisements.



Figure 82 : La Loire offre des perceptions sur la rive opposée avec notamment l'écluse de Mantelot sur Châtillon-sur-Loire



Figure 82 : Paysage agricole au-delà de la voie de chemin de fer avec boisement en fond de perspective



Figure 82 : Paysage fermé de la vallée de l'Ousson

1.8.11. Bonny-sur-Loire

Bonny-sur-Loire est la porte d'entrée dans le département du Loiret en arrivant de la Nièvre.

Le Val-de-Loire s'étale sur la rive du fleuve et la Puisaye compose le paysage implanté sur le plateau.

Le Val de Loire est de grande qualité. Il a gardé son aspect naturel. La forêt alluviale est restée importante. Elle côtoie des prairies humides et quelques peupleraies.

Le coteau qui délimite le Val est très prononcé sur la partie Nord de la commune. Il est essentiellement boisé avec quelques vignobles.

La voie qui longe le fleuve et la Cheuille permet de découvrir la roche calcaire qui affleure.

Le plateau agricole est occupé par les cultures céréalières, des vergers et plusieurs massifs boisés qui ponctuent l'ensemble. Ce plateau offre des vues intéressantes sur le bourg et ces vues se prolongent parfois au-delà sur la rive opposée avec les collines du Berry.

Plusieurs éléments structurants marquent le paysage.

La RD 2007 (route à grande circulation) est l'axe de circulation principal qui entre dans le département. En arrivant de la Nièvre les premières images sont de qualité avec les perceptions sur le bourg et les prairies humides en premier plan.

La voie de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand est en léger décalage de cet axe.

L'autoroute A77 marque la limite communale Nord-Est avec un échangeur qui permet de desservir la région proche (le Loiret, l'Yonne et également la pointe Nord de la Nièvre).



Figure 83 : La roche calcaire sur le coteau du Val de Loire



Figure 85 : Plateau agricole avec vue sur le bourg et le Berry



Figure 85 : Les vergers marquent l'entrée Nord-Est du bourg

1.8.12. Batilly-en-Puisaye

Batilly-en-Puisaye est une commune de Puisaye implantée sur le plateau agricole avec des cultures céréalières pour les parcelles les plus grandes qui sont parfois délimitées par des haies. Le bocage est encore présent sur certaines parties du territoire et le Nord de la commune est entièrement occupé par du boisement ponctué de quelques étangs.

L'élément structurant est la ligne haute tension qui traverse le paysage au Sud de Batilly.



Figure 88 : Bocage aux abords de la Torterie



Figure 88 : Cultures céréalières avec présence de haies au Sud de la Commune



Figure 88 : Boisement au Nord de la commune

1.8.13. Thou

Thou est un petit village de Puisaye qui offre l'ensemble des paysages que cette région naturelle propose. Le plateau est occupé de cultures céréalières avec de grandes parcelles. Le bocage et ses haies sont également présents, notamment aux abords de la vallée de la Cheuille qui forme la limite communale Sud. Les massifs boisés qui ponctuent l'ensemble complètent le paysage.

Le boisement s'étend sur toute la pointe Nord de la commune avec la forêt domaniale de Thou.

Les éléments structurants du paysage sont la ligne haute tension qui traverse l'Ouest du territoire et très ponctuellement l'autoroute A77 également présente sur certains secteurs de la limite Ouest.



Figure 91 : Bois des Ruisses au Sud du bourg



Figure 91 : Vue sur le Sud-Ouest du bourg



Figure 91 : Plateau agricole au Nord de la RD 965

1.8.14. Faverralles

Faverralles est implantée en extrémité Est de la communauté de communes, en limite de l'Yonne et de la Nièvre. Le bourg est niché dans la vallée de la Cheuille qui offre un paysage fermé de bocage avec prairie humide. De part et d'autre, le plateau agricole se compose d'un paysage plus ouvert avec de belles perceptions au niveau des points hauts.

Le boisement est également très présent, avec au Nord du territoire une partie de la forêt domaniale de Thou et en limite Sud-Est « Bois Brûlés ».



Figure 94 : Plateau agricole avec la vallée de la Cheuille qui divise le paysage



Figure 94 : Bocage aux abords du bourg



Figure 94 : Boisement en limite de la Nièvre

1.8.15. Beaulieu-sur-Loire

Beaulieu-sur-Loire est implantée en rive du fleuve, en limite du département du Cher.

Le paysage du Val de Loire est large sur le territoire communal. Il a su préserver son aspect naturel avec la présence de la forêt alluviale, du ruisseau de la Venelle qui sillonne la plaine en créant des zones humides et de plusieurs prairies humides. Les cultures céréalières sont également présentes dans ce paysage.

Le canal latéral à la Loire, implanté au pied du coteau, forme la limite du Val de Loire.

En limite de coteaux quelques vignobles ponctuent le paysage.

Au-delà, les vallons du Berry forment un paysage sillonné par plusieurs ruisseaux qui offrent un paysage plus fermé. Cet espace est ponctué de plusieurs massifs boisés qui canalisent les vues d'un vallon à l'autre.

Le Sud de la commune est marqué par la présence de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire qui forme un signal dans le paysage.



Figure 95: zone humide du Val de Loire



Figure 97 : Vallée du ruisseau des Médards



Figure 97 : Vue sur la rive opposée de la Loire depuis les points hauts à l'arrière du bourg

1.8.16. Châtillon-sur-Loire

Le paysage du Val de Loire se restreint au Nord de la commune de Châtillon-sur-Loire. Au Sud-Est du bourg, il est d'une bonne largeur avec de la forêt alluviale, des peupleraies et des cultures céréalières. Ensuite, le coteau qui limite ce paysage se rapproche des rives du fleuve pour ne laisser au Nord-Ouest du bourg qu'un espace nettement plus réduit avec le canal latéral à la Loire et la forêt alluviale.

Les vallons du Berry sont entrecoupés par les rivières et ruisseaux affluents de la Loire. Ces vallées offrent un paysage fermé de boisements.

La partie Sud-Ouest est boisée avec la forêt de Saint-Brisson qui s'étend à l'intérieur du territoire communal.



Figure 100 : La Loire avec vue sur Ousson-sur-Loire



Figure 100 : Paysage fermé de la vallée de l'Ethelin



Figure 100 : Vallons entrecoupés par les vallées aux coteaux boisés

1.8.17. Saint-Firmin-sur-Loire

Saint-Firmin-sur-Loire est une commune d'une faible largeur localisée sur la rive gauche de la Loire.

Le paysage du Val de Loire est marqué par la présence du Pont canal qui permet au canal latéral à la Loire de traverser le fleuve et rejoindre Briare. En rive du fleuve, la forêt alluviale longe la rive pour ensuite laisser place aux pâtures et cultures.

Un coteau abrupt et boisé limite ce paysage. Il est remplacé par le plateau agricole ponctué de boisements qui s'étend jusqu'à la vallée de l'Ocre qui offre un paysage plus fermé.

La partie Sud du territoire est occupée par la forêt de Saint-Brisson.



Figure 103 : Le val de Loire avec ses pâtures et ses coteaux boisés en limite



Figure 103 : Le plateau agricole de Saint-Firmin



Figure 103 : Le pont canal depuis Saint-Firmin

1.8.18. Autry-le-Châtel

Autry-le-Châtel est implantée en limite Sud-Ouest de la communauté de communes, dans les vallons du Berry et en limite du plateau de la Sologne orléanaise qui s'invite sur la limite Sud-Ouest, au niveau de la vallée de l'Aquiaulne.

La vallée de la Notre Heure traverse le territoire selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest et forme un paysage fermé facilement identifiable qui divise le territoire.

Le bocage est encore bien présent avec ses haies qui délimitent les pâtures. Les plus grandes parcelles avec cultures céréalières sont principalement localisées sur la partie Nord du territoire communal. Ce paysage plus ouvert est marqué en limite Nord par la présence des serres de Monsanto.

La forêt de Saint-Brisson s'étend sur la limite Est de la commune.

On observe plusieurs lignes haute tension qui forment des éléments structurants du paysage.

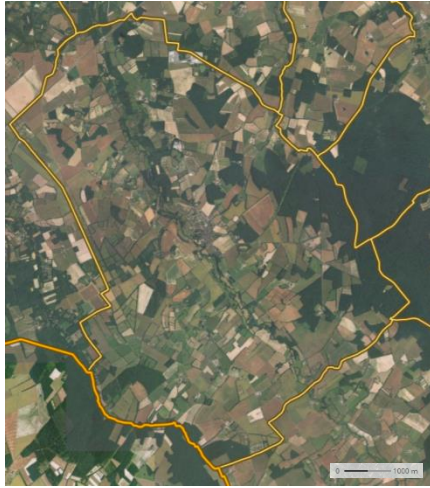


Figure 106 : La vallée de la Notre Heure forme un ruban vert dans le paysage avec le clocher qui domine au-dessus de la végétation



Figure 106 : Bocage aux abords de la Bouleau



Figure 106 : Paysage plus ouvert avec ligne haute tension et la forêt de St-Brisson en arrière-plan

1.8.19. Cernoy-en-Berry

Cernoy-en-Berry est localisée dans les vallons du Berry avec une petite partie du territoire sur le plateau de la Sologne orléanaise (au niveau de la vallée de l'Aquialne qui prend sa source sur la commune).

Le bocage est un élément marquant du paysage. Il est bien présent dans les belles perceptions que l'on a depuis les points hauts de la rive droite de la vallée de la Notre Heure.

Cette vallée qui traverse la commune est un élément marquant du paysage. La ripisylve de la rivière sillonne le territoire. Elle est bordée de bocage avec prairie humide.

Le Nord-Est est marqué par la forêt de St-Brisson qui offre un paysage fermé de boisements.



Figure 107 : Le bocage de Cernoy-en-Berry



Figure 109 : La forêt de St-Brisson



Figure 109 : Vallée de la Notre Heure avec sa ripisylve et ses prairies

1.8.20. Pierrefitte-ès-Bois

Pierrefitte-ès-Bois est la commune la plus au Sud du territoire de la communauté de communes, en limite du département du Cher. Elle est localisée dans les vallons du Berry, au niveau de la vallée de la rivière Notre Heure. La vallée de cette rivière s'accompagne d'une ripisylve qui forme un ruban vert marquant le paysage.

Le bocage bien présent dans le paysage est ponctué de quelques massifs boisés qui referment un peu plus le paysage.

Au Nord de la commune, de plus importantes parcelles de cultures céréalières ouvrent un peu ce paysage avec des boisements en fond de perspective.



Figure 112 : Vue sur les vallons du Berry avec le bourg niché dans la vallée



Figure 112: Vallée de la rivière Notre Heure avec sa ripisylve



Figure 112 : Bocage aux abords de la Roblinière

2. Morphologie urbaine et patrimoine

2.1. Organisation générale du territoire

Le relief, l'hydrographie et les moyens de communication sont les principaux éléments qui ont orienté le développement urbain sur le territoire.

Ainsi, la localisation des bourgs s'est effectuée presque systématiquement à proximité de la Loire ou le long de ses affluents.

L'implantation des zones urbaines le long du fleuve a abouti à la création d'un espace peu urbanisé sur une bande de 5 à 10 km en retrait de la Loire.

Ce phénomène est bien lisible sur la rive gauche avec les bourgs de Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire et Saint-Firmin-sur-Loire sur les bords du fleuve et les bourgs de Pierrefitte-ès-Bois, Cernoy-en-Berry et Autry-le-Châtel en retrait dans la vallée de la rivière Notre Heure.

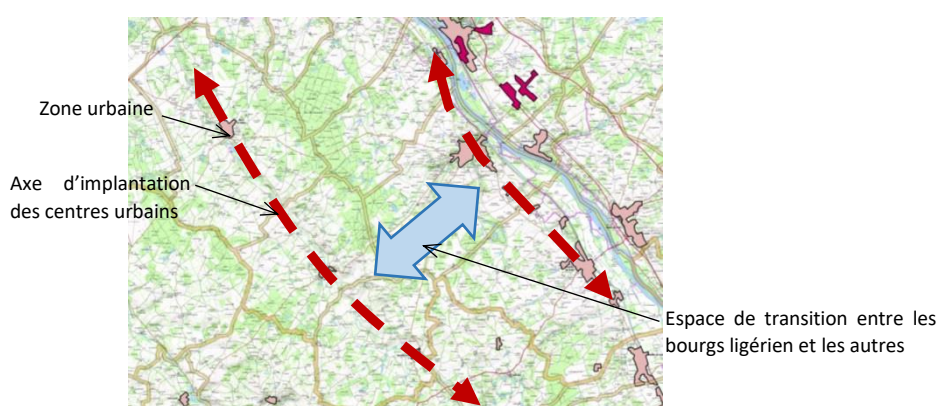


Figure 113 : Implantation des centres urbains sur la rive gauche de la Loire

Sur la rive droite de la Loire on observe le même type d'organisation mais il est moins net car les communes en retrait du fleuve sont moins importantes. Seules les communes d'Ouzouer-sur-Trézée et La Bussière marquent le paysage urbain en retrait de la Loire. Les autres communes sont moins développées. Elles ont toutes moins de 250 habitants.

Les hameaux restent généralement limités sur le territoire. Les plus importants se sont principalement développés dans le Val de Loire, sur la commune de Beaulieu-sur-Loire avec l'Etang et Maimbray qui accueille même un commerce.

Les écarts sont répartis sur l'ensemble du territoire et se composent essentiellement de fermes et anciennes fermes.

La densité urbaine est principalement concentrée sur les bords du fleuve.

Briare qui est l'agglomération urbaine la plus importante de la communauté de commune est tournée vers le canal de Briare avec un centre ancien qui s'est développé entre le canal latéral à la Loire et le canal de Briare.

2.2. L'impact du val de la Loire sur l'organisation générale du territoire

Le val de Loire joue un rôle important dans l'organisation territoriale. Elle accueille les principaux pôles urbains du territoire. Le développement a été facilité dans ces communes par la commodité à utiliser la Loire pour les échanges commerciaux. Il n'y a cependant pas de continuité entre les différentes communes ligériennes. Les centres urbains sont relativement espacés les uns des autres.

On observe deux types d'implantation avec les bourgs implantés sur les rives du fleuve comme Ousson-sur-Loire et Briare et la majorité qui a préféré se mettre sur les coteaux, à l'abri des caprices du fleuve. Briare est implantée

en rive de la Loire mais ne possède pas une urbanisation en façade du fleuve comme l'on peut observer à Gien. Elle est tournée vers le canal de Briare.

La Loire forme également une rupture dans l'organisation générale du territoire. Seuls deux ponts permettent un franchissement entre la rive gauche et la rive droite du fleuve (le pont canal permet également une liaison piétonne entre Briare et Saint-Firmin-sur-Loire).

2.3. L'évolution de la morphologie urbaine

La communauté de communes présente une diversité de formes urbaines. Cette multitude s'explique par la présence de bourgs déjà places fortes au Moyen Age, d'autres au développement plus récents datant du développement industriel du 19^{ème} siècle et de communes plus rurales au bourg de petites dimensions comme dans la Puisaye.

L'histoire a laissé son empreinte dans certains bourgs du territoire. Des communes comme Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée ont gardé les traces de l'organisation du passé. Ces centres anciens présentent une urbanisation très dense à l'alignement avec des voies de faibles emprises et plusieurs bâtiments témoins de l'histoire locale.



Figure 115 : Extrait de la carte de l'état-major de Beaulieu-sur-Loire



Figure 115 : Extrait de la carte IGN actuelle de Beaulieu-sur-Loire

D'autres communes ont eu un développement plus linéaire le long des axes de circulation comme Bonny-sur-Loire sur la route de Paris à Lyon (ancienne RN 7 avant la déviation du bourg).

La morphologie des bourgs de Briare et de Bonny-sur-Loire a également été contrainte par l'axe structurant de la voie ferrée.

Après la seconde guerre mondiale les bourgs les plus importants se sont développés principalement le long des voies de communication existantes. Les lotissements, à partir des années 70, ont continué l'étalement urbain des bourgs principaux mais également des bourgs plus ruraux comme Autry-le-Châtel.

2.4. *Les différentes typo-morphologies du territoire*

Les communes peuvent présenter une urbanisation différente.

- une urbanisation linéaire parallèle à la Loire pour les communes de Briare, de Bonny-sur-Loire et Saint-Firmin-sur-Loire : Cette urbanisation linéaire est également présente pour certaines communes non ligérienne comme La Bussière et Autry-le-Châtel, Cernoy-en-Berry, Pierrefitte-ès-Bois.



Figure 116 : Bonny-sur-Loire : une urbanisation linéaire parallèle au fleuve -source IGN

- une urbanisation perpendiculaire à la Loire pour Châtillon-sur-Loire (dans la vallée de l’Ethelin).



Figure 117 : Châtillon-sur-Loire : une urbanisation perpendiculaire à la Loire – source IGN

- une urbanisation concentrique pour Beaulieu-sur-Loire (voir illustration chapitre précédent).

- une urbanisation de bourg quadrillée pour le centre d'Ouzouer-sur-Trézée.



Figure 118 : Ouzouer-sur-Trézée : l'urbanisation de bourg quadrillée

- une urbanisation réduite et plus diffuse pour les communes de moins de 250 habitants comme en Puisaye.

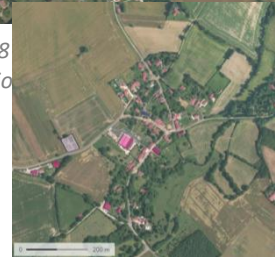


Figure 119 : Faverelles : une urbanisation réduite et diffuse - source IGN

Les extensions récentes des principaux bourgs ne suivent plus la même logique d'urbanisation et transforment parfois l'aspect des bourgs.

2.4.1. Les centres historiques

Certains bourgs ont gardé les traces d'un passé historique florissant. L'ordonnancement des rues, l'alignement du bâti et le type d'architecture sont autant d'éléments qui permettent à ces bourgs de préserver un cachet qui facilite le développement touristique.



Figure 121 : Rue Haute de Châtillon-sur-Loire



Figure 121 : Ruelle de Beaulieu-sur-Loire

Les centres historiques présentent un parcellaire dense aux parcelles étroites.

Les constructions à l'alignement sont souvent R² + 1 + combles et peuvent aller jusqu'à R + 2 + combles.

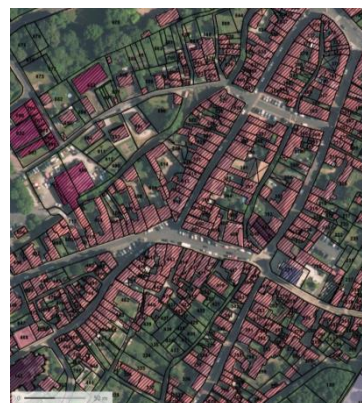


Figure 122 : Parcellaire du centre historique de Châtillon-sur-Loire - source IGN

Les bourgs ayant préservé un centre historique sont Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée.

Une ville comme Briare a gardé moins de témoignages d'un passé aussi ancien. C'est au 19^{ème} que l'essor de la ville est le plus important avec notamment la création de la manufacture de faïence fine qui est ensuite réorientée vers la fabrication de boutons, perles et mosaïques en émail. Sa population passe de 3477 habitants en 1851 à 5590 en 1881. L'église qui est toujours un des principaux monuments d'un bourg date elle aussi du 19^{ème} siècle.

2.4.2. Les centres villes « traditionnels »

Les centres villes « traditionnels » concernent les bourgs qui ont toujours un centre ancien mais dont l'aspect historique est moins marqué. Ces communes misent moins sur l'attrait touristique.

Dans les centres bourg, le bâti R + 1 + combles ou R + combles est implanté à l'alignement le long de la voie principale. La place principale du bourg vient souvent se greffer sur cet axe. Elle est le lieu de vie du bourg.

Ce type d'organisation s'observe sur les communes de la Bussière, Bonny-sur-Loire, Autry-le-Châtel, Cernoy-en-Berry et Saint-Firmin-sur-Loire.



Figure 123 : Cernoy-en-Berry avec sa voie principale et la place du bourg

Une commune comme Bonny-sur-Loire a la particularité d'avoir une voie principale (Grande Rue) qui présente un développement linéaire que l'on retrouve en parallèle sur la rue du 14 juillet et sur la rue du 4 septembre.

² R = Rez-de-chaussée



Figure 124 : Centre bourg de Bonny-sur-Loire

2.4.3. Les faubourgs

Les faubourgs représentent la zone urbaine implantée au-delà du centre historique. Ce bâti ancien souvent implanté à l’alignement des voies existantes, forme la transition entre le centre bourg et les extensions récentes. Le parcellaire de ces quartiers est d’une largeur plus importante qu’en centre bourg. Cette urbanisation est principalement présente dans les bourgs d’une certaine importance comme Briare.



Figure 125 : Rue de la Liberté dans le prolongement du centre historique

2.4.4. Les bourgs ruraux

Les bourgs ruraux se sont généralement développés le long d’un ou deux axes avec des lieux de vie localisés autour de la place principale située aux abords de l’église et de la mairie.

Le bâti reste généralement à l’alignement au cœur du bourg. Il est souvent R + combles.

En s’éloignant, le bâti s’implante en retrait et quelques extensions récentes viennent parfois combler des « dents creuses ». Des lotissements sont même parfois présents comme à Thou et Adon.

Les communes comme Adon, Batilly-en-Puisaye, Thou, Faverelles et Pierrefitte-ès-Bois présentent ce type d’organisation.



Figure 126 : Le bourg d'Adon organisé autour de la place de l'Eglise

La commune de Dammarie-en-Puisaye présente une organisation similaire mais avec la particularité d’avoir une rupture urbaine entre le cœur du bourg, aux abords de l’église et du château, et la mairie qui est en retrait avec quelques maisons. Cette rupture est due à la destruction d’une ferme.



Figure 128 : rupture urbaine dans le bourg de Dammarie-en-Puisaye



Figure 128 : Bourg de Dammarie-en-Puisaye

Les communes comme Feins-en-Gâtinais, Escrignelles, Breteau et Champoulet possèdent des bourgs dont l'urbanisation se rapproche plus de celle d'un hameau. La signalisation du bourg est liée à la présence de l'église et de la mairie. Les constructions sont peu nombreuses et la mitoyenneté est rare.



Figure 129 : Commune de Feins-en-Gâtinais

2.4.5. Les premières extensions

Les premières cités ouvrières apparaissent à Briare, durant la seconde moitié de 19^{ème} siècle, grâce à JeanFélix Bapterosses. Les maisons avec jardins sont à proximité de l'usine et la cité a ses écoles. Cette cité, aujourd'hui n'existe plus.

Dans un autre style, durant la première moitié du 20^{ème} siècle, certaines extensions sont des maisons qui affirment par des éléments décoratifs (céramiques, amples balcons, et imposantes marquises) leurs valeurs bourgeoises. Elles sont implantées le long des voies existantes.



Figure 130 : Construction de la première moitié du 20^{ème} à Bonny-sur-Loire

2.4.6. Les extensions récentes

Les extensions récentes s'organisent dans un premier temps le long des voies existantes. A partir des années 70 on voit l'apparition de lotissements. L'implantation du bâti n'est plus à l'alignement mais plus au centre des parcelles, de manière assez uniforme.



Figure 131 : Lotissement les Charmis à Bonny-sur-Loire

La faible densité de l'urbanisation engendre une consommation de foncier importante. Les quartiers sont souvent déconnectés du centre ancien et leurs implantations ont souvent entraîné la création d'interstices non construits, voire de rupture urbaine.

Les communes les plus importantes ont également aménagé de l'habitat collectif. Ces opérations sont souvent réalisées par des bailleurs sociaux. Seule la ville de Briare est concernée par un quartier de logements collectifs. Pour les autres communes comme Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Bonny-sur-Loire il s'agit d'un ou deux bâtiments intégrés à un quartier pavillonnaire.



Figure 133 : Habitat collectif de Châtillon-sur-Loire



Figure 133 : Petit collectif dans la bourg de Bonny-sur-Loire

A Briare, ce quartier est organisé sous forme de barre d'immeubles avec des espaces publics aux pieds des bâtiments. Il est déconnecté du centre ancien à la fois en termes de distance et de forme urbaine.



Figure 134 : Quartier de logements collectifs de Briare

2.4.7. Les zones d'activités

Les zones d'activités présentent plusieurs aspects :

- les plus anciennes sont encore localisées dans les bourgs comme l'ancienne manufacture de Briare qui marque le boulevard Loreau.



Figure 135 : La manufacture de Briare qui était en limite du bourg lors de sa création est aujourd'hui au milieu de la zone urbaine

- les activités implantées en sortie des bourgs ou au niveau des extensions récentes sont parfois liées à de l'activité commerciale.

Briare accueille les zones d'activités les plus importantes.

On les retrouve également sur les communes de Bonny-sur-Loire, Chatillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, la Bussière, Cernoy-en-Berry et Thou.

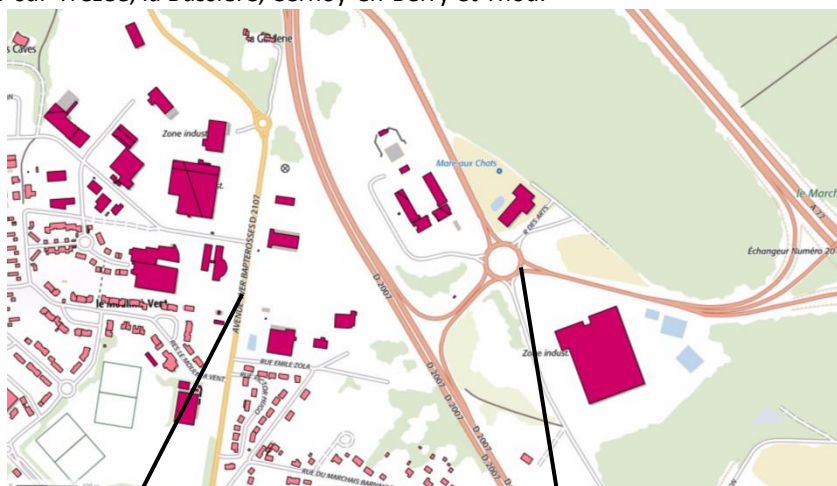


Figure 137 : Activités et commerces bien intégrés en entrée du bourg de Briare



Figure 137 : Zone d'activités de Briare localisée au niveau de l'accès à l'autoroute A77



Figure 139 : Zone d'activités de Bonny-sur-Loire



Figure 139 : Zone d'activités de Châtillon-sur-Loire

- les zones d'activités qui sont implantées en dehors des zones urbaines comme en rive de la RD 2007 à Briare et Bonny-sur-Loire et en rive de la RD 53 à Autry-le-Châtel. Elles ont généralement un fort impact dans le paysage car sans aucun aménagement permettant une bonne intégration en limite des principales voies de circulation.



Figure 141 : Activités en rive de la RD 2007 au Sud-Est de Briare



Figure 141 : Activités en rive de la RD 53 au Nord d'Autry-le-Châtel

La fermeture de certaines activités entraîne la création de friches industrielles comme à l'entrée Nord-Ouest d'Ouzouer-sur-Trézée, à Briare et à Champoulet où les bâtiments industriels marquent le centre bourg.

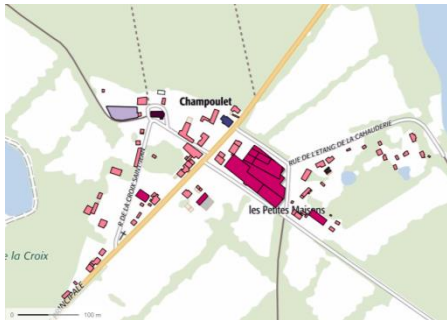


Figure 142 : Le bâtiment industriel vide marque fortement le petit bourg de Champoulet

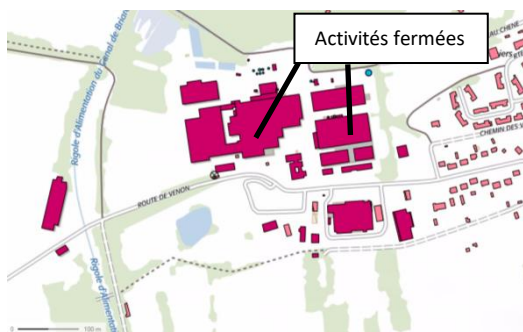


Figure 143 : La majeure partie des activités d'Ouzouer-sur-Trézée est fermée

2.4.8. Les hameaux

Les communes présentent globalement des hameaux détachés des bourgs. La plupart restent de taille modeste avec une identité rurale.

Ils se composent de fermes et anciennes fermes avec parfois des extensions récentes qui sont venues combler les « dents creuses ».



Figure 144 : hameau traditionnel des Zodors à Bonny-sur-Loire

Sur la rive gauche de la Loire, les hameaux les plus étendus sont localisés sur le territoire de Beaulieu-sur-Loire (qui compte 51 hameaux). Celui de Maimbray est particulièrement important. Il accueille une population plus importante que certaines petites communes du Nord de la communauté de communes.

Le hameau traditionnel d'origine était composé de bâtis anciens et des nombreuses extensions récentes sont venues se greffer à ce tissu urbain. Ce phénomène peut s'expliquer par la proximité de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire pourvoyeuse d'emploi.



Figure 145 : Le hameau de Maimbray avec son café, hôtel restaurant

2.4.9. Les écarts bâtis

Les écarts bâtis se composent de fermes, anciennes fermes et parfois de pavillons récents isolés dans le paysage. Le bâti ancien est souvent R + combles et parfois R + 1 pour les gros corps de ferme. Les constructions sont en pierres avec présence de briques au niveau des ouvertures et les toitures sont généralement en tuile plate de pays.

Certains bâtiments implantés dans un paysage boisé ou fortement végétalisé restent peu perceptibles. D'autres ponctuent les paysages plus ouverts.



Figure 147 : Les Maisons Rouges à Bonny-sur-Loire



Figure 147 : Ecart visible sur le coteau du Val de Loire en rive de la RD 952 à Briare

2.5. Les entrées de villes, villages

Les entrées revêtent des images différentes selon l'importance des bourgs et le paysage dans lequel elles sont situées. Elles influencent l'image que l'on retiendra de la ville ou du village.

Les petits bourgs ruraux à l'écart des grands axes de circulation offrent souvent des entrées intimistes et de qualité. Elles peuvent être marquées par des extensions récentes, voire par des zones d'activités pour certaines communes Thou ou la Bussière.



Figure 153 : Entrée principale d'Autry-le-Châtel marquée par la perspective sur l'église



Figure 153 : Entrée Sud de la Bussière marquée par un long alignement d'extensions récentes



Figure 153 : L'entrée Nord de Pierrefitte-ès-Bois offre une belle perception sur le bourg.



Figure 153 : Entrée Est de Thou avec perception sur les activités et les extensions récentes



Figure 153 : Entrée de Batilly-en-Puisaye avec vue sur l'église



Figure 153 : Entrée de Dammarie-en-Puisaye avec vue sur le château

Les entrées des bourgs de plus grandes importances sont souvent localisées au niveau des extensions récentes ou des zones d'activités. Ainsi les entrées sont souvent banalisées et ne permettent pas de donner une identité au bourg.

Certaines communes présentent des entrées de villes affectées par les extensions urbaines sans qu'aucune réflexion préalable sur leur intégration n'ait été réalisée. Aussi, la transition entre l'urbain et l'espace agricole est brutale et ne véhicule pas une image qualitative de la commune.



Figure 154 : Entrée Est de Briare marquée par la zone d'activités



Figure 156 : Entrée Nord-Ouest d'Ouzouer-sur-Trézée avec vue sur la zone d'activités



Figure 156 : Entrée Sud de Beaulieu-sur-Loire marquée par les extensions récentes



Figure 160 : Entrée Nord de Bonny-sur-Loire marquée par l'alignement de platanes et les plantations qui permettent d'atténuer l'impact de la zone d'activités



Figure 160 : Entrée Sud de Briare marquée par des aménagements de qualité



Figure 160 : L'entrée de Châtillon-sur-Loire au niveau du fleuve offre une perception sur l'église



Figure 160 : L'entrée Nord de Châtillon-sur-Loire par la RD 951 donne une identité au bourg avec la perception du Canal

Parfois, certaines entrées localisées trop en retrait des premières habitations ne permettent pas de perceptions sur les bourgs.



Figure 161 : L'entrée principale d'Ouzouer-sur-Trézée, sur la RD 47, ne permet pas de perceptions sur le bourg alors qu'en la positionnant au niveau des premières maisons la perception du bourg est de qualité

2.6. *Les axes structurants dessinant le paysage urbains (séquençage grande routes)*

Les principaux axes de communication de la communauté de communes sont situés sur la rive droite de la Loire avec la RD 2007 et l'autoroute A77.

La RD 2007 est un axe de communication qui permet d'identifier les différentes communes qu'il traverse. Les perceptions que l'on a de cette voie forment une vitrine de la région pour les nombreux usagers de la voie.

La RD 2007 entre dans le territoire au niveau de la Bussière et contourne le bourg par l'Ouest en offrant de belles perceptions sur le parc du château.



Figure 162 : Vue sur le parc du château de la Bussière

Après avoir traversé une zone boisée, elle arrive au niveau de Briare avec la déviation qui offre des perceptions sur l'arrière des zones d'activités et des lotissements. Ces images ne sont malheureusement pas à l'image du centre bourg qui est lui de qualité.



Figure 163 : Paysage depuis la déviation de Briare

Après la déviation de Briare, les activités implantées en rive de la voie marquent fortement le paysage. Ces bâtiments, vestiges de l'urbanisation des années 70, s'égrainent ainsi jusqu'à Bonny-sur-Loire. Ce tronçon permet également quelques rares perceptions sur la rive Gauche de la Loire.



Figure 165 : Activités en rive de la RD 2007



Figure 165 : Perception sur la rive gauche de la Loire depuis la limite communale Ousson-sur-Loire

La traversée de la commune d'Ousson-sur-Loire est assez caractéristique avec l'urbanisation qui longe la voie au niveau du hameau de la Poste. Il s'agit de la seule zone habitée traversée par la voie. Elle est également marquée par de l'activité mécanique et de la restauration.



Figure 166: Traversée du hameau de la Poste

Avant de quitter le département la voie arrive sur le bourg de Bonny-sur-Loire avec la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire en fond de perception. On notera que l'impact de la zone d'activités implantée au Nord du bourg est bien atténué par la végétation existante qui accompagne le bord de la voie.

La RD prend la déviation du bourg qui offre de belles perceptions sur l'église et le bâti ancien qui longe la vallée de la Cheuille.



Figure 168 : Première perception de Bonny-sur-Loire en arrivant du Nord



Figure 168 : Perception de qualité depuis la déviation du bourg

Les entrées Nord et Sud sur le territoire de la communauté de communes donnent une bonne image de la région mais les activités implantées le long de la voie dans les années 70 ont un impact plutôt négatif dans le paysage.

Depuis l'autoroute A77, la perception est totalement différente. Les agglomérations sont rarement perceptibles, seul le paysage naturel est visible. On obtient une impression d'ensemble de la région avec un paysage assez fermé qui ne peut pas être séquencé.

2.7. L'espace public

Les espaces publics peuvent désigner les places, les voiries, les espaces verts ou les parcs. Ils offrent des images différentes selon la structure urbaine dans laquelle ils sont situés.

L'aspect de ces espaces contribue à la qualité du cadre de vie des habitants. Ils permettent de créer des liens sociaux entre les habitants et participent à l'image des bourgs.

Ils permettent de mettre en valeur le patrimoine et ainsi renforcer l'attractivité des centres historiques de certains bourgs ou de certains sites classés.

Les espaces publics à valeur patrimonial se trouvent principalement en cœur d'agglomération mais également au niveau des sites classés et inscrits liés au canal latéral à la Loire.



Figure 171 : Aménagement de voirie partagée dans la ville haute de Châtillon-sur-Loire qui permet une mise en valeur du patrimoine et un confort de circulation pour les piétons



Figure 171 : Espace public à l'arrière de l'église d'Ouzouer-sur-Trézée



Figure 171 : A Beaulieu-sur-Loire, la place aux abords de l'église et de la mairie est principalement occupée par du stationnement

La qualité de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts contribue fortement à la renommée de Briare et à son attrait touristique.



Figure 172 : Espaces de qualité au niveau du site inscrit du canal de Briare et ses rives

En complément des espaces verts aménagés aux abords du canal et de la Loire, Briare offre à ses habitants et aux touristes l'accès à plusieurs parcs comme celui du château de Trousse-Barrière et du parc départemental de Trousse-Bois



Figure 174 : Parc du château de Trousse-Barrière



Figure 174 : Parc départementale de Trousse-Bois

En dehors de Briare, plusieurs autres communes ont réalisé des aménagements qui permettent d'accueillir les touristes et cyclotouristes.



Figure 176 : Aménagement simple en rive de la Cheuille à Bonny-sur-Loire qui permet de faire une halte et qui met en valeur les abords de la rivière et le patrimoine architectural du bourg



Figure 176 : Les aménagements réalisés aux abords de l'écluse de Mantelot à Châtillon-sur-loire permettent aux touristes de profiter de la quiétude des lieux

Dans les bourgs ruraux ces espaces s'articulent généralement autour de la mairie et de l'église. Ils se composent de stationnement et d'espaces verts.

Dans les communes plus importantes, ils accueillent généralement le marché hebdomadaire.



Figure 177 : Aménagement de la place publique de Faverelles



Figure 178 : A Pierrefitte-ès-Bois, l'aménagement de la place a permis de passer d'une aire en enrobé (voir photo aérienne) à un espace plus accueillant



Figure 179 : Aménagement des places et voiries de la Bussière

Ils permettent de mettre en valeur le petit patrimoine local.



Figure 182 : Mise en valeur du lavoir d'Autry-le-Châtel



Figure 182 : Lavoir de Cernoy-en-Berry



Figure 182 : Aménagement des abords de la Trézée et du lavoir de Breteau

Dans de nombreuses communes ces espaces publics sont fragmentés par la présence d'une voie importante qui interrompt la continuité des piétons.



Figure 183 : A saint-Firmin-sur-Loire la RD 951 a un fort impact dans le paysage de ce petit bourg. Elle le divise en deux avec la mairie et sa place d'un côté et l'église de l'autre.

De nombreuses places sont dédiées au stationnement.

La qualité de l'aménagement de ces espaces et la réponse apportée à la problématique des différents sites contribuent grandement à la qualité urbaine de ces bourgs.

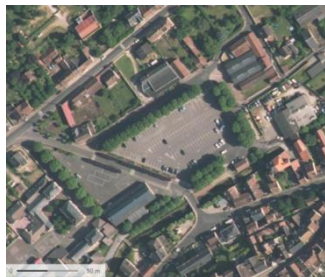


Figure 184 : La plus importante place de Châtillon-sur-Loire est dédiée uniquement au stationnement



Figure 185 : La place rue des Grands Jardins à Briare allie stationnement et espaces verts



Figure 186: L'aménagement de la place du parvis de l'église de Briare a permis de partager l'espace entre le stationnement et les piétons

Aux abords des extensions récentes les municipalités ont souvent aménagé des espaces de jeux réservés aux enfants.



Figure 188 : Plusieurs jeux intergénérationnels sont à la disposition des habitants de la Bussière



Figure 188 : Espace de jeux dans le bourg d'Adon

2.8. Le vocabulaire architectural des constructions

2.8.1. Les maisons de bourg

Les maisons de bourg sont implantées à l'alignement et sont mitoyennes. Ainsi organisées, elles donnent forme à la rue et aux espaces publics. Dans la plupart des bourgs elles sont d'origine rurale et de hauteurs variables, R + combles et R + 1 + combles. Les toitures sont à deux pans et en tuile plate de pays. Les enduits des murs sont de teintes claires.



Figure 190 : Maison R + 1 + combles d'Ousson-sur-Loire avec entourage des ouvertures en pierre calcaire



Figure 190 Maison de Bonny-sur-Loire couverte en tuile plate de pays avec porte cochère



Figure 192 : Bâtiment R + combles d'Autry-le-Châtel



Figure 192 : La brique est présente au niveau des ouvertures à La Bussière

Dans certains bourgs plus « cossus » comme Briare, on observe des maisons bourgeoises avec des détails architecturaux qui signalaient, à l'époque, le rang social du propriétaire.



Figure 193 : Maison bourgeoise de Briare avec bandeau de façade, balcon, garde-corps ouvragé, corniche et lucarne à fronton

2.8.2. Les maisons d'architecture régionale

La communauté de communes est localisée sur plusieurs régions. On peut ainsi observer certains bâtiments à l'architecture typique à une région ou avec des détails rappelant cette architecture régionale.

Ainsi, le colombage et la brique sont associés à l'architecture solognote. Ces éléments se retrouvent aussi dans l'architecture de Puisaye.

Le val de Loire est plus associé à la pierre calcaire et aux toitures en ardoises.



Figure 195 : Maison en brique à Cernoy-en-Berry



Figure 195 : Colombage à Cernoy-en-Berry

2.8.3. Les premières extensions

Les premières extensions présentes une architecture variée. On observe des maisons en meulière ou en pierre calcaire pour les constructions bourgeoises. La brique est très présente et les nouvelles techniques comme les linteaux métalliques font leur apparition. Les toitures sont en ardoises pour les demeures « cossues » et en tuiles mécaniques pour les pavillons plus modestes.

Les pavillons sont R + combles ou R + 1. Ils peuvent être isolés et parfois accolés.



Figure 197 : Constructions isolés à Bonny-sur-Loire



Figure 197 : Cité à Briare avec bâtis accolés

2.8.4. La maison des années 50 à 70

Les pavillons des années 50 à 70 se caractérisent par des bâtiments avec sous-sol et toiture à quatre pans. L'aménagement des combles est éclairé par des lucarnes rampantes et des lucarnes trapèzes.



Figure 198 : Pavillons à Saint-Firmin-sur-Loire, Champoulet et Faverelles

2.8.5. L'architecture des années 80 à 2000 avec le pavillon classique

Les pavillons plus récents n'ont plus de sous-sol et les toitures sont à deux pans. Les lucarnes prennent modèle sur l'architecture traditionnelle avec des lucarnes meunières, à croupe ou jacobines.



Figure 200 : Pavillon récent à Breteau



Figure 200 : Dernière extension récente de Briare

2.8.6. Les constructions contemporaines

Les constructions contemporaines s'affranchissent de formes et volumes de l'architecture traditionnelle. Les matériaux naturels comme le bois côtoient les dernières techniques en matière de ressources énergétiques ou d'économie de ressources naturelles.



Figure 202 : Construction contemporaine de Briare



Figure 202 : Construction de Châtillon-sur-Loire

2.8.7. Les architectures des habitats collectifs ou groupés

L'habitat collectif sur le territoire de la communauté de communes reste de taille modeste. Les barres d'immeuble ne font pas plus de R + 3. Ces immeubles collectifs sont généralement des réalisations anciennes car ce type d'architecture n'est plus réalisé sur le territoire de la communauté de communes.

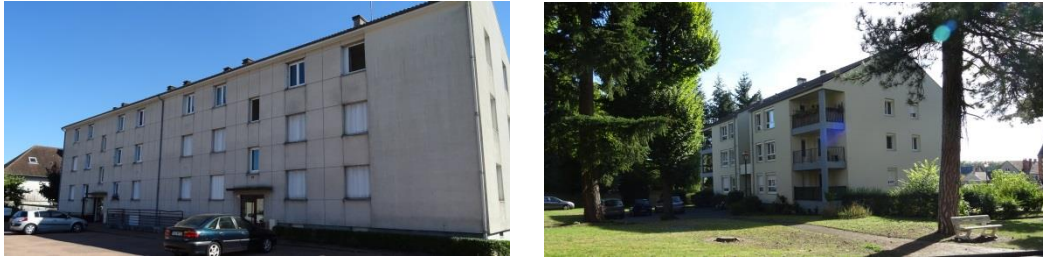


Figure 203 : Immeuble collectif de Beaulieu-sur-Loire et de Briare

L'habitat groupé a évolué. Les bâtiments préfabriqués sont remplacés par des bâtiments faisant appel aux matériaux naturels, aux isolations thermiques, à la couleur, ... L'orientation des façades est prise en compte pour les bâtiments de basse consommation (BBC).



Figure 204 : Bâtiments d'habitat groupé d'Ouzouer-sur-Trézée et dernière réalisation sur Briare

2.9. *Le patrimoine historique et culturel*

2.9.1. *Les sites archéologiques*

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région Centre a recensé plusieurs sites archéologiques connus, ou présumés sur le territoire de la communauté de communes.

Il est rappelé que cette liste n'est pas exhaustive dans la mesure où l'état des connaissances en matière de patrimoine archéologique est naturellement appelé à s'enrichir à l'occasion de nouveaux travaux sur le territoire communal.

A ce titre, la loi du 27 septembre 1941 portant sur la « régularisation des fouilles archéologiques » indique que les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques doivent immédiatement être signalées au Maire de la commune, lequel prévient le service archéologique de la DRAC de région Centre.

2.9.2. *Les sites classés et inscrits*

La communauté de communes est riche d'un patrimoine de qualité.

Plusieurs sites classés et inscrits sont répertoriés sur le territoire :

- Le château, parc et étang de Pont-Chevron à Ouzouer-sur-Trézée (site classé par arrêté du 29/10/1987), Site de 206 ha constitué d'un château de style classique entouré d'un jardin à la Française, de bois, ainsi qu'un grand nombre d'étangs.



Figure 205 : Périmètre du site de Pont-Chevron

- Les rives de l'ancien canal latéral à la Loire (zone Sud – site inscrit par l'arrêté du 11 novembre 1942), Ce site de 18 ha se trouve entre l'écluse des Combles à l'Est de Briare et le pont-canal.
- Le canal de Briare et ses rives (zone Nord – site inscrit par l'arrêté du 28 janvier 1944), Le site de 32 ha débute du pont-canal et se poursuit un peu après le lieu-dit de « La Maison Blanche ». Il comprend également le bassin du port.



Figure 206 : Le canal de Briare

- La mairie de Briare et ses abords (site classé par l'arrêté du 4 mars 1943),
Cette mairie est à l'origine l'ancien château des Seigneurs du canal, autrefois entouré de douves et bordé au Nord et à l'Est de jardins. Les rues qui aboutissent à cet ensemble sont plantées de platanes.



Figure 207 : Mairie de Briare

- L'écluse de Mantelot à Châtillon-sur-Loire (site classé).
Le site de 159 ha se trouve aux abords de Châtillon-sur-Loire. L'intérêt de ce site est le croisement de l'ancien et du nouveau canal latéral à la Loire. La partie Sud-Est est constituée des canaux et d'une portion de la plaine alluviale. La partie Nord-Ouest comprend l'ancien canal qui s'agrandit en une vaste « gare d'eau » qui communique avec la Loire par l'écluse proprement dite.

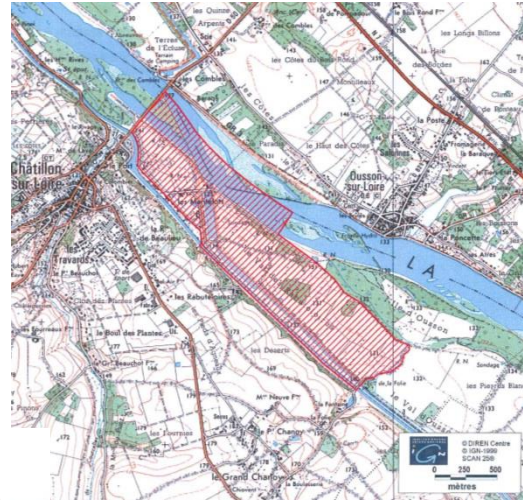


Figure 208 : Site de l'écluse de mantelot



2.9.3. Les monuments historiques

De nombreuses communes possèdent un ou plusieurs monuments historiques :

- Le château de la Bussière (classé par arrêté du 2/05/1995),
Le corps de logis, d'origine médiévale, a été construit vers le milieu du 16^{ème} siècle. Suite aux destructions causées par les protestants au cours des guerres de Religion, une nouvelle campagne de travaux fut entreprise vers 1600. Au début du 18^{ème} siècle, une façade du corps de logis a été transformée tandis que deux pavillons d'entrée furent bâtis. Au 19^{ème} siècle, des transformations importantes touchèrent surtout le corps de logis.



Figure 209 : Château de la Bussière

- Une maison du 16^{ème} siècle à Ouzouer-sur-Trézée (inscrite par arrêté du 5/04/1930),

Le rez-de-chaussée de cette maison Renaissance est en bois. Les poutres moulurées marquant la naissance de l'étage, reposent sur de gros corbeaux à épannelage rectangulaire ornés de têtes qui se présentent de profil.



Figure 210 : Maison du 16^{ème} siècle

- Eglise Saint-Martin d'Ouzouer-sur-Trézée (inscrite par arrêté du 12/12/1910), Eglise à trois nefs du 13^{ème} siècle, terminée par une abside carrée, avec clocher latéral.

- Château de Pont-Chevron à Ouzouer-sur-Trézée (inscrit par arrêté du 21/05/1987),

Le château médiéval fut détruit au début du 19^{ème} siècle. Il ne reste qu'un pont en pierre à deux arches. En 1896 la construction du nouveau château est confié aux architectes Coulomb et Chauvet.

- Eglise Saint-Etienne de Briare (inscrite par arrêté du 14/05/1987),

Eglise du 19^{ème} siècle néo-byzantine surmontée d'un clocher néo-gothique, présentant une façade décorée de mosaïque par Grasset. Bâti par Dusserre, élève de Viollet-le-Duc, cet édifice est un prototype de néo-roman assez rare.



Figure 211 : Eglise de Briare

- Pont-canal sur la Loire (inscrit par arrêté du 12/05/1976),

Cet ouvrage d'art (sur les communes de Briare et Saint-Firmin-sur-Loire) est l'un des plus connus de la navigation fluviale et le plus grand pont métallique français. Le pont-canal fut construit à partir de 1890 par les entrepreneurs Eiffel pour les fondations et la structure maçonnée, Daydé et Pillé pour la mise en place de la structure métallique, sous la direction de l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Nevers, Mazoyer. Le chantier s'acheva en 1895.

- Château du Muguet de Breteau (inscrit par arrêté du 09/09/1991),

Ce château de style néo-Louis XIII fut construit en 1862 – 1863 par Arthur Froelicher pour le compte d'Henri de Chasseval. Le château servit de résidence au Général Weygand. C'est là que se tint le conseil suprême franco-anglais des 11 et 12 juin 1940 qui demande l'armistice.



Figure 212 : Château de Breteau

- Grange aux dîmes de Dammarie-en-Puisaye (inscrite par arrêté du 01/10/1987),

Ce bâti en pierre de taille, rognons de silex et moellons est composé d'un rez-de-chaussée couvert de solives en chêne, d'une cave, d'un entresol et d'un étage couvert d'une charpente à deux poinçons supportant un toit à quatre pans.



Figure 213 : Grange aux dîmes

- Château de Dammarie-en-Puisaye (inscrit par arrêté du 01/10/1987),

Le château date du 12^{ème} siècle et fut restauré dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Les éléments protégés sont le donjon, l'enceinte, le fossé, la poterne, l'élévation, la tour, les toitures et les murs.

- Eglise Saint-Aignan de Bonny-sur-Loire (classée par arrêté du 31/12/1984),

La construction de l'église s'étale sur plusieurs époques. Elle débute au 13^{ème} siècle mais l'occupation anglaise, sous Charles XII, puis les guerres de Religion produisirent de nombreuses destructions. Elle fut reconstruite à la fin du 15^{ème} siècle et au 16^{ème} siècle. Elle se compose d'une nef terminée par un chevet polygonal, sans déambulatoire. Un bras de transept, non saillant, se trouve sur le côté Sud. Une tour de clocher carré se dresse à partir du bas-côté Sud ;



Figure 214 : Eglise de Bonny-sur-Loire

- Eglise Saint-Etienne de Beaulieu-sur-Loire (inscrite par arrêté du 28/10/1986), L'église romane élevée au 11^{ème} siècle fut incendiée par les protestants en 1569. Les nefs latérales auraient été détruites. Le transept et le chevet sont reconstruits en 1567. La porte monumentale de la façade fut exécutée vers 1836.



Figure 215 : Eglise de Beaulieu-sur-Loire

- Ancien château de Beaulieu-sur-Loire (jouxant l'église – inscrit par arrêté du 28/10/1986),

La ville était entourée de fortifications et dominée par un château construit à la fin du 12^{ème} siècle par Geoffroy de la Brière. Les chanoines devinrent propriétaires du château et le firent restaurer et garnir d'ouvrages de défense. Au 18^{ème} siècle, ils abattent la partie Est et construisent, à la place, une maison servant de presbytère.

- Château de Courcelles-le-Roy à Beaulieu-sur-Loire (inscrit par arrêté du 17/09/1986),

Le château date des 17 et 19^{ème}. Au nord se trouve la chapelle élevée au 18^{ème} siècle. A l'Ouest se trouvent les écuries, le colombier à lanternon et les communs. Le pigeonier est l'élément protégé.

- Château d'Assay à Beaulieu-sur-Loire (inscrit par arrêté du 25/10/1957),
Le château se présente comme un rectangle entouré d'eau, percé d'une porte avec pont-levis (disparu), échauguettes et mâchicoulis. L'appentis des dépendances est coiffé par un chemin de ronde, couvert d'une charpente. La tour-porche, contenant la salle des gardes, comprend échauguettes et tourelles.



Figure 216 : Château

- Maison à pans de bois à Châtillon-sur-Loire (inscrite par arrêté du 17/11/1997),
Cette construction du 16^{ème} siècle présente, sur rue, un décor en grille à pans de bois et compartiments de briques. Le mur gouttereau est organisé en deux niveaux sous combles et en trois registres verticaux. Le second niveau concentre l'essentiel du décor, constitué par la large baie centrale à croisée et son appui sculpté, à colonnettes engagées.



Figure 217 : Maison à pans de bois

- Temple protestant de Châtillon-sur-Loire (inscrit par arrêté du 06/07/2012),
En 1819, une ancienne grange d'origine romane, datant du 12^{ème} siècle, est acquise afin d'y abriter le temple protestant.



Figure 218 : Temple protestant

- Grange pyramidale de la Fontaine Bénat à Châtillon-sur-Loire (inscrite par arrêté du 06/07/2012),
Cette grange-étable présente un type de charpente, dénommée charpente pyramidale, essentiellement présent au Nord-Est du Cher et aux confins du Loiret.

- Petit château d'Autry-le-Châtel (inscrit par arrêté du 06/01/1971).
La construction du château actuel remonte à la fin du 15^{ème} siècle. Le château est un grand bâtiment rectangulaire flanqué au Nord et en milieu de façade d'une tour polygonale d'escalier, et au Sud, de deux tours d'angles circulaires, celle à l'Ouest abritant un oratoire.



Figure 219 : Le petit château d'Autry-le-Châtel

Ces reconnaissances engagent une protection des abords de ces éléments par la mise en place de la servitude de 500 m et le recours à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur toute demande d'urbanisme susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords (Sauf les communes possédant un périmètre modifié suite à un échange entre l'ABF et la commune).

La commune de Beaulieu-sur-Loire possède un SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables) qui se substitue au périmètre des 500 m. Un règlement a été édifié pour ce SPR.

2.9.4. Le petit patrimoine témoin du passé

En dehors des monuments historiques et des sites classés et inscrits, les communes possèdent des bâtiments liés à leur histoire et un petit patrimoine qui témoignent des traditions régionales. Ces éléments apportent une qualité au paysage qu'il est important de préserver.



Figure 228 : Château de Bordelure à Bonny-sur-Loire



Figure 228 : Château de la Coudre à Faverelles



Figure 228 : Grange à Breteau



Figure 228 : Ruines du château Gaillard de Châtillon-sur-Loire



Figure 228 : Lavoir de Cernoy-en-Berry



Figure 228 : Maisons de Cernoy-en-Berry



Figure 228 : Croix à Châtillon-sur-Loire



Figure 228 : Puits à Beaulieu-sur-Loire



Figure 228 : Ouvrage du canal à Beaulieu-sur-Loire

2.10. Une fiche synthétique par commune

2.10.1. Adon

Le bourg d'Adon est de taille modeste. Il s'organise autour de la place de l'Eglise. Les extensions récentes se sont implantées à l'Est du bourg et au Nord avec la création d'un petit lotissement.

L'entrée Ouest est marquée par les aménagements des espaces publics autour de l'étang communal.

Plusieurs écarts bâtis composés de fermes et anciennes fermes sont répartis sur l'ensemble du territoire.



Figure 230 : Place de l'Eglise d'Adon



Figure 230 : Lotissement d'Adon

2.10.2. La Bussière

La Bussière a une urbanisation linéaire de village rue. L'entrée Sud forme une longue ligne droite d'extensions récentes avec quelques bâtis anciens. Des aménagements de qualité dans le centre bourg ont permis d'améliorer le cadre de vie des habitants. La Bussière est marqué par la présence en limite urbaine du château qui participe ainsi à l'image du bourg.

Les extensions récentes s'organisent sous forme de lotissements avec notamment de l'habitat collectif groupé. Au Nord, en léger retrait du Bourg un lotissement s'est implanté dans une zone boisée.

L'entrée Nord est marquée par une zone d'activités.

L'urbanisation en dehors du bourg est surtout présente sur la partie Est de la Bussière. Des extensions récentes et quelques bâtiments anciens s'égrainent principalement le long de la route d'Escrignelles.



Figure 232 : Le château participe à l'ambiance du bourg



Figure 232 : Zone d'activités au Nord du bourg

2.10.3. Feins-en-Gâtinais

Feins-en-Gâtinais a le bourg le plus réduit de la communauté de communes. Il se limite à quelques maisons, l'église, la mairie et deux pavillons récents. Cette urbanisation discontinue s'apparente d'avantage à celle d'un hameau.

Quelques écarts bâtis sont localisés en dehors du bourg.



Figure 234 : Eglise de Feins-en-Gâtinais



Figure 234 : Extensions récentes à l'entrée du bourg

2.10.4. Escrignelles

Le Bourg d'Escrignelles présente également un bourg restreint. Quelques constructions sont présentes entre la place de la mairie et la place de l'église.

Les extensions récentes se limitent à quatre pavillons implantés le long de la voie au Nord-Ouest du bourg. Plusieurs fermes et anciennes fermes sont réparties sur l'ensemble du territoire.



Figure 236 : Place de la Mairie d'Escrignelles



Figure 236 : Place de l'Eglise d'Escrignelles

2.10.5. Ouzouer-sur-Trézée

Ouzouer-sur-Trézée est un gros bourg au centre historique marqué par un bâti à l'alignement sur des voies de faible largeur.

Les extensions récentes s'étendent principalement au Nord du bourg avec plusieurs logements locatifs.

La zone d'activités implantée à l'entrée Nord-Ouest du bourg se compose d'importants bâtiments non occupés qui forment une friche industrielle.

Le canal de Briare accompagne la limite Sud du bourg. Il apporte une respiration après l'urbanisation dense du centre historique. Il est le lieu d'accueil des touristes avec sa halte fluviale et le camping aménagé sur la rive.

L'ensemble du territoire communal est ponctué d'écarts bâtis composés de fermes et anciennes fermes.



Figure 238 : Centre historique d'Ouzouer-sur-Trézée



Figure 238 : Le canal de Briare accompagne la limite du bourg

2.10.6. Briare

Briare est le centre urbain le plus important de la communauté de communes.

Le cœur de la ville est implanté au sud du vieux canal, entre l'église et la mairie. L'alignement bâti dense se compose d'une mixité entre constructions d'origine rurale avec toiture en tuiles plates de pays et bâtiments plus cossus type Val de Loire avec pierres calcaires et toiture en ardoises. Les faubourgs sont implantés dans le prolongement du centre ancien, le long des voies existantes. De même pour les premières extensions.



Figure 240 : Centre historique de Briare



Figure 240 : Bâti d'origine rurale

Ensuite les extensions plus récentes se sont faites par quartiers sous forme de lotissements, au Nord du bourg, au-delà de la voie ferrée et au Sud du Bourg. Les derniers quartiers aménagés sont localisés au Nord de la ville, en limite du parc de Trousse-Bois. Des logements collectifs et de l'habitat groupé sont venus s'implanter dans ces zones d'habitats pavillonnaires, principalement au Sud de la ville.

Les bâtiments d'activités sont bien présents dans la ville avec les premiers à l'emplacement de la manufacture. Ils se retrouvent aujourd'hui au cœur de l'urbanisation. Les activités se sont ensuite implantées au Sud et à l'entrée Nord de la ville. Elles sont associées à des bâtiments commerciaux. Les dernières activités ont franchi la limite de la déviation pour s'implanter à la sortie de l'autoroute A77. De même pour la zone d'activités implantée sur la route d'Ouzouer-sur-Trézée et qui marque l'entrée Est de Briare.

Les hameaux de Briare ne sont pas nécessairement liés à d'anciennes fermes.

Au Nord de la commune, en limite de Gien, un alignement de constructions est venu s'implanter le long de la RD 952 et sur le coteau. Cette urbanisation marque bien le paysage du Val de Loire.

Les hameaux de la Vaudelle et de Montaloy sont également localisés aux abords de Gien. Ils sont plus discrets car situés sur un coteau boisé au-delà de la voie ferrée.

Les hameaux sont également présents au Sud de la commune, principalement sur le plateau au niveau du Chesnoy.

Au niveau de la gare de Châtillon, en rive de la RD 2007, le paysage est marqué par les activités implantées en rive de la voie (dépôts de matériaux, parking pour poids lourds du restaurant routier et silos agricoles en arrière-plan). Ce développement est lié aux axes de communication.

Les écarts bâtis restent limités et liés aux fermes et anciennes fermes.



Figure 242 : Urbanisation en rive de la RD 952, au Nord de la commune



Figure 242 : Zone d'activités qui marque l'entrée Est de Briare

2.10.7. Breteau

Le petit bourg de Breteau s'étale de part et d'autre de la vallée de la Trézée. A l'origine il se composait de quelques maisons aux abords de l'église mais le hameau de Montapeine, à l'Ouest, a été rattaché à l'entité principale. On peut encore observer une rupture urbaine entre ces deux entités.

Les extensions récentes sont implantées principalement au Nord du bourg.

Les écarts bâtis se composent de fermes et anciennes fermes.



Figure 244 : Rupture urbaine entre le centre bourg et l'ancien hameau de Montapeine



Figure 244 : Centre du bourg de Breteau

2.10.8. Champoulet

Le bourg de Champoulet se compose de deux entités urbaines. A l'entrée Sud, l'ancien hameau des Petites Clés a été rattaché au bourg d'origine malgré la présence d'une rupture urbaine entre les deux.

Les quelques extensions récentes sont présentes principalement à l'Est du bourg et au niveau de l'ancien hameau des Petites Clés.

L'élément le plus marquant du bourg est la présence en son centre d'un important bâtiment industriel inoccupé.

Les écarts bâtis restent très limités sur le territoire communal.



Figure 246 : Cœur du bourg de Champoulet



Figure 246 : Voie principale de Champoulet

2.10.9. Dammarie-en-Puisaye

Dammarie-en-Puisaye est un petit bourg qui se caractérise par ses deux entités bâties. A l'entrée Sud-Ouest la mairie accompagnée de quelques constructions est séparée de l'entité principale par une rupture urbaine.

Ce village se distingue par la qualité architecturale de ses bâtiments. Le château trône encore au cœur du bourg avec l'église en limite des fortifications et la grange aux dîmes à proximité.

Quelques extensions récentes sont venues s'intercaler dans le tissu bâti.

Les hameaux restent de taille restreinte. Quelques extensions récentes sont parfois venues les agrandir.

Les écarts bâtis se composent de fermes et anciennes fermes.



Figure 248 : Mairie de Dammarie-en-Puisaye



Figure 248 : Cœur historique du bourg avec son château

2.10.10. Ousson-sur-Loire

Ousson-sur-Loire est le seul village de la communauté de commune tourné vers la Loire. Le centre ancien est implanté sur la rive du fleuve. La place du bourg située au pied de l'église et de la mairie reste de taille modeste. Aucun espace public important n'est présent dans le bourg en dehors des équipements sportifs.

Les extensions récentes ont pris beaucoup de place dans le paysage de cette petite commune. Elles se sont implantées sur le coteau le long du fleuve pour profiter de la vue remarquable et sur le plateau sous forme de lotissements.

Ces extensions vont bientôt faire la jonction avec le hameau de la Poste qui est implanté en bordure de la RD 2007. Ce hameau à l'urbanisation discontinu a la particularité d'être composé de bâtis anciens et de bâtiments liés à la voie de communication avec de l'activité mécanique et de la restauration.

La voie de chemin de fer marque la limite urbaine de la commune. Seul une ferme est implantée au-delà.



Figure 250 : Rue principale d'Ousson-sur-Loire



Figure 250 : Vue de l'église depuis les bords de Loire

2.10.11. Bonny-sur-Loire

Le bourg de Bonny-sur-Loire est implanté en rive de la Cheuille, en limite du département de la Nièvre. Le centre ancien est assez étendu. Il est bien caractéristique des centres anciens avec un alignement bâti au parcellaire dense et une présence de jardins très réduite au cœur de ces îlots. Au-delà de ce cœur historique le village c'est prolongé dans un premier temps le long de l'axe principal (ancienne RN7). On peut observer quelques constructions à l'architecture bourgeoise de la première moitié du 20^{ème} siècle.



Figure 251 : Centre bourg de Bonny-sur-Loire



Le développement était limité par la rivière et par la voie de chemin de fer mais les extensions ont ensuite franchi la voie ferrée et certains équipements sont aujourd'hui implantés dans cette zone urbaine. Les extensions se sont prolongées jusqu'à l'ancien hameau de la Villeneuve qui est aujourd'hui rattaché au bourg malgré la présence de plusieurs rupture urbaine. Le dernier lotissement est localisé au Nord du bourg.

Les premières activités se sont implantées le long de l'ancienne RN7 puis une zone d'activités est aménagée à l'entrée Nord du bourg. Cette zone d'activités a la particularité d'être correctement intégrée pour les usagers de la RD 2007 car un ruban végétal a été préservé en accompagnement de la voie.

Au Nord du bourg, la RD 2007 est ponctuée par une urbanisation très diverse. Le hameau du Tiers-Etat marque la limite avec la commune d'Ousson-sur-Loire, puis c'est une jardinerie, quelques écarts bâtis, des activités et enfin une importante maison de retraite qui est implanté non loin du bourg mais sans aucune connexion avec celui-ci.

Quelques hameaux comprenant des extensions récentes sont présents sur le territoire communal.

Les écarts bâtis se résument à des fermes et anciennes fermes mais aussi quelques extensions récentes.



Figure 253 : Ancien hameau de la Villeneuve aujourd'hui rattaché au bourg



Figure 253 : Extensions le long de l'ancienne RN7

2.10.12. Batilly-en-Puisaye

Batilly-en-Puisaye est un petit bourg organisé autour de la place de l'église et de la place Saint-Louis. Quelques extensions récentes sont venues compléter cet ensemble bâti qui reste assez compact.

Le territoire communal est ponctué de quelques hameaux de petites tailles comme celui des Hautiers qui comprend plusieurs extensions récentes.

Des fermes et anciennes fermes constituent les écarts bâtis.



Figure 254 : Cœur du bourg de Batilly-en-Puisaye



2.10.13. Thou

Le bourg de Thou se divise en plusieurs entités bâties assez bien distinctes les unes des autres.

Le centre ancien qui va de la RD 965 à l'église

Des extensions récentes au Nord de cette RD 965 avec notamment un lotissement qui est implanté à l'entrée Nord-Est.

Des bâtiments d'activités qui marquent cette même entrée Nord-Est.

Une importante ferme qui est située à l'Est du bourg, entre la RD 965 et le centre ancien.

Cette ferme marque l'entrée Sud-Est du bourg en arrivant de Faverelles. La salle polyvalente est également au niveau de cette entrée.

L'entrée Sud-Ouest en arrivant de Bonny-sur-Loire est agrémentée par la présence du château de Thou.

L'urbanisation en dehors du bourg est constituée essentiellement d'écarts bâtis.



Figure 256 : Urbanisation en rive de la RD 965



Figure 256 : Importante ferme en limite du bourg

2.10.14. Faverelles

Faverelles est un bourg aux dimensions réduites. Le bâti du centre ancien reste assez espacé. Une placette récemment aménagée anime le cœur du village.

Les extensions récentes sont localisées principalement au Nord du bourg. Elles comprennent quelques logements locatifs.

Une entreprise de matériels agricoles marque l'entrée Ouest du bourg.

Quelques hameaux sont présents à l'Est du bourg. Les autres entités bâties se composent de fermes, d'anciennes fermes et de rares extensions récentes isolées.



Figure 258 : Centre du bourg de Faverelles



Figure 258 : Extensions récentes de Faverelles

2.10.15. Beaulieu-sur-Loire

Beaulieu-sur-Loire se caractérise par l'urbanisation concentrique de son centre historique. Les limites de l'ancienne place forte sont encore bien lisibles dans le paysage avec les vestiges des remparts mais également la forme des voies comme l'allée des Tilleuls. Plusieurs bâtiments existants sont les témoins de ce passé lointain.



Figure 260 : Cœur historique de Beaulieu-sur-Loire



Figure 260 : L'allée des Tilleuls marque la limite du centre historique

Au-delà de cette urbanisation caractéristique on retrouve quelques extensions anciennes le long des voies existantes puis assez rapidement les lotissements traditionnels prennent le relais dans l'organisation du bâti. Deux bâtiments de logements collectifs sont présents dans ce quartier au Nord du bourg et les derniers aménagements sont situés au Sud, avec de l'habitat groupé.

Deux petites zones d'activités sont présentes à l'Ouest et au Nord du Bourg.

La présence de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire en limite communale a entraîné un important développement des extensions récentes. Ces nouveaux pavillons ne se sont pas implantés uniquement dans le bourg. Les hameaux se sont fortement développés et le hameau de Mainbray qui est le plus important présente une urbanisation assez anarchique. Les nombreuses « dents creuses » et ruptures urbaines présentes dans l'emprise du hameau ne facilite pas la lecture des lieux. Les hameaux de l'Étang et d'Assay, au Nord de la commune présentent une organisation plus traditionnelle avec des extensions récentes moins présentes. En dehors des nombreux hameaux, les écarts bâtis sont également bien présents dans le paysage.



Figure 262 : Lotissement de Beaulieu-sur-Loire



Figure 262 : Hameau traditionnel de l'Etang

2.10.16. Châtillon-sur-Loire

Châtillon-sur-Loire est le bourg le plus important sur la rive gauche de la Loire.

Les voies étroites, l'alignement du bâti, et le dénivelé entre la partie haute et la partie basse du bourg donnent son identité au cœur historique. Des aménagements récents ont permis de rendre plus attractif ces espaces pas toujours adaptés aux modes de vie actuels.



Figure 264 : Partie haute du centre historique et coteau végétalisé qui apporte une respiration dans l'urbanisation dense du cœur historique



Figure 264 : Abords de la mairie et du temple protestant en partie basse du cœur historique

Les extensions récentes se sont fortement développées le long des différents axes de communication. Cet étalement urbain est ponctué de nombreuses « dents creux » et de quelques ruptures urbaines. Plusieurs opérations de lotissements se sont implantées au Sud et au Nord du centre ancien. L'habitat individuel pavillonnaire côtoie de l'habitat groupé et quelques collectifs.

Les dernières extensions sont localisées au Nord du bourg, dans le prolongement des nouveaux équipements récemment créés (collège, gymnase, EHPAD,...).

Une zone d'activités est présente au Sud du bourg.

Les limites du bourg sont mal définies dans la vallée au Sud-Ouest. Le développement urbain a englobé plusieurs hameaux et il est aujourd'hui difficile de savoir si le hameau de Villiers appartient à l'entité urbaine du bourg ou non.

Quelques hameaux sont présents sur la commune principalement au sud du bourg. Ils se composent de bâtis anciens et d'extensions récentes.

Les écarts bâtis répartis sur l'ensemble du territoire complètent le paysage urbain de Châtillon-sur-Loire.



Figure 266 : Extensions récentes le long de la RD 50, dans la vallée de l'Ethelin



Figure 266 : Dernière extension récente au Nord du bourg

2.10.17. Saint-Firmin-sur-Loire

Saint-Firmin-sur-Loire offre un profil de village rue. Le bourg s'est principalement développé le long de la RD 951. Le centre ancien, situé aux abords de l'église est de taille modeste.

Les extensions récentes se sont implantées le long des axes existants. Seul, un petit lotissement est présent au Sud-Ouest du bourg.

Le hameau de Rigaults est le plus important de la commune. Il se compose d'un alignement de parcelles de part et d'autre de la voie avec une majorité de pavillons récents. Il comprend également des « dents creuses » et ruptures urbaines.

Des écarts bâtis s'ajoutent aux quelques hameaux pour compléter la liste des entités bâties.



Figure 268 : Centre ancien de taille modeste



Figure 268 : Village rue marqué par la RD 951

2.10.18. Autry-le-Châtel

Autry-le-Châtel est un important village rue qui s'est implanté principalement le long de la RD 53.

Le centre ancien forme un alignement bâti le long de cet axe. La notion de village rue est atténuée au cœur du village pour les sinuosités de la voie. Après la place de l'église qui marque les limites du centre ancien, la notion de village rue réapparaît avec une long ligne droite qui va jusqu'à l'entrée Nord du bourg.

Les extensions récentes sont principalement présentes au Nord du bourg sous forme de lotissements.

Les équipements sont présents aux abords de ces extensions récentes avec la mairie, les écoles et les terrains de sports.

Ce quartier évolue avec les travaux d'extension, des équipements et un lotissement.

Les activités sont principalement implantées en dehors du bourg, en rive de la RD 53. Des bâtiments industriels marquent le paysage au niveau de la Guilbarterie et semblent en partie inoccupés. Plus au Nord, en limite communale se sont les serres de l'entreprise Monsanto qui sont visibles de loin.

En plus de ces serres et bâtiments d'activités, l'urbanisation présente en dehors du bourg se compose de quelques petits hameaux et d'écarts bâtis avec des fermes et anciennes fermes.



Figure 270 : Centre bourg avec l'église et quelques commerces



Figure 270 : Les abords des écoles sont un autre lieu de vie qui se développe

2.10.19. Cernoy-en-Berry

Cernoy-en-Berry est un petit bourg traversé par la rivière Notre Heure. La place de l'église forme le cœur du centre ancien. L'architecture des bâtiments présents aux abords de cette place donne un certain cachet au village.

Des liaisons douces aménagées dans les espaces verts relient le centre bourg aux extensions récentes implantées au Nord et à l'école. Elles renforcent l'attrait de ce village rural tout comme les aménagements réalisés dans la vallée de la rivière.

Des activités en cours d'extension marquent l'entrée Ouest du bourg.

Les extérieurs du bourg sont ponctués de plusieurs petits hameaux et d'écarts bâtis.



Figure 272 : Bourg traversé par la rivière Notre Heure



Figure 272 : Liaison douce pour relier le centre bourg avec les extensions récentes et l'école

2.10.20. Pierrefitte-ès-Bois

Le petit bourg de Pierrefitte-ès-Bois s'est développé le long de la RD 49 et de la RD 853.

L'urbanisation du centre ancien reste assez dense avec une placette récemment aménagée au cœur du village.

Quelques extensions récentes sont insérées dans ce bâti ancien et dans une petite zone urbaine implantée au Sud du bourg après une rupture urbaine.

Un étang en bordure de la rivière Notre Heure et des espaces de loisirs, à l'entrée Est du bourg apportent des aires de détente aux habitants.

Quelques petits hameaux, des pavillons isolés et des fermes dans certaines très importantes comme aux Guilbaudières ponctuent ce paysage extérieur au bourg.



Figure 274 : La RD 49, axe principal du bourg



Figure 274 : La RD 853, axe secondaire du bourg

Élément de synthèse :
« Paysage et patrimoine »

En termes de **paysage naturel** :

- Un territoire à l'articulation de plusieurs régions naturelles.
- Une diversité des paysages qui est un atout pour l'attractivité touristique et la qualité du cadre de vie.
- La Loire, élément central du territoire, qui a façonné le paysage. Ce paysage vivant et évolutif a tendance à se refermer avec le développement de la ripisylve.
- Le canal de Briare et le canal latéral à la Loire qui marquent de leurs empreintes le paysage local.

En termes de **morphologie urbaine et du patrimoine** :

- Un territoire avec une diversité urbaine importante mais essentiellement rurale, seulement deux communes de plus de 2 000 habitants (Briare, pôle majeur sur la rive droite, et Châtillon-sur-Loire, pôle secondaire sur la rive gauche).
- Un développement urbain essentiellement sous forme de lotissements consommateurs d'espace.
- Une urbanisation pas toujours maîtrisée avec la présence de « dents creuses » et ruptures urbaines au niveau des extensions récentes.
- Des hameaux, plus développés sur la rive gauche de la Loire avec de nombreuses extensions récentes qui banalisent l'espace.
- Des zones d'activités réparties sur de nombreuses communes avec l'apparition de plusieurs friches industrielles.
- Plusieurs centres historiques de qualité propices au développement touristique.
- Un important patrimoine bâti qui apporte une diversité dans l'attrait touristique du territoire.

Enjeux

En termes de **paysage naturel** :

- Préserver la diversité des paysages pour éviter la banalisation des paysages.
- Renforcer le rôle prépondérant de la Loire au cœur de la vie locale et de l'attractivité touristique, notamment en renforçant les ouvertures sur le fleuve.
- Mettre en valeur le canal de Briare, le canal latéral à la Loire et l'ensemble des ouvrages associés pour un meilleur développement touristique, notamment de la partie Nord-Est du territoire qui semble en retrait de la communauté de communes.

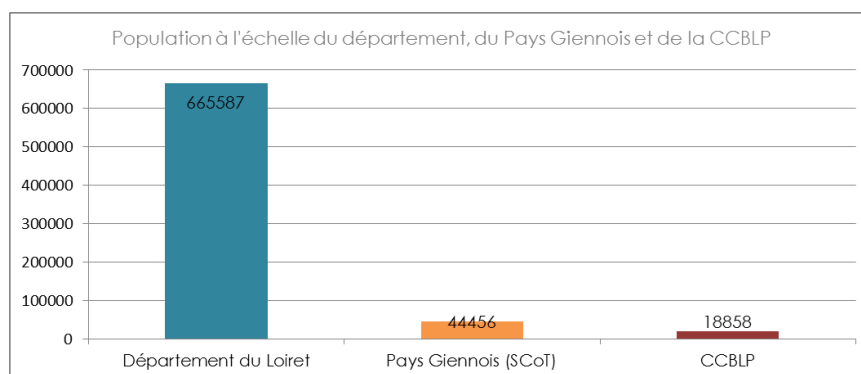
En termes de **morphologie urbaine et de patrimoine** :

- Veiller à renforcer la densité urbaine au niveau des « dents creuses » et des ruptures urbaines avant de poursuivre les extensions urbaines.
- Maîtriser l'extension des hameaux pour limiter l'étalement urbain et la banalisation du paysage.
- Soutenir l'urbanisation des zones d'activités pour éviter le développement des friches industrielles.
- S'interroger sur le devenir des friches industrielles et des quelques points noirs visuels en rive de la RD 2007.
- Mettre en valeur la diversité touristique du patrimoine local et des cœurs de village au passé historique remarquable.

3. Population

3.1. *Intercommunalité au cœur d'un bassin de vie d'importance départementale et d'un Pays porteur d'un projet communautaire*

La population de la Communauté de Communes représente 2,8 % de la population du Loiret. Son pôle urbain principal, la commune de Briare est la 23^e commune en peuplement du département.



Le découpage des bassins de vie est assuré par l'INSEE afin de faciliter la lecture de la structuration du territoire français (1666 bassins de vie). Bien qu'il ne s'agisse pas d'une limite administrative, il s'agit du plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. 6 domaines sont retenus dans la définition de ce territoire cohérent : les services aux particuliers, les commerces, l'enseignement, la santé, les sports, loisirs et culture et les transports.

La Communauté des communes Berry Loire Puisaye est comprise dans le bassin de vie de Gien. Composé de 50 communes, il est peuplé de plus de 69 000 habitants, répartis sur 1 752 km². La population du bassin de vie représente près de 3 % des habitants de la région Centre Val de Loire et 10 % de la population du département du Loiret.

Au sein de ce bassin de vie, la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et ses 20 000 habitants représentent près de 30 % de la population totale pour 33 % de la superficie totale.

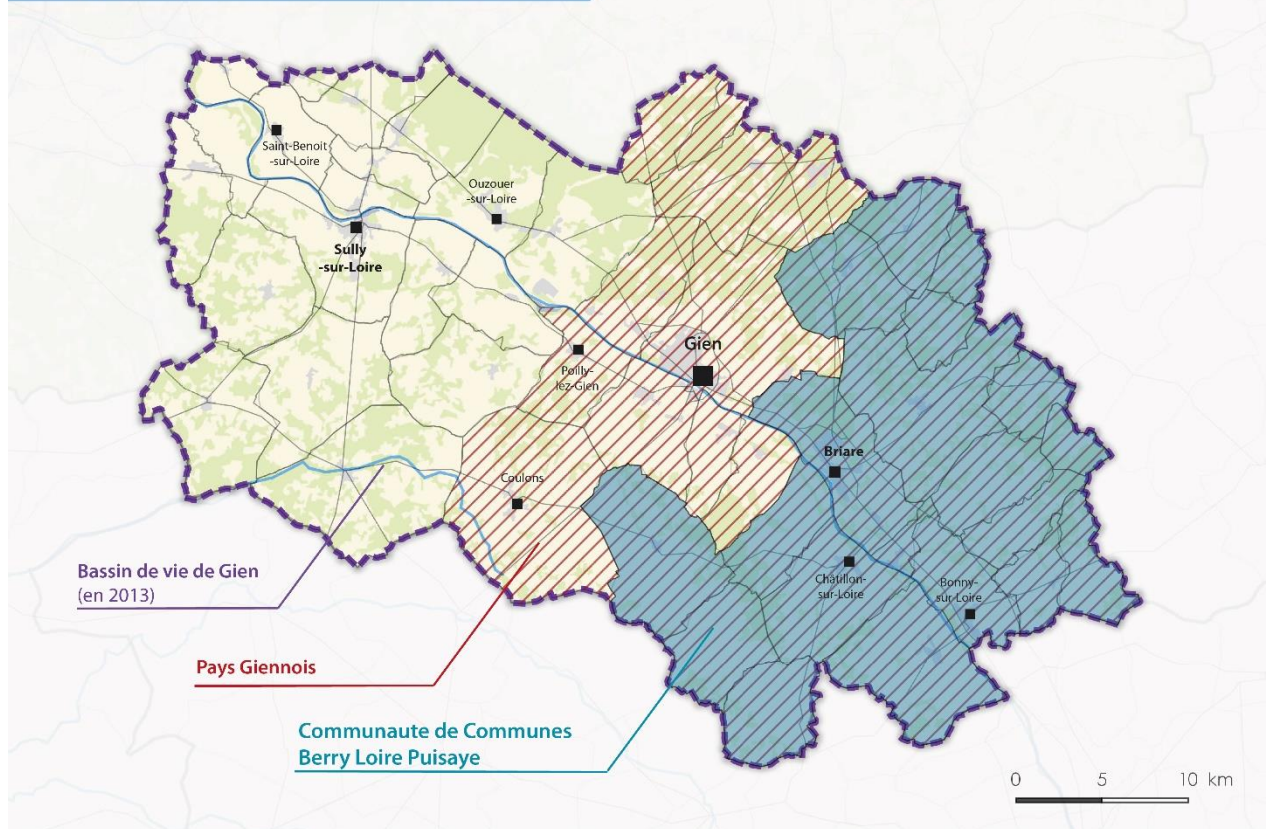
Le bassin de vie de Gien est structuré principalement par trois pôles urbains situés en rives de la Loire : Gien, Briare et Sully-sur-Loire. La commune de Gien en est le pôle centre avec ses 15 160 habitants (soit 22 % de la population totale du bassin).

Briare, principal pôle structurant de la communauté de communes accueille 5 700 habitants, soit environ 8,3 % de la population.

Un chapelet de petites villes abritant autour de 1 000 à 3 000 résidents structure le reste du bassin de vie notamment autour de l'axe ligérien. Ces polarités secondaires sont largement représentées à l'échelle de la communauté de communes avec Châtillon-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée et Autry-le-Châtel. Cet ensemble de communes abrite ainsi la majorité des habitants de la CC (51,6 % de la population intercommunale).

L'ensemble du bassin de vie demeure néanmoins majoritairement rural : 16 % de sa population résident en effet dans une commune dont la population est inférieure à 1 000 habitants. A l'échelle de la CCBLP, cette tendance est plus affirmée puisque ce sont 19,7 % des habitants qui résident dans une petite commune (de moins de 1000 habitants).

Place de la CC Berry Loire Puisaye au sein du bassin de vie de Gien et du Pays Giennois



Le Pays Giennois regroupe la Communauté des communes Giennaises et la Communauté de communes Berry Loire Puisaye et constitue le socle géographique d'un projet de territoire commun traduit au sein du Schéma de Cohérence Territoriale. Le périmètre du Pays Giennois abrite 44456 habitants en 2013 soit 6,7 % de la population départementale.

Les deux intercommunalités qui le composent offrent une répartition démographique relativement équivalente puisque les habitants de la CCBLP représentent 42,3 % de la population du grand territoire.

3.2. Evolution démographique de la population intercommunale

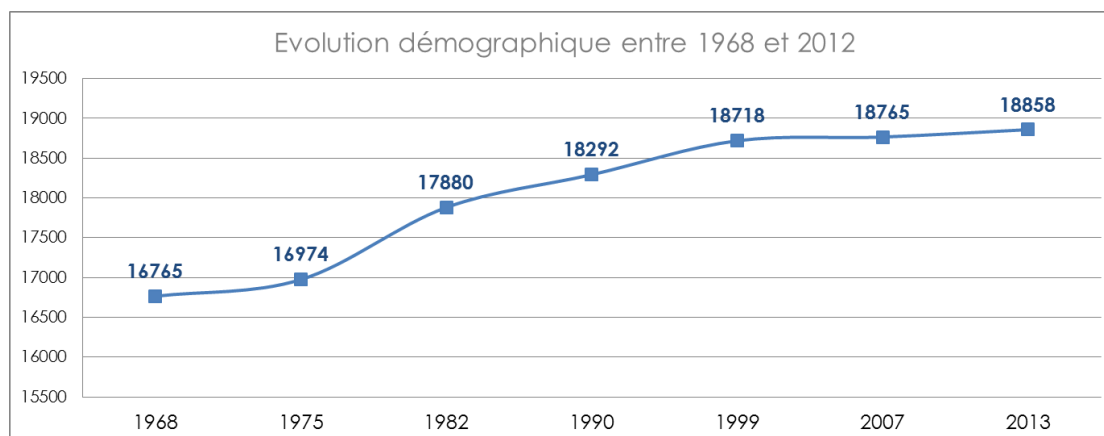
En 2013, on comptait 18 858 habitants sur le territoire de la Communauté des communes Berry Loire Puissaye. Ainsi l'intercommunalité abrite 2,8 % de la population départementale.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la population a connu une évolution globale positive depuis la fin des années 60 avec une augmentation totale de plus de 2093 habitants supplémentaires, soit une augmentation 12,5 % de population intercommunale depuis 1968. Cette tendance va être particulièrement marquée durant les décennies 70, 80 et 90 avant de connaître une stabilisation dès le début des années 2000. Depuis, la courbe des effectifs démographiques va connaître une croissance très modérée conduisant à une quasi-stagnation de la population intercommunale.

	1975	1982	1990	1999	2007	2013
Population	16974	17880	18292	18718	18765	18858
Taux de croissance annuelle moyen	+ 0.18 %	+ 0.76 %	+ 0.29 %	+ 0.26 %	+ 0.03 %	+ 0.08 %
Croissance de la population globale en %	+ 1.2 %	+ 5.3 %	+ 2.3 %	+ 2.3 %	+ 0.3 %	+ 0.5 %
Evolution effective de la population	+ 209	+ 906	+ 412	+ 426	+ 47	+ 93

La Communauté de communes a ainsi connu un affaiblissement de son rythme de croissance lors de la première moitié des années 2000 alors que le taux de croissance annuelle moyen est passé de + 0,2 % pendant les années 90 à un taux + 0,03 % (soit une augmentation de seulement 47 habitants entre 1999 et 2007).

Ce rythme apparaît aujourd'hui amorcé sa reprise : avec 93 nouveaux habitants en 6 ans, le taux de croissance annuelle est désormais de + 0,08 %.



Plusieurs constats peuvent être mis en avant au regard de l'analyse comparative des évolutions démographiques du département du Loiret et de l'ensemble du Pays Giennois :

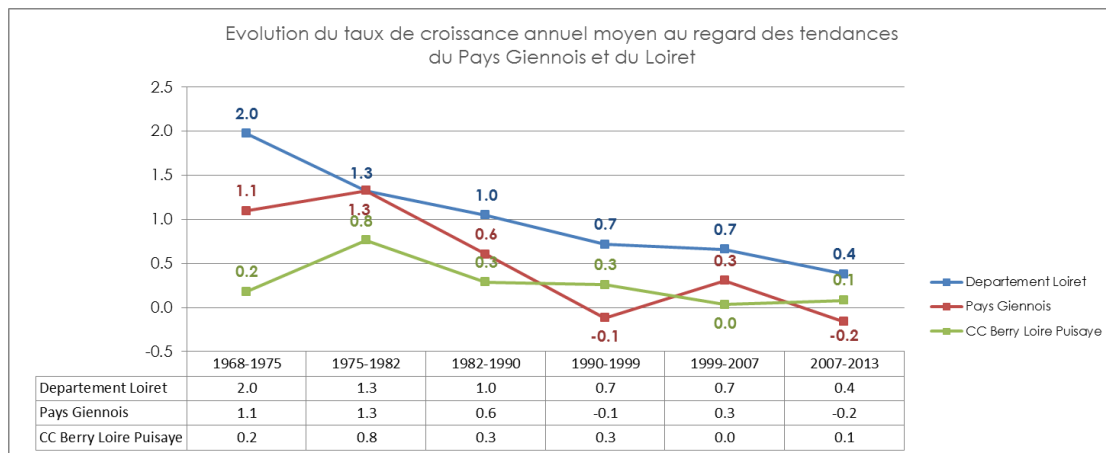
La croissance démographique a systématiquement été plus faible dans ses tendances que celle connue à l'échelle du département. En retenant la seule période 1990-2013, la CC gagne en moyenne 11 % de population en moins que la tendance départementale.

Le rythme de croissance de la Communauté de communes suit les tendances globales observées dans le Loiret. Ainsi depuis le début des années 90, le Loiret a perdu 0,3 % de croissance annuelle moyenne soit une perte de 42 % de sa croissance alors que le territoire de la CCBLP a perdu 0.2 % de croissance 66 % de son taux annuel.

Le rythme de croissance démographique est plus stable que celui connu sur l'ensemble du Pays Giennois. Bien que globalement plus faible que celui connu par le Pays, la variation de population n'est pas soumise à l'alternance périodes de croissance et de perte de population que connaît le Pays Giennois depuis les années 1980.

Par ailleurs la CCBLP n'a jamais connu un taux négatif, c'est-à-dire que le territoire n'a pas été confronté à une baisse de population comme cela a pu être le cas pour le Pays au cours des années 1990 et au début des années 2000. Cela signifie notamment que la croissance de la CCBLG tend à stabiliser celle de la Communauté des communes giennaises qui connaît des fluctuations plus marquées de sa population. Sur la dernière période de recensement (2007-2013), la CCBLG a connu un rythme de croissance supérieur à celui observé à l'échelle du Pays.

L'augmentation du taux de croissance annuel moyen connu entre 2007 et 2013 est un phénomène original sur le territoire s'inscrivant en opposition avec les tendances départementales comme celles du Pays. Ce phénomène engage à considérer l'attractivité résidentielle du territoire de la CCBLP.



3.3. Répartition de la population sur le territoire intercommunal

3.3.1. Répartition de la population par commune

La répartition démographique à l'échelle de Communauté de communes permet d'observer une certaine diversité dans le rôle résidentiel joué par les territoires de l'intercommunalité. Les écarts existants entre les communes sont très marqués notamment entre une commune la plus peuplée de 5748 habitants (Briare) et la moins peuplée de 41 habitants (Feins-en-Gâtinais), soit un rapport de 1 à 140.

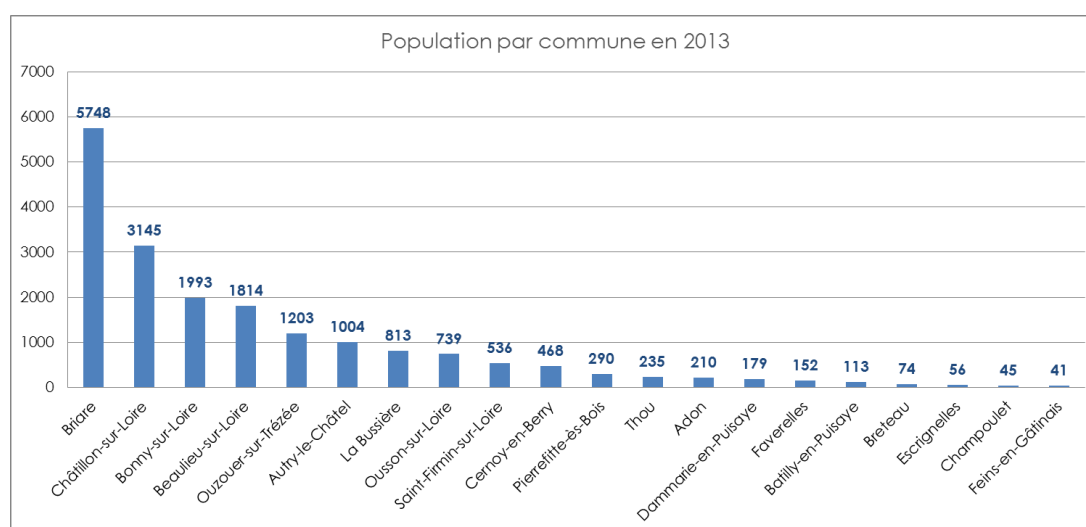
Plusieurs profils démographiques apparaissent avec :

Une centralité affirmée sur la commune de Briare qui, avec 5748 habitants (30,5 % de la population intercommunale), La polarité résidentielle est néanmoins partagée avec second pôle de vie de la CC, Châtillon-sur-Loire qui accueille 3145 habitants (16,7 % de la population). Ces deux communes concentrent ainsi 47 % de la population de la CCBLP.

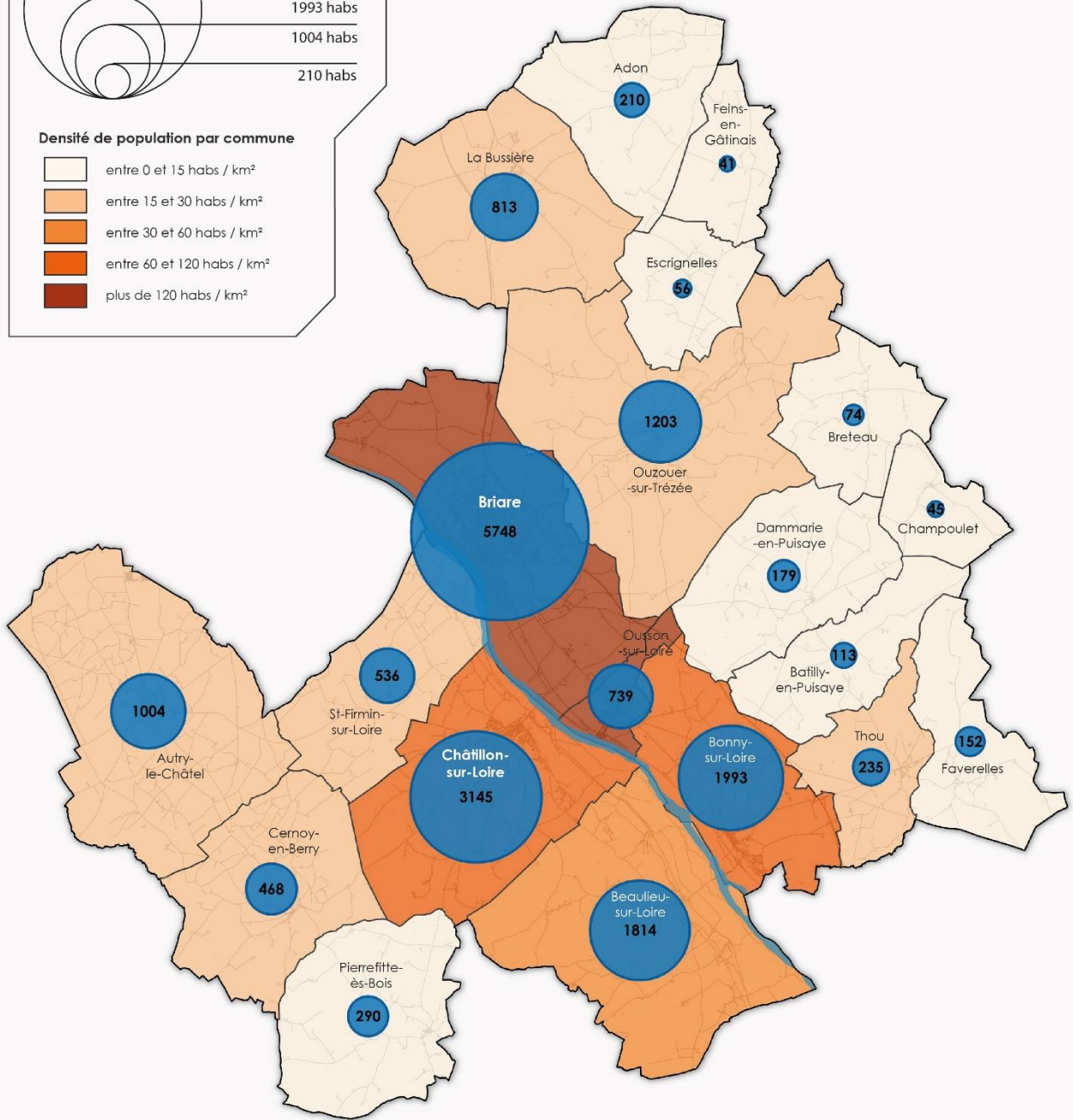
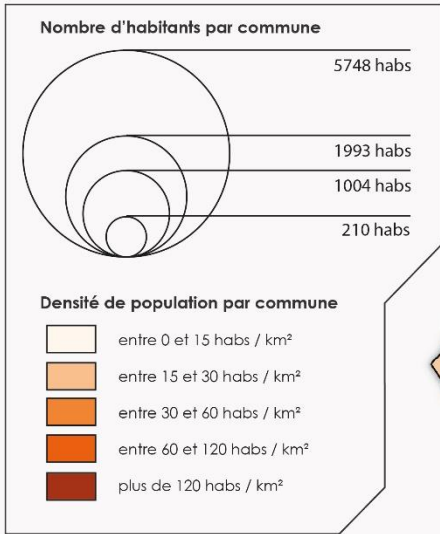
Les communes péri-urbaines importantes (autour de 1900 habitants) que sont Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire.

Des communes périphériques moins importantes (entre 1200 et 450 habitants) : Ouzouer-sur-trézée, Autry-le-Châtel, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Saint-Firmin-sur-Loire et Cernoy-en-Berry.

Et enfin des 10 communes rurales et faiblement peuplées (moins de 300 habitants) : Pierrefitte-ès-Bois, Thou, Adon, Dammarie-en-Puisaye, Faverelles, Batilly-en-Puisaye, Breteau, Escrignelles, Champoulet et Feins-en-Gâtinais.



Répartition de la population intercommunale



3.3.2. Des évolutions démographiques divergentes

Les évolutions démographiques ne sont par ailleurs pas uniformes sur le territoire intercommunal :

Commune	Population communale						
	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013
Adon	285	247	211	189	198	169	210
Autry-le-Châtel	853	835	937	919	1015	1032	1004
Batilly-en-Puisaye	164	123	122	95	110	108	113
Beaulieu-sur-Loire	1538	1525	1502	1644	1693	1756	1814
Bonny-sur-Loire	1701	1778	1830	1921	1924	2043	1993
Breteau	161	124	97	87	82	78	74
Briare	5140	5637	6267	6070	5994	5660	5748
Cernoy-en-Berry	503	460	403	380	439	464	468
Champoulet	79	96	82	72	69	53	45
Châtillon-sur-Loire	2301	2326	2491	2822	2947	3072	3145
Dammarie-en-Puisaye	236	206	176	181	155	168	179
Escrignelles	112	86	85	83	78	72	56
Faverelles	201	187	182	172	198	163	152
Feins-en-Gâtinais	111	68	63	59	44	50	41
La Bussière	531	545	644	715	749	782	813
Ousson-sur-Loire	449	519	593	621	684	761	739
Ouzouer-sur-Trézée	1269	1216	1218	1185	1209	1294	1203
Pierrefitte-ès-Bois	421	341	316	324	318	290	290
Saint-Firmin-sur-Loire	475	445	465	509	554	513	536
Thou	235	210	196	244	258	237	235
Total CCBLP	16765	16974	17880	18292	18718	18765	18858

Les tendances récentes (1999-2013) montrent des écarts importants d'évolution démographique selon les communes (voir carte et tableau pages suivantes). Si l'on observe une croissance démographique générale de + 0,75 % par rapport aux effectifs de 1999, l'évolution par commune permet de constater que cette tendance n'impacte pas uniformément l'ensemble des communes. Les contrastes sont marquées, entre des communes qui ont gagné une population nouvelle et celles qui ont été confrontées à une baisse de leur population. Sur les 20 communes de l'intercommunalité seules 9 ont connu une croissance démographique pour 11 ayant connu une baisse de leurs effectifs.

Cette tendance à la baisse démographique se concentre sur la partie centre-nord du territoire intercommunal. La ville-centre de Briare a connu la baisse la plus conséquente en effectif avec – 246 habitants (- 4 %).

En terme de proportion, ce sont les communes de Champoulet, d'Escrignelles et de Faverelles qui ont une part importante de leur population quitter la commune (entre - 23 et - 35 % d'habitants en moins). De manière moins spectaculaire, les communes de Pierrefitte-ès-Bois, Thou, Breteau et Fein-en-Gâtinais ont connu une décroissance supérieure à 5 %.

Commune	Population en 1999	Population en 2013	Evolution (en nombre d'habitants)	Evolution (en %)
Adon	198	210	+ 12	+ 6.1 %
Autry-le-Châtel	1015	1004	- 11	- 1.1 %
Batilly-en-Puisaye	110	113	+ 3	+ 2.7 %
Beaulieu-sur-Loire	1693	1814	+ 121	+ 7.1 %
Bonny-sur-Loire	1924	1993	+ 69	+ 3.6 %
Breteau	82	74	- 8	- 9.8 %
Briare	5994	5748	- 246	- 4.1 %
Cernoy-en-Berry	439	468	+ 29	+ 6.6 %
Champoulet	69	45	- 24	- 34.8 %
Châtillon-sur-Loire	2947	3145	+ 198	+ 6.7 %
Dammarie-en-Puisaye	155	179	+ 24	+ 15.5 %
Escrignelles	78	56	- 22	- 28.2 %
Faverelles	198	152	- 46	- 23.2 %
Feins-en-Gâtinais	44	41	- 3	- 6.8 %
La Bussière	749	813	+ 64	+ 8.5 %
Ousson-sur-Loire	684	739	+ 55	+ 8.0 %
Ouzouer-sur-Trézée	1209	1203	- 6	- 0.5 %
Pierrefitte-ès-Bois	318	290	- 28	- 8.8 %
Saint-Firmin-sur-Loire	554	536	- 18	- 3.2 %
Thou	258	235	- 23	- 8.9 %
Total CdC	18718	18858	140	+ 0.75 %

L'évolution de la population s'est opérée au profit des communes plus périphériques, notamment vis-à-vis de l'agglomération giennoise.

Chatillon-sur-Loire a connu la croissance la plus importante en effectif avec 198 habitants supplémentaires représentant une augmentation de 6,7 % de sa population par rapport à 1999. En termes de proportion c'est Dammarie-en-Puisaye qui s'est développé le plus intensément, avec 25 nouveaux habitants correspondant à une croissance supérieure à 15 %.

S'ajoute à celles-ci, 8 autres communes ayant bénéficié d'une augmentation de leur population. La majorité ont connu une croissance entre 5 et 10 % : Beaulieu-sur-Loire (+121 habitants), La Bussière (+64 habitants, Ousson-sur-Loire (+ 55 habitants), Cernoy-en-Berry (+ 29 habitants), Adon (+12 habitants).

Proportionnellement, les communes de Batilly-en-Puisaye (+ 3 habitants) et Bonny-le-Loire (+ 69 habitants) se sont développées plus modérément par rapport à leur population de 1999.

Les communes de Saint-Martin-sur-Ocre et Les Choux ont pour leur part connu une croissance plus modérée tant à l'échelle de l'intercommunalité qu'à l'échelle de leurs effectifs communaux.

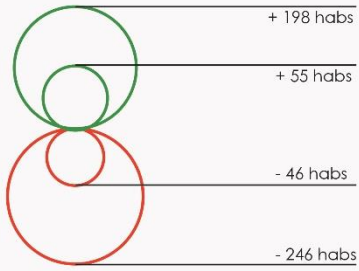
Ces écarts de développement au cours de 15 dernières années permettent de constater que ce sont finalement les communes les proches de l'agglomération giennoise qui semblent les plus affectées par la baisse de population (exception faite de La Bussière et d'Adon au nord).

Ainsi, le pôle urbain de Briare a connu une baisse importante de population au profit des pôles secondaires du territoire : Châtillon, Bonny et Beaulieu.

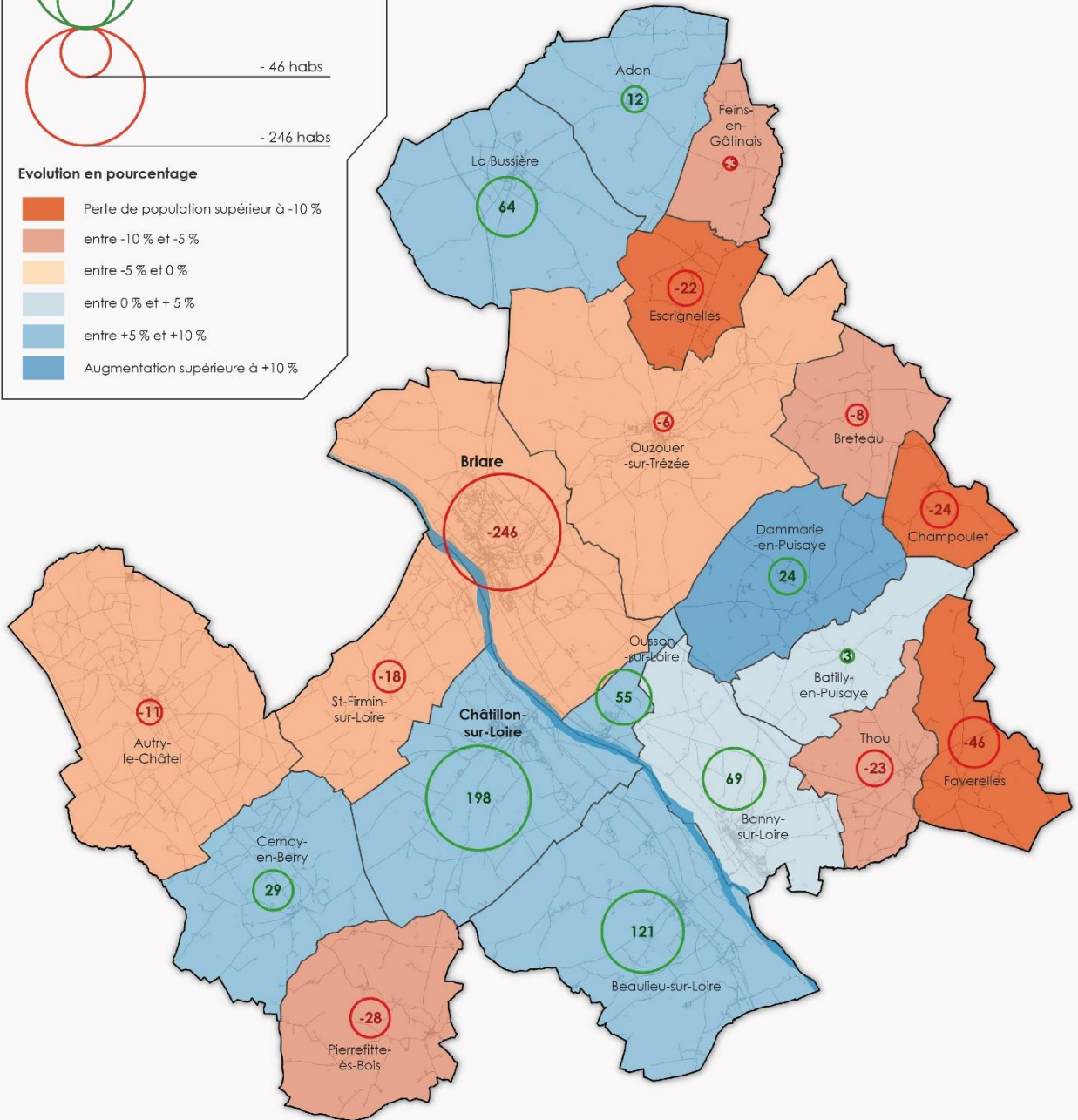
Enfin, les communes rurales les plus éloignées et enclavées des pôles urbains enregistrent également une baisse de population. C'est le cas de Champoulet, Faverelles, Thou ou encore Pierrefitte-ès-Bois.

Evolution démographique entre 1999 et 2013

Evolution effective de population sur la période 1999-2013



Evolution en pourcentage

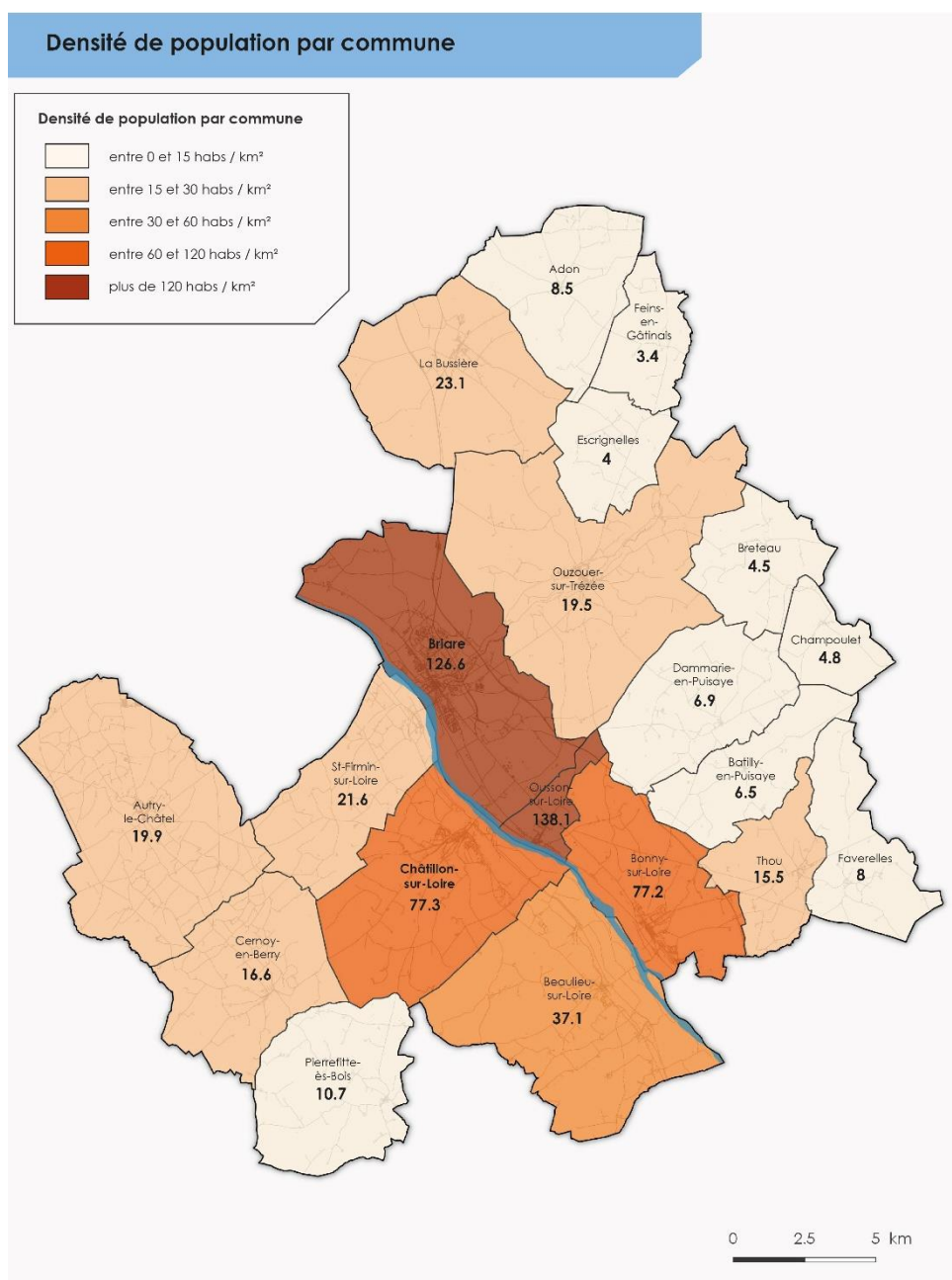


3.4. Densité et concentration de la population sur le territoire intercommunal

3.4.1. Densité par commune

A l'échelle intercommunale la densité moyenne est de 34 habitants au km². La CCBLP offre donc une concentration de population près de 3 fois moins élevé que la moyenne départementale (98 habitants / km²). Elle se situe également en dessous de la moyenne du Pays Giennois qui est 49,1 habs/km² soit une moyenne (la densité moyenne de la Communauté des communes Giennoises étant bien supérieure avec 71,5 habs / km²). Cette densité se situe par ailleurs au niveau de la moyenne nationale (33 habitants / km²).

L'hétérogénéité observée précédemment dans la répartition démographique se retrouve ainsi également dans la densité de population par commune. Là encore les écarts d'une commune à une autre peuvent être importants.



On distingue notamment que les communes les plus densément peuplées se concentrent le long de la Loire alors que les communes périphériques, notamment à l'est, sont les moins densément peuplées.

Les communes les plus densément peuplées sont Briare et Ousson-sur-Loire. Le premier cas s'explique par la concentration de population au sein du bourg de Briare et la seconde par la faible taille d'Ousson qui dispose finalement de peu d'espaces en dehors de son tissu bâti. Ce sont par ailleurs les deux seules communes de la Communauté de communes présentant une densité supérieure à la moyenne du département.

Elles sont suivies par les communes de Châtillon-sur-Loire et de Bonny-sur-Loire (77,3 habs / km²) puis de Beaulieu-sur-Loire (37 habs / km²).

Les communes dont la densité est comprise autour de 20 habs/km² se concentrent sur la limite ouest de la Communauté de Communes, à proximité de l'agglomération giennoise.

Les communes restantes présentent une densité faible alors qu'il s'agit parfois de communes de grande superficie. Sur les 20 communes de la CC, 8 possèdent une densité inférieure à 10 habs/km². Toutes sont par ailleurs situées en frontière nord / est de l'intercommunalité. Les densités minimales sont atteintes sur les communes de Feins-en-Gâtinais, d'Escrignelles, Breteau et Champoulet (moins de 5 habitants au km²).

3.4.2. Concentration de population dans les ensembles bâtis

La répartition inégale de la population est également visible à l'échelle des entités bâties (voir carte page suivante). Cette analyse plus fine permet d'observer la localisation des principaux pôles résidentiels de l'intercommunalité.

La majorité des tissus urbains denses se concentrent dans les parties centrales de l'intercommunalité avec les bourgs de Briare de Châtillon, d'Ousson, de Bonny et de Beaulieu.

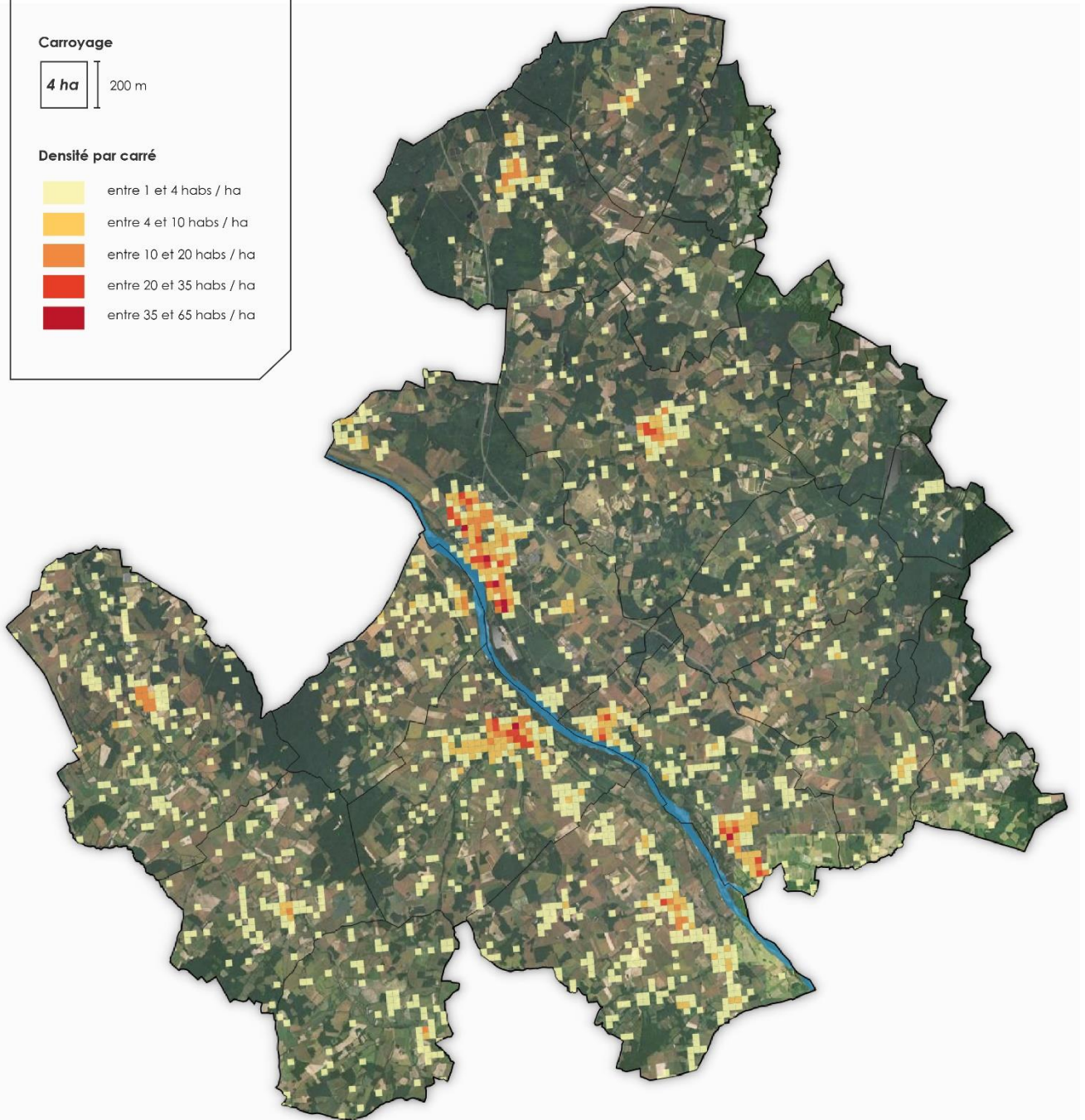
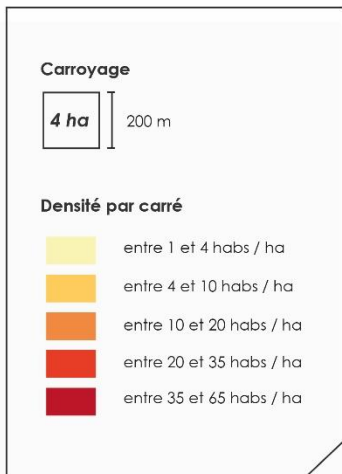
Se distinguent ainsi les centres bourgs des principales communes de la CC et notamment ceux de Briare, Châtillon et Bonny qui présentent les densités de population plus importantes (parfois supérieur à 35 habs au km²). Les plus fortes densités sont atteintes au niveau des quartiers de logements collectifs de Briare (Clos des Buchets, rue des Emaux, rue des Cent Boiselles), puis dans les centres historiques de Bonny, de Briare et enfin de Châtillon.

Des concentrations secondaires de population sont néanmoins bien présentes en dehors des rives de la Loire. Il s'agit des bourgs d'Ouzouer, de La Bussière et Autry-le-Châtel qui viennent constituer des pôles résidentiel relais sur les plateaux.

Les autres bourgs de la CCBLP concentrent faiblement la population, tant ne superficie qu'en densité. Là encore frange nord / nord-est de la Communauté de communes se caractérise par la faible concentration de population.

Le territoire de la CCBLG est par ailleurs fortement concerné par l'habitat dispersé se caractérisant par une multitude d'écarts bâtis et de petits hameaux qui tendent à répartir une partie de la population en dehors des tissus urbanisés, des bourgs et villages.

Densité des entités bâties

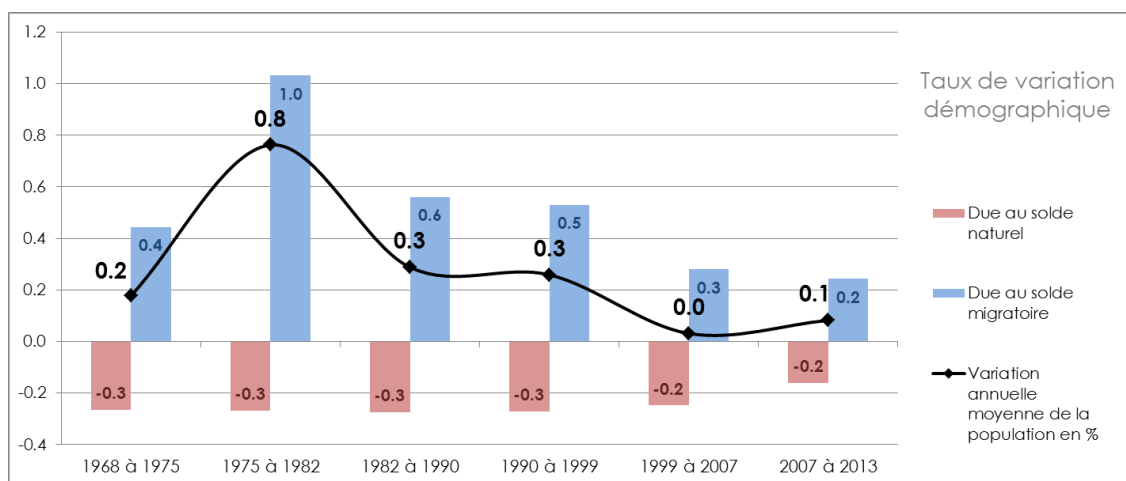


0 2.5 5 km

3.5. Solde migratoire / solde naturel

Le taux de croissance annuelle moyen de la CCBLP a ainsi été fluctuant au fil des dates de recensement. On observe une baisse générale de ce taux, jusqu'à ce que celui-ci devienne négatif dès le début des années 1990, malgré un sursaut positif dans la première moitié des années 2000.

Les deux composantes du mouvement de la population, le solde naturel et le solde migratoire, ont vu leur contribution évoluer dans le temps.



Les soldes migratoires de la population montrent que celle-ci déserte davantage la commune centre de Briare ainsi que les communes situées sur la moitié nord-ouest de la Communauté de Communes. Les communes périurbaines et les centres secondaires ont vu leur attractivité croître avec l'arrivée d'une population extérieure.

Ces phénomènes ne sont pas propres à la CCBLP et se retrouvent dans la majorité des pôles urbains du Loiret, notamment dans l'agglomération orléanaise, où la ville centre ainsi que sa première couronne connaissent un solde migratoire négatif alors que les communes situées en périphérie connaissent une forte croissance de population. Ces tendances s'expliquent en partie par l'augmentation du foncier et des loyers dans les villes centres qui pousse les ménages, notamment les plus jeunes, à rechercher des logements dans le périurbain. Ainsi sur le territoire du Pays Giennois, les quatre communes les plus peuplées (Gien, Briare, Coullons et Chatillon-sur-Loire) connaissent un taux de migration négatif, cela peut traduire un prix du foncier plus important dans ces pôles.

A l'inverse, les autres communes de taille moyenne (400 à 2 400 habitants) possèdent une variation positive de la population due au solde migratoire. Sur les plus petites communes, le faible nombre de personnes concernées rend l'analyse du solde migratoire plus délicate mais une tendance à la perte de population est cependant observée.

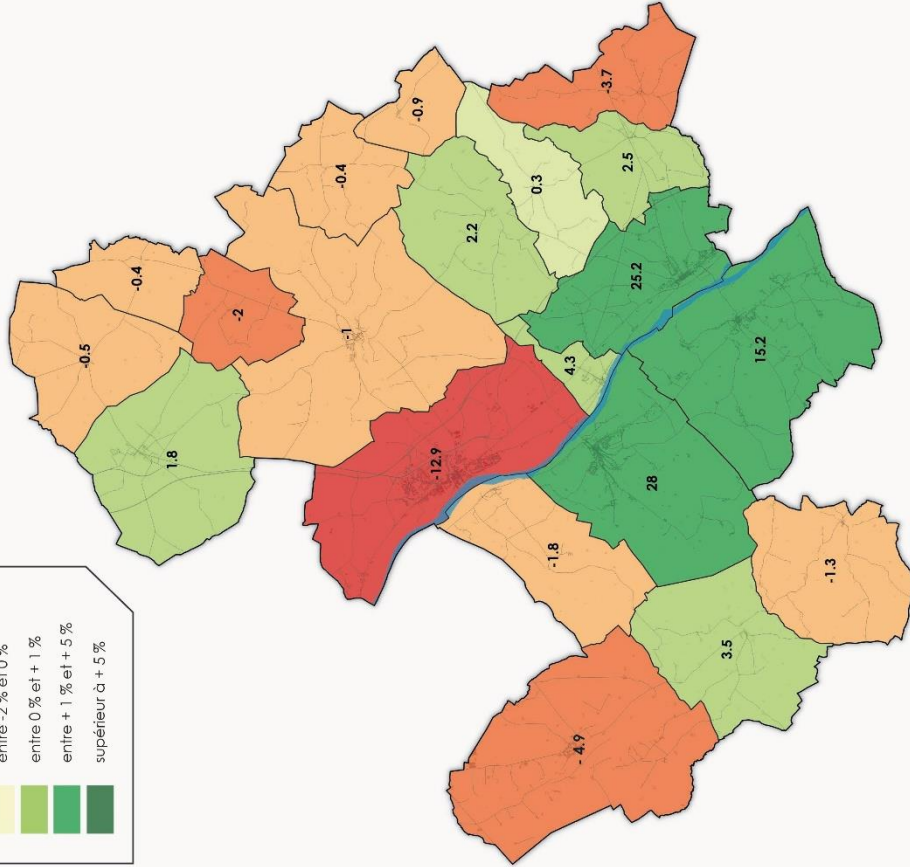
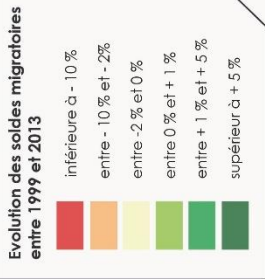
Concernant le solde naturel, la CCBLP est influencée par une tendance plus éloignée des tendances du Loiret pour se rapprocher de celles des départements voisins : alors que la région orléanaise connaît un solde naturel positif important, le nord de la Nièvre et du Cher connaissent le phénomène inverse.

Ainsi si le Pays du Giennois se localise à l'intersection des deux phénomènes avec un solde naturel globalement positif sur la moitié nord-ouest (CC giennoises principalement), celui-ci agit négativement sur celle de la moitié sud-est et notamment sur la CCBLP.

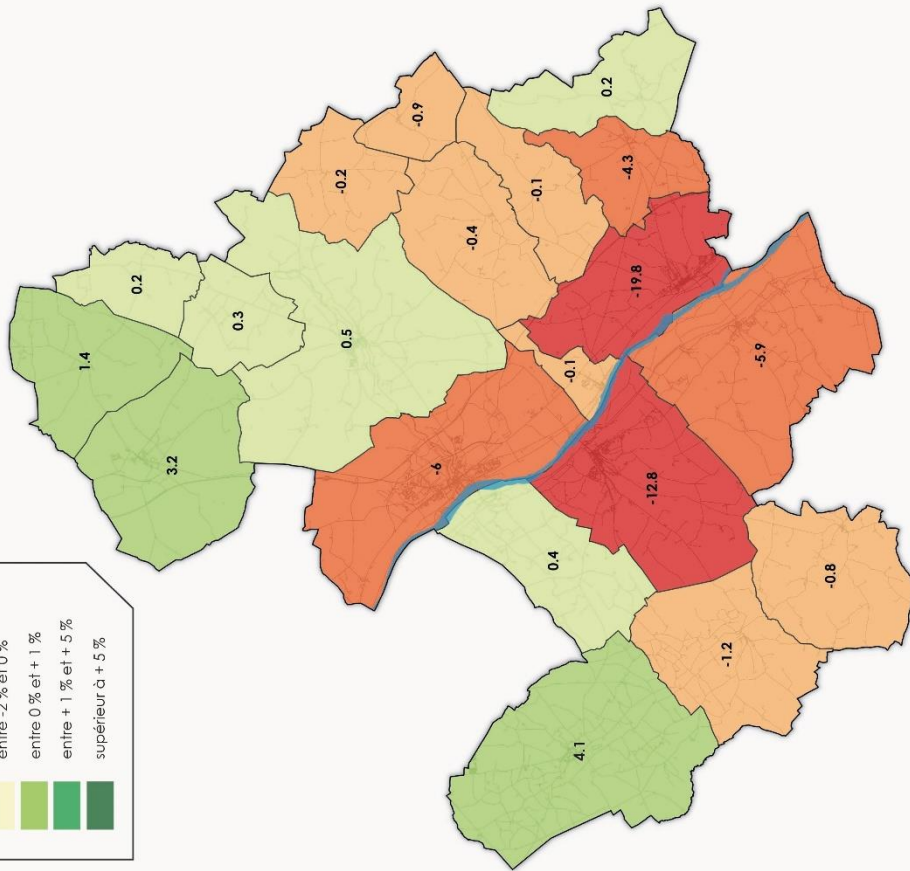
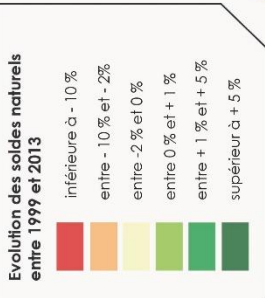
Ces deux manifestations découlent de l'âge des populations concernées : la partie nord du pays présente une population globalement plus jeune que celle du sud-est. Ces différences s'expliquent également par des

populations variées au sein du territoire et plus particulièrement par l'arrivée de jeunes ménages dans les communes situées au nord du territoire durant les dix dernières années.

Evolution du **Solde migratoire** entre 1999 et 2013



Evolution du **Solde naturel** entre 1999 et 2013



3.6. Ménages et structures familiales

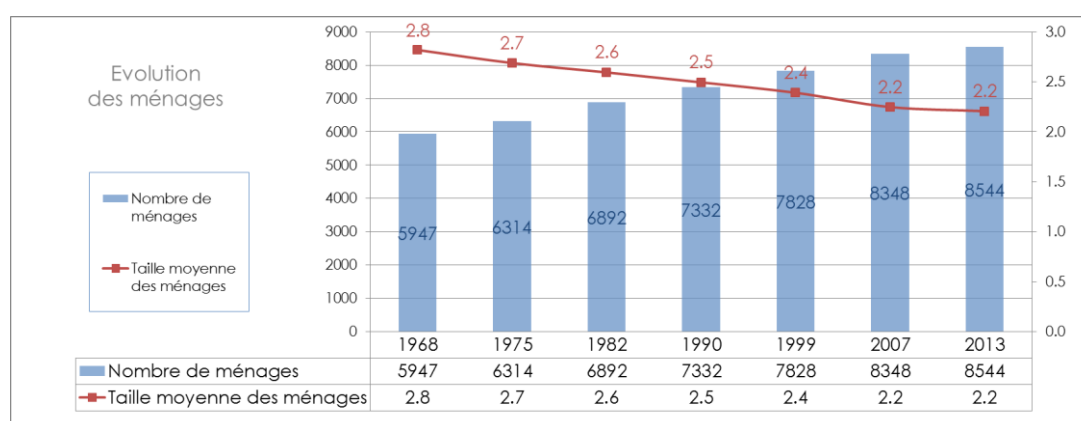
3.6.1. Evolution du nombre de ménage et phénomène de desserrement

En 2013, la Communauté de communes accueille 8544 ménages.

L'évolution du nombre de ménages sur le territoire permet de constater une croissance continue de 1968 à 2012. Les évolutions des ménages de la CCBLP sont à mettre en corrélation avec celle de la population. La baisse démographique ne peut s'expliquer que par la seule question du déménagement de ménages vers des communes en dehors de communauté de communes : entre 2007 et 2013, si le territoire a connu une baisse de 536 habitants, il a gagné 79 ménages. Ce sont donc des évolutions internes à la composition de ces ménages qui explique la baisse démographique de l'intercommunalité.

En premier lieu, on observe à l'échelle de la Communauté de Communes une dynamique marquée de desserrement de la taille des ménages. Sous l'effet du vieillissement de la population, de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme, de la multiplication de familles monoparentales et de la décohabitation plus précoce des jeunes adultes, le nombre de personnes par ménage diminue.

Ce phénomène est donc connu sur l'ensemble du territoire national et n'est pas propre à l'échelon local. D'une taille moyenne de 2,8 personnes par ménages en 1968, les ménages de la CCBLP comptent désormais une moyenne de 2,2 personnes. Cette taille se situe exactement au niveau de la moyenne départementale (2,26 personnes / ménages). Ainsi, un ménage de l'intercommunalité a perdu en moyenne 0,6 personnes en 45 ans.



La taille moyenne des ménages est inégale suivant les communes et permet de distinguer :

Les communes rurales d'Escrignelles et de Champoulet qui ont été plus fortement impacté par le phénomène de desserrement avec une moyenne largement inférieure à 2 personnes par ménages (respectivement 1,6 et 1,4) et présentent donc un nombre très conséquent de personnes vivant seules,

Une majorité de communes dont la taille est faiblement inférieure à la moyenne locale. RElles se concentrent au centre de l'intercommunalité. Il s'agit notamment des communes les plus peuplées de que sont Briare, Chatillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire.

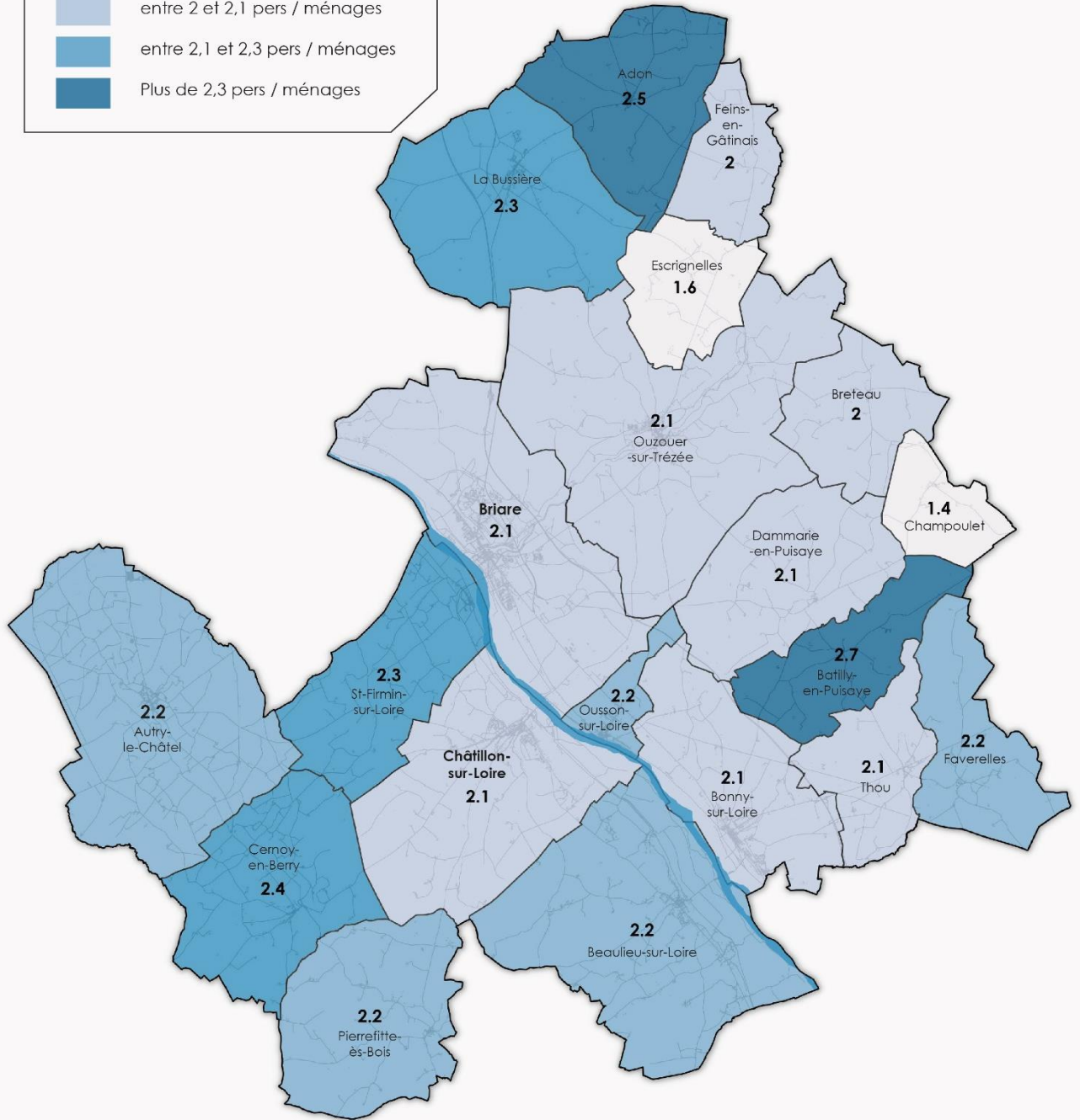
Les communes se situant légèrement au-dessus de la moyenne intercommunale avec plus 2,2 habitants par ménages qui se situent majoritairement sur les périphéries de l'intercommunalité : Beaulieu-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Autry-le-Châtel, Faverelles et Pierrefitte-ès-Bois.

Des communes se situant bien au-dessus de la moyenne locale (supérieure à 2,2 personnes par ménages) principalement situé sur les périphéries du territoire intercommunal (St-Firmin, La Bussière, Cernoy) dont les communes de Batilly-en-Puisaye et d'Adon qui se démarquent avec des ménages dont la taille est bien supérieure à la moyenne départementale (respectivement 2,7 et 2,5).

Taille moyenne des ménages

Moyenne de la taille des ménages par commune en 2013

- Moins de 2 pers / ménages
- entre 2 et 2,1 pers / ménages
- entre 2,1 et 2,3 pers / ménages
- Plus de 2,3 pers / ménages



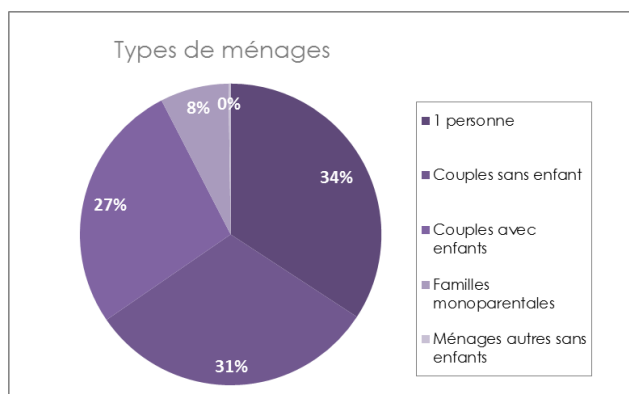
3.6.2. Types de ménages et composition des familles

Au sens de l'INSEE, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Les ménages de la Communauté de Communes se constituent en majorité de familles : avec 5385 familles pour 8523 ménages soit 63 % des ménages de la CCBLP.

Le cas des personnes vivants seules dans leurs logements (ne constituant pas une famille) est une tendance très marquée sur le territoire puisqu'elle concerne plus un ménage sur trois (34 0%). Cette représentation tend par ailleurs à augmenter (+ 0,6 % entre 2007 et 2013).



	2008	Evolution 2008-2013		2013	% en 2013
		Evolution en 5 ans	Evolution %		
1 personne	2746	+ 211	+ 2.5 %	2957	35 %
Couples sans enfant	2731	- 80	- 0.9 %	2651	31 %
Couples avec enfants	2242	- 194	- 2.3 %	2048	24 %
Familles monoparentales	504	+ 183	+ 2.2 %	687	8 %
Ménages autres sans enfants	192	- 12	- 0.1 %	180	2.1 %
Nombre de ménages	8414	109	+ 1.3 %	8523	100 %

Pour les 5 456 familles présentes sur l'intercommunalité, celles-ci se composent :

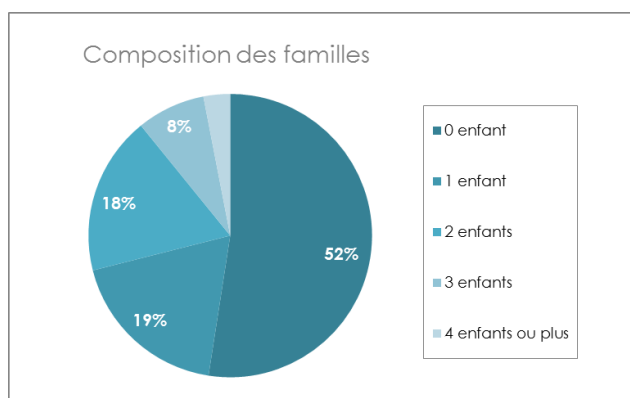
En majorité de couples sans enfant avec ménages avec 2908 ménages (34 % des ménages). Il s'agit soit de jeunes couples sans enfants ou de familles dont les enfants ont quitté le foyer familial.

A part quasi-égale, viennent ensuite les familles possédant 1 enfant (1050 ménages soit 14,2 % des familles) ou 2 enfants (972 ménages soit 10,4 % des ménages).

Les familles de 3 enfants sont au nombre de 337 sur le territoire (3,9 % des ménages).

Les 99 familles de 4 enfants ou plus sont minoritaires, ne représentant seulement 2 % des ménages (soit 1,3 % des familles).

Au sein de cet ensemble, les 500 familles monoparentales constituent 0,3 % des ménages (9,3 % des familles).



	2008	Evolution 2008-2013		2013	% des familles en 2013	% des ménages en 2013
		Evolution	Evolution %			
0 enfant	3031	- 147	-1.75 %	2884	53.3 %	33.8 %
1 enfant	1065	+ 141	+ 1.68 %	1206	22.3 %	14.2 %
2 enfants	958	- 79	- 0.94 %	879	16.2 %	10.3 %
3 enfants	336	- 2	- 0.02 %	335	6.2 %	3.9 %
4 enfants ou plus	98	+ 13	+ 0.16 %	111	2.1 %	1.3 %
Total Famille	5488	-74	-1.34 %	5415	100 %	64 %

3.7. Structure de la population par tranche d'âge/ indice de jeunesse.

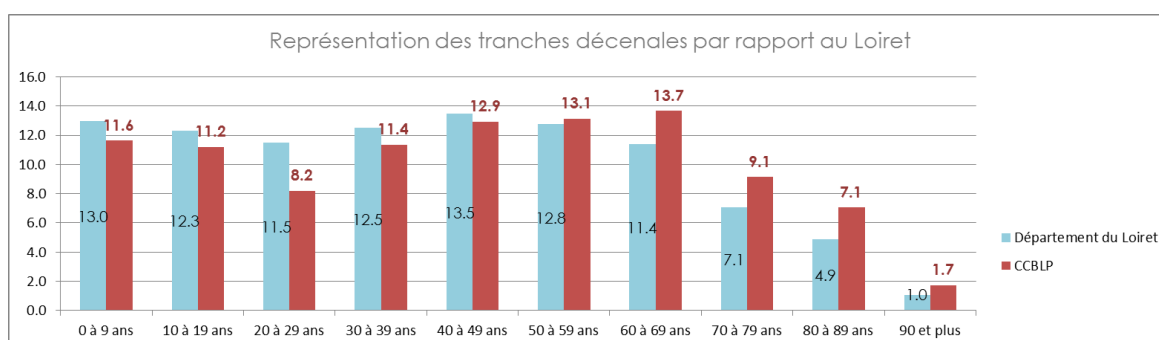
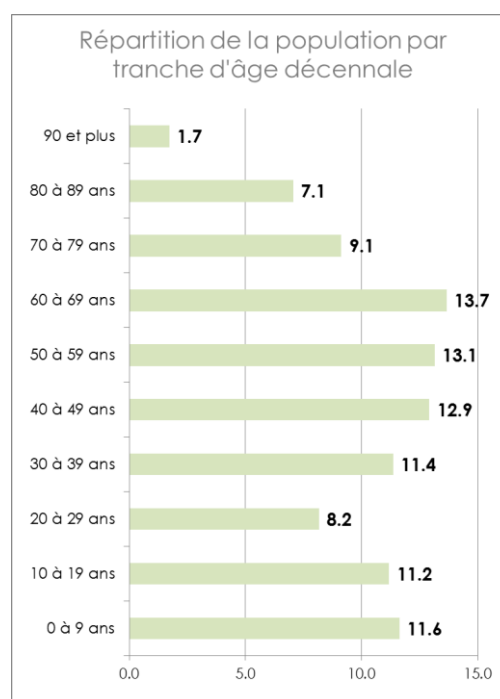
3.7.1. Une tendance au vieillissement de population

A l'observation de la pyramide des âges, on observe une représentation globalement assez élevée des tranches d'âges âgées et une sous plus faible représentation des jeunes.

Globalement les 40-70 ans sont majoritaires avec 40 % de la population intercommunale. La classe décennale la plus représentée est celle des 60-70 (13,7 % de la population).

Les 20-30 ans sont peu représentés avec seulement 8,2 % de la population. Cette tranche d'âge correspond généralement aux jeunes familles et aux futurs parents. Leur faible représentation laisse présager une baisse des natalités et un vieillissement accrue de la population qui ne serait plus compensé par l'arrivée de jeunes familles.

La population de la Communauté des Communes est ainsi plus âgée que la moyenne départementale :



L'ensemble des tranches d'âges de moins de 50 ans sont sous-représentées par rapport à la moyenne du département. Ce constat est tout particulièrement marqué pour les 20-30 ans avec un écart de 3,3 %.

Globalement, les moins de 30 ans représentent seulement 31 % de la population intercommunale contre 37 % à l'échelle départementale.

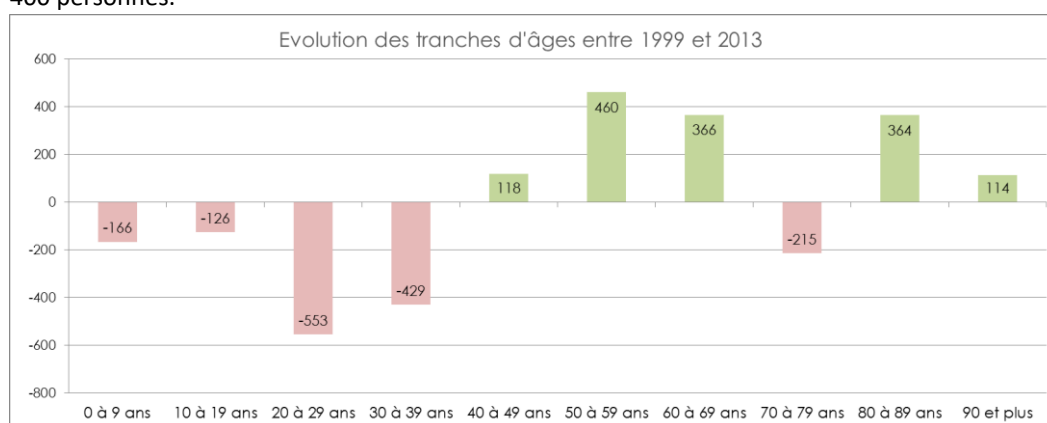
A contrario, l'ensemble des tranches d'âges supérieures à 50 ans est surreprésenté au regard des tendances du Loiret. 44,6 % de la population de la CCBLP appartient au plus de 50 ans contre 37,2 à l'échelle du Loiret. Cette surreprésentation est notamment visible chez les 60-70 où la part des leurs effectifs représente 2,3 % de plus que celle du département ainsi que pour les 80-90 ans où elle représente + 2,2 %.

L'analyse de l'évolution des tranches d'âges entre 1999 et 2013 permet de constater que ce constat relève d'une dynamique en cours. La population Giennoise a connu un fort vieillissement qui tendra vraisemblablement à se poursuivre dans les années à venir avec :

une baisse des moins de 20 ans couvrant une chute importante de 10-20 ans et une augmentation des 0-10 ans révélateur des natalités et de l'arrivée de famille avec jeunes enfants sur le territoire.

Une baisse importante des 20-50 ans (majeure partie de la classe active de ma population) et plus spécialement des 30-40 ans (- 510 personnes) et des 20-30 ans (-448 personnes).

Une forte augmentation des plus de 50 ans et tout particulièrement de 50-60 ans, classe qui a connu la plus forte croissance (+ 492 personnes) suivie des 80-90 ans et des 60-70 ans qui ont connu une croissance supérieure à 400 personnes.



	1999	2007	2013	% en 2013	Evolution entre 1999 et 2013	Evolution 1999-2013 de la classe en %
0 à 9 ans	2 344	2 066	2 178	11,6 %	-166	- 7,1 %
10 à 19 ans	2 220	2 119	2 094	11,2 %	-126	- 5,7 %
20 à 29 ans	2 084	1 735	1 531	8,2 %	-553	- 26,6 %
30 à 39 ans	2 556	2 306	2 127	11,4 %	-429	- 16,8 %
40 à 49 ans	2 300	2 424	2 418	12,9 %	+ 118	+ 5,1 %
50 à 59 ans	2 000	2 734	2 460	13,1 %	+ 460	+ 23 %
60 à 69 ans	2 192	1 909	2 558	13,7 %	+ 366	+ 16,7 %
70 à 79 ans	1 924	1 982	1 709	9,1 %	-215	-11,2 %
80 à 89 ans	956	1 173	1 320	7,1 %	+ 364	+ 38 %
90 et plus	208	258	322	1,7 %	+ 114	+ 54,8 %

Globalement il peut être observé que ce sont les communes rurales et périphériques qui sont les plus confrontées à la forte représentation des classes les plus âgées et notamment des plus de 60 ans.

Les plus fortes représentations de plus de 60 ans sont atteintes à Bonny-sur-Loire, Breteau et Escrignelles où un peu moins de 40 % de la population se situe dans cette tranche d'âges.

La majorité des communes comprennent un taux situé entre 30 et 35 % de plus de 60 ans.

Les taux les plus faibles sont atteints à Batilly-en-Puisaye avec seulement 13 %. Les communes de Thou, de Saint-Firmin-sur-Loire et d'Adon présentent également un taux de plus de 60 ans inférieur à 25 %.

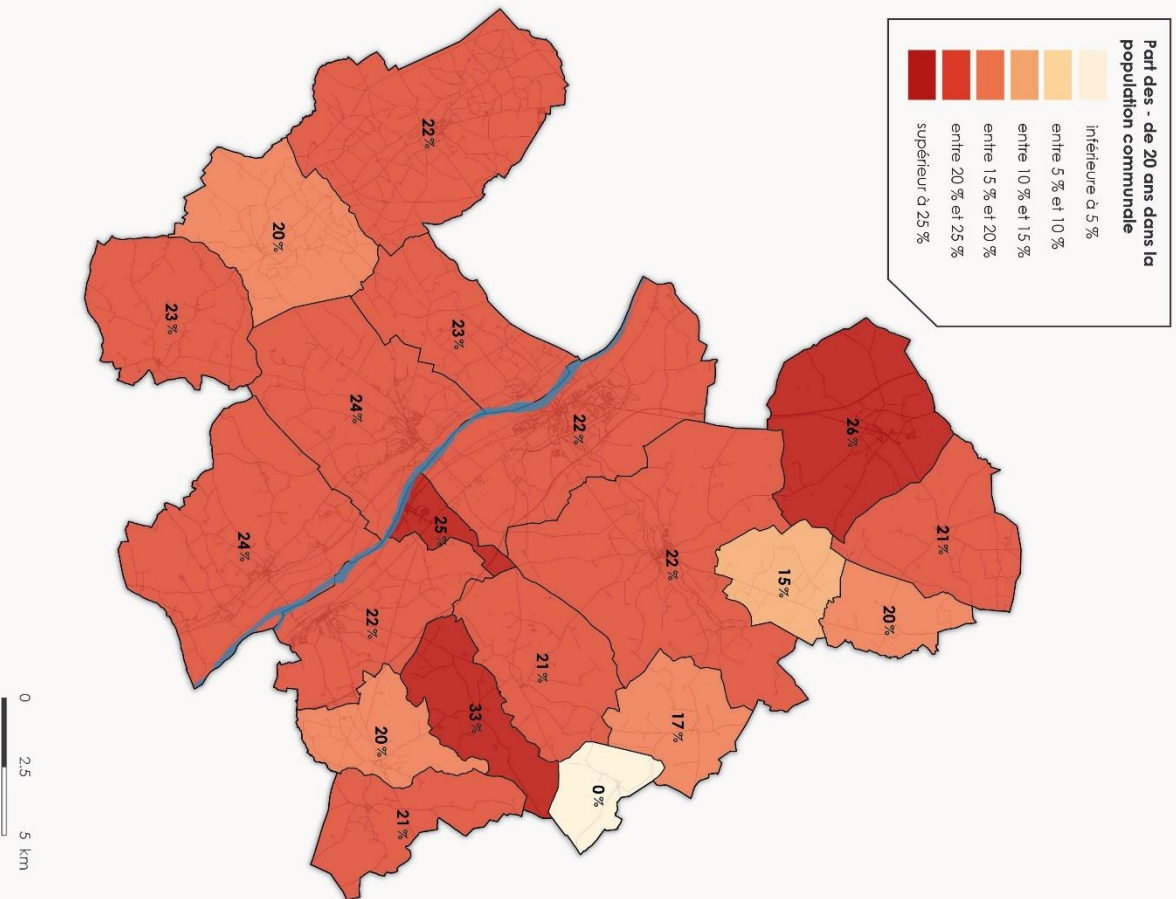
Globalement, les communes situées en rive de Loire ou à proximité de l'agglomération giennoise sont plus faiblement concernées par le vieillissement de population.

Les communes abritant les plus de jeunes de moins de 20 ans sont Ousson-sur-Loire, Batilly-en-Puisaye et La Bussière. En matière de répartition des jeunes sur le territoire les écarts sont moins marqués que pour les plus de 60 ans. La majorité des communes présente un taux entre 20 et 25 %. La commune de Champoulet se démarque pour n'accueillir aucun habitant de moins de 20 ans.

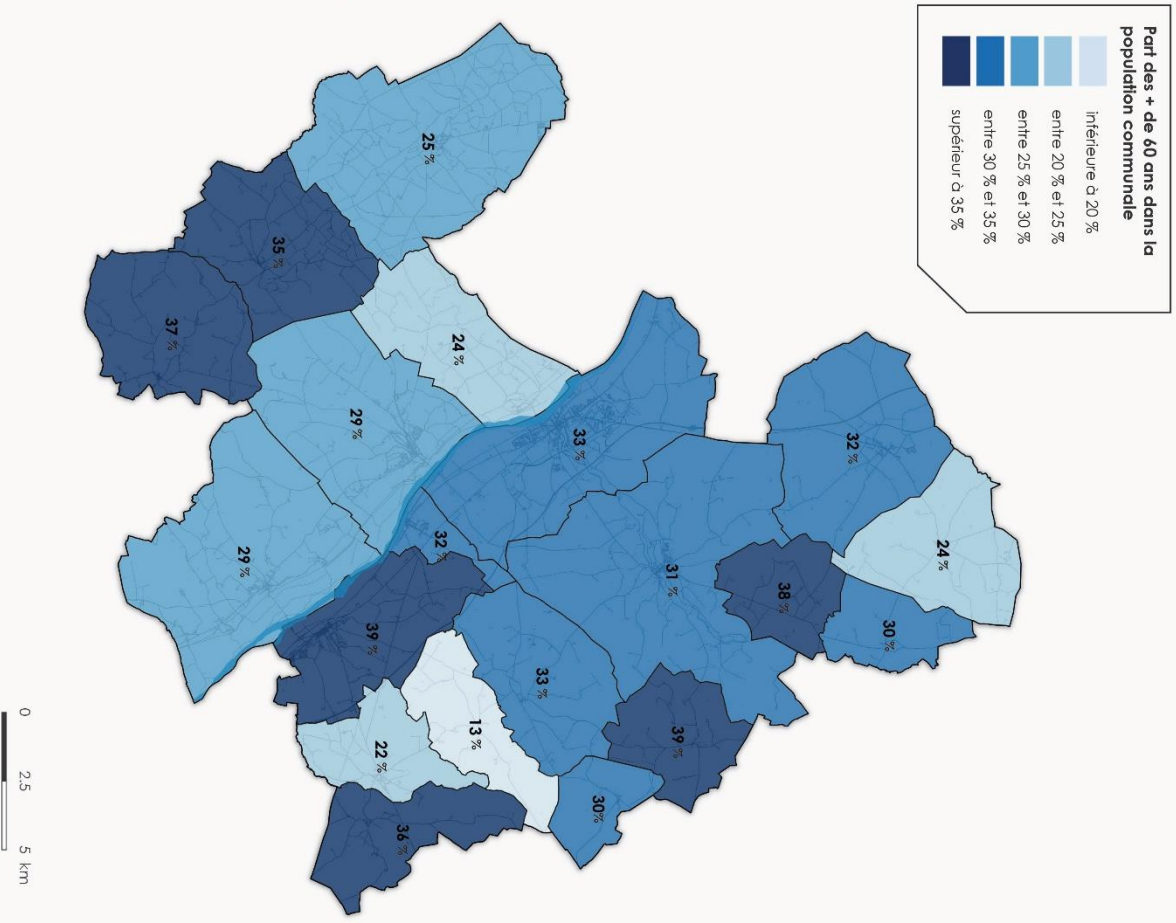
Libellé de commune	Moins de 20 ans	20-60 ans	Plus de 60 ans	Total
ADON	42	111	49	202
	21	55	24	100
AUTRY-LE-CHATEL	206	487	234	927
	22	53	25	100
BATILLY-EN-PUISAYE	40	65	15	120
	33	54	13	100
BEAULIEU-SUR-LOIRE	440	848	532	1 820
	24	47	29	100
BONNY-SUR-LOIRE	429	790	768	1 987
	22	40	39	100
BRETEAU	12	32	28	72
	17	44	39	100
BRIARE	1 269	2 550	1 906	5 725
	22	45	33	100
BUSSIÈRE	208	337	262	807
	26	42	32	100
CERNOY-EN-BERRY	99	230	177	505
	20	46	35	100
CHAMPOULET	-	28	12	40
	-	70	30	100
CHATILLON-SUR-LOIRE	764	1 456	898	3 118
	24	47	29	100
DAMMARIE-EN-PUISAYE	35	76	56	167
	21	45	33	100
ESCRIGNELLES	8	24	20	52
	15	46	38	100
FAVERELLES	36	72	60	168
	21	43	36	100
FEINS-EN-GATINAIS	8	20	12	40

	20	50	30	100
OUSSON-SUR-LOIRE	184	314	234	732
	25	43	32	100
OUZOUEUR-SUR-TREZEE	259	563	367	1 189
	22	47	31	100
PIERREFITTE-ES-BOIS	65	117	105	287
	23	41	37	100
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	124	288	128	540
	23	53	24	100
THOU	44	128	48	220
	20	58	22	100

Représentation des moins de 20 ans dans la population des communes

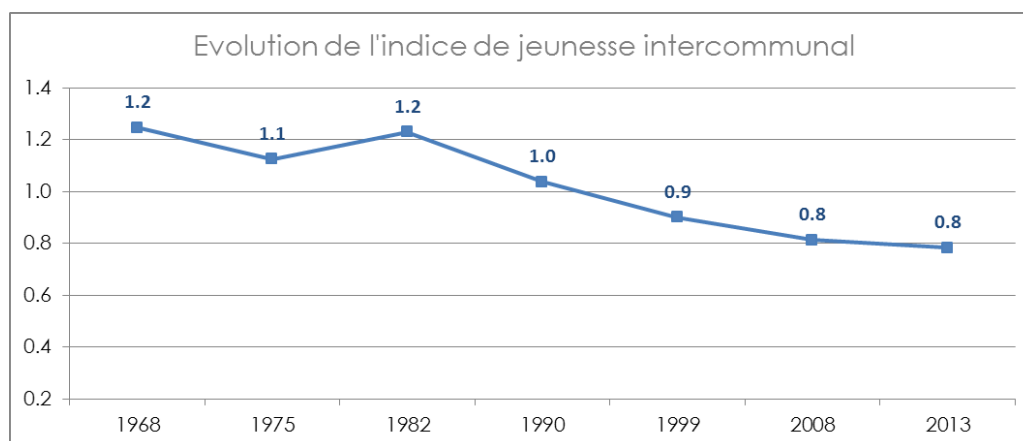


Représentation des plus de 60 ans dans la population des communes



3.7.2. Indice de jeunesse

Découlant des éléments avancés précédemment, l'indice de jeunesse permet de synthétiser le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus sur le territoire intercommunal et d'observer l'évolution de ce ratio.



La tendance au vieillissement de la population est visible dans l'évolution de l'indice de jeunesse. D'un ratio de 1,2 en 1968 la tendance a connu une baisse constante notamment depuis le début des années 1980. Le point d'équilibre entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans est atteint en 1990 et deviendra négatif dès lors. Depuis le début des années 2000, l'indice de jeunesse se stabilise autour de 0,8.

Cet indice négatif signifie que la structure démographique endogène de l'intercommunalité n'est plus en mesure d'assurer son renouvellement naturel.

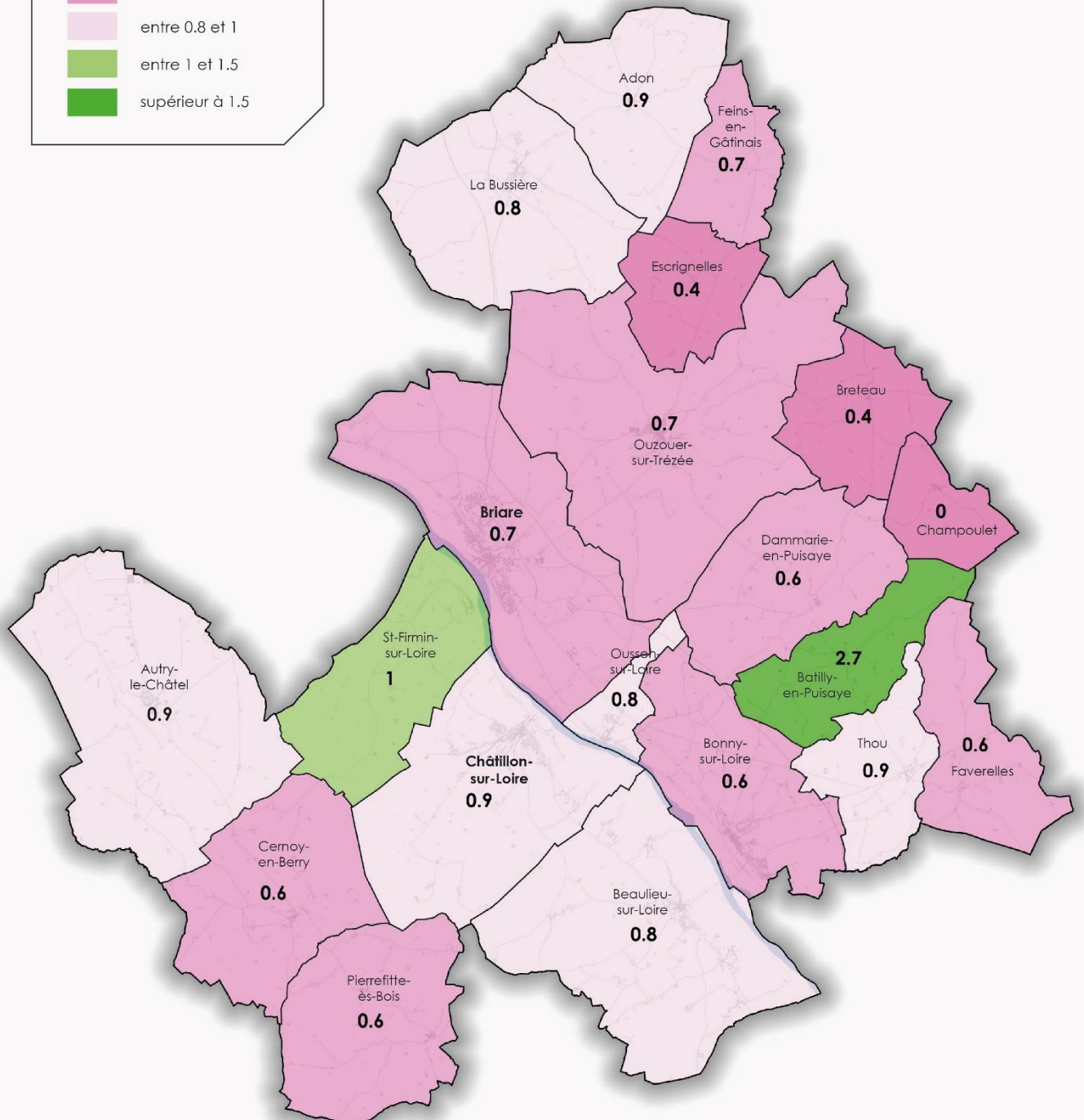
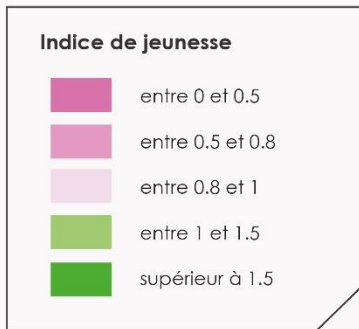
Le profil démographique de la population de la CCBLP est ainsi plus proche de celui des départements voisins que celui du Loiret. L'indice département, notamment porté par la jeunesse de la population de l'agglomération d'Orléans est de 1,2 alors que les départements plus ruraux que sont le Cher, de la Nièvre et de l'Yonne sont tous inférieur à 1.

La grande majorité des communes de la CCBLP présente un indice de jeunesse négatif : 18 communes ont un indice inférieur 1 pour seulement deux communes dépassant le point d'équilibre des habitants de moins de 20 ans.

Les communes rurales sont les plus touchées par cette surreprésentation des plus de 60 ans notamment sur la périphérie moitié nord du territoire. Les indices les plus faibles sont atteints à Champoulet (0), Breteau (0,4) et Escrignelles (0,4). Les communes polarisantes que sont Briare, Bonny-sur-Lore et Ouzouer présentent également un faible indice de jeunesse (entre 0,6 et 0,7) alors que ce sont généralement les pôles urbains qui concentrent les indices les plus faibles. Globalement les communes de la rive sud de la Loire présente un taux de quasi-équilibre

Les 2 communes présentant un équilibre démographique : St-Firmin-sur-Loire et Batilly-en-Puisaye. Cette dernière commune est marquée par une surreprésentation très marquée des moins de 20 ans au regard des + de 60 ans avec un indice de 2,7.

Indice de jeunesse par commune



3.8. *Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation*

3.8.1. *Scolarisation et niveau de formation de la population intercommunale*

En 2013, 3 552 habitants étaient en cours de formation, soit 18,8 % de la population. La répartition par tranche d'âge des personnes en cours de formation permet d'appréhender le niveau de scolarité :

2 à 5 ans : Cette tranche correspond à la scolarisation en école maternelle. Les 593 enfants scolarisés représentent 16,7 % des personnes scolarisées de l'intercommunalité. 70,8 % des enfants entre 2 et 5 ans de la CCBLP sont scolarisés.

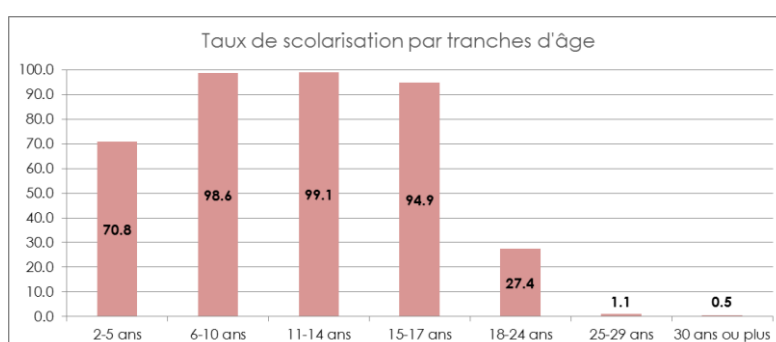
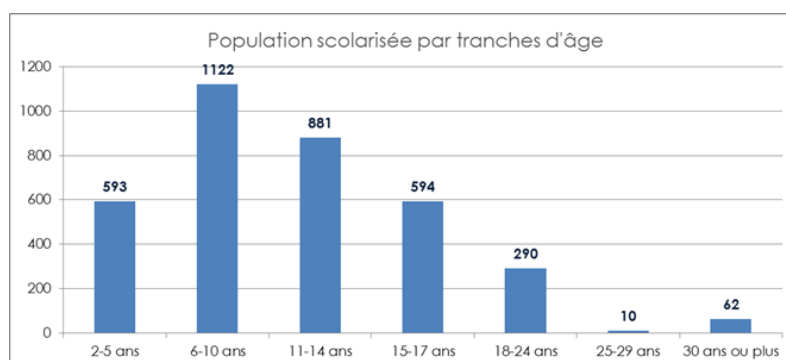
6 à 10 ans : Cette tranche correspond à la scolarisation en école primaire et représente la tranche d'âge dominante des scolarisés avec 31,6 %. Au total, 98,6 % des enfants entre 6 et 10 ans sont scolarisés.

11 à 14 ans : Cette tranche d'âge correspond à la scolarité en collège. 24,8 % des scolarisés sont au collège (au niveau équivalent) soit 881 jeunes pour un taux de scolarité important de cette tranche d'âge à 99,1 %.

15-17 ans : Cette tranche correspond à la fin de l'enseignement secondaire soit les formations en lycée et CAP (ou niveau équivalent). Elle concerne 16,1 % des personnes scolarisées avec 594 jeunes scolarisés dans ces cycles.

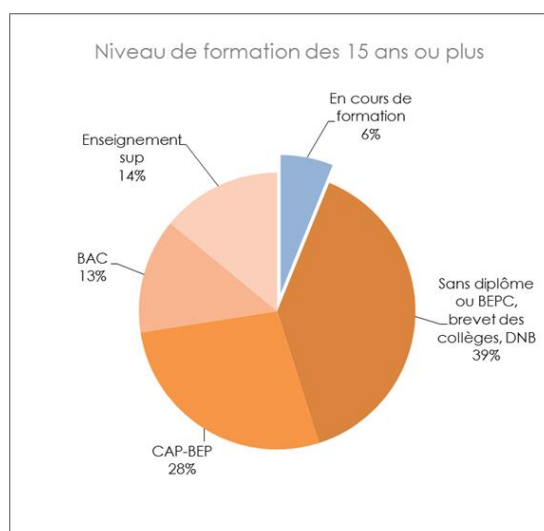
18-24 ans : Cette tranche renvoie à l'enseignement supérieur (BTS et formations universitaires) qui ne représente que 0,4 % des personnes scolarisées avec 290 jeunes (1,5 % de population totale de cette tranche d'âge). Cette faible représentation s'explique principalement par l'offre limitée en formation supérieure sur le territoire. La proximité avec le pôle universitaire orléanais notamment induit une migration des jeunes désireux de poursuivre leurs formations de niveau Bac + en dehors du territoire intercommunal.

25 ans et plus : Les personnes de plus de 25 ans représentent 1,7 % des scolarisés du territoire (72 personnes). Il s'agit par ailleurs majoritairement de personnes de plus de 30 ans ce qui correspond généralement à formation de reconversion ou en reprise scolaire.



3.8.2. *Niveau de formation des habitants de plus de 15 ans*

La population de plus de 15 ans, c'est-à-dire la population en âge ou en voie d'entrer dans la vie active, représente 81,1 % de la population totale.



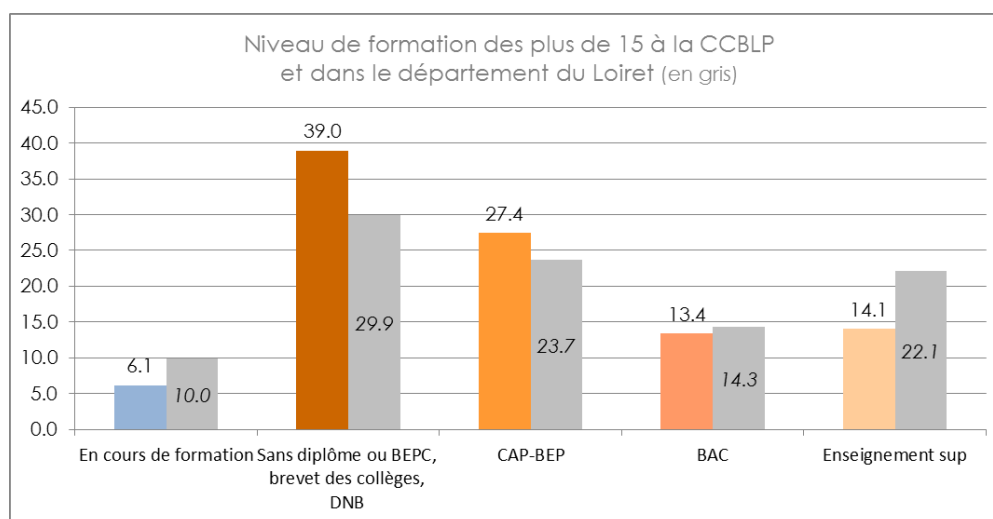
On observe globalement un faible niveau de formation à l'échelle de la communauté de commune :

37 % des habitants ne possèdent pas de diplôme. Ce taux est bien supérieur à la moyenne nationale de 29 %. Les diplômés d'un CAP ou d'un BEP sont plus représentés à l'échelle de Gien avec 26 % contre 21 % à l'échelle nationale.

La représentation des diplômés du Bac est au niveau de la moyenne nationale avec 14 %.

Enfin, les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement moins bien représentés avec seulement 16 % des plus de 15 ans contre 24 à l'échelle nationale.

Ce niveau de formation plus faible s'explique par le caractère à la fois industriel et rural.



Niveau de formation	Effectif	% de la population de plus de 15 ans
En cours de formation	956	6.1 %
Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	6066	39 %
CAP-BEP	4269	27.4 %
BAC	2089	13.4 %

Enseignement sup	2187	14.1 %
Total de la population de 15 ans ou plus	15567	100 %

3.8.3. Catégories socio-professionnelles (CSP)

Les chiffres de la répartition de la population par catégorie socio-professionnelle couvrent uniquement les actifs entre 25 et 55 ans. Cet échantillon peut avoir pour effet de sous-estimer le taux de chômage par CSP puisqu'il touche principalement les jeunes et les personnes en fin de carrière professionnelle.

On observe sur le territoire une représentation importante des ouvriers. Ils constituent la CSP majoritaire avec 34 % des actifs entre 25 et 55 ans (2 061 personnes). La classe est très touchée par le chômage avec 16,7 % de chômeurs.

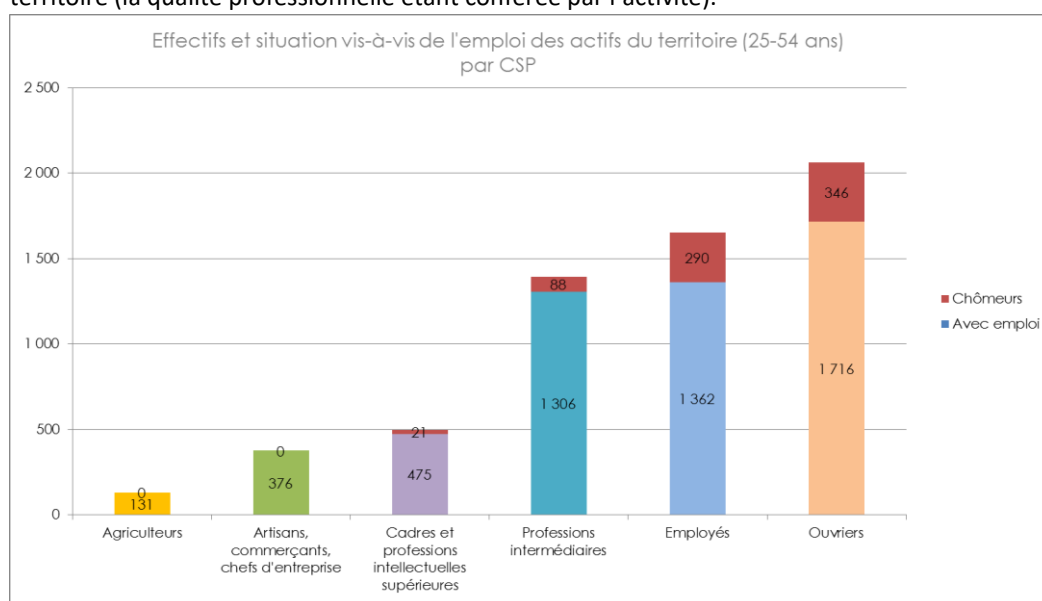
Les employés sont également fortement représentés avec 27 % des actifs de 25 à 55 ans (1 652 personnes). Il s'agit de la classe la plus touchée par le chômage, à hauteur de 17,5 %.

Les professions intermédiaires représentent 23 % (1 394 actifs) des actifs avec un taux de chômage autour de 6,3 %.

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent pour leur part 8 % des actifs pour un taux de chômage très faible de 4,2 %.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 6 % des actifs (376 actifs) et ne possède pas de chômeurs (la qualité professionnelle étant conférée par l'activité).

Les agriculteurs représentent 2 % des actifs entre 25 et 55 ans avec 131 exploitants et ouvriers agricoles sur le territoire (la qualité professionnelle étant conférée par l'activité).

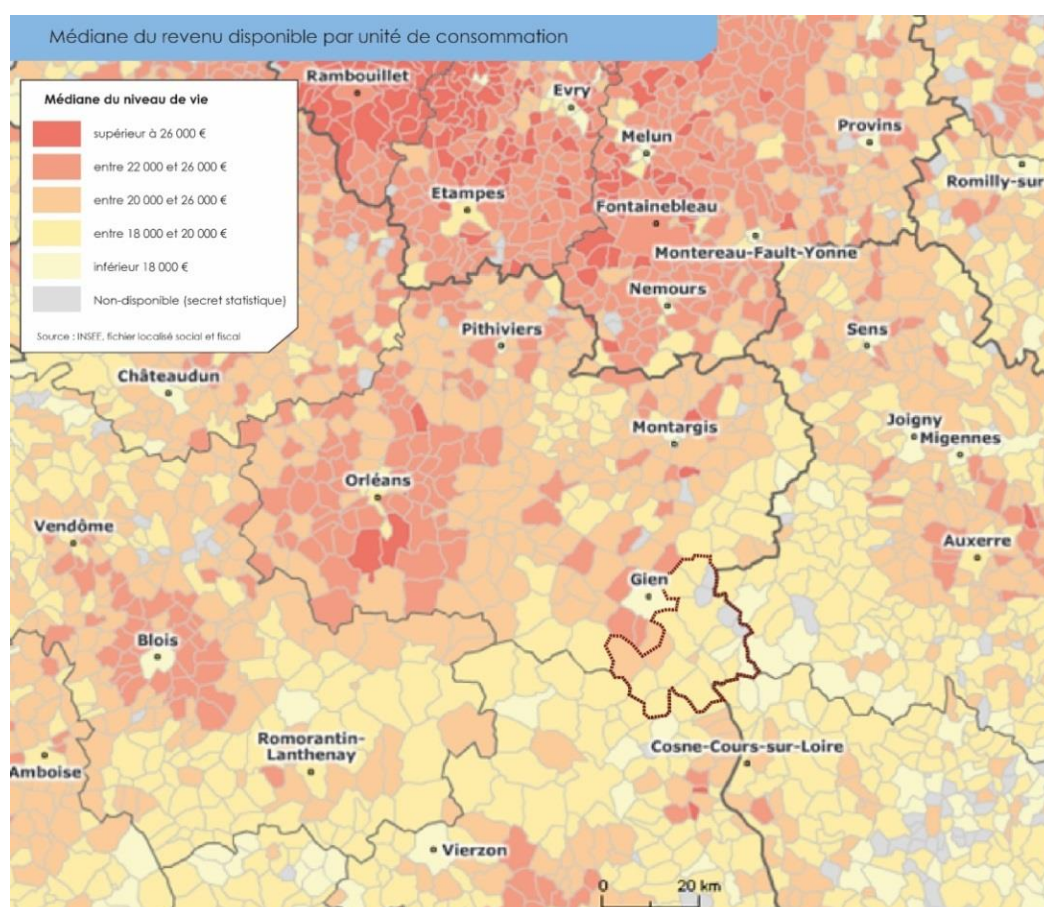


	Avec emploi	Chômeurs	Total par secteur d'activité	% des actifs entre 25 et 54 ans
Agriculteurs	131	0	131	2 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	376	0	376	6 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	475	21	496	8 %
Professions intermédiaires	1 306	88	1 394	23 %
Employés	1 362	290	1 652	27 %
Ouvriers	1 716	346	2 061	34 %
Total par situation vis-à-vis de l'emploi	5 364	745	6 109	100

3.8.4. *Revenus des ménages*

En lien direct avec le niveau de formation et les catégories socio-professionnelles, il peut être observé que les revenus médians (la médiane du niveau de vie) des Unité de Consommation de la CCBLP sont globalement plus faibles que la moyenne du Loiret.

L'unité de consommation est obtenue par l'intermédiaire d'un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage. Il vise à permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.



Le niveau de vie des communes de la CCBLP présentent une certaine unicité malgré quelque écart peu marqués :

La grande majorité des communes présentent avec une médiane par unité de consommation située entre 18000 et 20000 € pour la majorité des communes.

Les communes d'Autry-le-Châtel, de St-Firmin et d'Ousson présentent des Unité de Consommation avec un niveau de vie légèrement meilleur (entre 20000-26000 €).

Les communes de Batilly et Faverelles possèdent des Unité de Consommation plus faible avec un revenu inférieur à 18000 €.

Ainsi le profil des unités de consommation de la CCBLP se rapproche plus de celui des départements voisins, aux caractéristiques plus rurales, qu'à ceux du Loiret où les revenus plus élevés sont portés par l'agglomération orléanaise et son bassin de vie.

4. Le logement

4.1. Evolution du parc de logements et dynamique constructive

4.1.1. Evolution

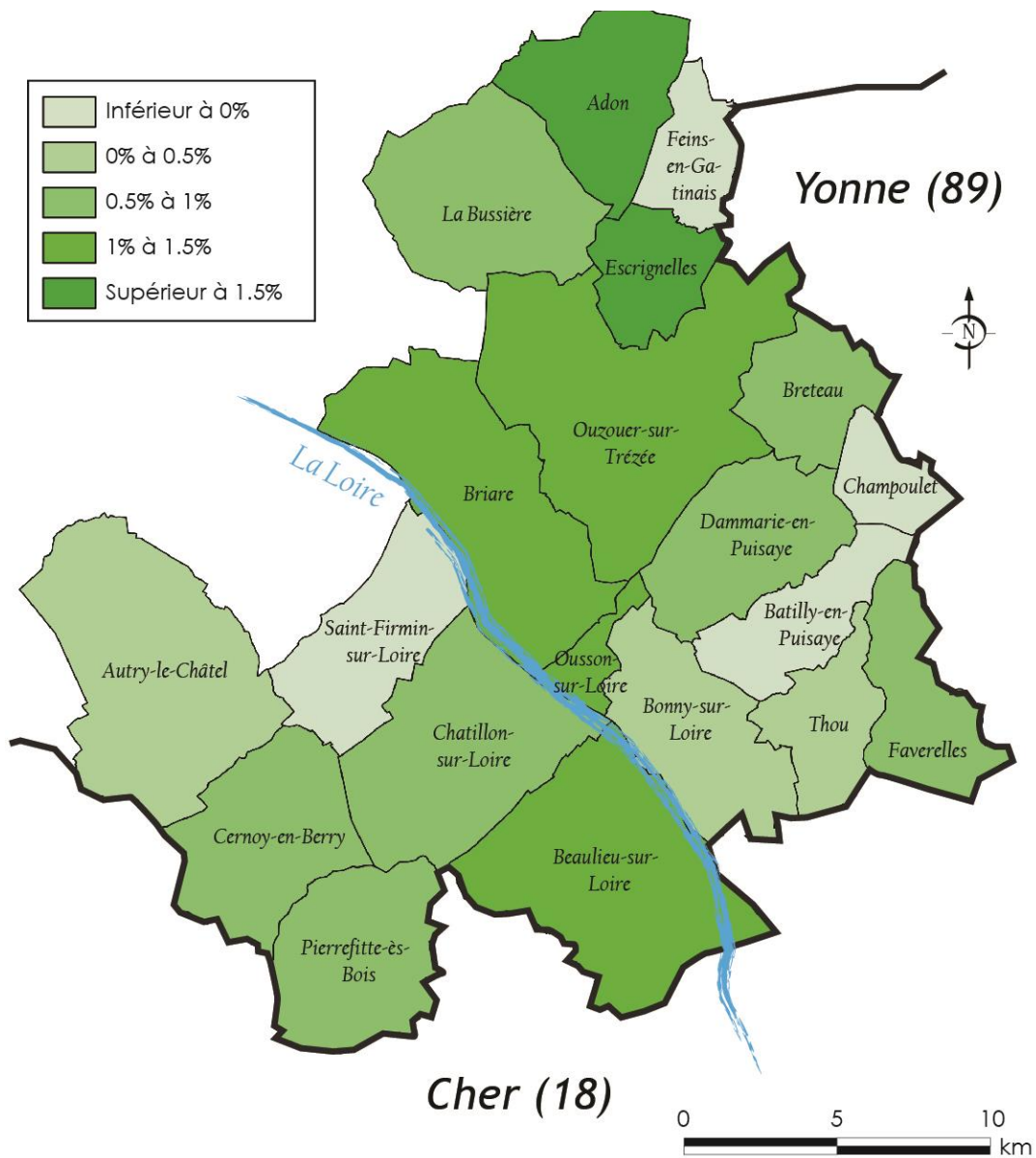
En 2013, le parc de logements des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye comptait 11 205 unités dont la majorité concentrées sur les communes de Briare (28.7%), Châtillon-sur-Loire (16%), Bonny-sur-Loire (10.6%) et Beaulieu-sur-Loire (10.1%).

Tableau 2 : Nombre de logements en 2013

Communes	Nombre de logements en 2013 par commune	Part en % dans la Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye
Adon	125	1.1
Autry-le-Châtel	541	4.8
Batilly-en-Puisaye	79	0.7
Beaulieu-sur-Loire	1135	10.1
Bonny-sur-Loire	1183	10.6
Breteau	69	0.6
Briare	3213	28.7
Cernoy-en-Berry	297	2.1
Champoulet	49	0.4
Châtillon-sur-Loire	1794	16
Dammarie-en-Puisaye	126	1.1
Escrignelles	49	0.4
Faverelles	121	1.1
Feins-en-Gâtinais	26	0.2
La Bussière	434	3.9
Ousson-sur-Loire	447	4
Ouzouer-sur-Trézée	798	7.1
Pierrefitte-ès-Bois	230	2.1
Saint-Firmin-sur-Loire	330	2.9
Thou	159	1.4
TOTAL	11205	100.0%

Source: INSEE, RGP2013

Figure 275: Variation annuelle du nombre de logements entre 2007 et 2013



4.1.2. *Dynamique constructive*

Entre 2005 et 2014, 731 logements ont été commencés au sein de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye C Gioennoises soit une moyenne annuelle de 73 logements/an. Les Communes de Briare, Châtillon-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire, pôles structurants du SCOT pour les deux premières, ont accueillies le plus de nouvelles constructions : respectivement 40.5%, 18.1% et 14.6%.

La Communauté des Communes connaît depuis 2005 une réduction importante de son rythme de construction pour se stabiliser depuis 2008 autour de 50 constructions/an. Quelques opérations ponctuelles ont permis d'inverser la courbe comme en 2014 comme pour Bonny-sur-Loire ou Beaulieu-sur-Loire.

Graphique 1: Evolution des logements commencés entre 2005 et 2014 – Source : Sit@del – Juin 2016

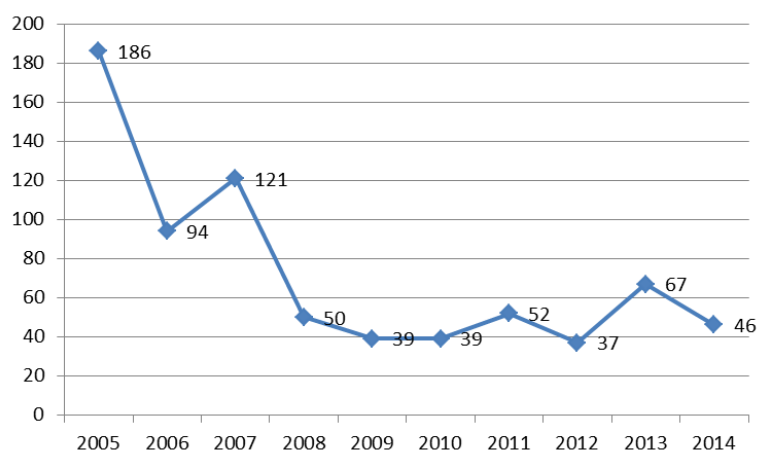


Tableau 3 : Nombre de logements commencés entre 2005 et 2014 par commune - Source : Sit@del juin 2016

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total	en %
Adon	-	1	-	1	1	5	-	3	-	1	12	1.6%
Autry-le-Châtel	1	2	2	2	2	1	-	-	1	-	11	1.5%
Batilly-en-Puisaye	1	-	-	0	3	0	1	-	-	-	5	0.7%
Beaulieu-sur-Loire	7	8	47	3	4	3	3	6	24	2	107	14.6%
Bonny-sur-Loire	9	16	1	5	5	3	-	3	22	0	64	8.8%
Breteau	-	-	-	-	0	1	1	-	-	-	2	0.3%
Briare	137	42	19	17	10	10	28	9	10	14	296	40.5%
La Bussière	1	3	1	2	1	1	-	8	1	4	22	3.0%
Cernoy-en-Berry	2	2	4	-	-	-	-	-	-	1	9	1.2%
Champoulet	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	0.0%
Châtillon-sur-Loire	16	6	38	14	3	10	13	3	6	23	132	18.1%
Dammarie-en-Puisaye	2	-	-	-	-	1	4	1	-	-	8	1.1%
Escrignelles	3	1	-	0	1	-	-	-	-	-	5	0.7%
Faverelles	2	1	-	-	1	-	-	-	-	-	4	0.5%
Feins-en-Gâtinais	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	0.1%
Ousson-sur-Loire	1	1	2	1	0	-	-	4	2	0	11	1.5%
Ouzouer-sur-Trézée	4	8	1	1	6	-	2	0	1	-	23	3.1%
Pierrefitte-ès-Bois	-	0	1	1	0	3	-	-	-	-	5	0.7%
Saint-Firmin-sur-Loire	0	1	-	0	2	1	-	-	-	-	4	0.5%
Thou	0	2	4	3	-	-	-	-	0	1	10	1.4%

4.2. *Situation énergétique de l'habitat : un parc de logements légèrement plus énérgivore que la moyenne départementale*

4.2.1. *Situation énergétique de l'habitat*

Répartition du parc de logements selon la Diagnostic de performance Energétique (DPE)

Source : <http://www.observatoire-dpe.fr/>

Le graphique ci-dessous indique la répartition du parc de logements ayant fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) à l'occasion d'une vente ou d'une mise en location. Ces données sont issues de l'Observatoire des DPE de l'ADEME et porte sur 505 DPE exploitables enregistrés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 11 octobre 2016 à l'échelle de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (communes de Adon, Aurty-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, Cernoy-en-berry, Châillon-sur-Loire, la Bussière et Ouzouer-sur-Trézée).

Graphique 2: Répartition des DPE par commune selon l'étiquette d'énergie au cours de l'année 2016

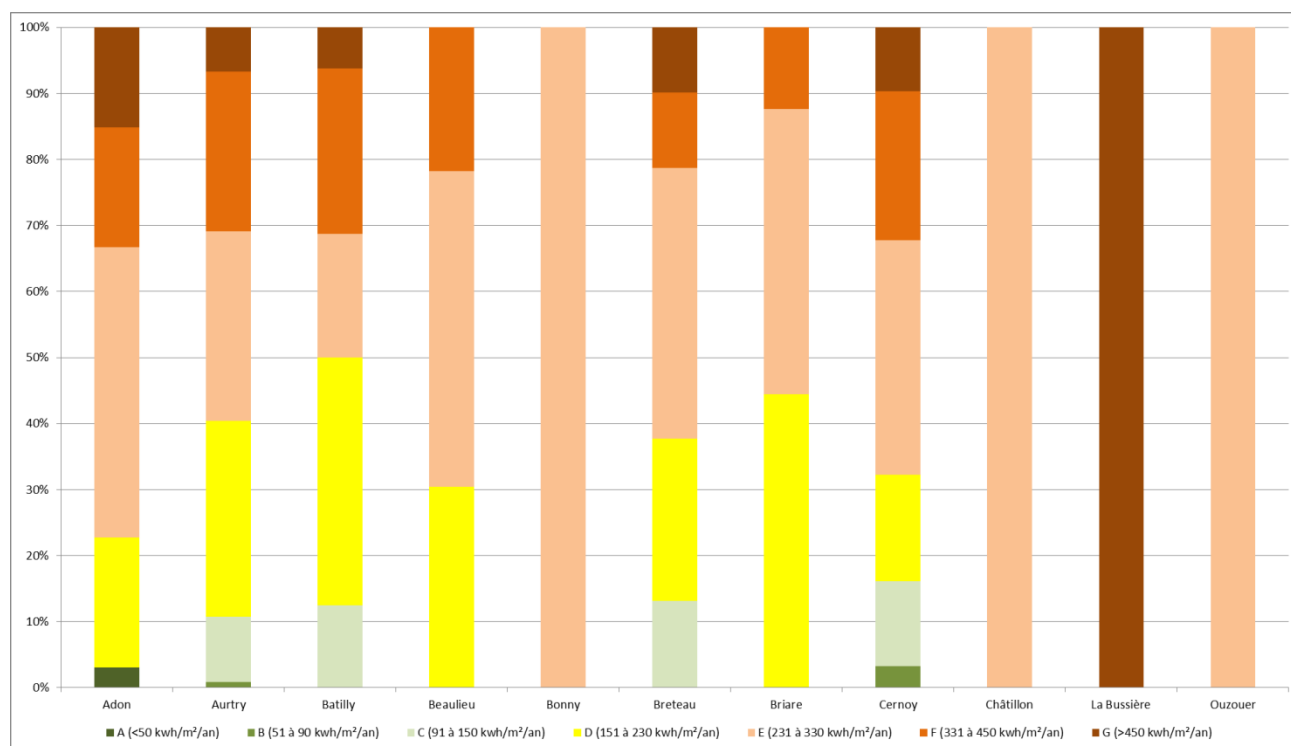
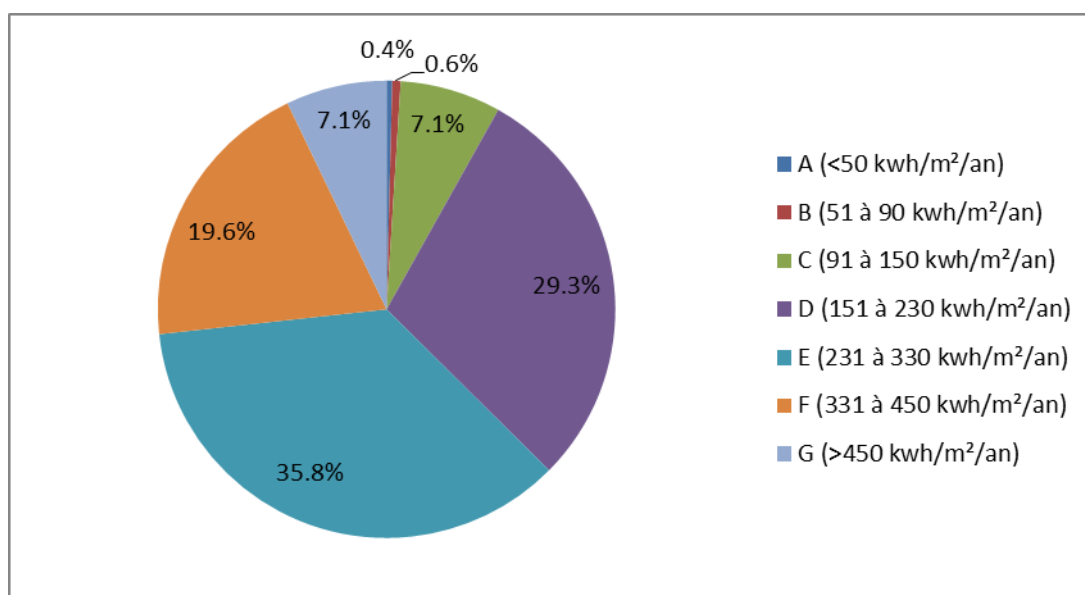


Tableau 4 : Répartition des DPE exploitables à l'échelle de la Communauté de Communes par classe énergétique – Année 2016

	Total en Nb	En %
A (<50 kwh/m²/an)	2	0.4%
B (51 à 90 kwh/m²/an)	3	0.6%
C (91 à 150 kwh/m²/an)	36	7.1%
D (151 à 230 kwh/m²/an)	148	29.3%
E (231 à 330 kwh/m²/an)	181	35.8%
F (331 à 450 kwh/m²/an)	99	19.6%
G (>450 kwh/m²/an)	36	7.1%
	275	100%

Graphique 3 : Répartition des DPE exploitables à l'échelle de la Communauté des Communes Giennaises



Ces DPE soulignent que le parc de logements sur le territoire n'est pas si énergivore puisque sur le territoire de la Communauté des Communes Giennaises, les logements classés E, F ou G représentent que 62,5 % des DPE.

4.2.1.1. Le confort énergétique en 2013

La situation énergétique du parc de logements peut être analysée à travers l'année de construction du logements. En effet, au niveau national, l'âge du logement ainsi que son type, conditionnent en grande partie les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

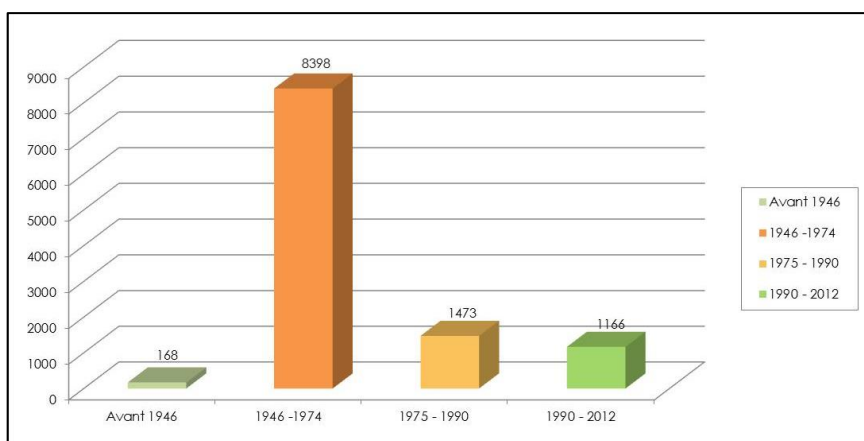
Par exemple, en zone climatique H2³ une maison construite avant 1975 (avant-première réglementation thermique) chauffée au gaz naturel consomme en moyenne 181 kWh/m²/an, contre 149 kWh/m²/an pour une même maison construite après 1975 et correspond à la classe D du Diagnostic de Performance Energétique.

A partir des années 2000, les nouvelles réglementations thermiques de 2000, 2005 et à présent 2012, ont encore amélioré les performances des nouveaux logements qui sont maintenant classés en C ou en B.

En 2013, les logements identifiés sur le territoire des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye datent essentiellement de la période 1946-1974 (75%), c'est-à-dire de la période s'étirant de l'après-guerre jusqu'au choc pétrolier de 1974. Depuis 1974, on observe un rythme de constructions en nette diminution.

³ Il s'agit des zones thermiques établies en France pour le suivi de la réglementation thermique (RT). Elles sont déterminées en fonction des températures en période hivernale (H1, H2 et H3) et en fonction des températures estivales (a, b, c et d). Celles-ci permettent de déterminer un « coefficient de rigueur », propre à chaque région.

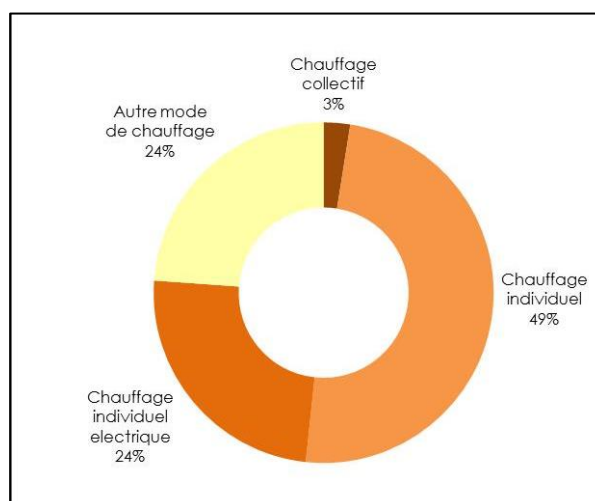
Graphique 4: Période de construction des logements



Le parc des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye est relativement ancien. Malgré une évolution continue des logements, les constructions récentes ne représentent qu'une petite part du parc immobilier.

De plus, le graphique ci-dessous montre que le territoire des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye est caractérisé par une forte dépendance des ménages au chauffage central individuel (49%), émetteur de gaz à effet de serre, mais au prix moins élevé que le chauffage électrique. Le même constat est fait à l'échelle départementale, avec 45,8 % des ménages utilisant le chauffage individuel.

Graphique 5 : Mode de chauffage des résidences principales en 2013 - INSEE, RGP 2013



4.2.2. Les objectifs d'avenir

A l'échelle nationale et régionale, des aides sont déployées pour favoriser les économies d'énergie dans les logements et parvenir à un parc de logements énergétiquement performant. On peut citer :

- L'Eco-Prêt à taux zéro accordé aux propriétaires bailleurs ou occupants pour financer les travaux améliorant la consommation énergétique de leur résidence construite avant 1990.
- Le Crédit d'Impôt pour la Transition énergétique (CITE) permet de déduire, de l'impôt sur le revenu, 30% des dépenses pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- Depuis février 2012, la mise à disposition des habitants de la région Centre-Val de Loire d'un dispositif d'audit énergétique pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et à réaliser les bons choix de travaux : l'audit ENERGETIS, réalisé par des professionnels indépendants sélectionnés par la Région.
- Le prêt à taux zéro de la région Centre : ISOLARIS, cumulable avec l'éco-prêt.
- L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'habitat (ANAH) soutient par le programme « habiter Mieux » les travaux de rénovation thermique des propriétaires occupants sous condition de ressources. Elle les accompagne également dans leurs demandes et notamment dans le montage des dossiers.
- Concernant le parc social, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale avec tous les territoires, de soutenir les travaux de rénovation thermique du parc HLM énergivore (étiquette D, E, F et G) pour atteindre la classe C après travaux. Le montant forfaitaire s'élève à 1500 € / logement auquel peuvent s'ajouter des bonifications.

4.2.3. Un parc de logements dominé par les résidences principales

En 2013, le parc intercommunal se composait majoritairement de résidences principales (76,2% soit 8 544 logements). Le reste du parc est constitué à 12% de résidences secondaires (soit 1 342 logements) et à 11,8 % de logements vacants (soit 1 319 logements).

Par rapport au Département du Loiret, les résidences secondaires et les logements vacants sont en proportion plus importante sur le territoire des Communautés de Communes de Briare et de Châtillon-sur-Loire.

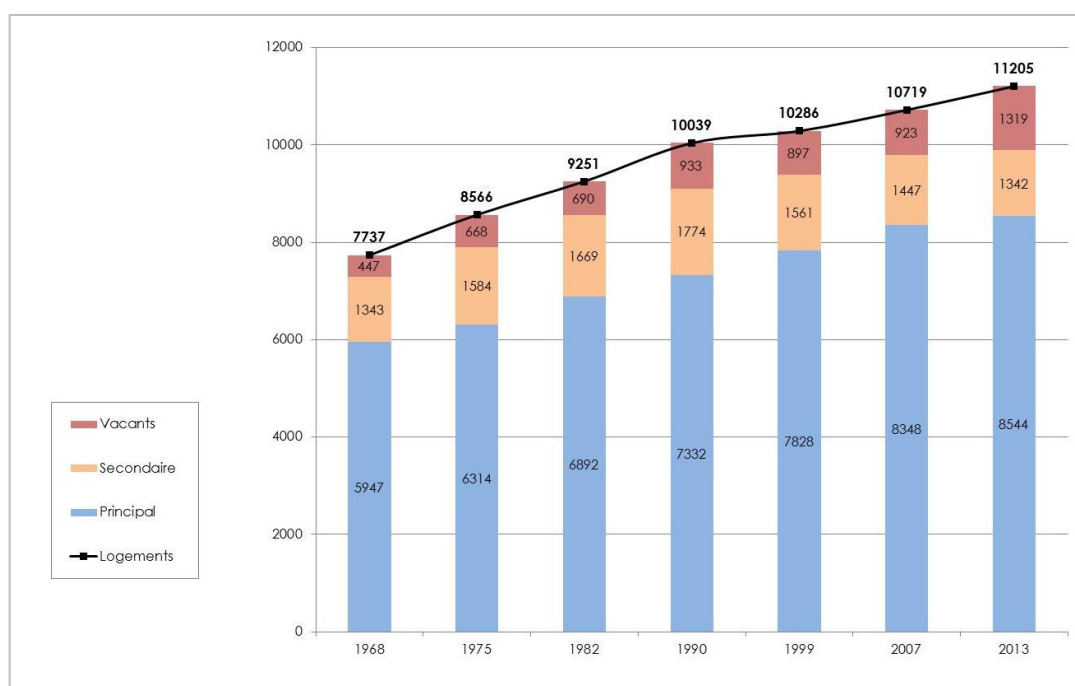
Tableau 5 : Caractéristiques du parc des résidences principales en 2013

	CC Berry Loire Puisaye	%	Total Loiret	%
Logements en 2013	11 205		331 274	
<i>dont maisons</i>	9 694	86,5	226 083	68,2
<i>dont appartements</i>	1 374	12,3	102 848	31
Résidences principales	8 544	76,2	287 050	86,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 342	12,0	16 227	4,9
Logements vacants	1 319	11,8	27 998	8,5

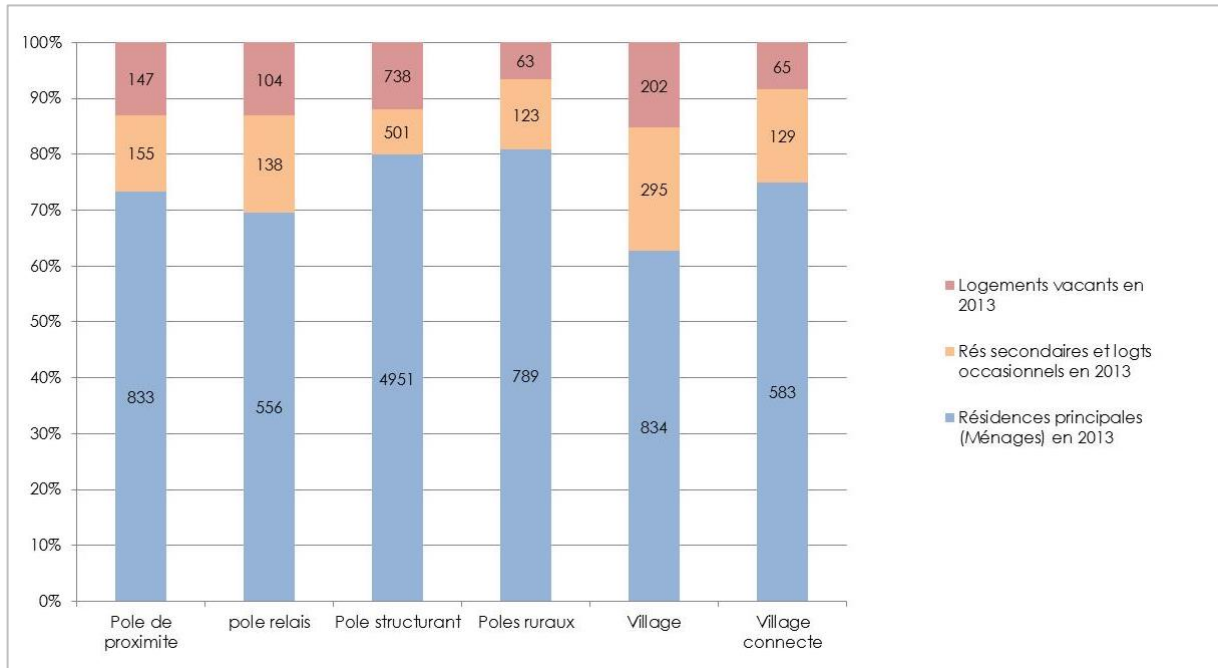
Source : Insee 2016- RGP 2013

En termes d'évolution, depuis 1968, le parc de logements est en croissance continue selon un rythme relativement régulier. Toutefois, la proportion des logements vacants est en augmentation ces dernières années.

Graphique 6: Evolution et structure du parc résidentiel entre 1968 et 2013



Graphique 7 : Occupation des logements par classification du SCOT en 2013



4.3. *Des résidences principales en constante évolution mais une répartition déséquilibrée*

4.3.1. Une évolution ralentie des résidences principales

4.3.1.1. Tendances 2007-2013

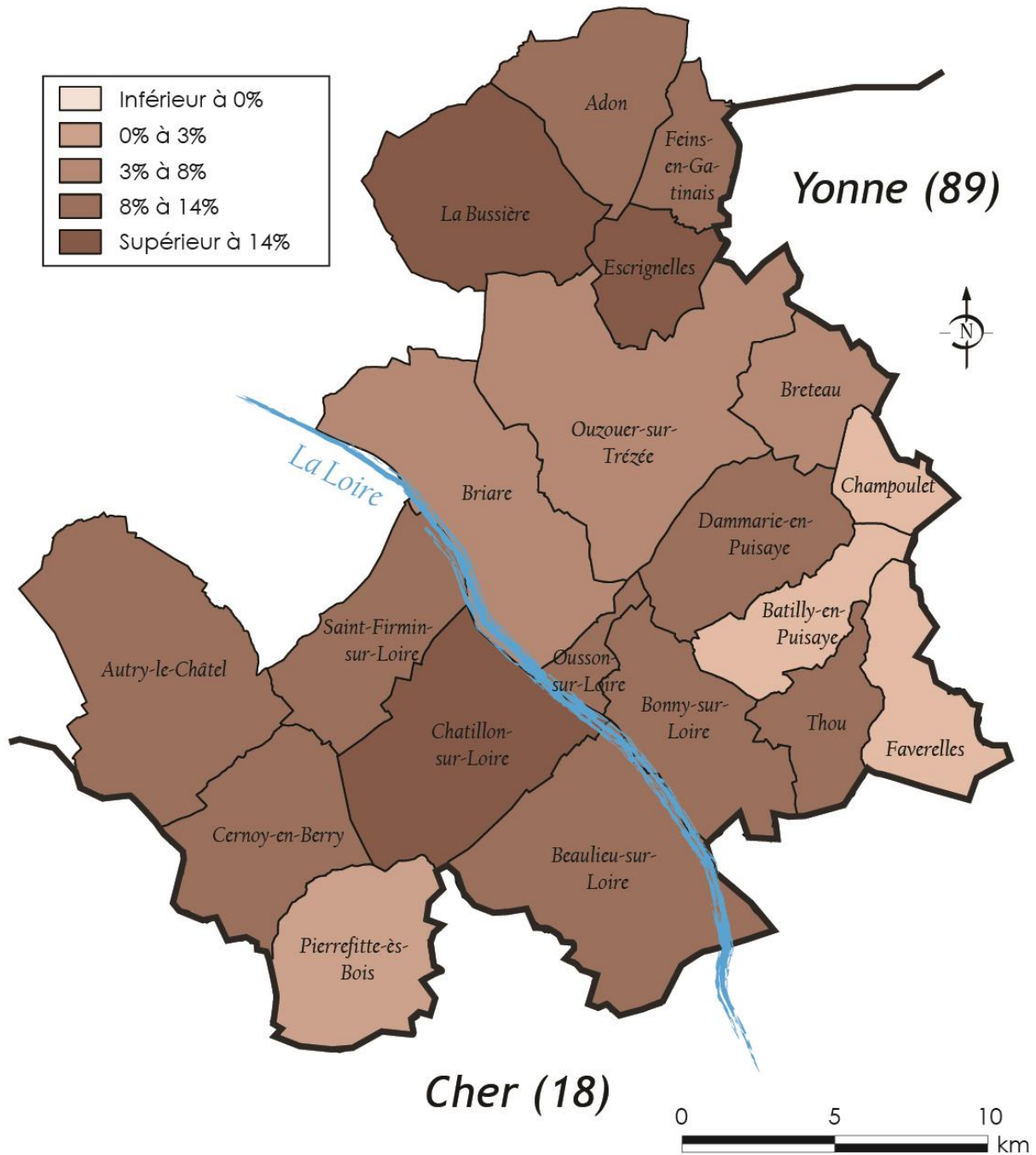
A l'échelle du territoire de la CCBLP, entre 2007 et 2013, le parc des résidences principales enregistre une augmentation de l'ordre de 9,1% avec des évolutions différenciées entre les communes.

On constate que cette augmentation a surtout bénéficié aux communes d'Escrignelles (4%), La Bussière (3,8%), et Châtillon-sur-Loire (2.8%).

A l'inverse, les communes de Champoulet, Faverelles et Batilly, situées sur la partie Est du territoire, ont perdu des résidences principales mais selon un taux de variation encore faible.

Commune	RP en 2013	RP en 2007	Taux de variation 2007-2013	Taux annuel moyen de variation
Adon	82	74	11.0%	2.2%
Autry-le-Châtel	442	396	11.5%	2.3%
Batilly-en-Puisaye	42	43	-2.3%	-0.5%
Beaulieu-sur-Loire	833	757	10.0%	2.0%
Bonny-sur-Loire	919	844	8.9%	1.8%
Breteau	34	32	6.3%	1.3%
Briare	2612	2457	6.3%	1.3%
Cernoy-en-Berry	203	186	9.3%	1.9%
Champoulet	29	29	0.0%	0.00%
Châtillon-sur-Loire	1419	1243	14.2%	2.8%
Dammarie-en-Puisaye	81	71	13.9%	2.8%
Escrignelles	30	25	20.0%	4.0%
Faverelles	73	80	-8.8%	-1.8%
Feins-en-Gâtinais	19	17	11.8%	2.4%
La Bussière	347	291	19.2%	3.8%
Ousson-sur-Loire	339	302	12.1%	2.4%
Ouzouer-sur-Trézée	556	533	4.2%	0.8%
Pierrefitte-ès-Bois	133	132	1.0%	0.2%
Saint-Firmin-sur-Loire	244	219	11.4%	2.3%
Thou	107	97	10.3%	2.1%
Total CCBLP	8544	7828	9.1%	0.7%

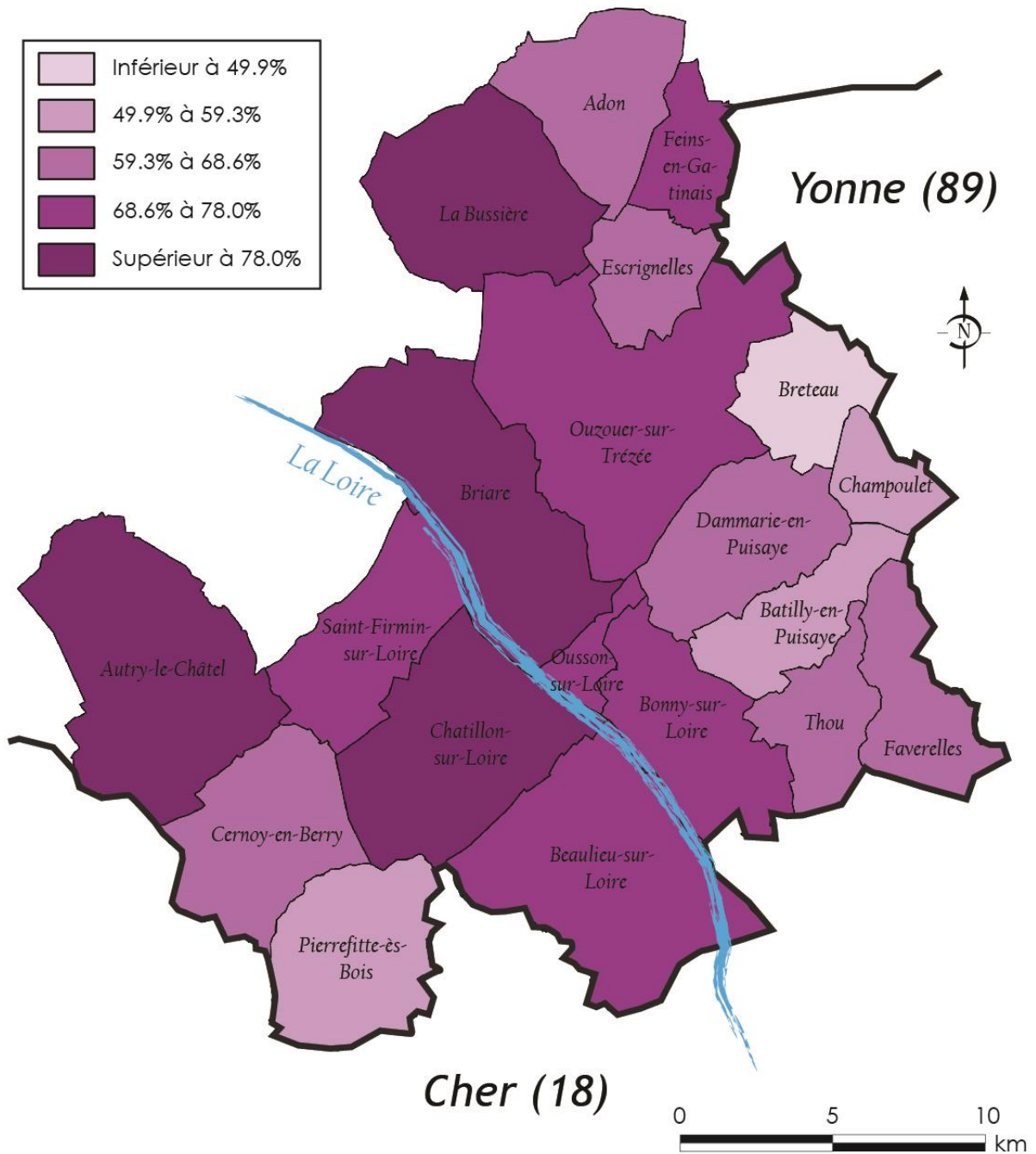
Figure 276 : Taux de variation annuel moyen des résidences principales 2007-2013



4.3.1.2. Part des résidences principales par commune

A l'échelle du territoire de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye, on constate en 2013, que les communes de Breteau, Champoulet, Batilly-en-Puisaye et Pierrefitte-ès-Bois se démarquent par leur faible taux de résidences principales (inférieur à 59%) alors qu'à l'inverse, les communes de Briare et Châtillon-sur-Loire notamment bénéficient d'un taux supérieur à 79%.

Figure 277 : Taux des résidences principales - INSEE; RGP 2013



4.3.2. Des résidences secondaires moins nombreuses dans les communes ligériennes.

Pendant les 30 dernières années, l'évolution des résidences secondaires a connu deux phases distinctes. Une phase d'augmentation entre 1982 et 1990, où le parc est passé de 1669 à 1774 résidences secondaires (+6%). Depuis 1990, le parc des résidences secondaires diminue de façon constante, passant de 1774 à 1342 unités (-24%).

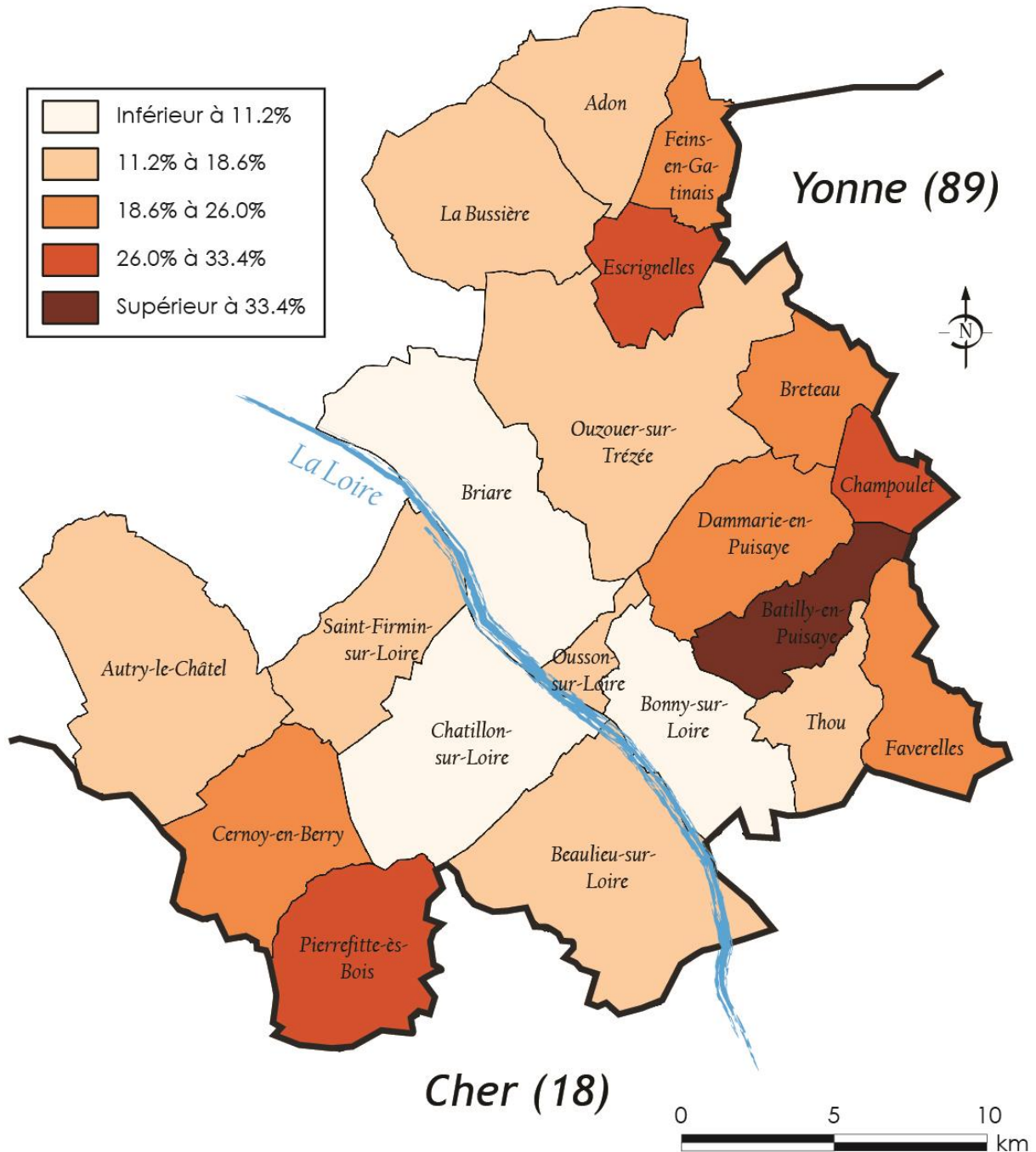
La première période d'augmentation des résidences secondaires peut correspondre à l'augmentation de la durée des congés payés (passant de 3 à 4 semaines en 1968) et à la démocratisation de la voiture dans les années 1970.

Depuis la fin des années 80, la baisse des résidences secondaires peut s'expliquer par l'évolution des modes de vie et les périodes de difficultés économiques peuvent également expliquer ce phénomène. Ce constat se retrouve également au niveau départemental et au niveau régional. A l'échelle nationale, seuls certains secteurs littoraux connaissent des augmentations du nombre de résidences secondaires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Berry, Loire et Puisaye, en 2013, les communes qui comptent une proportion importante de résidences secondaires sont celles situées au Nord-Est du territoire et de caractère très rural et à l'extrême Sud-Ouest. Ainsi, les communes de Pierrefitte-ès-Bois, Batilly en Puisaye ou Champoulet présentent des taux importants supérieurs à 26% dont 34,7% pour Batilly-en-Puisaye alors que la moyenne de la Communauté des Communes BLP s'établit à 12%.

Pour le reste des communes et notamment les plus importantes telles que Briare, Bonny-sur-Loire ou Châtillon-sur-Loire, majoritairement situées sur l'axe ligérien, les taux de résidences secondaires sont faibles, soit inférieurs à 11%.

Figure 278 : Taux des résidences secondaires - INSEE, RGP 2013



4.3.3. *Des taux de vacance en augmentation*

Tableau et carte illustratifs page suivante

Sont considérés comme logements vacants les logements non occupés à titre de résidence principale ou secondaire et dont l'INSEE donne la définition suivante :

« *Logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :*

- *proposé à la vente, à la location ;*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation;*
- *en attente de règlement de succession ;*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;*
- *gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).* »

Il ne faut donc pas confondre logements vacants et logements insalubres. Parmi les logements vacants, se trouvent notamment tous les logements non occupés de manière transitoire, entre deux occupants ou lors d'une première installation, ainsi que certains logements dont l'usage a été modifié (stockage de commerces en centre-ville notamment). Ainsi, malgré le fait que certains logements puissent être non utilisés en raison d'une insalubrité notoire ou d'un désintérêt, ce n'est pas nécessairement ce qui compose la majeure partie des logements vacants.

Le parc immobilier demeure toujours en mouvement, non seulement par le volume de logements qu'il contient mais aussi par l'occupation de celui-ci. Le contexte immobilier et les évolutions sociales font que les personnes qui occupent un seul et unique logement au cours de leur vie se font rares. Ainsi, les changements de propriétaires et de locataires sont de plus en plus fréquents, c'est ce que l'on nomme la rotation du parc immobilier.

Il est admis, au niveau national, qu'un taux de vacance de **l'ordre de 6% à 7%** du parc immobilier est synonyme de bonne rotation dans le marché immobilier. Un taux inférieur à 6% indique une tension immobilière et un manque de logements en comparaison des demandes sur le secteur. Un taux fortement supérieur à 7% indique une offre supérieure à la demande et des logements qui ne trouvent pas preneurs.

En 2013, le territoire des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye comptabilisait 1319 logements vacants, soit 11.8% du parc total de logements. Cette proportion est en évolution depuis 2007 et reste relativement importante.

Toutefois, l'évolution observée peut s'expliquer, pour la Ville de Briare qui en compte le plus, par les opérations de réhabilitation/démolition engagées par Vallogis et Logemloiret sur le territoire. En effet :

Deux immeubles ont été démolis par Vallogis au niveau du quartier du Val (rue du Chemin du Val et rue Pierre et Marie Curie) en 2012. Les locataires ont été relogés sur Briare ou environs et les logements sont restés vacants quelques mois voire quelques années, le temps de finaliser les relogements.

Une autre opération de démolition a été réalisée en 2016/2017 au niveau du quartier du Clos de Pierre Bise par LogemLoiret. Trois immeubles ont été détruits en 2017.

Une opération de réhabilitation a également été réalisée sur le quartier du Clos des Buchets en 2016/2017.

Cette vacance est en outre importante dans les petites communes rurales (Adon, Breteau, Champoulet, Faverelles et Feins-en-Gâtinais en particulier). En effet, ces communes manquent d'attractivité puisqu'elles offrent peu d'équipements, de commerces et de services par rapport aux communes plus importantes situées à proximité.

Pour les communes disposant de centre-ville ancien telles que Beaulieu-sur-Loire ou Bonny-sur-Loiret, cette vacance s'explique par plusieurs facteurs :

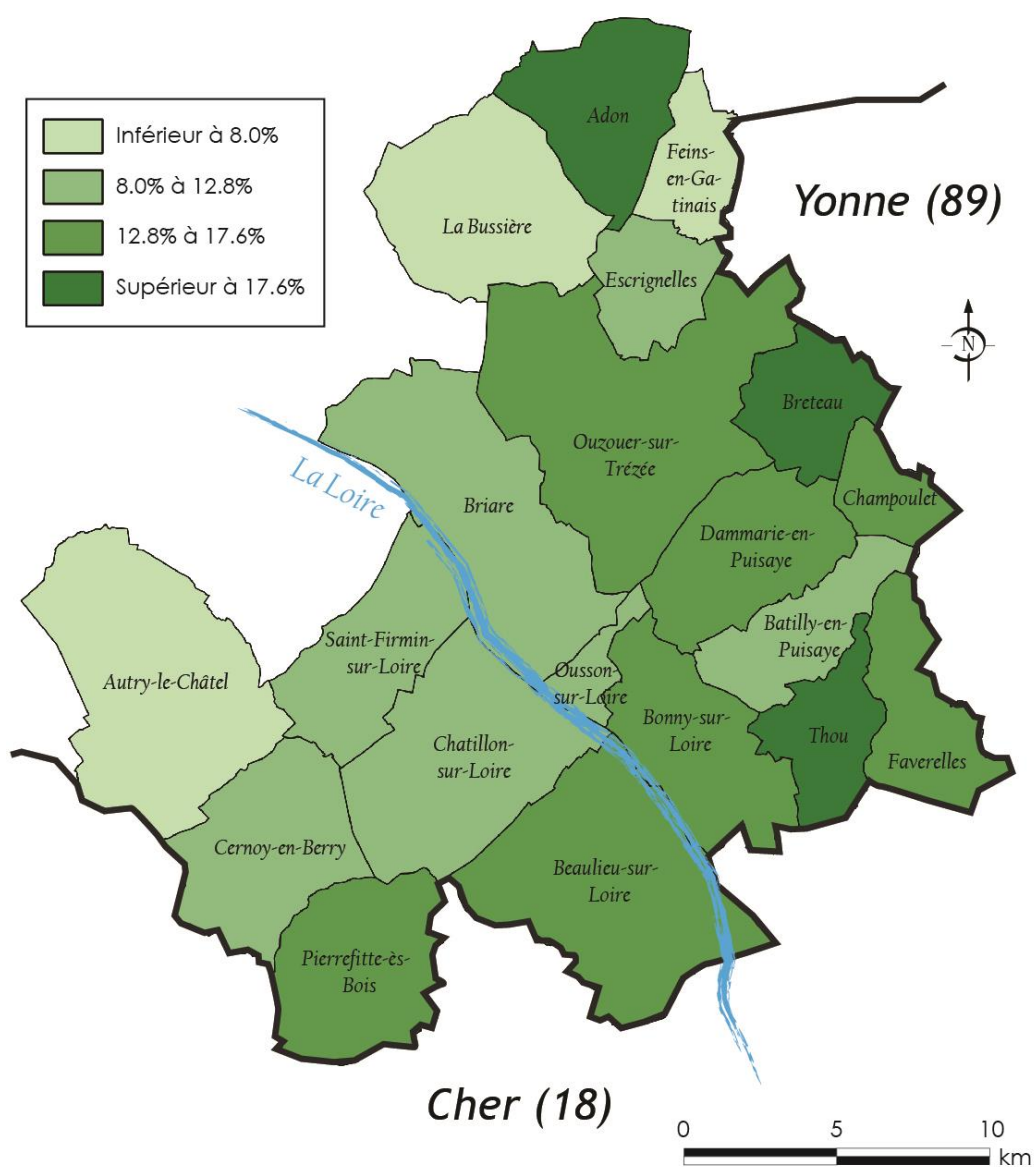
Les logements de centre-ville n'offrent plus les conditions adéquates pour les jeunes ménages (stationnements, espace de vie etc...).

La rénovation des logements anciens coûtent chers et les contraintes liées aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France sur certaines communes ne facilitent pas la réhabilitation du parc de logements vacants dans les centre village.

Tableau 6 : Evolution des logements vacants entre 1968 et 2013

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013
Logements (total)	7 737	8 566	9 251	10 039	10 286	10 719	11 205
Vacants	447	668	690	933	897	923	1 319
Proportion	5,8%	7,8%	7,5%	9,3%	8,7%	8,6%	11,8%

Figure 279 : taux de logements vacants - INSEE, RGP 2013



4.4. Les caractéristiques des résidences principales

4.4.1. Des résidences principales dominées par la propriété

Sur le territoire, 67.3% des ménages sont propriétaires de leur logement contre 30.5% de locataires. A l’image de la tendance nationale, la part des propriétaires est en augmentation puisque ce taux était de 65.4% en 2007.

La ville de Briare possède une part de propriétaire inférieure au reste du territoire. Cela s’explique notamment par les forts taux de logements locatifs sociaux qui y sont davantage représentés.

Le logement locatif est en effet présent sur le territoire et permet de répondre à une demande ciblée des jeunes ménages, plus mobiles et plus modestes. Un parc locatif important assure une rotation du parc immobilier qui peut se traduire par un rajeunissement de la population.

Tableau 7 : Statut d'occupation des résidences principales en 2013

	CC Briare - Châtillon	%	Total Loiret	%
Propriétaires	5 752	67,3%	179 125	62,4
Locataires	2 607	30,5%	102 618	35,7
dont HLM louée vide	1 268	14,8%	42185	14,7
Logé à titre gratuit	186	2,2%	5307	1,82

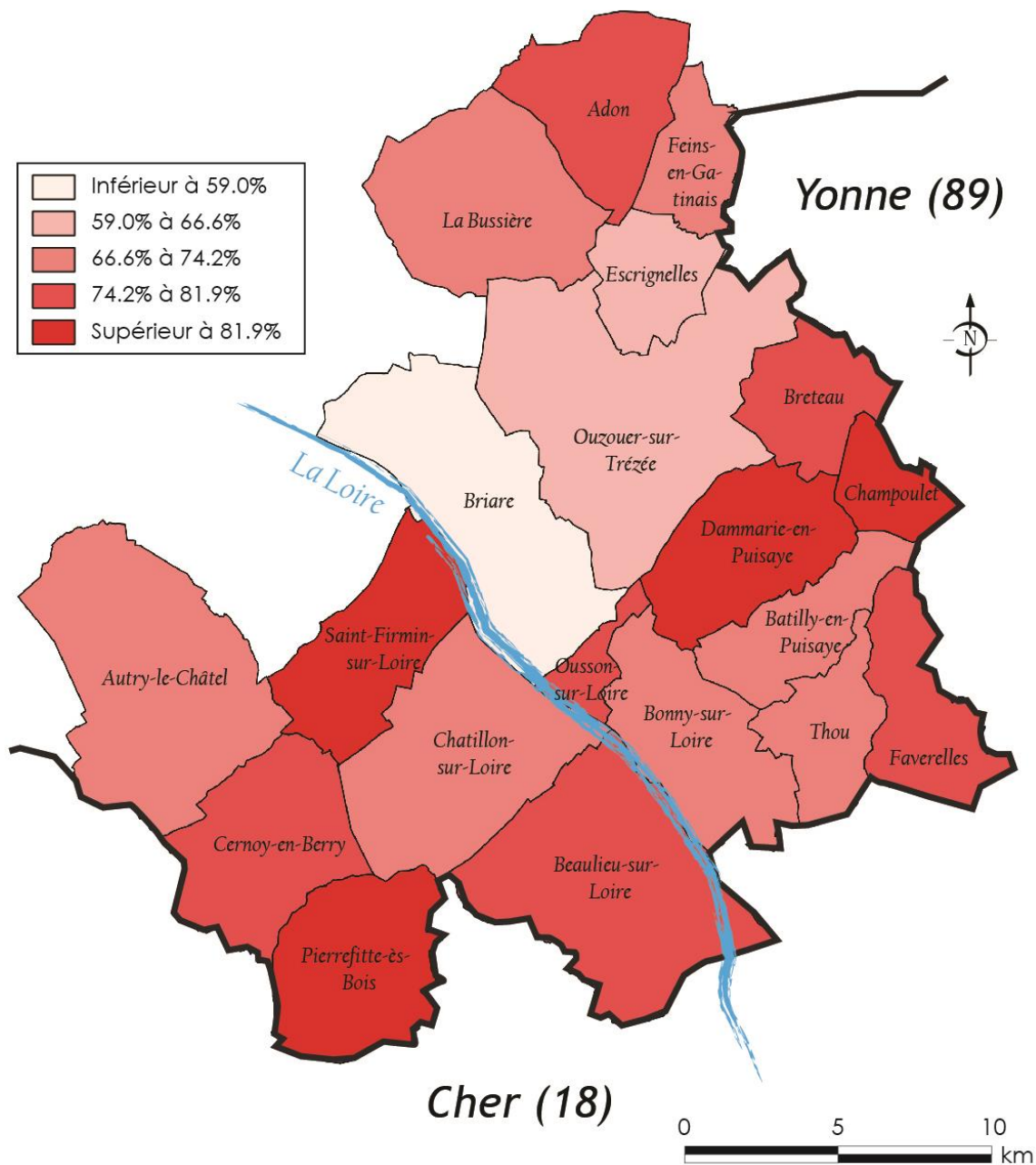
Source : INSEE - RGP 2013

Tableau 8: Statut d'occupation des résidences principales en 2013, par commune

Communes	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés gratuitement
Adon	66	7	5	4
Autry-le-Châtel	321	70	34	17
Batilly-en-Puisaye	31	7	2	2
Beaulieu-sur-Loire	647	98	76	12
Bonny-sur-Loire	627	163	118	12
Breteau	26	6	0	2
Briare	1465	442	645	60
Cernoy-en-Berry	156	29	12	6
Champoulet	24	3	0	2
Châtillon-sur-Loire	955	246	197	21
Dammarie-en-Puisaye	70	6	1	4
Escrignelles	19	9	0	2
Faverelles	56	8	8	1
Feins-en-Gâtinais	13	5	0	1
La Bussière	255	45	43	4
Ousson-sur-Loire	266	45	21	7
Ouzouer-sur-Trézée	360	89	93	14
Pierrefitte-ès-Bois	112	14	5	2
Saint-Firmin-sur-Loire	205	28	0	11
Thou	78	18	9	2
TOTAL :	5 752	1 338	1 269	186

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - Exploitation principale

Figure 280 : Taux de propriétaires dans les résidences principales _ INSEE, RGP 2013



4.4.2. *Un développement de l'habitat axé sur le mode individuel*

Le parc des résidences principales de la Communauté de Communes Berry Loire et Puisaye se compose en majorité de maisons individuelles (86,5%). Durant la période 2007-2013, le nombre de maisons individuelles a augmenté (+5,2%) en défaveur des appartements (-2,8%). Cette baisse du nombre d'appartements est surtout significative sur le territoire des Communes de Briare et d'Ouzouer-sur-Trézée.

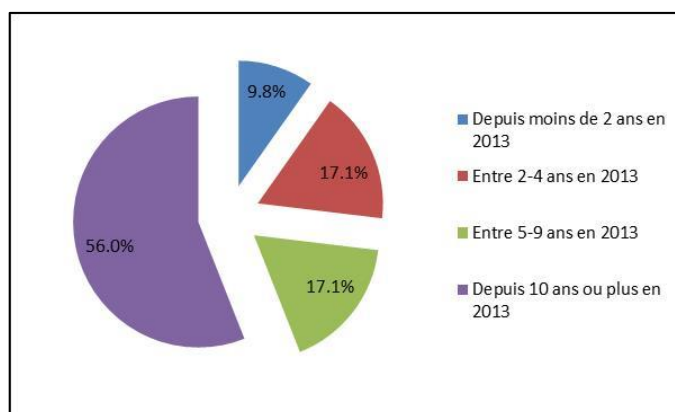
		2013	%	2008	%
Adon	Maisons	125	100,0	118	100,0
	Appartements	0	0,0	0	0,0
Autry-le-Châtel	Maisons	526	97,3	521	98,2
	Appartements	14	2,6	8	1,5
Batilly-en-Puisaye	Maisons	79	100,0	80	100,0
	Appartements	0	0,0	0	0,0
Beaulieu-sur-Loire	Maisons	1068	94,1	1009	94,5
	Appartements	54	4,8	43	4,0
Bonny-sur-Loire	Maisons	1032	87,2	1017	87,3
	Appartements	146	12,4	148	12,7
Breteau	Maisons	66	95,7	59	89,4
	Appartements	1	1,4	1	1,5
Briare	Maisons	2297	71,5	2114	68,5
	Appartements	835	26,0	865	28,0
Cernoy-en-Berry	Maisons	288	96,9	280	98,9
	Appartements	3	1,0	3	1,1
Champoulet	Maisons	48	98,0	44	91,7
	Appartements	1	2,0	1	2,1
Châtillon-sur-Loire	Maisons	1565	87,2	1501	87,0
	Appartements	219	12,2	219	12,7
Dammarie-en-Puisaye	Maisons	118	93,6	121	99,2
	Appartements	4	3,2	0	0,0
Escrignelles	Maisons	48	98,0	43	97,7
	Appartements	0	0,0	1	2,3
Faverelles	Maisons	121	100,0	114	98,3
	Appartements	0	0,0	2	1,7
Feins-en-Gâtinais	Maisons	23	88,5	26	92,9
	Appartements	2	7,7	2	7,1
La Bussière	Maisons	432	99,5	415	98,4
	Appartements	1	0,2	6	1,4
Ousson-sur-Loire	Maisons	435	97,4	425	97,5
	Appartements	9	2,0	9	2,0
Ouzouer-sur-Trézée	Maisons	723	90,6	646	85,9
	Appartements	71	8,9	90	11,9
Pierrefitte-ès-Bois	Maisons	221	96,1	202	93,2
	Appartements	7	3,1	4	1,8
Saint-Firmin-sur-Loire	Maisons	324	98,2	328	98,2
	Appartements	3	0,9	4	1,2
Thou	Maisons	155	97,5	146	94,2
	Appartements	4	2,5	8	5,2
TOTAL :	Maisons	9 694	86,5	9 211	85,3
	Appartements	1 374	12,3	1 413	13,1

Source : INSEE, RGP 2013

4.4.3. Une faible mobilité résidentielle

Le ralentissement de l'évolution démographique observé depuis 1999 se traduit par une mobilité résidentielle plus faible qu'au niveau départemental avec 56% des ménages qui habitent dans leur résidence principale depuis plus de 10 ans contre 50,2% au niveau départemental.

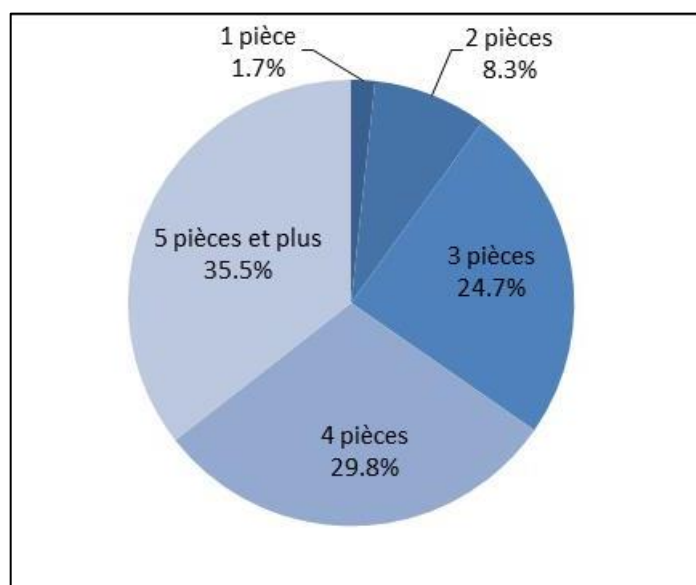
Graphique 8: Ancienneté d'emménagement dans la résidence principales en 2013



4.4.4. Une taille inadaptée à celle des ménages

En 2013, le parc de résidences principales se compose à plus de 35% de logements à 5 pièces et plus, et de 29,8% pour les logements de 4 pièces. Les T1, T2 et T3 réunis, représentent 34,7% de ces logements avec une très faible représentation des T1 (1,7%).

Graphique 9 : Typologie des logements en 2013



En comparant la taille des résidences principales avec la taille moyenne des ménages, on constate une inadéquation : alors que près de 72% des ménages sont composé d'une à deux personnes, le parc de résidences principales de T1 à T3 ne représente quant à lui que 34,7% des logements.

Le phénomène de décohabitation des ménages peut toutefois s’accompagner d’une envie de conserver un logement de même taille ne serait-ce pour avoir la possibilité d’héberger de manière occasionnelle les enfants n’habitant plus sur place.

Dans le cadre d’un besoin certain d’accueillir des jeunes ménages, une offre en petits logements apparaît cependant primordiale.

Tableau 9 : Taille des résidences principales en 2013

Communauté de Communes BLP	T1 et T2	T3	T4	T5 et +
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et +
Résidences principales	10,0%	24,7%	29,8%	35,5%
Ménages	34,7%	37,1%	13,0%	15,2%

Source: INSEE 2016, RGP 2013

4.5. Confort des résidences principales⁴

4.5.1. Le confort des résidences principales

En 2013, sur le territoire des CC de Briare et Châtillon-sur-Loire, 70.2% du parc des résidences principales présentent tous les éléments de confort. Dans la part restante, sont identifiés des logements d’un confort partiel et sans confort (21.2% et 8.6% du parc total) sur lesquels doivent porter les efforts de l’intercommunalité.

Tableau 10: Confort des résidences principales en 2013

	Sans confort	Confort partiel	Tout confort
Part dans le parc total	8,6%	21,2%	70,2%

Source: données FILOCOM, 2013

4.5.2. Qualité des logements

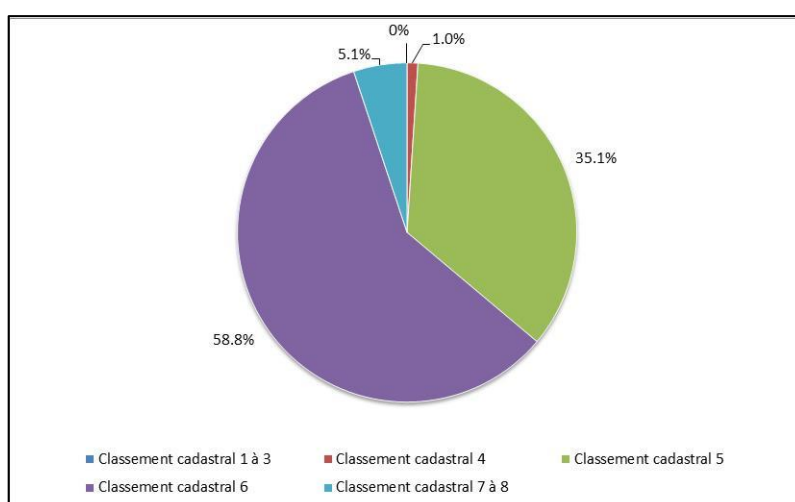
Une classification des logements a été établie par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques à partir d’une nomenclature type comportant 8 catégories définies en fonction de l’impression d’ensemble dégagée par les logements du plus luxueux (catégorie1) au plus médiocre (catégorie 8).

Le classement cadastral est donc un indicateur de la qualité globale du logement :

- 1 = Grand luxe
- 2 =Luxe,
- 3 =Très confortable
- 4 = Confortable
- 5 = Assez confortable
- 6 = ordinaire
- 7 = Médiocre
- 8 = Très médiocre

⁴ Certaines données sont secrétisées et les données sources des logements diffèrent de celles de l’INSEE, RGP2013– Source : Données Filicom 2013

Graphique 10 Classement des logements selon leur niveau de qualité en 2013



A l'échelle des Communauté de Communes Berry, Loire et Berry, 35.1% des logements sont classés dans les catégories attestant d'une bonne qualité.

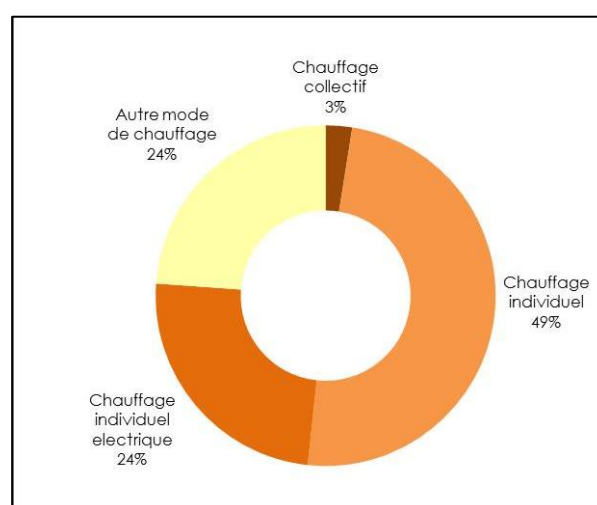
4.5.3. Les équipements de confort établis par l'INSEE

Le niveau de confort des résidences principales est établi à partir des critères retenus par l'INSEE :

- on dit qu'un logement a une baignoire ou une douche quand celle-ci est installée dans le logement et à la disposition exclusive de ses occupants.
- les logements ayant le chauffage central sont tous ceux ayant, soit un chauffage central individuel avec une chaudière propre au logement (on a inclus ici le « chauffage tout électrique » à radiateurs muraux), soit un chauffage central collectif (pour la totalité ou la plus grande partie de l'immeuble, un groupe d'immeuble ou par l'intermédiaire d'une compagnie de chauffage urbain).

Le parc de résidences principales de la Communauté des Communes Giennoises comporte les principales normes de confort reconnues par l'INSEE. Ainsi, la part de résidences comportant un chauffage central (près de 75%) est supérieure de plusieurs points à celle du département. Les résidences ne comportant ni baignoire ni douche sont marginales et représentent 2,4% de la totalité du parc de 2013. Le parc de l'agglomération est donc bien équipé en termes d'équipement de confort de base.

Graphique 11: Mode de chauffage des résidences principales en 2013



4.6. *Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)⁵*

L'exploitation des données FILOCOM a permis d'identifier des secteurs où l'habitat potentiellement « indigne » (inconfort, insalubrité) est davantage présent en proportion. Les secteurs de Briare et de Châtillon-sur-Loire sont particulièrement concernés. Sur le reste du Giennois, les proportions sont moindres. Des actions sont toutefois déjà été menées afin d'améliorer la qualité du bâti existant dans certains secteurs du Pays.

4.7. *Les copropriétés fragiles*

Selon les données transmises par l'ANAH 45, seule

▸ La ville de Briare compte :

9 copropriétés de catégorie B, dont 8 comportant de 2 à 11 logements et 1 comportant 12 à 25 logements.

3 copropriétés de catégorie C, comportant entre 2 et 11 logements.

6 copropriétés de catégorie D, dont 5 comportant de 2 à 11 logements et 1 comportant 26 à 50 logements.

▸ La commune de Châtillon-sur-Loire ne compte pas de copropriété dégradée.

⁵ Juridiquement, un habitat indigne est un local utilisé à des fins d'habitation et impropre par nature à cet usage ainsi qu'un logement dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel il est situé, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

4.8. Analyse du parc social : un déséquilibre spatial

4.8.1. Définition du logement social

Les logements sociaux relèvent de trois catégories, selon les aides ou agréments accordés par l’Etat et la nature des prêts consentis par la caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Prêt Locatif d’Intégration (PLAI) : prêt destiné à loger des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales et qui sont souvent exclus de la filière classique d’attribution de logements,

Le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) finance la plupart des logements sociaux destinés aux ménages à ressources modestes,

Le Prêt Locatif Social (PLS) finance la plupart des logements conçus pour qu’en zone tendue le loyer soit plus élevé que celui du PLUS mais plus bas que le loyer moyen du marché.

L’amélioration du parc social peut également être réalisée par le biais de **la Prime à l’Amélioration de l’habitat(PAM)**. Elle a pour objet d’aider les bailleurs, propriétaires ou gestionnaires de logements locatifs sociaux de plus de 15 ans à réaliser des travaux d’amélioration dans leur patrimoine.

A ces différents financements, correspondent des niveaux de loyers maximums (corrigés d’un coefficient de structure de l’opération) et un niveau de ressources plafond selon la composition du ménage.

Les niveaux de ressources des ménages varient selon la localisation des communes, selon un zonage A/B/C qui caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

Le tableau ci-après montre le classement des communes des CC de Briare et Châtillon-sur-Loire selon ce zonage. On constate que l’ensemble des communes est classé C, soit en zone détendue.

Tableau 11: Répartition des communes des CC de Briare et Châtillon-sur-Loire selon le zonage A/B/C

Communes	Zonage <i>Arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation</i>	A/B/C
Adon	C	
Autry-le-Châtel	C	
Batilly-en-Puisaye	C	
Beaulieu-sur-Loire	C	
Bonny-sur-Loire	C	
Breteau	C	
Briare	C	
La Bussière	C	
Cernoy-en-Berry	C	
Champoulet	C	
Châtillon-sur-Loire	C	
Dammarie-en-Puisaye	C	
Escrignelles	C	
Faverelles	C	
Feins-en-Gâtinais	C	
Ousson-sur-Loire	C	
Ouzouer-sur-Trézée	C	
Pierrefitte-ès-Bois	C	
Saint-Firmin-sur-Loire	C	
Thou	C	

Tableau 12: Plafond de ressources pour un HLM hors Paris et Ile-de-France (équivalent zone C) en 2016

Composition du foyer	PLAI	PLUS	PLS
1 personne	11 060 €	20111 €	26 144 €
2 personnes	16 115 €	26856 €	34 913 €
3 personnes	19 378 €	32 297 €	41 987 €
4 personnes	21 562 €	38 990 €	50 687 €
5 personnes	25 228 €	45 867 €	59 627 €
6 personnes et plus	28 431 €	51 692 €	67 200 €
Par personne supplémentaire	+ 3 171 €	+ 5766 €	+ 7496 €

Source : Ministère du logement, territoires.gouv.fr

4.8.2. Qui finance le logement social ?

Les logements sociaux peuvent être financés par :

- L'État ;
- Les collectivités territoriales (région, département, agglomération, commune...) ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations : c'est elle qui octroie les prêts à très long terme en s'adossant sur les dépôts de l'épargne populaire comme le livret A. Les prêts sur 30 ou 70 ans constituent près de 75 % du financement ;
- Action Logement (le 1% logement versé par les employeurs) ;
- Le bailleur lui-même sur ses fonds propres.

4.8.3. Les attentes face à la loi SRU et Répartition spatiale du logement social

Pour répondre aux besoins en logements des ménages, notamment les plus modestes, le législateur a inscrit à l'article 55 de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains), l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants (1500 en Ile-de-France) situées dans des territoires SRU, c'est-à-dire des agglomérations ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer de 20 % de logements locatifs sociaux dans les résidences principales. Cette obligation a été portée à 25 % par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, sauf dans les communes appartenant à des agglomérations ou des EPCI dont la situation locale ne justifie pas un renforcement des obligations de production. Pour ces communes, l'obligation est maintenue à 20 % de logements sociaux.

Par ailleurs, les communes de plus de 15 000 habitants, en croissance démographique de plus de 5%, ne se situant pas dans les territoires précités ont également l'obligation de disposer de 20% de logements sociaux. Ces communes sont dites « isolées ».

Les communes soumises aux dispositions SRU doivent atteindre le taux de 25 ou 20 % de logements sociaux, d'ici à 2025.

Sur le territoire des Communautés de Communes Berry Loire et Puisaye, aucune commune ne relève de ses obligations.

4.8.4. Les aides sociales au logement –Caisse d'Allocation Familiale

Il s'agit de prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales sous conditions de ressources. Les allocations logement ont pour vocation de soutenir les personnes et familles modestes dans leur effort financier consacré au logement principal. Les aides au logement sont constituées de l'Allocation de Logement famille (ALF), de l'Allocation de Logement Social (ALS) et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

L'ALF a été créée en 1948 pour solvabiliser les familles fassent à la hausse des loyers des logements neufs lors de la reconstruction. Cette aide est, à présent, attribuée aux familles avec enfants ou ayant à charge un ascendant ou un proche parent infirme. Elle est également versée aux jeunes couples mariés sans enfant à charge n'entrant pas dans le champ d'application de l'APL.

L'ALS a été créée en 1971 pour aider d'autres catégories de personnes que les familles à se loger. Cette prestation s'adressait initialement à des personnes âgées de plus de 65 ans (deux bénéficiaires sur dix sont retraités), à des personnes handicapées et à des jeunes travailleurs âgés de moins de 25 ans. A partir de 1991, l'ALS a été étendue progressivement à toute personne non éligible à l'ALF ou à l'APL et notamment aux étudiants qui représentent plus du quart des bénéficiaires.

L'APL créée en 1977, s'adresse à toute personne locataire d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'Etat. Cette convention fixe, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail et les normes de confort. L'APL concerne également les accédants à la propriété (ou déjà propriétaires) et ayant contracté un prêt aidé par l'Etat.

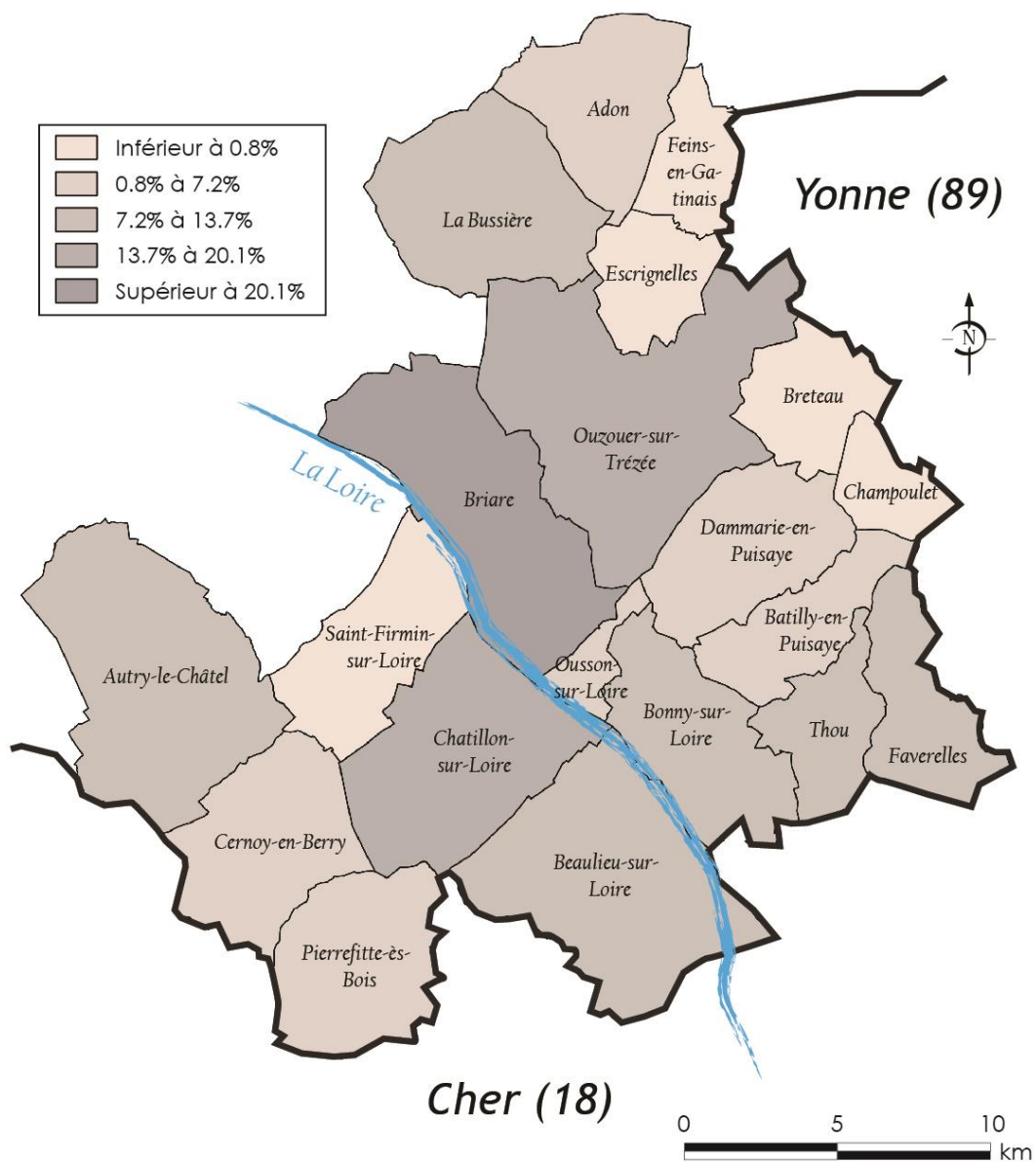
Ces 3 aides ne sont pas cumulables.

4.8.5. Les caractéristiques du logement social

4.8.5.1. Les logements des organismes publics (HLM loué vide) – INSEE RGP 2013

Comme cela a été présenté au chapitre 4.4.1, la Communautés de Communes Berry Loire et Puisaye présente un taux de logement social de 14,8 % selon les données INSEE⁶ contre 16,4% en 1999.

Figure 281 : Taux des logements HLM - INSEE, RGP 2013



⁶ Données INSEE lesquelles diffèrent des données du RPLS de la DREAL centre val de Loire du fait d'un champ de logements sociaux plus restreint (logements HLM uniquement)

Tableau 13 : Logements HLM dans le parc des résidences principales en 2013

Communes	Résidences principales en 2013	Logements sociaux en 2013	Proportion en %
Adon	82	5	6,1
Autry-le-Châtel	442	34	7,7
Batilly-en-Puisaye	42	2	4,8
Beaulieu-sur-Loire	833	76	9,1
Bonny-sur-Loire	919	118	12,8
Breteau	34	0	0,0
Briare	2612	645	24,7
Cernoy-en-Berry	203	12	5,9
Champoulet	29	0	0,0
Châtillon-sur-Loire	1419	197	13,9
Dammarie-en-Puisaye	81	1	1,2
Escrignelles	30	0	0,0
Faverelles	73	8	11,0
Feins-en-Gâtinais	19	0	0,0
La Bussière	347	43	12,4
Ousson-sur-Loire	339	21	6,2
Ouzouer-sur-Trézée	556	93	16,7
Pierrefitte-ès-Bois	133	5	3,8
Saint-Firmin-sur-Loire	244	0	0,0
Thou	107	9	8,4
TOTAL :	8 544	1 269	14,8

Source: INSEE 2016 - RGP2013

Avec un taux de 24.7%, la ville de Briare se démarque vraiment avec une réelle représentativité en la matière. A noter que la construction de la majorité de son parc HLM est antérieure à 1999, avec très peu de constructions réalisées depuis. La mixité sociale, qui est effective à l'échelle de Briare, doit toutefois être améliorée à l'intérieur des différents quartiers. Ces logements sont pour la plupart regroupés dans les mêmes secteurs, sous la forme d'opérations d'ensemble principalement composées de logements collectifs (Cf. Partie sur les extensions urbaines récentes). Toutefois, depuis 1999, la ville de Briare enregistre une diminution de son taux de logements sociaux en passant de 29,6% en 1999 à 24,7% en 2013.

Les autres communes possèdent des taux de logements sociaux beaucoup plus faibles avec moins de 17% du parc des résidences principales. Toutefois, certaines communes ont mis en place une politique de développement de leur parc HLM avec une augmentation du taux de logements sociaux entre 1999 et 2013, comme à Ouzouer-sur-Trézée (passage de 14,0% à 16,7%) et La Bussière (passage de 10,7% à 12,4%).

Les deux-tiers des communes comptent moins de 9% de logements sociaux et un quart n'en possède aucun. Parmi ce dernier quart, il s'agit essentiellement de petites communes rurales de moins de 200 habitants.

Aucun logement social n'est recensé sur les communes de Breteau, Champoulet, Escrignelles, Feins-en-Gâtinais et Saint-Firmin-sur-Loire

La proximité avec les pôles d’emplois est primordiale dans l’optique de réaliser des logements locatifs sociaux adaptés aux besoins. Plusieurs communes situées à proximité des pôles d’emplois de Gien et Briare possèdent des taux de logements locatifs sociaux très faibles, en particulier Saint-Firmin-sur-Loire (0%).

4.8.5.2. *Typologies du logement social - Données DREAL Centre, RPLS 2015*

Selon les données de la DREAL, le parc locatif social se composait de 1396 unités en 2015⁷. Les logements locatifs sociaux sont constitués à 46% de collectifs et de 8,2% de logements vacants.

Taille et type des logements sociaux

On constate que 78,4% du parc de logements locatifs est constitué de logements de 3 et 4 pièces. Par leur taille, les logements sociaux semblent donc mieux adaptés à celle des ménages. Les petits logements sont donc plus représentés et les grands logements moins nombreux.

Graphique 12: Taille des logements sociaux en 2015

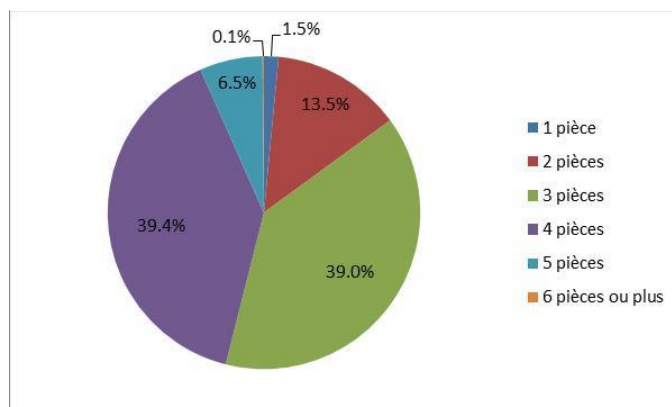


Tableau 14: Comparaison entre la composition des logements sociaux par taille et celle des ménages

CC Berry, Loire Puisaye	T1 et T2	T3	T4	T5 et +
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et +
Logements sociaux	15,0%	39,0%	39,4%	6,6%
Ménages	34,7%	37,1%	13,0%	15,2%

Source: DREAL Centre, RPLS 2015

⁷ Dont les logements non conventionnés de France métropolitaine appartenant à une société d'économie mixte (SEM).

Une vacance fonctionnelle du parc social

Sur l'ensemble des Communautés de Communes, la vacance dans le logement social est d'environ 8% ce qui est légèrement au-dessus du taux de 5/6%, seuil estimé comme prenant en compte le phénomène de rotation des logements mais cela reste raisonnable. Toutefois, ce taux reste supérieur à la moyenne départementale.

Tableau 15: Structure du parc de logements sociaux

	CC Berry Loire et Puisaye	% dans total Loiret	Loiret
Nombre total de logements	1396	2,8	49 590
<i>dont logements individuels</i>	754	6,1	12 267
<i>dont logements collectifs</i>	642	1,7	37 323
Proportion de logements vacants au 01/01/2015	8,2%		3,9%
Proportion de logements vacants de plus de 3 mois au 01/01/2015	6,2%		2,2%
Nombre de mises en location en 2014	60	7,6	784
<i>Source : SOeS- RPLS au 01/01/2015</i>			

Tableau 16 : Taux de vacance dans les logements sociaux par commune

	Taux de de vacance
Adon	0.0%
Autry-le-Châtel	15.6%
Batilly-en-Puisaye	0.0%
Beaulieu-sur-Loire	5.7%
Bonny-sur-Loire	7.6%
Breteau	-
Briare	9.7%
Cernoy-en-Berry	0.0%
Champoulet	-
Châtillon-sur-Loire	4.5%
Dammarie-en-Puisaye	0.0%
Escrignelles	-
Faverelles	11.1%
Feins-en-Gâtinais	-
La Bussière	1.9%
Ousson-sur-Loire	9.1%
Ouzouer-sur-Trézée	10.9%
Pierrefitte-ès-Bois	42.9%
Saint-Firmin-sur-Loire	-
Thou	0.0%
<i>Source: DREAL centre, RPLS 2015</i>	

L'étude de cette vacance à l'échelle de chaque commune révèle que ce sont les communes rurales qui enregistrent le taux de vacance le plus important et particulièrement les communes de Pierrefitte-ès-Bois (42.9%), Autry-le-Château (15.6%) et Faverelles (11.1%).

4.8.5.3. Le parc des bailleurs sociaux en 2015/2016

Les données fournies par les bailleurs sociaux et actualisées par les communes, font état d'un parc de 1418 logements sociaux.

Tableau 17: Le parc des logements sociaux en 2016

	LogemLoiret	Vallogis
	16/11/2016	31/12/2015
ADON	4	
AUTRY-LE-CHATEL	30	
BATILLY EN PUISAYE	0	4
BEAULIEU-SUR-LOIRE	39	39
BONNY-SUR-LOIRE	78	46
BRIARE	387	352
CERNOY-EN-BERRY	4	8
CHATILLON-SUR-LOIRE	156	47
DAMMARIE EN PUISAYE	0	3
FAVERELLES	0	12
LA BUSSIÈRE	21	33
OUSSON-SUR-LOIRE	14	8
OUZOUER-SUR-TREZEE	26	90
PIERREFITTE-ES-BOIS	3	4
THOU	0	10
Total général	762	656

1418

LogemLoiret a également des projets de démolitions sur la communauté des communes de Briare : 98 logements sur le Clos de Pierre Bise sont en cours de relogement - démolition prévisionnelle en 2017.

Des reconstructions de logements sociaux sont prévus au Clos de Pierre Bise - Briare.

LogemLoiret a également une politique de vente sur le Pays Giennois : Arrabloy, Autry le Chatel, Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Briare, Chatillon sur Loire, La bussière, Les Choux, Ouzouer sur Trézée, Saint Gondon sont concernés.

4.8.6. Analyse de la demande en logements sociaux

4.8.6.1. Logements sociaux attribués entre juillet 2015 et juin 2016 et leurs occupants

Entre juillet 2015 et juin 2016, il a été attribué 154 logements sociaux sur le territoire de la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye dont la majorité sur la commune de Briare (66). Les logements attribués sont principalement des T3, T4 puis T2.

Tableau 18 : Nombre d'attribution d'un logement social

Commune d'attribution	Nb attributions
Autry-le-Châtel	4
Beaulieu-sur-Loire	10
Bonny-sur-Loire	16
Briare	66
Châtillon-sur-Loire	25
Faverelles	1
La Bussière	3
Ousson-sur-Loire	3
Ouzouer-sur-Trézée	14
Autres communes	12
TOTAL	154

Source : Union Sociale de l'habitat du Centre, 2016

Tableau 19: Répartition des attributions par taille de logement

Taille logement	Nb attributions	Part
T1	3	1.9%
T2	29	18.9%
T3	69	44.8%
T4	50	32.5%
T5	3	1.9%
CC Briare - Châtillon	154	100%

Source : Union Sociale de l'habitat du Centre, 2016

La grande majorité des nouveaux locataires avait fait leur demande il y a moins d'un an ce qui atteste de la fluidité du marché sur ce territoire. Le profil des nouveaux locataires est spécifié dans les tableaux ci-après :

Tableau 20 : Répartition des attributions selon l'âge des demandeurs

Age de l'attributaire	Nb attributions	Part
- de 20 ans	6	3.9%
20 - 29 ans	43	28.0%
30 - 39 ans	29	18.8%
40 - 49 ans	31	20.1%
50 - 64 ans	25	16.2%
65 ans et +	20	13.0%
CC Briare - Châtillon	154	100%

Source : Union Sociale de l'habitat du Centre, 2016

Tableau 21 : Nombre d'attributions selon l'activité professionnelle de l'attributaire

Situation professionnelle de l'attributaire	Nb attributions	Part
CDI (ou fonctionnaire)	44	28.6%
CDD, stage, intérim	24	15.6%
Artisan, profession libérale	2	1.3%
Chômage	21	13.6%
Retraité	20	13.0%
Apprentis	1	0.6%
Autre	42	27.3%
CC Briare-Châtillon	154	100%

Source : Union Sociale de l'habitat du centre, 2015

Tableau 22 : Nombre d'attribution selon barème des revenus

Barème des revenus des attributaires	Nb attributions	Part
Non saisie	20	13.0%
=< PLAI	94	61.0%
> PLAI et =< PLUS	34	22.1%
> PLUS et =<PLS	3	2.0%
> PLS	2	1.3%
sans objet	1	0.6%
CC Briare-Châtillon	154	100%

Source : Union Sociale de l'habitat du centre, 2015

Tableau 23 : Attribution selon la composition familiale

Composition familiale	Nb attributions	Part
Isolé	68	44.2%
Monoparental	37	24.0%
Couple sans enfant	19	12.3%
Couple avec enfants	29	18.8%
sans objet	1	0.7%
CC Briare-Châtillon	154	100%

Source : Union Sociale de l'habitat du centre, 2015

De façon synthétique, il ressort que :

32% des nouveaux occupants correspondent à des personnes de moins de 30 ans. Ils sont souvent seuls ou en composition monoparentale (68.2% des attributions), près de 30% sont en CDI ou issus de la fonction publique néanmoins leur revenu est faible.

4.8.6.2. La demande en logements sociaux en juin 2016

4.8.6.2.1. Le nombre de demandeurs

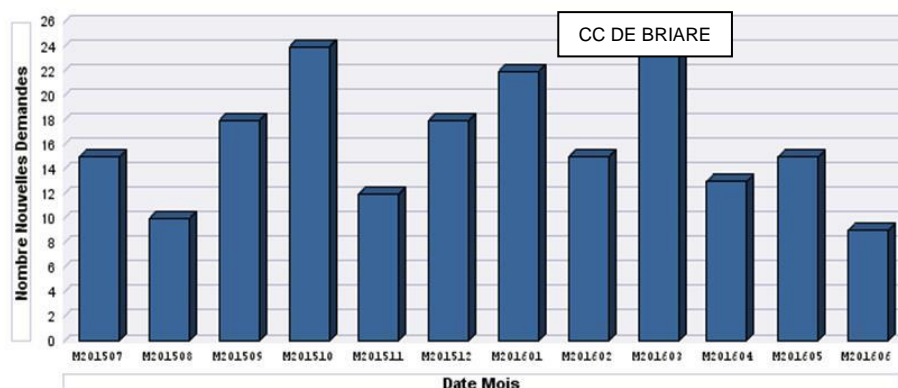
Tableau 24 : Nombre de demandes de logement social pendant la période de référence

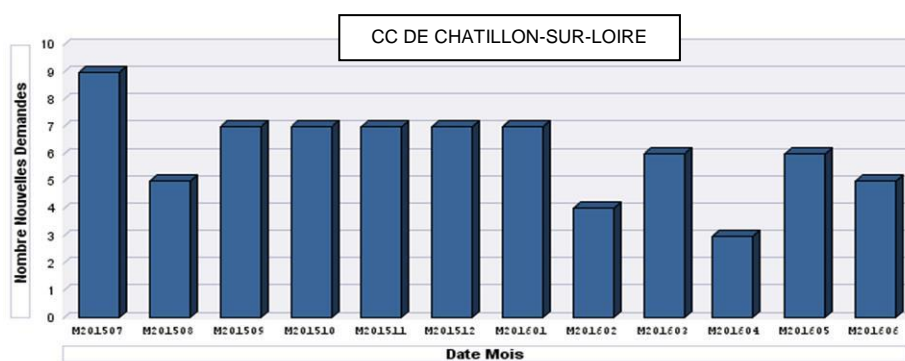
Fin de période	Territoire	Nb de demandes en cours	Nb attributions	Taux de pression de la demande
Déc. 2015	CC BRIARE-CHATILLON SUR LOIRE	255	156	1.6
Jun 2016	CC BRIARE-CHATILLON SUR LOIRE	249	154	1.6

Source : Union Sociale de l'Habitat du Centre, 2015

En date du mois de juin 2016, la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye a enregistré 249 demandes en cours pour des logements sociaux avec 154 attributions, soit environ 1,6 demandes pour 1 offre.

A titre de comparaison, selon les statistiques de l'USH de la région Centre val de Loire, en juin 2014, le taux de pression du Loiret était de 2,3 et était considéré comme faible. Aussi, le taux de pression identifié pour la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye est considéré comme plutôt favorable.





Figures 282 : Evolution de la demande en logement social au cours de la période de référence – Source : Union Sociale de l’habitat du centre, 2013

Le tableau ci-dessous démontre que c’est essentiellement la ville de Briare qui enregistre le plus de demandes de logements sociaux. Aucune demande n’est enregistrée pour la commune de Dammarie-en-Puisaye.

Tableau 25 : Nombre de demandes de logements sociaux par commune

Communes	Total
Adon	2
Autry-le-Châtel	5
Batilly-en-Puisaye	2
Beaulieu-sur-Loire	9
Bonny-sur-Loire	26
Breteau	-
Briare	128
Cernoy-en-Berry	1
Champoulet	-
Châtillon-sur-Loire	37
Dammarie-en-Puisaye	0
Escrignelles	-
Faverelles	1
Feins-en-Gâtinais	-
La Bussière	11
Ousson-sur-Loire	6
Ouzouer-sur-Trézée	15
Pierrefitte-ès-Bois	5
Saint-Firmin-sur-Loire	-
Thou	1
TOTAL	249

4.8.6.2.2. Le type de logements demandés

La demande en logement social porte majoritairement sur des T2 (29,7%) et T3 (36,9%) qui constituent plus de 66% des logements demandés.

Tableau 26: Répartition par taille des logements demandés

Communes	T1	T2	T3	T4	T5 et plus	Chambre
Adon	1	0	0	1	0	0
Autry-le-Châtel	0	0	2	3	0	0
Batilly-en-Puisaye	0	0	1	1	0	0
Beaulieu-sur-Loire	0	5	2	1	0	1
Bonny-sur-Loire	4	6	9	6	0	1
Breteau	-	-	-	-	-	-
Briare	7	42	52	21	3	3
Cernoy-en-Berry	0	0	1	0	0	0
Champoulet	-	-	-	-	-	-
Châtillon-sur-Loire	4	12	13	8	0	0
Dammarie-en-Puisaye	0	0	0	0	0	0
Escrignelles	-	-	-	-	-	-
Faverelles	0	0	1	0	0	0
Feins-en-Gâtinais	-	-	-	-	-	-
La Bussière	0	4	4	3	0	0
Ousson-sur-Loire	0	1	3	2	0	0
Ouzouer-sur-Trézée	1	4	0	10	0	0
Pierrefitte-ès-Bois	0	0	3	2	0	0
Saint-Firmin-sur-Loire	-	-	-	-	-	-
Thou	0	0	1	0	0	0
TOTAL	17	74	92	58	3	5

Source : Union Sociale de l'habitat du centre, 2013

4.8.6.2.3. Profil des demandeurs

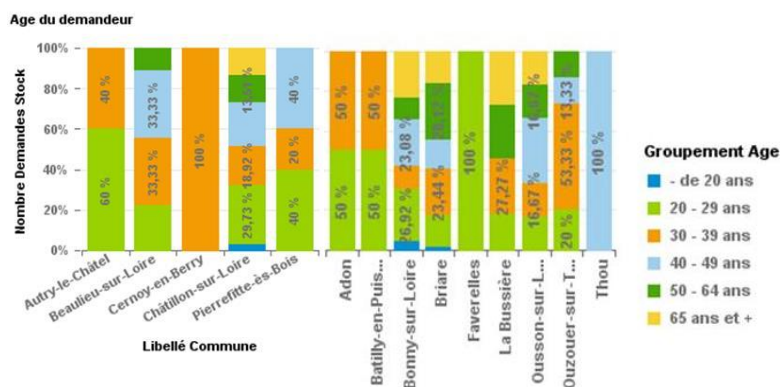


Figure 283: Age des demandeurs de logement social- 2016

Les demandeurs recensés en juin 2016 sur le territoire des CC de Briare et de Châtillon-sur-Loire sont en majorité des personnes seules ou des familles monoparentales, âgées de 20 à 49 ans.

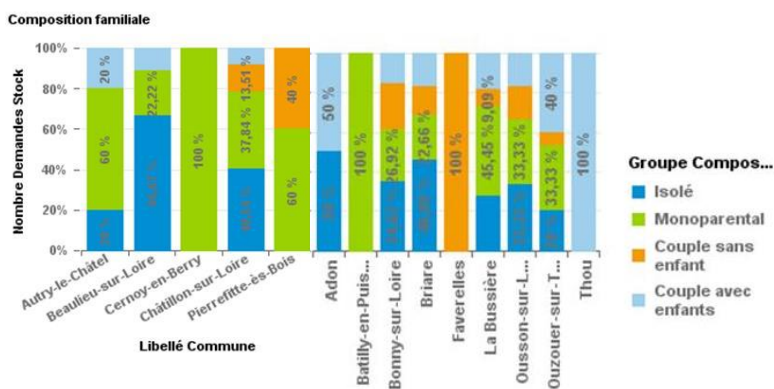


Figure 284 : Composition familiale des demandeurs en logement social - 2016

Les ménages qui sont dans des situations économiques précaires ou vulnérables (CDD, retraités, chômeurs...) ne constituent pas la catégorie la plus représentée :

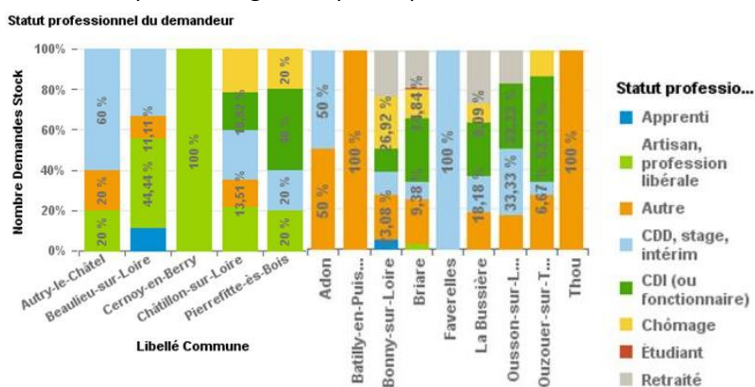


Figure 285 : Statut professionnel des demandeurs en 2016

4.8.7. L'accession sociale à la propriété

4.8.7.1. Le prêt social location-accession(PSLA)

Le prêt social de location-accession facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial. Le ménage loue d'abord le logement neuf agréé par l'Etat et verse une redevance. Le ménage peut ensuite devenir propriétaire du logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides.

Le PSLA est un prêt conventionné, accordé à des bailleurs privés ou publics (promoteur, organisme HLM). Lorsque le bailleur vend le logement, le prêt est transféré à l'acheteur. Cette formule d'achat immobilier, appelée location-accession, se déroule en 2 phases :

Le ménage candidat à l'accession occupe son logement en tant que « locataire-accédant ». Il verse au bailleur une redevance composée d'un loyer (dite fraction locative) et d'une épargne (fraction acquisitive). La fraction locative ne doit pas dépasser des plafonds mensuels par m² de surface utile. La fraction acquisitive est fixée à la signature du contrat de location-accession, en accord avec le vendeur.

À l'échéance du contrat de location-accession, le ménage peut effectuer la levée d'option et acheter son logement. Le prêt accordé au vendeur lui est alors transféré. L'épargne réalisée lors de la phase locative complète son apport personnel.

4.8.7.2. Le prêt à taux zéro (PTZ) – DREAL Centre (SGFGAS)

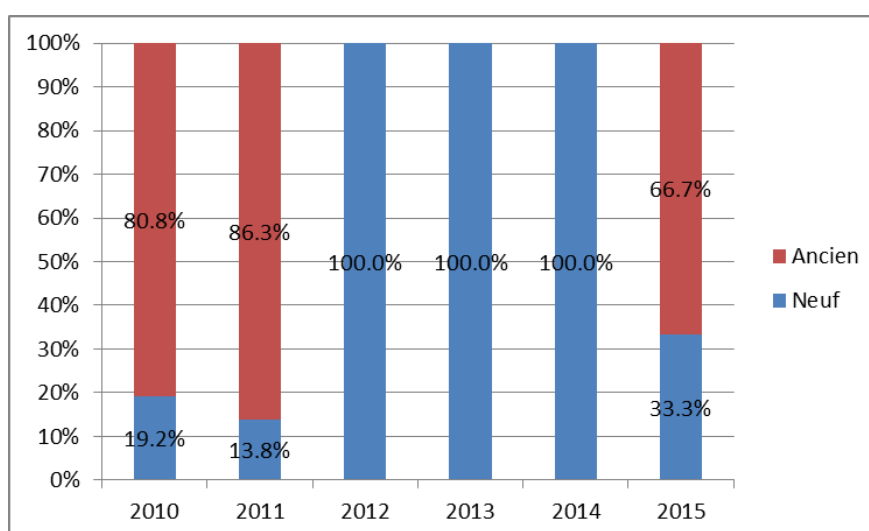
Le prêt à taux zéro (PTZ) est un prêt sans intérêt, accordé sous condition de ressources pour compléter un prêt principal, et aider les ménages à acheter leur première résidence principale :

Le prêt à taux zéro est gratuit : c'est un prêt sans intérêt. Sa durée totale est de 20, 22 ou 25 ans. Il est constitué d'une période de différé d'une durée de 5 à 15 ans, durant laquelle le ménage ne paie aucune mensualité sur son PTZ. Plus les ménages sont modestes, plus les conditions sont favorables : la durée totale du prêt et la période de différé sont maximales.

Le prêt à taux zéro est un prêt complémentaire : il sert à financer une partie de votre achat. Il vient en complément du ou des autres prêts, contractés par ailleurs, auprès des banques.

Le prêt à taux zéro est accordé en fonction des revenus : pour bénéficier du prêt à taux zéro, il ne faut pas dépasser un plafond de revenus, défini en fonction de la taille du ménage et de la localisation du bien à acheter.

Le prêt à taux zéro est destiné à acheter sa première résidence principale : pour bénéficier de ce prêt il faut acheter un bien pour la première fois et y habiter. Il est également valable pour les personnes qui n'ont pas été propriétaires dans les deux ans précédant la demande de prêt. Il peut aussi aider à acheter un bien ancien dans lequel il faut faire un certain montant de travaux.



Graphique 13: Evolution du nombre de prêts à taux zéro depuis 2010 selon la nature du logement

Le graphique ci-dessus montre un basculement dans le financement des logements à partir de 2012 alors que jusqu'à cette date, le PTZ était mobilisé de manière plus importante pour le logement ancien à hauteur de 86,3% en 2011. Après 3 années où le financement à taux zéro a été orientée uniquement sur le logement neuf, on observe en 2015 une nette reprise du financement à taux zéro pour le logement ancien à hauteur de 66,7%.

Toutefois, il faut rester prudent sur ces chiffres compte tenu du volume de ^prêt que cela représente sur une année. En effet, depuis 2012, entre 3 et 9 logements par an ont bénéficié de ce dispositif

Tableau 27 : Nombre de logements ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

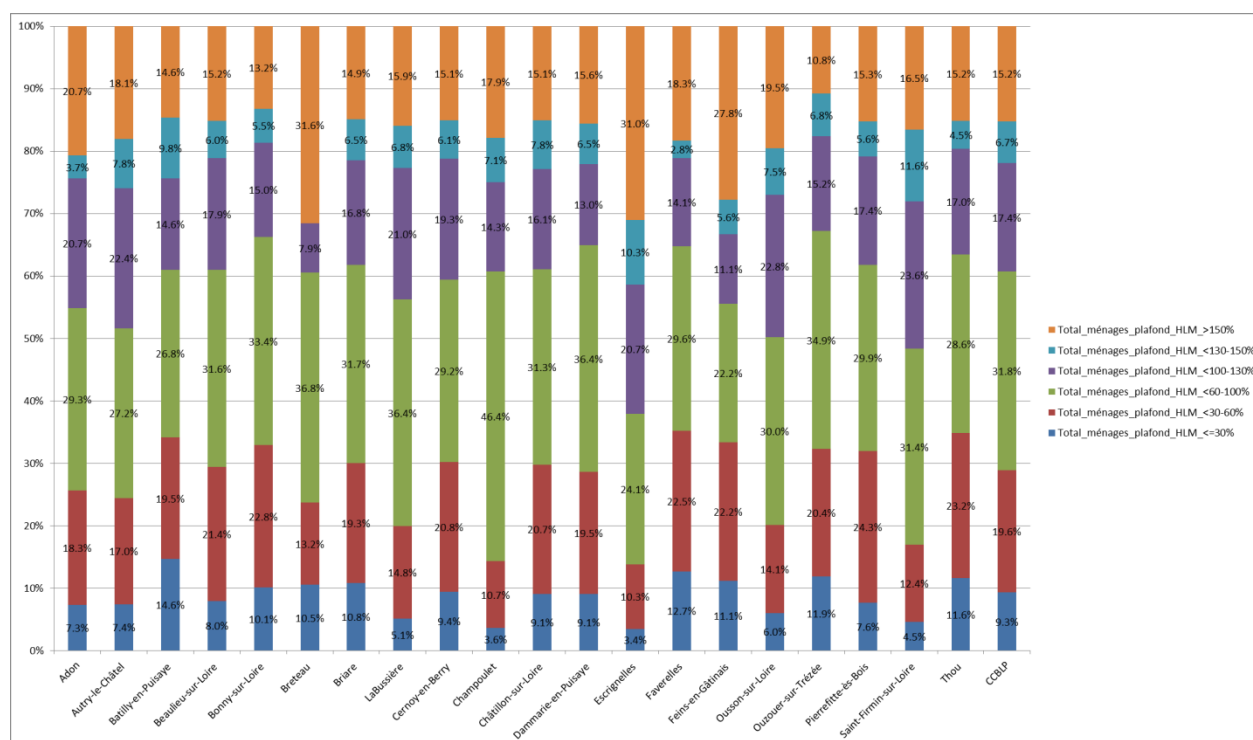
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Neuf	14	11	15	5	3	3
Ancien	59	69	0	0	0	6

Elargissement du prêt à taux zéro (PTZ), relèvement du plafond de ressources pour en bénéficier, augmentation de la part du PTZ dans le financement de l'achat immobilier, remboursement différé... **Depuis le 1er janvier 2016**, les conditions d'attribution du PTZ et ses modalités de mise en place ont été assouplies. Ces mesures font suite à la loi de finances pour 2016 et au décret sur les prêts ne portant pas intérêt publiés au Journal officiel du 30 décembre 2015. Cet élargissement permettra de relancer ce financement notamment pour le logement ancien et sa rénovation.

4.8.8. *Ménages éligibles au logement social*

En regard de l'offre locative sociale, il est important de mesurer la part des bénéficiaires potentiels de logements sociaux sur le territoire au regard de leurs revenus. A l'échelle de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye, ce sont ainsi 60,7% des ménages dont les revenus permettent d'entrer dans les critères d'attribution d'un logement social (c'est-à-dire des ménages qui disposent de ressources inférieures au plafond HLM).

Graphique 14: Répartition des ménages selon revenus par rapport aux plafonds HLM en 2013



⁸ Revenu par rapport au plafond HLM : il s'agit de la situation du ménage vis-à-vis des plafonds de revenus permettant l'accès au logement social. Cette variable est calculée à partir du nombre de personnes occupant le logement, de l'ensemble des revenus de ces personnes et de la situation géographique du logement.

4.9. Analyse du parc locatif privé

4.9.1. La répartition géographique de l'offre

Le parc locatif privé représente 16% des résidences principales des Communautés de Communes Berry, Loire et Puisaye en 2013 et concerne environ 1338 logements. Globalement, à l'échelle de l'intercommunalité, la place du parc locatif privé domine puisque le parc locatif HLM représente 14,8% des résidences principales.

Tableau 28: Répartition par commune des logements locatifs privés en 2013

Communes	Résidences principales en 2013	Nombre de logements locatifs en 2013	Nombre de logements HLM louée vide en 2013	Nombre de logements locatifs privés en 2013	Part du parc locatif privé en % en 2013
Adon	82	12	5	7	9%
Autry-le-Châtel	442	104	34	70	16%
Batilly-en-Puisaye	42	9	2	7	17%
Beaulieu-sur-Loire	833	174	76	98	12%
Bonny-sur-Loire	919	281	118	163	18%
Breteau	34	6	0	6	18%
Briare	2 612	1 087	645	442	17%
Cernoy-en-Berry	203	41	12	29	14%
Champoulet	29	3	0	3	10%
Châtillon-sur-Loire	1 419	443	197	246	17%
Dammarie-en-Puisaye	81	7	1	6	7%
Escrignelles	30	9	0	9	30%
Faverelles	73	16	8	8	11%
Feins-en-Gâtinais	19	5	0	5	26%
La Bussière	347	88	43	45	13%
Ousson-sur-Loire	339	66	21	45	13%
Ouzouer-sur-Trézée	556	182	93	89	16%
Pierrefitte-ès-Bois	133	19	5	14	11%
Saint-Firmin-sur-Loire	244	28	0	28	11%
Thou	107	27	9	18	17%
CC Briare-Châtillon	8 544	2 607	1 269	1 338	16%

Source : INSEE, RGP 2013

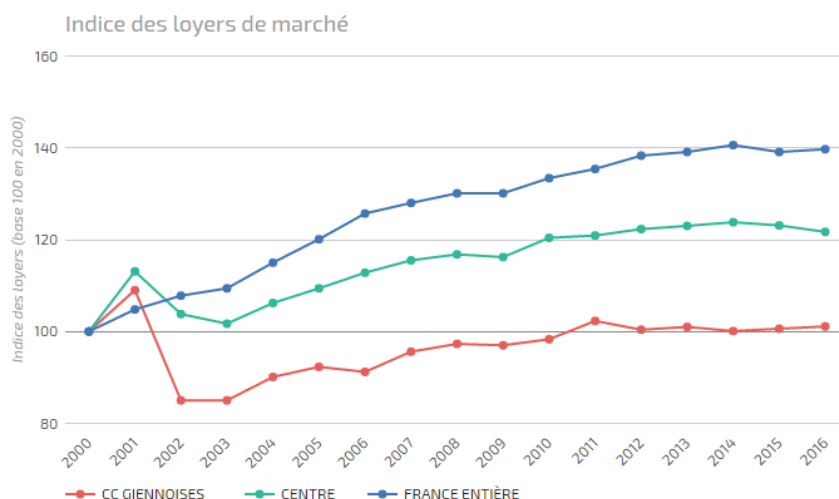
Le parc locatif privé joue ainsi un rôle non négligeable dans le parcours résidentiel des ménages dans les communes périurbaines de l'agglomération de Gien et de la Ville de Briare où les logements sociaux sont peu représentatifs.

4.9.2. Les loyers⁹

En l'absence de données concernant le secteur de Briare, cette étude se basera sur les données disponibles sur la CC Giennaises.

Après une baisse entre 2001 et 2003 (aussi bien dans la Région que dans le périmètre de l'intercommunalité de Gien, la tendance de l'indice de loyers par rapport à l'année 2000 est régulièrement à la hausse entre 2004 et 2016 mais de manière plus modérée sur le territoire de la CC Giennaises. L'indice des Loyers est largement inférieur à celui observé au niveau de la région en atteignant à peine l'indice 100 en 2016.

Figure 286: Evolution des loyers depuis 2000 (base 100) – Source : Clameur-Septembre 2016



Néanmoins, sur l'ensemble de la période 2000-2015, le taux de variation moyen annuel des loyers sur le territoire de la Communauté des Communes Giennaises reste largement inférieur à celui du Loiret et de la région Centre-Val de Loire.

Tableau 29: Variation moyenne annuelle des loyers – source : Clameur –Septembre 2016

Taux de variation des loyers de marché (en %)	Moyenne annuelle 2000 - 2016	Année 2016
CC GIENNOISES	0,1	0,4
LOIRET	0,7	-1,5
CENTRE	1,2	-1,1
FRANCE ENTIÈRE	2,1	0,4

CC GIENNOISES	Variation des loyers en cas de relocation (en %) Moyenne annuelle 2000-2016
Ensemble	0,1

En 2015, le niveau moyen des loyers sur la Communauté des Communes Giennaises s'établit à 8 €/m². Il est inférieur au niveau du Loiret établi à 10,2 €/m² en 2015.

⁹ La base de données CLAMEUR ne donne pas les données détaillées autres que celles de la CC Giennaises

4.9.3. Les actions de réhabilitation dans le parc locatif privé

4.9.3.1. Evolution du contexte juridique de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

Dans le parc privé, outre différents dispositifs de crédits d'impôts mobilisables par les propriétaires de logements, le calcul des aides de l'ANAH a été réformé le 1^{er} juin 2013. Il vise à élargir l'intervention sur les propriétaires occupants (PO) à revenus modestes ou très modestes ; ainsi que sur les propriétaires bailleurs. Les niveaux de revenus sont définis par la loi.

Le champ d'intervention de l'ANAH est le suivant :

Pour les propriétaires occupants : actions en faveur de l'autonomie, la sécurité et la salubrité, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.

Pour les propriétaires bailleurs : actions en faveur de l'autonomie, la sécurité et la salubrité, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre le logement dégradé et très dégradé, le soutien à la décence et la transformation d'usage. Elles sont mises en œuvre dans le but de développer une offre locative à loyer maîtrisé (pour le Loiret hors agglomération d'Orléans : loyer « très social » plafonné à 4,7€/m²/mois, « social » à 5,2€/m²/mois et « intermédiaire » à 6,5€/m²/mois en 2015, hors charge et par m² de surface habitable dite « fiscale »).

L'ANAH peut également accorder des aides aux syndicats de copropriétés dans certaines conditions : dans le cadre de l'OPAH « copropriété dégradée » ou de copropriétés relevant d'une procédure spécifique liée à un arrêté (plan de sauvegarde, insalubrité, péril,...) ou à une décision de justice (administration provisoire).

Entre 2010 et 2015, le niveau de ressources éligibles a fortement augmenté :

Tableau 30: Plafonds des ressources applicables par catégories de ménages occupants hors Ile de France

Composition du foyer	Ménages aux ressources très modestes (2015)	Ménages aux ressources modestes (2015)
1	14 308 €	18 342 €
2	20 925 €	26 826 €
3	25 166 €	32 260 €
4	29 400 €	37 690 €
5	33 652 €	43 141 e
Par personne supplémentaire	+ 4241 €	+5 434 €

Source : guide pratique des aides de l'ANAH - 2016

4.9.3.2. Etat actuel des subventions pour l'amélioration des logements sur la Communauté des Communes Gienneses

4.9.3.2.1. En faveur des propriétaires occupants

L'ANAH subventionne les travaux cités auparavant pour des propriétaires occupants dont les conditions de ressources entrent dans le champ d'éligibilité (cf. tableau ci-dessus). Ces aides peuvent être complétées via le programme « Habiter Mieux » permettant de bénéficier de l'aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre d'une rénovation thermique conditionnée à un gain énergétique de 25% après travaux. Son montant s'élève à 2000 €.

Ces deux dispositifs sont complétés par :

Le Conseil Départemental

Aides de l'ANAH : subvention de 10% à 20% du montant des travaux selon les modalités prévues.

Aide de Solidarité Ecologique : apport de 250€ à la prime.

La Communauté des Communes dans le cadre de son OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat) engagée à partir du 1^{er} avril 2015.

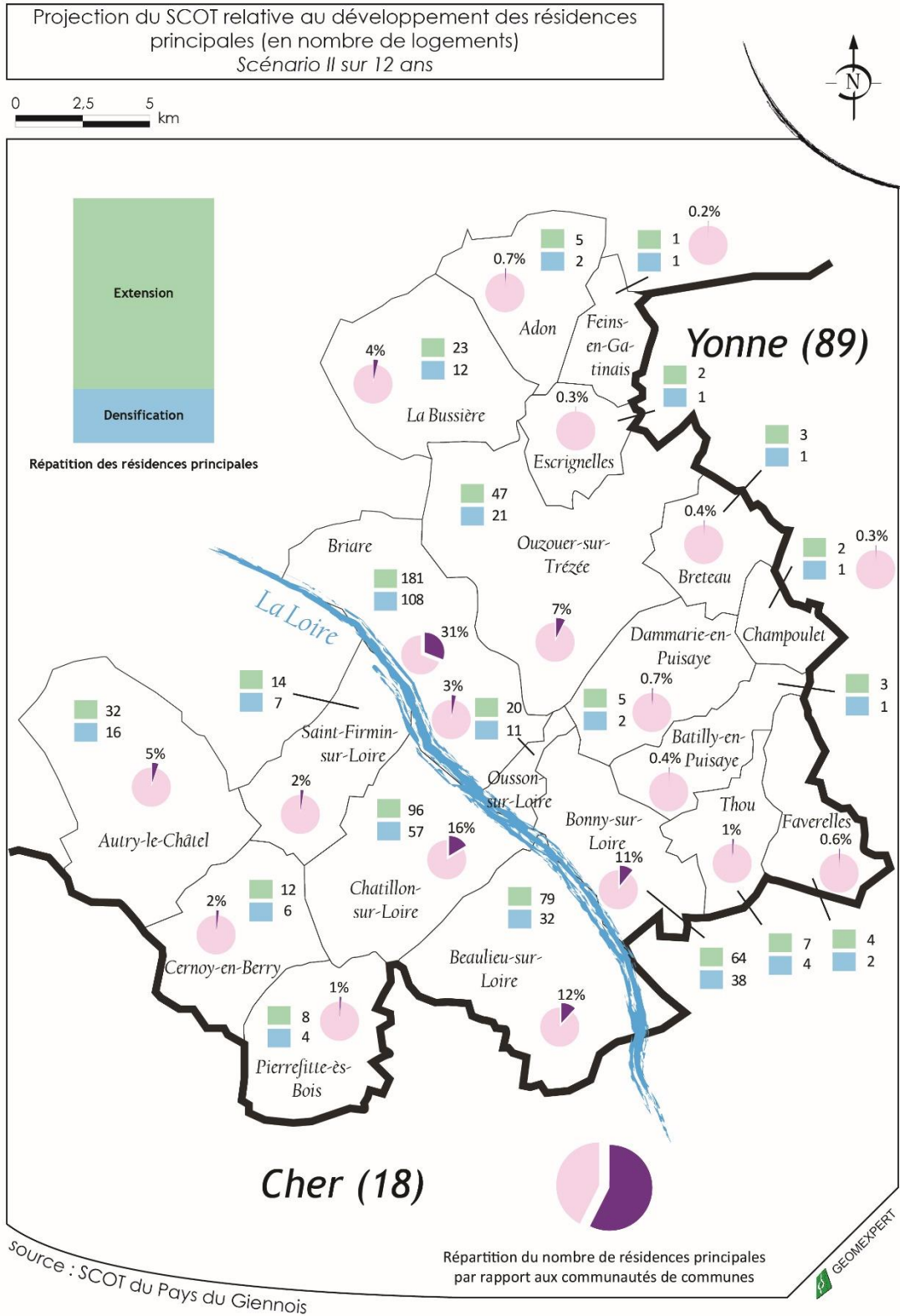
4.9.3.2.2. En faveur des propriétaires bailleurs

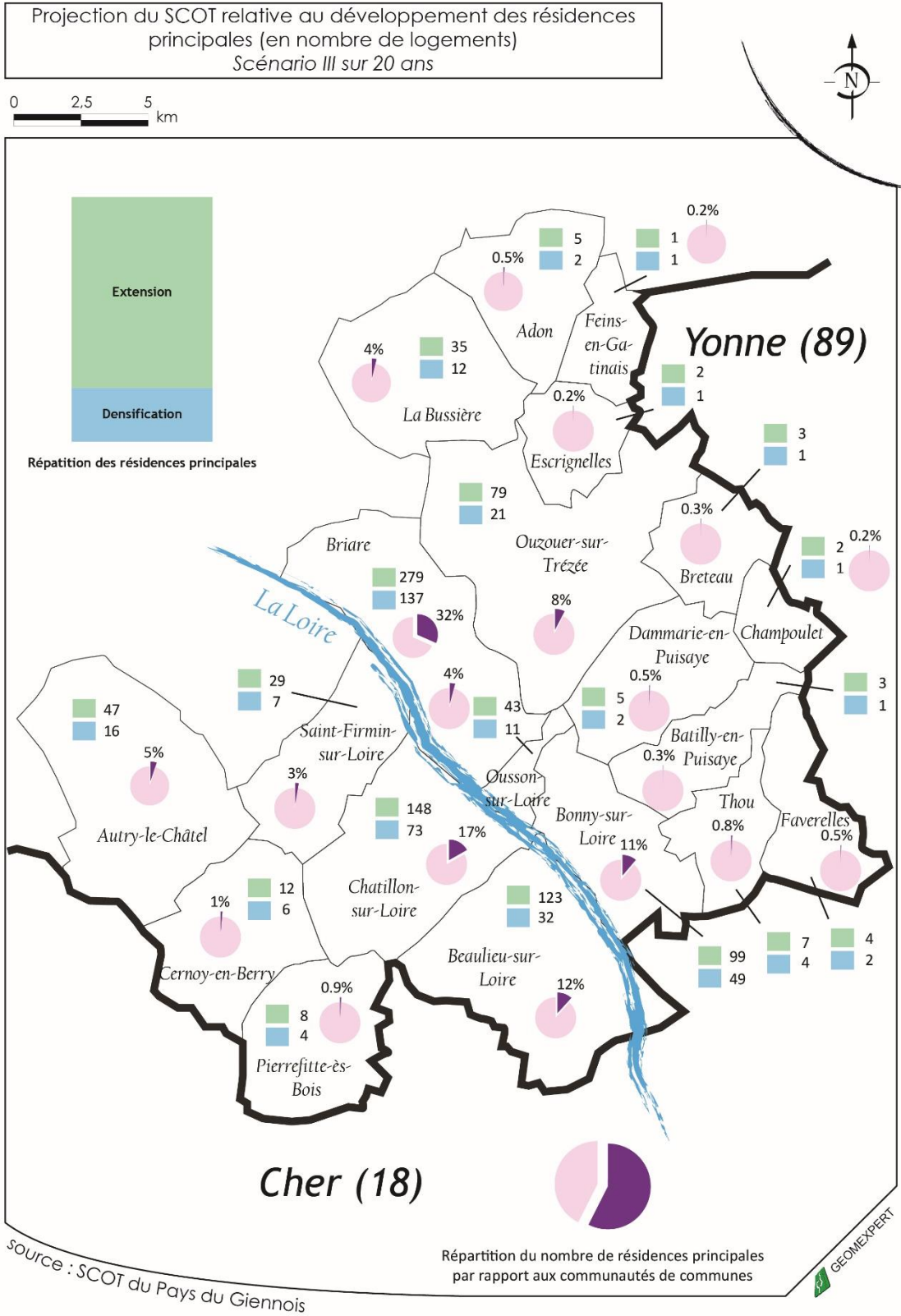
L'ANAH subventionne les travaux cités auparavant pour des propriétaires bailleurs qui s'engagent à proposer des loyers qui n'excèdent pas un certain plafond. Ces aides peuvent être complétées via le programme « Habiter Mieux » permettant de bénéficier de l'aide de solidarité écologique (ASE) dans le cadre d'une rénovation thermique conditionnée à un gain énergétique d'au moins de 25% de la performance du logement. Son montant, inférieur à celui accordé aux propriétaires occupants, s'élève à 1600€.

Ces deux dispositifs sont abondés par le Conseil départemental du Loiret (Aides de l'ANAH) : subvention selon les cas de 750€ à 1000 €/m² dans la limite de 80 m² par logement, à laquelle s'ajoute une aide complémentaire de 5% à 15% selon les niveaux de loyers, dans les secteurs couverts par une OPAH comme la Communauté des Communes Giennes.

4.10. Projections du SCOT du Pays giennois en matière de production en logements

4.10.1. En matière de réalisation de nouveaux logements





4.11. *Les autres modes d'hébergement*

4.11.1. Les structures d'accueil pour les personnes âgées

La Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye compte 4 établissements pour personnes âgées répartis sur les communes de Briare, Bonny-sur-Loire et Châtillon sur Loire. Elle offre également quelques services de soins à domicile.

Ces 4 établissements proposent une capacité totale de 722 places dont 718 installées.

Statut	Etablissement	Commune	Capacité autorisée totale	Dont nombre de lits habilités à l'aide sociale installés	Capacité installée totale
EHPAD privé lucratif	EHPAD Résidence "Les Jardins de la Loire"	BONNY SUR LOIRE	109	6	109
EHPAD hospitalier	EHPAD et USLD de l'Hôpital "Saint Jean"	BRIARE	105	105	105
Foyer logement habilité	Résidence "Les Myosotis"	BRIARE	84	84	80
EHPAD public autonome	EHPAD "Résidence des Prés"	CHATILLON SUR LOIRE	92	92	92

Source : INSEE, BPE 2015



Photo 1 : Hôpital « Saint-Jean » à gauche et EHPAD sur Châtillon sur Loire à droite

Tableau 31 : Nombre d'établissements publics au service des personnes âgées en 2014

	hébergement	Soins à domicile	Services d'aide	Foyer restaurant	services de repas à domicile
Adon	0	0	0	0	0
Autry-le-Châtel	0	0	0	0	0
Batilly-en-Puisaye	0	0	0	0	0
Beaulieu-sur-Loire	0	0	0	0	0
Bonny-sur-Loire	1	0	0	0	1
Breteau	0	0	0	0	0
Briare	2	0	0	0	0
Cernoy-en-Berry	0	0	0	0	0
Champoulet	0	0	0	0	0
Châtillon-sur-Loire	1	0	0	0	0
Dammarie-en-Puisaye	0	0	0	0	0
Escrignelles	0	0	0	0	0
Faverelles	0	0	0	0	0
Feins-en-Gâtinais	0	0	0	0	0
La Bussière	0	0	0	0	0
Ousson-sur-Loire	0	0	0	0	0
Ouzouer-sur-Trézée	0	0	0	0	0
Pierrefitte-ès-Bois	0	0	0	0	0
Saint-Firmin-sur-Loire	0	0	0	0	0
Thou	0	0	0	0	0

Sources : INSEE, BPE 2015 – Diagnostic commune

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent aux personnes âgées des prestations de services d'aides à la personne, hors actes de soins réalisés sur prescription médicales, qui relèvent des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ils concourent à la préservation de l'autonomie de la personne âgée dans ses activités quotidiennes, au maintien et au développement des activités sociales et de liens avec l'entourage. Sur le territoire de la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye, on dénombre :

- A.D.M.R. – Association du service à domicile située sur Gien
- ADAPA (Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées) sur Briare.
- AMELIA est issue de la fusion entre l'Association d'Aide de Châtillon sur Loire e(ADCL) et l'Association à Domicile du Giennois (ADG).

4.11.2. Les logements des jeunes, des apprentis et migrants

Les besoins en logement des jeunes concernent différents types de populations :

Les jeunes en rupture familiale ou conjugale,

Les apprentis, les jeunes en contrat d'alternance et les stagiaires

Les jeunes actifs pour un poste en intérim ou en CDD.

Les jeunes en demande de logement sur la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye ne bénéficient pas d'une offre très développée. L'ensemble de l'offre, encore modeste, se situe sur Gien :

Le Centre d’Hébergement d’Urgence (CHU) sur Gien

25 places + 45 complémentaires et transitoires

☞ Mise à l’abri immédiate et durée la plus courte possible

Résidence Clémenceau

Foyer Coalia

Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sur Gien

3 appartements T3 – capacité de 10 personnes + 6 appartements d’urgence

Résidence Clémenceau

Le service de suite

55 places réparties dans 18 logements sur Gien, Briare et Sully-sur-Loire

Pension de famille « Le Moulin à Vent » sur Briare

18 places

COALLIA :

(Données au 09 avril 2015 Coallia)

L’association détient trois bâtiments qui hébergent :

- le centre d’accueil des demandeurs d’asile (CADA),
- le foyer de travailleurs migrants (FTM) qui loue des logements à l’association départementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI).

Tableau 32 : Nombre de logements de la résidence Coallia en 2015

	Nb de logements	Nb de Contrats de location	Taux de rotation des 12 derniers mois en %	Nb de personnes
FTM	161	88 (y compris les 55 chambres louées à l’AIDAPHI)	/	
AIDAPHI	47	2	30 %	103
CADA	16	0		147

Pour répondre de façon plus complète à la demande de logement des jeunes en formation ou en insertion professionnelle, le Conseil régional du Centre-Val de Loire a mis en place une politique d’aide au logement des jeunes au travers de 3 actions majeures :

L’intermédiation locative qui permet aux jeunes de moins de 30 ans d’accéder rapidement au parc privé ou public via l’Union Régionale pour l’Habitat des Jeunes (URHAJ). La démarche consiste, pour une association locale adhérente à l’URHAJ, de signer un bail principal avec un propriétaire de logement public ou privé, et conclure un bail précaire avec un jeune en insertion tout en assurant son accompagnement social. La région attribue pour une durée de 3 ans une subvention forfaitaire annuelle de :

1000 € par logement de Type 1, 1 bis ou 2, soit 3000€.

1500 € par logement de type 3 et plus, soit 4500 €.

Le financement des travaux de réhabilitation ou de création de résidences sociales dont la vocation est l’accueil de tout jeune en parcours d’insertion. La région participe à hauteur de 30% du montant HT de la dépense dans la limite de 10 000 € par logement créé ou réhabilité à condition d’obtenir l’étiquette C après travaux.

L’acquisition-réhabilitation de logements « temporaires » meublés pour un public jeune en insertion professionnelle ou sociale. L’objectif est de soutenir l’acquisition-réhabilitation de logements potentiellement délaissés, rendus vacants par leur inadaptation à la demande. Le financement régional s’élève à 30% pour l’acquisition dans la limite d’un plafond de dépenses par logement de 1500 000 € dans une agglomération.

4.11.3. Les logements des personnes handicapées

Globalement, l'offre en hébergement pour personnes handicapées se situe sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises qui propose compte

3 établissements pour l'hébergement des enfants et 1 service à domicile.

4 établissements pour l'hébergement des adultes handicapés et 1 service à domicile.

Enfants handicapés :

L'Institut Médico Educatif le plus proche se situe à Gien, rue Chantemerle.

Etablissement d'accueil temporaire des enfants handicapés à Nevoy.

Institut Médico Educatif de Nevoy, « les Petites Brosses ».

Adultes handicapés

Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « Le Clair Ruisseau » à Poilly-lez-Gien.

Foyer d'hébergement pour adultes handicapés « les hauts de Gien » à Gien.

Foyer de vie de Gien.

Foyer d'Accueil Médicalisé « Résidence la Fontaine » à Gien.

4.11.4. Les autres services d'action sociale

Le territoire de la Communauté des Communes Berry, Loire, Puisaye propose enfin divers établissements ou service d'action sociale tournée vers les familles en difficulté ou de réinsertion sociale. Il s'agit :

Centre Médico-social de Châtillon sur Loire.

Centre Communal d'Action sociale de Braire.

4.11.5. Les gens du voyage

4.11.5.1. Les aires d'accueil

Le territoire de la Communauté des Communes Berry Loire et Puisaye est actuellement pourvu d'une aire d'accueil de 24 places située à la sortie de Briare le long de la RD 2007. Au regard du Schéma départemental d'Accueil des gens du Voyage 2013-2019, la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye est reconnue comme avoir rempli ses obligations.

4.11.5.2. l'habitat adapté

Le diagnostic territorial réalisé en 2011 dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du Voyage (2013-2019), fait état d'une importante tendance à la sédentarisation des familles dans le Loiret.

Comme l'énonce le Plan de Solidarité Logement (PDALPD 2014-2018), peu de solutions adaptées intermédiaires entre le logement « traditionnel » et l'aire d'accueil ont été réalisées sur le département et la plupart des familles se sont sédentarisées via l'accession à la propriété. En revanche, d'autres occupent, sans titre, des parcelles privées ou des terrains publics dans des conditions d'habitat très précaires, se traduisant parfois par des situations d'urgence en matière sanitaire et sociale.

La Communauté de Communes Berry, Loire et Puisaye n'est pas assujettie à la réalisation d'habitats adaptés.

4.11.6. Les priorités du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes Défavorisées du Loiret (PDALPD).

Le plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées du Loiret intitulé « Plan Solidarité Logement 45 « 2014-2018 » énonce 5 objectifs déclinés en 8 actions présentées dans le tableau ci-dessous.

N° des actions	Libellé
Action n° 1	Conforter le dispositif partenarial d'observation du logement des personnes défavorisées
Action n° 2	Développer une offre permettant de répondre à la diversité des besoins des publics du Plan
Action n° 2-1	Identifier les différents types d'hébergement d'insertion au logement accompagné pour une meilleure mobilisation
Action n° 2-2	Favoriser la mise e place d'une stratégie de production dans le parc social
Action n° 2-3	Mobiliser le parc privé en faveur des publics du Plan
Action n° 3	Evaluer et articler les dispositifs d'accès au logement pour les publics prioritaires du Plan
Action n° 4	Mobiliser le Fonds Unifié Logement (FUL) pour l'accès et le maintien dans le logement des populations fragiles
Action n° 5	Lutter contre la précarité énergétique
Action n° 6	Renforcer les dispositifs de prévention des expulsions
Action n° 7	Poursuivre le partenariat et consolider les outils pour le repérage et le traitement de l'habitat indigne
Action n° 8	Animer et communiquer autour du Plan

Éléments de synthèse :

En termes **d'offre en logements** et de fonctionnement du marché immobilier, la Communauté de Communes Berry, Loire Puisaye se caractérise par une polarisation de la ville de Briare. Globalement, les grandes tendances du territoire sont :

- Une spécialisation de l'habitat vers l'individuel (86,5%).
- De grands logements (T4 et T5) au confort avéré : 36,8% du parc des résidences principales.
- Un taux de vacance important surtout sur les communes rurales de l'Est du territoire et en augmentation depuis 2007 (11,8%) : un phénomène structurel et conjoncturel.
- Un parc de résidences secondaires qui domine sur les communes rurales de l'Est et du Sud du territoire. La fonction résidentielle est orientée sur les communes ligériennes.
- Un parc social centré sur la ville de Briare mais très satisfaisant à l'échelle de l'intercommunalité (14,8%).
- Un parc locatif social bien représenté sur Briare, Ouzouer-sur-Trézée et Châtillon-sur-Loire et adapté à la taille moyenne des ménages.
- Une faible taux de pression sur le logement social (taux de 1,6) mais une vacance de 8,2%.
- Un habitat ancien des centres villes /bourgs peu adapté aux aspirations actuelles en matière de qualité résidentielle (espaces extérieurs) et énergétique.
- Une OPAH sur Châtillon-sur-Loire et des opérations de réhabilitation du parc social qui améliorent ponctuellement la qualité des logements anciens.

En termes **d'empreinte urbaine**, il a été observé sur le territoire intercommunal :

- Une consommation foncière d'environ 54 ha avec une moyenne de 5,4/an et une concentration sur les communes de Briare (30,8%), Châtillon sur Loire (21.5%), Beaulieu-sur-Loire (14,9%) et Bonny-sur-Loire (8,5%).
- Des modes d'urbanisation en périphérie des bourgs et des hameaux qui fragilisent la centralité des villages (développement linéaire par exemple).
- Des quartiers pavillonnaires à reconnecter aux maillages viaires existants.
- Des densités différenciées parfois non adaptées aux typologies des communes rurales.
- Une diversité des architectures urbaines mais des quartiers parfois trop uniformes.
- Des quartiers parfois monofonctionnels.

En matière de réponse à **des besoins spécifiques**, on peut retenir :

- Une offre en logements pour les personnes fragiles (handicapées, personnes âgées, migrants, jeunes...) mais un marché sous tension notamment pour les personnes âgées.
- L'émergence et la croissance des besoins pour les personnes âgées en matière de logement social et de structures spécialisées et de maintien à domicile.
- Une insuffisance de l'offre à destination des étudiants, apprentis et jeunes adultes.
- Une réponse adaptée en termes d'accueil des gens du voyage.

Enjeux

En termes **d'offre en logements et de réponse aux besoins spécifiques** et de fonctionnement du marché immobilier :

- La diversification de l'offre résidentielle pour permettre la continuité des parcours résidentiels et favoriser le maintien des populations qui le souhaite sur le territoire.
- La poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des logements.
- Répondre aux besoins de la population âgée autonome mais également de la population étudiante (apprentis, jeunes adultes, stagiaires) dans le parc locatif privé ou social.
- La reconquête des logements vacants dans le parc social et dans les villages et les centres-villes.
- La production d'un parc de qualité et durable dans le neuf.
- Les enjeux de la mixité sociale : équilibrer et améliorer le parc social.

En termes **d'empreinte urbaine** :

- L'économie du foncier en restant à l'échelle de la trame parcellaire attendue par les communes par les élus, et adaptée à l'échelle des territoires urbains et ruraux.
- La poursuite du renouvellement urbain : reconquête des logements vacants; utilisation rationnelle des espaces vacants du tissu urbain.
- L'équilibre dans le développement urbain vis-à-vis des contraintes des territoires (agricoles, sensibilités environnementales et paysagères, coût des équipements publics etc...) sans affaiblir le poids des polarités urbaines existantes.
- La maîtrise de l'enveloppe urbaine des hameaux.
- La diversité architecturale dans les quartiers.
- La mixité fonctionnelle.
- Le traitement des franges urbaines.

5. Le profil économique du territoire

5.1. Les tendances économiques au regard du SCOT

Source : SCOT - RdP - Diagnostic

Les constats et enjeux contenus dans le SCOT sont issus d'une analyse à l'échelle du Pays Giennois (territoire correspondant à la Communauté des Communes Giennoises et à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye) sur la base des données INSEE de 2008.

Dans la suite du document qui concerne uniquement le territoire de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye avec les données INSEE de 2013, ces constats et enjeux peuvent avoir évolués.

Le nombre d'emplois sur le Pays du Giennois est presque aussi élevé que le nombre d'actifs ayant un emploi habitant sur le territoire. Le rapport entre les deux est toutefois légèrement à la baisse et l'autonomie du secteur susceptible d'être diminuée.

De plus, la répartition très inégale entre les communes se traduit par une surreprésentation de l'offre sur Gien qui concentre 58% des emplois. Hormis Briare, l'ensemble des autres communes concède un fort déficit entre le nombre d'emplois disponibles par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi sur la commune.

Les liaisons domicile-travail sont de plus en plus longues avec des taux d'actifs habitant et travaillant sur la même commune qui ne font que diminuer, même sur Gien qui concentre pourtant de plus en plus d'emplois.

Les communes de Gien et Briare sont également les seules à connaître une évolution positive de leur indice de concentration d'emplois. L'inégalité spatiale qui s'observe sur le territoire a donc tendance à s'intensifier. Il y a un risque de voir la majorité des communes du Pays devenir des « cités-dortoirs » où les habitants fonctionneront davantage avec les pôles de Gien et Briare qu'avec leur commune.

La part de l'industrie dans l'économie territoriale est importante et malgré la présence d'entreprises reconnues au niveau national voire international, cela engendre une faible qualification des emplois.

Les entreprises du secteur industriel étant généralement celles qui occupent une superficie foncière plus importante et qui nécessitent un éloignement des secteurs d'habitat, leur diminution pourrait engendrer la mise sur le marché d'un foncier peu adapté à d'autres secteurs économiques.

5.2. Les emplois du territoire

5.2.1. La concentration d'emplois

En 2013, l'INSEE recensait 4 804 emplois au lieu de travail¹⁰ contre 5 107 en 2007 soit une baisse de -5.9%). 46% de ces emplois sont concentrés sur la commune de Briare et 72% sur le groupement Briare-Châtillon sur Loire – Bonny-sur-Loire.

Certaines communes rurales se démarquent avec un nombre d'emplois compris entre 100 et 360 :

Autry-le-Châtel : 215

Beaulieu sur Loire : 362

La Bussière : 106

Ouzouer sur Trezée : 185

Les statistiques recensent 6 989 actifs ayant un emploi en 2013 contre 7 418 en 2007. Le nombre d'actifs ayant un emploi a diminué. Par ailleurs, ce nombre est largement supérieur (+ 2 185) au nombre d'emplois présents sur le secteur. Ce constat indique que les déplacements domicile-travail (ou mobilité pendulaire) sont relativement importants sur le territoire.

¹⁰ Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle ; en l'occurrence, l'ensemble des communes de la CCBLP.

Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Adon	45	37	76	95	-8	+19
Autry-le-Châtel	163	215	481	455	+52	-26
Batilly-en-Puisaye	16	17	45	44	+1	-1
Beaulieu-sur-Loire	345	362	696	692	+17	-4
Bonny-sur-Loire	672	621	741	663	-51	-78
Breteau	12	15	22	28	+3	+6
Briare	2343	2188	2074	1900	-155	-174
Cernoy-en-Berry	71	71	185	174	0	-11
Champoulet	29	15	22	16	-14	-6
Châtillon-sur-Loire	617	644	1265	1287	+27	+22
Dammarié-en-Puisaye	38	37	80	68	-1	-12
Escrignelles	14	15	42	26	+1	-16
Faverelles	35	34	68	49	-1	-19
Feins-en-Gâtinais	5	4	19	21	-1	+2
La Bussière	232	106	332	313	-126	-19
Ousson-sur-Loire	57	60	302	285	+3	-17
Ouzouer-sur-Trézée	226	185	513	429	-41	-84
Pierrefitte-ès-Bois	74	81	117	112	+7	-5
Saint-Firmin-sur-Loire	43	41	242	236	-2	-6
Thou	70	56	96	96	-14	0
TOTAL CCBLP :	5107	4804	7418	6989	-303	-429

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 33 - Nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

L'indice de concentration d'emplois¹¹ de la CCBLP en 2013 est de 0.7 (il est stagnant puisqu'il était également de 0.7 en 2007), alors qu'il est de 1.0 dans le périmètre du SCOT et de 1.0 dans le Loiret. De fait, la Communauté de Communes possède des difficultés à rester attractive sur le plan économique.

Cette concentration d'emplois révèle des profils différents selon les territoires.

1.2 pour Briare, seule commune qui possède plus d'emplois que d'actifs ayant un emploi.

0.9 pour Champoulet et Bonny-sur-Loire. Ces deux communes ont pourtant des profils très différents, Champoulet étant une petite commune rurale et Bonny-sur-Loire un pôle structurant. Cependant, le point d'équilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs ayant un emploi est presque atteint.

Châtillon-sur-Loire possède un indice très bas de 0.5 comparé à sa situation de pôle structurant.

¹¹ Rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs occupés.

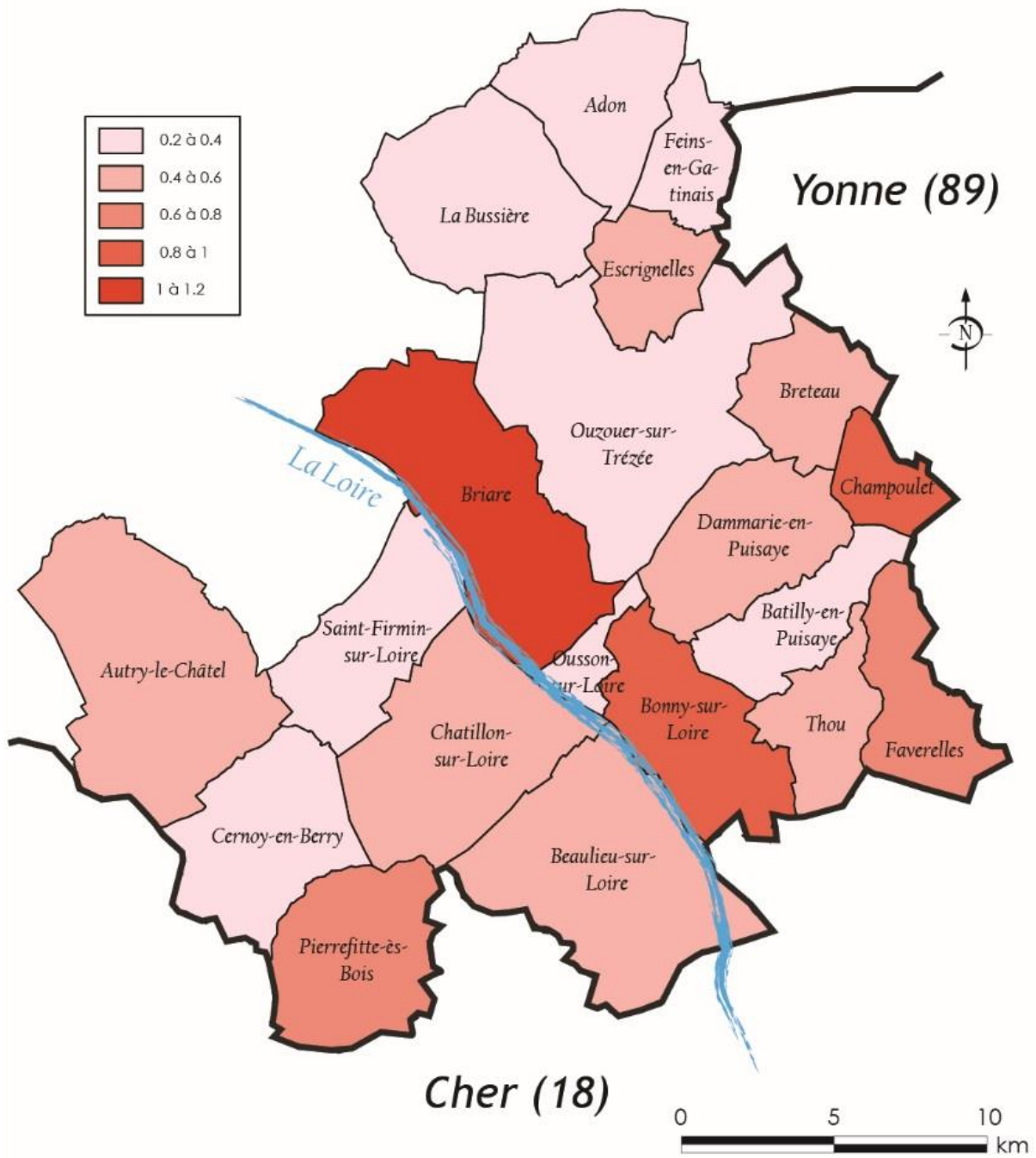


Figure 287: Indice de concentration d'emplois sur la CCBLP

Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Adon	-17.8%	25.0%
Autry-le-Châtel	31.9%	-5.4%
Batilly-en-Puisaye	6.3%	-2.2%
Beaulieu-sur-Loire	4.9%	-0.6%
Bonny-sur-Loire	-7.6%	-10.5%
Breteau	25.0%	27.3%
Briare	-6.6%	-8.4%
Cernoy-en-Berry	0.0%	-5.9%
Champoulet	-48.3%	-27.3%
Châtillon-sur-Loire	4.4%	1.7%
Dammarie-en-Puisaye	-2.6%	-15.0%
Escrignelles	7.1%	-38.1%
Faverelles	-2.9%	-27.9%
Feins-en-Gâtinais	-20.0%	10.5%
La Bussière	-54.3%	-5.7%
Ousson-sur-Loire	5.3%	-5.6%
Ouzouer-sur-Trézée	-18.1%	-16.4%
Pierrefitte-ès-Bois	9.5%	-4.3%
Saint-Firmin-sur-Loire	-4.7%	-2.5%
Thou	-20.0%	0.0%
TOTAL CCBLP :	-5.9%	-5.8%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 34 - Evolution du nombre d'emplois et d'actifs occupés sur le territoire : détail par commune

La baisse des emplois a été très importante sur certains territoires :

-155 emplois sur Briare

-126 sur La Bussière

-51 sur Bonny-sur-Loire

-41 sur Ouzouer-sur-Trézée.

En revanche, d'autres territoires ont connu une forte augmentation :

+ 52 sur Autry le Châtel

+ 27 sur Châtillon sur Loire.

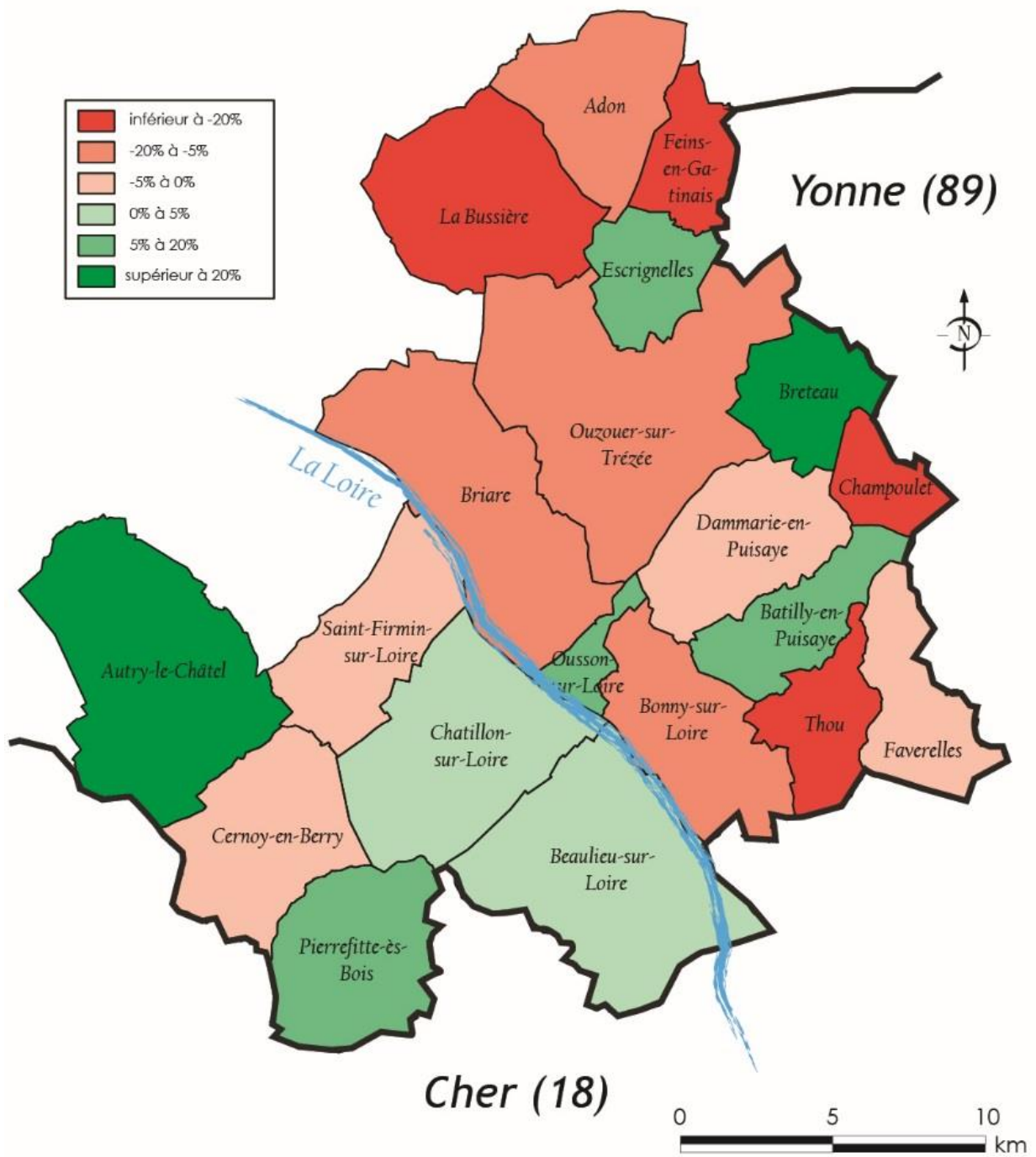


Figure 288 - Evolution du nombre d'emplois : détail par commune

5.2.2. *Les catégories d'emplois sur le territoire*

Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçant Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaires		Employés		Ouvriers	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Adon	4	0	12	5	4	0	4	5	4	9	16	5
Autry-le-Châtel	28	21	8	28	0	6	27	39	37	42	58	81
Batilly-en-Puisaye	12	10	0	10	4	5	0	0	4	5	12	0
Beaulieu-sur-Loire	11	21	45	49	25	27	44	66	76	84	163	112
Bonny-sur-Loire	24	10	64	72	38	31	77	102	272	220	177	240
Breteau	16	8	0	0	0	0	0	0	8	0	0	0
Briare	19	12	153	183	162	204	451	450	565	583	986	763
Cernoy-en-Berry	36	8	4	8	4	4	0	15	36	22	4	17
Champoulet	0	9	4	0	11	0	3	0	7	0	0	5
Châtillon-sur-Loire	27	14	67	116	37	72	83	74	189	211	121	130
Dammarie-en-Puisaye	11	10	8	14	0	0	4	5	8	22	7	3
Escrignelles	0	8	0	0	0	0	0	0	0	5	4	8
Faverelles	4	16	4	4	0	0	0	4	0	4	8	9
Feins-en-Gâtinais	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0
La Bussière	0	0	17	17	50	10	42	19	67	29	90	18
Ousson-sur-Loire	0	0	8	15	0	0	4	5	4	20	12	38
Ouzouer-sur-Trézée	32	33	24	23	16	4	47	29	71	29	82	74
Pierrefitte-ès-Bois	31	20	8	4	0	8	4	8	16	0	32	28
Saint-Firmin-sur-Loire	20	12	4	0	4	0	0	4	20	9	12	4
Thou	24	12	4	8	0	0	4	4	5	4	35	18
TOTAL CCBLP :	299	228	434	556	355	375	794	829	1389	1298	1819	1553

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 35 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : détail par commune

Les emplois d'employés et d'ouvriers représentent 59% de la totalité des emplois du territoire. Cette proportion est relativement importante puisqu'elle est de seulement 51% à l'échelle du Département.

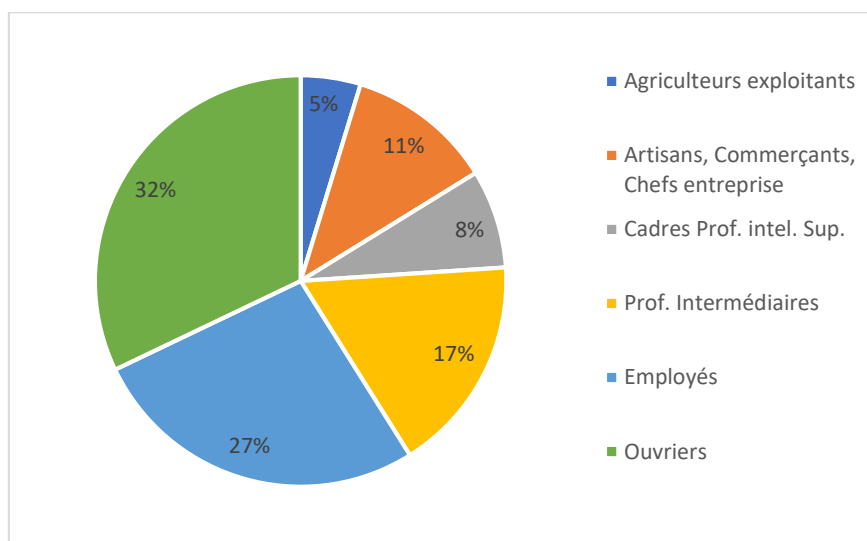


Figure 289 - Proportion des emplois par catégorie socio-professionnelles sur le territoire de la CCBLP en 2013

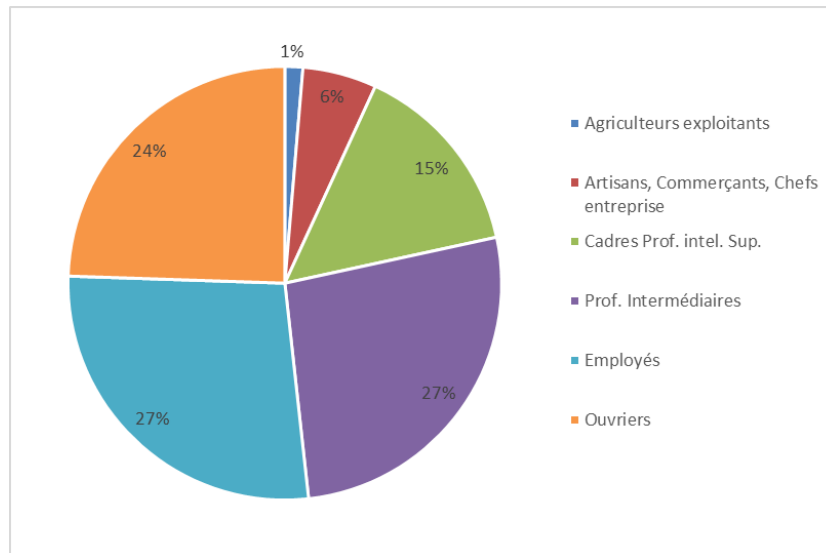


Figure 290 - Proportion des emplois par catégorie socio-professionnelles à l'échelle départementale en 2013

Communes	Evolution 2007-2013					
	Agriculteurs exploitants	Artisans Commerçant Chefs d'entreprise	Cadres - Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Adon	-100.0%	-58.3%	-100.0%	+25.0%	+125.0%	-68.8%
Autry-le-Châtel	-25.0%	+250.0%	-	+44.4%	+13.5%	+39.7%
Batilly-en-Puisaye	-16.7%	-	+25.0%	-	+25.0%	-100.0%
Beaulieu-sur-Loire	+90.9%	+8.9%	+8.0%	+50.0%	+10.5%	-31.3%
Bonny-sur-Loire	-58.3%	+12.5%	-18.4%	+32.5%	-19.1%	+35.6%
Breteau	-50.0%	-	-	-	-100.0%	-
Briare	-36.8%	+19.6%	+25.9%	-0.2%	+3.2%	-22.6%
Cernoy-en-Berry	-77.8%	+100.0%	0.0%	-	-38.9%	+325.0%
Champoulet	-	-100.0%	-100.0%	-100.0%	-100.0%	-
Châtillon-sur-Loire	-48.1%	+73.1%	+94.6%	-10.8%	+11.6%	+7.4%
Dammarie-en-Puisaye	-9.1%	+75.0%	-	+25.0%	+175.0%	-57.1%
Escrignelles	-	-	-	-	-	+100.0%
Faverelles	+300.0%	0.0%	-	-	-	+12.5%
Feins-en-Gâtinais	-	-	-	-	-	-
La Bussière	-	0.0%	-80.0%	-54.8%	-56.7%	-80.0%
Ousson-sur-Loire	-	+87.5%	-	+25.0%	+400.0%	+216.7%
Ouzouer-sur-Trézée	+3.1%	-4.2%	-75.0%	-38.3%	-59.2%	-9.8%
Pierrefitte-ès-Bois	-35.5%	-50.0%	-	+100.0%	-100.0%	-12.5%
Saint-Firmin-sur-Loire	-40.0%	-100.0%	-100.0%	-	-55.0%	-66.7%
Thou	-50.0%	+100.0%	-	0.0%	-20.0%	-48.6%
TOTAL CCBLP :	-23.7%	+28.1%	+5.6%	+4.4%	-6.6%	-14.6%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 36 - Emplois par catégorie socio-professionnelle : évolution 2007-2013

La diminution du nombre d'emplois a concerné davantage la catégorie des ouvriers et des employés avec respectivement -14,6% et -6,6%. Le nombre d'emplois liés à l'agriculture a également diminué passant de 299 en 2007 à 228 en 2013 (-24%).

Le profil des emplois sur le territoire de la Communauté de Communes est en train d'évoluer : les emplois peu qualifiés (employés et ouvriers) tendent à diminuer (en nombre et en proportion) au profit des emplois de cadres, professions intermédiaires et professions indépendantes.

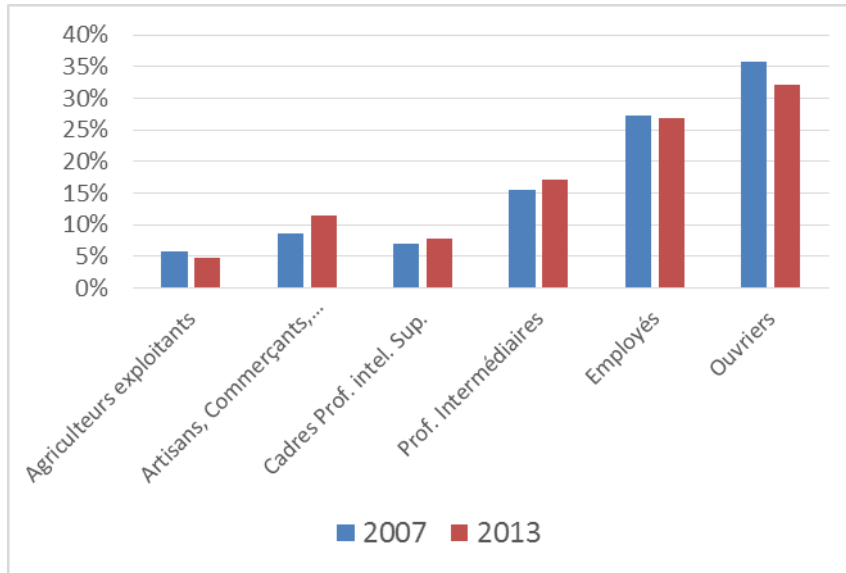


Figure 291 - Evolution des catégories-socioprofessionnelles entre 2007 et 2013

Les créations d'emplois ont donc été réalisées dans la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que dans les catégories des cadres et professions intermédiaires. Cela n'a pas suffi à compenser les pertes d'emplois chez les agriculteurs (-23.7%) et surtout dans la catégorie des employés-ouvriers (-21.2%).

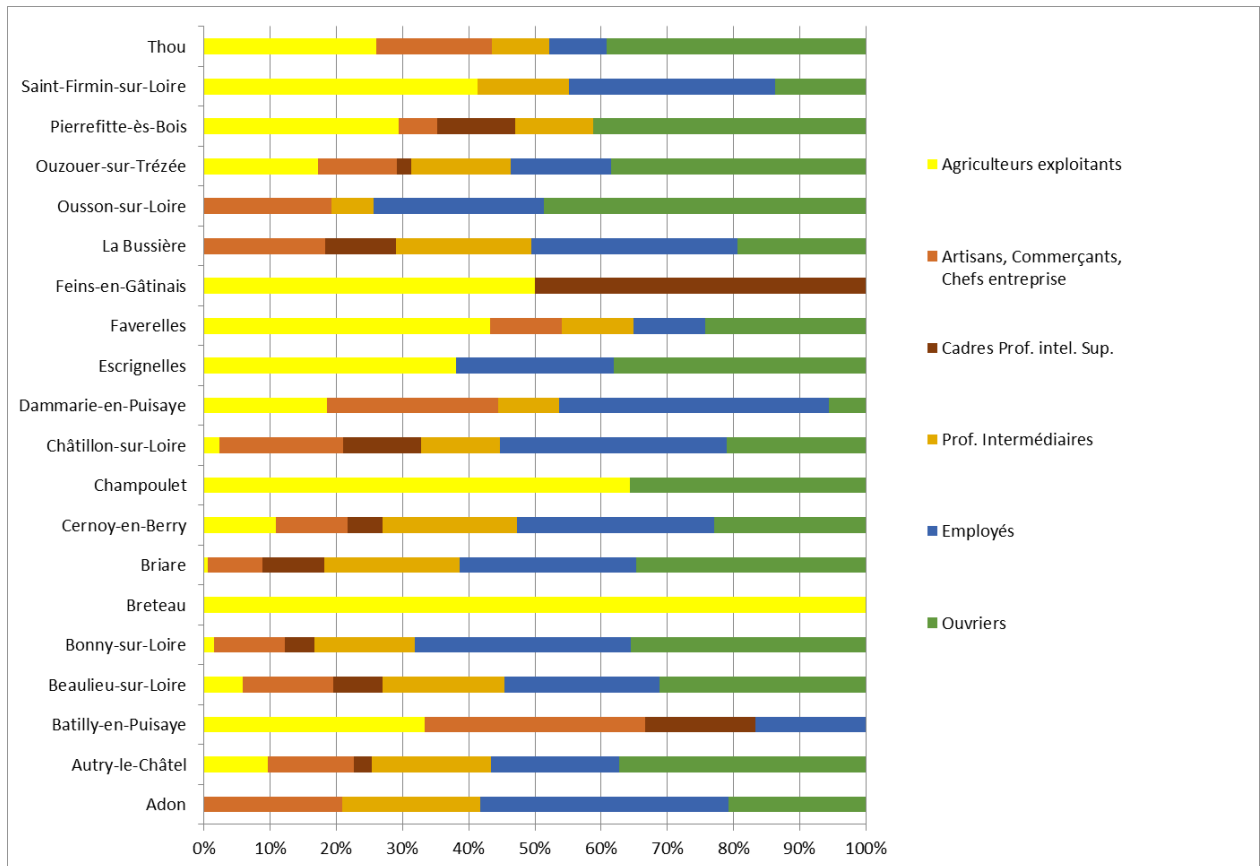


Figure 292 - Emplois : proportion par catégories socio-professionnelles (source : INSEE 2013)

14% des emplois d’agriculteurs exploitants sont situés sur Ouzouer-sur-Trézée.

Bonny-sur-Loire, Briare, et Châtillon sur Loire possèdent la plus forte part d’artisans, commerçants, chefs d’entreprises, et d’employés.

Les professions intermédiaires sont principalement sur Briare (54% de l’ensemble de cette catégorie sur le territoire) puis dans une moindre mesure à Bonny-sur-Loire (12%).

Il en va de même pour les ouvriers (49% sur Briare et 15% sur Bonny-sur-Loire).

5.2.3. *Les domaines d'activité des emplois*

Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		CONSTRUCTION		SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT		ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTE	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Adon	20	9	4	5	0	5	16	0	4	5
Autry-le-Châtel	85	70	4	5	5	17	21	90	42	34
Batilly-en-Puisaye	23	10	0	0	0	5	8	10	0	5
Beaulieu-sur-Loire	19	32	106	82	67	75	103	66	68	105
Bonny-sur-Loire	75	33	39	57	124	124	295	333	118	128
Breteau	16	8	0	0	0	0	0	0	8	0
Briare	28	21	669	475	171	120	986	886	483	692
Cernoy-en-Berry	36	8	4	1	4	12	16	41	24	12
Champoulet	0	10	18	0	4	0	0	4	4	0
Châtillon-sur-Loire	31	18	66	97	83	56	180	185	165	260
Dammarie-en-Puisaye	15	13	0	0	8	4	8	28	8	9
Escrignelles	0	16	4	0	0	0	0	0	0	5
Faverelles	4	8	0	4	8	4	4	21	0	0
Feins-en-Gâtinais	0	4	0	0	0	0	0	4	0	0
La Bussière	4	5	147	16	8	7	65	30	41	35
Ousson-sur-Loire	0	0	8	0	4	5	4	53	12	20
Ouzouer-sur-Trézée	47	56	38	21	16	30	127	52	44	33
Pierrefitte-ès-Bois	36	28	8	4	20	20	7	8	20	8
Saint-Firmin-sur-Loire	28	12	0	8	4	0	12	0	16	9
Thou	24	16	36	22	4	4	8	0	0	4
TOTAL CCBLP :	491	377	1151	797	530	488	1860	1811	1057	1364

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 37 - Les emplois par domaine d'activité : détail par commune

Les emplois créés concernent essentiellement le secteur tertiaire (+26.4% entre 2007 et 2013) et les emplois supprimés concernent principalement les secteurs de l'agriculture (-23.2% entre 2007 et 2013) et surtout de l'industrie (-30.8% entre 2007 et 2013).

Communes	Evolution 2007-2013				
	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICE, COMMERCE ET TRANSPORT	ADM. PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT SANTÉ
Adon	-55.0%	+25.0%	-	-100.0%	+25.0%
Autry-le-Châtel	-17.6%	+25.0%	+240.0%	+328.6%	-19.0%
Batilly-en-Puisaye	-56.5%	-	-	+25.0%	-
Beaulieu-sur-Loire	+68.4%	-22.6%	+11.9%	-35.9%	+54.4%
Bonny-sur-Loire	-56.0%	+46.2%	0.0%	+12.9%	+8.5%
Breteau	-50.0%	-	-	-	-100.0%
Briare	-25.0%	-29.0%	-29.8%	-10.1%	+43.3%
Cernoy-en-Berry	-77.8%	-75.0%	+200.0%	+156.3%	-50.0%
Champoulet	-	-100.0%	-100.0%	-	-100.0%
Châtillon-sur-Loire	-41.9%	+47.0%	-32.5%	+2.8%	+57.6%
Dammarie-en-Puisaye	-13.3%	-	-50.0%	+250.0%	+12.5%
Escrignelles	-	-100.0%	-	-	-
Faverelles	100.0%	-	-50.0%	+425.0%	-
Feins-en-Gâtinais	-	-	-	-	-
La Bussière	+25.0%	-89.1%	-12.5%	-53.8%	-14.6%
Ousson-sur-Loire	-	-100.0%	+25.0%	+1225.0%	+66.7%
Ouzouer-sur-Trézée	+19.1%	-44.7%	+87.5%	-59.1%	-25.0%
Pierrefitte-ès-Bois	-22.2%	-50.0%	0.0%	+14.3%	-60.0%
Saint-Firmin-sur-Loire	-57.1%	-	-100.0%	-100.0%	-43.8%
Thou	-33.3%	-38.9%	0.0%	-100.0%	-
TOTAL CCBLP :	-23.2%	-30.8%	-7.9%	-2.6%	+29.0%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitation complémentaire

Tableau 38 - Les emplois par domaine d'activité : évolution 2007-2013

5.2.4. *La structure des entreprises*

Communes	Etablissements		Effectifs	
	nombre	%	nombre	%
Adon	5	0.9%	1	0.0%
Autry-le-Châtel	24	4.3%	34	1.5%
Batilly-en-Puisaye	3	0.5%	5	0.2%
Beaulieu-sur-Loire	43	7.6%	201	8.9%
Bonny-sur-Loire	76	13.5%	416	18.4%
Breteau	7	1.2%	0	0.0%
Briare	185	32.8%	1066	47.2%
Cernoy-en-Berry	13	2.3%	23	1.0%
Champoulet	4	0.7%	8	0.4%
Châtillon-sur-Loire	88	15.6%	244	10.8%
Dammarie-en-Puisaye	6	1.1%	17	0.8%
Escrignelles	2	0.4%	0	0.0%
Faverelles	9	1.6%	17	0.8%
Feins-en-Gâtinais	2	0.4%	0	0.0%
La Bussière	20	3.5%	65	2.9%
Ousson-sur-Loire	16	2.8%	31	1.4%
Ouzouer-sur-Trézée	35	6.2%	32	1.4%
Pierrefitte-ès-Bois	11	2.0%	37	1.6%
Saint-Firmin-sur-Loire	7	1.2%	3	0.1%
Thou	8	1.4%	60	2.7%
TOTAL CCBLP :	564	100%	2260	100%

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 39 - Nombre d'établissements et effectif des établissements

75% des établissements sont des petites structures (effectif moyen de 2 à 3 employés).
Le secteur industriel (25% des établissements) représente à lui seul 45% des effectifs.

Communes	Détail par catégorie					
	COMMERCE		INDUSTRIE		SERVICE	
	établissements :		établissements :		établissements :	
	nombre	effectif	nombre	effectif	nombre	effectif
Adon	2	1	1	0	2	0
Autry-le-Châtel	9	8	11	24	4	2
Batilly-en-Puisaye	0	0	1	0	2	5
Beaulieu-sur-Loire	18	35	13	155	12	11
Bonny-sur-Loire	26	174	12	98	38	144
Breteau	2	0	2	0	3	0
Briare	69	347	48	488	68	231
Cernoy-en-Berry	3	18	3	0	7	5
Champoulet	1	0	2	8	1	0
Châtillon-sur-Loire	41	46	16	110	31	88
Dammarie-en-Puisaye	1	14	1	0	4	3
Escrignelles	1	0	1	0	0	0
Faverelles	1	6	2	9	6	2
Feins-en-Gâtinais	0	0	0	0	2	0
La Bussière	8	8	2	48	10	9
Ousson-sur-Loire	6	3	2	3	8	25
Ouzouer-sur-Trézée	11	14	12	15	12	3
Pierrefitte-ès-Bois	4	8	6	29	1	0
Saint-Firmin-sur-Loire	0	0	3	1	4	2
Thou	2	0	3	28	3	32
TOTAL CCBLP :	205	682	141	1016	218	562

Source: C.C.I. du Loiret

Tableau 40 - Les établissements du territoire : détail par catégorie

5.3. La spatialisation des zones dites d'emplois et d'activités

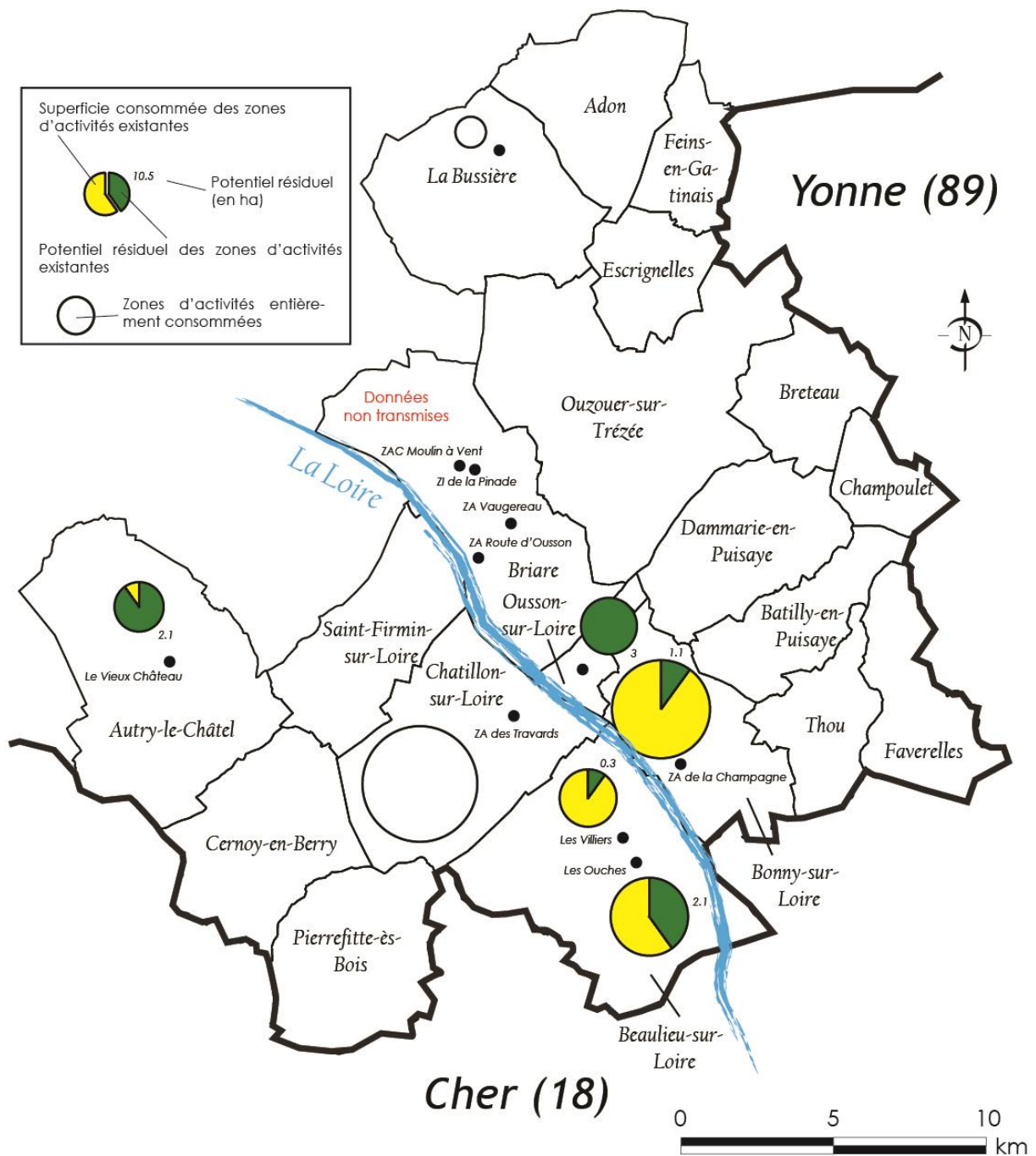


Figure 293 - Disponibilités au sein des zones d'activités actuelles (source : CCBLP)

La plupart des zones d'activités aménagées sur le territoire sont pleinement occupées. Il s'agit principalement de zones artisanales de proximité.

Les activités industrielles sont concentrées à Briare (Parc d'Activités de la Pinade, ZA de Vaugereau, ZA Le Marchais Barnault).

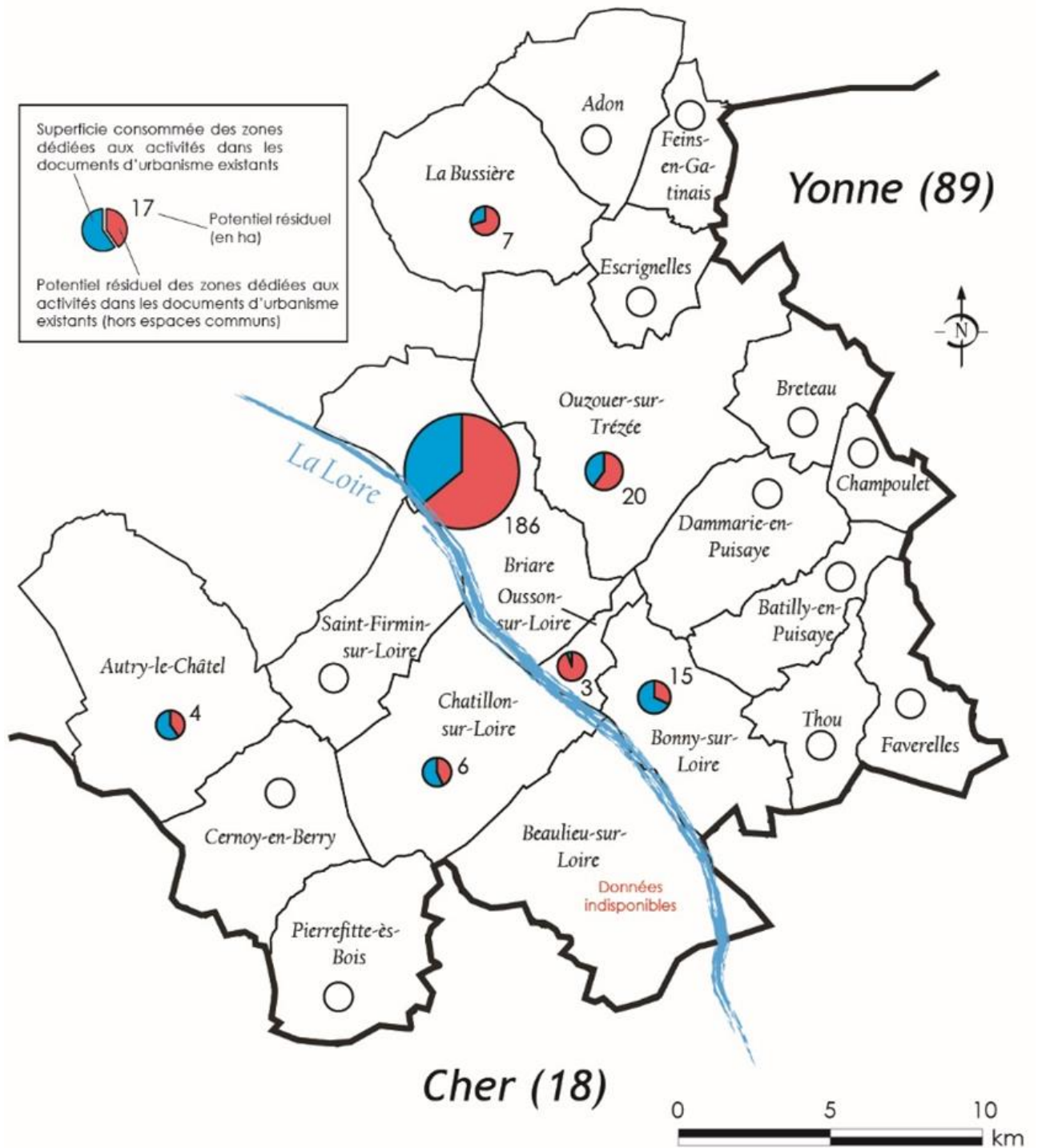


Figure 294 - Disponibilités foncières liées aux documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme actuels avaient prévu d'importantes réserves foncières pour le développement économique (en particulier sur le territoire de Briare). Il s'agira d'étudier la pertinence de chacun des secteurs (localisation, surface et destination).

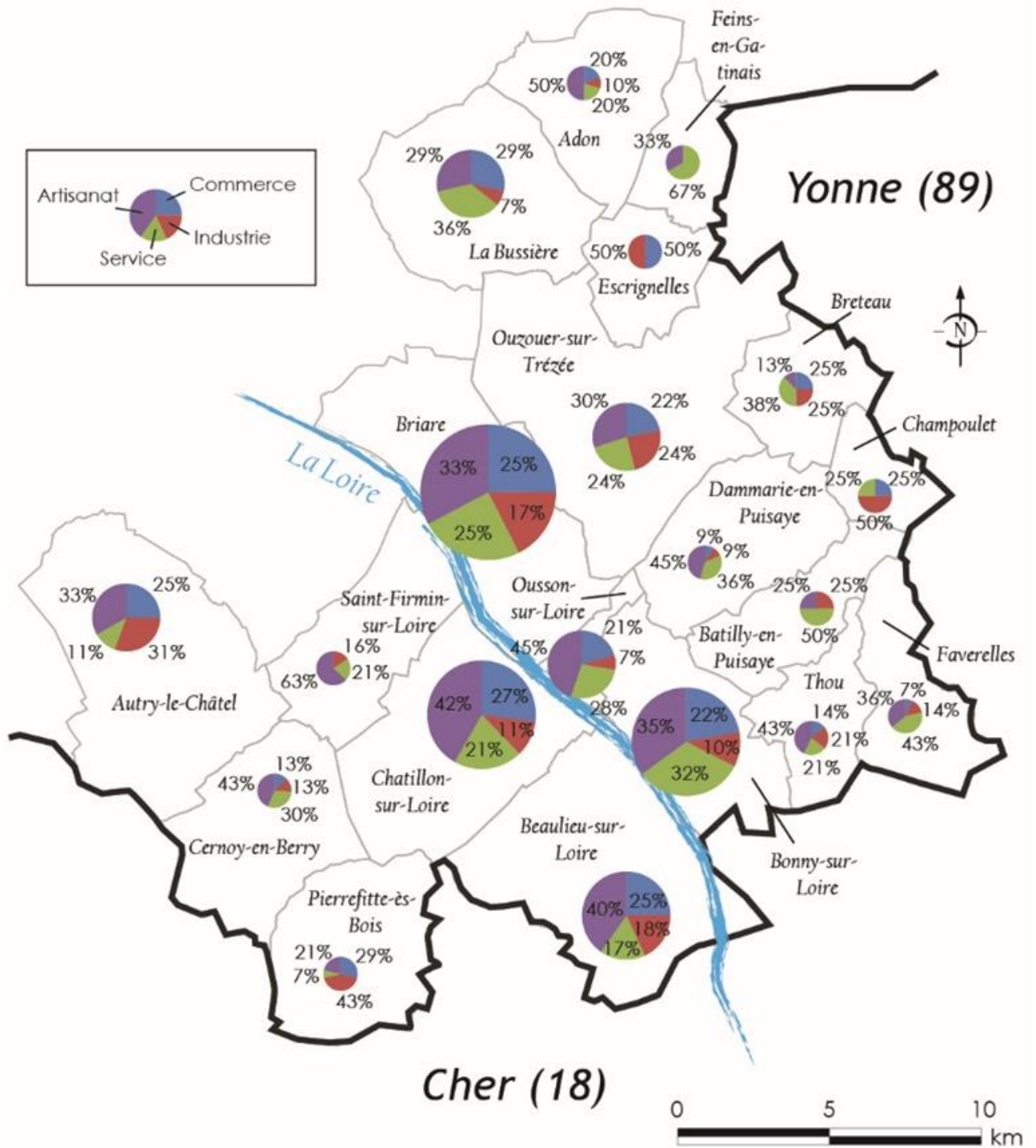


Figure 295 -Proportion des établissements par catégorie : détail par commune

CCBLP
Proportion des établissements
par catégorie

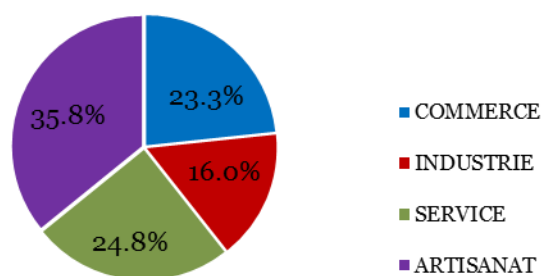


Figure 296 - Sources : C.C.I. et Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le secteur tertiaire (commerces et services) est prédominant (la moitié des établissements).

Seulement 16% des établissements appartient au secteur industriel au profit de l'artisanat (35,8% des établissements).

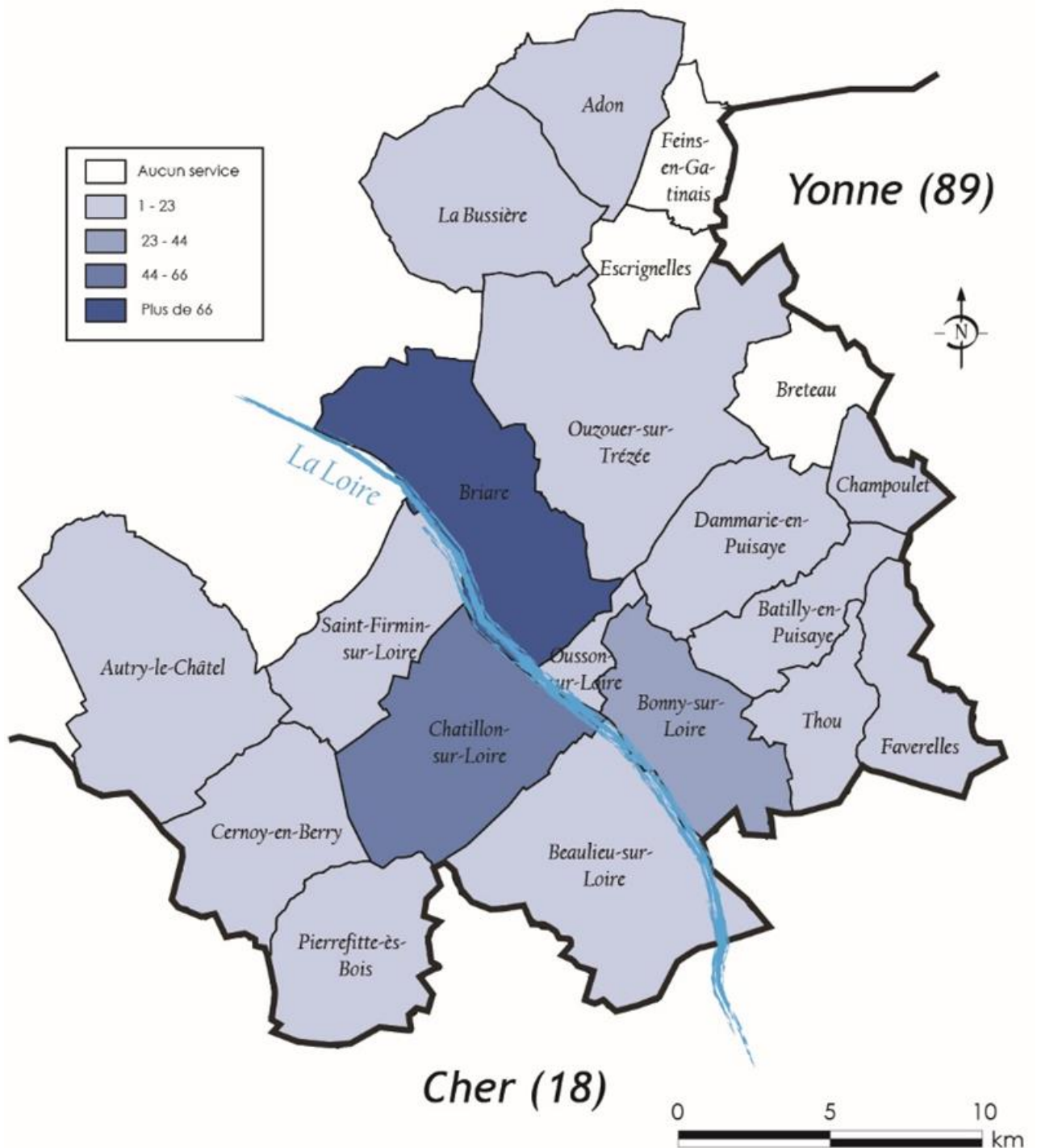


Figure 297 - L'offre de services : détail par commune

Certains services se retrouvent de manière quasi-systématique sur chaque commune. En particulier, les entreprises du bâtiment, tout comme les entreprises de réparation automobile ainsi que les coiffeurs sont très présents sur le territoire.

Seules Breteau, Escrignelles et Feins-en-Gâtinais ne possèdent aucun service.

Certains services plus urbains se font plus rares. Il s'agit notamment des banques, des écoles de conduite, des agences immobilières et des soins de beauté.

Seules Bonny-sur-Loire, Briare et Châtillon-sur-Loire offrent une panoplie complète de services.

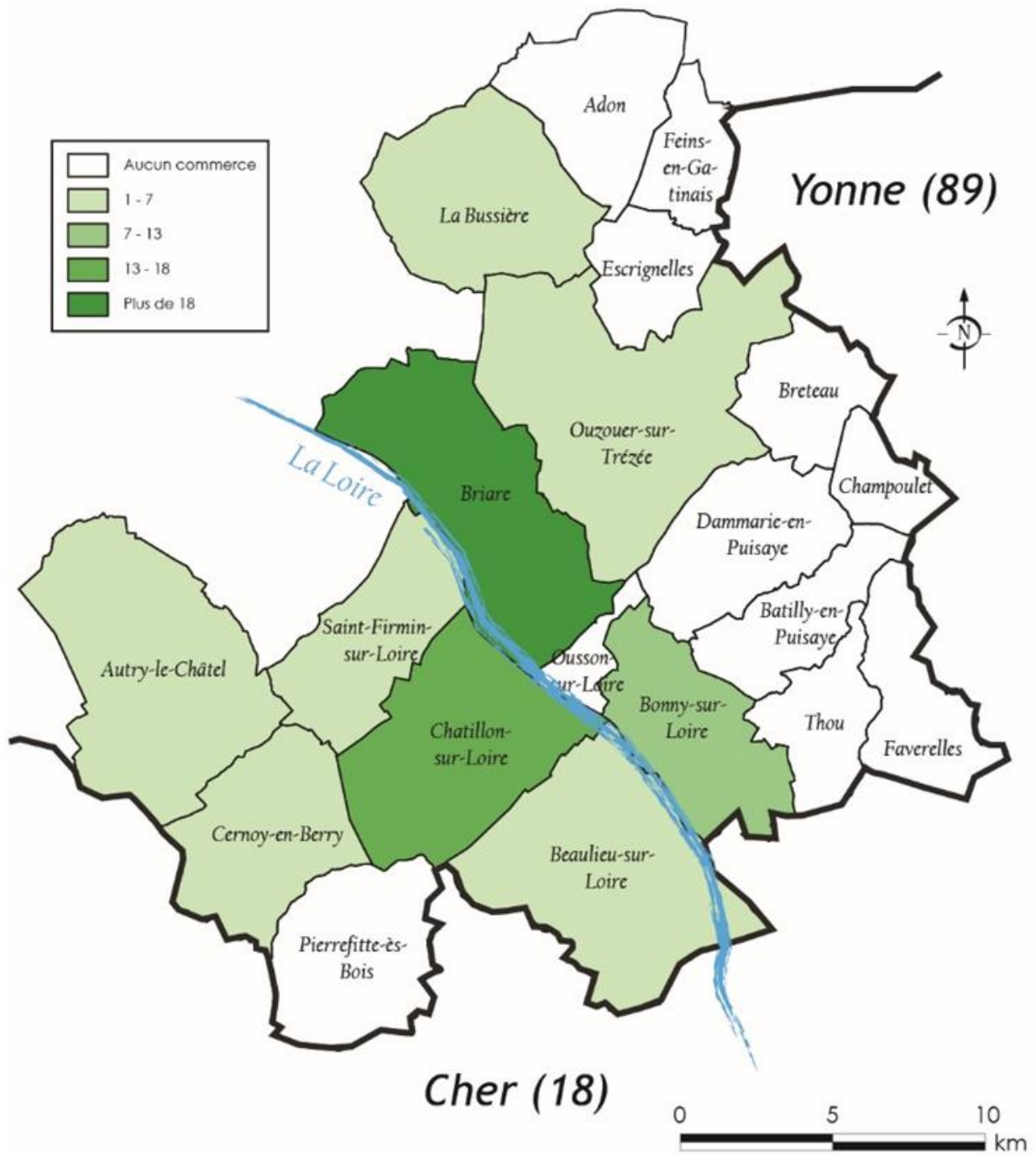


Figure 298 - L'offre de commerces : détail par commune

Onze communes sont dépourvues de commerce (ni boulangerie ni épicerie).

Les supermarchés sont implantés sur les communes de Bonny-sur-Loire, Briare et Châtillon-sur-Loire.

Les commerces spécialisés sont situés à Briare et Châtillon-sur-Loire.

5.4. L'agriculture

5.4.1. Préambule

Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de ce diagnostic comprend deux phases principales. Dans un premier temps, nous avons recueilli des informations auprès des agriculteurs siégeant sur le territoire en s'appuyant sur un questionnaire ouvert. Les exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire des communautés de communes ont été identifiées à l'aide de la base de données de la Chambre d'agriculture et d'agriculteurs référents de la Chambre d'agriculture sur le territoire.

Les données collectées auprès de chaque exploitant ont ensuite été analysées, afin de nous permettre de rédiger le présent document de synthèse dressant un portrait de l'agriculture du territoire.

Résultats

179 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire des communautés de communes ont été identifiées et contactées. 75% des exploitations du territoire, soit 134 entreprises agricoles, ont participé à l'enquête. Ce taux est satisfaisant et donne une image représentative de la situation agricole du territoire. Il est toutefois important de noter que seules les informations communiquées sont intégrées à ce document ; les données d'exploitants n'ayant pas souhaité répondre à une question ne sont pas présentes dans le document de synthèse. Par ailleurs, des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture, du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Agreste) des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) via le Registre Parcellaire Graphique (RPG), ainsi que de l'INSEE ont également été valorisées dans cette étude.

5.4.2. Un territoire agricole

5.4.2.1. Une forte présence de l'agriculture sur le territoire

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye puisque 28 559 hectares sur les 54 736 hectares que compte la communauté de communes sont utilisés pour l'agriculture. L'emprise agricole du territoire (52%) est donc significative ; elle est supérieure à celle de la France (50%) mais inférieure à celle du Loiret (54%).



Réalisation CA45 - 2016
Source: RFG anonyme ASP 2013

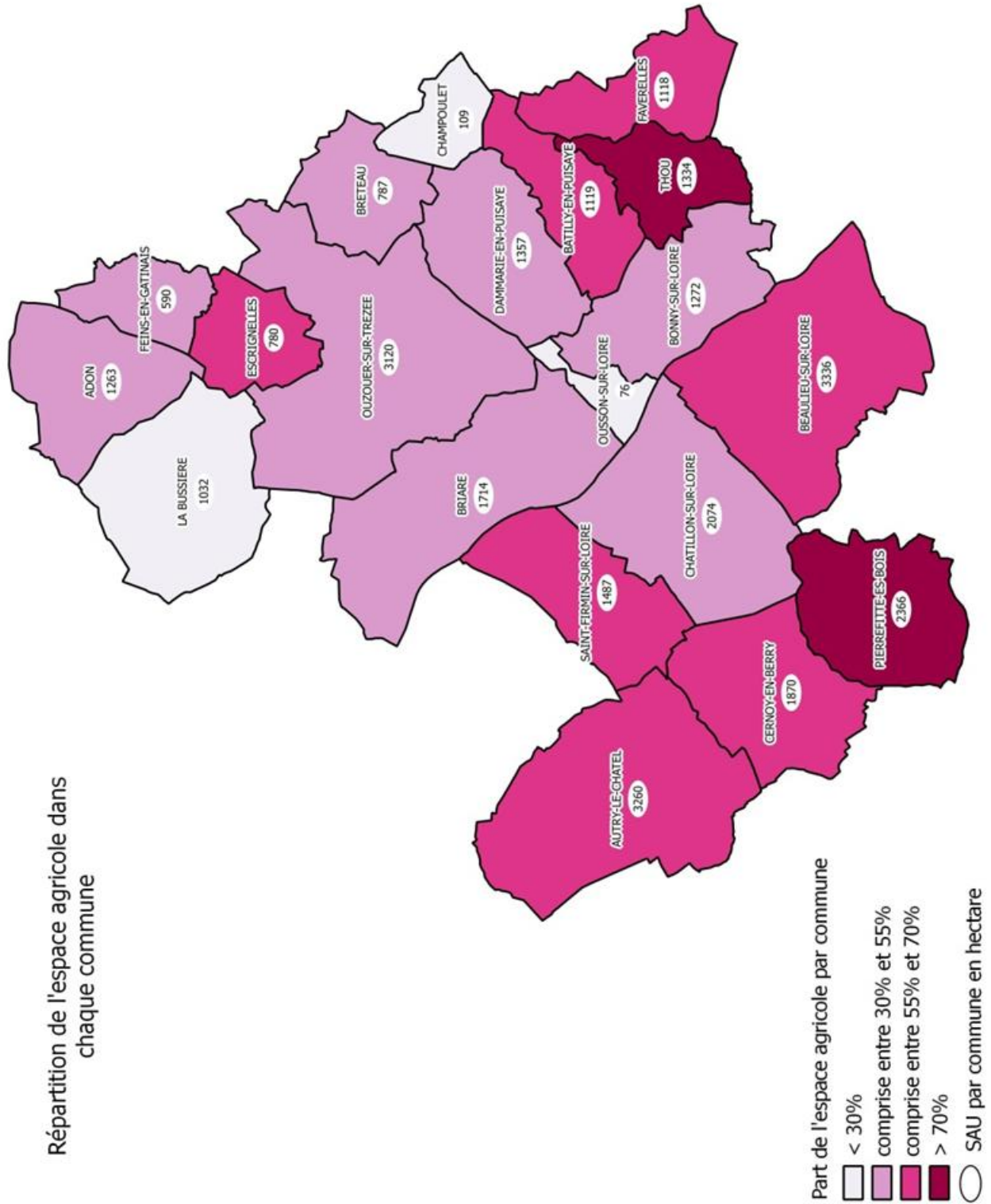


Figure 299- Répartition de l'espace agricole dans chaque commune

De fortes disparités sont toutefois présentes. L'emprise agricole plus faible pour les communes de La Bussière, Ouzouer-sur-Trezée ou Champoulet s'explique par d'importants espaces forestiers.

5.4.2.2. Une activité agricole créatrice d'emplois

En moyenne, les agriculteurs représentent 3% des actifs ayant un emploi et 4% des emplois sur la communauté de communes. De nombreuses disparités sont toutefois constatées ; à Saint Firmin-sur-Loire, 46% des emplois sur la commune sont en agriculture, contre 3% à Adon ou Bonny-sur-Loire. Ces disparités s'expliquent à la fois par le nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune, mais également par le nombre d'emplois sur la commune qui varient de quelques emplois à plus de 2 000 emplois sur la commune de Briare. Notons également que 27 exploitations font appel à de la main d'œuvre familiale.

L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (agro-alimentaire) sur le territoire loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitations.

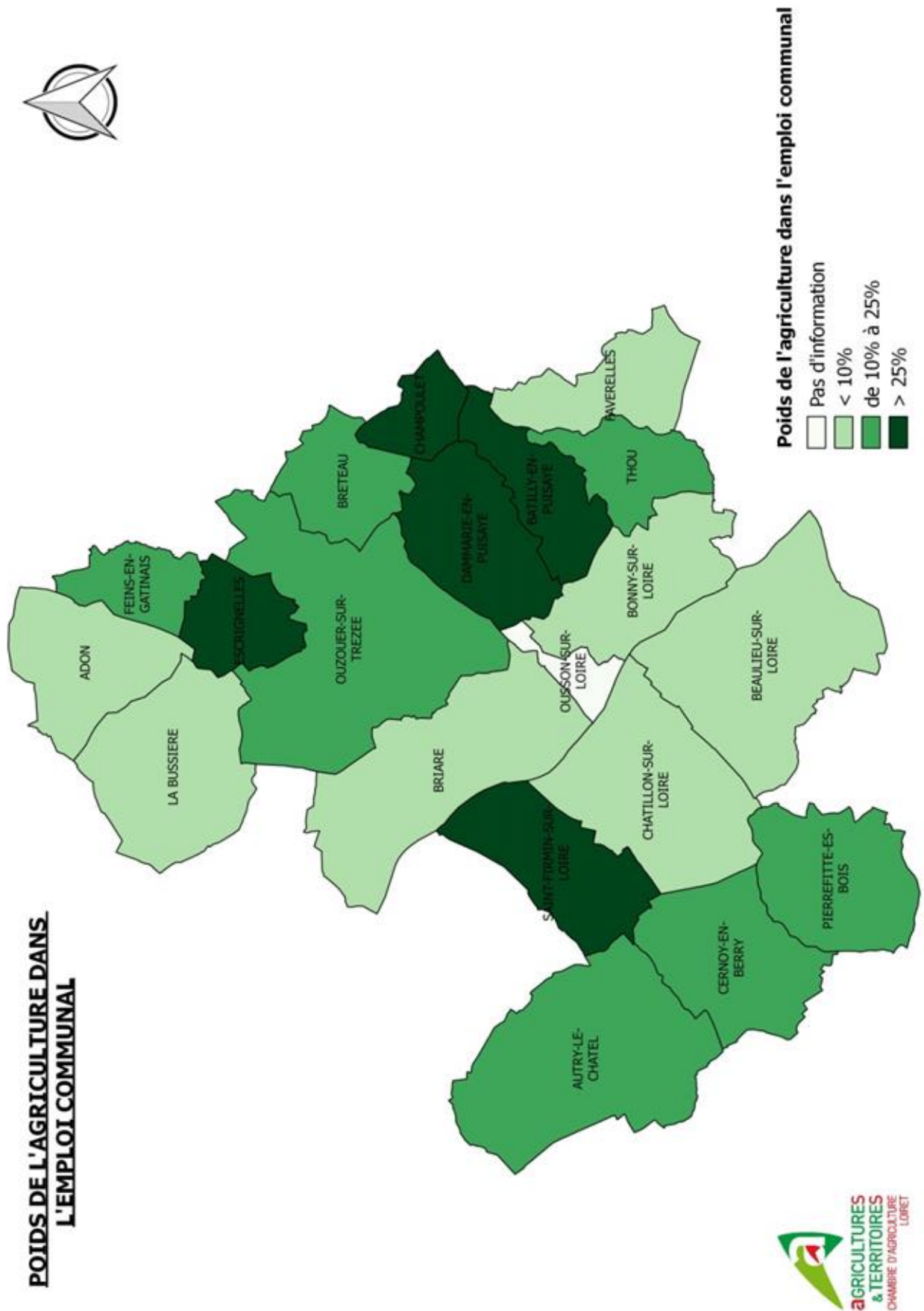


Figure 300 - Poids de l'agriculture dans l'emploi communal

L'agriculture permet également de développer d'autres activités en lien avec l'exploitation agricole. Ainsi, 25 exploitants effectuent ce type d'activités « hors productions » sur le territoire. Il s'agit en priorité d'entreprises de travaux agricoles (7) ou d'autres types de travaux (6). Ces entreprises proposent notamment de faire certaines étapes des cultures où l'ensemble des travaux à façon (c'est-à-dire en prestation de service). Sur le giennois cela correspond également à un phénomène qui consiste, pour un propriétaire ou un ancien exploitant, à faire cultiver ses terres sans être exploitant sur le territoire.

Les activités d'agritourisme sont également représentées sur le territoire avec des gîtes ruraux (7), chambre d'hôtes (1) ou camping (1) à la ferme. Trois exploitants accueillent des chevaux en pension. Ces différentes activités créent ou maintiennent de l'activité économique et des emplois sur le territoire. Les exploitations deviennent alors vectrices d'attractivité du territoire et peuvent apporter des services et solutions à la population.

5.4.2.3. Localisation des sièges d'exploitations

La cartographie ci-dessous présente la localisation des sièges d'exploitations. En orange apparaissent les sièges qui ont été rencontrés lors des entretiens et en bleu figurent les sièges d'exploitations qui n'ont pas participé à l'enquête. Ces derniers sont localisés en fonction de l'adresse du siège d'exploitation connu.

On observe que les sièges d'exploitations sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ponctuellement, on retrouve des sièges d'exploitation en bordure de bourgs comme, par exemple, à Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Briare et Chatillon-sur-Loire.

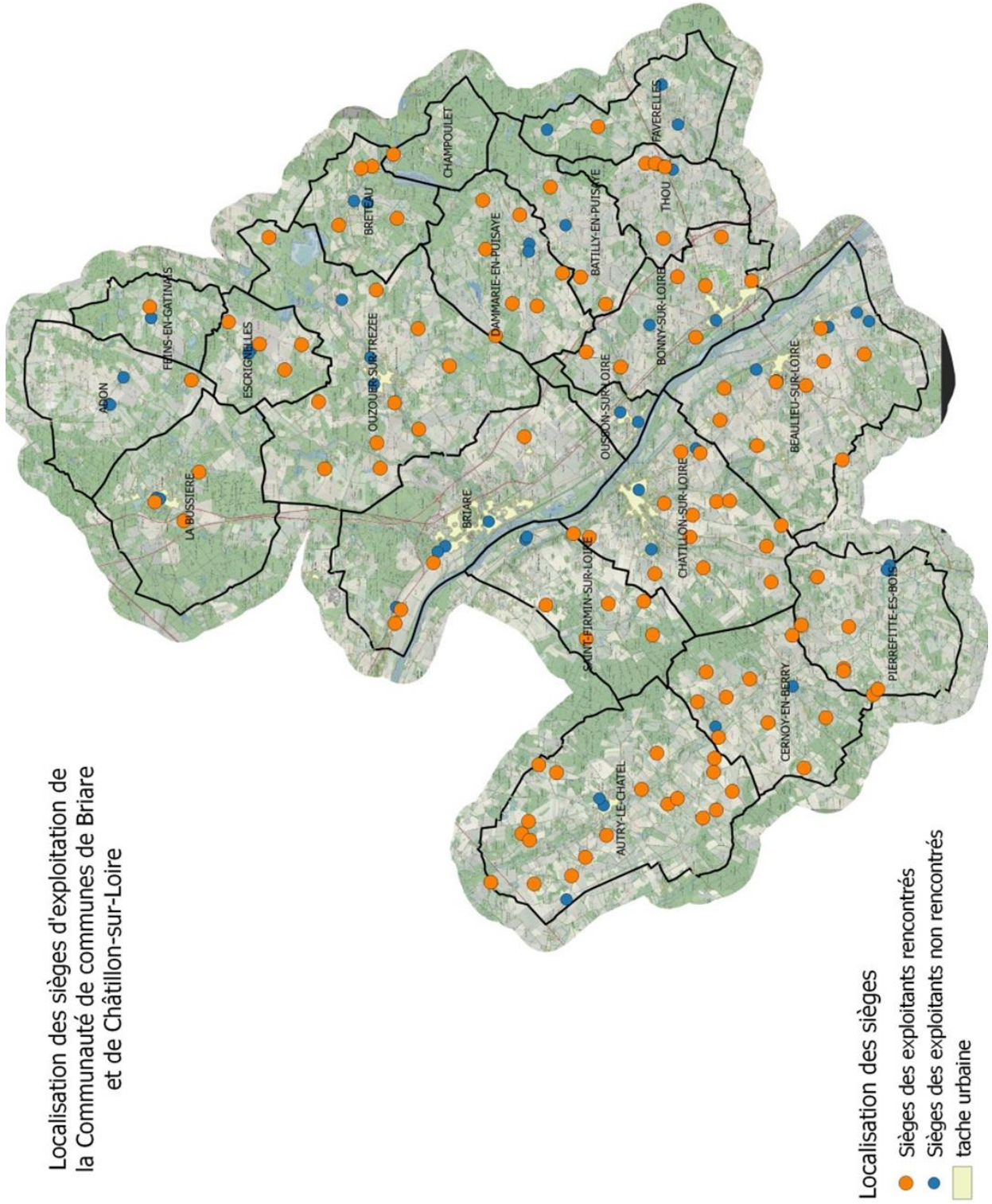
La présence de sièges d'exploitations dans les bourgs peut poser plusieurs enjeux :

- la circulation agricole pour accéder ou sortir des sièges d'exploitations. En effet, l'agriculteur est contraint, le plus souvent, de circuler en centre bourg,
- le voisinage, notamment en cas de présence d'élevage, ou des distances d'éloignement réglementaires doivent s'appliquer,
- le développement des exploitations peut être bloqué du fait du règlement du PLU et de l'enfermement dans des constructions existantes.

Sur le reste du territoire les sièges d'exploitations sont répartis dans des hameaux ou en tant que fermes isolées. Si cela atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage » pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments dans le cadre du PLU. En effet, en cas de transmission de l'entreprise, il est possible que le cédant ne laisse pas sa maison d'habitation au repreneur. Cela entraîne, notamment pour les activités d'élevage, la reconstitution progressive d'un siège complet (bâtiments d'exploitations + habitation) sur un nouveau site. Les anciens exploitants deviennent alors des « tiers » non exploitants dans une zone agricole et à proximité, parfois, de bâtiments d'élevage.



Source: IGN BD ORTHO, 2010 - SCAN25, 2014 - BD TOPO/ données CA45
 Réalisation CA45 - 2016



Localisation des sièges d'exploitation de la Communauté de communes de Briare et de Châtillon-sur-Loire

Localisation des sièges
 ● Sièges des exploitants rencontrés
 ● Sièges des exploitants non rencontrés
 ■ tache urbaine

Figure 301 - Localisation des sièges d'exploitation

5.4.3. Des exploitations en mutation

5.4.3.1. Une diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants

Comme évoqué ci-dessus, en 2016, nous avons dénombré sur la communauté de communes 179 exploitations agricoles réparties entre ses 20 communes qui généraient 266 emplois d'exploitants et co-exploitants.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'exploitants et du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2016.

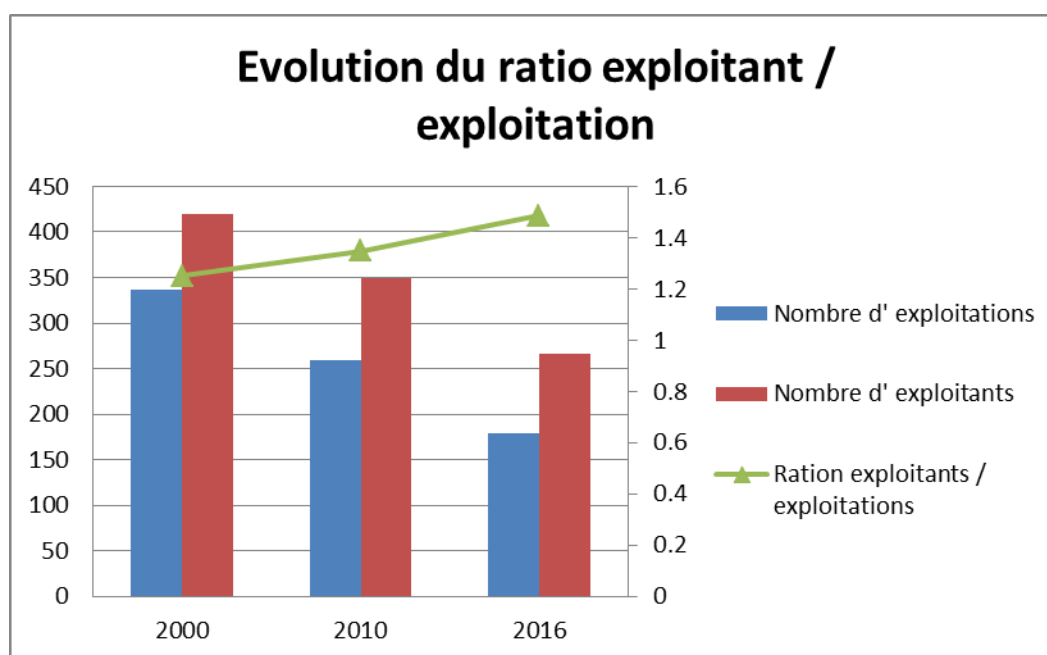


Figure 302 - Evolution du ratio exploitant / exploitation

On observe que, sur la période 2000 / 2016, le nombre d'exploitation a été pratiquement divisé par deux (-47%), ce qui correspond à une tendance générale sur le département. On observe également que, sur la même période, le nombre d'exploitant n'a quant à lui baissé que de 36%. La conséquence est que le ratio du nombre d'exploitants par exploitation a augmenté de manière pratiquement linéaire depuis 16 ans. Aujourd'hui, une exploitation est composée, en moyenne de 1,5 exploitants.

Le nombre d'exploitants permet de contraster le chiffre important de la baisse du nombre des exploitations, car le nombre d'exploitants diminue environ 25% moins vite que le nombre d'entreprises. Cela s'explique, notamment, par des regroupements d'exploitations mais également par le développement des formes sociétaires.

La carte ci-dessous présente la répartition de l'évolution du nombre d'exploitations sur le territoire entre 2000 et 2016.



**EVOLUTION DU NOMBRE
D'EXPLOITATIONS ENTRE 2000 ET 2016**

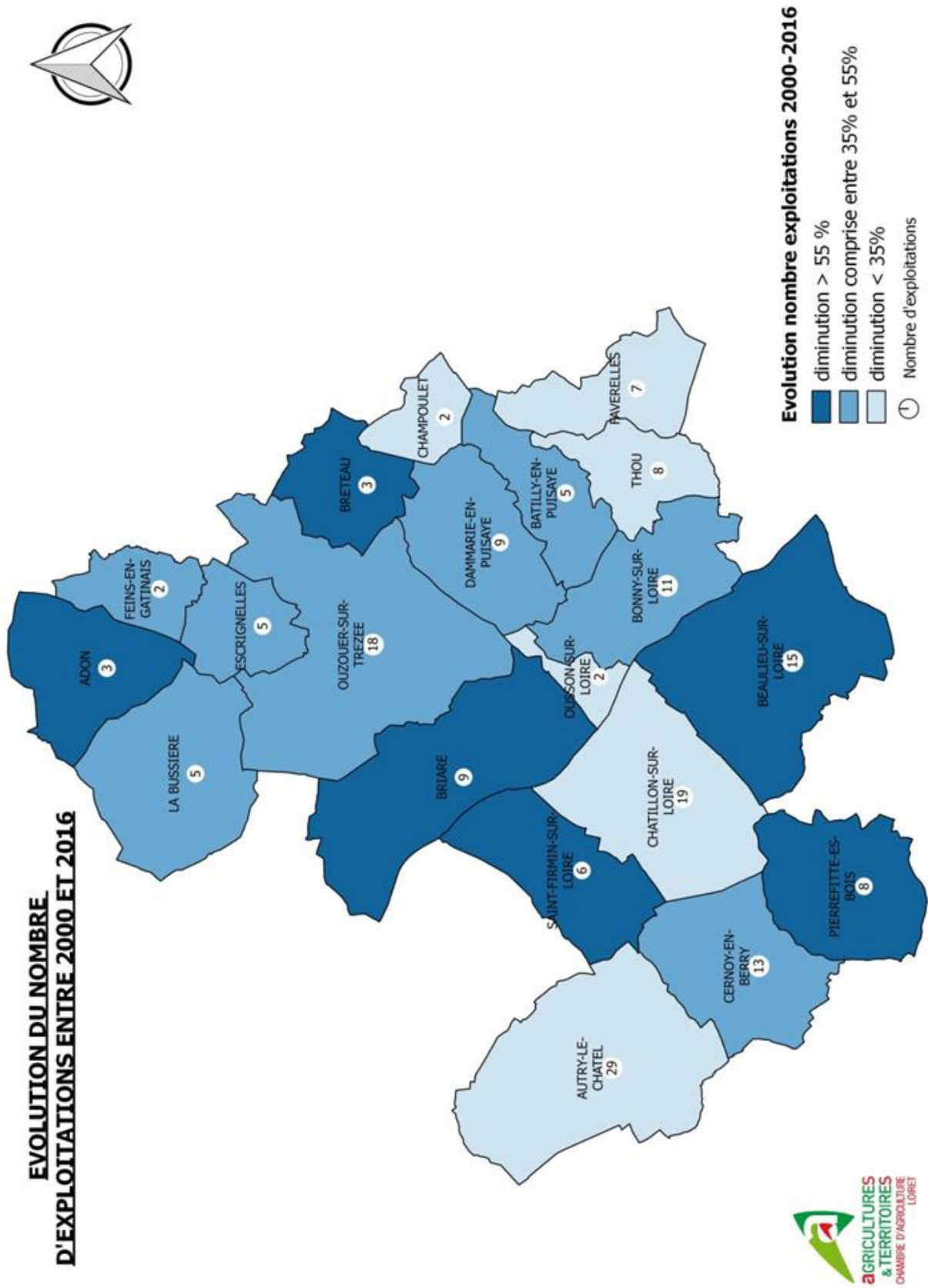


Figure 303 - Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2016

On observe que la répartition de la diminution du nombre d'exploitations agricole est relativement dispersée sur le territoire. Le nord de la Loire semble cependant être touché de manière plus marquée par le phénomène.

5.4.3.2. Des exploitations de plus en plus grandes

Le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser ces 16 dernières années alors qu'on assiste à une augmentation linéaire de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation depuis 1988. Ainsi, la diminution du nombre d'exploitations n'entraîne pas systématiquement de délaisement de surfaces agricoles (friches agricoles) puisque celles-ci sont reprises par des exploitations avoisinantes. Cela a des impacts en termes de mode de faire-valoir du foncier. En effet, seul 32% des surfaces agricoles appartient à l'agriculteur qui les exploite. Les autres surfaces agricoles sont louées au travers de baux ruraux de 9 ans ou échangées avec d'autres exploitants contre d'autres terres afin de faciliter la conduite de cultures. Une petite partie représentant environ 415 ha sur l'ensemble des deux communautés de communes est exploitée sous un mode de faire-valoir précaire.

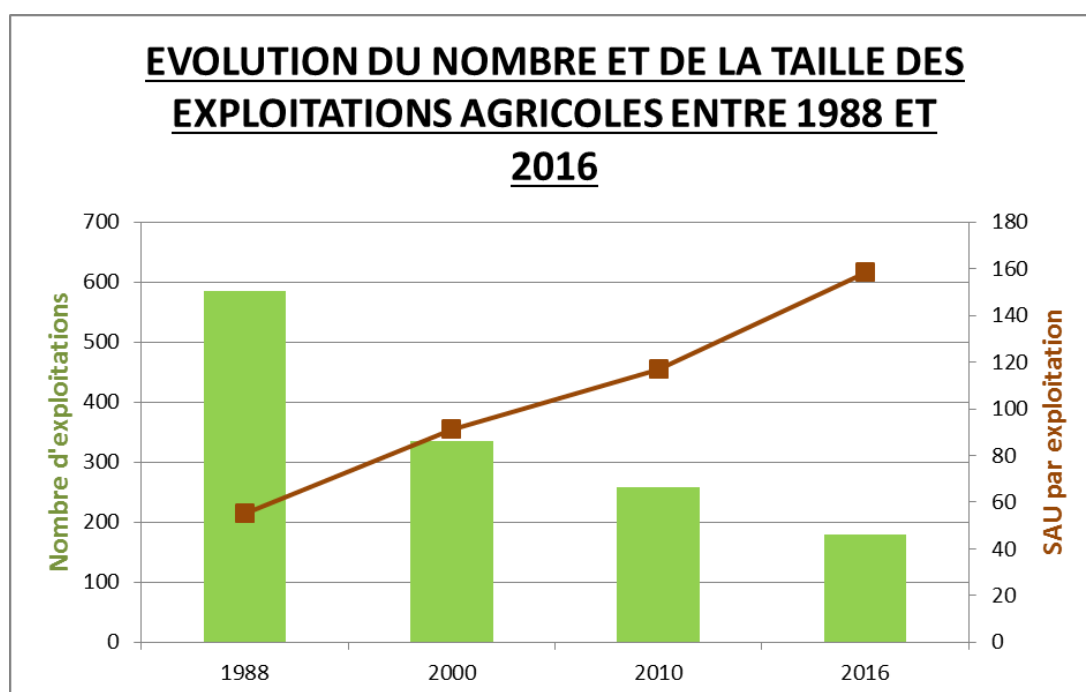


Figure 304 - Evolution du nombre et de la taille des exploitations agricoles entre 1988 et 2016

En prenant en compte l'ensemble des systèmes de production du territoire de la communauté de communes, la surface moyenne des exploitations agricoles est de 158 hectares.

Cette moyenne est nettement supérieure à la moyenne départementale de 96 hectares. Elle est également supérieure à la moyenne de la communauté des communes Giennoises qui est de 130 ha. L'histogramme ci-dessous présente les exploitations agricoles rencontrées en fonction de leur SAU.

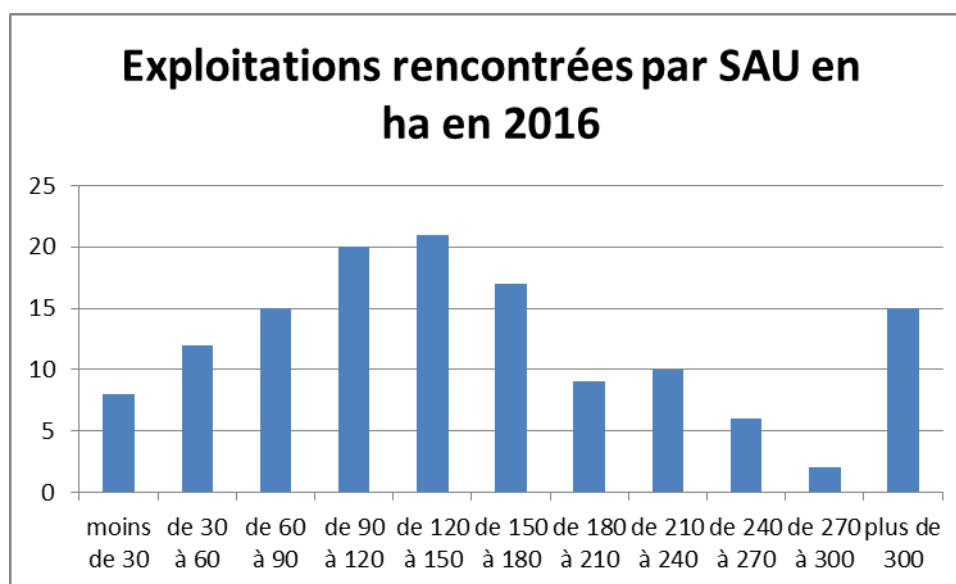


Figure 305 - Exploitations rencontrées par SAU en ha en 2016

On observe qu'une tendance nette se dégage, avec un pic d'effectif entre 90 et 150 ha ce qui correspond à une fourchette élevée de taille moyenne d'exploitations en polycultures-élevages dans le département. En revanche, on observe également un pic avec 15 exploitations de plus de 300 ha. Ce sont des exploitations de très grande taille qui tirent l'ensemble de la moyenne de SAU par exploitation vers le haut sur le territoire. On pourrait penser qu'il s'agit de grandes fermes en polycultures. Cependant, l'enquête révèle que ces entreprises sont des éleveurs à 53% (8 exploitations) et qui pratiquent 7 ateliers de bovin viande et 2 ateliers de bovins lait (une exploitation présente les 2 ateliers). Malgré une répartition de la SAU suivant une courbe classique, ces chiffres reflètent l'hétérogénéité des cultures et des modèles économiques sur le territoire.

Les documents ci-dessous présentent la SAU par exploitation et par exploitant pour chaque commune. Ils confirment la tendance au regroupement du nombre d'agriculteurs dans les exploitations présentées ci-dessus.

Nom de la commune	SAU moyenne par exploitation	SAU moyenne par exploitant
ADON	73	73
AUTRY LE CHATEL	119	91
BATILLY EN PUISAYE	170	113
BEAULIEU SUR LOIRE	175	92
BONNY SUR LOIRE	198	99
BRETEAU	91	61
BRIARE LE CANAL	96	76
CERNOY EN BERRY	192	123
CHAMPOULET	88	44
CHATILLON SUR LOIRE	159	89
DAMMARIE EN PUISAYE	135	121
ESCRIGNELLES	174	139
FAVERELLES	121	121
FEINS EN GATINAIS	61	61
LA BUSSIERE	79	79
OUSSON SUR LOIRE	-	-

OUZOUER SUR LOIRE	197	126
PIERREFITTE ES BOIS	165	165
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	155	103
THOU	256	170
Total	158	107

Tableau 41 - SAU moyenne par exploitation et par exploitant : détail par commune

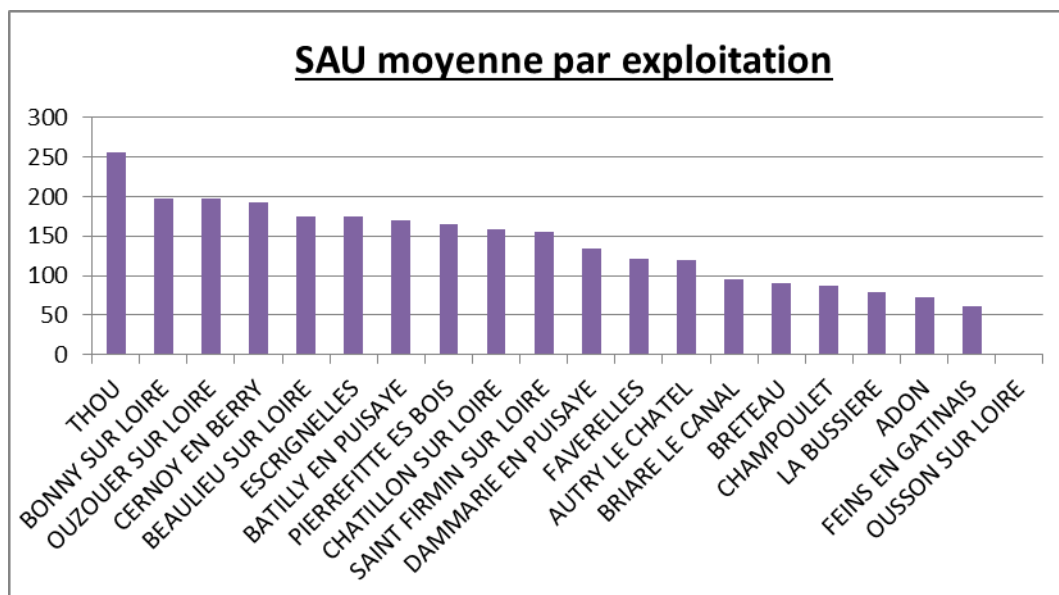


Figure 306 - SAU moyenne par exploitation

5.4.3.3. Le développement du modèle sociétaire

Depuis 40 ans, le nombre d'exploitations agricoles individuelles ne cesse de diminuer, tandis que les formes sociétaires – en majorité des EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) et des GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) - sont en constante progression. Les exploitations de la communauté de communes Berry Loire Puisaye n'échappent pas à cette évolution puisque le modèle sociétaire demeure aujourd'hui la forme juridique dominante choisie par 60 % des exploitations agricoles contre 40 % pour les exploitations à statut individuel.

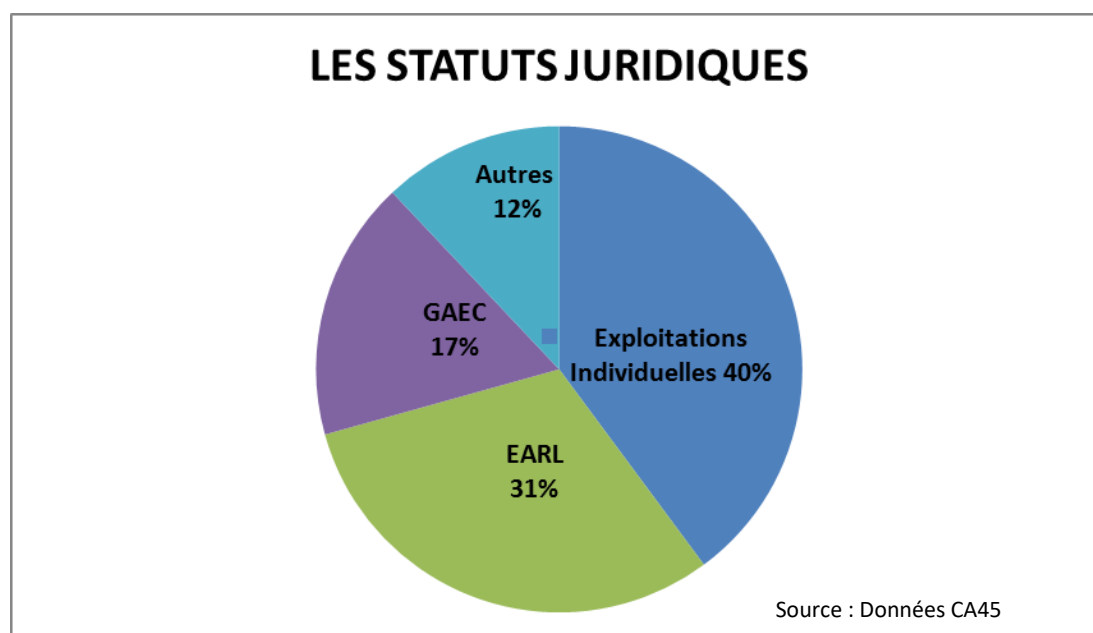


Figure 307 - Statuts juridiques des exploitations agricoles

L'adoption du statut sociétaire est principalement motivée par la protection juridique qu'il garantit en séparant le patrimoine privé de l'agriculteur de ses biens d'exploitations. La souplesse dans l'organisation du travail, le partage des responsabilités ou encore le statut valorisant pour le conjoint sont aussi des raisons avancées.

Le développement prépondérant des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis, pour cette raison, des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parents(s). La création des sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que la moitié des EARL sont unipersonnelles et que, même si le modèle sociétaire domine, 70% des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.

Les exploitations en forme sociétaire concentrent à elles seules plus de la moitié de la SAU de la communauté de communes. La SAU moyenne d'un GAEC est de 226 ha, celle d'une EARL de 168 ha alors que celle d'une exploitation individuelle s'élève à 112 ha. Les exploitations en forme sociétaire s'avèrent ainsi être de plus grande taille que les exploitations individuelles.

5.4.3.4. Un renouvellement des générations à accompagner

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la communauté de communes est de 48 ans contre 50 ans dans le département.

Le diagnostic a révélé qu'un tiers des exploitants (63 exploitants au total) est âgé de 55 ans et plus. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants.

Les documents ci-dessous présentent la proportion d'exploitants de 55 ans et plus par commune.

Nom de la commune	Nombre d'exploitants dans la commune	Nombre d'exploitants de 55 ans et plus	Proportion d'exploitants de 55 ans et plus par commune
ADON	1	0	0%
AUTRY LE CHATEL	30	8	27%
BATILLY EN PUISAYE	6	2	33%
BEAULIEU SUR LOIRE	19	4	21%
BONNY SUR LOIRE	20	5	25%
BRETEAU	3	2	67%
BRIARE LE CANAL	5	2	40%
CERNOY EN BERRY	14	3	21%
CHAMPOULET	4	2	50%
CHATILLON SUR LOIRE	25	4	16%
DAMMARIE EN PUISAYE	10	5	50%
ESCRIGNELLES	5	4	80%
FAVERELLES	2	0	0%
FEINS EN GATINAIS	1	0	0%
LA BUSSIERE	4	2	50%
OUSSON SUR LOIRE	0	0	0%
OUZOUER SUR TREZEE	25	11	44%
PIERREFITTE ES BOIS	7	1	14%
SAINT FIRMIN SUR LOIRE	9	6	67%
THOU	9	2	22%
TOTAL	199	63	32%

Figure 308 - Proportion d'exploitants âgés de 55 ans et plus : détail par commune



PROPORTION D'AGRICULTEURS AGES DE 55 ANS ET PLUS PAR COMMUNE

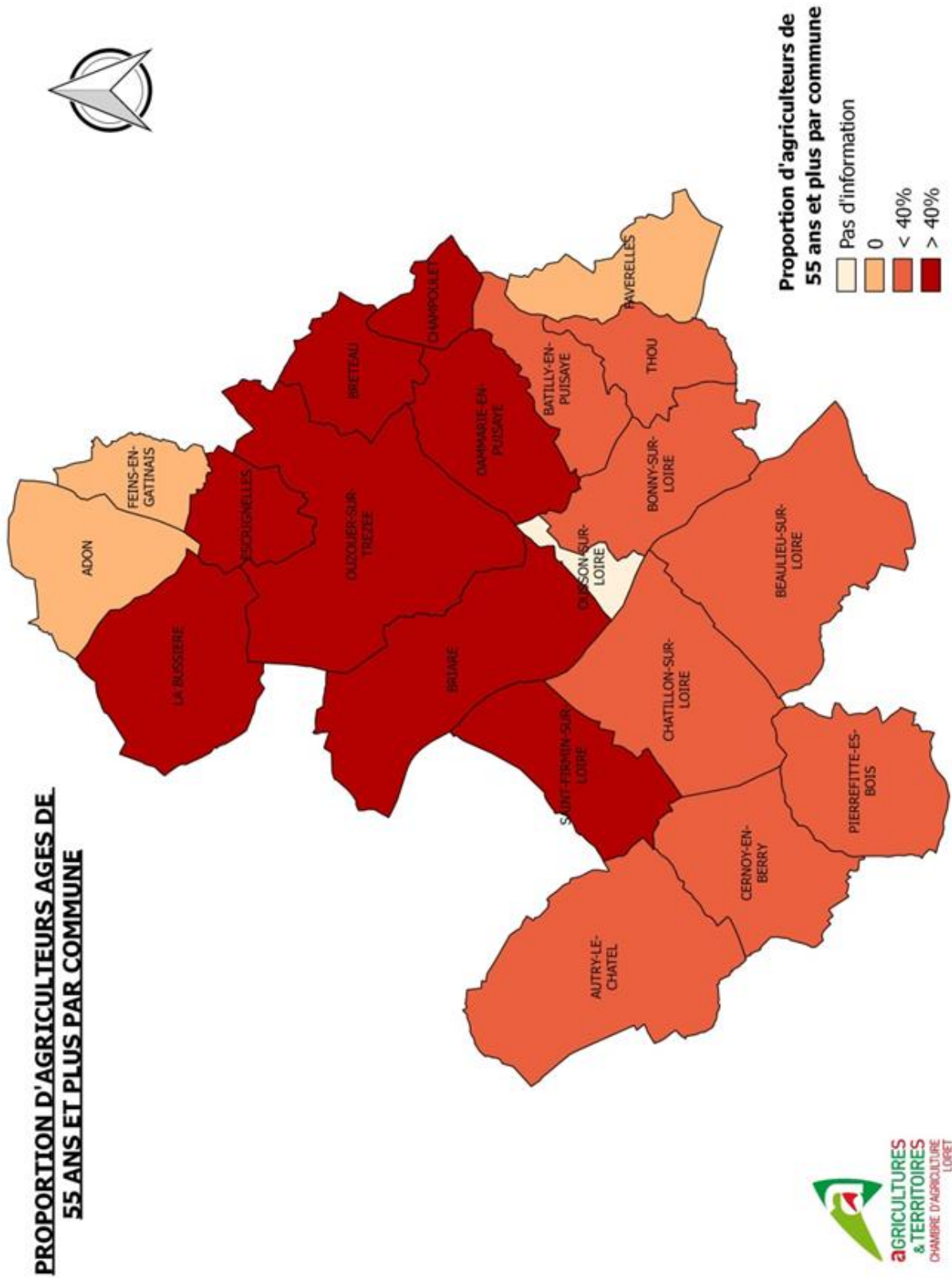


Figure 309 - Proportion d'agriculteurs âgés de 55 ans et plus par commune

On observe que le périmètre du canton de Briare est particulièrement concerné par l'enjeu de la transmission avec, sur plus de la moitié du territoire, plus de 40% des exploitants ayant plus de 55 ans.

Au total, 54 exploitations possèdent au moins un associé âgé de 55 ans et plus. Lors du départ à la retraite de l'associé se posera alors la question de l'embauche d'un salarié, de la reprise en individuelle de l'exploitation ou de la recherche d'un nouvel associé.

Par ailleurs, 30 exploitations présentent un enjeu fort de transmission car tous leurs chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus. Ainsi, plus de 3 800 ha, soit 13 % de la SAU de la communauté de communes, sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire.

L'histogramme ci-dessous présente le nombre d'exploitants par tranches d'âges.

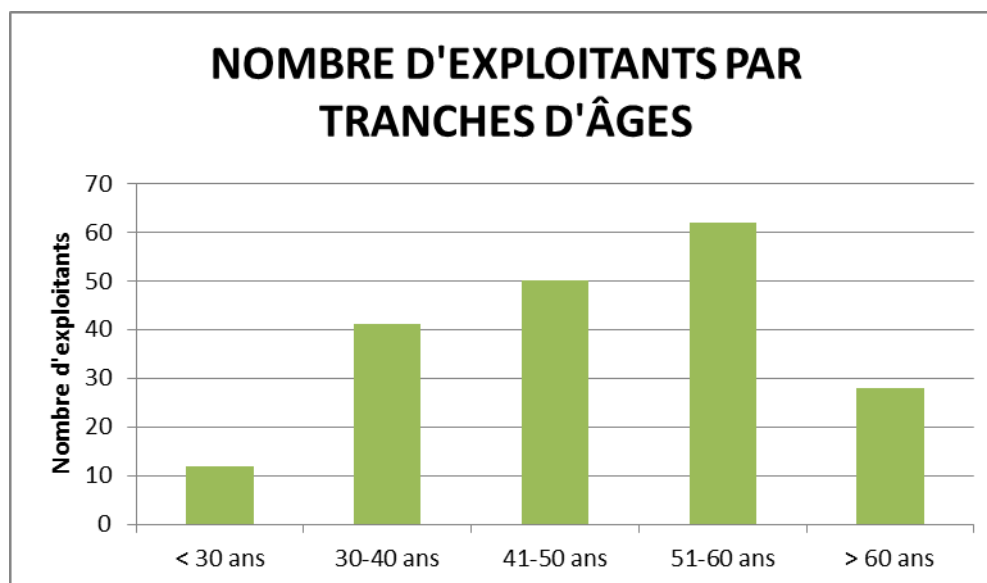


Figure 310 - Nombre d'exploitants par tranches d'âge Source : Données CA45

Même si la part de jeunes agriculteurs de moins de 30 ans est importante par rapport à la moyenne départementale, le nombre de jeunes agriculteurs (inférieur à 40 ans) ne compense pas les nombreux départs à la retraite programmés dans les prochaines années. A l'horizon du PLUi (15 ans), ce sont 90 exploitants soit 45% des actifs agricoles qui devront être renouvelés. Le PLUi doit accompagner la mutation des sièges d'exploitations afin qu'ils puissent être transmis et que les outils de production soient pérennisés.

L'avenir de dizaines d'exploitations est donc en jeu puisque sur les 30 exploitations dont la totalité des chefs d'exploitations et associés sont âgés de 55 ans et plus, 17 n'ont pas de successeur identifié. La pérennité de ces exploitations se doit pourtant d'être assurée car elles représentent plus de 2100 hectares. 10 d'entre elles, représentant 1 000 ha, pratiquent la polyculture-élevage.

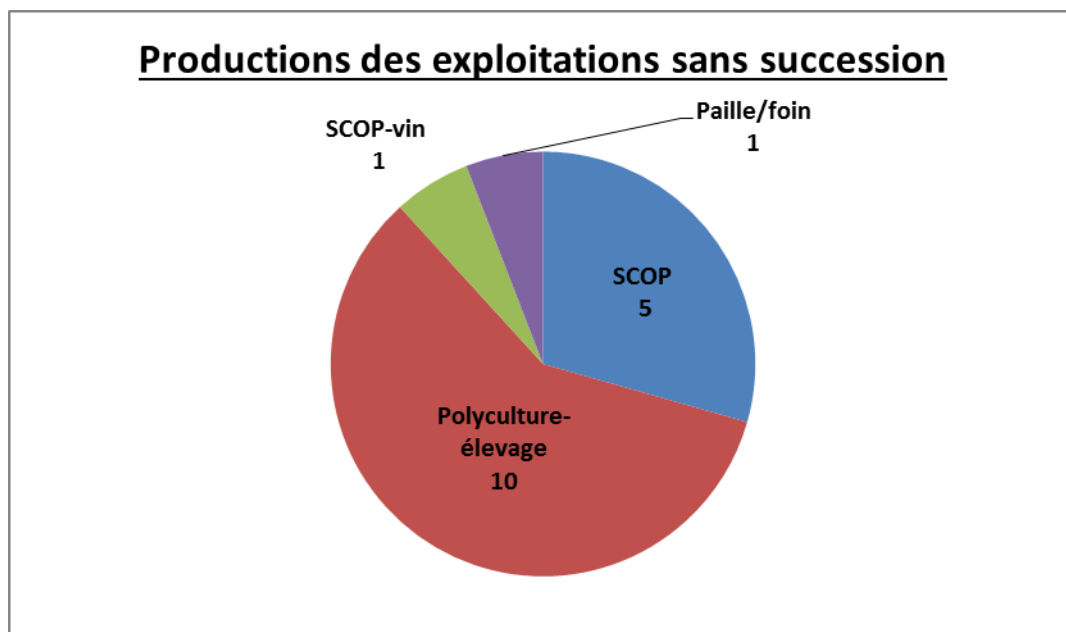


Figure 311 - Productions des exploitations sans succession

On observe que la polyculture-élevage est particulièrement concernée par les enjeux de succession. Cette donnée pourrait être rapprochée des contraintes horaires liées à l'élevage ou à la faible rémunération de la plupart des filières alors que des investissements coûteux, notamment quand les mises aux normes sont nécessaires.

Pour les exploitations qui ont identifié une succession, la transmission est prévue de la manière suivante :

:

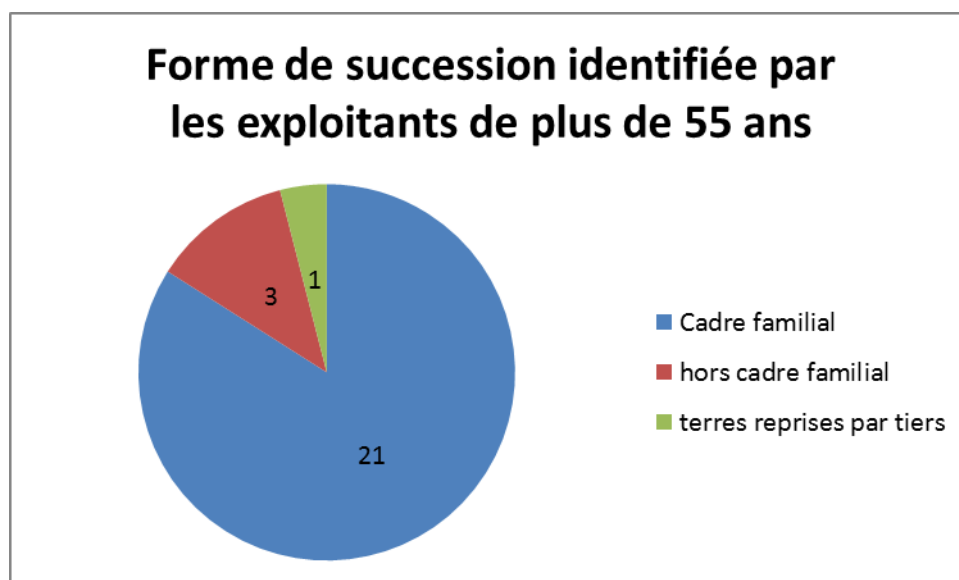


Figure 312 - Forme de succession identifiée par les exploitants de plus de 55 ans

On observe que sur le territoire, la transmission familiale représente la quasi-totalité des transmissions prévues. 3 hors cadres familiaux, c'est-à-dire des exploitants qui n'ont pas de lien de parenté avec l'exploitant cédant et qui viennent sur le territoire reprendre une entreprise agricole, sont identifiés sur le secteur. Il peut également s'agir d'enfants d'autres agriculteurs de la zone. Il y a donc un fort enjeu d'accompagnement d'agriculteurs en cours de transmission et à la recherche de successeurs en dehors du cadre familial.

D'après les agriculteurs rencontrés, l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire est particulièrement complexe. En effet, 41 % des agriculteurs rencontrés considère que le coût très élevé des reprises et/ou achats de ces exploitations constitue un frein à l'installation des jeunes agriculteurs. Selon les exploitants, la faible disponibilité foncière, les faibles retours sur investissement ou les contraintes administratives et réglementaires sont autant de facteurs expliquant le manque d'enthousiasme pour les installations. Sur le plan qualitatif, certains exploitants ont également soulevé que la tendance à l'agrandissement des exploitations avait tendance à trop augmenter le coût des reprises. Certains estiment également que certains propriétaires craignent le statut du fermage et préfèrent faire cultiver leurs terres en prestation de service par une entreprise de travaux agricole que de chercher à transmettre.

5.4.3.5. Une forte dynamique collective

La forte dynamique collective du territoire apparaît à travers l'implication des agriculteurs dans les groupements agricoles, associations et organisations agricoles. Les associations d'agriculteurs les plus représentatives sont les CUMA et les GDA.

Les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) regroupent des agriculteurs qui investissent ensemble dans du matériel et s'organisent pour utiliser ces équipements. Groupes d'échanges de pratiques et de réflexion, acteurs économiques locaux porteurs de valeurs de solidarité, les CUMA contribuent par leurs activités au maintien d'un territoire rural dynamique. 57% des exploitants rencontrés ont déclaré faire partie d'une CUMA, ce qui représente 77 exploitations agricoles. Le travail en CUMA est donc largement répandu sur le territoire.

Les GDA (Groupements de Développement Agricole) sont constitués d'agriculteurs regroupés sur un secteur géographique pour mener des actions communes. Il s'agit le plus souvent d'associations loi 1901. Ils sont animés par un conseiller mis à disposition par la Chambre d'Agriculture du Loiret et interviennent dans des domaines variés tels que la conduite des cultures, l'organisation du travail, la veille réglementaire... 42% des agriculteurs rencontrés, soit 57 exploitations agricoles, sont adhérents au GDA de Chatillon-Coligny ou au GDA Loire-Forêt basé à Gien.

5.4.4. Un territoire d'élevage et de grandes cultures

5.4.4.1. Des ateliers diversifiés

Les 134 exploitations rencontrées mettent en œuvre 258 ateliers de productions sur le territoire des communautés de communes. Ils sont répartis de la manière suivante :

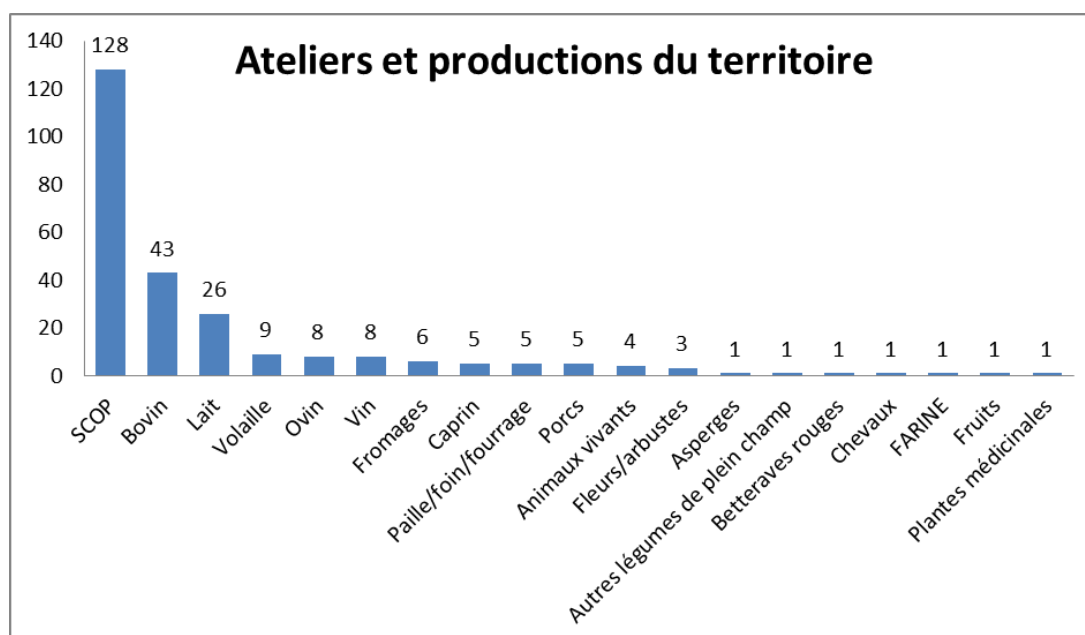


Figure 313 - Ateliers et productions du territoire

On observe une part majoritaire de SCOP qui se retrouve sur le plan des surfaces cultivées. On remarque également une forte présence et diversité de l'élevage et des cultures spécialisées comme l'arboriculture, l'horticulture, les plantes médicinales qui, si elles ne sont pas représentatives du territoire, contribuent à la diversité des cultures et des produits.

5.4.4.2. L'élevage présent dans plus de la moitié des exploitations

L'activité d'élevage est développée dans 56% des exploitations agricoles rencontrées. Le territoire présente une grande diversité de productions d'élevage. Avec 34 exploitations, l'élevage de bovins allaitants tient le premier rang des productions animales, suivi de peu par l'élevage de bovins laitiers (21 élevages). Viennent ensuite l'aviculture ainsi que l'élevage ovin et caprin, puis l'élevage porcin. Les élevages équin et canin ne constituent qu'une part infime des productions du territoire. Un quart des exploitations d'élevage combine différentes productions animales. Ces combinaisons varient d'une exploitation à l'autre, mêlant élevage de bovins, de petits ruminants et élevage hors sol comme l'aviculture (exemples : bovins lait + bovins viande, aviculture + ovins, bovins viande + ovins + porcs, ...). Il est à noter que les deux tiers des activités d'élevage sont concentrées sur la partie sud-est du territoire.

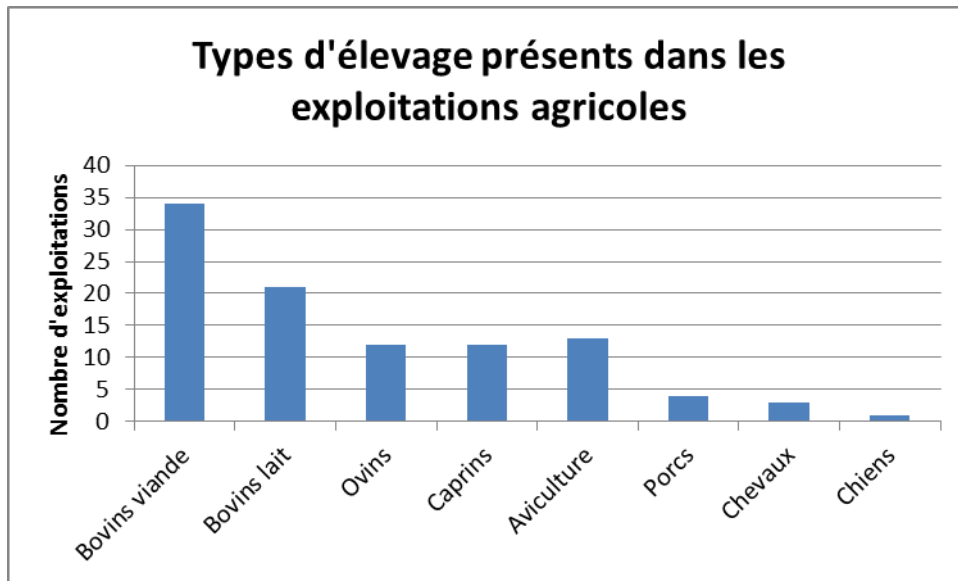


Figure 314 - Types d'élevage présents dans les exploitations agricoles

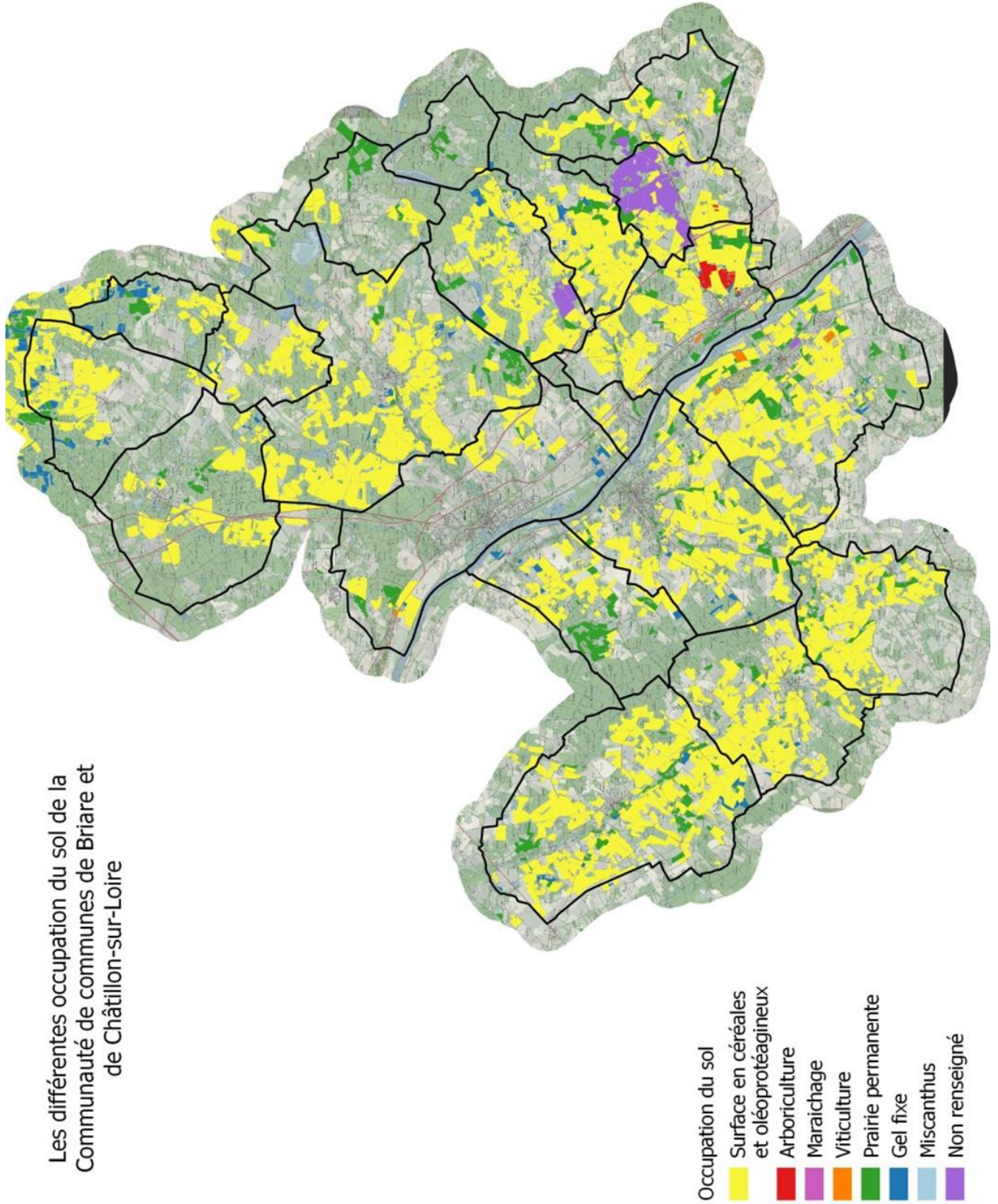
La quasi-totalité des exploitations d'élevage cultive et commercialise des céréales et oléagineux. Ainsi, 50% des exploitations du territoire sont dans un système de polyculture-élevage. Ces productions sont utilisées pour l'alimentation animale, le surplus étant vendu à des coopératives ou des négociants.

5.4.4.3. Les céréales et oléo-protéagineux au cœur de l'économie agricole

Les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux (SCOP) occupent la plus grande partie de la surface agricole utilisée (SAU) avec près de 15 000 hectares sur les 28 559 du territoire de la communauté de communes. Il s'agit d'un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune.



Source: IGN BD ORTHO, 2010 - SCAN25, 2014 / données CA45
Réalisation CA45 - 2016



Les différentes occupation du sol de la
Communauté de communes de Briare et
de Châtillon-sur-Loire

Figure 315 - Les différentes occupations du sol sur le territoire

La carte ci-dessus montre une prédominance des surfaces en céréales et oléo-protéagineux. En effet, 90% des exploitations du territoire développent une activité céréalière. Cependant, la production de SCOP est associée à d'autres productions dans deux tiers des exploitations agricoles du territoire : 50% dans des systèmes de polyculture-élevage et 16% avec d'autres productions végétales, telles que la viticulture, l'arboriculture ou la production de légumes de plein champ. Ainsi, seuls 40 producteurs de SCOP sur 128 au total ne sont spécialisés que dans les grandes cultures.

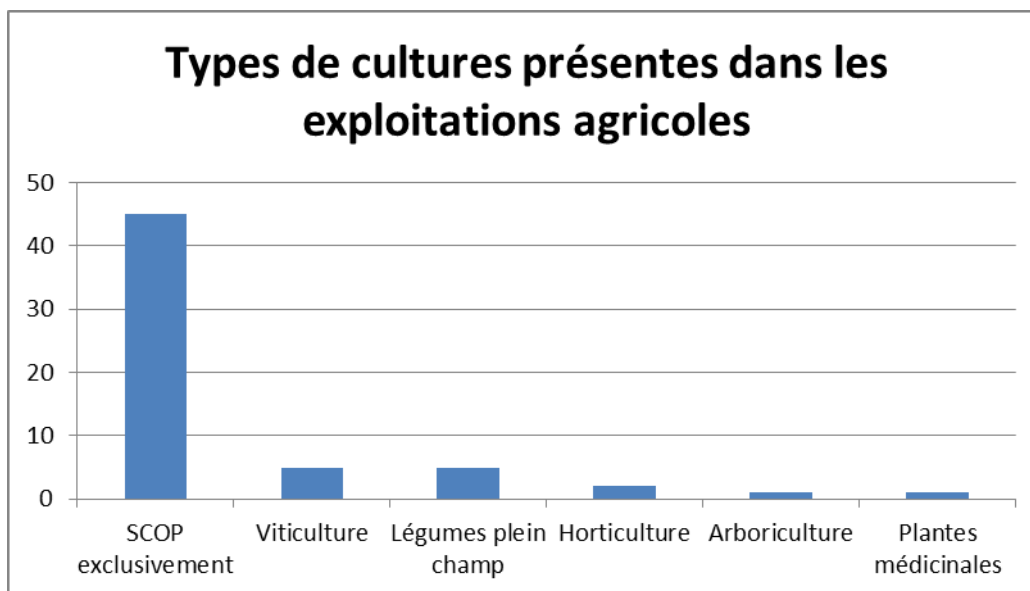


Figure 316 - Types de cultures présentes dans les exploitations agricoles

5.4.4.4. Le développement et diminution d'ateliers souhaités par les agriculteurs

Sur les 134 exploitations rencontrées, 15 envisagent de créer un nouvel atelier, 31 envisagent de développer un atelier qu'ils réalisent déjà et 14 souhaitent diminuer un atelier existant. Les ateliers qu'ils souhaiteraient créer sont présentés dans le schéma ci-dessous :

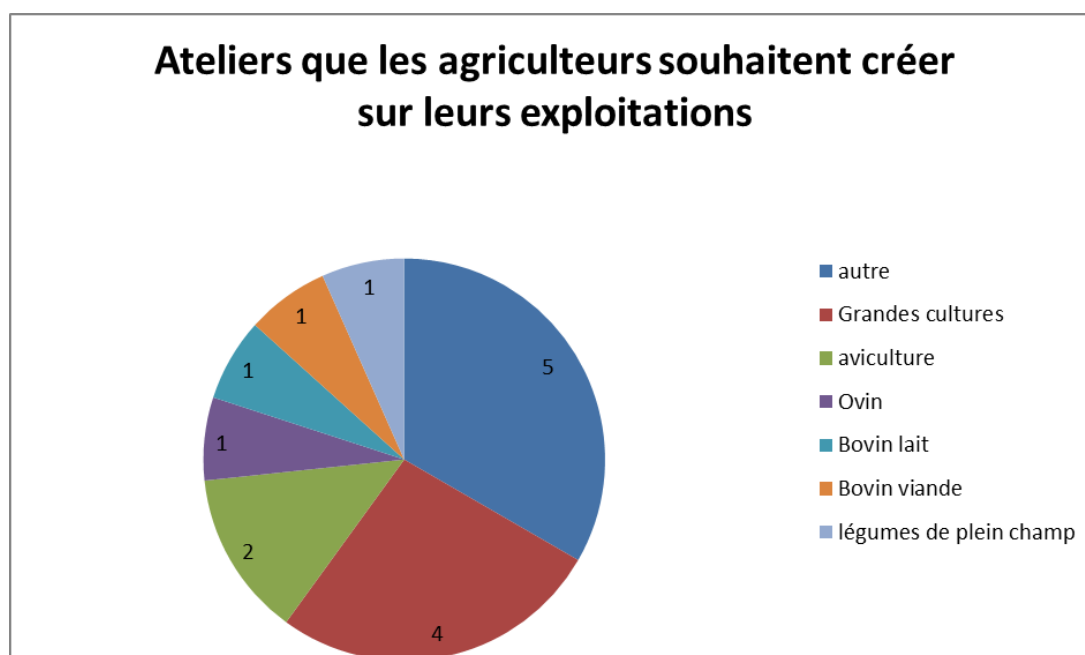


Figure 317 - Ateliers que les agriculteurs souhaitent créer sur leurs exploitations

On observe que 5 d’entre eux souhaitent développer un atelier mais n’ont pas précisé lequel. Pour les autres, la grande culture représente 4 cas et l’élevage 9. Un accompagnement dans la mise en œuvre de ces nouveaux ateliers, qui confortent la diversité des productions du territoire pourrait être mis en place.

Le graphique ci-dessous présente les ateliers existants que les agriculteurs souhaitent développer.

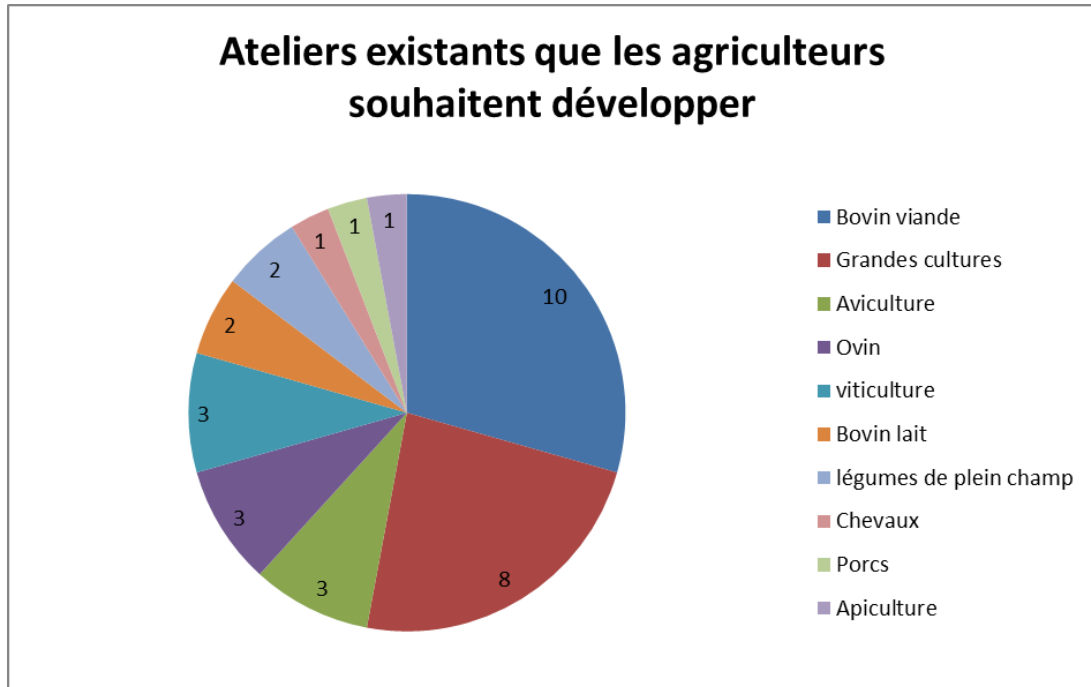


Figure 318 - Ateliers existants que les agriculteurs souhaitent développer

On observe que les 31 ateliers à développer sont très diversifiés. 21 concernent une activité d’élevage, soit 68% des projets. Dans un contexte national de crise des filières animales, c’est un résultat encourageant pour le maintien et le développement de ces ateliers sur le territoire. Sur les 8 exploitants qui souhaitent développer l’atelier de grandes cultures, seul 1 souhaite le faire au détriment d’un atelier d’élevage. On note également le souhait de 3 viticulteurs pour développer leur atelier. Cela correspond aux échos de terrain que nous avons eu lors des enquêtes qui indiquaient que l’AOC Coteaux du Giennois fonctionnait et offrait des perspectives de développement. La question de la préservation des surfaces zonées AOC mais non plantées sera donc importante dans le PLUi.

Finalement, les ateliers que les agriculteurs souhaitent diminuer sont répartis de la manière suivante :



Figure 319 - Ateliers existants que les agriculteurs souhaitent diminuer

On observe que, malgré les chiffres encourageant concernant l'élevage sur les projets de créations ou de développement d'ateliers, la diminution d'un atelier animal représente 50% des cas (moins, tout de même que les projets de développement). Pour contraster ce résultat, nous pouvons noter que sur les 4 exploitants souhaitant diminuer l'élevage de bovin lait, 3 le font pour renforcer un autre atelier d'élevage.

5.4.4.5. Les modes de commercialisation en circuits longs

- Commercialisation des céréales et oléo protéagineux

La majorité des céréales et oléo-protéagineux sont vendus aux coopératives et négociants présents sur le secteur. La CAPROGA (Coopérative Agricole des Producteurs du Gâtinais La Meunière) apparaît en première position pour la commercialisation (nommée 38 fois), suivie de la coopérative Axéreal (nommée 26 fois), de la SAS Suplisson (nommée 13 fois) et du Groupe Soufflet (nommé 6 fois). Les produits collectés sont en majorité les blés, l'orge d'hiver, le colza et le maïs grain. Les productions d'orge de printemps, de seigle, de millet et de pois sont également représentées sur le territoire, ainsi que le soja et le sarrasin mais en plus faible quantité.

La CAPROGA est une coopérative agricole d'environ 125 salariés basée à Montargis. Avec 31 centres répartis dans l'Est du Loiret et aux frontières de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, elle collecte 600 000 tonnes de céréales et oléo protéagineux dont 22 000 tonnes sur le secteur du Giennois. Les silos et plateformes de réception de céréales les plus proches du territoire sont situés à Gien, à Poilly-lez-Gien, à Lavau (89) et à Rogny-les-Sept-Ecluses (89). Au-delà du stockage et de la vente de SCOP, ces centres permettent aux agriculteurs de s'approvisionner en alimentation animale, produits phytosanitaires et engrais. La CAPROGA possède un moulin à Saint Firmin-des-Vignes qui transforme 30% de la collecte en blé. Les autres filières de commercialisation se font au niveau national et européen.

Axéreal est la première coopérative céréalière française dont le siège social se trouve à Olivet. Forte de 3 200 salariés, elle collecte 5 millions de tonnes de grains par an principalement sur la région Centre, dont 400 000 tonnes dans le Loiret toutes productions confondues. Les centres de stockage situés sur ou proche du territoire des deux communautés de communes sont à Briare, Cernoy-en-Berry, Bonny-sur-Loire et Poilly-lez-Gien. Deux tiers de la collecte sont destinés à la transformation dont la moitié par les unités de transformation d'Axéreal telles que les unités de fabrication d'alimentation animale à Saint Denis de l'Hôtel, Saran et Ladon. Le reste de la collecte est exporté hors Europe.

La SAS Suplisson est une entreprise de négoce de produits agricoles basée à Coullons et employant 10 salariés. Avec ses points de collecte à Coullons et à Saint Firmin-sur-Loire, l'entreprise collecte des céréales et oléo protéagineux dans un rayon de 25 km autour de Coullons. Les productions sont commercialisées au niveau local, national et européen. Depuis deux ans, le négoce est en partenariat avec le Moulin des Gaults à Poilly-lez-Gien sur une filière de blé de qualité CRC®. Un contrat est établi entre les agriculteurs, l'organisme stockeur et le meunier où chacun s'engage dans une démarche de qualité et de respect de l'environnement, avec une obligation de résultats sur la qualité du produit.

Le Groupe Soufflet est une entreprise privée à échelle internationale qui collecte 4 millions de tonnes en France et plus d'un million de tonnes à l'international. Spécialiste des filières orge et blé, il possède de nombreux sites de transformation en France et à l'étranger. Les silos de collecte proche du territoire se situent à Gien et à Sainte Geneviève-des-Bois.

Les autres grandes cultures telles que les légumes de plein champ sont commercialisées en majorité à des sociétés spécialisées. Le vin est vendu en direct ou à l'export.

Commercialisation des productions animales en circuits longs

La commercialisation des productions animales est spécifique à chaque filière. Les bovins sont vendus à 62% à la Cialyn, une coopérative de producteurs et éleveurs de bovins et ovins basée à Migennes (89), ou à des négociants tels que Turpin ou J.F. Lecoœur. Le lait de vache est vendu à 57% à la coopérative laitière Sodiaal dont une unité de collecte de lait est située à Bonny-sur-Loire. Le lait de chèvre quant à lui est commercialisé en priorité à la Laiterie Triballat située à Rians (18), s'il n'est pas transformé en fromages et vendu directement (cf. plus bas). Les filières avicoles et porcines passent par des coopératives telles que la CAFO (Coopérative agricole des fermiers de l'Orléanais) pour les volailles ou la Cirhyo pour les porcs. Enfin, dans les filières équine et canine, les animaux sont vendus à des particuliers ou à des professionnels du domaine.

Enfin, il est à noter que les ovins ne sont pratiquement pas vendus en circuits longs sur le secteur, mais en circuits courts en vente directe ou à des artisans locaux.

5.4.4.6. Les modes de commercialisation en circuits courts

39 exploitations déclarent réaliser des circuits courts. Cela représente environ 30% des entreprises agricoles rencontrées. C'est un chiffre qui est supérieur à la moyenne départementale (25%) et nettement supérieur à la moyenne régionale (10%).

Les produits commercialisés en circuits courts

L'essentiel de la vente directe (9 exploitations) s'appuie sur les bovins, les fromages et les ovins mais les productions proposées au public sont variées : fleurs, arbustes, vin, fruits, asperges, volaille.

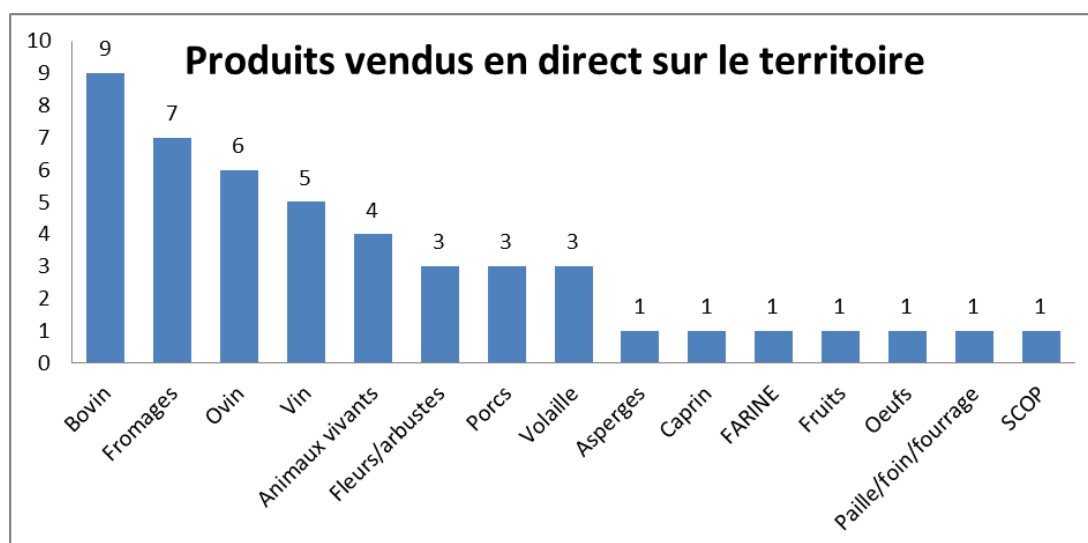


Figure 320 - Produits vendus en direct sur le territoire

Les produits animaux et les productions spécialisées se prêtent particulièrement à la commercialisation en circuits courts sur le territoire. Ainsi, sur les 76 éleveurs identifiés, un tiers vend en circuits courts de la viande (bovine, ovine, porcine, de volailles) et des fromages. C’est un chiffre élevé, même si, sur le territoire voisin de la communauté de communes giennaises, 57% des éleveurs réalisent des circuits courts. De même, la vente de vin, de fleurs et arbustes, de fruits et d’asperges se fait en circuits courts sur le territoire.

Les modes de commercialisation

Au total, la vente à la ferme est pratiquée par 87% des exploitations utilisant les circuits courts. Les marchés, pratiqués par 26% des exploitations, arrivent en second. Les restaurants, cantines, points de vente collectifs et les artisans sont des modes de commercialisation qui pourraient être amenés à se développer sur le territoire. On note l’existence d’au moins un PVC (Point de Vente Collectif) sur le territoire. Celui-ci pourrait faire l’objet

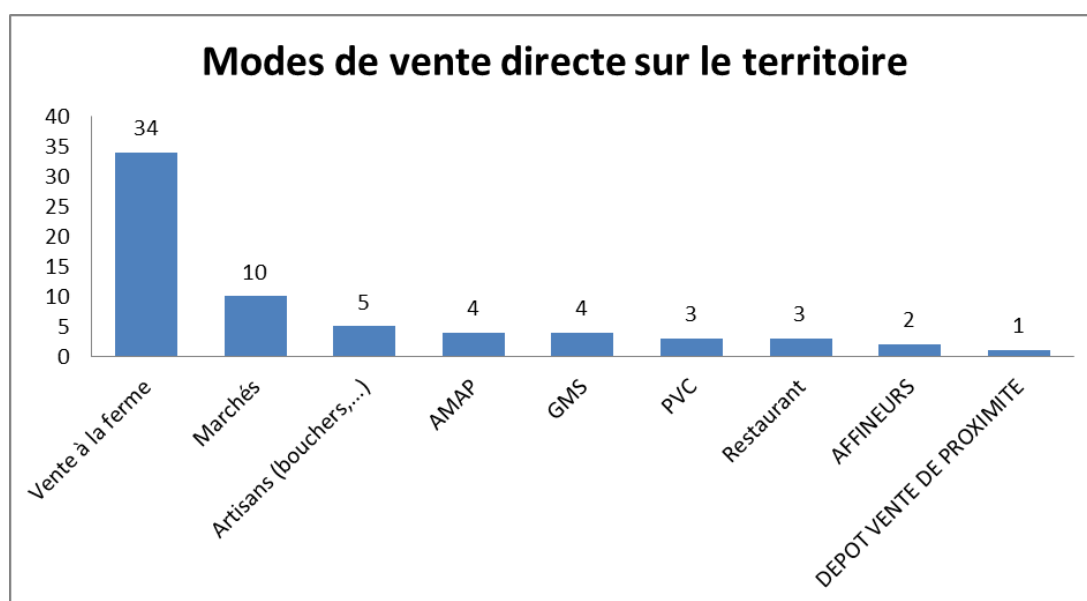


Figure 321 - Modes de vente directe sur le territoire

La transformation des produits commercialisés en circuits courts

Parmi les exploitants réalisant des circuits courts, 25 transforment leur production (dont 19 à la ferme).

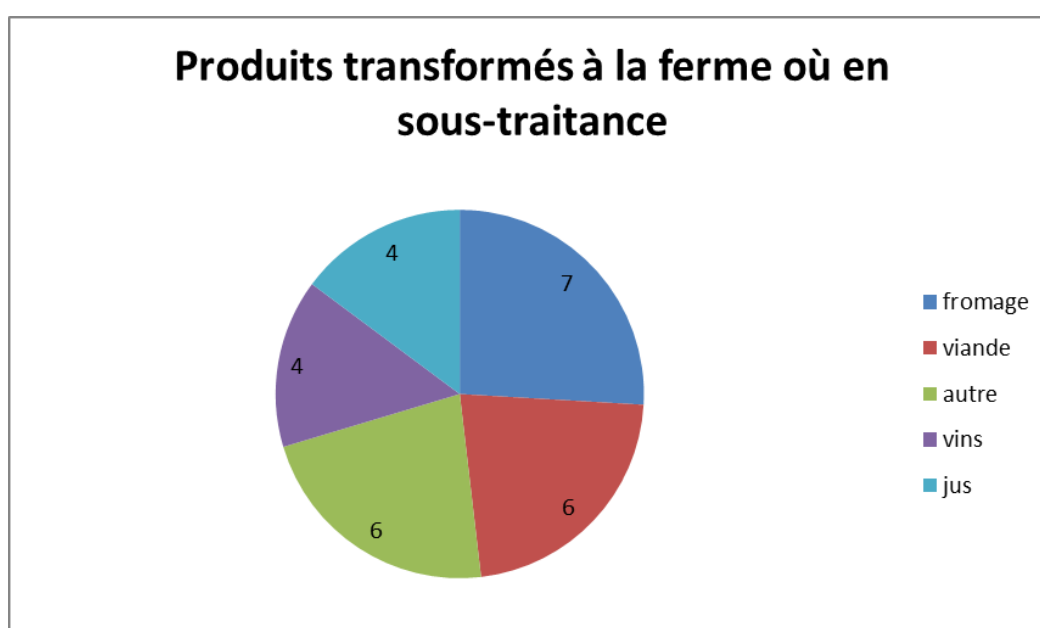


Figure 322 - Produits transformés à la ferme ou en sous-traitance

On observe que le fromage et la viande sont les produits les plus transformés. Cependant, par rapport au territoire voisin de la communauté des communes Giennesoises, on observe que la part de transformation des produits animaux est plus faible. Le vin en revanche est nettement plus présent avec des unités de transformations à la ferme dans la mesure où il n’y a pas de cave coopérative sur le secteur. Cela permet d’assurer une certaine stabilité à la filière qui n’est pas entièrement dépendante d’un seul outil de transformation.

Projets de développement des circuits courts

Sur les 39 exploitations qui pratiquent les circuits de proximité, 22 d’entre elles ont le désir de développer leur activité de vente directe en utilisant de nouveaux modes de commercialisation. On note également que 8 souhaitent maintenir leur activité de circuits courts et une seule entreprise souhaite la diminuer (8 ne se sont pas prononcés).

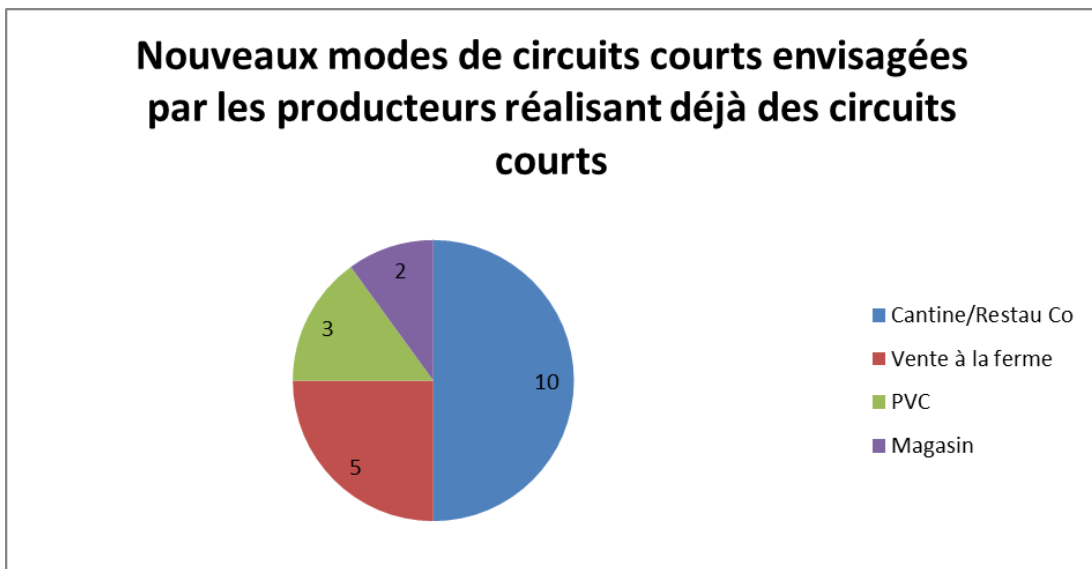


Figure 323 - Nouveaux modes de circuits courts envisagés par les producteurs réalisant déjà des circuits courts

On observe que les producteurs présentent un intérêt fort vers la valorisation de leurs productions pour les cantines et la restauration collective en générale. Cela correspond également à un projet en cours à l’échelle du Pays Giennesois. On observe également que le développement de la vente à la ferme doit être accompagné. Finalement, 3 producteurs pourraient être intéressés pour rejoindre un point de vente collectif.

Sur le territoire, 20 producteurs ne réalisant pas de vente directe seraient intéressés pour débiter ce type de commercialisation. Les modes de commercialisation qu'ils souhaiteraient mettre en place sont les suivants :

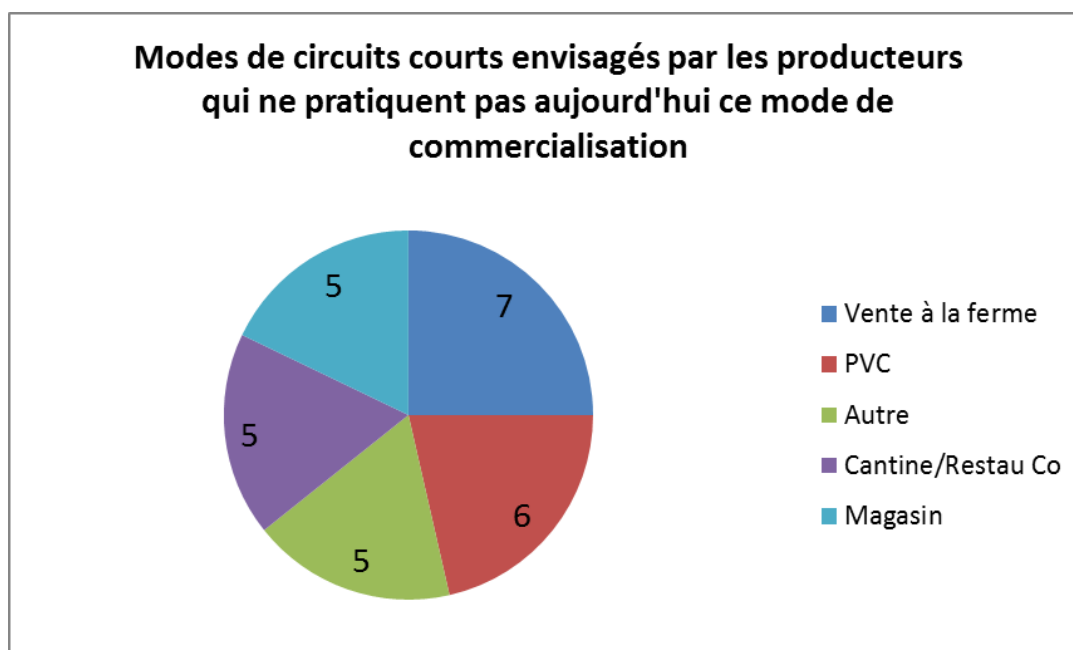


Figure 324 - Modes de circuits courts envisagés par les producteurs qui ne pratiquent pas aujourd'hui ce mode de commercialisation

On observe un réel potentiel de développement de ce type de production. La vente à la ferme reste le mode le plus clairement identifié. La présence d'un point de vente collectif en deuxième témoignage d'une possibilité concrète d'émergence d'un projet de renforcement du point de vente existant ou de la mise en place d'un nouveau magasin collectif sur le territoire.

Signes de Qualité et d'Origine (SIQO) sur le territoire

Plusieurs SIQO sont présents sur le territoire : l'Agriculture Biologique, le Label Rouge, l'AOC Coteaux du Giennois et l'AOC Crottin de Chavignol. Le SIQO Agriculture Biologique concerne deux exploitations de bovins viande, 1 exploitation fruitière ainsi qu'une exploitation de fleurs-arbustes. 6 exploitations avicoles sont identifiées Label Rouge. 4 exploitations viticoles sont dans l'AOC Coteaux du Giennois et 2 élevages de caprins dans l'AOC Crottin de Chavignol.



Complémentarités entre filières longues et filières courtes

La complémentarité entre les filières longues et les filières courtes est considérablement marquée sur le territoire. En effet, sur les 39 exploitants réalisant des circuits courts, seuls 4 ne commercialisent que via des filières de proximité. Les 34 autres exploitations s'inscrivent également dans des filières longues pour commercialiser leurs productions.

5.4.5. Un territoire en évolution

5.4.5.1. Des bâtiments anciens mais fonctionnels

L'inventaire des bâtiments de la communauté de communes a permis de recenser près de 700 bâtiments agricoles, en majorité des bâtiments de hangar à matériel, de stockage de production et d'élevage.

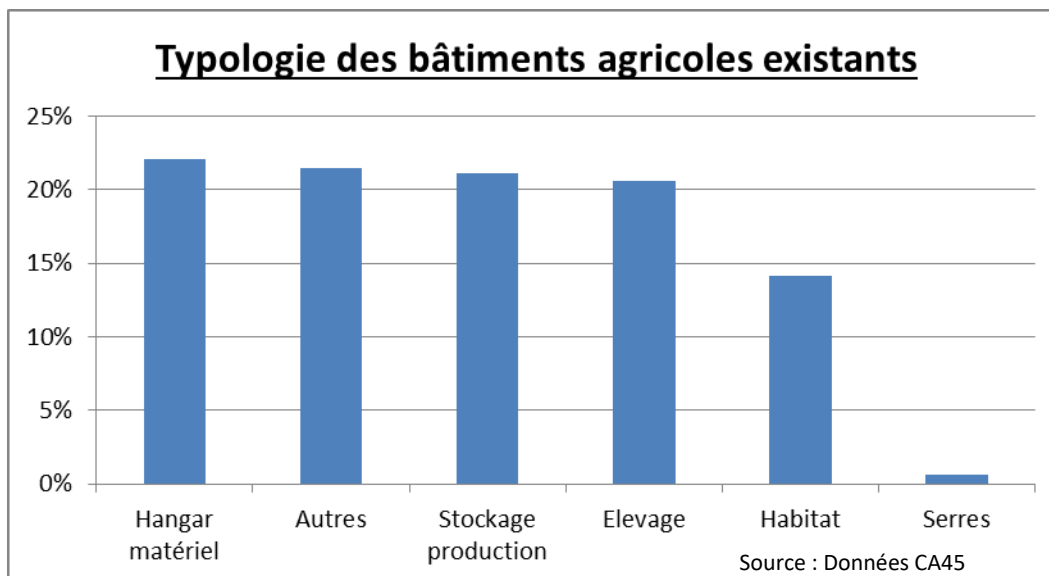


Figure 325 - Typologie des bâtiments agricoles existants

Pour la grande majorité, ces bâtiments sont la propriété de l'agriculteur. Il est cependant important de noter que la catégorie « autres » correspond, la plupart du temps, à une mise à disposition à titre gracieux des bâtiments. Par ailleurs, aucun bâtiment n'est concerné par une utilisation précaire.

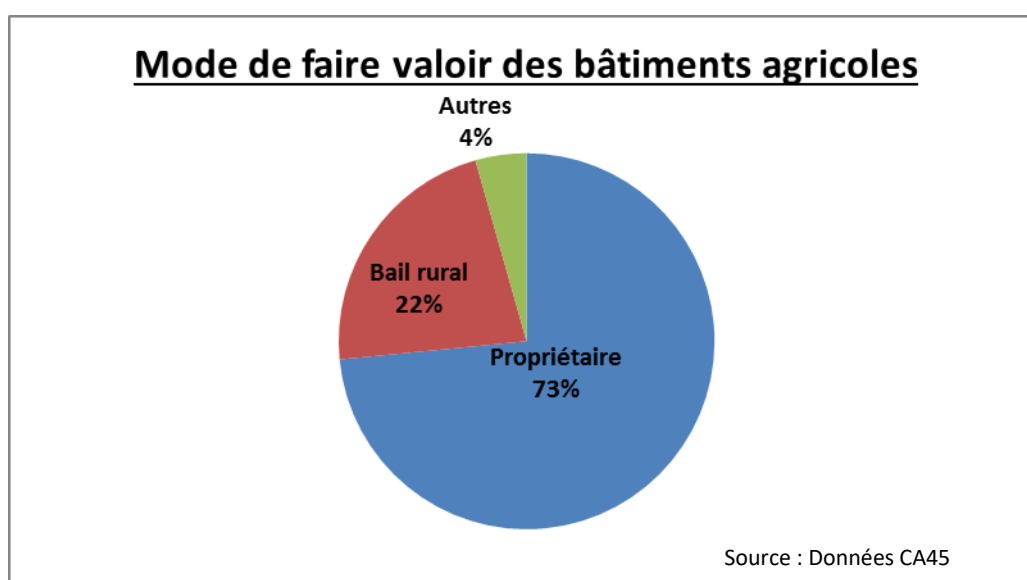


Figure 326 - Mode de faire valoir des bâtiments agricoles

La majorité du parc de bâtiments est déclaré « ancien aménagé » par ceux qui les utilisent. A peine 12% des bâtiments existants sont déclarés non fonctionnels pour des questions liées à la conception ou à l'accessibilité du bâtiment.

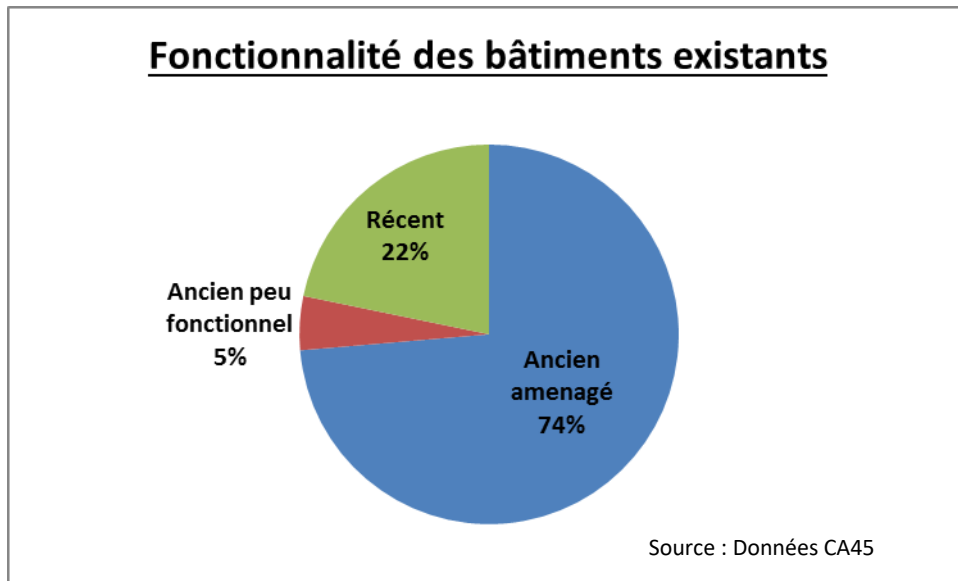


Figure 327 - Fonctionnalité des bâtiments existants

5.4.5.2. Des projets de nouveaux bâtiments

Parmi les 46 bâtiments anciens peu fonctionnels, aucun agriculteur n’annonce son intention de construire un nouveau bâtiment sur un autre site. Par ailleurs, les exploitants détenant des bâtiments fonctionnels ou récents ont exprimé des besoins de nouvelles constructions pour 64 d’entre eux, en soutien au développement de leur activité. Ainsi, 97 projets de construction de nouveaux bâtiments agricoles se sont exprimés, en priorité pour stocker la production et le matériel.

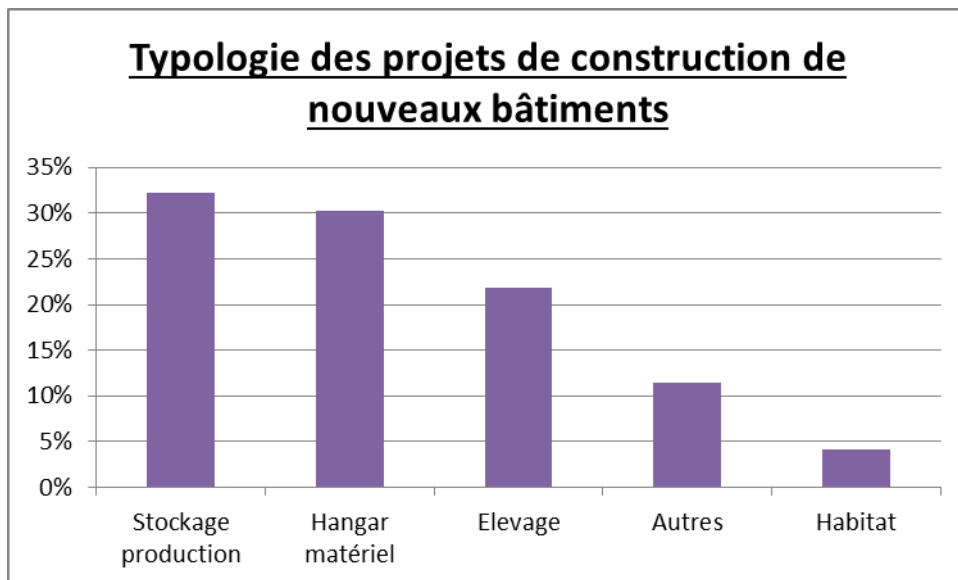
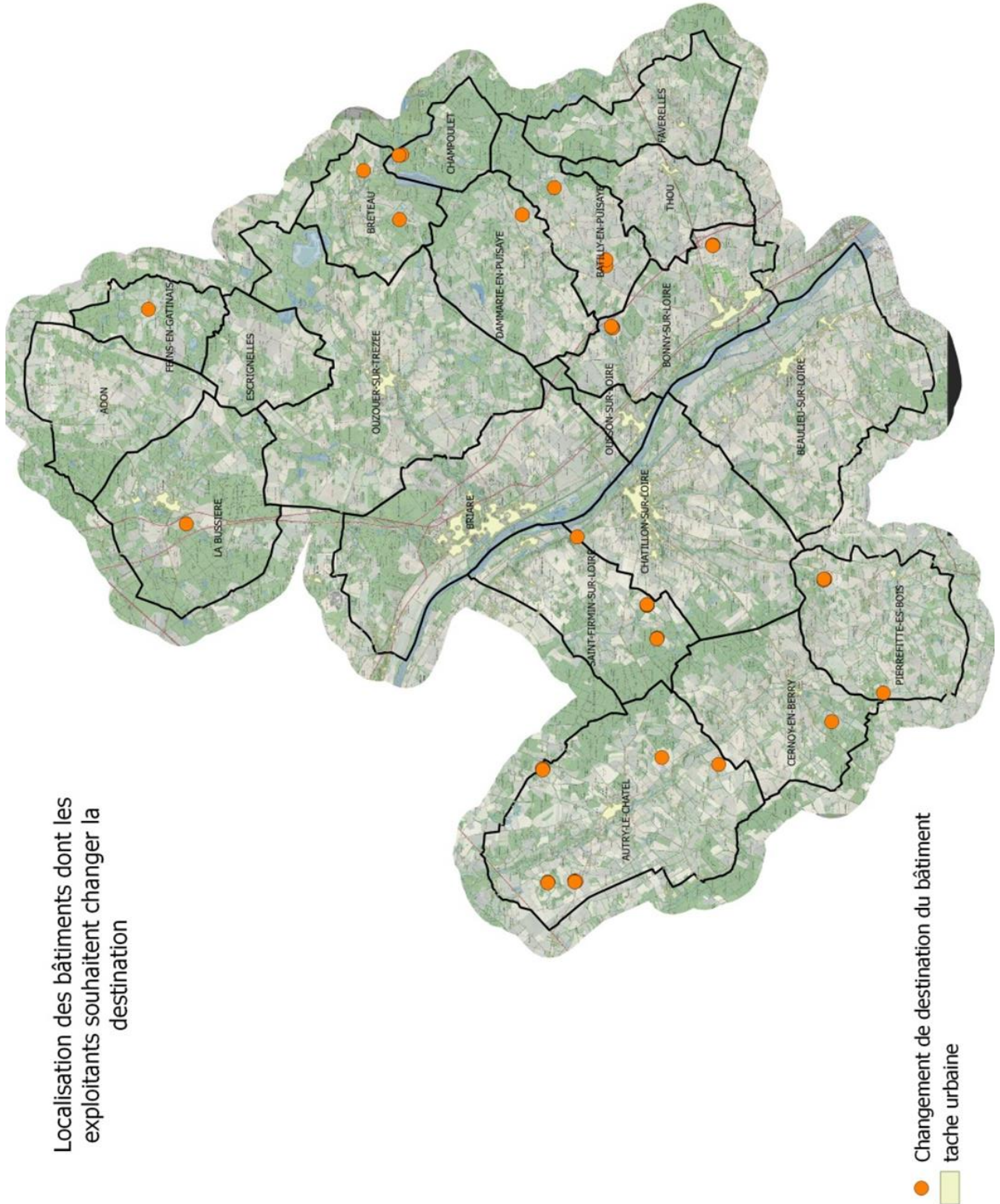


Figure 328 - Typologie des projets de construction de nouveaux bâtiments

Les exploitants ont également évoqué 38 projets de changement de destination de bâtiments. Il s’agit en général de bâtiments agricoles peu utilisés car ils ne sont plus fonctionnels pour les engins d’aujourd’hui et que les exploitants souhaitent aménager en habitation ou gîtes à la ferme.



Source: IGN BD ORTHO, 2010 - SCAN25, 2014 - BD TOPO / données CA45
Réalisation CA45 - 2016



Localisation des bâtiments dont les exploitants souhaitent changer la destination

● Changement de destination du bâtiment
■ tache urbaine

Figure 329 - Localisation des bâtiments dont les exploitants souhaitent changer la destination

5.4.5.3. *Des projets divers*

Parmi les 134 exploitations rencontrées, 56 d'entre elles nous ont fait part d'un projet qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre dans les années à venir. Cela représente au total 76 projets.

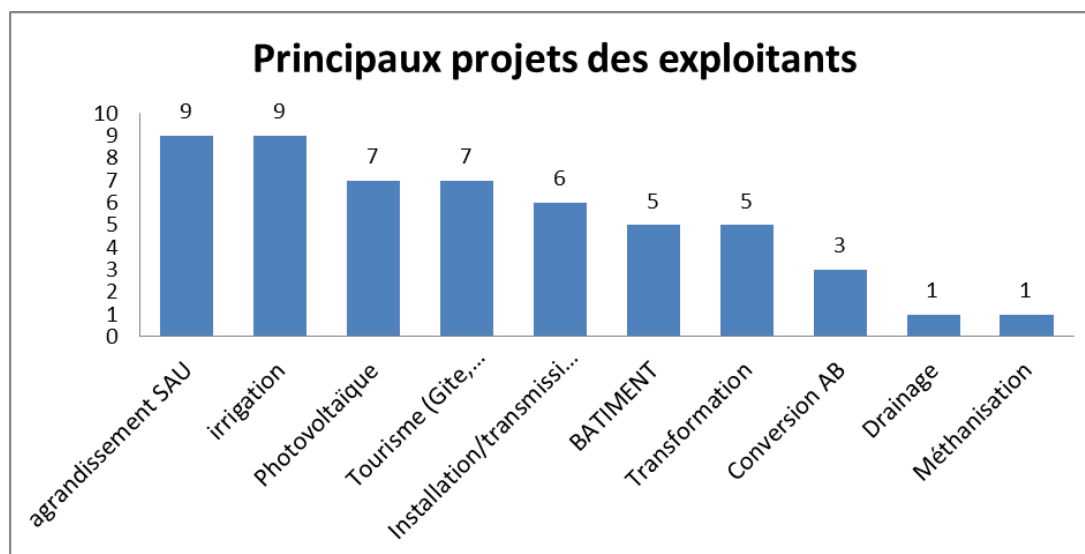


Figure 330 - Principaux projets des exploitants

Outre les projets de constructions de bâtiments et de transmission d'exploitations, l'agrandissement de la SAU constitue un projet pour 9 exploitations, vient ensuite le projet de développement de système d'irrigation soulevé par 9 exploitations. Les projets photovoltaïques est évoqué par 7 exploitations (photovoltaïque en toiture de hangar). La mise en place d'un atelier de transformation ressort également assez nettement avec 5 exploitations souhaitant se lancer dans ce projet.

5.4.6. *Les points de vigilance pour l'urbanisation*

La dimension de potentiel agricole sur le secteur est également à interpréter au regard de la grande diversité des ateliers. Ainsi, les terres drainées et/ou irriguées permettent une amélioration du potentiel. De la même manière, les terres à proximité des bâtiments d'élevage peuvent être identifiées comme essentielles au développement de l'agriculture (en lien avec les distances d'éloignement). De même la présence de productions en AOC ou en potentielles AOC (Coteaux du Giennois) sont des spécificités du territoire qui peuvent présenter un fort intérêt à être préservées.

5.4.6.1. *Irrigation et drainage*

L'irrigation est fortement présente au nord de la Loire avec des taux d'irrigation de 44,5 à 72%. Le drainage est présent à la fois dans des zones irriguées telles que les communes d'Ouzouer-sur-Trézée et Batilly-en-Puisaye que dans des communes non irriguées comme Autry-le-Châtel et Saint Firmin-sur-Loire. Ces deux types d'investissements permettent une meilleure valorisation des terres agricoles et la diversification de l'assolement. Sur le giennois, elle est généralement articulée autour de retenues ou de réserves d'eau, le PLUi pourra, à son niveau, ne pas complexifier la mise en place de ces retenues d'eau (autoriser les affouillements en lien avec l'activité autorisée dans la zone agricole).

Tout investissement destiné à améliorer le potentiel de production agricole tel que le drainage et l'irrigation ou les aménagements fonciers doivent être pris en compte si l'on ne veut pas gâcher ces investissements et par là-même des potentiels de productions forts.

Une question se pose aujourd'hui concernant l'avenir des drainages qui sont de moins en moins entretenus du fait de la réglementation. A ceci, s'ajoute le raccordement de particuliers ne faisant pas partie de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) qui gèrent les installations communes de drainage (collecteurs fossés). En effet, ces raccordements d'eaux pluviales saturant les réseaux agricoles alors que les privés ne participent pas financièrement à l'entretien des aménagements.



Relation Cnfs - 2016
Source: données Cnfs



Communes irriguées et drainées

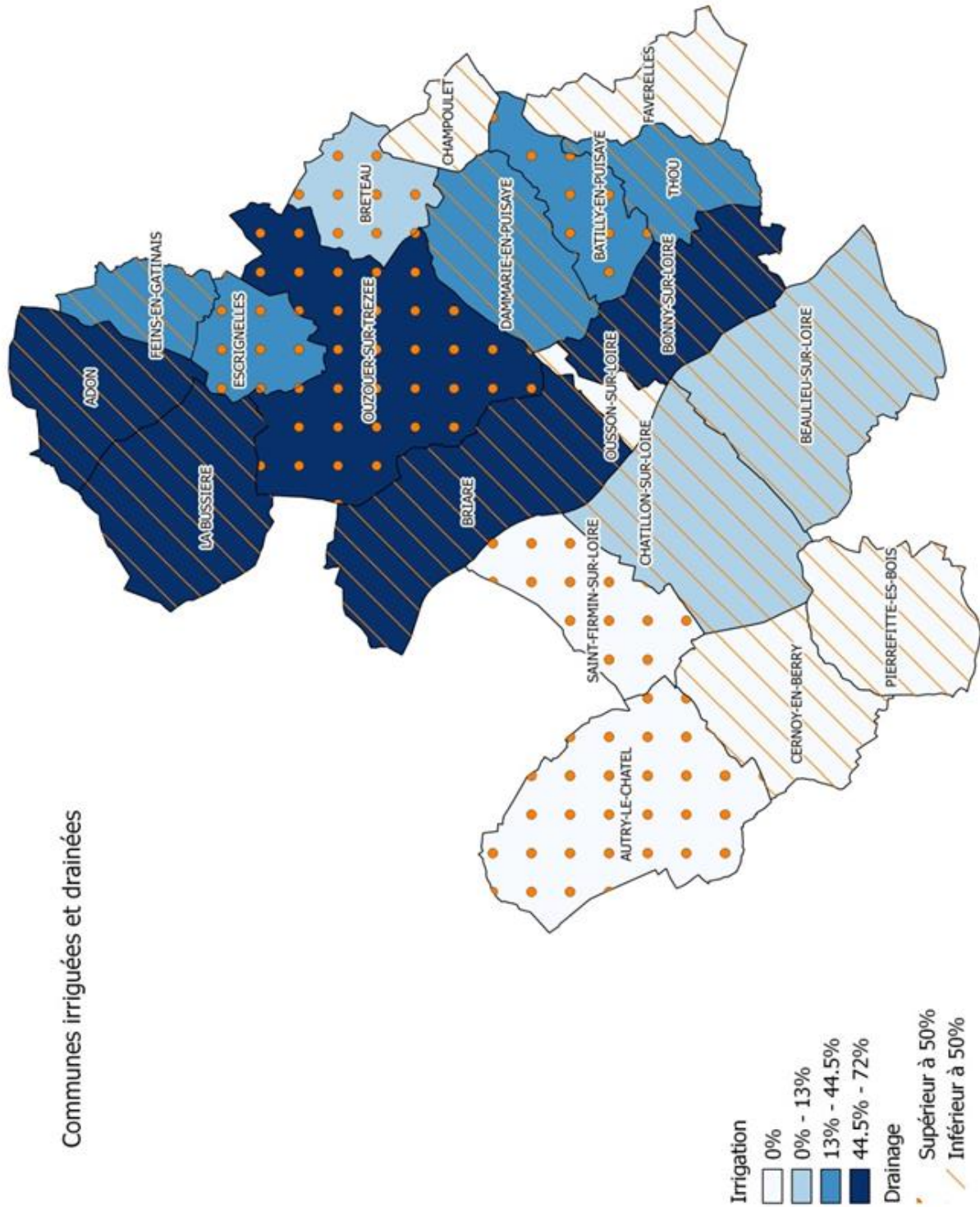


Figure 331 - Communes irriguées et drainées

5.4.6.2. Situation sanitaire des exploitations

Les exploitations agricoles sont concernées par deux règlements (RSD et ICPE) en fonction de leur activité et de leur taille.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dont l'existence est prévue par le code de la santé, édicte des règles techniques propres à préserver la santé de l'homme. Il comporte entre autres des dispositions relatives aux eaux destinées à la consommation humaine, aux locaux d'habitation et professionnels, à l'élimination des déchets, à l'hygiène alimentaire et à l'hygiène en milieu rural.

Ces règles sont prescrites par arrêté préfectoral à partir d'un règlement sanitaire type qui peut ainsi être adapté aux conditions particulières de chaque département. L'application du RSD relève essentiellement de la compétence de l'autorité municipale

La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) trouve son origine dans la loi du 19 juillet 1976. Son champ d'application est très large : protection de l'environnement, encadrement et contrôle des activités génératrices de nuisances, prévention des pollutions et des risques de l'installation et de son exploitation. Pour l'activité agricole, les domaines de l'élevage, du séchage et/ou stockage de céréales et de la viticulture peuvent être concernés par cette réglementation.

Ainsi, les activités d'élevage sont régies par :

- des dispositions concernant l'implantation et l'aménagement des bâtiments d'élevage et de leurs annexes. Les bâtiments d'élevage des exploitations soumis au RSD doivent respecter un recul de 50 mètres vis-à-vis des immeubles habituellement occupés par des tiers. Les bâtiments d'élevage des exploitations régies par les ICPE doivent respecter un recul de 100 mètres vis-à-vis notamment des immeubles habituellement occupés par des tiers et des limites de zones d'urbanisation destinées à l'habitat, entre autre,
- des règles d'exploitation.

Parmi les 76 exploitations d'élevage du territoire, 34 relèvent du RSD et 28 du régime des ICPE (dont 5 ICPE soumises à autorisation).



Source: IGN BD ORTHO, 2010 - SCAN25, 2014 - BD TOPO/ données CA45
Réalisation CA45 - 2016

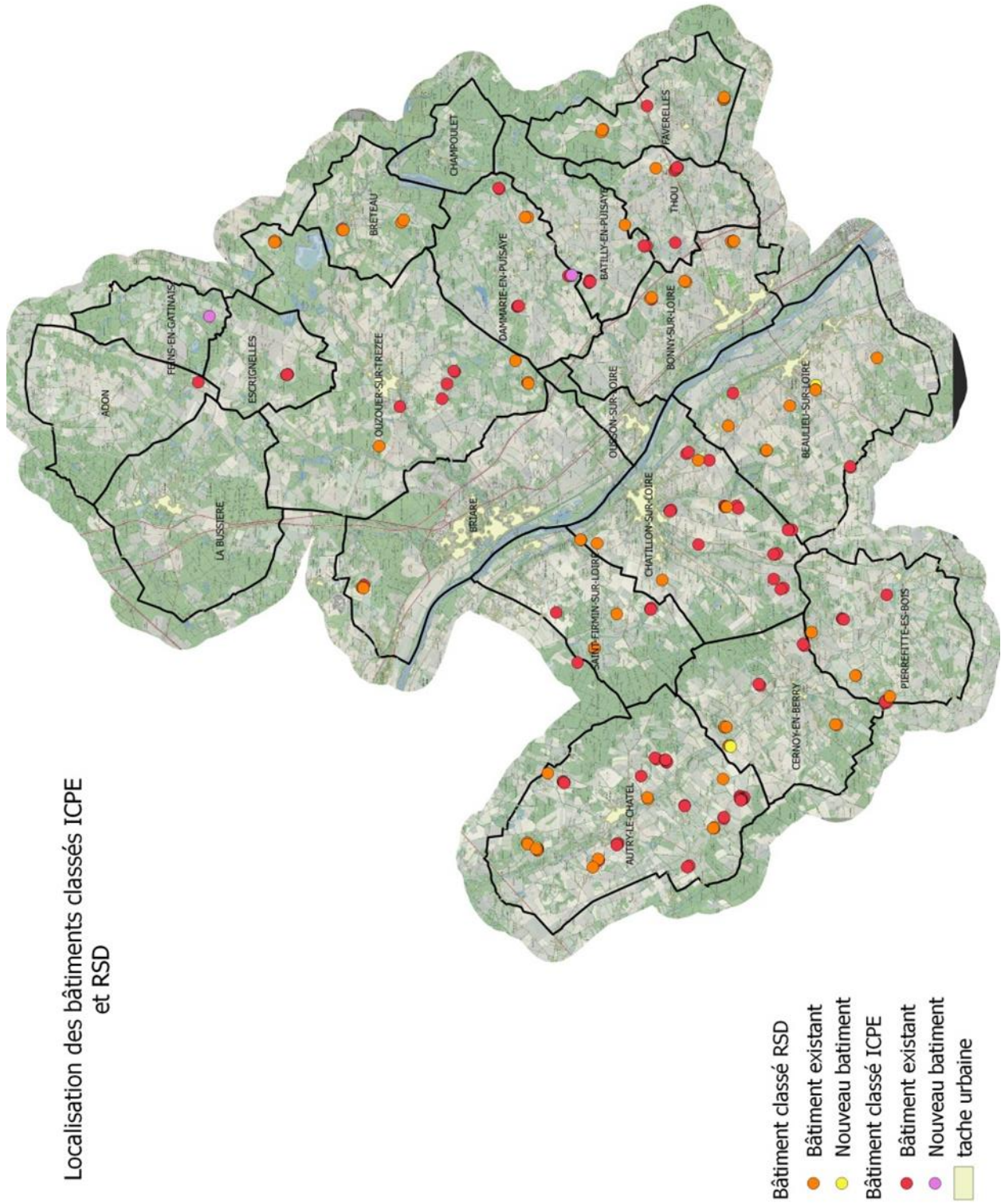


Figure 332 - Localisation des bâtiments classés ICPE et RSD

5.4.6.3. L'environnement local

Le document ci-dessous présente le ressenti des exploitations rencontrées par rapport à leur environnement local.

Ainsi, nous les avons interrogés sur :

- La facilité de circulation : est-il difficile de circuler avec les engins agricoles sur le territoire pour accéder à ses champs ou à ses bâtiments ?
- La filière amont et aval : Est-ce qu'en tant qu'exploitant agricole sur le territoire vous considérez la présence d'opérateur (amont / aval) sur le territoire est satisfaisante et le rend attractif ?
- La relation avec les riverains : Comment jugez-vous votre relation avec les riverains ? existe-t-il des tensions ou comprennent-ils bien votre activité ?
- La prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain : jugez-vous que l'agriculture est suffisamment étudiée et concertée lors d'aménagement urbains sur des terres agricole ou sur des infrastructures routières ?
- La prise en compte de l'agriculture dans le développement économique : Comment l'exploitant juge-t-il la mise en avant de l'agriculture comme une activité économique du territoire et comment l'agriculture est-elle intégrée aux projets de développement économiques du territoire.

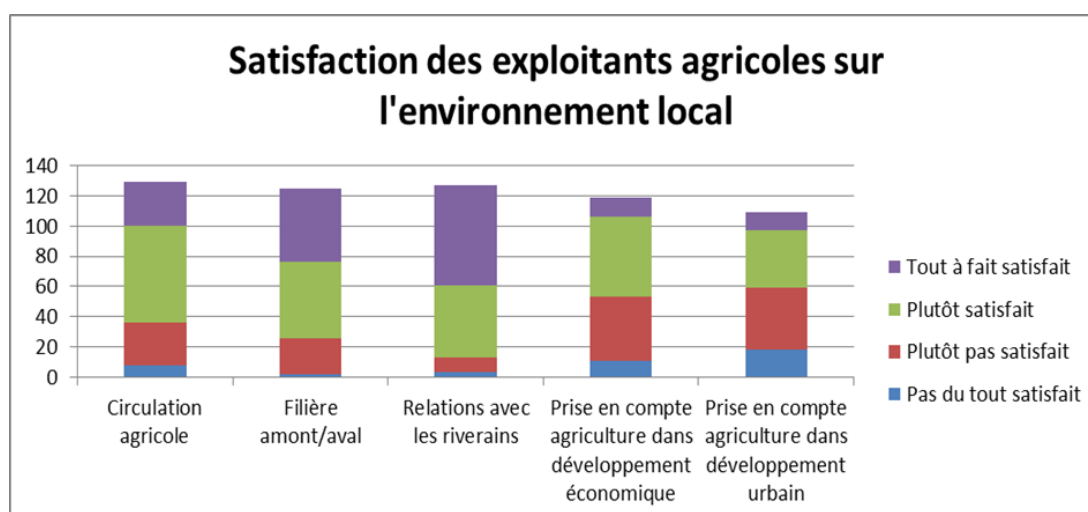


Figure 333 - Satisfaction des exploitants agricoles sur l'environnement local

Un point de vigilance est à apporter à l'intégration de l'agriculture dans les politiques urbaines puisque 54% des agriculteurs qui ont répondu considèrent que la prise en compte de l'agriculture dans le développement urbain n'est pas du tout ou pas très satisfaisante. Ce taux est de 44% pour la prise en compte de l'agriculture dans le développement économique du territoire. Ces taux bas s'expliquent par le ressenti d'une déconnexion entre le milieu urbain et le milieu rural et le sentiment que les agriculteurs ne sont pas suffisamment pris en compte comme acteurs économiques dans le territoire. Cette situation est cependant moins prononcée dans les communes où le maire ou un des conseillers municipaux sont agriculteurs.

En ce qui concerne la circulation des engins agricoles, plusieurs difficultés ont été relevées. La première difficulté citée est le mauvais entretien des chemins ruraux et routes de campagne. Ainsi, le manque d'élagage des arbres en bordure de chemin rend la circulation des engins hauts difficile. Les routes trop étroites entraînent une difficulté pour croiser un autre véhicule ou être doublé, ce qui dégrade d'autant plus le bord des routes. La circulation dans les bourgs ou dans les hameaux a également été citée comme une difficulté principale lorsqu'il n'y a pas de chemin de contournement. Les chicanes, dos d'âne, voitures mal garées sont autant d'obstacles à la circulation d'engins agricoles. Enfin, une forte inquiétude réside dans la traversée de la Loire à travers la fermeture des ponts aux poids lourds. Les principaux points de blocage sont désignés sur la carte ci-dessous.



Source: IGN BD ORTHO, 2010 - SCAN25, 2014 - BD TOPO/ données CA45
 Réalisation CA45 - 2016

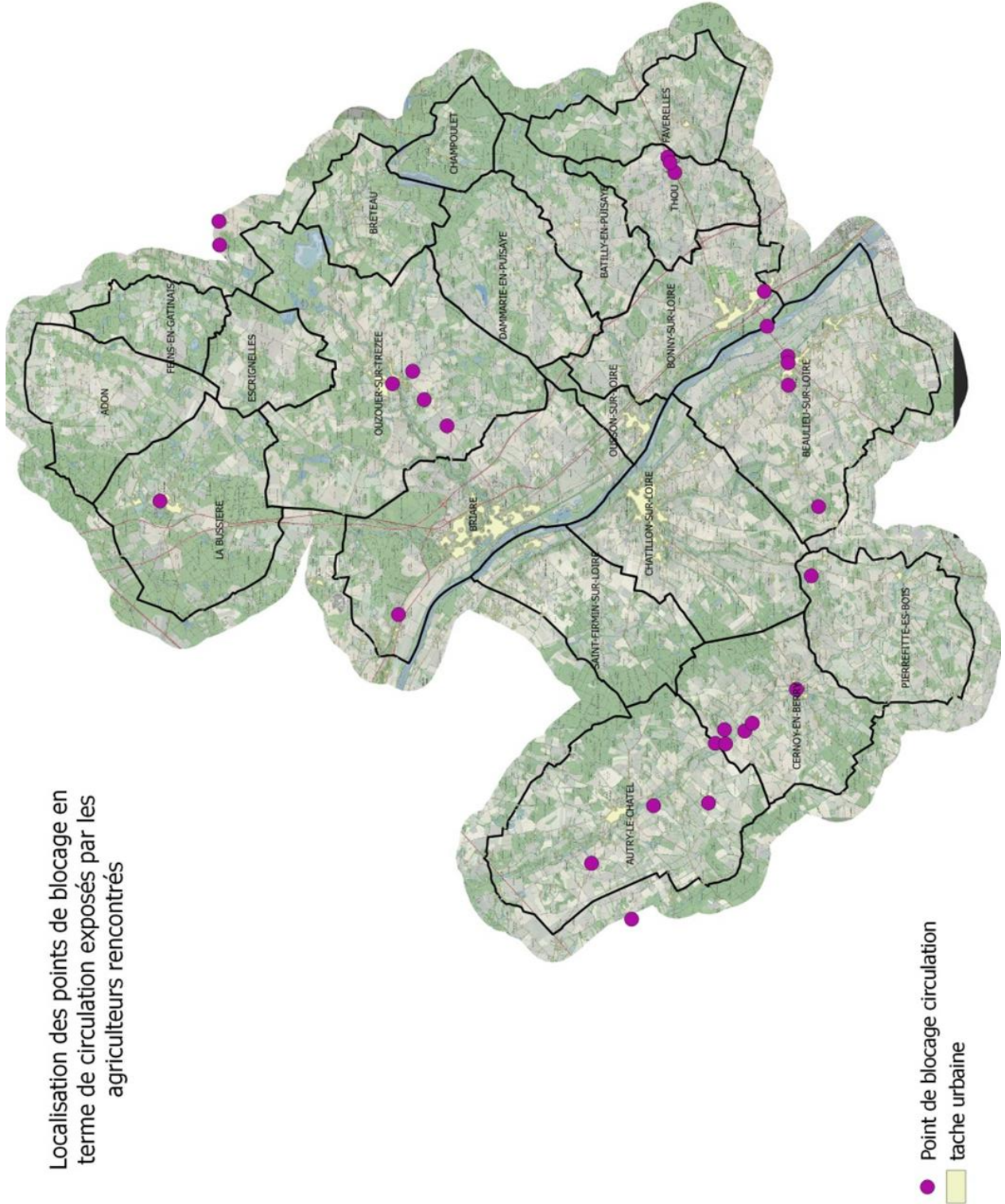


Figure 334 - Localisation des points de blocage en termes de circulation exposés par les agriculteurs rencontrés

En revanche, les agriculteurs sont satisfaits de l'implantation, la proximité et le dynamisme des opérateurs de la filière amont/aval (coopérative, négociant, entreprise de matériel agricole...). 80% des agriculteurs qui ont répondu en sont satisfaits. C'est un chiffre très encourageant qui illustre le dynamisme des filières agricoles sur le territoire. Les agriculteurs sont satisfaits d'y être implantés et estiment que les opérateurs nécessaires à entreprendre en agriculture sont présents. Il en est de même concernant les relations des agriculteurs avec les riverains qui sont considérées comme bonnes ou très bonnes par 90 % des exploitants rencontrés.

5.4.6.4. Préoccupations

70 exploitations nous ont fait part de leurs préoccupations. Celles-ci sont diverses mais certaines se regroupent en fonction de l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exploitations.

La principale préoccupation est le contexte économique et le cours des produits qui sont qualifiés de préoccupants par 27 exploitations. Suivent la lourdeur administrative, les contraintes réglementaires et le devenir des aides de la PAC inquiètent 14 exploitations.

La retraite, la transmission et l'installation des jeunes questionnent 5 exploitants ; 4 autres sont inquiets de la hausse des prix du foncier qui rend difficile toute nouvelle installation et l'acquisition de nouvelles terres. Enfin, 4 exploitants se préoccupent de la pérennité de leur exploitation, avec un système qui ne fonctionne plus tel qu'il existe aujourd'hui. Des questions se posent donc sur l'avenir et les changements qui vont devoir s'effectuer.

D'autres inquiétudes sur l'augmentation des charges de production, la proximité des centrales nucléaires, la préservation de l'AOC Coteaux du Giennois ou encore le morcellement des parcelles ont été mentionnées.

5.5. La sylviculture

La sylviculture est une activité économique bien présente sur le territoire.

(source : SCOT du Pays Giennois)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière indique que la forêt du Pays du Giennois représente environ 24 000 ha cadastrés pour 1 300 propriétaires dont la majorité possède plus de 25 ha de bois (à titre de comparaison, la forêt d'Orléans fait environ 30 000 ha et la moyenne des propriétés au niveau national comme départemental est de 4 à 7 ha par propriétaire).

95% de cette forêt est privée et non domaniale. Au-delà de son intérêt pour la biodiversité, elle représente un poids économique non négligeable si on considère l'ensemble de la chaîne : forestiers, bucherons, jusqu'aux trois entreprises de transformation présentes sur le Pays.

La forêt présente donc un fort potentiel de développement sur le territoire.

5.6. Le tourisme

Le territoire de la Communauté de Communes bénéficie d'un fort potentiel touristique avec la présence de la Loire associée à la diversité des paysages.

Ces paysages peuvent être appréciés à vélos grâce aux nombreux circuits balisés aménagés sur le territoire (Loire à Vélo en particulier). Il est possible également de découvrir le patrimoine naturel par les chemins de randonnée pédestres.

Le patrimoine local est relativement riche ce qui permet de multiples visites culturelles :

- pont-canal,
- musée des deux marines et du pont canal (Briare),
- musée de la mosaïque et des émaux (Briare),
- musée de préhistoire et d'histoire (Châtillon-sur-Loire),
- écluse et gare d'eau de Mantelot (Châtillon-sur-Loire),
- château de La Bussière,

- château de Pont-Chevron (Ouzouer-sur-Trézée),

...

La richesse du terroir participe également à l'attrait touristique de la région : production de fromages (AOP Crottin de Chavignol en particulier) et vignoble (AOC Coteaux du Giennois). Ces deux productions participent à la promotion d'un terroir local et d'une activité agricole « qualitative ».

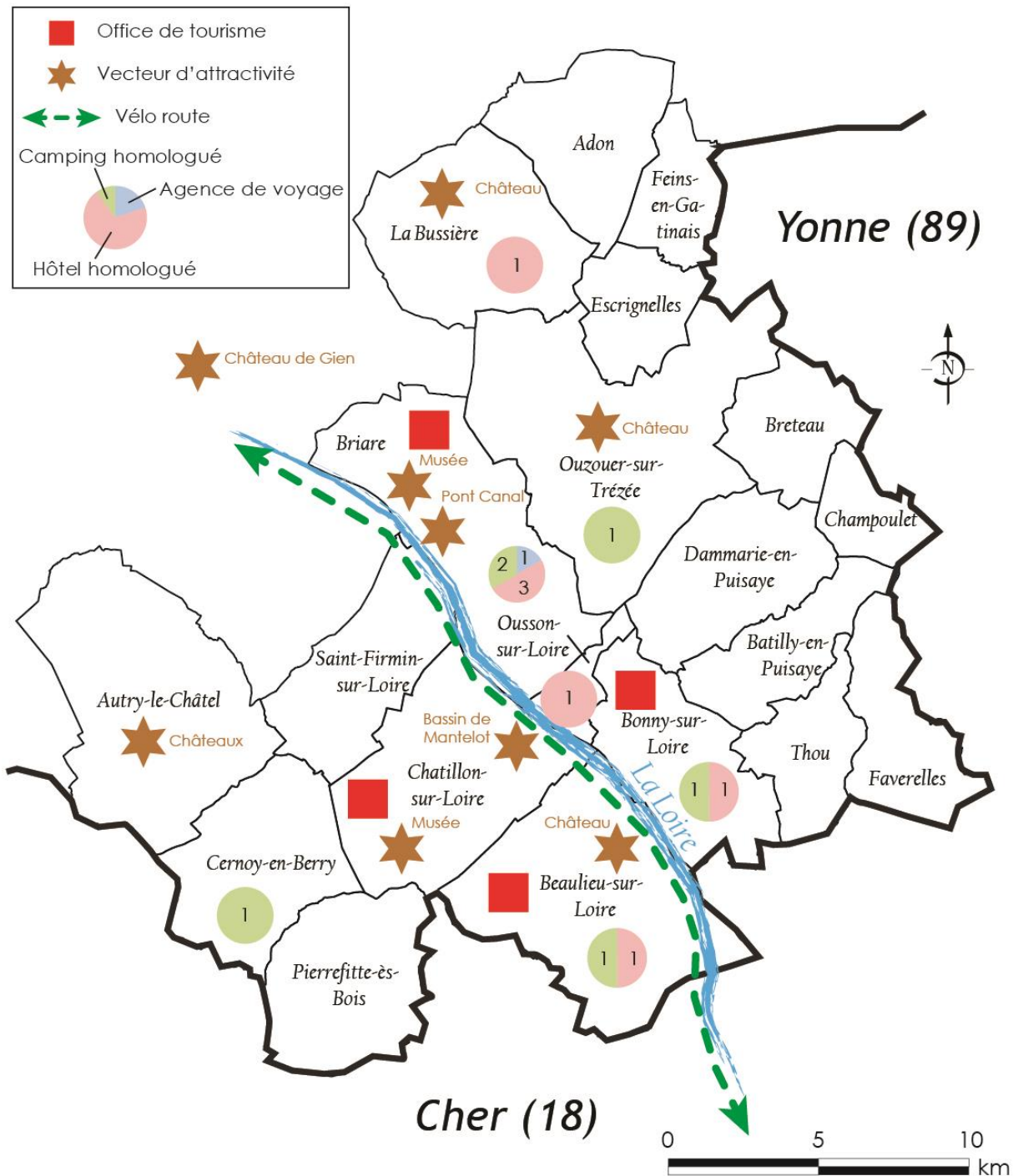


Figure 335 - Eléments d'animation du dynamisme touristique (source : SCOT)

En matière d'accueil touristique, la Communauté de Communes dispose de 7 hôtels représentant 90 chambres et de 5 campings représentant 320 emplacements.

On dénombre quatre offices de tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes : Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Briare et Châtillon-sur-Loire.

Communes	agences de voyage	hôtels		campings	
		nb	chambres	nb	emplacements
Adon	-	-	-	-	-
Autry-le-Châtel	-	-	-	-	-
Batilly-en-Puisaye	-	-	-	-	-
Beaulieu-sur-Loire	-	1	8	1	30
Bonny-sur-Loire	-	1	6	1	33
Breteau	-	-	-	-	-
Briare	1	3	52	2	224
Cernoy-en-Berry	-	-	-	1	33
Champoulet	-	-	-	-	-
Châtillon-sur-Loire	-	-	-	-	-
Dammarie-en-Puisaye	-	-	-	-	-
Escrignelles	-	-	-	-	-
Faverelles	-	-	-	-	-
Feins-en-Gâtinais	-	-	-	-	-
La Bussière	-	1	16	-	-
Ousson-sur-Loire	-	1	8	-	-
Ouzouer-sur-Trézée	-	-	-	1	-
Pierrefitte-ès-Bois	-	-	-	-	-
Saint-Firmin-sur-Loire	-	-	-	-	-
Thou	-	-	-	-	-

Source: INSEE - Base permanente des équipements 2010

Tableau 42 - L'accueil touristique sur le territoire de la Communauté de Communes

5.7. La population active

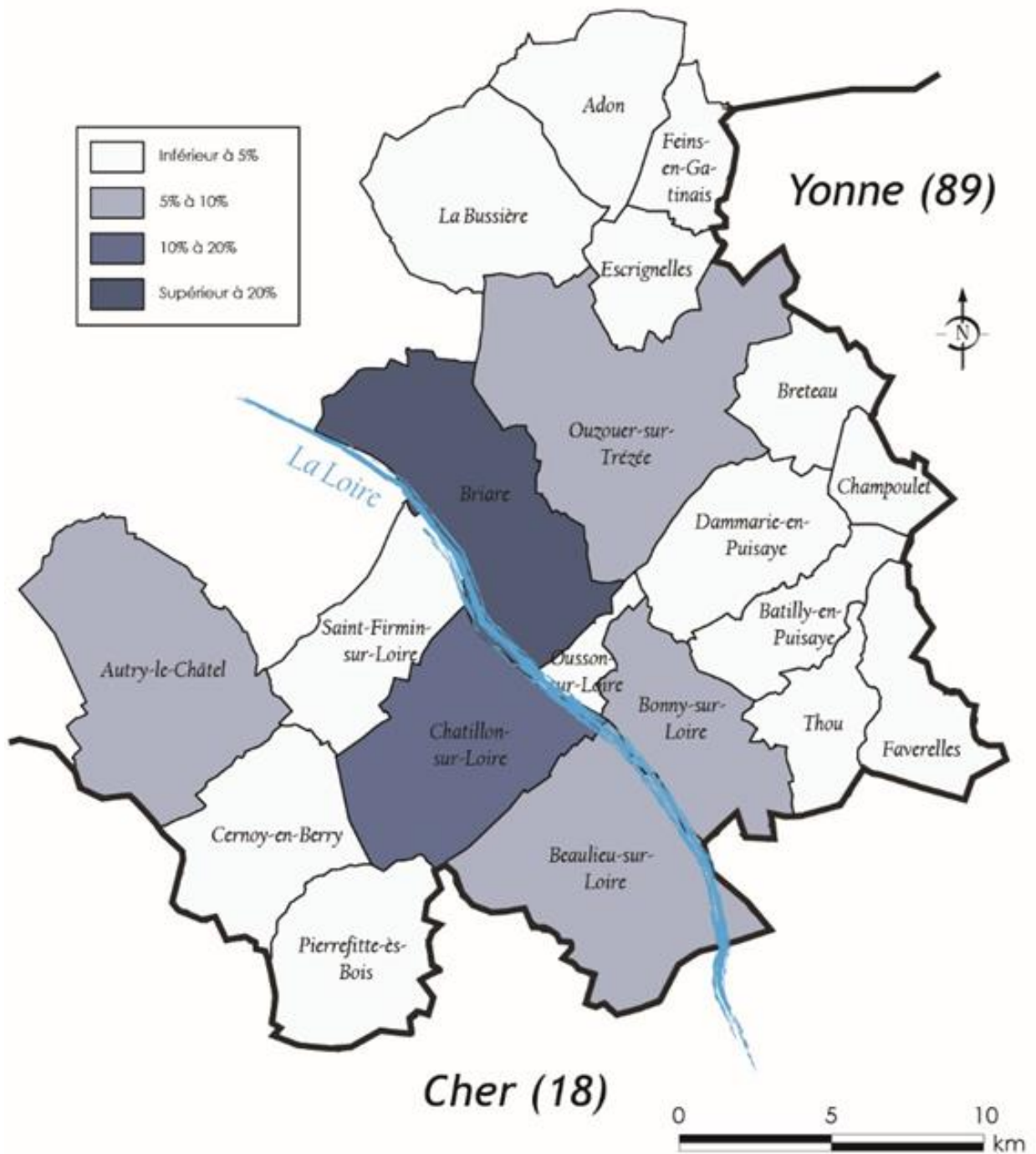


Figure 336 - Répartition géographique de la population active ayant un emploi (source : INSEE RGP2013)

Communes	Emplois au lieu de travail		Actifs occupés		Solde 2007-2013	
	2007	2013	2007	2013	Emplois	Actifs occupés
Adon	45	37	76	95	-8	+19
Autry-le-Châtel	163	215	481	455	+52	-26
Batilly-en-Puisaye	16	17	45	44	+1	-1
Beaulieu-sur-Loire	345	362	696	692	+17	-4
Bonny-sur-Loire	672	621	741	663	-51	-78
Breteau	12	15	22	28	+3	+6
Briare	2343	2188	2074	1900	-155	-174
Cernoy-en-Berry	71	71	185	174	0	-11
Champoulet	29	15	22	16	-14	-6
Châtillon-sur-Loire	617	644	1265	1287	+27	+22
Dammarie-en-Puisaye	38	37	80	68	-1	-12
Escrignelles	14	15	42	26	+1	-16
Faverelles	35	34	68	49	-1	-19
Feins-en-Gâtinais	5	4	19	21	-1	+2
La Bussière	232	106	332	313	-126	-19
Ousson-sur-Loire	57	60	302	285	+3	-17
Ouzouer-sur-Trézée	226	185	513	429	-41	-84
Pierrefitte-ès-Bois	74	81	117	112	+7	-5
Saint-Firmin-sur-Loire	43	41	242	236	-2	-6
Thou	70	56	96	96	-14	0
TOTAL CCBC :	5107	4804	7418	6989	-303	-429

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 43 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : détail par commune

La population active ayant un emploi est concentrée sur la Ville de Briare (27%). Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire et Châtillon-sur-Loire accueillent également une proportion importante des actifs occupés. La Commune de Beaulieu-sur-Loire se démarque avec une proportion de 10% alors qu'elle n'offre que 8% des emplois du territoire. Cela correspond au profil d'une commune dortoir.

Communes	Evolution 2007-2013	
	Emplois	Actifs occupés
Adon	-17.8%	25.0%
Autry-le-Châtel	31.9%	-5.4%
Batilly-en-Puisaye	6.3%	-2.2%
Beaulieu-sur-Loire	4.9%	-0.6%
Bonny-sur-Loire	-7.6%	-10.5%
Breteau	25.0%	27.3%
Briare	-6.6%	-8.4%
Cernoy-en-Berry	0.0%	-5.9%
Champoulet	-48.3%	-27.3%
Châtillon-sur-Loire	4.4%	1.7%
Dammarie-en-Puisaye	-2.6%	-15.0%
Escrignelles	7.1%	-38.1%
Faverelles	-2.9%	-27.9%
Feins-en-Gâtinais	-20.0%	10.5%
La Bussière	-54.3%	-5.7%
Ousson-sur-Loire	5.3%	-5.6%
Ouzouer-sur-Trézée	-18.1%	-16.4%
Pierrefitte-ès-Bois	9.5%	-4.3%
Saint-Firmin-sur-Loire	-4.7%	-2.5%
Thou	-20.0%	0.0%
TOTAL CCBC :	-5.9%	-5.8%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 44 - Nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés : évolution 2007-2013

D'une manière générale, le nombre d'actifs occupés suit l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire. Le nombre d'emplois a néanmoins augmenté sur le territoire des communes d'Autry-le-Châtel, de Batilly-en-Puisaye, de Beaulieu-sur-Loire, de Breteau, de Châtillon-sur-Loire, d'Escrignelles, d'Ousson-sur-Loire et de Pierrefitte-ès-Bois. Le nombre d'actifs occupés a augmenté sur le territoire des communes d'Adon, de Breteau, de Châtillon-sur-Loire et de Feins-en-Gâtinais.

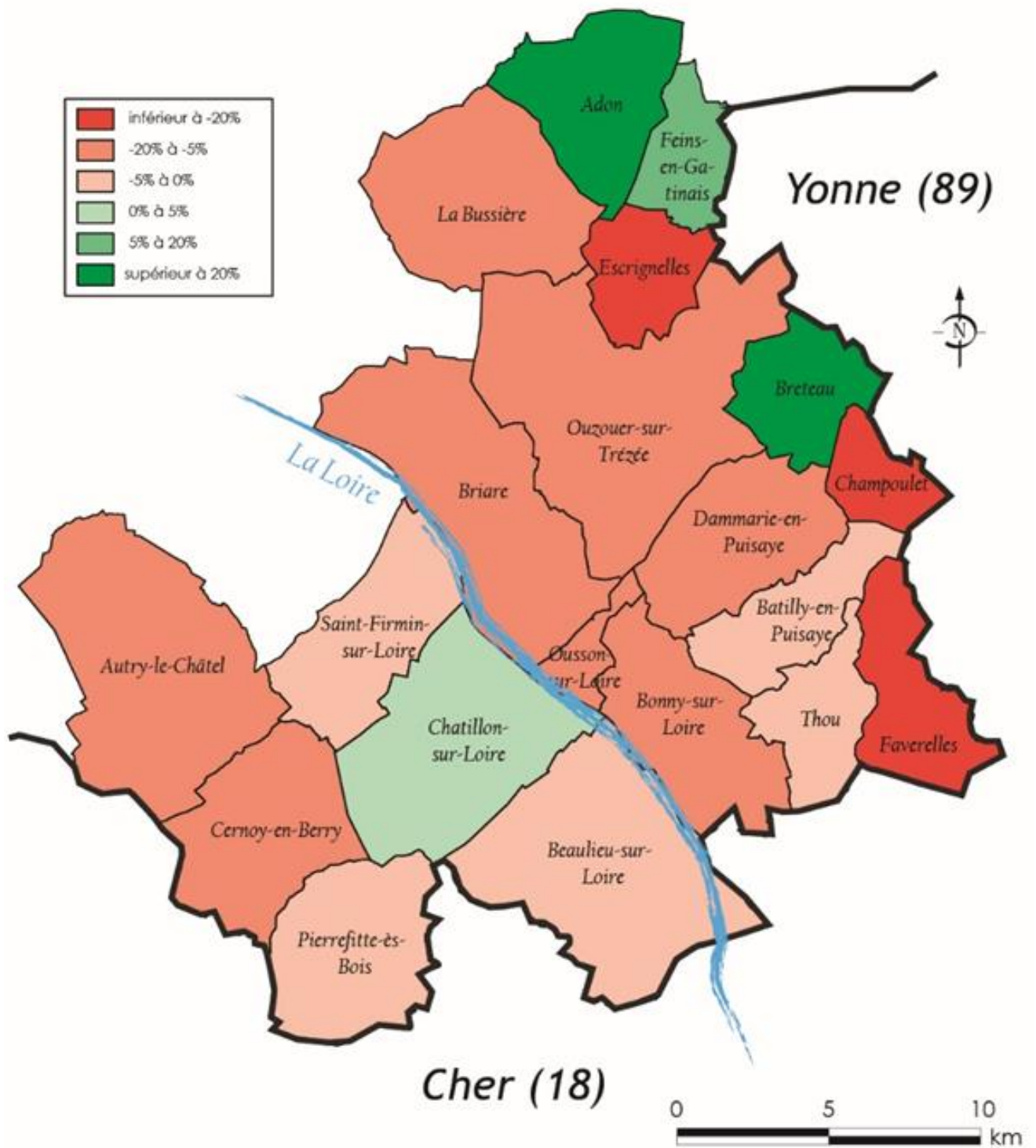


Figure 337 - Evolution du nombre d'actifs occupés : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

Communes	Population active 15-64 ans		Nombre de chômeurs		Taux de chômage	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Adon	82	103	7	9	8.5%	8.7%
Autry-le-Châtel	509	514	31	62	6.1%	12.1%
Batilly-en-Puisaye	51	48	7	4	13.7%	8.3%
Beaulieu-sur-Loire	754	782	66	100	8.8%	12.8%
Bonny-sur-Loire	840	787	113	132	13.5%	16.8%
Breteau	24	28	2	1	8.3%	3.6%
Briare	2312	2265	255	385	11.0%	17.0%
Cernoy-en-Berry	201	197	20	26	10.0%	13.2%
Champoulet	23	18	1	2	4.3%	11.1%
Châtillon-sur-Loire	1405	1479	144	217	10.2%	14.7%
Dammarie-en-Puisaye	86	79	7	12	8.1%	15.2%
Escrignelles	41	27	0	2	0.0%	7.4%
Faverelles	79	57	13	9	16.5%	15.8%
Feins-en-Gâtinais	22	21	3	2	13.6%	9.5%
La Bussière	369	381	40	71	10.8%	18.6%
Ousson-sur-Loire	329	328	27	45	8.2%	13.7%
Ouzouer-sur-Trézée	575	528	64	105	11.1%	19.9%
Pierrefitte-ès-Bois	135	131	18	21	13.3%	16.0%
Saint-Firmin-sur-Loire	253	258	12	26	4.7%	10.1%
Thou	102	109	8	15	7.8%	13.8%
TOTAL CCBLP :	8192	8140	838	1246	10.2%	15.3%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 45 - Nombre de chômeurs et taux de chômage : détail par commune

En 2013, le taux de chômage sur le territoire de la Communauté de Communes était de 15,3%. Ce chiffre qui peut paraître élevé reste malgré tout assez proche de celui observé à l'échelle du Département : 12,5% en 2013. Les chômeurs sont surreprésentés sur les communes de Bonny-sur-Loire, Briare, La Bussière et Ouzouer-sur-Trézée où le taux de chômage est supérieur à 16%.

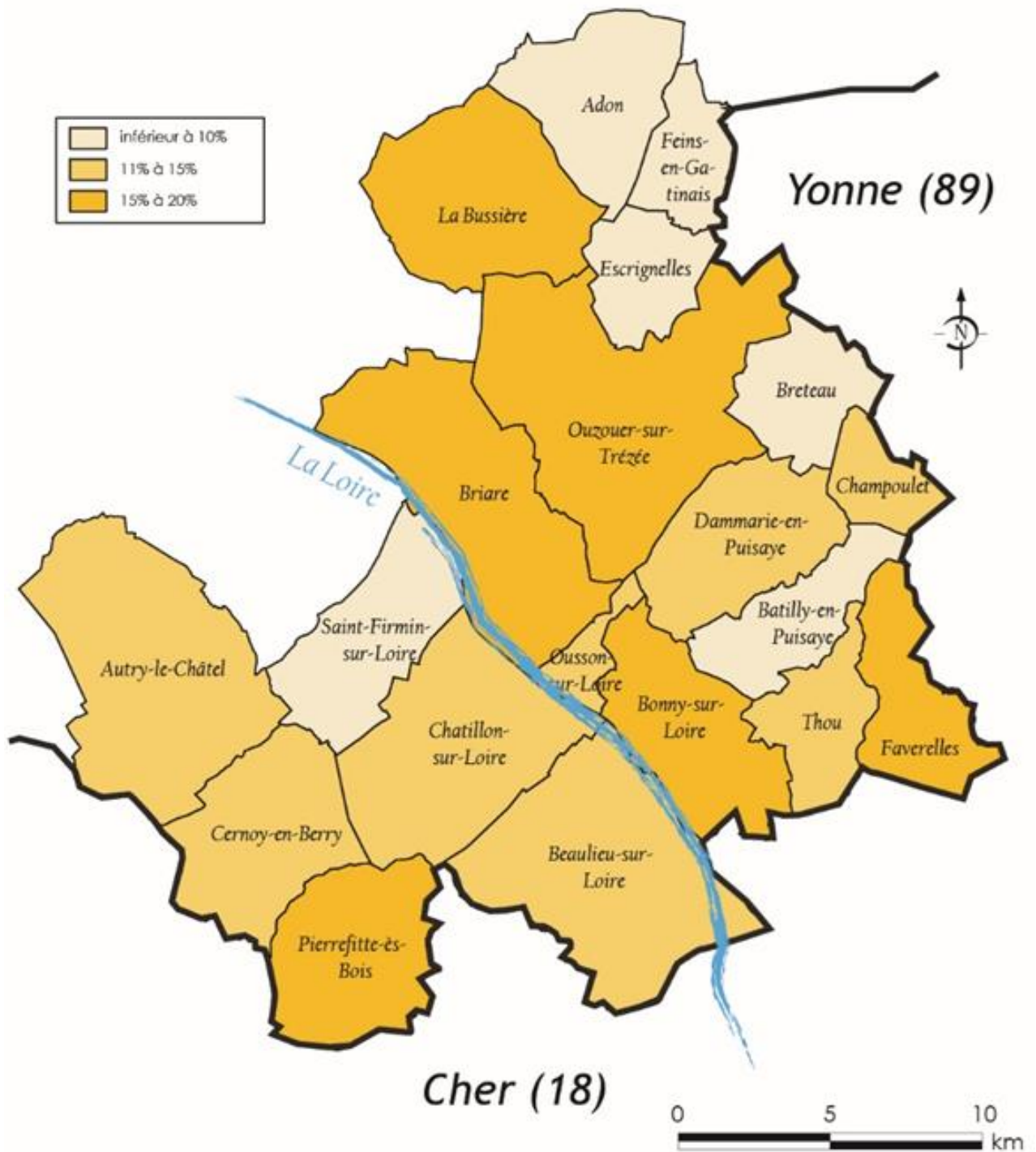


Figure 338 - Taux de chômage : détail par commune (source : INSEE RGP2013)

Communes	Taux de chômage évolution 2007-2013
Adon	+0.2%
Autry-le-Châtel	+6.0%
Batilly-en-Puisaye	-5.4%
Beaulieu-sur-Loire	+4.0%
Bonny-sur-Loire	+3.3%
Breteau	-4.7%
Briare	+6.0%
Cernoy-en-Berry	+3.2%
Champoulet	+6.8%
Châtillon-sur-Loire	+4.5%
Dammarie-en-Puisaye	+7.1%
Escrignelles	+7.4%
Faverelles	-0.7%
Feins-en-Gâtinais	-4.1%
La Bussière	+7.8%
Ousson-sur-Loire	+5.5%
Ouzouer-sur-Trézée	+8.8%
Pierrefitte-ès-Bois	+2.7%
Saint-Firmin-sur-Loire	+5.4%
Thou	+6.0%
TOTAL CCBLP :	+5.1%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 46 - Taux de chômage : évolution 2007-2013

Le taux de chômage a augmenté sur la majeure partie du territoire (il a diminué uniquement sur les communes de Batilly-en-Puisaye, de Breteau, de Faverelles et de Feins-en-Gâtinais).

L'augmentation a été plus marquée sur les communes de Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, La Bussière et Ouzouer-sur-Trézée (supérieure à 7%).

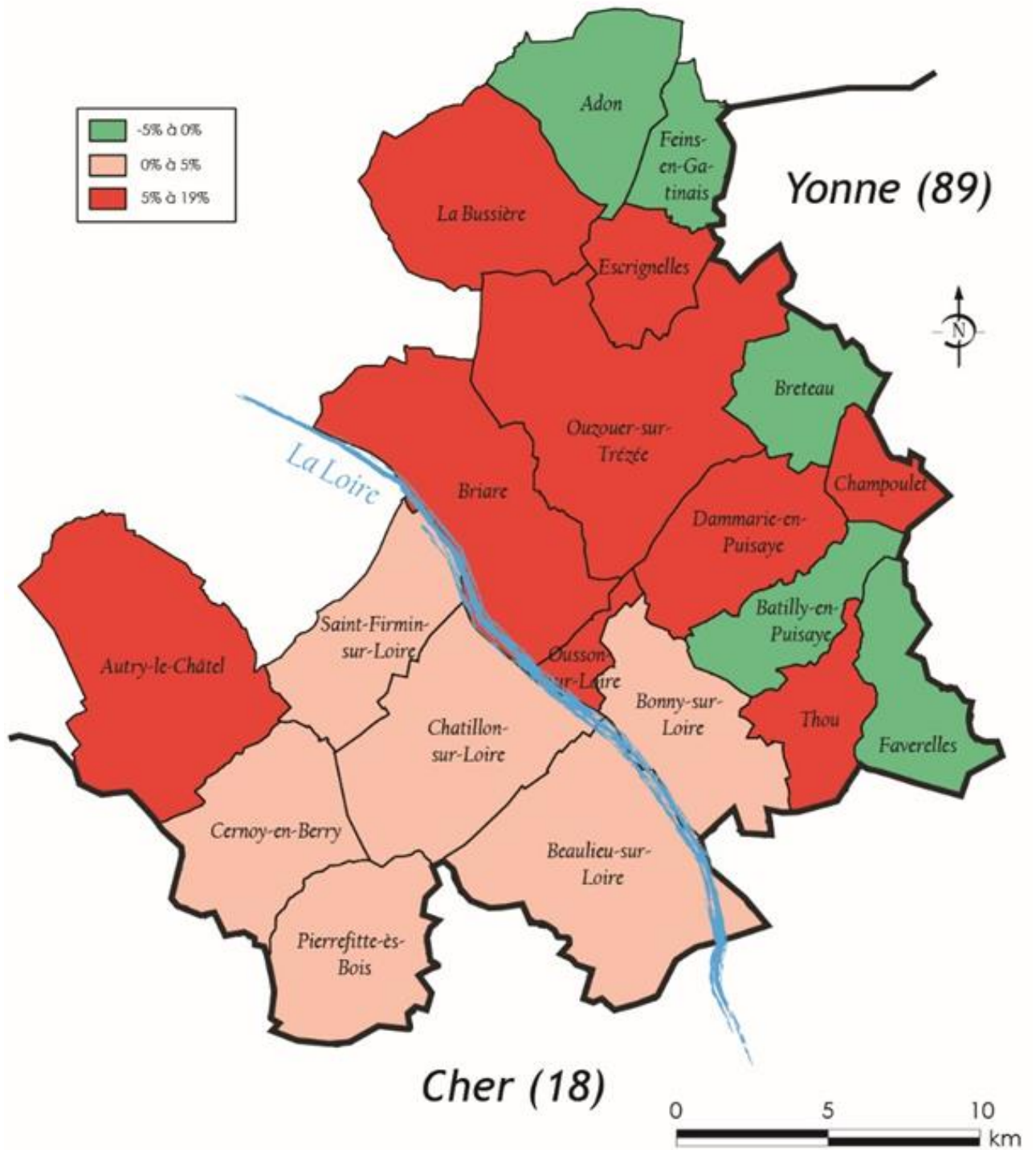


Figure 339 - Evolution 2007-2013 du taux de chômage : détail par communes (source : INSEE RGP2013)

Catégorie socio-professionnelle de la population active âgée de 25 à 54 ans

Communes	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçants Chefs d'entreprise		Cadres - Prof. intel. sup.		Prof. Inter-médiaires		Employés		Ouvriers	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Adon	0	0.0%	4	7.3%	4	7.3%	13	23.6%	17	30.9%	17	30.9%
Autry-le-Châtel	8	2.2%	32	8.8%	20	5.5%	108	29.7%	84	23.1%	112	30.8%
Batilly-en-Puisaye	10	18.2%	10	18.2%	15	27.3%	0	0.0%	10	18.2%	10	18.2%
Beaulieu-sur-Loire	8	1.3%	48	7.8%	56	9.1%	119	19.3%	171	27.7%	215	34.8%
Bonny-sur-Loire	5	0.9%	36	6.6%	36	6.6%	102	18.7%	188	34.5%	178	32.7%
Breteau	4	16.7%	8	33.3%	0	0.0%	8	33.3%	4	16.7%	0	0.0%
Briare	0	0.0%	100	5.6%	140	7.8%	436	24.4%	468	26.2%	640	35.9%
Cernoy-en-Berry	8	5.5%	12	8.2%	4	2.7%	32	21.9%	45	30.8%	45	30.8%
Champoulet	4	33.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	33.3%	4	33.3%
Châtillon-sur-Loire	15	1.4%	75	7.1%	135	12.7%	204	19.2%	284	26.7%	349	32.9%
Dammarie-en-Puisaye	0	0.0%	10	22.2%	0	0.0%	15	33.3%	10	22.2%	10	22.2%
Escrignelles	8	40.0%	0	0.0%	0	0.0%	8	40.0%	0	0.0%	4	20.0%
Faverelles	8	18.2%	0	0.0%	4	9.1%	0	0.0%	24	54.5%	8	18.2%
Feins-en-Gâtinais	0	0.0%	4	19.0%	4	19.0%	9	42.9%	0	0.0%	4	19.0%
La Bussière	0	0.0%	5	2.1%	15	6.2%	69	28.5%	69	28.5%	84	34.7%
Ousson-sur-Loire	4	1.6%	12	4.7%	16	6.2%	91	35.3%	52	20.2%	83	32.2%
Ouzouer-sur-Trézée	20	4.9%	8	2.0%	16	3.9%	84	20.6%	104	25.5%	176	43.1%
Pierrefitte-ès-Bois	12	13.0%	4	4.3%	20	21.7%	4	4.3%	16	17.4%	36	39.1%
Saint-Firmin-sur-Loire	4	1.8%	0	0.0%	12	5.4%	79	35.7%	59	26.7%	67	30.3%
Thou	12	12.5%	8	8.3%	0	0.0%	12	12.5%	44	45.8%	20	20.8%
TOTAL CCBLP :	130	2.1%	376	6.2%	497	8.1%	1393	22.8%	1653	27.0%	2062	33.7%

Source: INSEE - données 2012

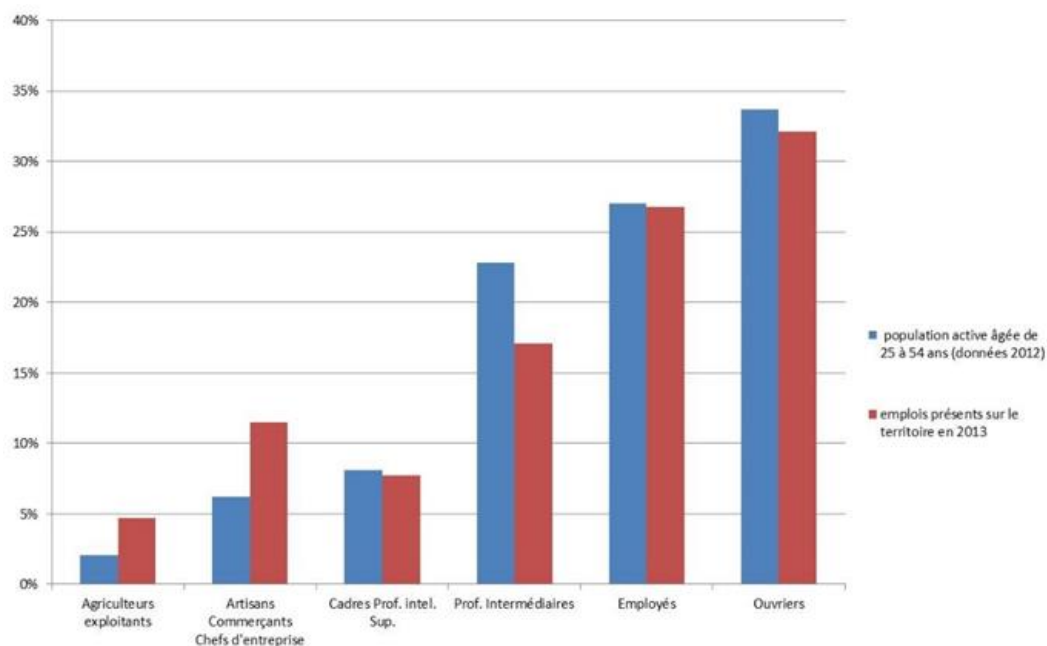


Figure 340 - Mise en corrélation emplois / population active (source : INSEE)

Il existe une certaine inadéquation entre les emplois présents sur le territoire et les qualifications de la population active :

- il n’y a pas assez d’artisans, commerçants et chefs d’entreprise parmi la population active du territoire : des emplois doivent être occupés par une population extérieure à la CCBLP,
- il y a davantage d’actifs dans la catégorie professions intermédiaires que d’emplois dans cette catégorie sur le territoire : ces personnes travaillent en dehors de la CCBLP ou bien sont à la recherche d’un emploi.

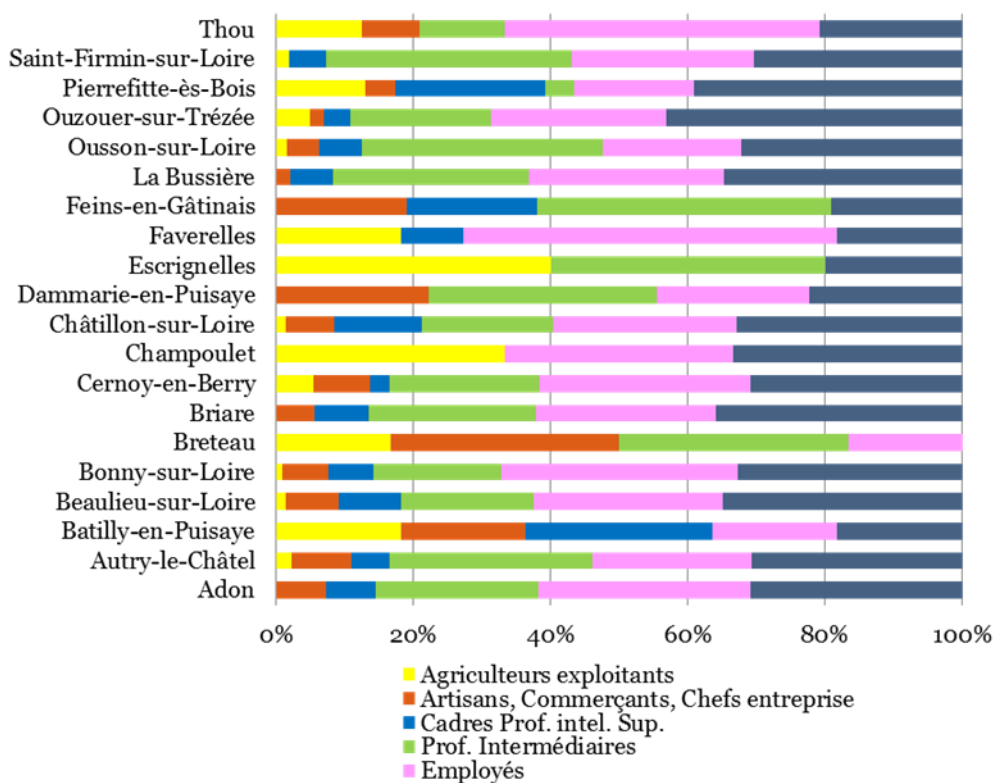


Figure 341 - Catégories socio-professionnelles des actifs : détail par communes

Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée								
Communes	sans diplôme ou BEPC, Brevet des collèges, DNB		CAP - BEP		BAC		Enseignement supérieur	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Adon	63	39.9%	49	31.0%	22	13.9%	24	15.2%
Autry-le-Châtel	258	33.9%	250	32.9%	119	15.7%	133	17.5%
Batilly-en-Puisaye	22	27.5%	35	43.8%	13	16.3%	10	12.5%
Beaulieu-sur-Loire	547	39.1%	477	34.1%	211	15.1%	164	11.7%
Bonny-sur-Loire	745	47.1%	433	27.4%	193	12.2%	210	13.3%
Breteau	21	36.8%	15	26.3%	15	26.3%	6	10.5%
Briare	2120	47.7%	1106	24.9%	597	13.4%	626	14.1%
Cernoy-en-Berry	128	35.4%	102	28.2%	81	22.4%	51	14.1%
Champoulet	21	47.7%	11	25.0%	9	20.5%	3	6.8%
Châtillon-sur-Loire	853	35.3%	719	29.7%	362	15.0%	483	20.0%
Dammarié-en-Puisaye	48	34.5%	48	34.5%	23	16.5%	20	14.4%
Escrignelles	12	25.5%	13	27.7%	9	19.1%	13	27.7%
Faverelles	62	53.4%	22	19.0%	16	13.8%	16	13.8%
Feins-en-Gâtinais	5	15.6%	11	34.4%	5	15.6%	11	34.4%
La Bussière	220	35.5%	180	29.0%	114	18.4%	106	17.1%
Ousson-sur-Loire	192	33.1%	217	37.4%	84	14.5%	87	15.0%
Ouzouer-sur-Trézée	441	47.0%	292	31.1%	97	10.3%	109	11.6%
Pierrefitte-ès-Bois	97	42.0%	74	32.0%	32	13.9%	28	12.1%
Saint-Firmin-sur-Loire	141	33.8%	149	35.7%	64	15.3%	63	15.1%
Thou	69	37.9%	67	36.8%	22	12.1%	24	13.2%
TOTAL CCBLP :	6065	41.5%	4270	29.2%	2088	14.3%	2187	15.0%

Source: INSEE 2016 - RGP2013 - exploitations principales

Tableau 47 - Niveau de qualification de la population âgée de 15 ans ou plus non scolarisée

La proportion de la population sans diplôme ou ayant obtenu au plus le brevet des collèges est relativement élevée sur le territoire de la Communauté de Communes : elle atteint 41,5% contre 33,3% à l'échelle du Département et 29,1% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

De façon cohérente, la proportion de la population ayant obtenu le BAC ou un diplôme de l'enseignement supérieur est relativement faible : elle atteint 29,3% contre 40,4% à l'échelle du Département et 48,8% pour la Communauté d'Agglomération d'Orléans.

Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans										
Communes	AGRICULTURE		INDUSTRIE		B.T.P.		TERTIAIRE		TOTAL	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Adon	4	8.5%	13	27.7%	4	8.5%	26	55.3%	47	100%
Autry-le-Châtel	12	3.6%	100	30.1%	12	3.6%	208	62.7%	332	100%
Batilly-en-Puisaye	10	18.2%	5	9.1%	5	9.1%	35	63.6%	55	100%
Beaulieu-sur-Loire	16	2.9%	147	26.6%	68	12.3%	322	58.2%	553	100%
Bonny-sur-Loire	20	4.3%	117	25.1%	55	11.8%	274	58.8%	466	100%
Breteau	4	16.7%	8	33.3%	0	0.0%	12	50.0%	24	100%
Briare	16	1.0%	472	30.4%	96	6.2%	968	62.4%	1552	100%
Cernoy-en-Berry	12	9.3%	24	18.6%	32	24.8%	61	47.3%	129	100%
Champoulet	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	8	100%	8	100%
Châtillon-sur-Loire	25	2.6%	269	28.4%	50	5.3%	603	63.7%	947	100%
Dammarie-en-Puisaye	0	0.0%	0	0.0%	5	10.9%	41	89.1%	46	100%
Escrignelles	8	40.0%	4	20.0%	0	0.0%	8	40.0%	20	100%
Faverelles	0	0.0%	4	12.5%	0	0.0%	28	87.5%	32	100%
Feins-en-Gâtinais	0	0.0%	4	18.2%	0	0.0%	18	81.8%	22	100%
La Bussière	0	0.0%	74	35.7%	15	7.2%	118	57.0%	207	100%
Ousson-sur-Loire	12	5.2%	76	32.9%	12	5.2%	131	56.7%	231	100%
Ouzouer-sur-Trézée	24	7.1%	120	35.7%	24	7.1%	168	50.0%	336	100%
Pierrefitte-ès-Bois	16	19.0%	16	19.0%	16	19.0%	36	42.9%	84	100%
Saint-Firmin-sur-Loire	4	2.2%	79	43.6%	0	0.0%	98	54.1%	181	100%
Thou	16	17.4%	12	13.0%	8	8.7%	56	60.9%	92	100%
TOTAL CCBLP :	199	3.7%	1544	28.8%	402	7.5%	3219	60.0%	5364	100%

Source: INSEE - données 2012

Tableau 48 - Secteurs d'activité de la population active occupée âgée de 25 à 54 ans

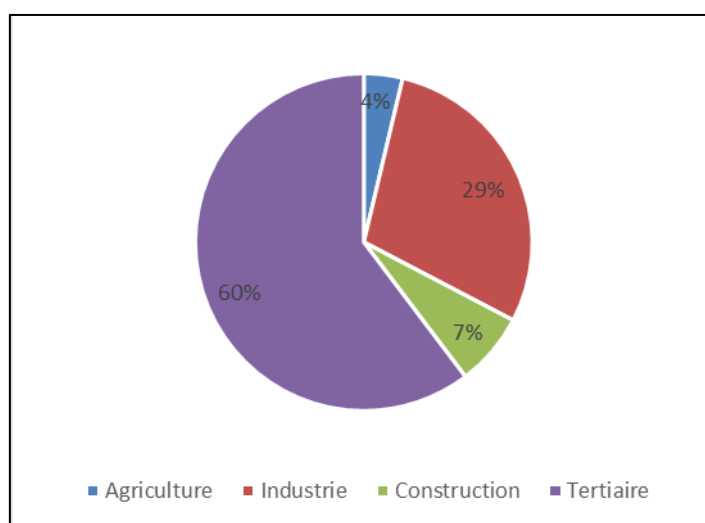


Figure 342 - Répartition des actifs par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

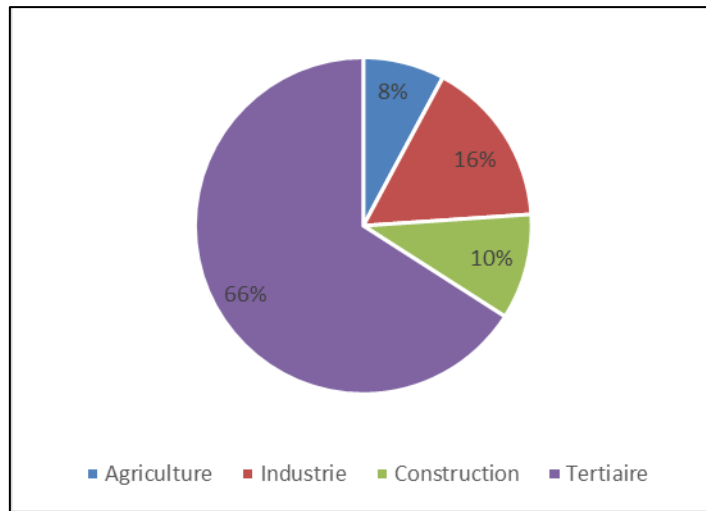


Figure 343 - Répartition des emplois par secteur d'activité : détail par communes (source : INSEE)

La population active n'est pas tout à fait en adéquation avec les catégories d'emplois présents sur le territoire : pas assez de moyens humains pour satisfaire le secteur tertiaire mais des moyens humains trop importants pour le secteur industriel.

Élément de synthèse :
« contexte économique »

- Le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur à la population active = **mobilité pendulaire relativement importante**
- L'offre en matière d'emplois a tendance à diminuer (-6% entre 2007 et 2013). Cela concerne principalement le secteur industriel et la catégorie des employés et ouvriers.
- Le **taux de chômage augmente** en conséquence (+5% entre 2007 et 2013).
- L'économie locale repose en grande partie sur le **secteur tertiaire** (65% de la totalité des emplois du territoire en 2013)
- L'offre en matière d'équipements, de commerces et de services est globalement satisfaisante mais elle est **concentrée sur la Ville de Briare** et, dans une moindre mesure, **sur Bonny-sur-Loire et Châtillon-sur-Loire** : cela génère des problèmes de dépendance et d'accessibilité pour les communes limitrophes
- Une proportion relativement importante de la **population active peu qualifiée** qui ne correspond pas au marché de l'emploi actuel (demande de personnel qualifié en augmentation)
- Les zones d'activités aménagées sur le territoire sont principalement des petites zones artisanales et il reste peu de foncier disponible
- Un **potentiel touristique important** : richesse du patrimoine naturel (La Loire, diversité des paysages) et culturel (châteaux, musées, émaux...), produits du terroir (fromages et vignoble)
- Une **activité agricole** avec une importance relative en termes d'emplois (emplois non délocalisables et de nombreux emplois indirects) et primordiale sur le plan qualitatif : entretien du paysage, des zones de risques comme les zones inondables, etc...

Enjeux

- **Développer les transports** pour faciliter l'accès aux équipements concentrés à Briare, Bonny-sur-Loire et Châtillon-sur-Loire.
- Faciliter le développement et/ou l'installation des entreprises sur le territoire.
- Renforcer l'offre en **formation**.
- Développer davantage l'attractivité touristique du territoire.
- Poursuivre l'accueil d'une **main d'œuvre qualifiée** pour répondre aux besoins locaux des entreprises.
- **Maintenir le développement et la transmission des structures agricoles** (protection de l'outil de production, limitation des conflits d'usages, pluriactivité encouragée avec les changements de destination etc...).

6. L'offre en équipements et services publics

Cette étude s'appuie sur la base de données « Base Permanente d'Équipements » publiée par l'INSEE. Cette base présente les services et équipements implantés par commune.

Partant de cette information, une distinction a été faite pour obtenir une hiérarchie en fonction du nombre et des niveaux de services/équipements des communes.

6.1.1. *Le tissu associatif*

En 2016, le territoire comptait 286 au 1^{er} janvier 2016 dont 37,4% sont répertoriés sur Briare, 19,9% sur Châtillon-sur-Loire. La dynamique associative est présente mais polarisée sur Briare et Châtillon.

	Nombre d'association Année 2016	En % de la CC
Adon	1	0.3%
Autry-le-Châtel	13	4.5%
Batilly-en-Puisaye	1	0.3%
Beaulieu-sur-Loire	21	7.3%
Bonny-sur-Loire	16	5.6%
Breteau	1	0.3%
Briare	107	37.4%
Cernoy-en-Berry	6	2.1%
Champoulet	0	0.0%
Châtillon-sur-Loire	57	19.9%
Dammarie-en-Puisaye	1	0.3%
Escrignelles	1	0.3%
Faverelles	0	0.0%
Feins-en-Gâtinais	0	0.0%
La Bussière	13	4.5%
Ousson-sur-Loire	11	3.8%
Ouzouer-sur-Trézée	20	7.0%
Pierrefitte-ès-Bois	6	2.1%
Saint-Firmin-sur-Loire	5	1.7%
Thou	6	2.1%
Total	286	100%

6.1.2. Les équipements scolaires adaptés jusqu'au baccalauréat

6.1.2.1. Equipements d'accueil de la petite enfance

L'accueil en halte-garderie est assuré à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine.

Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents.

Les haltes-garderies peuvent être publiques ou privées.

Le personnel est généralement composé d'auxiliaires de puériculture et de titulaires du CAP petite enfance.

Leur mission consiste à veiller :

- à la santé,
- à la sécurité,
- au bien-être,
- et au développement des enfants qui leur sont confiés.

Il existe seulement 2 de haltes-garderies sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire et Puisaye dont les capacités sont à saturation:

1 sur la commune de Briare qui accueille les enfants de 3 mois à 6 ans.

1 sur la commune de Châtillon-sur-Loire. La halte-garderie Pomme d'Api accueille les enfants de trois mois à six ans dans ses locaux situés au Centre médico-social.

Cette offre est complétée par des relais d'assistantes maternelles.

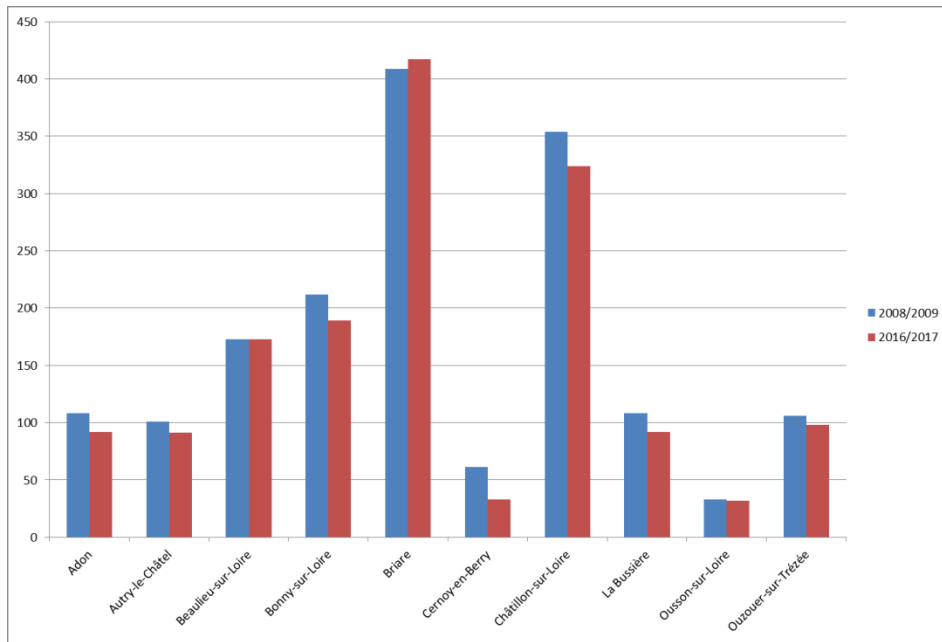
Les communes rurales restantes ne possèdent pas d'équipements adaptés à l'accueil de la petite enfance.

6.1.2.2. Enseignement primaire et secondaire

La Communauté des Communes Berry Loire Puisaye possède une bonne offre en matière d'enseignement primaire et secondaire.

Concernant l'enseignement primaire, la plupart des communes possède au moins une école maternelle et dans une moindre mesure une école primaire sauf l'ensemble des petites communes situées au Nord-Est du territoire qui sont le plus souvent en regroupement scolaire. Le faible effectif de certaines communes a tendance à favoriser les regroupements pédagogiques intercommunaux.

Graphique 15: Evolution des effectifs scolaires entre 2008 et 2016



En matière d'enseignement secondaire, le territoire intercommunal compte :

- Deux collèges publics :

un sur Briare : collège Albert Camus qui comptait 460 élèves à la rentrée 2016/2017.

et un sur Châtillon-sur-Loire : collège Pierre Dézarnaulds qui comptait 317 élèves à la rentrée 2015/2016.

- Trois lycées sur la ville de Gien : Bernard Palissy, Marguerite Audoux (LEP) et Saint-François de Sales (privé).

Ces établissements proposent quelques formations professionnelles (CAP, BEP, BAC Pro) mais l'offre reste relativement limitée :

- BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Sales à Gien.
- BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien.
- Lycée Marguerite Audoux à Gien : plusieurs BAC PRO (environnement nucléaire, systèmes-électroniques et numériques, électronique-etc, maintenance des équipements, aide à la personne, commerce, gestion-administration, maintenance industrielle...).

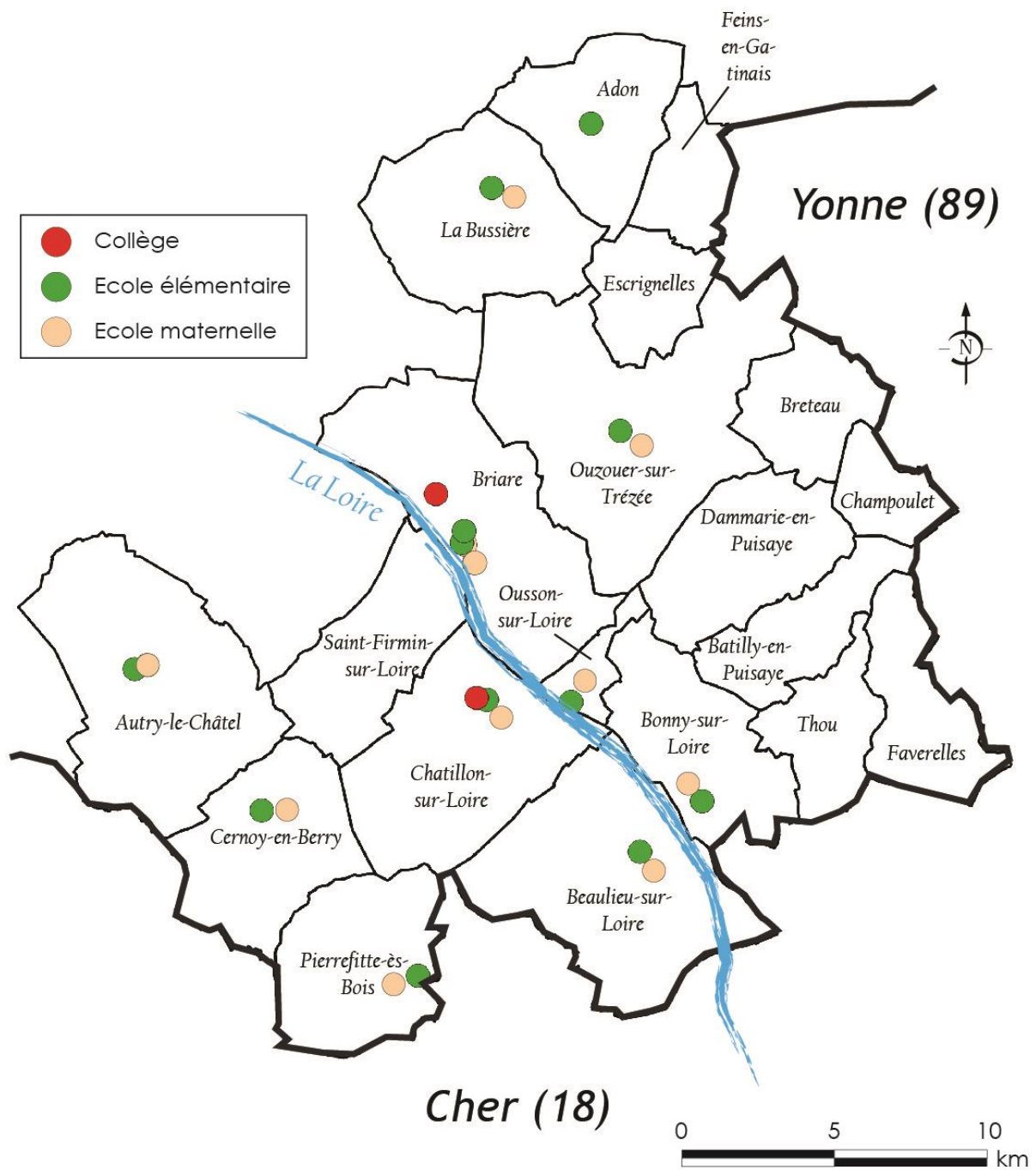
Photo 3: collège Albert Camus de Briare



Photo 3: collège Pierre Dézarnaulds de Châtillon-sur-Loire



Figure 344: Répartition géographique des équipements scolaires publics du 1er et du 2nd degré - INSEE, RGP 2015



6.1.3. Enseignement supérieur : les étudiants contraints de quitter le territoire

En matière d'enseignement supérieur, il n'y a que très peu de choix sur le territoire du Giennois. Seules trois formations d'enseignement supérieur sont dispensées sur le territoire du Giennois, il s'agit des BTS Chimiste et Assistant de gestion PME PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Salles à Gien ainsi que du BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien. Ces trois formations représentent une centaine d'étudiants diplômés par an.

Au-delà du niveau Baccalauréat, les diplômés souhaitant poursuivre leurs études sont donc contraints à quitter le territoire, notamment à destination d'Orléans ou de la région parisienne. L'université d'Orléans qui regroupe de nombreuses filières se trouve à plus d'une heure du territoire, ce qui oblige les jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures à quitter celui-ci.

6.1.4. L'Offre en équipements de santé et social : une centralisation sur Briare

6.1.4.1. Etablissements

L'Hôpital « Saint-Jean » situé sur Briare est un établissement gériatrique de proximité dont les services se répartissent entre les soins de suite, les soins de longue durée et une maison de retraite. Il permet d'assurer une complémentarité avec l'établissement Giennois et renforce le rôle central du secteur.

Tableau 49: Nombre d'établissements de santé par type en 2015 – INSEE, BPE 2015 et mise à jour communale

Etablissement santé court séjour	1
Etablissement santé moyen séjour	1
Etablissement santé long séjour	1
Etablissement psychiatrique	0
Centre lutte cancer	0
Urgences	0
Maternité	0
Centre de santé	0
Structures psychiatriques en ambulatoire	0
Centre médecine préventive	0
Dialyse	0
Hospitalisation à domicile	0
Maison de santé pluridisciplinaire	1
Pharmacie	7
Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	1
Ambulance	1

Source : INSEE, BPE 2015+données communales

6.1.4.2. Pharmacie

Hormis Briare (3), Châtillon-sur-Loire (1), Bonny-sur-Loire (1), Beaulieu-sur-Loire (1) et Ouzouer-sur-Trézée (1), les petites communes rurales ne disposent pas de pharmacie.

6.1.4.3. *Médecine libérale*

Avec la présence du centre hospitalier de Gien qui dispose d'un service d'urgence et d'une maternité ainsi que 8 spécialités médicales et la majorité des praticiens paramédicaux, Gien concentre les fonctions médicales et paramédicales du Pays Giennois dont dépend Briare.

De plus, les médecins généralistes de la Communauté de Communes Berry, Loire et Puisaye sont principalement regroupés sur la commune de Briare (4), Châtillon-sur-Loire (3), Bonny-sur-Loire (2) et Beaulieu-sur-Loire (1).

Tableau 50 : équipements et services médicaux – INSEE, BPE 2015 et Mise à jour communale

Médecin omnipraticien	11
Spécialiste en cardiologie	0
Spécialiste en dermatologie vénéréologie	0
Spécialiste en gynécologie médicale	0
Spécialiste en gynécologie obstétrique	0
Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	0
Spécialiste en psychiatrie	0
Spécialiste en ophtalmologie	1
Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	0
Spécialiste en pédiatrie	0
Spécialiste en pneumologie	0
Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	0
Spécialiste en stomatologie	0
Chirurgien dentiste	6
Sage-femme	1
Infirmier	20

Source : INSEE, BPE 2015+données communales

Briare constitue le deuxième pôle de santé du pays Giennois et les communes de Châtillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire regroupent également les services de proximité nécessaires.

A noter l'existence, en 2016, de deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) : l'une la commune de Châtillon-sur-Loire et la seconde sur la commune de Bonny-sur-Loire (médecins, infirmières, un chirurgien-dentiste et une pédicure/podologue, une Psychologue clinicienne, PMI, assistante sociale).

6.1.5. Les équipements de loisirs, culturels et sportif : une offre équilibrée

La Communauté de Communes Berry Loire et Puisaye dispose d'une offre en équipements sportifs variée. Les équipements sont essentiellement présentes sur la commune de Braire, puis sur les communes de Châtillon sur Loire, Bonny-sur-Loire, Beaulieu sur-Loire et Ouzouer-sur-Trézée. Les communes plus rurales disposent de très peu d'équipement.

Les grands équipements sportifs de type piscine, pistes d'athlétisme ou les salles sportives se situent sur la commune de Briare. Cependant, la piscine de Briare semble insuffisante au regard des équipements existants des communes limitrophes telle que Dampierre-en-Burly ou Belleville-sur-Loire, fréquentées par les habitants du Giennois.

Tableau 51 : Equipements sportifs

Bassin de natation	1
Boulodrome	7
Tennis	9
Équipement de cyclisme	1
Centre équestre	2
Athlétisme	1
Parcours sportif/santé	2
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	6
Salles spécialisées	3
Terrains de grands jeux	9
Salles de combat	4
Salles non spécialisées	5
Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2
Salles de remises en forme	1
Salles multisports (gymnase)	5
Boucle de randonnée	19
Cinéma	0
Théâtre	1

Source : INSEE, BPE 2015

On peut noter l'existence d'un secteur de baignade Sur la Commune de Cerdon (située en dehors de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye) : baignade aménagée de dimension interdépartementale au Sud de la commune.

D'un point de vue culturel, l'offre n'est pas très étoffée et est centrée sur la ville de Briare :
Briare : Château de Trousse-barrière (exposition et résidence d'artistes), Auditorium de Jean-Poulain, Ecole de musique et l'harmonie de Briare, le Théâtre de l'escabeau, la bibliothèque
Châtillon-sur-Loire : un musée de l'histoire et de la préhistoire, un espace culturel, une bibliothèque.

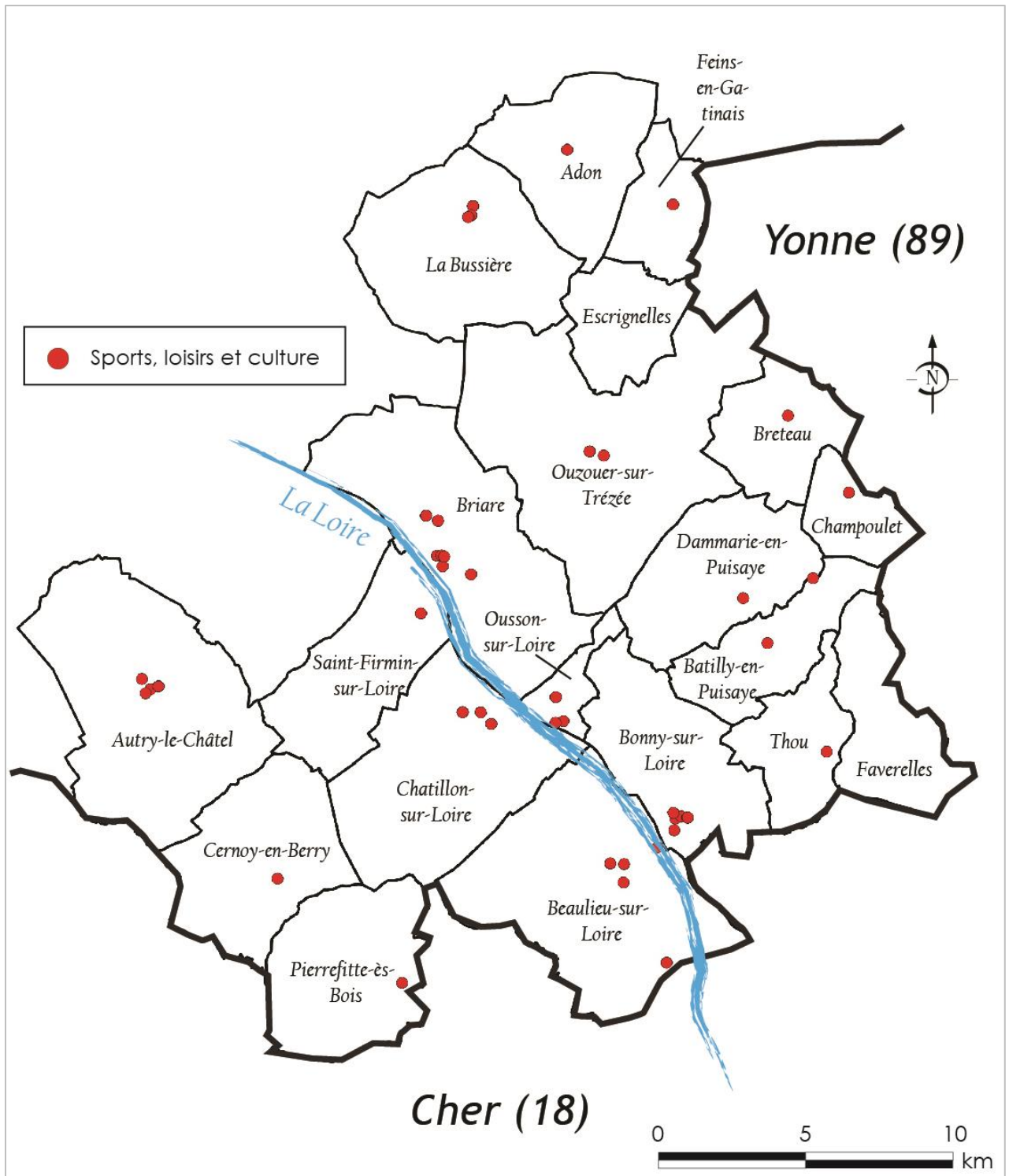


Photo 4 : Auditorium Jean Poulain de Briare



Photo 5 : Le Château de la trousse-barrière sur Briare

Figure 345: Répartition géographique des équipements sportifs et culturels - INSEE, BPE 2015



6.1.6. Les équipements de service et de proximité

En termes de service public, le territoire de la Communauté des Communes Berry, Loire et Puisaye compte deux gendarmeries (une à Briare et Une à Châtillon-sur-Loire), 3 bureaux de poste et 4 services de pompes funèbres et 10 banques.

Ces services sont essentiellement situés sur les communes de Briare et Châtillon-sur-Loire. Les services de la Poste sont relayés dans les petites communes rurales par des relais commerçants ou des agences communales.

Tableau 52: équipements de service public

Gendarmerie	2
DRFiP	0
Réseau partenarial Pôle Emploi	1
Banque, Caisse d'Epargne	10
Pompes funèbres	3
Bureau de poste	3

Source : INSEE, BPE 2015 et mise à jour par les communes

Éléments de synthèse

- Une offre en équipements scolaires suffisante sur les grandes polarités (Briare, Châtillon-sur-Loire, Bonny-sur-Loire) mais des restructurations à prévoir (école Gustave Eiffel notamment) .
- Une offre insuffisante pour la petite enfance : haltes-garderies sur Briare et Châtillon-sur-Loire mais les capacités sont limitées, absence de crèche...
- Absence de structures universitaires et d'écoles d'études supérieures (hormis BTS sur Gien).
- Des équipements structurants à vocation sportives et de loisirs « concurrencés » par les territoires limitrophes et une offre en équipements culturels à rayonnement local.
- Un accès à la santé qui se complique par le départ des médecins et spécialistes non remplacés.
- Une mutualisation des établissements scolaires dans les communes rurales mais la disparition progressive des services de proximité (poste, services médicaux...).
- Une offre en numérique à conforter.

Enjeux

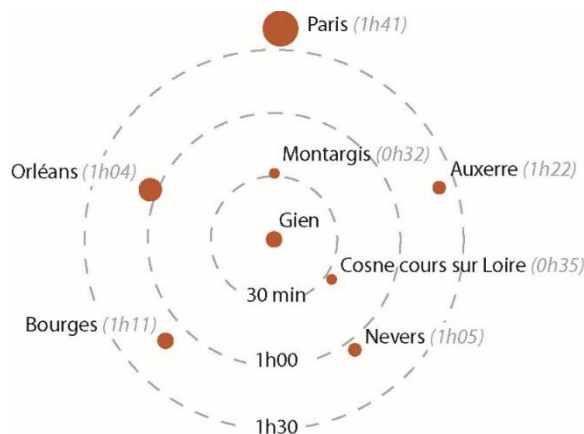
- Le renforcement de l'armature en équipements (structurants) intégrée aux pôles structurants du territoire : culture, sport, enfance, personnes âgées....
- Le développement des équipements/services de proximité et le renforcement des centralités de village.
- L'enjeu du développement du numérique en matière de développement économique, de cohésion sociale, de mobilité des ménages, d'attractivité résidentielle et d'émergence de services innovants.
- Le renforcement de l'offre médicale.

7. Déplacements et mobilité

7.1. Places du territoire dans les réseaux de transport : un isolement à relativiser

7.1.1. Un axe routier d'intérêt national

L'A77 reliant Paris à Nevers constitue le principal axe de communication stratégique desservant la Communauté de communes Berry Loire Puissaye. Il traverse le territoire sur un axe nord sud-est et l'intègre au sein du maillage autoroutier. Par ce biais, Paris est accessible à 1h40 du territoire.



L'autoroute est accessible grâce à trois échangeurs situés dans ou à proximité immédiate de la CCBLP : à Gien, Briare et Bonny-sur-Loire.

En 2009, la fréquentation de l'axe autoroutier sur la portion Briare-Bonny-sur-Loire est d'environ 9 140 véhicules par jour, dont 15% de poids lourds (soit 1 390 poids lourds).

La route départementale 2007, longeant l'A77, se présente comme le second axe structurant de l'intercommunalité, organisé sur le même axe que l'autoroute. Il présente un débit moyen plus faible avec 7000 véhicules quotidien (dont environ 20 % de poids lourds soit 2 825 véhicules).

7.1.2. Le Giennois, un éloignement relatif avec les principaux pôles

Malgré l'existence de ces axes forts, un certain sentiment d'isolement peut être mis en avant par une partie des habitants. Ce ressenti peut en partie provenir de l'éloignement de la Communauté de Communes des aires urbaines dynamiques situées à proximité telles qu'Orléans et dans une plus autre mesure de l'agglomération parisienne. Le territoire ne trouve par ailleurs que de faibles interactions avec les pôles urbains plus modestes situés à proximité, l'agglomération de Montargis, d'Auxerre, de Bourges ou de Vierzon.

Au regard de la desserte de l'A77 et de l'absence de rupture physique réelle, les notions d'enclavement et d'isolement apparaissent néanmoins trop fortes. Ce sentiment d'éloignement provient notamment du fait que l'agglomération giennoise ne se situe pas sur des liaisons stratégiques à une échelle plus fine (une échelle distance temps du quotidien). En effet, l'Autoroute 77 ne permet que la liaison qu'avec Nevers, pôle urbain de faible importance, qui constitue la seule ville plus grande que Gien située au sud-est. Les liaisons entre le bassin parisien et Nevers sont très réduites et ne représentent que peu d'intérêt dans le développement du Pays Giennois et de la CCBLP.

Il existe des difficultés conséquentes en termes de mobilité, que ce soit en véhicules individuels mais surtout en transports en commun pour accéder à l'agglomération orléanaise : la liaison routière est peu rapide, notamment du fait de la traversée de plusieurs villages et il n'y a pas de liaison ferroviaire directe.

La connexion routière avec Paris bien que plus efficace du fait de l'autoroute présente une durée est trop importante (1h41) pour disposer d'échanges facilités au quotidien. La durée du trajet Paris – Gien/Briare en train demeure relativement similaire. Le cadencement, sans être faible, reste relativement peu élevé.

7.1.3. Un éloignement qui confère une autonomie et une attractivité au Pays

Si l'éloignement relatif du Giennois et de la CCBLP avec les autres polarités urbaines proches ou lointaines, peut être perçu comme un élément négatif par certains habitants, cet aspect est principalement induit par la complexité à profiter des équipements, services et commerces de ces grandes villes. Cet éloignement a pourtant joué un rôle majeur dans l'affirmation et le développement du territoire. Rôle qui se poursuit encore aujourd'hui.

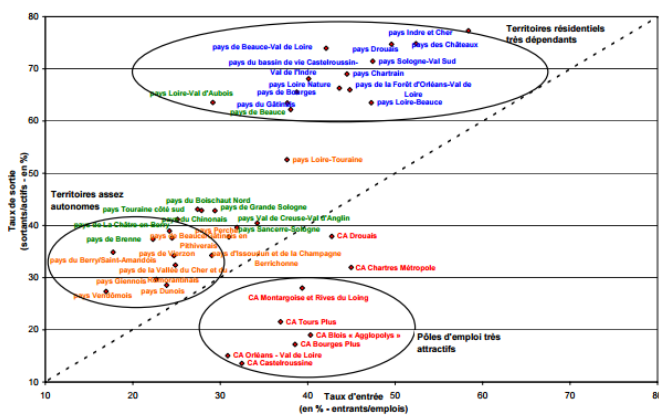


Figure 1 - Taux d'entrée et de sortie des territoires en 2004

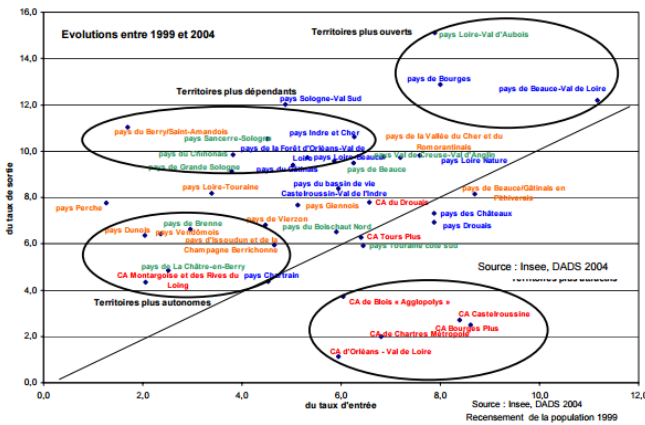
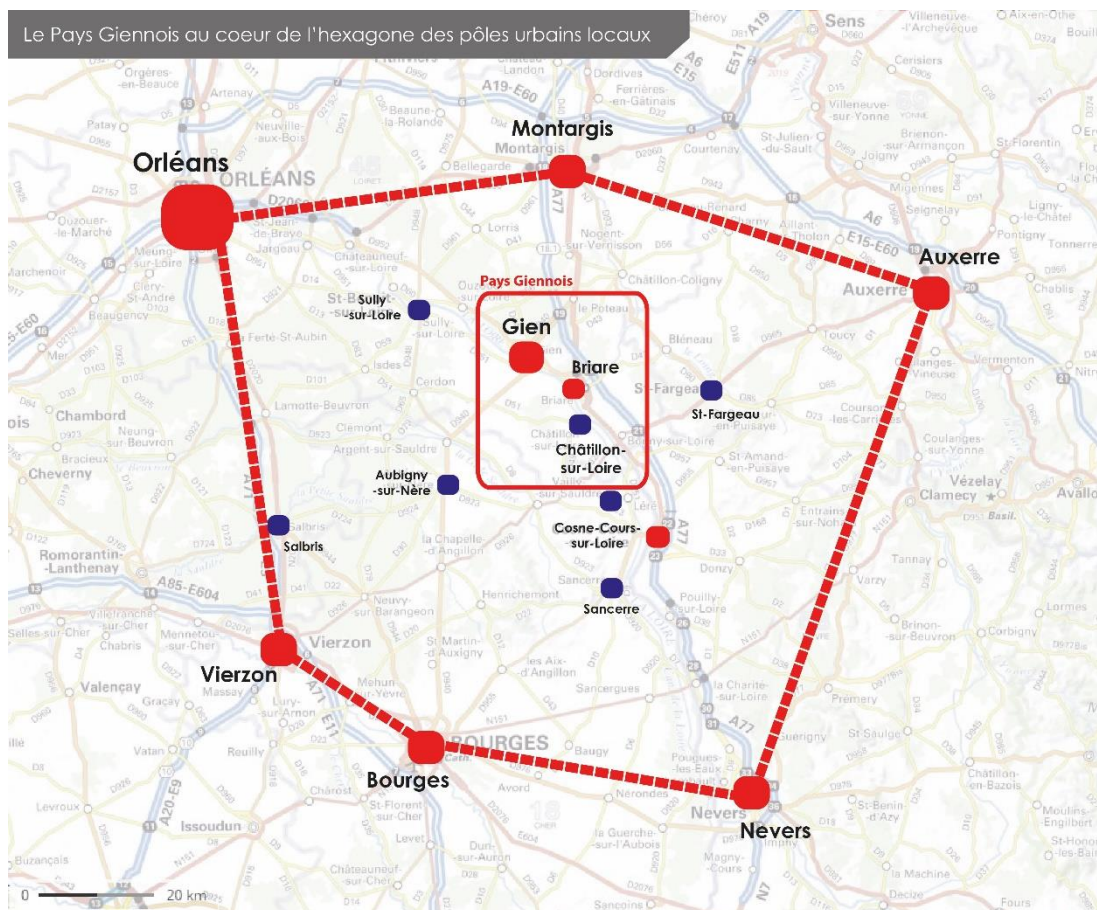


Figure 2 - Évolution entre 1999 et 2004 des taux d'entrée et de sortie par territoire (champ restreint)

En effet, l'émergence du Pays du Giennois en tant que territoire au fonctionnement propre est née de cet éloignement qui, d'une part, l'empêche d'être relégué au rang de secteur périurbain par rapport aux villes alentours et, d'autre part, le contraint à trouver des ressources qui lui sont propres, qu'il s'agisse de ressources naturelles, économiques ou humaines.

L'éloignement du Pays du Giennois, par rapport aux polarités urbaines d'Orléans, Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon, a permis à l'agglomération giennoise d'affirmer son autonomie et a facilité son bon fonctionnement et développement.

Dès lors, le territoire du pays giennois bénéficie d'une position stratégique en étant le pôle urbain le plus conséquent situé au cœur d'un hexagone créé par les aires urbaines de Montargis, Auxerre, Nevers, Bourges et Vierzon.

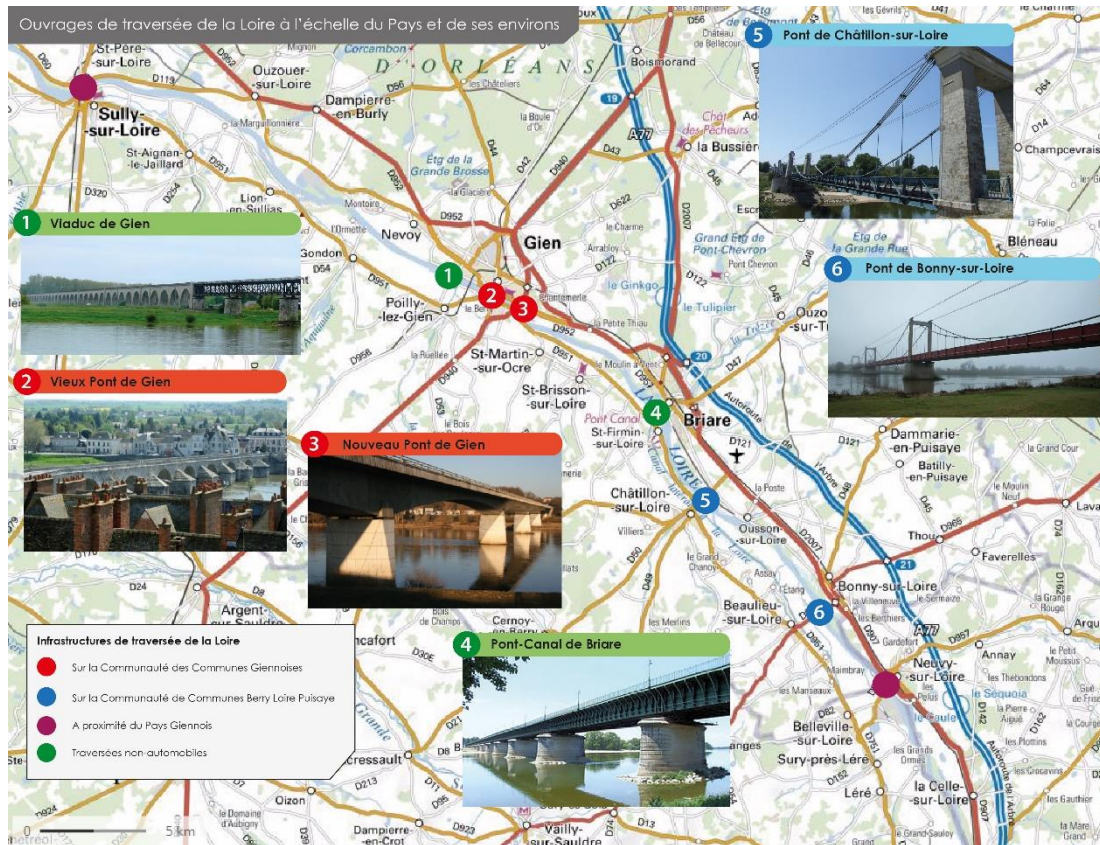


7.1.4. Un espace multi-polarisé et divisé par la traversée de la Loire

Le bassin de vie giennois présente comme contrainte d’être soumis à un fonctionnement multipolarisé avec la présence de communes fortes comme Gien, Briare ou Chatillon-sur-Loire mais aussi par des pôles de plus faible importance comme Sully-sur-Loire, Aubigny-sur-Nère ou Cosne-Cours-sur-Loire.

La Loire, qui constitue un atout majeur pour la mise en valeur du territoire, le cadre de vie et le tourisme, va se révéler constituer la principale contrainte dans les déplacements à l’échelle de la CCBLP. Elle crée une barrière naturelle pour les itinéraires de transports internes à la Communauté de Communes.

Seuls 2 ponts permettent la traversée des automobiles sur le territoire permettant ainsi d’assurer la liaison routière entre les moitiés nord et sud de l’intercommunalité. Ils sont situés sur la commune de Chatillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire. Le Pont Canal de Briare permet également d’assurer la traversée piétonne et par l’intermédiaire d’un ferry touristique.



De plus, la présence d'équipements tels que l'A77 favorisent les liaisons vers les agglomérations de Montargis ou encore Cosne-Cours-sur-Loire, les communes périphériques de la Communauté de Communes tendent à avoir des relations privilégiées avec les territoires extérieurs. Ainsi, les habitants de communes comme Cernoy-en-Berry ou Autry-le-Chatel se trouvent plus proche d'Aubigny-sur-Nère que de Gien ou Briare, sans avoir à traverser la Loire, et auront davantage tendance à se tourner vers ce pôle périphérique pour répondre à des besoins similaires.

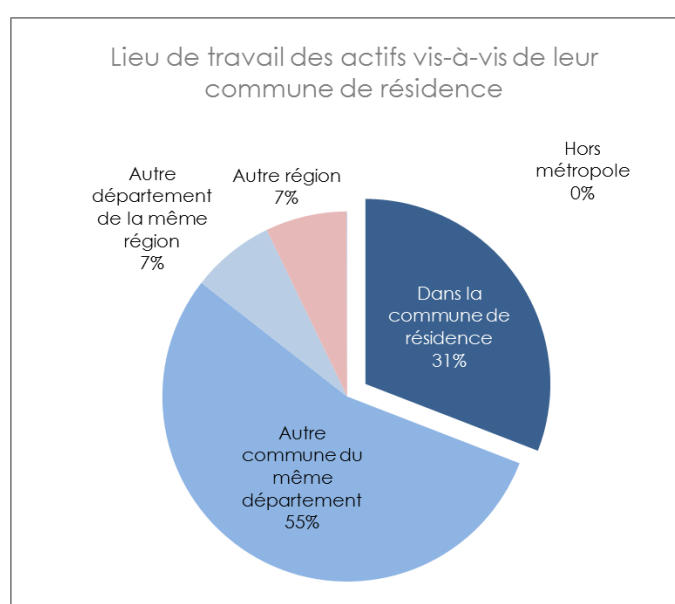
De même, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire apparait influente sur les communes de Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire.

Au nord, l'influence de Montargis sur les communes périphériques tend à croître et les rythmes de construction de logement que connaît cette partie du territoire n'est pas associée à une augmentation de l'emploi sur ces mêmes communes. Un phénomène de « cités dortoirs » pourrait se développer et induirait une augmentation des transits quotidiens d'actifs vers le nord.

7.2. Les migrations alternantes (domicile – travail)

Avec 4804 emplois pour 6989 actifs en situation d'activité, les l'accès à l'emploi à l'échelle de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye induit des phénomènes de migrations alternantes (aussi appelées migrations pendulaires). Ce terme renvoie aux déplacements quotidiens entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Ces mouvements s'effectuent généralement entre les centralités urbaines où se concentrent les emplois et la périphérie, jouant un rôle résidentiel, et dans une moindre mesure de périphérie à périphérie. Ce phénomène est par ailleurs en hausse à l'échelle de l'intercommunalité et s'inscrit dans la logique des tendances départementales et nationales.

A l'échelle de la CCBLP, la grande majorité des actifs possède un emploi dans une autre commune que leur commune de résidences. Sur les 6 986 actifs, seulement 2157 (31 %) travaillent et vivent sur la même commune alors que les 81 % restants (4829 actifs) effectuent des déplacements quotidiens pour se rendre sur leur lieu de travail.



La majorité de ces déplacements s'opèrent à destination d'une autre commune du Loiret. Les 3819 actifs concernés se déplacent vers un pôle d'emploi proche, notamment les communes de Gien, de Briare et de Chatillon-sur-Loire.

A l'observation de la carte des flux de plus de 100 actifs (voir carte page suivante) on constate de la très forte polarisation de la ville de Gien en matière d'emplois (8779 emplois). Ce sont majoritairement les communes de l'ouest et du sud de la CCBLP qui subissent le plus fortement l'influence de Gien et notamment Polly-lez-Gien, St-Martin-sur-Loire, Nevoy, Coullons, Saint-Brisson-sur-Loire, Autry-le-Châtel, Ouzouer-sur-Trézée et Beaulieu-sur-Loire.

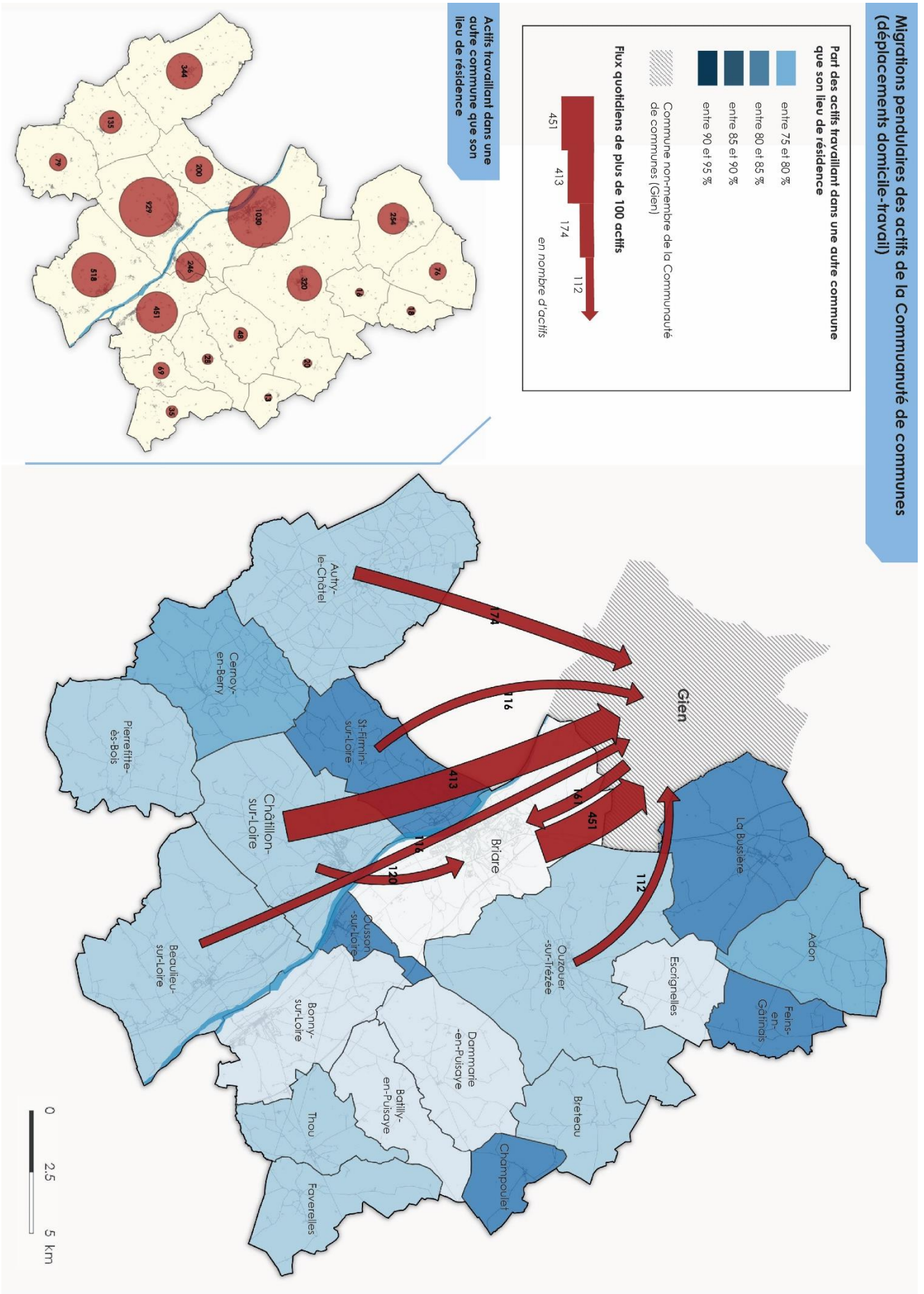
La commune de Briare est la commune qui est la source du plus d'actifs en déplacements vers la commune de Gien (452 actifs). C'est également la seule commune à recevoir des flux d'actifs importants en provenance d'une même commune (de Gien avec 161 actifs et de Chatillon-sur-Loire avec 120 actifs). A l'échelle de la CCBLP il s'agit de la commune présentant le plus important taux d'actifs travaillant et résidant sur le même territoire (46 %). La commune de Briare s'affirme à l'échelle du Pays Giennois commune un pôle économique complémentaire de Gien.

Le faible nombre de flux de plus de 100 actifs sortants du Pays Giennois semble confirmer la certaine autonomie du territoire.

Il peut également être noté que les échanges d'actifs avec les principaux pôles urbains à proximité tel qu'Orléans, Montargis, Nevers, Cosnes ou Aubigny ne génèrent pas de flux importants en provenance d'une même commune.

Lieu de travail	Actifs	% des actifs
Dans la commune de résidence	2157	30.9 %
Autre commune du même département	3819	54.7 %
Autre département de la même région	509	7.3 %
Autre région	496	7.1 %
Hors métropole	5	0.1 %
Total à l'échelle de la CCBLP	6986	100 %

Migrations pendulaires des actifs de la Communauté de communes (déplacements domicile-travail)

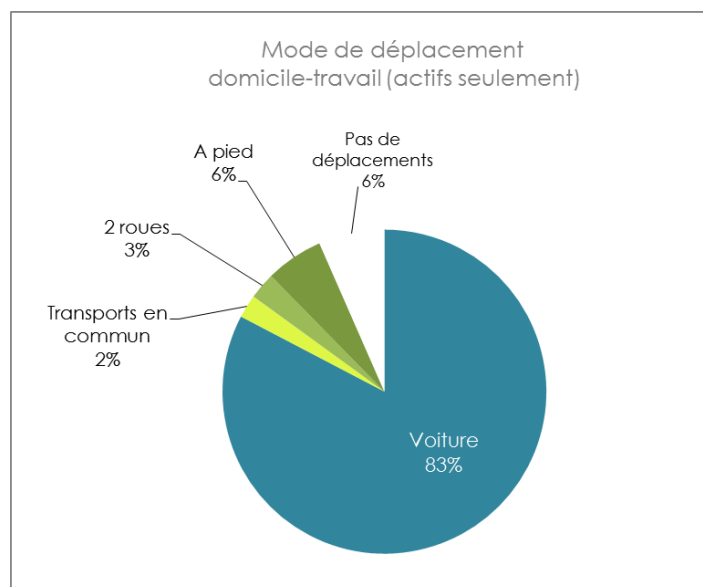


7.3. *Les modes des transports des habitants de la communauté de communes : une place prédominante de l'automobile*

7.3.1. Mode de déplacement des actifs

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est marqué par l'importance de l'usage de l'automobile directement lié à la présence d'un habitat diffus, d'un fonctionnement multipolarité et de la faible offre en transport en commun.

L'automobile est utilisée par 83 % des actifs de la commune (5775 personnes) :

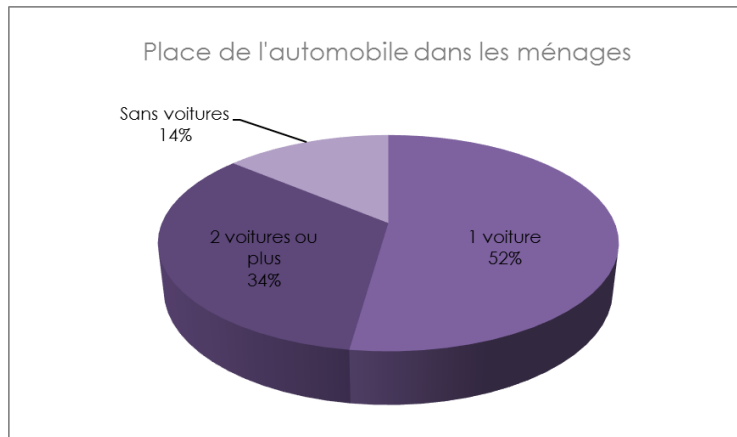


Les actifs n'utilisant pas l'automobile se rendent à leur emploi à pied ou n'effectuent pas de déplacements pour se rendre sur le lieu de travail (12 %) ou n'utilise un mode de déplacement deux roues ou les transports en commun (2 % chacun).

On observe que le profil des déplacements des actifs par (voir carte page suivante). Les communes présentant un faible nombre d'actifs peuvent présenter un plus faible usage de l'automobile chez les actifs généralement lié à la faible étendu des géographique des villages concernés plus favorable aux déplacements piétons et cycles. De même, la commune de Briare en tant que principale concentration d'emplois et de population est plus faiblement concernée par l'usage de la voiture pour se rendre sur le lieu de travail.

7.3.2. Equipement automobile des ménages

La place importante de l'automobile au sein du territoire est également visible dans les équipements motorisés des ménages de la CCBLP : 86 % des ménages sont dotés d'une automobile et pour 34 % des ménages sont dotés de plus de deux véhicules.



Cela signifie que la CCBLP possède un parc automobile particulier d'un minimum de 10 680 véhicules individuels.

La répartition du parc automobile de la CCBLP est à mettre en corrélation avec la répartition de la population. Le niveau d'équipement des ménages d'une commune à une autre est similaire.

Le taux d'équipements à l'échelle de l'intercommunalité est d'environ 1 voiture pour 1,8 habitant.

7.3.3. Le transit des voies de communication

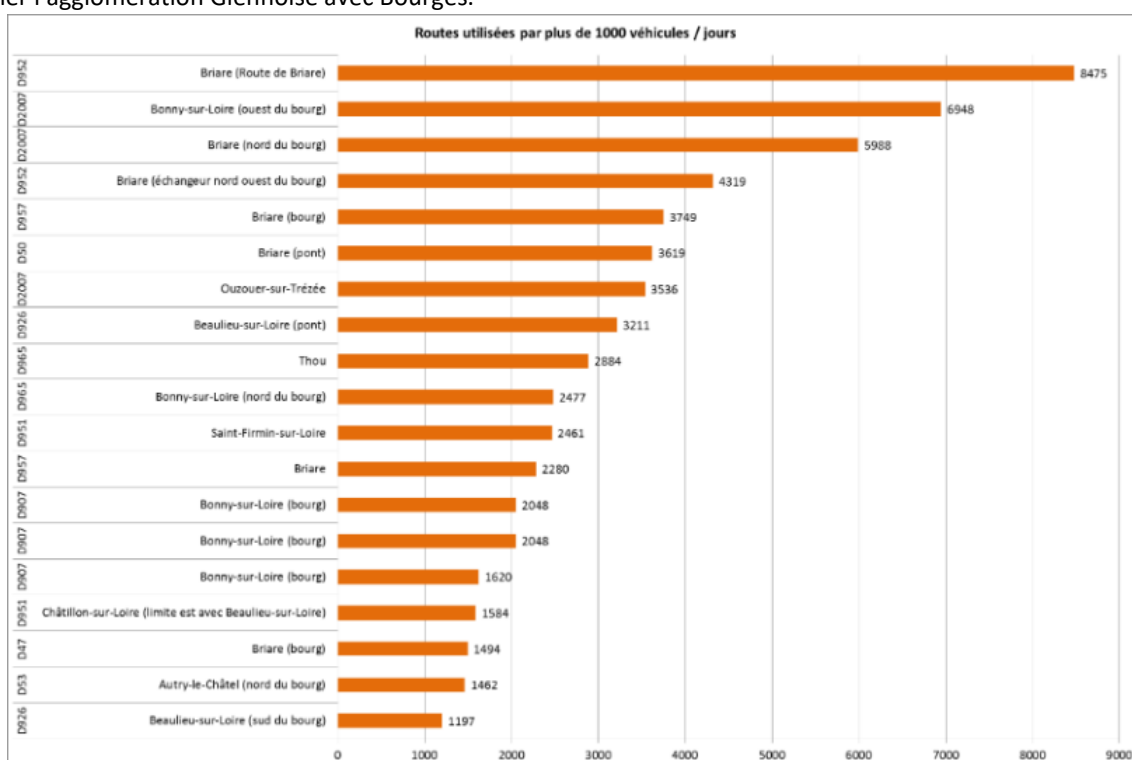
L'étude des trafics à l'échelle du Pays et de la CCBLP permet d'identifier les axes routiers les plus fréquentés du territoire.

On retrouve ainsi 4 axes présentant un trafic supérieur à 5000 véhicules par jours :

l'autoroute A77 avec un trafic quotidien situé entre 9000 et 11000 véhicules par jour.

La route départementale D2007, qui constitue l'axe principale de desserte intercommunal avec ses 6948 véhicules quotidiens. L'axe se poursuit après Gien par l'intermédiaire de la D952 qui relie la CCBLP à Gien puis Orléans (8475 véhicules).

La route départementale D940 qui, en plus de permettre la liaison entre les deux précédents axes, permet de relier l'agglomération Giennoise avec Bourges.



Les déplacements s'effectuent principalement vers les communes de Gien et de Briare. Ainsi la majorité des échanges s'effectuent en direction ou depuis ces deux communes :

Vers le nord avec l'agglomération montargoise ;

Vers le sud vers Cosne-Cours-sur-Loire et Nevers (par l'A77 et la D2007).

D'influences plus faibles, la liaison avec Aubigny-sur-Nère constitue néanmoins liaison privilégiée.

Enfin, l'axe CCBLP-Orléans ne génère pas de flux conséquents.

N° de légende	Route	Localisation du point de comptage	Type de comptage	Nombre de véhicules par jours	Dont nombre de poids lourds	% de poids lourds
1	D2007	Ouzouer-sur-Trézée	Permanent	3536	640	18.1
2	D952	Briare (Route de Briare)	Permanent	8475	712	8.4
3	D2007	Briare (nord du bourg)	Permanent	5988	844	14.1
4	D951	Saint-Firmin-sur-Loire	Permanent	2461	251	10.2
5	D2007	Bonny-sur-Loire (ouest du bourg)	Permanent	6948	653	9.4
6	D965	Bonny-sur-Loire (nord du bourg)	Permanent	2477	297	12.0
7	D965	Thou	Permanent	2884	554	19.2
8	D951	Châtillon-sur-Loire (limite est avec Beaulieu-sur-Loire)	Permanent	1584	55	3.5
9	D43	Adon (limite ouest avec La Bussière)	Temporaire	891	64	7.2
10	D43	La Bussière (ouest de la commune)	Temporaire	888	59	6.6
11	D43	La Bussière	Temporaire	939	53	5.6
12	D622	La Bussière	Temporaire	466	19	4.1
13	D707	La Bussière	Temporaire	575	42	7.3
14	D243	Adon	Temporaire	317	22	6.9
15	D622	La Bussière	Temporaire	294	11	3.7
16	D45	La Bussière	Temporaire	173	9	5.2
17	D246	Esornelles	Temporaire	50	7	14.0
18	D122	Ouzouer-sur-Trézée (ouest du bourg)	Temporaire	770	39	5.1
19	D46	Ouzouer-sur-Trézée (nord du bourg)	Temporaire	364	36	9.9
20	D952	Briare (échangeur nord ouest du bourg)	Temporaire	4319	644	14.9
21	D957	Briare (bourg)	Temporaire	3749	157	4.2
22	D47	Ouzouer-sur-Trézée (sud du bourg)	Temporaire	882	73	8.3
23	D47	Briare (bourg)	Temporaire	1494	37	2.5
24	D121	Briare	Temporaire	508	36	7.1
25	D957	Briare	Temporaire	2280	89	3.9
26	D121	Dammarie-en-Puisaye (limites de Ousson-sur-Loire et Briare)	Temporaire	334	18	5.4
27	D45	Dammarie-en-Puisaye	Temporaire	430	32	7.4
28	D48	Dammarie-En-Puisaye	Temporaire	293	21	7.2
29	D50	Briare (pont)	Temporaire	3619	18	0.5
30	D821	Ousson-sur-Loire	Temporaire	568	34	6.0
31	D48	Bonny-sur-Loire (limite nord avec Batilly-en-Puisaye)	Temporaire	521	22	4.2
32	D45	Faverelles	Temporaire	401	22	5.5
33	D53	Autry-le-Châtel (nord du bourg)	Temporaire	1462	75	5.1
34	D252	Autry-le-Châtel (est du bourg)	Temporaire	675	32	4.7
35	D52	Autry-le-Châtel (sud ouest du bourg)	Temporaire	597	35	5.9
36	D51	Autry-le-Châtel (est de la commune)	Temporaire	515	54	10.5
37	D53	Autry-le-Châtel (sud, limiter avec Cernoy-en-Berry)	Temporaire	425	21	4.9
38	D153	Cernoy-en-Berry (nord de la commune)	Temporaire	47	0	0.0
39	D152	Cernoy-en-Berry (ouest du bourg)	Temporaire	181	9	5.0
40	D50	Chatillon-sur-Loire (sud de la commune)	Temporaire	610	38	6.2
41	D49	Chatillon-sur-Loire (sud de la commune)	Temporaire	489	42	8.6
42	D853	Pierrefitte-ès-Bois	Temporaire	62	6	9.7
43	D853	Pierrefitte-ès-Bois	Temporaire	168	13	7.7
44	D907	Bonny-sur-Loire (bourg)	Temporaire	1620	75	4.6
45	D907	Bonny-sur-Loire (bourg)	Temporaire	2048	0	0.0
46	D907	Bonny-sur-Loire (bourg)	Temporaire	2048	0	0.0
47	D926	Beaulieu-sur-Loire (pont)	Temporaire	3211	244	7.6
48	D926	Beaulieu-sur-Loire (sud du bourg)	Temporaire	1197	177	14.8

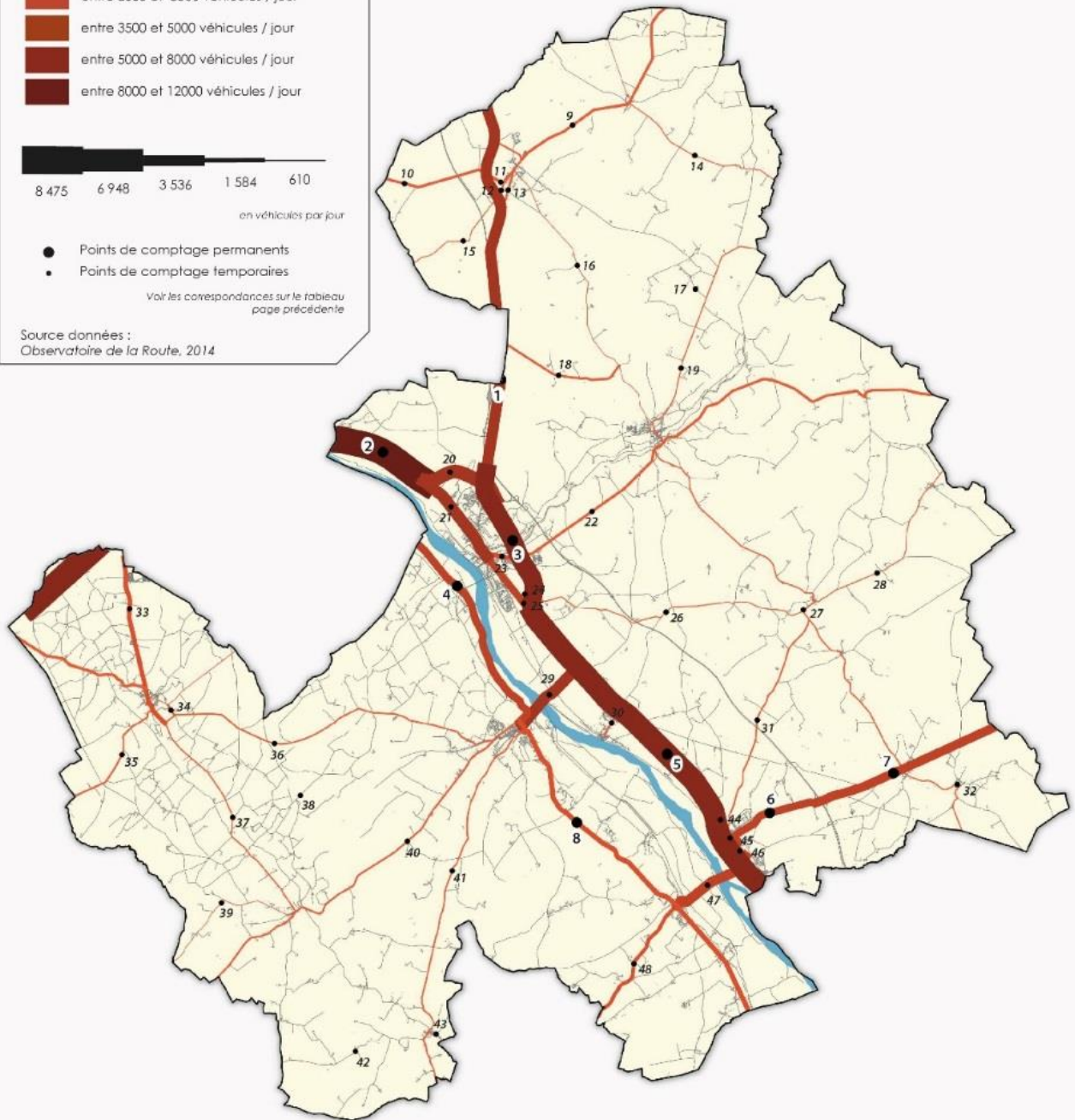
Trafic routier du réseau départemental

Sections homogènes de trafic en moyenne journalière annuelle (MJA)



- Points de comptage permanents
 - Points de comptage temporaires
- Voir les correspondances sur le tableau page précédente*

Source données :
Observatoire de la Route, 2014

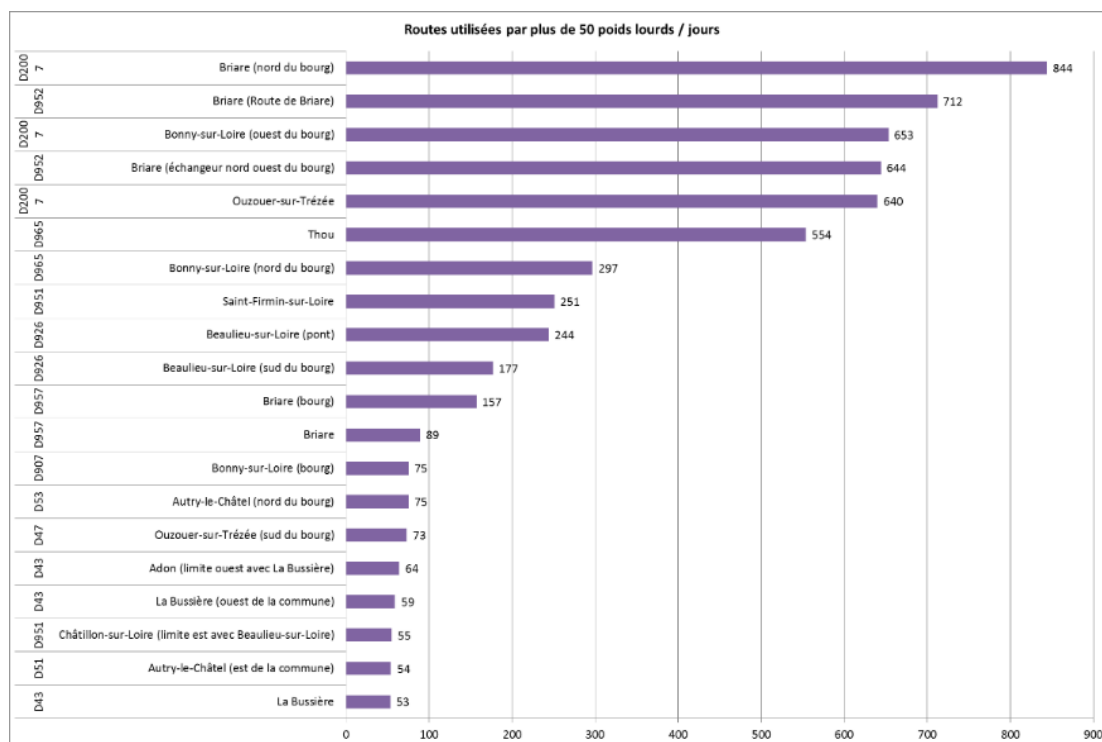


7.3.4. Le transit de poids lourds

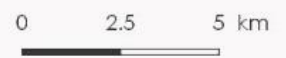
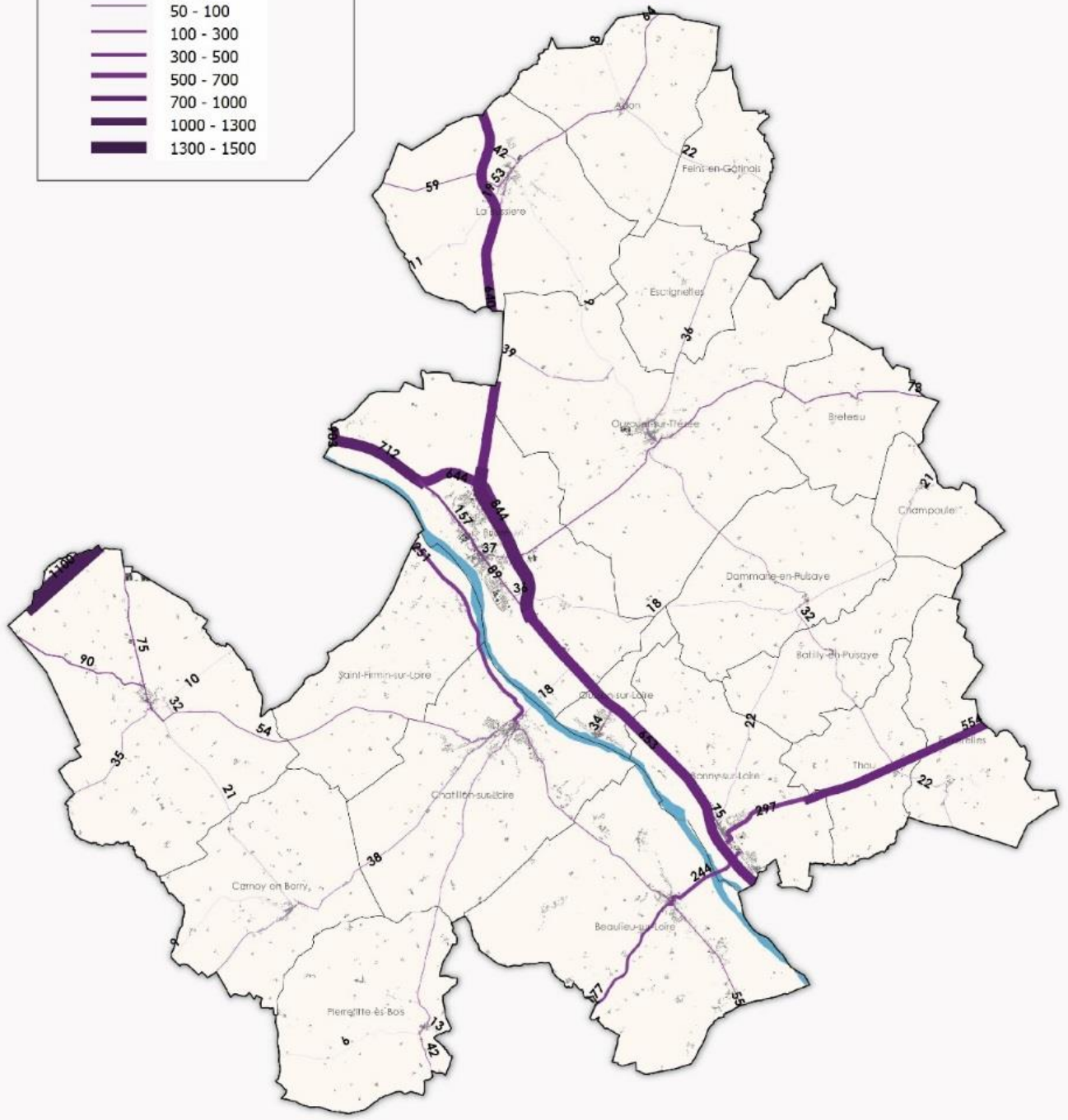
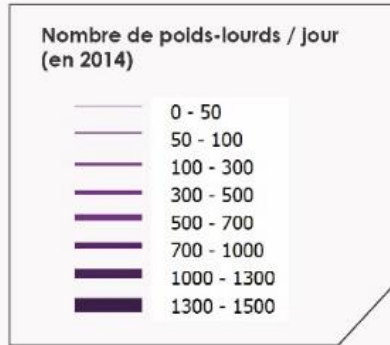
Le caractère industriel du Giennois engendre une production à destination nationale voire internationale qui rend nécessaire une réflexion sur le transport de marchandise et le trafic des poids lourds.

Le Code du travail encadre le temps de conduite maximale d'affilé pour un chauffeur routier à 4h30. Les axes Paris-Lyon et Paris-Bordeaux ainsi que l'autoroute 77 permettent de desservir une large portion du territoire français dans ce laps horaire (notamment Paris, Lyon, Nantes, Lille, Rennes).

Ainsi la fréquentation des poids lourds est particulièrement importante sur l'A77 et sur la D2007 où elle représente entre 15 et 20 % du trafic.



Trafic de Poids lourds en 2014



7.3.5. Un réseau routier source de nuisances

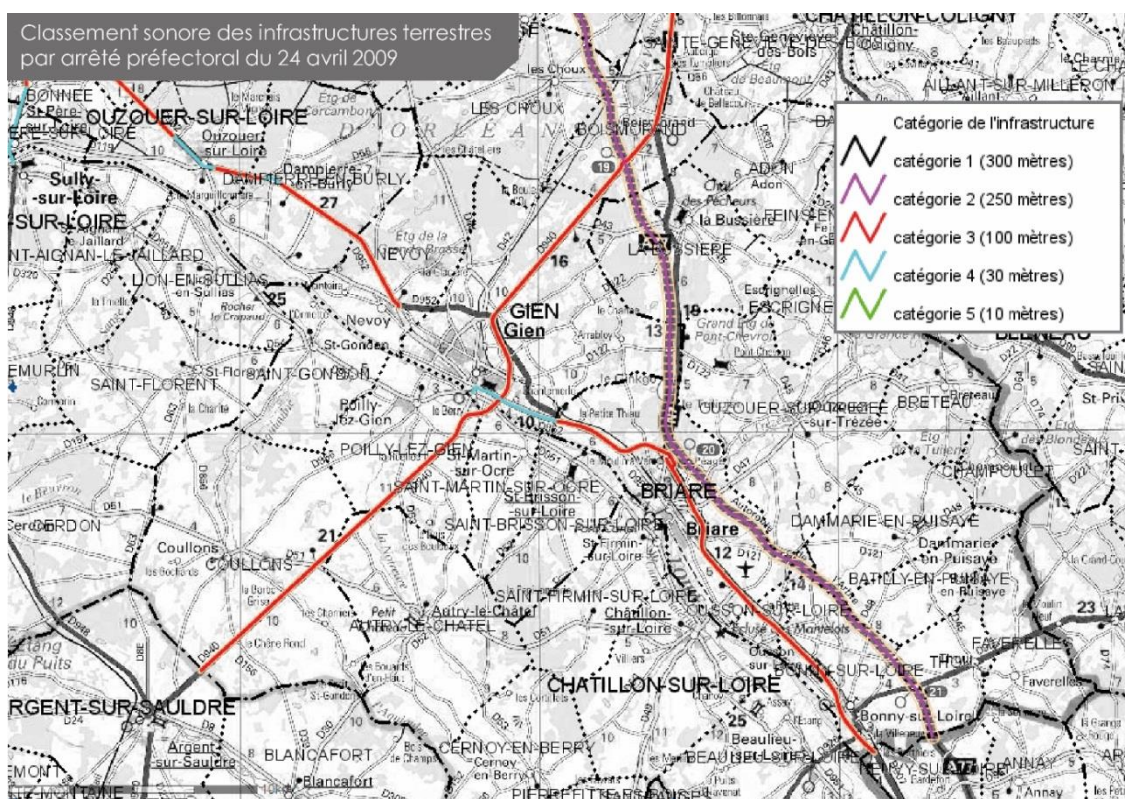
Traversé par de nombreux axes routiers, le Pays du Giennois est principalement concerné par des pollutions sonores dues aux transports.

Le classement des infrastructures terrestres du département a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 24 avril 2009. Celui-ci détermine la catégorie de l'infrastructure selon cinq classes et fixe une largeur des secteurs affectés par le bruit de part d'autre du tronçon. Cet arrêté est en cours de révision.

Axes de la CCBLP identifiés :

Numéro voirie	Classement sonore	Commune concernée
A77	2	Batilly-en-Puisaye, Bonny-sur-Loire, La Bussière, Briare, Dammarie-en-Puisaye, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée et Thou
RD2007	3 et 4	Bonny-sur-Loire, Briare, La Bussière et Ousson-sur-Loire
D952	3 et 4	Briare
D940	3 et 4	Autry-le-Châtel

L'arrêté fixe des obligations d'isolation acoustique.



Actuellement, les études de mise à jour de cette carte est menée par la préfecture du Loiret.

Une seconde étude est en cours afin de réaliser la cartographie des émissions et pollutions sonores des infrastructures dans l'environnement. Cette dernière est menée par le département du Loiret.

7.3.6. Les Voies classées à Grande Circulation

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction ne s'applique pas :

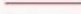



- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- aux réseaux d'intérêt public.*

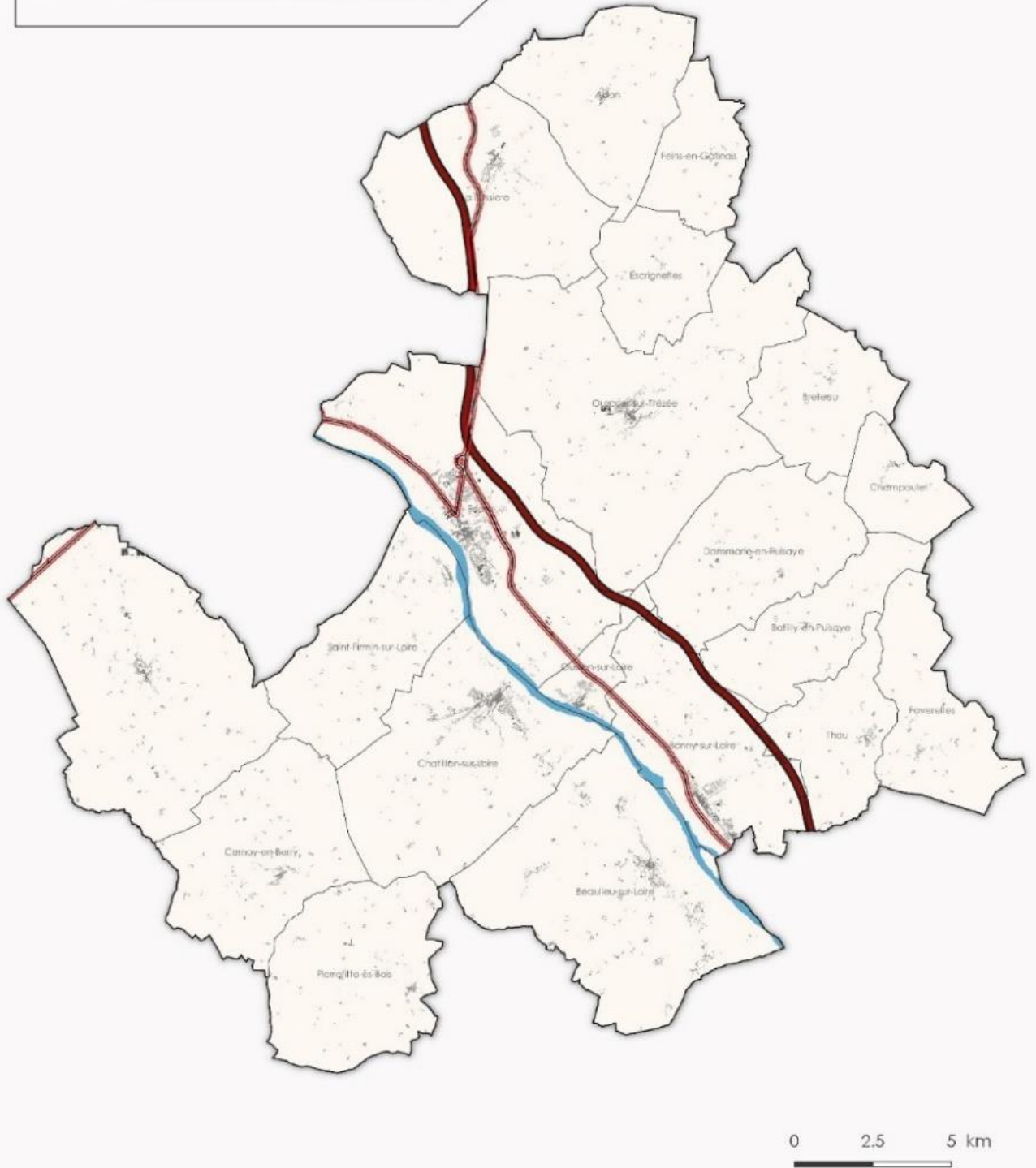
Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

La CCBLP comporte plusieurs sections routières classées à grande circulation au titre du décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 : la D2007, l'Avenue Yver Bapterosses, le Boulevard Loreau, la route de et la D940.

Le classement de ces routes, ainsi que pour l'autoroute A77, induit restrictions quant aux possibilités d'urbanisation pour les secteurs situés en dehors des espaces urbanisés du territoire, dans une bande de 100 mètres pour l'A77 et de 75 mètres pour les autres voies.

Voies Classées à Grande Circulation

-  Routes classées à Grande Circulation
-  Principe d'inconstructibilité sur une bande de 75 m
-  Autoroute, voie express et déviations
-  Principe d'inconstructibilité sur une bande de 100 m



7.3.7. Hiérarchisation des principaux axes du réseau routier de la CCBLP

En ce qui concerne les déplacements internes du territoire, la CCBLP offre un **maillage complet pouvant être hiérarchisé** au regard de ses enjeux de desserte :

	Réseau d'intérêt national : l'A77
	Réseau d'intérêt départemental et interdépartemental
	Réseau structurant d'intérêt local
	Réseau structurant d'intérêt communal et intercommunal
	Desserte communale et résidentielle

L'axe constitué par la D952 et la partie ligérienne de la D2007 constitue l'axe le plus structurant de l'intercommunalité. Il permet en effet de desservir 2 des principaux pôles de la CCBLP que sont Briare et Bonny-sur-Loire et de rejoindre Gien à l'ouest et Cosne-Cours-sur-Loire à l'est.

D'autres axes présentent un intérêt majeur pour le territoire : la D2007 vers le nord permet de raccorder le territoire à Montargis, la D926 vers le nord-est raccorde la CCBLP à Auxerre et vers le sud à Bourges et Vierzon.

Un réseau structurant d'intérêt local permet de raccorder les principaux pôles de l'intercommunalité ainsi qu'avec les pôles locaux extérieurs. Il s'agit notamment des RD 951, RD 50, RD 51, RD 52, RD 53, RD 43, RD 47, RD 48 et RD49.

Un réseau de voies de plus faible importance présente un intérêt intercommunal en assurant les liaisons entre tous les bourgs. Il vient compléter le maillage routier sur l'ensemble de l'intercommunalité.

7.4. Les Transports collectifs et alternatif à l'automobile

Le territoire intercommunal ne dispose pas d'un réseau de transport spécifique au territoire. L'offre en transport en commun est assurée par des réseaux supra-communaux relevant en grande partie de la compétence d'acteurs extra-communaux.

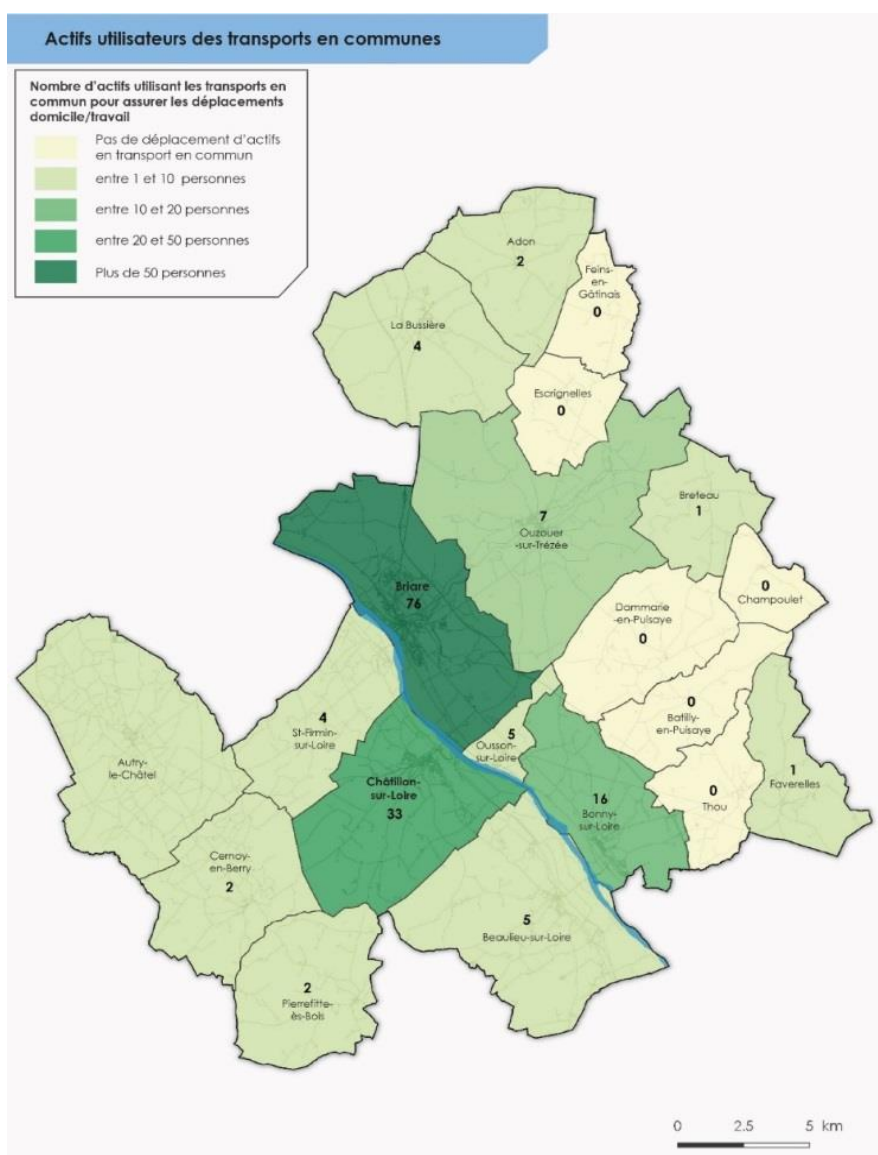
7.4.1. Usagers des transports en commun

Les transports en commun sont faiblement utilisés à l'échelle de la commune : **seuls 468 actifs sont des usagers quotidiens des transports en commun.**

Ils sont principalement utilisés dans les communes polarisantes, plus largement desservies :

- 76 usagers à Briare.
- 33 usagers à Châtillon.
- 16 à Bonny-sur-Loire.

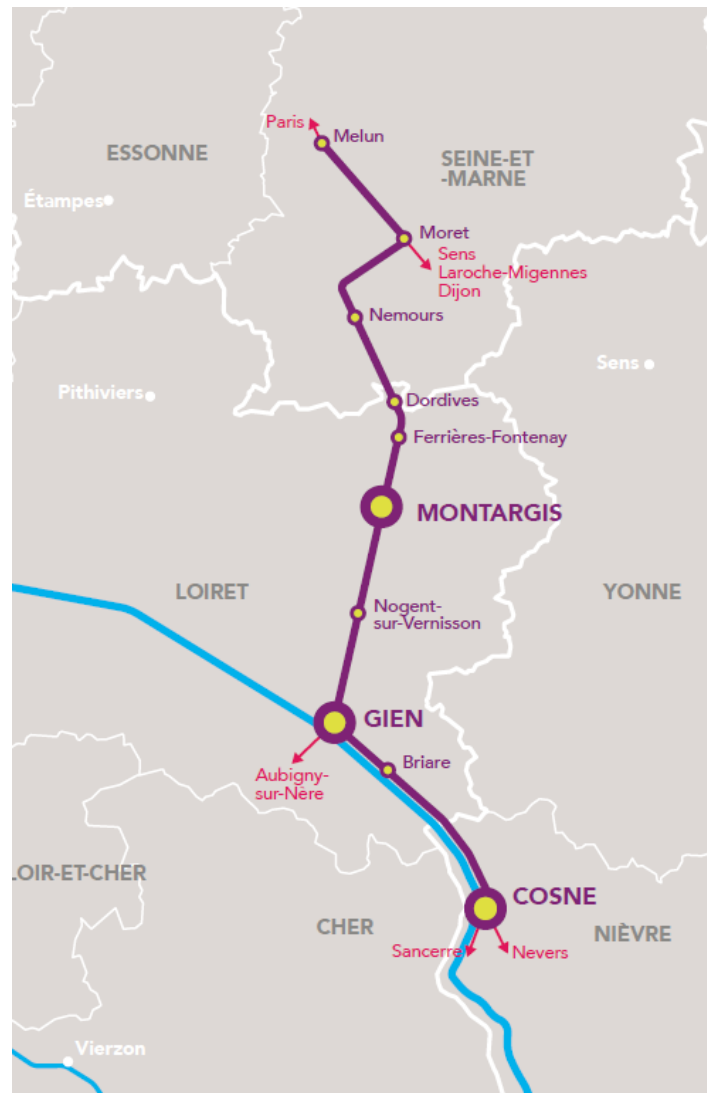
Les autres communes possèdent toutes moins de 10 usagers des transports en commun. Dans 6 communes, aucun usager n'est recensé.



7.4.2. Le transport ferroviaire

Le territoire est doté d'une gare SNCF située à Briare. Elle permet de raccorder le territoire à la ligne Paris-Nevers.

La fréquence de desserte est de 6 intercitys / TER quotidiens qui permettent au territoire de desservir notamment les communes de Gien, de Montargis, de Cosne-Cours-sur-Loire, de Nemours, Melun et Paris. La gare de Paris est ainsi accessible en 1h30 de Paris, celle de Montargis en 30 minutes et Nemours-St-Pierre en 50 minutes. Le train est également fréquenté par certains usagers pour se rendre à Gien (le trajet est de 12 minutes). Les horaires sont cohérents avec les rythmes de travail (deux trains en début de matinée, début d'après-midi, fin d'après-midi).



La gare de Briare est marquée par un éloignement d'1 km du centre-ville dans un secteur faiblement urbanisé. Néanmoins, en étant située à moins de 300 m du Boulevard Buyser, un des principaux axes structurants de la commune, elle est aisément accessible depuis la Place de la République en 10 min à pied. La gare est amenée à bénéficier prochainement d'aménagement visant à faciliter et sécuriser la traversée des voies (tunnel ou passerelle).



Le territoire est concerné par deux projets ferroviaires :

La desserte de Gien par la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon est considérée dans l'une des deux options de tracé étudiées par RFF.

L'Ouest du bassin de vie appartient à la zone d'influence de la ligne Orléans-Châteauneuf-sur-Loire dont la réouverture au trafic voyageur est repoussée sans échéance connue.

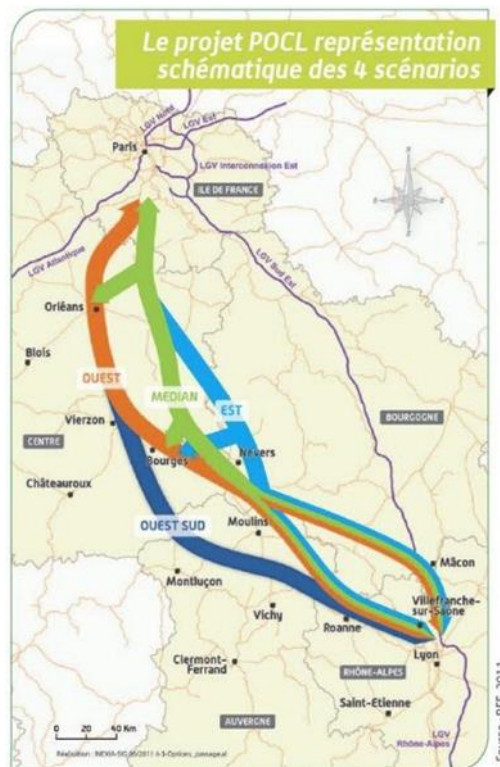
Les maillages en cheminements doux pour relier les pôles générateurs de flux, tels que les gares, manquent de continuité et/ou de lisibilité.

Le bassin de vie est traversé par une ligne ferroviaire fret Châteauneuf – Sully – Aubigny, fermée au sud de Sully et inutilisée au nord.

- **La ligne Paris – Orléans - Clermont-Ferrand – Lyon**

Une ligne à grande Vitesse (LGV) assurant la liaison Paris-Orléans- Clermont-Ferrand-Lyon est en cours d'études. Parmi les différents fuseaux envisagés un scénario « médian » serait susceptible de passer par au sein du

territoire giennois. Le territoire du Pays est ainsi compris dans la zone d'étude du grand projet ferroviaire Cœur de France. Deux phases de concertation ont été réalisées depuis 2005. Jusqu'à ce jour, aucun scénario de tracé de la LGV POCL n'a été décidé.



7.4.3. Réseau de Bus

L'offre en transports collectifs est complétée par l'offre bus qui constitue la principale offre de transport en commun desservant le territoire.

7.4.3.1. Le réseau de bus départemental REMI

La principale offre est délivrée par le réseau de bus Rémi par des lignes courantes (Bus ou train Rémi Express) permettant de raccorder les principaux pôles urbains du département du Loiret et de la Région et d'assurer la liaison entre les communes sur ces axes.

Le service est géré par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire depuis le 1er septembre 2017, autorité organisatrice des transports interurbains.

2 lignes sont présentes à l'échelle de la communauté de communes :

- La ligne 3 : Chatillon-sur-Loire / Orléans
- La ligne 7B : Pierrefitte-ès-Bois / Neuvy-en-Sullias



7.4.3.2. Réseau de Bus TER CENTRE

Une seconde offre est délivrée par la SNCF par l'intermédiaire de la ligne TER routière Gien-Aubigny-sur-Nère qui dessert Coullons. La ligne est desservie par 4 arrêts.

7.4.4. Le co-voiturage

Le territoire est doté d'une aire de covoiture située au nord de la commune de Briare au niveau du Parc de Troussebois.

Elle est accessible par la D952 et se situe à proximité de la sortie de l'autoroute 77 et de la N7.



7.4.5. *Les modes doux*

Le département du Loiret s'est doté d'un premier **Plan Départemental de Itinéraires de Promenade** et de Randonnée en 1993 révisé intégralement en 2011. Une mise à jour annuelle peut être réalisée.

Son objectif premier est d'**assurer la conservation du patrimoine des chemins dans le cadre de définition de la politique locale de développement touristique.**

Le PDIPR du Loiret vise à :

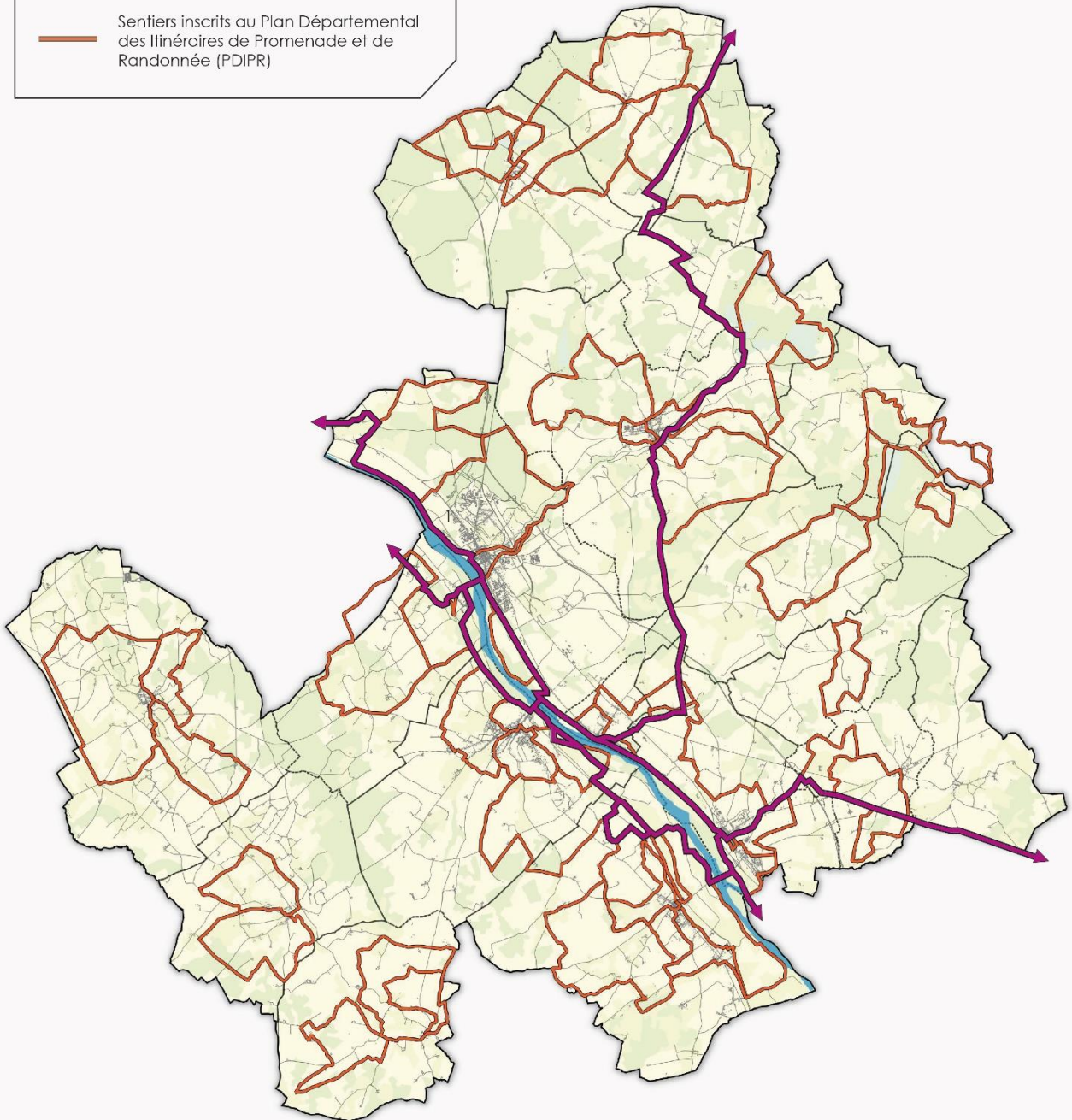
Définir un réseau d'itinéraires remarquables adaptés à la randonnée pédestre, équestre ou VTT, en cohérence avec les GR et GRP (Grandes Randonnées et Grandes Randonnées de Pays) existantes ;

Organiser son suivi en vue de l'inscription de nouveaux chemins ou de chemins de substitution en ambitionnant d'assurer progressivement une continuité entre ces différents itinéraires.

L'inscription des itinéraires au PDIPR les protègent juridiquement. Il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. La vente d'un chemin rural inscrit au PDIPR doit nécessairement engendrer un itinéraire de substitution.

Liaisons piétonnes intercommunales et sentiers de randonnée

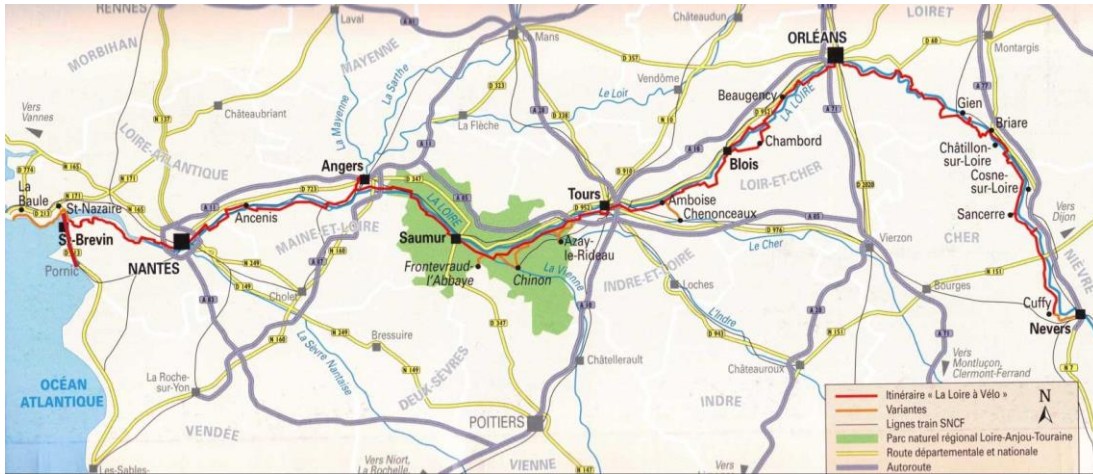
- Sentiers de Grandes Randonnées :
 - GR Sentier historique de la Vallée des Rois
 - GR du Pays du Gâtinais
 - GR du Gâtinais
 - La Loire à Vélo
- Sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)



0 2.5 5 km

En dehors des sentiers de Grandes Randonnées et des chemins classés au PDIPR, le territoire de la CCBLP est faiblement équipé en voies cyclables spécifiques.

Les équipements propres à la circulation en cycle se concentrent principalement sur le tracé (ou aux abords) de la **Loire à Vélo**.



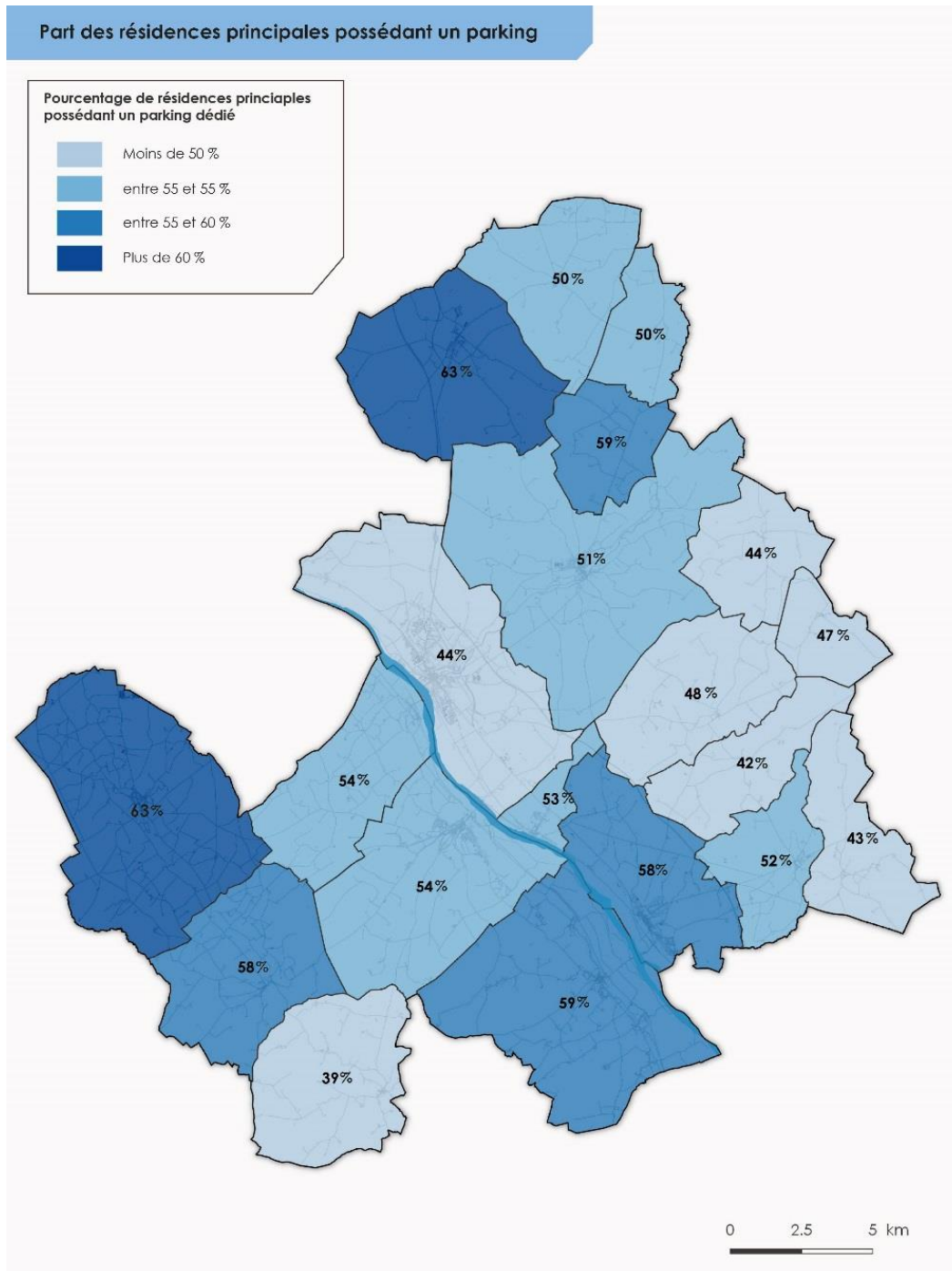
Un projet de **Vélo route** est actuellement en œuvre.
Ces axes sont partagés piétons / cycles.

7.5. *Le stationnement*

7.5.1. *Le stationnement individuel*

Les résidences principales possèdent en majorité un stationnement qui leur est propre.

Cette part est généralement supérieure à 60 % des résidences principales des communes. Le stationnement ouvert au public est mobilisé pour compenser l'absence de stationnement propre au logement.



7.5.2. Le stationnement ouvert au public

Depuis la Loi ALUR, le rapport de présentation du PLUi doit établir un inventaire des capacités de stationnement [...] et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Cet inventaire concerne l'ensemble des parcs ouverts au public, c'est à dire les surfaces principalement dévolues au stationnement accessible librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales. Le stationnement le long des voies n'est pas concerné.

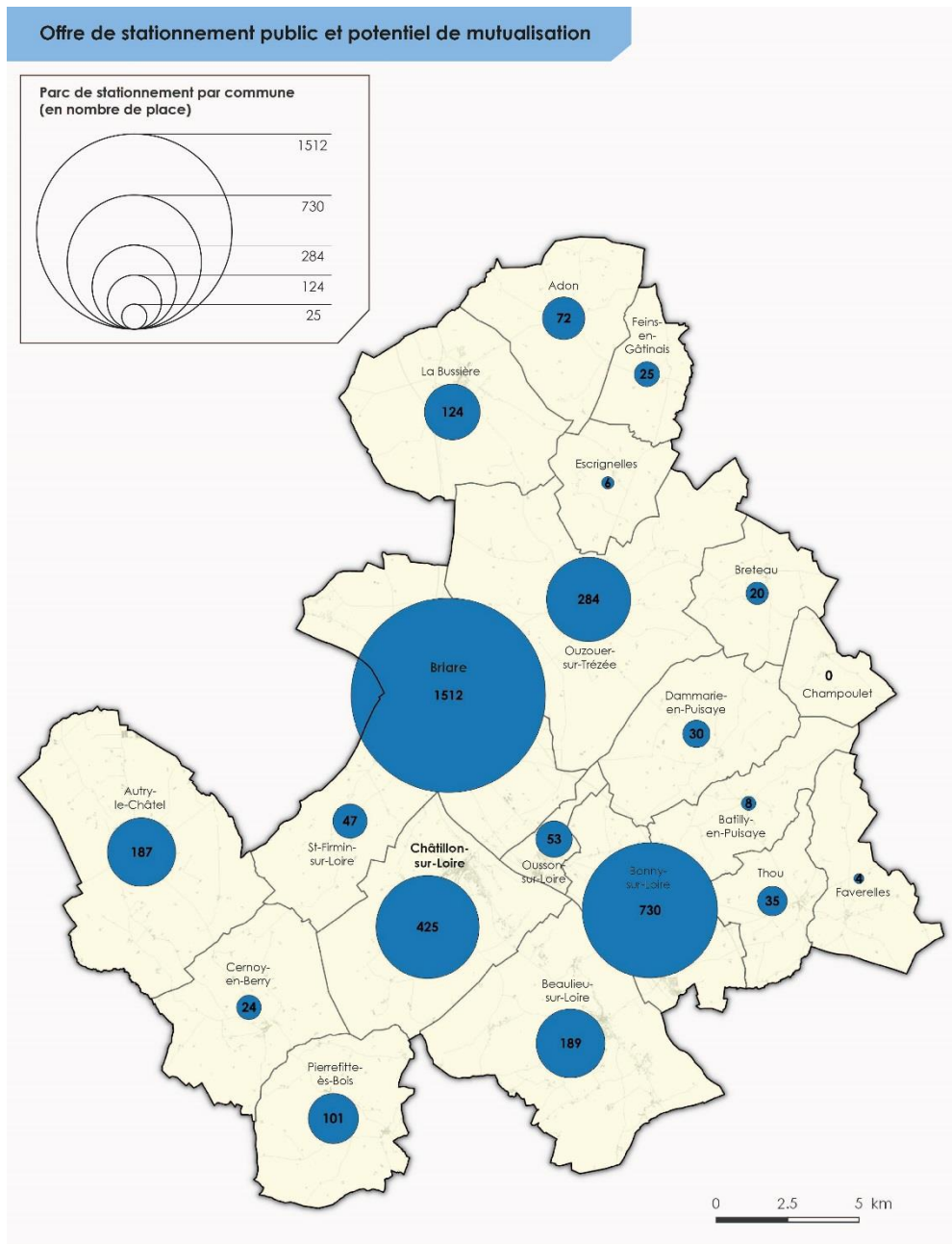
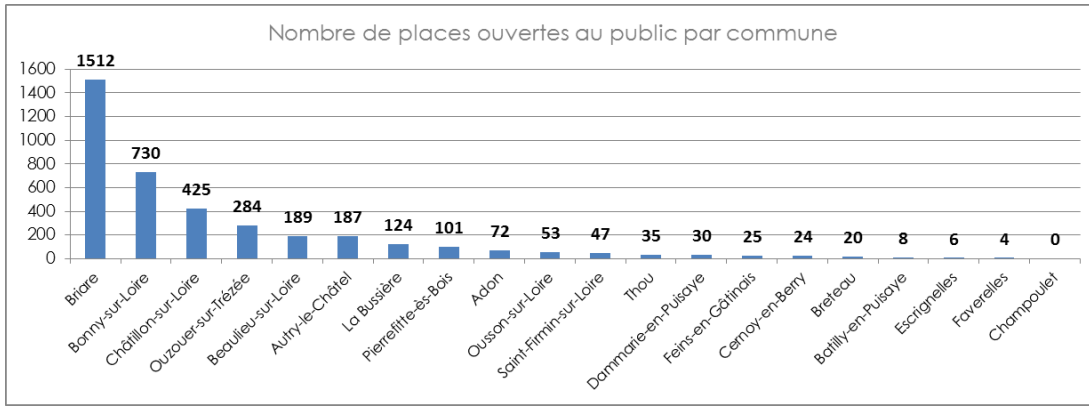
La commune de Briare présente une offre en stationnement plus élevée que le reste des communes de la CCBLP. Cette offre est notamment marquée par la présence des stationnements commerciaux.

Les communes de Bonny-sur-Loire et de Chatillon-sur-Loire offrent plus de 400 places ouvertes au public.

Il a pu être observé que l'offre en stationnement répond à la demande dans la majorité des cas.

Localisation des espaces de stationnement ouvert au public





7.5.3. Inventaire de l'offre de stationnement ouvert au public par commune

Commune de Autry-le-Châtel



Commune de Saint-Brisson-sur-Loire



Commune de Saint-Firmin-sur-Loire



Commune de Cernoy-en-Berry



Commune de Pierrefitte-ès-Bois



Commune de Châtillon-sur-Loire



Commune de Briare

Secteur nord



Secteur Centre



Secteur Sud



Commune de Beaulieu-sur-Loire



Commune de Bonny-sur-Loire



Commune de Adon



Commune de Ousson-sur-Loire



Commune de La Bussière



Commune de Feins-en-Gâtinais



Commune d'Escrignelles



Commune de Ouzouez-sur-Trézée



Commune de Breteau



7.6. Objectifs fixés par le SCoT du pays du Giennois

Le Schéma de Cohérence territoriale du Pays Giennois fixe des objectifs en matière de déplacement afin que le développement urbain soit réfléchi en corrélation avec la desserte en transport en commun existante ou programmée et avec le réseau de cheminements doux réalisé ou en projet, lorsque les aménagements sont envisageables techniquement. Le PLUi doit mettre en avant l'interconnexion entre la politique de transport alternatif à l'automobile et développement urbain projeté. Il préconise en cela, la réalisation d'une série d'action :

La recherche de compacité urbaine, la « ville des courtes distances » favorable aux déplacements doux et notamment :

un urbanisme recentré autour des bourgs et hameaux équipés en interdisant les extensions urbaines linéaires le long des voies ou en discontinuité des tissus bâtis existants ;

une densité plus affirmée à proximité des lignes de transports en commun et notamment les gares du territoire ;

le développement d'un réseau de voies douces urbaines permettant un accès aux pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal en inscrivant au PLU des axes prioritaires à aménager :

dans un rayon de 500 m à pied ;

dans un rayon de 3 km à vélo.

Le maintien voir le renforcement des liaisons en transports collectifs notamment par :

L'affirmation d'une « ville réseau » sur l'axe ligérien avec la création :

d'une ligne de transports publics avec un cadencement adapté aux besoins (réseau inter urbain) reliant Gien et Briare,

d'une ligne de transports publics « relais », assurant sur l'ensemble des communes de l'axe ligérien, le rabattement du réseau inter urbain depuis des pôles d'échanges stratégiques.

La desserte de l'ensemble des territoires :

le renforcement de l'offre de services réguliers entre Coullons et Gien depuis le réseau TER ;

le maintien, à minima, du cadencement des lignes 7 et 18 du réseau Ulys afin de pérenniser la desserte en transports publics des communes de Pierrefite-ès-Bois, Cernoy en Berry, Boismorand, les Choux et Langesse ; et du cadencement du réseau intercommunal en place sur la communauté de communes du canton de Briare.

La création de pôles d'échanges multimodaux afin d'encourager l'intermodalité des transports : dans les communes à la situation spécifique que sont Gien, Briare et Bonny-sur-Loire et notamment à proximité des gares, sur les pôles ruraux que sont Coullons et de Saint-Firmin-sur-Loire.

L'affirmation des gares du territoire et de la liaison ferroviaire avec le territoire francilien (Paris-Nevers).

L'intermodalité devant être privilégiée sur le secteur des gares notamment par la mise en relation du cadencement des différentes lignes de transports publics projetées avec les heures de passage des trains en gares de Gien et de Briare.

La rationalisation de l'usage de l'automobile notamment :

Optimiser les relations avec le Montargois et la région parisienne,

Améliorer les conditions d'accessibilité vers le pôle orléanais,

Limiter les phénomènes d'engorgement et de tension sur le réseau routier interne du territoire intercommunal,

L'identification de parcs relais et d'aires de covoiturage au niveau des 3 échangeurs autoroutiers, notamment en assurant l'offre intermodal et le stationnement adéquate.

CARTE DE SYNTHESE DU SYSTEME DE DEPLACEMENTS PROJETE

Organiser la vallée autour d'un réseau TC performant

- Mettre en service une ligne de transports publics à haut niveau de cadencement
- Relayer la ligne TC "Gien Briare" par une ligne de transports publics relais
- Gares en service à développer
- Fonctionnement de gare à réinvestir

Renforcer l'accessibilité du maillage rural

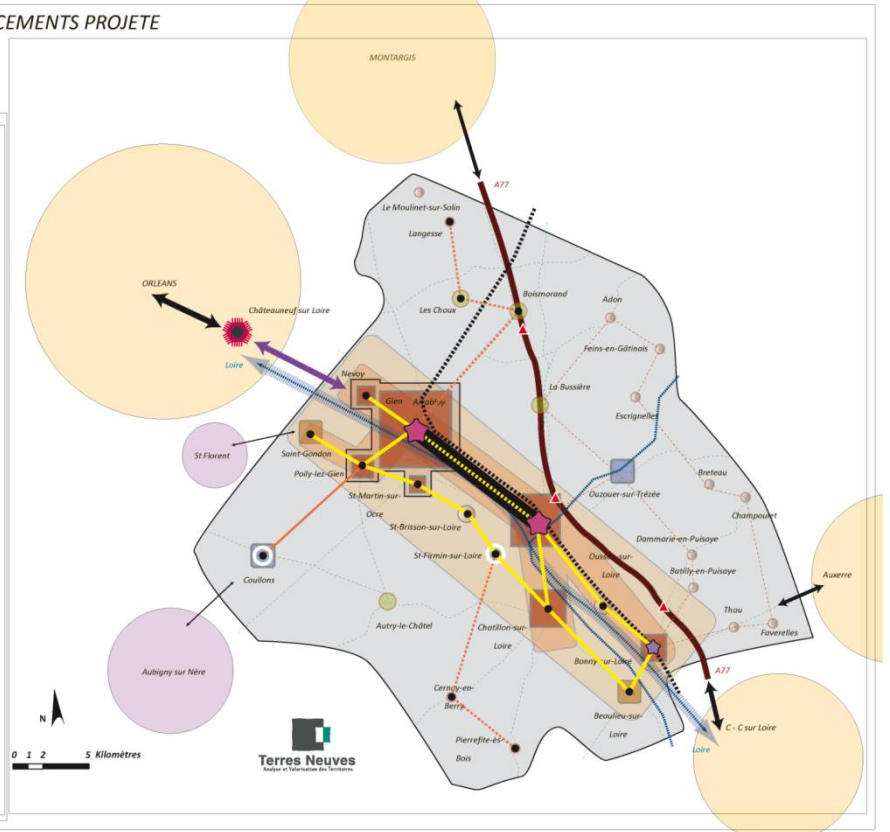
- Renforcer l'offre TER présente
- Maintenir le cadencement du réseau départemental (Ulys)
- Maintenir le cadencement du réseau intercommunal de la CCCB
- Pôles d'échanges multimodaux (hors gare)

Connecter le Giennois avec les territoires voisins

- Favoriser les échanges routiers entre Gien et Châteauneuf sur Loire
- Développer une stratégie de transport inter-urbain depuis Châteauneuf sur Loire
- Identifier des parcs relais / aire de covoiturage
- Optimiser les connexions avec les territoires et villes centres voisines

Développer les pratiques de "déplacements doux"

- Définir un maillage "d'itinéraires doux" adossé au linéaire hydrographique



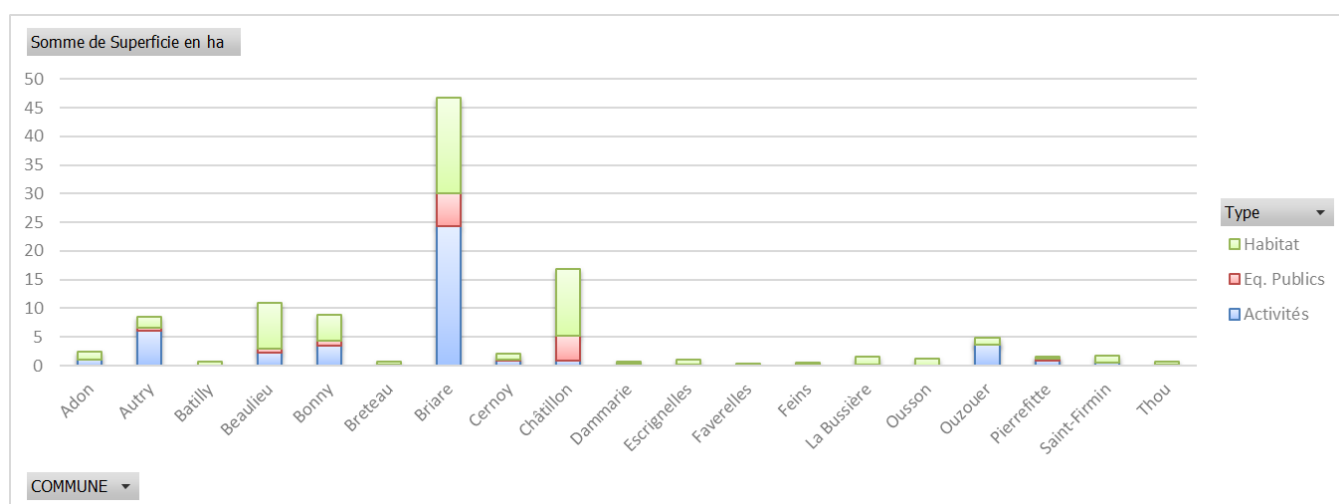
8. Le foncier

8.1. Analyse de la consommation de l'espace

En 10 ans (2005-2015), **731** logements ont été commencés au sein de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye C Giennesoises soit une moyenne annuelle de 73 logements/an.

En 10 ans, la commune a consommé **54.3 ha** à destination d'habitat (soit une moyenne de 740 m² par habitation VRD comprise), **13 ha** à destination d'équipement public et **45 ha** à destination de l'activité, soit au total une consommation de **112.3 ha**.

Étiquettes de lignes	Activités	Eq. Publics	Habitat	Total général
Adon		1	1.5	2.5
Autry		6.1	0.5	8.5
Batilly			0.7	0.7
Beaulieu		2.3	0.6	8.1
Bonny		3.4	0.9	4.6
Breteau		0.2	0.5	0.7
Briare		24.4	5.6	16.7
Cernoy		0.8	0.2	1.1
Châtillon		0.8	4.4	11.7
Dammarie		0.4	0.3	0.7
Escrignelles		0.2	0.8	1
Faverelles		0.1	0.3	0.4
Feins		0.1	0.3	0.2
La Bussière		0.1	0.1	1.3
Ousson			1.2	1.2
Ouzouer		3.6	0.1	1.2
Pierrefitte		0.9	0.3	0.4
Saint-Firmin		0.5	1.2	1.7
Thou		0.1	0.6	0.7
Total général		45	13	54.3
			112.3	



8.2. Analyse du potentiel constructible

Cf. partie Justification.